



N° 92-351-UIF au catalogue

Dictionnaire du recensement de 1996

Édition définitive

Référence

Août 1999



RECENSEMENT



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet de la présente publication ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada suivants :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(780) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site Web : <http://www.statcan.ca>

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à **tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Numéro sans frais pour les demandes de renseignements (Canada et les États-Unis):	1-800-263-1136
Appareils de télécommunications pour les malentendants :	1-800-363-7629
Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et les États-Unis):	1-800-267-6677
Numéro sans frais pour commander seulement par télécopieur (Canada et les États-Unis):	1-877-287-4369

Renseignements sur les commandes et les abonnements

N° 92-351-UIF au catalogue est offert sur Internet gratuitement.

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada

Dictionnaire du recensement de 1996

Édition définitive
Référence

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Août 1999

N° 92-351-UIF au catalogue

Ottawa

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	(xiii)
Liste des variables et des termes nouveaux et supprimés	(xiv)
Liste des abréviations	(xvi)
 UNIVERS DE LA POPULATION	
Introduction	3
Activités à la maison : Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans rémunération	5
Activités à la maison : Heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération	5
Activités à la maison : Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération	6
Activités sur le marché du travail : Activité (variable dérivée)	7
Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs	10
Activités sur le marché du travail : Chômeurs	12
Activités sur le marché du travail : Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte	14
Activités sur le marché du travail : Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence	15
Activités sur le marché du travail : Forme juridique	15
Activités sur le marché du travail : Heures travaillées contre rémunération ou à son compte	16
Activités sur le marché du travail : Inactifs	17
Activités sur le marché du travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)	18
Activités sur le marché du travail : Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la semaine de référence)	20
Activités sur le marché du travail : Personnes occupées	21
Activités sur le marché du travail : Population active expérimentée	22
Activités sur le marché du travail : Population active inexpérimentée	23
Activités sur le marché du travail : Population active totale (pendant la semaine de référence)	24
Activités sur le marché du travail : Présence d'enfants (variable dérivée)	24
Activités sur le marché du travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1991)	25
Activités sur le marché du travail : Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence)	27
Activités sur le marché du travail : Rapport emploi-population	28
Activités sur le marché du travail : Recherche d'un emploi rémunéré (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines	29
Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995	30
Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées en 1995	30
Activités sur le marché du travail : Taux d'activité	31
Activités sur le marché du travail : Taux de chômage	32
Activités sur le marché du travail : Travail en 1995 (variable dérivée)	33
Âge	34
Autochtone : Autodéclaration de l'ascendance autochtone	34
Autochtone : Indien inscrit ou Indien des traités	35

TABLE DES MATIÈRES – suite

	Page
Autochtone : Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation	35
Autochtone : Population autochtone	36
Citoyenneté	38
Date de naissance	39
Déplacement domicile-travail : Catégorie de lieu de travail	39
Déplacement domicile-travail : Distance de navettage	41
Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail	41
Déplacement domicile-travail : Mode de transport	42
Équité en matière d'emploi	43
État matrimonial	43
État matrimonial légal	44
Exploitants agricoles	45
Géographie : Emplacement du lieu de travail	46
Groupe de population	46
Immigration : Âge à l'immigration	48
Immigration : Année d'immigration	49
Immigration : Immigrant reçu	49
Immigration : Période d'immigration	50
Immigration : Population des immigrants	51
Immigration : Population des non-immigrants	51
Immigration : Résident non permanent	52
Incapacité	55
Langue : Connaissance des langues non officielles	56
Langue : Connaissance des langues officielles	56
Langue : Langue maternelle	57
Langue : Langue parlée à la maison	58
Langue : Première langue officielle parlée	59
Lien avec la personne père (Personne 1)	60
Lieu de naissance	64
Minorités visibles	64
Mobilité : Agglomération de recensement de résidence actuelle	65
Mobilité : Division de recensement de résidence actuelle	65
Mobilité : Province ou territoire de résidence actuelle	65
Mobilité : Région métropolitaine de recensement de résidence actuelle	65
Mobilité : Subdivision de recensement de résidence actuelle	65
Mobilité 1 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant	65
Mobilité 1 : Composantes de migration (interne et externe)	66
Mobilité 1 : Division de recensement de résidence 1 an auparavant	67
Mobilité 1 : Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant	68
Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant	68
Mobilité 1 : Pays de résidence 1 an auparavant	74
Mobilité 1 : Province ou territoire de résidence 1 an auparavant	74

TABLE DES MATIÈRES – suite

	Page
Mobilité 1 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant.....	75
Mobilité 1 : Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant.....	76
Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle.....	77
Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant.....	77
Mobilité 5 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant.....	78
Mobilité 5 : Composantes de migration (interne et externe).....	79
Mobilité 5 : Division de recensement de résidence 5 ans auparavant.....	80
Mobilité 5 : Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant.....	81
Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant.....	81
Mobilité 5 : Pays de résidence 5 ans auparavant.....	86
Mobilité 5 : Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant.....	86
Mobilité 5 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant.....	87
Mobilité 5 : Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant.....	88
Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle.....	89
Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant.....	90
Origine ethnique.....	91
Pensionnaire d'un établissement institutionnel.....	97
Personnes vivant en couple.....	98
Population rurale agricole.....	98
Revenu : Autre revenu en espèces.....	99
Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques.....	99
Revenu : Composition du revenu.....	100
Revenu : Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements.....	102
Revenu : Erreur type du revenu moyen.....	102
Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti.....	103
Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR.....	103
Revenu : Prestations d'assurance-chômage.....	104
Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.....	104
Revenu : Prestations fiscales fédérales pour enfants.....	105
Revenu : Principale source de revenu.....	105
Revenu : Revenu agricole net.....	106
Revenu : Revenu d'emploi.....	106
Revenu : Revenu en dollars constants.....	107
Revenu : Revenu médian des particuliers.....	107
Revenu : Revenu moyen des particuliers.....	108
Revenu : Revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession.....	109
Revenu : Revenu total.....	110
Revenu : Salaires et traitements.....	113
Revenu : Transferts gouvernementaux.....	113

TABLE DES MATIÈRES – suite

	Page
Scolarité : Certificat d'études secondaires	114
Scolarité : Certificat universitaire supérieur au baccalauréat	114
Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires	115
Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	116
Scolarité : Fréquentation scolaire.....	117
Scolarité : Nombre d'années d'autres études non universitaires	118
Scolarité : Nombre d'années d'études universitaires	119
Scolarité : Nombre total d'années de scolarité	120
Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme	121
Scolarité : Plus haut niveau atteint.....	122
Scolarité : Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	124
Scolarité : Principal domaine d'études (PDE)	124
Sexe	125
Union libre	126

UNIVERS DES FAMILLES

Introduction	129
Composition de la famille de recensement	131
Composition du ménage avec famille de recensement	132
Famille de recensement.....	132
Famille économique	133
Genre de famille de recensement	135
Genre de famille économique	136
Revenu : Catégorie de revenu	137
Revenu : Fréquence des unités à faible revenu	138
Revenu : Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus.....	139
Revenu : Revenu médian des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus	140
Revenu : Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus.....	141
Revenu : Revenu moyen des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus	141
Revenu : Revenu total de la famille de recensement	142
Revenu : Revenu total de la famille économique.....	142
Revenu : Seuils de faible revenu (SFR)	143
Situation des particuliers dans la famille de recensement	144
Situation des particuliers dans la famille économique.....	145
Situation des particuliers dans le ménage	145
Structure de la famille de recensement	146
Structure de la famille économique.....	147

TABLE DES MATIÈRES – suite

	Page
UNIVERS DES MÉNAGES	
Introduction.....	151
Code postal	153
Frais de condominium	153
Genre de ménage	153
Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires	154
Loyer brut	155
Loyer mensuel en argent.....	155
Ménage	156
Ménage à l'extérieur du Canada.....	156
Ménage collectif	157
Ménage privé	157
Mode d'occupation.....	157
Mode d'occupation – Condominium (copropriété divisé)	158
Montant annuel de l'impôt foncier	159
Nombre de personnes par pièce.....	159
Nombre de soutiens dans le ménage.....	159
Paiement annuel au titre de l'eau et des autres services municipaux	160
Paiement annuel au titre de l'électricité	160
Paiement annuel au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible	161
Paiement hypothécaire mensuel	161
Principal soutien du ménage.....	162
Principales dépenses de propriété.....	162
Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage.....	163
Revenu : Revenu médian des ménages.....	164
Revenu : Revenu moyen des ménages.....	165
Revenu : Revenu total du ménage	166
Soutien(s) du ménage	166
Taille du ménage.....	167
UNIVERS DES LOGEMENTS	
Introduction.....	171
Chambres à coucher.....	172
État du logement	172
Logement	173
Logement collectif.....	173
Logement en construction, en cours de rénovation ou de transformation.....	176
Logement marginal	177
Logement ordinaire.....	177

TABLE DES MATIÈRES – suite

	Page
Logement privé	177
Logement privé inoccupé	178
Logement privé non agricole occupé par le propriétaire	179
Logement privé non agricole occupé par un locataire	179
Logement privé occupé	180
Logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou temporaires	180
Période de construction	181
Pièces	181
Type de construction résidentielle	182
Valeur du logement	184
GÉOGRAPHIE	
Introduction	187
Agglomération de recensement (AR)	191
Agglomération de recensement primaire (ARP)	191
Agglomération de recensement unifiée	191
Carte de référence	191
Chiffres ajustés	192
Circonscription électorale fédérale (CÉF)	193
Classification géographique type (CGT)	194
Code géographique	195
Code postal	195
Côté d'îlot	197
Date de référence géographique	199
Densité de la population	200
Division de recensement (DR)	200
Écoumène	203
Emplacement du lieu de travail	204
Ferme de recensement	205
Fichiers du réseau routier (FRR)	205
Fichiers numériques cartographiques (FNC)	207
Fichiers numériques des limites (FNL)	209
Géocodage	211
Groupe de taille de la population urbaine	213
Lieu habituel de résidence	214
Localité désignée (LD)	215
Localité non constituée (LNC)	217
Nom de localité	218
Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale	218
Point représentatif	220
Projection cartographique	222

TABLE DES MATIÈRES – suite

	Page
Province/territoire.....	223
Région agricole de recensement (RAR).....	224
Région économique (RÉ).....	225
Région infraprovinciale (RI).....	226
Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP).....	226
Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP).....	240
Région métropolitaine de recensement unifiée.....	240
Région rurale.....	240
Région urbaine (RU).....	241
Secteur de dénombrement (SD).....	244
Secteur de recensement (SR).....	247
Secteur de recensement provincial (SRP).....	249
Subdivision de recensement (SDR).....	249
Subdivision de recensement unifiée (SRU).....	253
Superficie des terres.....	255
Système de coordonnées.....	256

LISTE DES ANNEXES

A. Questions du recensement depuis la Confédération.....	261
B. Guide sur la géographie du recensement et sur les applications.....	269
C. Graphique sur la classification de la variable Activité.....	289
D. Comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 1996) et de l'Enquête sur la population active.....	291
E. Comparabilité historique des données sur le déplacement domicile-travail.....	295
F. Connaissance des langues non officielles : classifications de 1996 et de 1991.....	297
G. Langue maternelle et langue parlée à la maison : classifications de 1996, 1991 et 1986.....	303
H. Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1996, 1991 et 1986.....	309
I. Classification des pays de citoyenneté de 1996.....	317
J. Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs.....	321
K. Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1996, 1991 et 1986.....	325
L. Principaux domaines d'études – Structure de la classification finale.....	331
M. RMR et AR selon la couverture des Fichiers du réseau routier.....	349
N. Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement de 1996 et de 1991 selon les SDR composantes, par code de la RMR/AR, genre de SDR, champ d'observation des FRR, nombre de secteurs de recensement et nombre de secteurs de dénombrement.....	351
O. Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire.....	379
P. Formule 2B de 1996, Questionnaire sur la population.....	385
Q. Formule 6 de 1996, Questionnaire sur l'agriculture.....	417

TABLE DES MATIÈRES – suite

	Page
LISTE DES TABLEAUX	
1. Unités géographiques selon la province et le territoire, 1996	190
2. Genres de divisions de recensement selon la province et le territoire, 1996	201
3. Abréviations et codes des provinces et des territoires	224
4. Taille des logements collectifs nécessaire pour former des SD distincts	245
5. Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, 1996.....	251
INDEX	425
LISTE DES FIGURES	
1. Univers et sous-univers de la population	4
2. Population et composantes de l'activité, 1996.....	9
3. Population autochtone totale.....	37
4A. Résidents permanents et non permanents : Lieu de naissance.....	53
4B. Résidents permanents et non permanents : Citoyenneté.....	54
5. Langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues non officielles	61
5A. Langues autochtones	62
5B. Langues germaniques.....	62
5C. Langues nigéro-congolaises	62
6. Variables sur la mobilité du recensement de 1996	69
7. Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du recensement de 1996 sur le lieu de résidence un an auparavant	73
8. Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du recensement de 1996 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant.....	85
9. Origines françaises, européennes et des îles Britanniques	92
9A. Origines d'Europe septentrionale.....	93
9B. Origines sud-européennes	93
9C. Origines d'Europe orientale	93
10. Origines asiatiques, arabes, africaines et des îles du Pacifique	94
10A. Origines du Maghreb.....	94
10B. Origines indochinoises.....	94
11. Origines de l'Amérique latine, des Caraïbes, autochtones et autres origines.....	95
12. Composantes du revenu en 1995.....	101
13. Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada	112
14. Univers et sous-univers des familles de recensement et des familles économiques.....	129

TABLE DES MATIÈRES – fin

	Page
15. Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles.....	130
16. Aperçu des variables relatives à la famille de recensement	134
17. Univers des ménages de 1996.....	151
18. Univers et sous-univers des ménages	152
19. Univers des logements du recensement de 1996	171
20. Hiérarchie des unités géographiques nationale, métropolitaine et code postal, 1996.....	189
21. Exemples de côtés d'îlot.....	198
22. Cartes de FNL et de FNC du Canada	209
23. Extraction des données en utilisant des limites personnalisées.....	212
24. RMR unifiée, par noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale.....	219
25. La règle du noyau urbain	229
26. La règle du navettage dans le sens normal	230
27. La règle du navettage à contresens	231
28. La règle de la contiguïté spatiale	232
29. La règle de la comparabilité historique	233
30. Règles de délimitation des RMR et AR unifiées	235
31. Exemples de SRU et de SDR en Saskatchewan	254

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Introduction

Le Dictionnaire fournit des définitions sur tous les termes, les variables et la géographie du recensement du Canada de 1996.

Le Dictionnaire se divise en cinq sections. Les termes et les variables sont présentés par ordre alphabétique à l'intérieur de chacune des sections. Les quatre premières portent sur ce qu'on appelle les «univers» du recensement. Elles sont :

Univers de la population – Cette section comprend des renseignements sur les caractéristiques de la population du Canada.

Univers des familles – Cette section porte sur les caractéristiques des unités familiales. Les familles de recensement et les familles économiques sont incluses.

Univers des ménages – Cette section nous informe sur les caractéristiques d'une personne ou d'un groupe de personnes qui occupe un logement privé.

Univers des logements – Cette section porte sur les caractéristiques des logements du Canada.

La cinquième section porte sur divers termes géographiques utilisés dans le cadre du recensement du Canada.

Les renseignements sont présentés de la façon suivante :

Définition du terme ou de la variable :	Une définition complète du terme ou de la variable suit immédiatement son nom.
Recensement(s) :	Cette rubrique indique les années de recensement où le terme ou la variable a été utilisé, précise si les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population ou auprès d'un échantillon et, s'il y a lieu, indique la taille de l'échantillon. Les termes géographiques sont mesurés pour l'ensemble de l'échantillon du recensement.
Population :	Cette rubrique donne des renseignements sur la population ou la sous-population pour laquelle les données sont recueillies. Elle est sans objet dans le cas des termes géographiques.
N ^{o(s)} de question :	Cette rubrique indique la ou les questions auxquelles une variable a trait. Elle est sans objet dans le cas des termes géographiques.
Réponses :	Cette rubrique indique les classifications ou catégories de réponse se rapportant à chaque variable. Elle est sans objet dans le cas des termes géographiques.
Remarques :	Cette rubrique fournit des renseignements supplémentaires, notamment sur la comparabilité avec les recensements précédents, susceptibles d'aider l'utilisateur à mieux comprendre les données.

Règles, Notes spéciales, qualités des données et applications Les utilisateurs trouveront sous ces rubriques, réservées aux termes géographiques, les renseignements détaillés supplémentaires dont ils ont besoin pour interpréter et utiliser correctement les données.

Liste des variables et des termes nouveaux et supprimés

Le Dictionnaire du recensement de 1996 contient de nouveaux termes et de nouvelles variables :

Univers de la population :

Activités à la maison : Heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération

Activités à la maison : Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans rémunération

Activités à la maison : Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération

Activités sur le marché du travail : Présence d'enfants (variable dérivée)

Activités sur le marché du travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1991)

Autochtone : Autodéclaration de l'ascendance autochtone

Déplacement domicile-travail : Catégorie de lieu de travail

Déplacement domicile-travail : Distance de navettage

Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail

Déplacement domicile-travail : Mode de transport

État matrimonial (historique)

Géographie : Emplacement du lieu de travail

* Groupe de population

* Mobilité : Agglomération de recensement de résidence actuelle

* Mobilité : Division de recensement de résidence actuelle

* Mobilité : Province ou territoire de résidence actuelle

* Mobilité : Région métropolitaine de recensement de résidence actuelle

* Mobilité : Subdivision de recensement de résidence actuelle

Mobilité 1 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant

* Mobilité 1 : Composantes de migration (interne et externe)

Mobilité 1 : Division de recensement de résidence 1 an auparavant

Mobilité 1 : Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Mobilité 1 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant

Mobilité 1 : Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

* Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

* Mobilité 5 : Composantes de migration (interne et externe)

* Personnes vivant en couple

* Les variables suivantes ont été ajoutées à la présente édition du dictionnaire.

De plus, un ensemble de sept annexes ont été mises à jour depuis mars 1997 :

- Annexe B Guide sur la géographie du recensement et sur les applications
- Annexe C Graphique sur la classification de la variable Activité
- Annexe G Langue maternelle et langue parlée à la maison : classifications de 1996, 1991 et 1986
- Annexe J Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs
- Annexe K Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1996, 1991 et 1986
- Annexe L Principaux domaines d'études - Structure de la classification finale
- Annexe O Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire

Géographie :

- Agglomération de recensement unifiée
- Chiffres ajustés
- Code géographique
- Fichiers du réseau routier (FRR)
- Fichiers numériques cartographiques (FNC)
- Fichiers numériques des limites (FNL)
- Lieu habituel de résidence
- Localité désignée (LD)
- Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale
- Point représentatif
- Région agricole de recensement (RAR)
- Région économique (RÉ)
- Région métropolitaine de recensement unifiée
- Système de coordonnées

Les inscriptions suivantes, qui étaient incluses dans le Dictionnaire du recensement de 1991, ont été exclues du recensement de 1996 :

Univers de la population :

- Équité en matière d'emploi (compris dans la nouvelle variable Groupe de population)
- Fécondité
- Minorités visibles (compris dans la nouvelle variable Groupe de population)
- Religion
- Revenu : Allocations familiales
- Travail : Catégorie de travailleurs (variable directe)
- Travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1970)
- Travail : Profession (selon la Classification des professions de 1971)
- Travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1980)

Géographie :

- Cartes thématiques
- CARTLIB (Bibliothèque cartographique) [remplacé par Fichiers numériques des limites (FNL) et Fichiers numériques cartographiques (FNC)]
- Centroïde (remplacé par Point représentatif)
- Composantes des RMR/AR

Fichier principal de région (FPR) [remplacé par Fichiers du réseau routier (FRR)]
 Genre de subdivision de recensement (voir Subdivision de recensement)
 Lieu de travail (remplacé par les variables sous la rubrique Déplacement domicile-travail et par la variable
 Géographie : Emplacement du lieu de travail)
 Noms géographiques
 Parties de RMR/AR (remplacé par Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale)
 Région agricole [changement de nom seulement – remplacé par Région agricole de recensement (RAR)]
 Région géographique
 Région infraprovinciale [changement de nom seulement – remplacé par Région économique (RÉ)]
 Secteur de recensement provincial

Secteur demandé
 Township, rang et méridien

Féminisation

Pour alléger le texte, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.

Liste des abréviations

AINC	–	Affaires indiennes et du Nord Canada
AR	–	agglomération de recensement
ARP	–	agglomération de recensement primaire
CARTLIB	–	Bibliothèque cartographique
CÉF	–	circonscription électorale fédérale
CGT	–	Classification géographique type
CNP	–	Classification nationale des professions
CPCNG	–	Comité permanent canadien des noms géographiques
CTI	–	Classification type des industries
CTP	–	Classification type des professions
DR	–	division de recensement
EAPA	–	Enquête auprès des peuples autochtones
EPA	–	Enquête sur la population active
ESLA	–	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
FERR	–	fonds enregistré de revenu de retraite
FNC	–	fichier numérique cartographique
FNL	–	fichier numérique des limites
FPR	–	fichier principal de région
FRR	–	fichier du réseau routier
GRC	–	Gendarmerie royale du Canada
LD	–	localité désignée
LNC	–	localité non constituée
LSPA	–	La stratégie des pêches de l'Atlantique
MRC	–	municipalité régionale de comté
n.i.a.	–	non inclus ailleurs
PDÉ	–	principal domaine d'études
PSV	–	pensions de sécurité de la vieillesse

RAR	–	région agricole de recensement
RÉ	–	région économique
REÉR	–	régime enregistré d'épargne-retraite
RI	–	région infraprovinciale
RMR	–	région métropolitaine de recensement
RMRP	–	région métropolitaine de recensement primaire
RPC	–	Régime de pensions du Canada
RRQ	–	Régime de rentes du Québec
RTA	–	région de tri d'acheminement
RU	–	région urbaine
SD	–	secteur de dénombrement
SDR	–	subdivision de recensement
SFR	–	seuil de faible revenu
SIAN	–	Service d'information de l'Atlas national
SIG	–	système d'information géographique
SR	–	secteur de recensement
SRG	–	supplément de revenu garanti
SRP	–	secteur de recensement provincial
SRU	–	subdivision de recensement unifiée
UDL	–	unité de distribution locale
UTM	–	système universel transverse de Mercator

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

UNIVERS DE LA POPULATION

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Introduction

L'**univers de la population** comprend des variables qui ont trait à des caractéristiques de la population du Canada, telles que les caractéristiques démographiques et ethnoculturelles, la langue, la mobilité, la scolarité, le revenu et l'activité. La liste complète de ces variables figure à la Table des matières.

Pour certaines variables, les données portent sur l'ensemble de la population, alors que, pour les autres, elles sont obtenues auprès d'un échantillon de la population. La figure 1, à la page suivante, procure plus d'information à ce sujet.

L'**univers de la population** du recensement de 1996 comprend les groupes suivants :

- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien;
- les personnes au Canada qui demandent le statut de réfugié et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis de séjour pour étudiants (visas pour étudiants, permis pour étudiants) et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis de travail et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis ministériel (y compris les prolongements) et les membres de leur famille vivant avec elles.

Aux fins du recensement, les personnes des quatre derniers groupes de la liste sont des **résidents non permanents**. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la variable **Résident non permanent : immigration**.

L'**univers de la population** du recensement de 1996 ne comprend pas les **résidents étrangers** parce qu'ils n'ont pas été dénombrés en 1996. Par résidents étrangers, on entend :

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement (par exemple, un visiteur étranger en vacances ou en affaires avec ou sans permis de visiteur).

Figure 1. Univers et sous-univers de la population



Activités à la maison : Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées à offrir des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 30 c)

Réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 9 heures; 10 heures et plus

Remarques : La question sur les heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide, sans rémunération, à des personnes âgées a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées, sans rémunération, à donner des soins aux personnes âgées membres du ménage du recensé, à d'autres personnes âgées membres de la famille ne faisant pas partie du ménage du recensé, à des amis ou des voisins.

Aucune définition de personne âgée ne figurait dans le questionnaire. Toutefois, le *Guide du recensement de 1996* renfermait la définition suivante : «Les personnes âgées sont toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi que certaines personnes ayant près de 65 ans et souffrant d'incapacités associées au vieillissement.»

Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).

Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.

Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à conduire un parent âgé à un rendez-vous tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 b) et une heure à la question 30 c), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.

Activités à la maison : Heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 30 b)
Réponses :	Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus
Remarques :	<p>La question sur les heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération, a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées à donner des soins aux enfants, sans rémunération, pour des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres de la famille ne faisant pas partie du ménage et pour des amis ou des voisins.</p> <p>Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).</p> <p>Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.</p> <p>Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 a) et une heure à la question 30 b), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.</p>

Activités à la maison : Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Sont incluses les heures consacrées aux travaux ménagers pour son propre ménage ou pour un autre ménage. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 30 a)
Réponses :	Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus

Remarques : La question sur les heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, pour des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres de la famille ne faisant pas partie du ménage, pour des amis ou des voisins.

Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).

Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.

Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 a) et une heure à la question 30 b), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.

Activités sur le marché du travail : Activité (variable dérivée)

Activité sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les recensés sont classés dans les catégories «**personnes occupées**», «**chômeurs**» ou «**inactifs**».

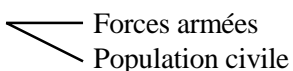
Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

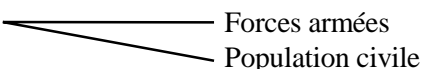
Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

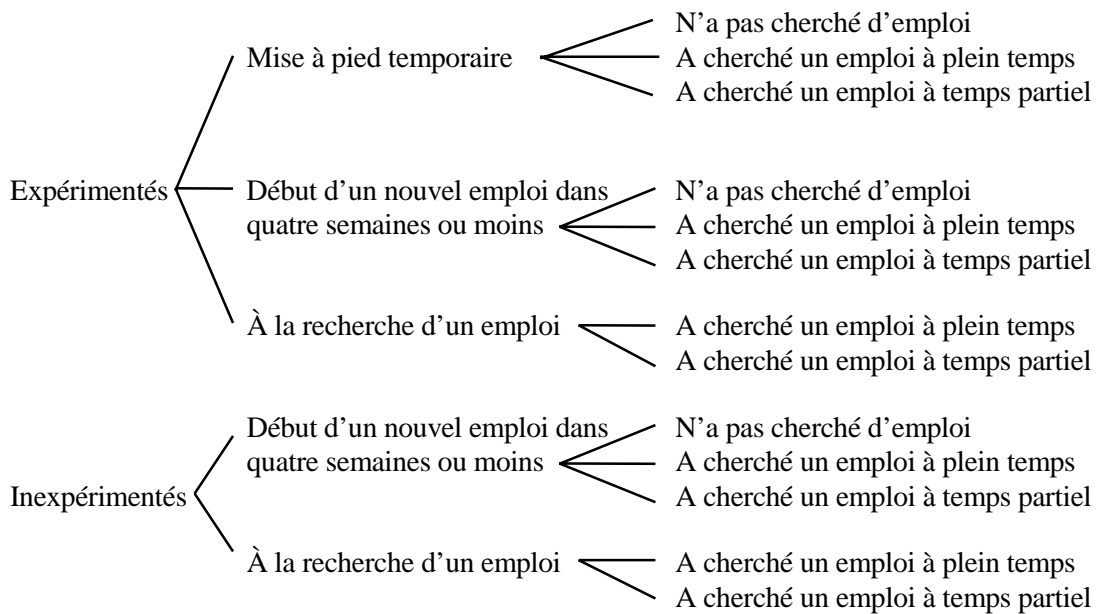
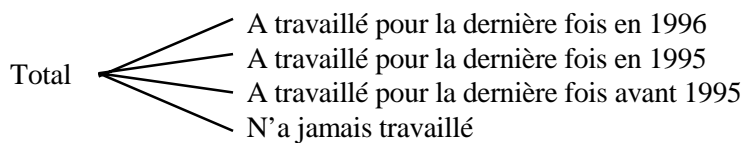
N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

Réponses : Les 21 valeurs possibles de la variable **Activité** sont les suivantes :

Personnes occupées

A travaillé contre rémunération ou à son compte 

Absente du travail ou de l'entreprise 

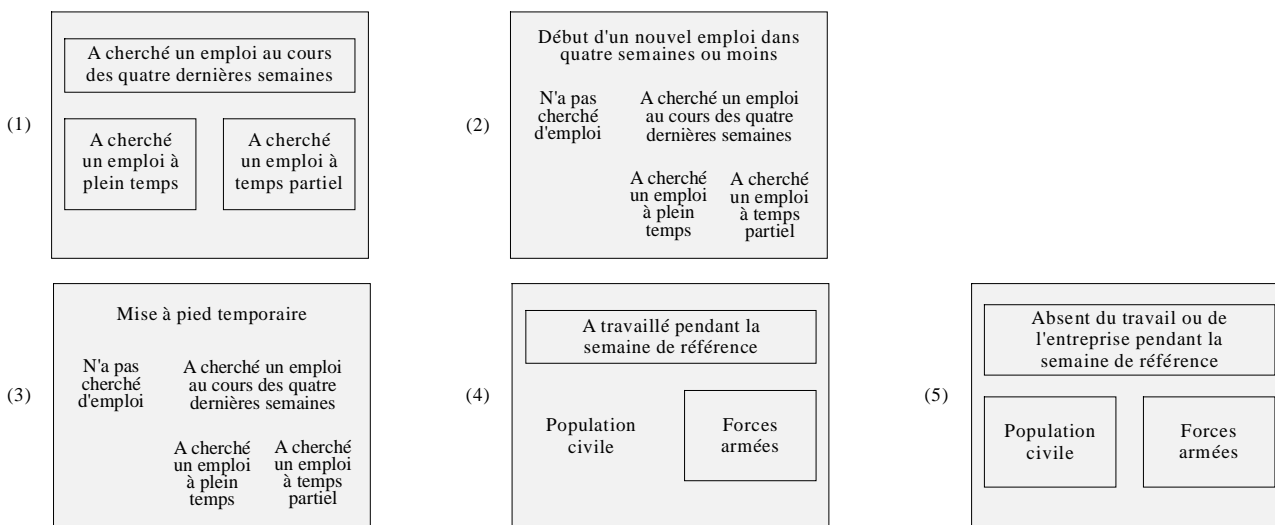
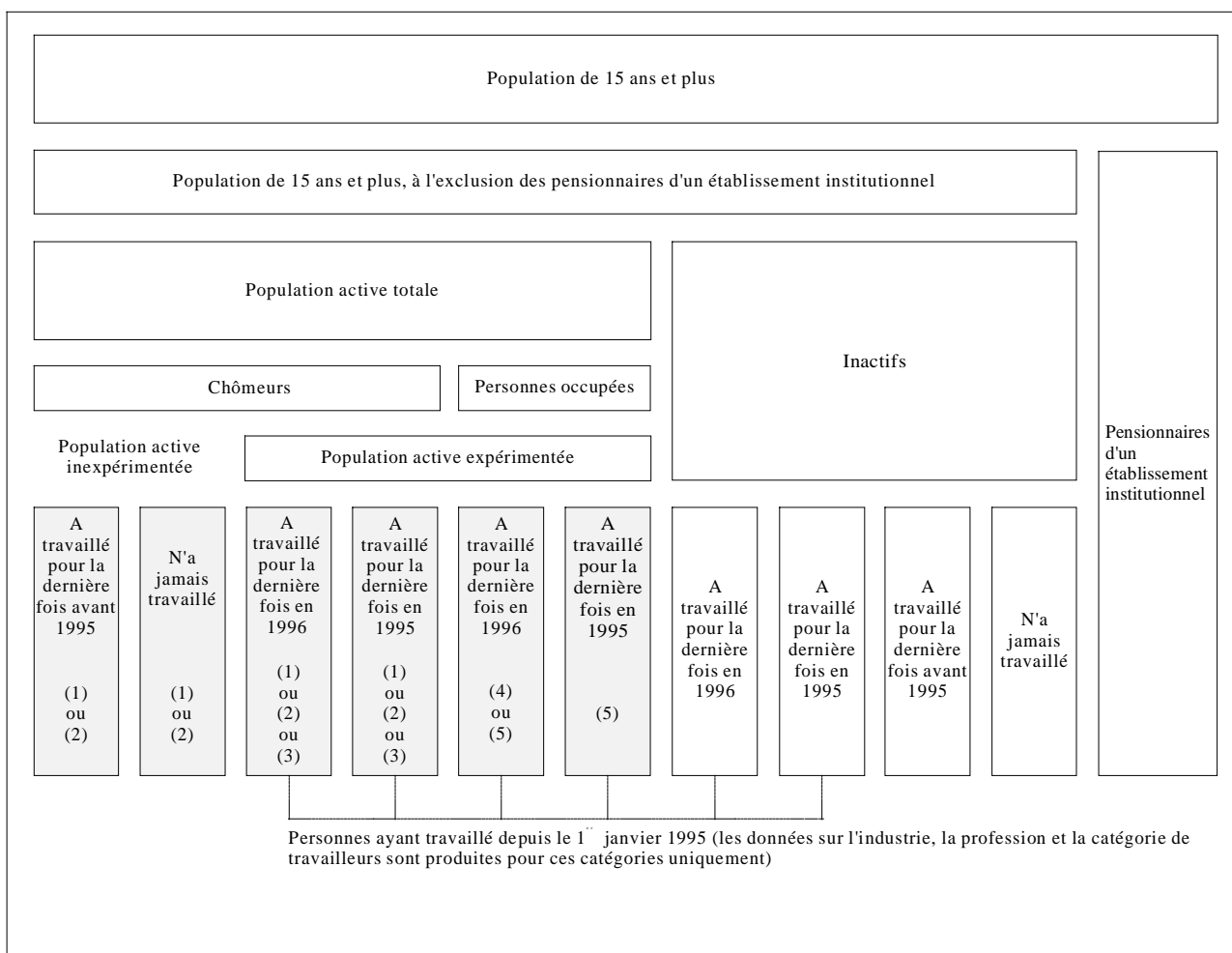
Chômeurs**Inactifs****Remarques :**

Les catégories liées à ce concept ont été établies à partir des réponses aux questions sur la population active du questionnaire du recensement. En voici la liste :

- Heures travaillées contre rémunération ou à son compte (question 31);
- Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise pendant la semaine de référence (question 32);
- Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence (question 33);
- Recherche d'un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel, au cours des quatre dernières semaines (question 34);
- Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler au cours de la semaine de référence (question 35);
- Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte (question 36).

Les définitions des variables ci-dessus figurent dans le présent dictionnaire. Toutefois, comme ces variables servent essentiellement à déterminer l'activité du recensé, il n'est pas permis de les utiliser individuellement (sauf les variables *Heures travaillées contre rémunération ou à son compte* et *Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte*), à moins que ce ne soit dans le cadre de recherches spécialisées effectuées en consultation avec des spécialistes en la matière.

Figure 2. Population et composantes de l'activité, 1996



La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable *Activité*. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable *Activité* avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon a) qu'elles ont travaillé principalement pour un salaire, un traitement ou à commission ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens ou de services, plutôt qu'en espèces), b) qu'elles ont travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent du même ménage ou exploitée par celui-ci ou c) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 41 et 42

Réponses : Salariés
Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale)
Travailleurs autonomes sans aide rémunérée ayant une entreprise non constituée en société
Travailleurs autonomes avec aide rémunérée ayant une entreprise non constituée en société
Travailleurs autonomes sans aide rémunérée ayant une entreprise constituée en société
Travailleurs autonomes avec aide rémunérée ayant une entreprise constituée en société

Nota : Les travailleurs autonomes avec aide rémunérée sont souvent groupés dans la catégorie «employeurs». Les travailleurs autonomes sans aide rémunérée sont classés comme travailleurs «à leur propre compte» ou travailleurs «indépendants».

Remarques : **(1) Salariés**

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles avaient travaillé

principalement pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission. Sont également comprises les personnes travaillant à la pièce, les personnes travaillant contre rémunération «en nature» dans une entreprise non familiale (par exemple, les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces), les vendeurs travaillant à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel, ainsi que les personnes travaillant pour le ménage privé de quelqu'un d'autre, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage.

(2) **Travailleurs autonomes**

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et dont l'emploi déclaré consistait principalement à exploiter une entreprise ou à exercer une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire et celles qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières privées). Sont également comprises les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires.

Les recensés devaient préciser si leur entreprise était ou non constituée en société et s'ils avaient ou non une aide rémunérée. Il est à noter qu'en raison de nouvelles lois fiscales adoptées en 1980, il était possible, pour la première fois, de déduire à titre de dépenses le salaire versé à un conjoint. En conséquence, les travailleurs autonomes qui ont décidé de verser un salaire à leur conjoint afin de profiter des avantages prévus dans la nouvelle loi sont passés, entre 1971 et 1981, de la catégorie des «travailleurs autonomes sans aide rémunérée» à la catégorie des «travailleurs autonomes avec aide rémunérée». Il faut tenir compte de ce changement lorsqu'on compare les données du recensement de 1971 à celles des recensements subséquents.

(3) **Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale)**

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et dont l'emploi déclaré consistait principalement à travailler sans rémunération régulière en espèces pour un parent faisant partie du même ménage, à des tâches relatives à l'exploitation de l'entreprise ou de la ferme dont le parent était le propriétaire ou l'exploitant. **Le concept de «travailleur familial non rémunéré» ne s'applique pas aux travaux ménagers sans rémunération.**

Alors que les données des recensements de 1996, 1991, 1986 et 1981 sont directement comparables pour cette catégorie, celles de 1971 et des autres recensements ne le sont pas nécessairement à cause de certaines différences dans les définitions adoptées. Ainsi, par exemple, d'après les définitions de 1971, les travailleuses agricoles non rémunérées qui travaillaient moins de 20 heures par semaine sans rémunération dans une ferme familiale étaient exclues de la population active, alors qu'en 1981, 1986, 1991 et 1996, ces personnes sont incluses dans la population active occupée. De plus, en raison des nouvelles lois fiscales mentionnées précédemment, certaines personnes sont passées, entre 1971 et 1981,

de la catégorie des «travailleurs familiaux non rémunérés» à la catégorie des «travailleurs rémunérés».

De plus, certains problèmes en matière de qualité des données, survenus en 1981, se sont traduits par un sous-dénombrement des travailleurs familiaux non rémunérés. En 1986, la hausse apparemment spectaculaire de l'effectif de cette catégorie en regard de 1981 était attribuable davantage à une meilleure couverture qu'à une augmentation réelle du nombre de travailleurs familiaux non rémunérés.

(4) Produits du recensement

Les utilisateurs de données doivent prendre note que les produits du recensement présentent souvent les données sur les catégories de travailleurs comme suit :

- a) travailleurs rémunérés; cette catégorie comprend les salariés et les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société; ces derniers sont inclus puisqu'ils sont considérés comme des employés de leur propre entreprise et donc comme des travailleurs rémunérés;
- b) travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société; ces données peuvent être ventilées selon qu'ils sont «avec aide rémunérée» ou «sans aide rémunérée»;
- c) travailleurs familiaux non rémunérés.

(5) Comparabilité des données du recensement avec celles de l'Enquête sur la population active

Un certain nombre de personnes qui sont considérées comme des travailleurs rémunérés aux fins du recensement sont classées comme travailleurs autonomes n'exploitant pas une entreprise (donc travaillant sans aide rémunérée) dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Il s'agit de personnes qui travaillent pour des ménages privés, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage. Au moment de comparer les données du recensement et celles de l'enquête, il faut tenir compte des différences quant à la couverture, qui sont exposées à l'annexe D.

Activités sur le marché du travail : Chômeurs

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, étaient sans emploi rémunéré, étaient prêtes à travailler et :

- a) avaient activement cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes; ou
- b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou
- c) avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 31 à 36
Réponses :	Sans objet
Remarques :	Les chômeurs incluent principalement les personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, étaient sans emploi rémunéré, étaient prêtes à travailler et avaient activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes.

La population des chômeurs comprend deux composantes plus petites : les personnes qui n'ont pas travaillé pendant la semaine ayant précédé le recensement parce qu'elles avaient été mises à pied d'un emploi auquel elles prévoyaient retourner, et les personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement mais qui avaient pris des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

On a déterminé si la personne était prête à travailler contre rémunération principalement à partir de sa réponse à la question 35 (raisons de l'impossibilité de commencer à travailler pendant la semaine de référence). Un certain nombre de personnes qui ont déclaré à la question 35 ne pas pouvoir commencer à travailler pendant la semaine de référence doivent être considérées comme étant prêtes à travailler cette semaine-là. (Il s'agit, par exemple, des personnes qui étaient déjà engagées à commencer un nouvel emploi ou qui ne pouvaient pas travailler à cause d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, ou pour des raisons personnelles ou familiales.) Les réponses à la question 35 ont été interprétées en fonction de la recherche effectuée par le recensé et de son intention implicite de trouver un emploi rémunéré (réponse à la question 34 : a cherché un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel au cours des quatre dernières semaines). On s'est également servi des renseignements sur la fréquentation scolaire à plein temps (école primaire ou secondaire) à un moment quelconque depuis septembre 1995 pour déterminer si une personne était prête à occuper un emploi rémunéré.

Les personnes qui ont activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes et qui ont donné comme réponse à la question 35 «Non, allait à l'école» ou «Non, pour d'autres raisons» étaient classées dans la catégorie des personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler. Sont aussi classées dans cette catégorie les personnes qui n'avaient pas cherché un emploi à temps partiel (y compris celles qui avaient cherché un emploi à plein temps et celles qui n'avaient pas cherché d'emploi) et qui avaient aussi fréquenté une école primaire ou secondaire à plein temps à un moment quelconque depuis septembre 1995.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Activité*. Consultez l'annexe C pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable Activité sont dérivées. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable **Chômeurs** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte

Année ou période au cours de laquelle les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ont travaillé, la dernière fois, contre rémunération ou à leur compte, ne serait-ce que quelques jours.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 36

Réponses : En 1996; En 1995; Avant 1995; Jamais (travaillé contre rémunération ou à son compte)

Remarques : Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une ferme ou entreprise familiale. Il n'inclut pas les travaux ménagers non rémunérés ni le travail bénévole.

Cette variable du recensement sert à repérer les personnes ayant travaillé récemment contre rémunération. Les personnes âgées de 15 ans et plus ayant répondu «En 1996» ou «En 1995» constituent la population des personnes «ayant travaillé contre rémunération ou à leur compte depuis le 1^{er} janvier 1995». Il s'agit de la population totale pour laquelle des données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs sont recueillies.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable *Activité*.

Les nouveaux immigrants au Canada qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi devaient (selon les instructions prévues s'ils posaient des questions à ce sujet) indiquer l'année au cours de laquelle ils avaient occupé leur dernier emploi dans un autre pays. En 1971, cette variable comprenait les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Cette variable sert à déterminer les variables *Activité (variable dérivée)* et *Travail en 1995*. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence

Variable indiquant si les personnes avaient ou non, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, des arrangements définis pour se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 33

Réponses : Non (n'avait pas d'arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes); Oui (avait des arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes)

Remarques : En 1976, les données sur cette variable portaient aussi sur les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Une question semblable est posée dans le cadre de l'Enquête sur la population active, mais comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses à d'autres questions.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs***.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Forme juridique

Forme juridique des entreprises commerciales ou agricoles. Cette variable s'applique aux personnes qui travaillaient surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi déclaré, c'est-à-dire l'emploi qu'elles avaient pendant la semaine ayant précédé le recensement ou l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Une **entreprise constituée en société** est une entreprise ou une ferme ayant une entité juridique constituée sous le régime de lois provinciales ou fédérales. Une **entreprise** ou une ferme **non constituée en société** ne représente pas une entité juridique distincte; il peut toutefois s'agir d'une société en nom collectif, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à leur compte depuis le 1 ^{er} janvier 1995
N° de question :	Variable directe : question 42
Réponses :	Non (non constituée en société); Oui (constituée en société)
Remarques :	On n'a fourni aucune définition précise sur la forme juridique aux recensés. La question sur la forme juridique est souvent utilisée conjointement avec la variable Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs , étant donné que les travailleurs autonomes qui ont déclaré exploiter une entreprise ou une ferme constituée en société peuvent être classés comme travailleurs rémunérés pour certains types d'analyse.

Activités sur le marché du travail : Heures travaillées contre rémunération ou à son compte

Nombre réel d'heures travaillées, contre rémunération ou à leur compte, par les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, dans tous les emplois occupés pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Ce nombre inclut les heures travaillées pour un salaire, un traitement, à commission ou pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces). Les heures travaillées à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci sont également incluses.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 31
Réponses :	Aucune; Nombre total d'heures travaillées (réponse écrite) contre rémunération ou à son compte (à l'heure près)
Remarques :	Ne sont pas comprises les heures pendant lesquelles le répondant était absent du travail (avec ou sans rémunération) pour une partie de la semaine à cause de maladie, de vacances ou d'autres raisons.

Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une entreprise ou une ferme familiale. Il ne comprend pas les activités à la maison non rémunérées ni le travail bénévole. Pour une description plus détaillée du travail contre rémunération ou à son compte, reportez-vous à la définition de la variable **Activités sur le marché du travail : Personnes occupées**.

À tous les recensements réalisés de 1981 à 1996, les recensés devaient inscrire le nombre réel d'heures travaillées contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine de référence. En 1971 et 1976, deux questions distinctes étaient posées, l'une portant sur les heures travaillées contre rémunération ou à son compte et l'autre sur les heures travaillées sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale. Dans les deux cas, des catégories de réponse précises étaient fournies dans le questionnaire. En outre, en 1971 et en 1976, la semaine de référence incluait un jour férié, et les données étaient recueillies pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Par conséquent, les données des recensements de 1981 à 1996 ne sont pas, en grande partie, comparables à celles des recensements antérieurs.

Des données sur le nombre habituel d'heures de travail et le nombre d'heures effectivement travaillées sont produites à partir de l'Enquête sur la population active.

Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les composantes de la variable **Activité** sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

Activités sur le marché du travail : Inactifs

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (14 mai 1996), n'étaient ni occupées ni en chômage. Les inactifs incluent les personnes qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement et a) n'avaient pas cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement, b) n'avaient pas été temporairement mises à pied et c) n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivantes. Cette catégorie inclut également les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine ayant précédé le recensement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

Réponses : Sans objet

Remarques : Les personnes qui avaient activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes et qui ont répondu «Non, allait à l'école» ou «Non, pour d'autres raisons» à la question 35 (question portant sur les raisons de l'impossibilité de commencer à travailler au cours de la semaine de référence) ont été classées dans la catégorie des personnes qui ne sont pas prêtes à travailler. Sont aussi classées dans cette catégorie les personnes qui n'avaient pas cherché un emploi à temps partiel (y compris celles qui avaient cherché un emploi à plein temps et celles qui n'avaient pas cherché d'emploi) et qui avaient fréquenté une école primaire ou secondaire à plein temps à un moment quelconque depuis septembre 1995.

Cette catégorie regroupe principalement les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de relâche qui ne cherchaient pas un travail et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité.

Depuis le recensement de 1981, les questions sur l'activité ne sont pas posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. En 1976 et 1971, les questions sur l'activité leur ont été posées et ils ont été inclus dans la catégorie des «inactifs».

En 1976, on demandait aux recensés s'ils étaient prêts à travailler ou non, sans leur demander toutefois de préciser la raison pour laquelle, le cas échéant, ils n'étaient pas prêts à travailler. En conséquence, tous les chômeurs qui avaient cherché du travail et déclaré ne pas être prêts à travailler ont été inclus dans la catégorie des «inactifs».

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*. Consultez également la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable *Activité*. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les composantes de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille la personne, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si la personne n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, elle devait donner des renseignements sur l'emploi qu'elle avait occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 37 et 38

Réponses : Les questions sur l'industrie requièrent une réponse en lettres indiquant pour qui le recensé travaillait (employeur) ainsi que le genre d'entreprise ou de service offert par cet employeur. Les codeurs du recensement ont utilisé les renseignements fournis pour attribuer un code tiré de la Classification type des industries (CTI) de 1980.

Remarques : Les données sur l'industrie du recensement de 1996 sont produites en fonction de la Classification type des industries de 1980. Cette dernière consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries regroupées en 18 divisions, 75 grands groupes et 296 groupes. Les groupes d'industrie sont fondés sur la nature générale de l'entreprise, de l'industrie ou du service. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette classification, reportez-vous à la *Classification type des industries, 1980*, n^o 12-501F au catalogue.

Le codage des réponses fournies aux questions sur l'industrie a été fait, dans la mesure du possible, au moyen d'une Liste des établissements précodée, afin d'assurer l'uniformité avec les codes de la CTI attribués aux mêmes établissements dans le cadre d'autres enquêtes de Statistique Canada.

Les données de 1996 sur l'industrie peuvent être totalisées pour diverses populations parmi lesquelles celles les plus fréquemment utilisées sont :

- a) les personnes occupées;
- b) la population active expérimentée – personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995, qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine de référence;
- c) les personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

Les autres membres de la population active, c'est-à-dire les chômeurs ayant travaillé avant le 1^{er} janvier 1995 ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie «Industrie – Sans objet».

Si le recensé n'avait pas répondu aux questions ou n'avait pas fourni une description assez détaillée pour permettre le codage, un code de la CTI de 1980 établi par ordinateur a été attribué, en fonction d'autres renseignements économiques et démographiques fournis par le recensé.

Dans le cas de la division A, Industries agricoles et services connexes, de la division K, Industries des intermédiaires financiers et des assurances, et de la division N, Industries des services gouvernementaux, seules les données correspondant aux codes à deux chiffres (grands groupes) sont offertes. Dans tous les autres cas, on dispose de données correspondant aux codes à trois chiffres.

La variable *Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)* permet d'établir des comparaisons directes entre les données sur l'industrie des recensements de 1996, de 1991 et de 1986.

La comparaison des données sur l'industrie tirées de l'Enquête sur la population active et du Recensement du Canada est rendue difficile en raison de certaines différences mineures. Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de différences dont il peut s'agir, reportez-vous à l'annexe D.

Aperçu des classifications types des industries utilisées pour les recensements de 1971 à 1996

Classifications utilisées pour coder les réponses	Années de recensement pour lesquelles les données sont comparables	Commentaires
Classification type des industries de 1980	1986*, 1991*, 1996	C'est la seule classification des industries utilisée au recensement de 1996.
Classification des activités économiques de 1970	1971, 1981, 1986*, 1991*	Pour pouvoir établir des comparaisons avec les données du recensement de 1971, il faut apporter des modifications aux univers de la population active de 1981, 1986 et 1991.

* Dans le cadre des opérations de codage de 1986 et 1991, les réponses à la question sur l'industrie ont été codées selon une classification provisoire, ce qui a permis de remanier les données sur l'industrie pour les présenter selon les classifications de 1970 ou de 1980, sans devoir les coder deux fois.

Activités sur le marché du travail : Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la semaine de référence)

Variable indiquant les personnes qui ont déclaré être, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, a) temporairement mises à pied et qui s'attendaient à être rappelées à l'emploi qu'elles occupaient pendant toute la semaine, b) absentes de leur travail ou de l'entreprise pendant toute la semaine pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : vacances, maladie, grève ou lock-out, congé de maternité, mauvais temps, incendie, raisons personnelles ou familiales, cours de formation (si elles ont touché un salaire ou un traitement de leur employeur). Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte durant la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 32

Réponses : Non; Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner; Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons

Remarques : En 1976 et 1971, deux questions distinctes ont été posées, l'une concernant les mises à pied et l'autre, les absences. Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, y compris celles qui avaient travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé ces recensements de même que les pensionnaires d'un établissement institutionnel, devaient répondre à ces deux questions et ont été incluses dans les données. Des questions semblables sont posées dans le cadre

de l'Enquête sur la population active, mais, comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses données à d'autres questions.

En 1981, une personne était considérée comme étant temporairement mise à pied d'un emploi auquel elle comptait retourner si la durée de la mise à pied ne dépassait pas 26 semaines. En 1971 et 1976, la période était limitée à 30 jours. En 1986, 1991 et 1996, aucune limite n'était fixée.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des *variables Activités sur le marché du travail : Personnes occupées* et *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Personnes occupées

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement :

- a) avaient fait un travail quelconque contre rémunération ou à leur compte; ou
- b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise toute la semaine à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, ou encore pour d'autres raisons.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 et 32

Réponses : Sans objet

Remarques : La catégorie des personnes occupées comprend toutes les personnes qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte et qui faisaient partie de la population active rémunérée au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Sont compris tous les salariés, tous les travailleurs autonomes (avec ou sans aide rémunérée) qui travaillaient dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillaient sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale au cours de la semaine de référence. (Les personnes qui avaient un emploi ou une entreprise dont elles étaient temporairement absentes pour diverses raisons sont également incluses dans la catégorie des «personnes occupées».)

Le travail contre rémunération ou à son compte ne comprend pas les activités non rémunérées à la maison ni le travail bénévole.

Le travail contre rémunération comprend le travail pour un salaire, un traitement, des pourboires, le travail à commission, le travail à la pièce ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces), le travail des membres d'un ordre religieux, le service actif dans les Forces armées et le travail occasionnel contre rétribution comme la garde d'enfants dans les maisons d'autres personnes.

La catégorie des travailleurs autonomes qui travaillent dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession comprend les personnes :

- qui ont consacré du temps à l'exploitation ou à la mise sur pied d'une telle entreprise, peu importe si des biens sont vendus, des services rendus ou des bénéfices réalisés;
- qui ont travaillé comme pigiste ou à contrat;
- qui ont exploité une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers;
- qui ont pratiqué la pêche, la chasse et le piégeage, que ce soit pour réaliser des bénéfices ou pour assurer la subsistance de leur collectivité.

Les personnes ayant travaillé, sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération, à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci font partie de la catégorie des «personnes occupées» à titre de «travailleurs familiaux non rémunérés».

Outre les raisons d'absence de l'emploi ou de l'entreprise durant la semaine ayant précédé le recensement mentionnées à la question 32 du questionnaire (maladie, incapacité, vacances, conflit de travail), les autres raisons énumérées dans le *Guide du recensement de 1996* sont un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie, des raisons personnelles ou familiales. Dans tous les cas, les recensés devaient s'être absents, avec ou sans rémunération, de leur emploi ou de leur entreprise pour la **semaine complète**. Les congés pour suivre un cours de formation pouvaient aussi être inclus à condition que le recensé ait touché un salaire ou un traitement de son employeur.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Activité*. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable *Personnes occupées* avec celles des recensements antérieurs, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Population active expérimentée

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, et avaient travaillé pour la dernière fois contre rémunération ou à leur compte en 1995 ou en 1996. On détermine la population active expérimentée en retranchant de la population active totale les chômeurs âgés de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé, la dernière fois, avant le 1^{er} janvier 1995.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 31 à 36
Réponses :	Sans objet
Remarques :	<p>La variable Population active expérimentée est souvent utilisée pour totaliser les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs. Seuls les répondants ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 devaient répondre aux questions sur l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs.</p> <p>La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable Activité. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable Activité sont dérivées, consultez aussi l'annexe C.</p> <p>* Consultez le <i>Dictionnaire des termes du recensement de 1971</i> pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.</p>

Activités sur le marché du travail : Population active inexpérimentée

Personnes en chômage âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine ayant précédé le recensement, n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé pour la dernière fois avant le 1^{er} janvier 1995, contre rémunération ou à leur compte.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 31 à 36
Réponses :	Sans objet
Remarques :	On ne recueille pas de données du recensement sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour ces personnes. La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable Activité . Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable Activité sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Population active totale (pendant la semaine de référence)

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 à 35

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables ***Activités sur le marché du travail : Activité***, ***Activités sur le marché du travail : Personnes occupées*** et ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs***. Reportez-vous également à la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable ***Activité*** et à l'annexe C pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Présence d'enfants (variable dérivée)

Cette variable permet de classer les personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, selon qu'elles ont ou non des enfants à la maison. Les personnes qui ont des enfants à la maison sont ensuite classées selon le groupe d'âge de tous leurs enfants.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)*, 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui est stockée en permanence dans la base de données d'extraction du recensement.

Réponses : Voici les valeurs pour la variable :

Sans enfants à la maison

Au moins un enfant de moins de 2 ans, aucun de plus de 5 ans

Au moins un enfant de moins de 2 ans, certains de plus de 5 ans

Aucun enfant de moins de 2 ans, au moins un de 2 à 5 ans, aucun de plus de 5 ans

Aucun enfant de moins de 2 ans, au moins un de 2 à 5 ans, certains de plus de 5 ans

Aucun enfant de moins de 6 ans, au moins un de 6 à 14 ans
 Aucun enfant de moins de 15 ans, certains de 15 à 24 ans
 Aucun enfant de moins de 25 ans, certains de 25 ans et plus.

Remarques : Cette variable est fondée sur les concepts du recensement ayant trait à la famille. Elle a été dérivée spécialement aux fins d'analyses et de diffusion des données du recensement sur la population active.

Dans le cadre du recensement, les enfants sont également appelés «fils et/ou filles jamais marié(e)s». Ce terme englobe tous les fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, dans les familles de recensement (dans les ménages privés) et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables *Composition de la famille de recensement* et *Situation des particuliers dans la famille de recensement*.

Il est possible d'obtenir des totalisations comparables dans le temps qui renferment des données sur la présence d'enfants et l'activité pour les femmes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés pour tous les recensements à partir de celui de 1971. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les spécialistes des variables Activités sur le marché du travail.

* Aux recensements de 1981, 1986 et 1991, cette variable a été dérivée uniquement pour les femmes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

Activités sur le marché du travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1991)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 39 et 40

Réponses : Les recensés devaient indiquer en lettres le genre de travail qu'ils occupaient et les activités ou les tâches les plus importantes qu'ils devaient accomplir. Les codeurs du recensement se sont ensuite servis de ces réponses pour attribuer un code de profession tiré de la Classification type des professions (CTP) de 1991.

Remarques : Les données sur la profession du recensement de 1996 sont produites selon la Classification type des professions de 1991. Cette classification comprend quatre niveaux d'agrégation. Elle comprend 10 grandes catégories professionnelles englobant 47 grands groupes, lesquels comprennent à leur tour 139 sous-groupes. Ces sous-groupes renferment 514 groupes de base. Les titres de profession sont classés selon le niveau de scolarité, de formation ou de compétence nécessaire pour exercer cette profession, ainsi que le genre de travail exécuté, déterminé d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités reliées au poste.

Si le recensé n'a pas indiqué sa profession ou n'a pas donné suffisamment de détails pour permettre le codage, un code de la CTP de 1991 établi par ordinateur a été attribué en fonction d'autres renseignements économiques et démographiques fournis par le recensé.

Pour de plus amples renseignements sur la CTP de 1991, consultez la *Classification type des professions, 1991*, n° 12-565F au catalogue.

Les données sur la profession tirées du recensement de 1996 peuvent être totalisées pour diverses populations parmi lesquelles les plus souvent utilisées sont :

- a) les personnes occupées;
- b) la population active expérimentée – personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 et qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine de référence;
- c) les personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

Développement des ressources humaines Canada classe les données sur la profession selon la Classification nationale des professions (CNP). Cette classification présente une structure similaire à celle de la Classification type des professions (CTP) de 1991. Ces deux classifications ont en commun 514 groupes de base et 139 sous-groupes. Les sous-groupes forment respectivement 47 grands groupes dans la CTP de 1991 et 26 grands groupes dans la CNP. Au niveau supérieur d'agrégation, les deux classifications comprennent les mêmes 10 grandes catégories professionnelles. On peut obtenir les données sur la profession tirées des recensements de 1991 et de 1996, codées selon la CTP de 1991 et selon la CNP.

Aperçu des classifications des professions utilisées pour les recensements de 1971 à 1996

Classifications utilisées pour coder les réponses	Années de recensement pour lesquelles les données sont comparables	Commentaires
Classification type des professions, 1991(aussi Classification nationale des professions)	1991, 1996	C'est la seule classification des professions utilisée pour le recensement de 1996.
Classification type des professions, 1980*	1981, 1986, 1991	
La classification des professions, 1971*	1971, 1981, 1986, 1991	Pour pouvoir établir des comparaisons avec les données de 1971, il faut modifier les univers de la population active de 1981, 1986 et 1991. (Reportez-vous à l'annexe C pour de plus amples renseignements sur la comparabilité historique des données sur la population active.)

* Dans le cadre des opérations de codage de 1981, 1986 et 1991, les réponses aux questions sur la profession ont été codées en fonction d'une classification provisoire, ce qui a permis le remaniement des données pour qu'elles soient présentées selon les classifications de 1971 ou de 1980, sans devoir les coder deux fois.

Activités sur le marché du travail : Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence)

Variable permettant de déterminer si les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, auraient pu commencer à travailler au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Si le recensé n'avait pas pu commencer à travailler, il devait en indiquer la raison. Les raisons fournies dans le questionnaire étaient les suivantes : avait déjà un emploi, maladie temporaire ou invalidité, raisons personnelles ou familiales, allait à l'école et la catégorie résiduelle «Autres raisons». Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui ont activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 35

Réponses : Oui, était prête à accepter du travail; Non, avait déjà un emploi; Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité; Non, pour des raisons personnelles ou familiales; Non, allait à l'école; Non, pour d'autres raisons

Remarques : En 1976, on a posé cette question à toutes les personnes qui avaient cherché un emploi rémunéré au cours de la semaine de référence, mais on ne leur a pas demandé de préciser pour quelles raisons elles n'étaient pas prêtes à commencer à travailler. En outre, les données de 1976 incluaient les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on pose une question semblable à celle du recensement à tous les répondants qui déclarent avoir cherché un emploi rémunéré au cours des six mois précédents afin de déterminer le nombre de ceux qui auraient pu commencer à travailler. Ces données, comme c'est le cas pour les données du recensement, sont habituellement combinées avec les renseignements recueillis à d'autres questions.

La catégorie de réponse «raisons personnelles ou familiales» inclut des raisons telles que la maladie d'un membre de la famille, la participation à un jury, les problèmes reliés à la garde des enfants, ou autres raisons.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Rapport emploi-population

Pourcentage de la population active occupée au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, par rapport à la population totale de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Statistiques dérivées à partir de la variable *Activité*

Réponses : Sans objet

Remarques : Rapport emploi-population =
$$\frac{\text{Personnes occupées}}{\text{Population âgée de 15 ans et plus}} \times 100$$

Le rapport emploi-population pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus pour ce groupe.

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient inclus dans la population de 15 ans et plus, mais étaient exclus de la population active.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Personnes occupées*. Consultez l'annexe D pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable *Personnes occupées* avec celles des recensements antérieurs.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Recherche d'un emploi rémunéré (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines

Variable indiquant si les personnes ont cherché activement un emploi rémunéré à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) au cours des quatre semaines ayant précédé le jour du recensement (14 mai 1996). «Chercher activement un emploi» signifie, par exemple, s'adresser à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, faire paraître une demande d'emploi dans les journaux ou répondre à une offre d'emploi. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte durant la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 34

Réponses : Non; Oui, un emploi à plein temps; Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques : En 1976 et 1971, on n'a pas demandé aux recensés de préciser s'ils avaient cherché un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel. De plus, la question sur la recherche d'un emploi a été posée aux pensionnaires d'un établissement institutionnel, lesquels ont été inclus dans les données.

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux recensés s'ils ont cherché un emploi rémunéré à la fois au cours des quatre dernières semaines et des six derniers mois.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable *Activités sur le marché du travail : Chômeurs*.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable *Activité* sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995

Variable s'appliquant aux personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte en 1995. Ces dernières devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines complètes (30 heures ou plus par semaine) ou non en 1995, pour l'ensemble des emplois occupés. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte en 1995

N° de question : Variable directe : question 46

Réponses : À plein temps (30 heures ou plus par semaine); À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques : Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, les recensés n'avaient aucune définition précise du travail à plein temps. Selon les instructions fournies dans le Guide, ils devaient considérer comme un travail à temps partiel tout emploi comportant un nombre d'heures de travail inférieur au nombre normalement prévu chaque semaine pour les personnes qui font un travail similaire. En 1971, des données relatives à cette variable ont été recueillies aussi auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées en 1995

Nombre de semaines, en 1995, au cours desquelles les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ont travaillé contre rémunération ou à leur compte, ne serait-ce que quelques heures, dans l'ensemble des emplois occupés. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congés de maladie ou d'absences payées par l'employeur pour suivre des cours de formation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 45
Réponses :	Aucune; Nombre de semaines (réponse écrite)
Remarques :	Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une ferme ou entreprise familiale. Il n'inclut pas les activités à la maison non rémunérées ni le travail bénévole.

Les recensés devaient inscrire 52 semaines de travail s'ils avaient été **rémunérés** pour une année complète même si, en réalité, ils n'avaient pas travaillé toute l'année (par exemple, les enseignants payés sur une base de 12 mois). En 1971, les données relatives à cette variable ont été recueillies auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et l'année a été décomposée en tranches de semaines (aucune; 1-13; 14-26; 27-39; 40-48; 49-52).

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Taux d'activité

Pourcentage de la population active totale pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement par rapport à la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*		
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel		
N ^{os} de question :	Statistiques dérivées à partir de la variable Activité		
Réponses :	Sans objet		
Remarques :	$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active totale}}{\text{Population âgée de 15 ans et plus}} \times 100$		

Le taux d'activité d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre total d'actifs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe.

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient exclus de la population active, mais ils étaient pris en compte dans le calcul des taux d'activité puisqu'ils étaient compris dans la population âgée de 15 ans et plus.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Activités sur le marché du travail : Population active totale**. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Taux de chômage

Pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Statistiques dérivées de la variable **Activité**

Réponses : Sans objet

Remarques :
$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Population active en chômage}}{\text{Population active totale}} \times 100$$

Le taux de chômage d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active totale dans ce groupe pendant la semaine ayant précédé le recensement.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable **Activités sur le marché du travail : Chômeurs**. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'**Activité** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Travail en 1995 (variable dérivée)

Variable indiquant le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé contre rémunération ou à leur compte, en 1995, pour l'ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures, et si ces semaines étaient travaillées surtout à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

L'expression **personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps** désigne les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé, contre rémunération ou à leur compte, de 49 à 52 semaines à plein temps en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 36, 45 et 46

Réponses : Catégories dérivées :

N'a pas travaillé contre rémunération ou à son compte en 1995 (a travaillé en 1996 seulement; a travaillé avant 1995; n'a jamais travaillé contre rémunération ou à son compte)

A travaillé contre rémunération ou à son compte en 1995 :

de 1 à 13 semaines à plein temps;
de 1 à 13 semaines à temps partiel;
de 14 à 26 semaines à plein temps;
de 14 à 26 semaines à temps partiel;
de 27 à 39 semaines à plein temps;
de 27 à 39 semaines à temps partiel;
de 40 à 48 semaines à plein temps;
de 40 à 48 semaines à temps partiel;
de 49 à 52 semaines à plein temps;
de 49 à 52 semaines à temps partiel.

Remarques : Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables ***Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées en 1995*** et ***Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995***.

Bien que la variable «Travail en 1980» ait été utilisée pour la première fois en 1981, des renseignements semblables peuvent être tirés de la base de données d'extraction du recensement de 1971.

Âge

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 14 mai 1996). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : question 3

Réponses : Échelle des valeurs : années d'âge, 0 à 121

Remarques: En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la variable *Date de naissance*.

Autochtone : Autodéclaration de l'ascendance autochtone

Personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau). Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Au recensement de 1996, l'accent n'est plus mis sur les origines des ancêtres d'une personne mais plutôt sur sa propre perception de son identité autochtone.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 18

Réponses : Non (pas un Autochtone); Oui, Indien de l'Amérique du Nord; Oui, Métis; Oui, Inuit (Esquimau)

Remarques : Le concept d'«Appartenance à la population autochtone» qui a été utilisé pour la première fois dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991 diffère quelque peu du concept utilisé au recensement de 1996. La question de l'EAPA était formulée comme suit : «À quel groupe autochtone vous identifiez-vous?» alors que la question posée au recensement était «Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?». Malgré ces différences de formulation, les questions donnent des résultats comparables comme l'a indiqué le Test du recensement national réalisé en 1993.

Autochtone : Indien inscrit ou Indien des traités

Les Indiens inscrits sont les personnes ayant déclaré être inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui peuvent démontrer qu'elles descendent d'une bande qui a signé un traité.

La question sur le statut d'Indien inscrit a été posée en 1991; toutefois, la présentation de la question posée au recensement de 1996 était quelque peu différente. En 1991, l'appartenance à une bande indienne était un sous-élément de la question 16. Le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou la première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie de la question. En 1996, une question directe a été élaborée en vue de recueillir des données sur le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités.

Le libellé de la question de 1996 diffère légèrement de celui des questions posées aux recensements précédents. Avant 1996, le terme «Indien des traités» n'était pas utilisé dans la question. Il a été ajouté en 1996 à la demande de personnes des provinces de l'Ouest où ce terme est davantage utilisé.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 21

Réponses : Indien des traités ou inscrit, aux termes de la *Loi sur les Indiens*; Pas un Indien des traités ni un Indien inscrit, aux termes de la *Loi sur les Indiens*

Remarques : Les recensés avaient reçu les instructions suivantes :

Cochez le cercle **Oui** pour les personnes qui :

- sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada;
- sont des Indiens des traités, **uniquement** si elles sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada;
- ont été inscrites à titre d'Indien depuis juin 1985, lorsque la *Loi sur les Indiens* du Canada a été modifiée par le **projet de loi C-31**.

Toute autre personne doit répondre **Non** à cette question.

Il faut également répondre **Non** à cette question pour les personnes qui auraient le droit de s'inscrire aux termes de la *Loi sur les Indiens*, mais qui ne l'ont pas fait.

Autochtone : Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation

Personne ayant indiqué appartenir à une bande indienne ou à une première nation du Canada.

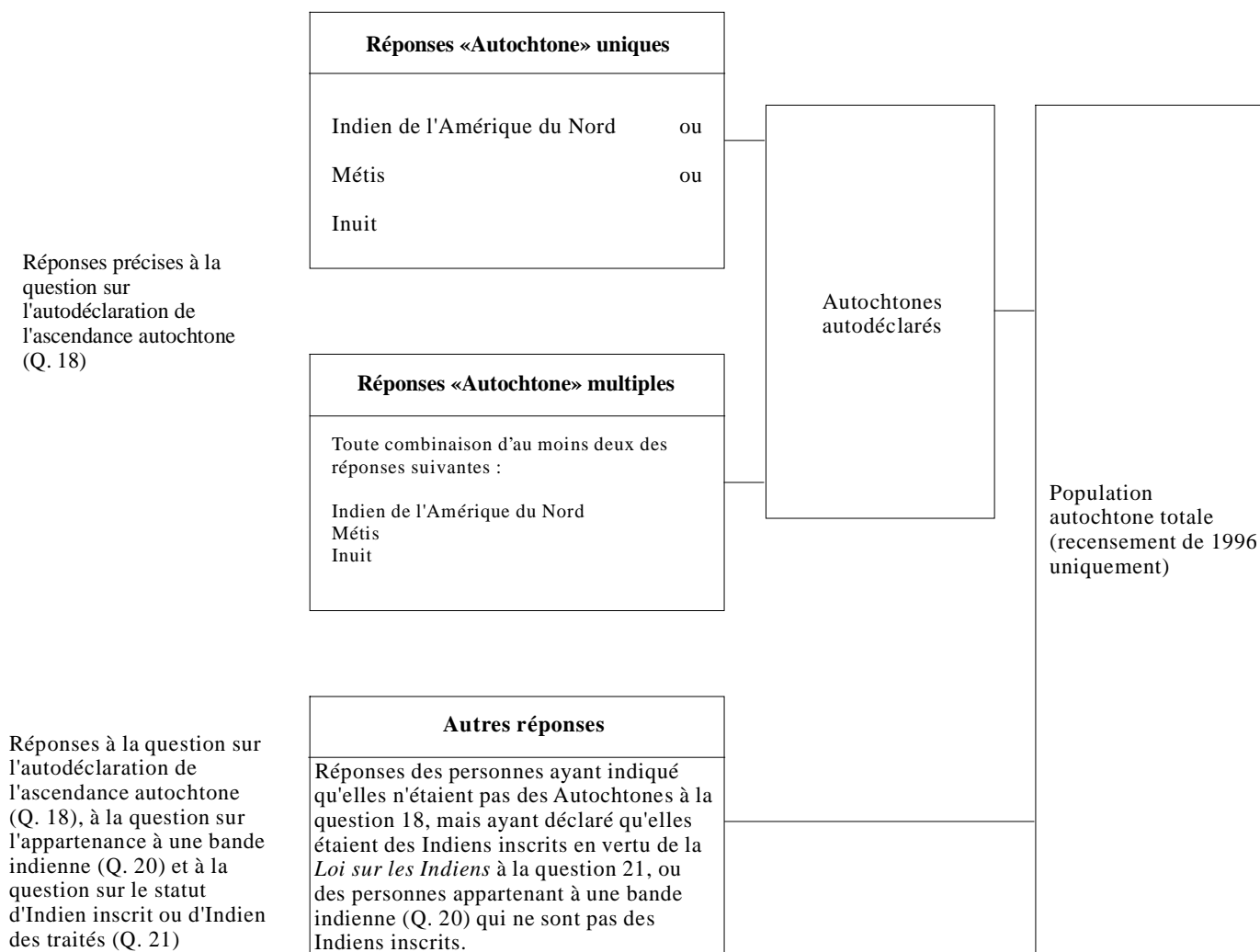
Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 20
Réponses :	À compter du 31 mars 1996, il y avait 608 bandes indiennes différentes au Canada. Les données relatives à certains groupes de bandes indiennes seront publiées. Les renseignements non publiés pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité des données.
Remarques :	<p>La question sur l'appartenance à une bande indienne a été posée en 1991; toutefois, la présentation de la question posée au recensement de 1996 était quelque peu différente. En 1991, l'appartenance à une bande indienne était un sous-élément de la question 16. Le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou la première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie de la question. En 1996, une question directe a été élaborée en vue de recueillir des données sur l'appartenance à une bande indienne ou à une première nation.</p> <p>De nombreuses bandes indiennes ont choisi de se doter de l'appellation «première nation» et ont modifié leur nom pour refléter ce changement. De même, lorsque la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada a été modifiée par le projet de loi C-31 en 1985, de nombreuses bandes indiennes ont exercé leur droit d'établir leur propre code d'appartenance, alors qu'il n'était pas toujours nécessaire pour un membre de bande indienne d'avoir le statut d'Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i>.</p>

Autochtone : Population autochtone

Personne ayant indiqué appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau), **et/ou** ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada **et/ou** ayant déclaré être membre d'une bande indienne ou d'une première nation.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 18, 20 et 21
Réponses :	<p>La variable <i>Population autochtone</i> sera présentée sous diverses formes dans les produits du recensement de 1996. Les origines suivantes sont comprises dans cette variable dérivée (voir également la figure 3) :</p> <p>Population autochtone totale</p> <p>Réponse «Indien de l'Amérique du Nord» uniquement</p> <p>Réponse «Métis» uniquement</p> <p>Réponse «Inuit» uniquement</p>

Figure 3. Population autochtone totale

Réponses «Autochtone» multiples

Indien inscrit ou Indien des traités n'ayant pas donné de réponse «Autochtone»

Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation

Remarques : Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Au recensement de 1996, la question sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone a été posée pour la première fois. Plutôt que de déterminer leur appartenance à la population autochtone en se fondant sur l'appartenance des ancêtres à un groupe culturel, en 1996, les recensés se définissaient eux-mêmes comme Autochtones s'ils déclaraient appartenir à au moins un groupe autochtone. C'est la première fois que la population autochtone inclut les membres d'une bande indienne ou d'une première nation qui ne sont pas des Indiens inscrits ou des Indiens des traités.

Citoyenneté

Statut légal de citoyenneté du recensé. Les personnes ayant plus d'une citoyenneté devaient en faire état dans leur réponse.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 14

Réponses : Du Canada, par naissance; Du Canada, par naturalisation; Pays de citoyenneté autre que le Canada (réponse en lettres). Reportez-vous à l'annexe H pour connaître les catégories de réponses pour les citoyennetés uniques.

Remarques : Les citoyens canadiens devaient préciser s'ils étaient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. Les personnes nées à l'extérieur du Canada, mais qui sont citoyens canadiens de naissance, devaient indiquer «Du Canada, par naissance».

En 1996, un espace a été prévu pour une réponse en lettres en plus des réponses cochées «Canada, par naissance» et «Canada, par naturalisation». Les recensés pouvaient inscrire un autre pays de citoyenneté que le Canada. Les réponses multiples ont aussi été acceptées à la question sur la citoyenneté.

En 1971, les recensés devaient aussi indiquer leur pays de citoyenneté, qui était ensuite codé. En 1981, 1986 et 1991, cette opération de codage a été supprimée. Il est possible d'obtenir des renseignements pour ces recensements sur des pays de citoyenneté spécifiques mais seulement pour les pays de citoyenneté qui sont les mêmes que ceux rapportés pour le pays de naissance.

Les données du recensement de 1996 ne seront pas publiées pour tous les pays de citoyenneté et double citoyenneté. Les données non publiées relatives aux personnes ayant indiqué une double citoyenneté doivent faire l'objet d'une demande spéciale, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Date de naissance

Jour, mois et année de naissance aux fins de l'établissement de l'âge de la personne au jour du recensement. Les personnes qui ne connaissent pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976*, 1971*

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 3

Réponses : Du 1^{er} janvier 1875 au 13 mai 1996

Remarques : En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement. En 1961, les données publiées relatives aux années d'âge ont été préalablement lissées dans chaque groupe d'âge de cinq ans, afin de neutraliser le phénomène de l'attraction des nombres ronds, c'est-à-dire la tendance des recensés à «arrondir» leur âge. En 1966, cette mesure n'a pas été prise, et les tableaux publiés ont été dressés à partir des données brutes.

En 1991, 1986 et 1981, les composantes de la date de naissance (c.-à-d. jour, mois et année) n'étaient pas disponibles alors qu'en 1996, toutes les composantes le sont.

* En 1976 et 1971, les recensés devaient indiquer leur date de naissance par groupe de mois, c'est-à-dire de janvier à mai ou de juin à décembre.

Déplacement domicile-travail : Catégorie de lieu de travail

Lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995

N° de question : Variable directe : question 43

Réponses : À domicile (y compris à la ferme); En dehors du Canada; Sans adresse de travail fixe; À l'adresse précisée ci-dessous

Remarques : Réponses fournies par les recensés

À domicile – Les personnes dont le lieu de travail et la résidence se trouvaient dans le même immeuble, celles qui habitaient la ferme où elles travaillaient et les télétravailleurs qui travaillaient à domicile pendant la plus grande partie de leur semaine de travail.

En dehors du Canada – Les diplomates, les membres des Forces armées et les autres personnes dénombrées à l'étranger, de même que les nouveaux immigrants ne travaillant pas en ce moment, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1^{er} janvier 1995 avait été exercé à l'extérieur du Canada.

Sans adresse de travail fixe – Les personnes qui ne se rendaient pas au même lieu de travail au début de chaque quart, notamment les entrepreneurs en bâtiments, les entrepreneurs paysagistes, les représentants de commerce, les chauffeurs de camion indépendants, etc.

À l'adresse précisée ci-dessous – Les personnes qui ne sont pas incluses dans les catégories ci-dessus et qui se rendent au même lieu de travail (habituel) au début de chaque quart sont incluses ici. Les recensés devaient inscrire le numéro de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal de leur lieu de travail. Ceux qui ne connaissaient pas l'adresse complète pouvaient donner uniquement le nom de l'immeuble ou de l'intersection la plus proche.

Les télétravailleurs qui passaient moins que la moitié de la semaine de travail à leur bureau à domicile devaient donner l'adresse complète de leur employeur. Les personnes qui travaillaient à des endroits différents, mais se présentaient à un siège social au début de chaque quart devaient donner l'adresse complète du siège social.

Le tableau ci-après indique quelles données sur le «déplacement domicile-travail» sont offertes pour chaque catégorie de lieu de travail.

Catégorie de lieu de travail	Emplacement du lieu de travail	Distance de navettage	Mode de transport
À domicile	Oui	Sans objet	Sans objet
En dehors du Canada	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans adresse de travail fixe	Sans objet	Sans objet	Oui
Lieu habituel de travail	Oui	Oui	Oui

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la **catégorie de lieu de travail** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.

Déplacement domicile-travail : Distance de navettage

Distance, en kilomètres, entre la résidence du recensé et son lieu habituel de travail. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995 et qui ont un lieu habituel de travail

N^o de question : Variable dérivée : question 43

Réponses : Sans objet

Remarques : Les emplacements du lieu de travail sont codés à un point géographique. Il s'agit du point représentatif d'un côté d'îlot, d'une intersection ou d'un secteur de dénombrement. La distance de navettage est calculée en ligne droite du point représentatif du secteur de dénombrement de résidence au point représentatif de l'emplacement du lieu de travail.

Les données sur les personnes qui travaillent dans un grand centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier a été établi sont codées au **point représentatif d'un côté d'îlot** ou **d'une intersection**. Les données sur les personnes qui travaillent dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif du secteur de dénombrement**. Par ailleurs, les données sur les personnes dont le lieu de travail est situé dans une région rurale ou dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont assignées un **point représentatif d'un secteur de dénombrement** lorsqu'il était impossible de les coder au point représentatif du secteur de dénombrement.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la **distance de navettage** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.

Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1 ^{er} janvier 1995, et qui travaillent à domicile ou à un lieu habituel de travail
N ^o de question :	Variable dérivée : question 43
Réponses :	<p>Pour les personnes ayant indiqué qu'elles travaillaient «À domicile» ou «À l'adresse précisée ci-dessous» (lieu habituel de travail), on a utilisé l'adresse de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal du lieu de travail pour attribuer les codes géographiques correspondant à l'emplacement du lieu de travail. L'emplacement du lieu de travail est codé à divers niveaux géographiques, notamment la province, la division de recensement, la subdivision de recensement, la région métropolitaine de recensement, l'agglomération de recensement, le secteur de recensement et la circonscription électorale fédérale. La hiérarchie des régions géographiques normalisées est présentée à la figure 20.</p> <p>On diffuse habituellement des données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement, mais elles peuvent être produites sur demande pour d'autres niveaux géographiques. On peut également délimiter approximativement des régions non normalisées ou secteurs définis par l'utilisateur, comme les zones de circulation, en agrégeant des points représentatifs du côté d'îlot ou du secteur de dénombrement.</p>
Remarques :	<p>Les données sur les personnes qui travaillent dans un grand centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier a été établi sont codées au point représentatif d'un côté d'îlot ou d'une intersection. Les données sur les personnes qui travaillent dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au point représentatif du secteur de dénombrement. Par ailleurs, les données sur les personnes dont le lieu de travail est situé dans une région rurale ou dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont assignées un point représentatif d'un secteur de dénombrement lorsqu'il était impossible de les coder au point représentatif du secteur de dénombrement.</p> <p>Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'emplacement du lieu de travail avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.</p>

Déplacement domicile-travail : Mode de transport

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail par les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. Les personnes qui ont indiqué qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe, ou ont précisé l'adresse d'un lieu de travail habituel, devaient inscrire le moyen de transport utilisé le plus souvent pour faire la navette entre le domicile et le travail. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1 ^{er} janvier 1995, et qui ont indiqué qu'elles avaient un lieu habituel de travail ou qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe
N° de question :	Variable directe : question 44
Réponses :	Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur; Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager; Transport en commun (p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier); À pied; Bicyclette; Motocyclette; Taxi; Autre moyen
Remarques :	Les personnes qui utilisaient plus d'un moyen de transport devaient indiquer seulement celui qu'elles utilisaient pour faire la plus grande partie du trajet. En conséquence, la question a permis de recueillir des données sur le principal mode de transport utilisé pour se rendre au travail. Elle ne permet toutefois pas d'obtenir des données sur l'utilisation de plusieurs modes de transport, la variation saisonnière dans le choix du mode de transport, ni sur les déplacements faits à d'autres fins que pour faire la navette entre le domicile et le travail.

Équité en matière d'emploi

Voir *Groupe de population*.

État matrimonial

Situation conjugale d'une personne.

Voici la définition des diverses catégories dérivées :

Marié (y compris l'union libre) *

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé. Les personnes vivant en union libre sont incluses dans cette catégorie.

Séparé

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf ou veuve

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié)

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966**, 1961**

Population : Population totale

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 5 et 6

Réponses : Légalement marié (et non séparé); Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve; Célibataire (jamais marié)

Remarques : * En 1996, les Autochtones mariés selon les coutumes traditionnelles devaient indiquer qu'ils étaient légalement mariés.

** Les personnes séparées étaient comptées comme personnes mariées en 1966 et 1961.

État matrimonial légal

Situation conjugale légale d'une personne.

Voici la définition des diverses réponses :

Légalement marié (et non séparé)*

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

Séparé, mais toujours légalement marié

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf ou veuve

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié)

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Recensements : 1996, 1991

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 5

Réponses : Légalement marié (et non séparé); Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve; Célibataire (jamais marié)

Remarques : * En 1996, les Autochtones mariés selon les coutumes traditionnelles devaient indiquer qu'ils étaient légalement mariés.

Exploitants agricoles

Personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de la ferme de recensement ou de l'exploitation agricole.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*, 1976*, 1971*, 1966*, 1961*

Population : Population totale

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 6, 13 et 20 de la formule 6, Questionnaire sur l'agriculture

Réponses : Sans objet

Remarques : * Avant le recensement de 1991, l'exploitant agricole était la seule personne qui prenait au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Comme un seul et unique exploitant était indiqué pour chaque ferme de recensement, le nombre d'exploitants agricoles était identique à celui des fermes de recensement.

Nota : Une **ferme de recensement** est une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole où est produit dans l'intention de vendre au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, champignons, gazon, miel et produits de la sève d'érable.

Géographie : Emplacement du lieu de travail

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Les données sur l'emplacement du lieu de travail sont offertes pour la plupart des régions géographiques normalisées.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les données du recensement sont totalisées habituellement selon le lieu de résidence. En utilisant la variable ***Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail***, les données du recensement peuvent être totalisées selon l'emplacement du lieu de travail uniquement ou encore selon le lieu de résidence et l'emplacement du lieu de travail.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, reportez-vous à la variable ***Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail***.

Groupe de population

Groupe de population auquel le recensé appartient. Cette question fournit des données sur les minorités visibles au Canada, qui sont requises aux fins des programmes visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986). Selon cette loi, font partie des minorités visibles les personnes (autres que les Autochtones) qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et personnes ayant répondu «Oui» à la question 18 (Autochtones)

N° de question : Variable directe : question 19

Réponses : Les catégories de réponses comprenaient 10 cercles de réponse et une case pour une réponse écrite. Les recensés devaient cocher ou préciser une catégorie ou plus parmi les suivantes :

Blanc
Chinois

Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)
 Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)
 Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)
 Philippin
 Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)
 Latino-Américain
 Japonais
 Coréen
 Autre – Précisez

Remarques : En 1996, une note sur le questionnaire du recensement indiquait aux recensés que ces renseignements étaient recueillis pour servir de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

De plus, le *Guide du recensement de 1996* comportait les instructions suivantes :

La réponse à cette question nous renseigne sur les minorités visibles du Canada (Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais et Coréen). Le *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* qui accompagne la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme les personnes, autres que les Autochtones, «qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche».

Le groupe de population ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité.

Dans le cas des personnes qui appartiennent à plus d'un groupe, cochez les cercles appropriés. N'inscrivez ni «bi-racial» ni «mixte» dans la case prévue à la fin de la question.

C'est en 1996 qu'on a posé pour la première fois une question sur le groupe de population dans le questionnaire du recensement. Avant 1996, les données sur les minorités visibles étaient tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, combinées avec d'autres renseignements ethniques et culturels tels que la langue, le lieu de naissance et la religion. En conséquence, les données sur les minorités visibles recueillies par la question de 1996 sur le groupe de population ne sont pas directement comparables avec les données sur les minorités visibles produites en 1991, 1986 et 1981. Pour de plus amples renseignements sur la variable Minorités visibles en 1991, veuillez consulter le *Dictionnaire du recensement de 1991* (n° 92-310F au catalogue).

Les catégories de réponses à cocher inscrites à la question de 1996 sur le groupe de population, à l'exception de la catégorie «Blanc», correspondent aux groupes de minorités visibles reconnus dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, publiés par Emploi et Immigration Canada en 1987, et utilisés aux fins des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi. Après la catégorie «Blanc», les groupes de population sont inscrits par ordre de fréquence (plus grand nombre) d'après les chiffres sur les minorités visibles tirés du recensement de 1991.

Du fait que les chiffres obtenus pour le groupe de minorité visible «Autres origines des îles du Pacifique» étaient très faibles en 1991, ce groupe n'a pas été inclus dans la liste des catégories de réponses à cocher dans la question de 1996 sur le groupe de population de 1996. Les chiffres des autres personnes originaires des îles du Pacifique sont tirés des réponses écrites en 1996.

Quatre groupes de population inclus dans le questionnaire du recensement de 1996 étaient suivis par des exemples entre parenthèses. Ces exemples, fournis pour seulement certains des groupes de population, visaient à aider les recensés qui peuvent connaître mieux certains termes que d'autres (p. ex., Indien de l'Inde plutôt que Sud-Asiatique, Africain plutôt que Noir, ou Vietnamien plutôt qu'Asiatique du Sud-Est). Les exemples énumérés par ordre alphabétique ont été déterminés en fonction des groupes mentionnés dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, et des origines ethniques déclarées au recensement de 1991.

Immigration : Âge à l'immigration

Âge du recensé lorsqu'il a obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 3 et 16

Réponses : Années d'âge, de 0 à 121 ans

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée, calculée d'après l'année d'immigration, l'année de naissance et une estimation du mois au cours duquel le recensé a immigré au pays.

Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 n'ont **pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre aux questions sur l'âge à l'immigration et sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Des données sur l'âge à l'immigration sont accessibles pour les recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996. Lors des recensements antérieurs à celui de 1981, à cause de contraintes touchant le traitement des données, les réponses ont été groupées selon des périodes d'immigration définies à l'avance, de sorte qu'il était impossible de calculer l'âge à l'immigration.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Année d'immigration

Année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 16

Réponses : Toutes les années, de 1875 à 1996 (pour 1996, de janvier au 14 mai, jour du recensement)

Remarques : Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Les personnes ayant immigré au Canada plus d'une fois devaient indiquer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour **la première fois**.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 **n'ont pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Des données sur l'année d'immigration sont accessibles pour les recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996. Lors du recensement de 1971 et des recensements précédents, à cause de contraintes touchant le traitement des données, les réponses ont été groupées selon des périodes d'immigration définies à l'avance.

Pour obtenir plus de renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Immigrant reçu

Personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 15

Réponses : Non; Oui

Remarques : Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel) devaient répondre «Non» à la question 15 (Immigrant reçu). Les recensés qui, au moment du recensement, étaient des immigrants reçus au Canada ou l'avaient déjà été devaient cocher «Oui».

Les citoyens canadiens par naturalisation ayant déjà été des immigrants reçus au Canada devaient répondre «Oui» à la question 15; ils sont inclus dans les données du recensement sur la population des immigrants.

La question sur le statut d'immigrant reçu, combinée à la question sur la citoyenneté, permet de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens de naissance), la population des immigrants (immigrants reçus) et les résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces populations, reportez-vous aux figures 4A et 4B.

Immigration : Période d'immigration

Tranches d'années établies d'après les réponses à la question sur l'année d'immigration. Par année d'immigration, on entend l'année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

N° de question : Variable dérivée : question 16

Réponses : Tranches d'années pour la période allant de 1875 à 1996

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée, qui est établie d'après l'année d'immigration. Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 n'ont **pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Population des immigrants

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés ici.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 15

Réponses : Les immigrants devaient cocher le cercle «Oui» à cette question.

Remarques : La façon de déterminer la population des immigrants en 1991 et en 1996 est légèrement différente de celle utilisée lors des recensements de 1981 et de 1986, alors que l'on incluait dans cette population toutes les personnes qui n'étaient pas citoyens canadiens de naissance. Aux fins des recensements de 1991 et de 1996, une question directe (question 15 – Immigrant reçu) a servi à déterminer la population des immigrants, étant donné que l'univers a été élargi pour inclure les résidents non permanents. Ce changement ne devrait pas nuire à la comparabilité des données sur l'immigration recueillies lors des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996.

Les enfants nés au Canada de parents immigrants sont comptés parmi les non-immigrants dans les données du recensement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous aux figures 4A et 4B.

Immigration : Population des non-immigrants

Personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance. Bien que la plupart de ces personnes soient nées au Canada, un petit nombre d'entre elles sont nées à l'étranger de parents canadiens.

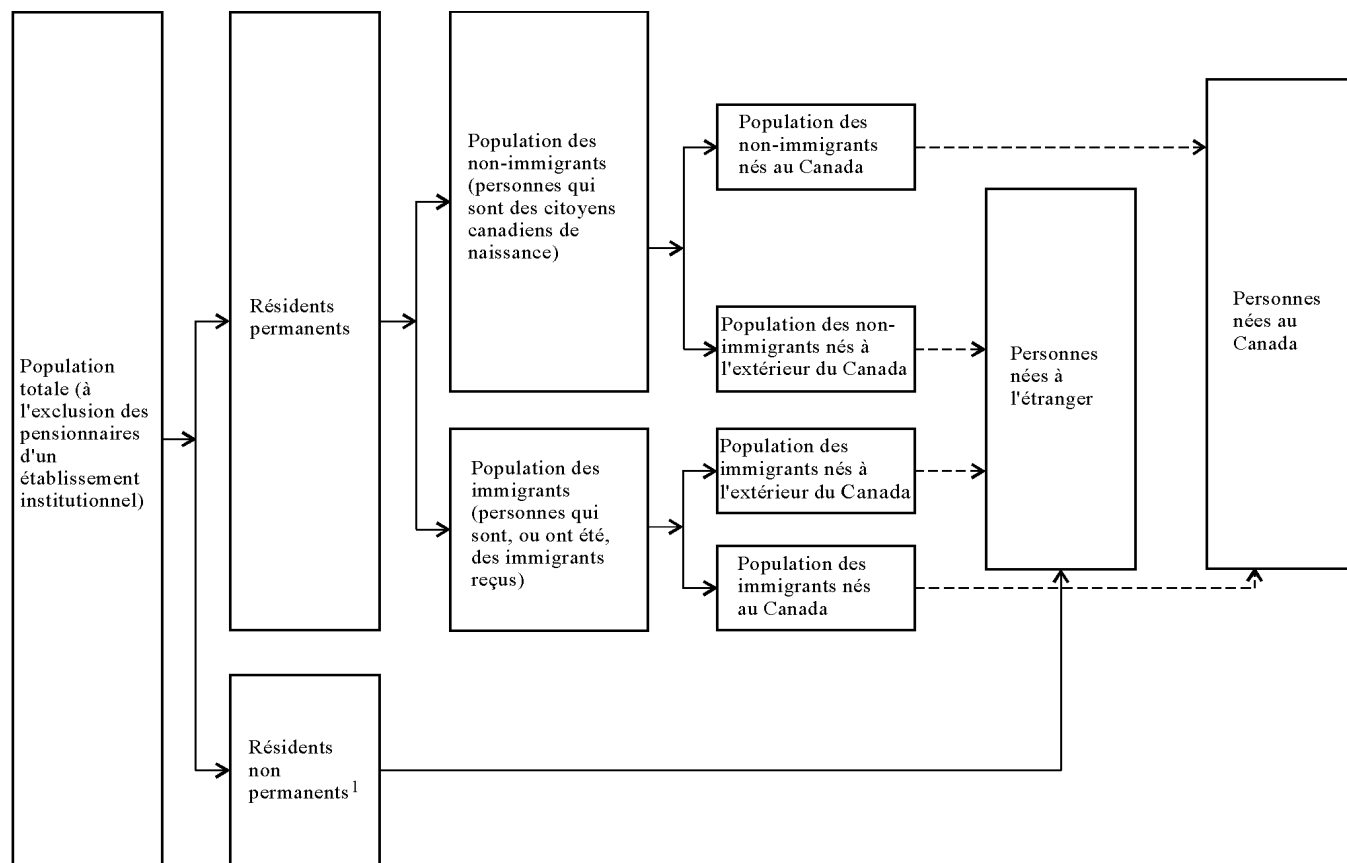
Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée : question 14
Réponses :	Sans objet
Remarques :	<p>Pour déterminer la population des non-immigrants, on utilise la question sur la citoyenneté (question 14) afin de relever les citoyens canadiens de naissance.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette population, reportez-vous aux figures 4A et 4B.</p>

Immigration : Résident non permanent

Personnes qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux.

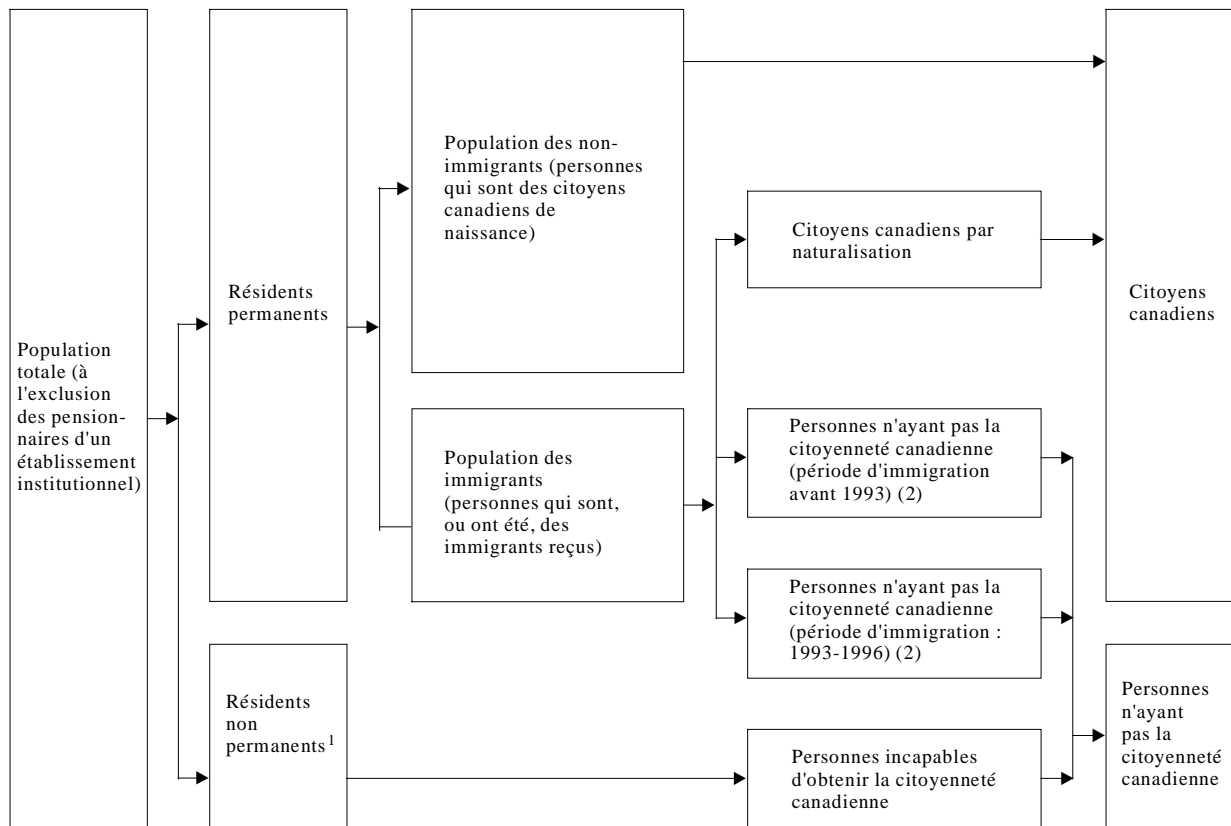
Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N ^{os} de question :	Variable dérivée : questions 14 et 15
Réponses :	Sans objet
Remarques :	<p>Les résidents non permanents sont inclus dans la population du recensement de 1996, comme ils l'étaient en 1991. Lors des recensements antérieurs, les titulaires d'un permis ou d'un visa et les revendicateurs du statut de réfugié étaient exclus, sauf en 1941, alors que les personnes qui n'avaient pas l'intention de vivre en permanence au Canada étaient incluses.</p> <p>En 1991 et 1996, cette population est déterminée d'après la citoyenneté et le statut d'immigrant reçu. Les résidents non permanents sont des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens de naissance (question 14) et qui ont répondu «Non» à la question sur le statut d'immigrant reçu (question 15). Les estimations de la population des résidents non permanents ne sont offertes que pour la population excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette population, reportez-vous aux figures 4A et 4B.</p>

Figure 4A. Résidents permanents et non permanents : Lieu de naissance



¹ Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement.

Figure 4B. Résidents permanents et non permanents : Citoyenneté



(1) Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement.

(2) Les immigrants reçus doivent résider au Canada au moins trois ans avant d'avoir le droit de demander la citoyenneté canadienne.

Incapacité

Limitations dans la nature ou l'importance des activités d'une personne à cause d'une incapacité physique ou mentale de longue durée ou de tout autre problème de santé chronique.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 7 et 8

Réponses : Question 7 : a) Limitée à la maison : Non, pas limitée
Limitée à la maison : Oui, limitée
b) Limitée à l'école ou au travail : Non, pas limitée
Limitée à l'école ou au travail : Oui, limitée
Limitée à l'école ou au travail : Sans objet
c) Limitée dans d'autres activités : Non, pas limitée
Limitée dans d'autres activités : Oui, limitée

Question 8 : Sans incapacité ni handicap de longue durée
Ayant des incapacités ou des handicaps de longue durée

Remarques : Le recensement de 1996 comprenait deux questions sur l'incapacité : la question 7, formée de trois parties, visait à déterminer si la personne était limitée à la maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités, et la question 8 permettait d'établir si la personne avait des incapacités ou des handicaps de longue durée. Les instructions suivantes étaient données aux répondants :

Dans la mesure du possible, chaque adulte devrait fournir une réponse pour lui-même. Par ailleurs, le père, la mère ou le tuteur devrait répondre pour les personnes de moins de 15 ans.

Il faut indiquer les incapacités physiques, les incapacités mentales, les problèmes de santé et les handicaps **de longue durée** qui ont duré ou doivent durer **six mois ou plus**. Évaluez cette période à partir du moment où l'incapacité ou le problème a commencé.

La question sur l'incapacité a été ajoutée au recensement pour la première fois en 1986 afin d'établir une base de sondage pour une enquête postcensitaire, l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). La même question a été utilisée lors des recensements de 1986, 1991 et 1996; toutefois, elle a été scindée en deux questions pour les recensements de 1991 et 1996.

Comme l'ESLA permet de déterminer la population cible mieux que le recensement, elle a constitué la principale source de données sur l'incapacité en 1986 et en 1991. Les questions 7 et 8 du recensement de 1996 devaient permettre de réaliser une enquête postcensitaire en 1996. Toutefois, l'ESLA n'a pu être effectuée en 1996 en raison de compressions budgétaires.

Les données sur l'incapacité du recensement de 1996 seront diffusées sur demande spéciale seulement. Une comparaison des données sur l'incapacité tirées des recensements de 1986 et 1991 avec celles de l'ESLA permet de faire ressortir d'importantes différences entre ces deux sources de données. En outre, comme les données du recensement de 1996 n'ont été ni contrôlées ni imputées, elles doivent être utilisées avec circonspection.

Langue : Connaissance des langues non officielles

Indique les langues autres que le français ou l'anglais dans lesquelles le recensé peut soutenir une conversation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 10

Réponses : Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.

Remarques : Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991. Les données sur les langues non officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler une ou plusieurs langues non officielles.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

Indiquez seulement les langues dans lesquelles la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez une langue, autre que le français ou l'anglais, que l'enfant apprend à parler à la maison.

Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la connaissance des langues, autres que l'anglais et le français, y compris le langage gestuel, s'il y a lieu.

Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojibway), **n'indiquez pas** «indien».

Cette question a été posée pour la première fois au recensement de 1991. L'annexe F fournit la liste des langues non officielles diffusées en 1996 et en 1991.

Langue : Connaissance des langues officielles

Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 9
Réponses :	Anglais seulement; Français seulement; Anglais et français; Ni anglais ni français
Remarques :	Les données sur les langues officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler les deux langues officielles. Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991.

Les instructions suivantes étaient fournies aux répondants dans le *Guide du recensement de 1996*.

Indiquez l'anglais ou le français seulement si la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Dans **le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler**, indiquez la ou les langues que l'enfant apprend à parler à la maison : l'anglais, le français, les deux ou aucune des deux.

Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la connaissance de l'anglais, du français ou de ces deux langues.

Langue : Langue maternelle

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement.

Recensements :	1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971
Population :	Population totale
N ^{os} de question :	Variable directe : question 7 du questionnaire abrégé et question 12 du questionnaire complet
Réponses :	Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.
Remarques :	La question sur la langue maternelle est la seule question ayant trait à la langue qui est posée à l'ensemble de la population. Sur le questionnaire complet, quatre questions sur la langue ont été posées, l'une à la suite de l'autre, à un échantillon de 20 % de la population. La question sur la langue maternelle figurait après les questions sur la connaissance des langues et la question sur la langue parlée à la maison, c'était aussi le cas en 1991.

Le terme «à la maison» a été ajouté au libellé de la question sur la langue maternelle afin de préciser le contexte où la personne a appris la langue. Seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figuraient dans le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans l'espace prévu, c'était aussi le cas en 1991. Aux recensements antérieurs, les langues non officielles les plus répandues figuraient sur le questionnaire.

En 1996, seule l'existence d'une réponse écrite figurant sur le questionnaire abrégé était saisie sans que la langue précise soit saisie. Des renseignements détaillés sur la langue maternelle seront toutefois encore produits à partir des données recueillies auprès des personnes échantillonnées (20 % de la population) qui ont reçu le questionnaire complet.

Une instruction qui se retrouvait dans le *Guide du recensement de 1986* a été ajoutée sur le questionnaire de 1991, et conservée sur celui de 1996, dans le but de faciliter la tâche des répondants. Cette instruction se lisait comme suit : «Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.»

De plus, les instructions suivantes ont été fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

Si la personne a appris deux langues en même temps dans la petite enfance, indiquez la langue qu'elle parlait le plus souvent **à la maison** avant d'aller à l'école. Indiquez deux langues seulement si la personne les utilisait également et si elle les comprend encore.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler, indiquez la langue qui est utilisée le plus souvent à la maison pour lui parler. Inscrivez deux langues seulement si elles sont utilisées également pour parler à l'enfant, de sorte qu'il les apprendra en même temps.

Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer, y compris le langage gestuel.

Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojibway), **n'indiquez pas** «indien».

À des fins de comparabilité, l'annexe G fournit la liste des langues diffusées en 1986, 1991 et 1996.

Langue : Langue parlée à la maison

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 11

Réponses : Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.

Remarques : Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991.

En 1991, l'expression «**le plus souvent**» a remplacé le terme «habituellement» qui avait été utilisé en 1981 et en 1986. L'instruction figurant dans le questionnaire a donc été supprimée (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?). Les cases correspondant aux langues non officielles les plus répandues ont été enlevées, et seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figurent sur le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans l'espace prévu.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

Indiquez la langue parlée **le plus souvent** à la maison.

Indiquez plus d'une langue seulement si toutes les langues sont utilisées également.

Dans le cas des **personnes qui vivent seules**, indiquez la langue dans laquelle vous vous sentez le plus à l'aise.

Dans **le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler**, indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison; si on parle deux langues, indiquez celle qu'on utilise le plus souvent pour s'adresser à l'enfant; si les deux langues sont utilisées également, indiquez-les toutes les deux.

Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer, y compris le langage gestuel.

Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojobway), **n'indiquez pas** «indien».

À des fins de comparabilité, l'annexe G fournit la liste des langues diffusées en 1986, 1991 et 1996.

Langue : Première langue officielle parlée

Variable élaborée pour l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 9, 11 et 12

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable a été dérivée dans le cadre de l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

La méthode de dérivation est décrite dans le règlement concernant l'emploi des langues officielles dans la prestation de services au public. Elle tient compte premièrement de la connaissance des deux langues officielles, deuxièmement de la langue maternelle et troisièmement de la langue parlée à la maison.

Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en anglais seulement ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les réponses aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison sont ensuite utilisées pour établir la première langue officielle parlée des personnes qui peuvent parler le français et l'anglais ou qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles. On inclut dans la catégorie «Français» les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. Les personnes qui ont l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle comme langue maternelle sont incluses dans la catégorie «Anglais». Pour les cas non encore classés, on inclut dans la catégorie «Français» les personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. On procède de la même manière pour la catégorie «Anglais». La population se trouve ainsi classée dans deux catégories principales : d'une part le français et d'autre part l'anglais. Il faut ajouter deux catégories résiduelles pour les personnes qui n'ont pu être classées à l'aide des renseignements fournis : le français et l'anglais et ni le français ni l'anglais.

Veillez consulter les documents suivants pour obtenir plus de renseignements : *Règlement concernant l'emploi de l'une ou l'autre des langues officielles dans les communications avec le public et la prestation des services au public*, enregistré le 16 décembre 1991 conformément à l'article 85 de la *Loi sur les langues officielles*, L.R.C., ch. 32 (4^e supplément) et *Estimations de la population selon la première langue officielle parlée, 1991*, n° 94-320 au catalogue, Division de la démographie, Statistique Canada.

Lien avec la personne repère (Personne 1)

Lien de chaque membre du ménage avec la personne repère (Personne 1). Un membre du ménage peut être **apparenté** à la Personne 1 par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (par exemple, conjoint ou conjointe, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère) ou encore être **non apparenté** (par exemple, chambreur, colocataire, employé).

Recensements : 1996*, 1991, 1986, 1981**, 1976***, 1971****

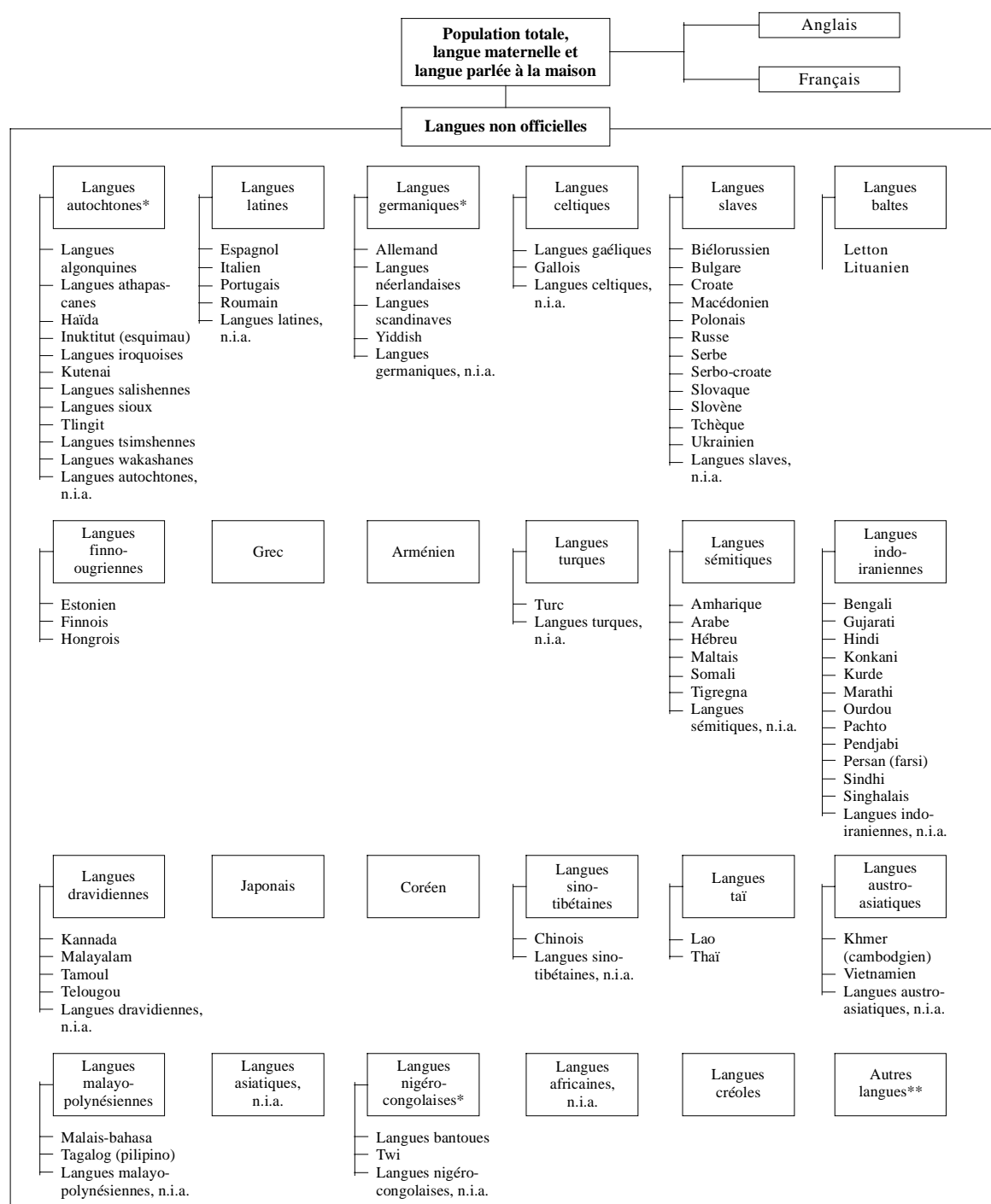
Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 2

Réponses : Personne 1

Apparenté à la Personne 1 – conjoint ou conjointe, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère, frère ou soeur, gendre ou bru, beau-père ou belle-mère, beau-frère ou belle-soeur,

Figure 5. Langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues non officielles



n.i.a. = non incluses ailleurs

Nota : Des données seront également disponibles dans les cas où le recensé déclare plus d'une langue à la question 7 de la formule 2A ou à la question 10, 11 ou 12 de la formule 2B.

* Voir les figures 5A, 5B et 5C à la page suivante pour les catégories détaillées de langues autochtones, de langues germaniques et de langues nigéro-congolaises.

** Pour la connaissance des langues non officielles, les langues non verbales sont distinguées.

Figure 5A. Langues autochtones

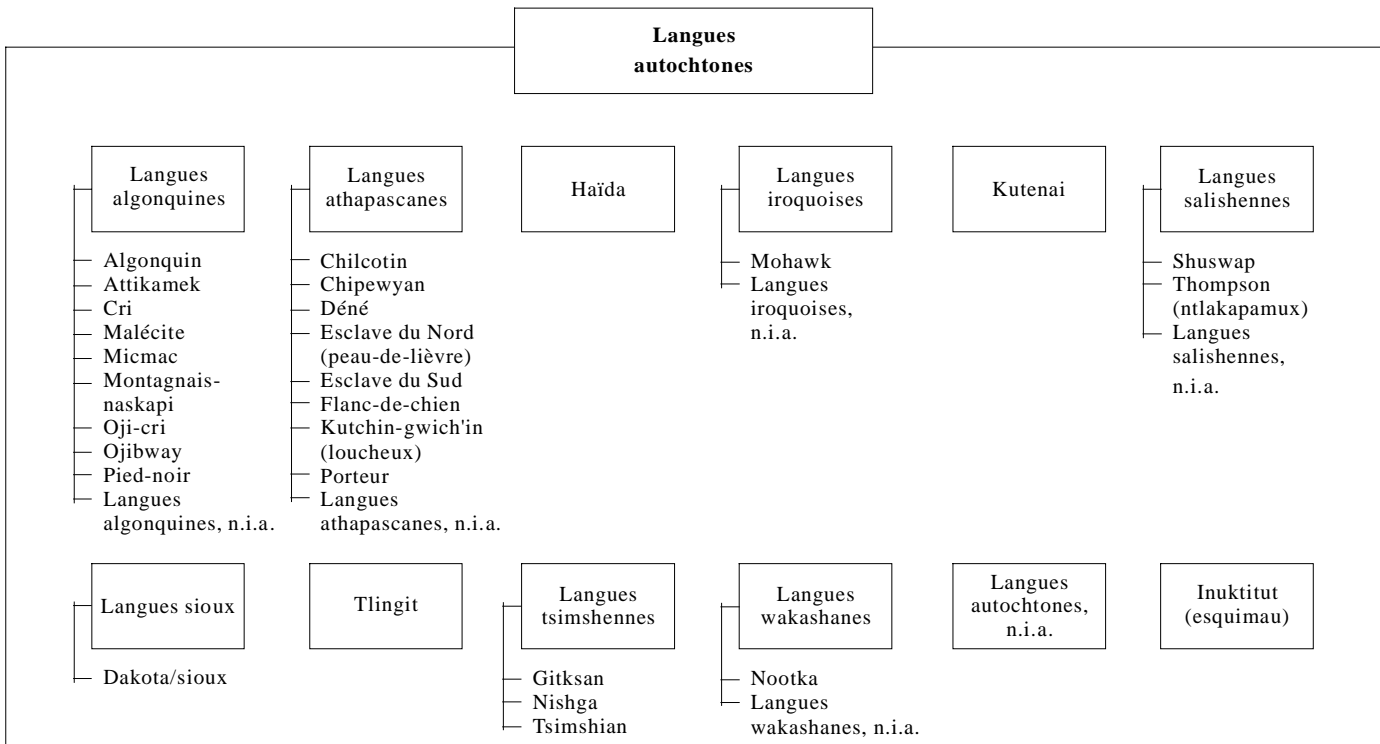
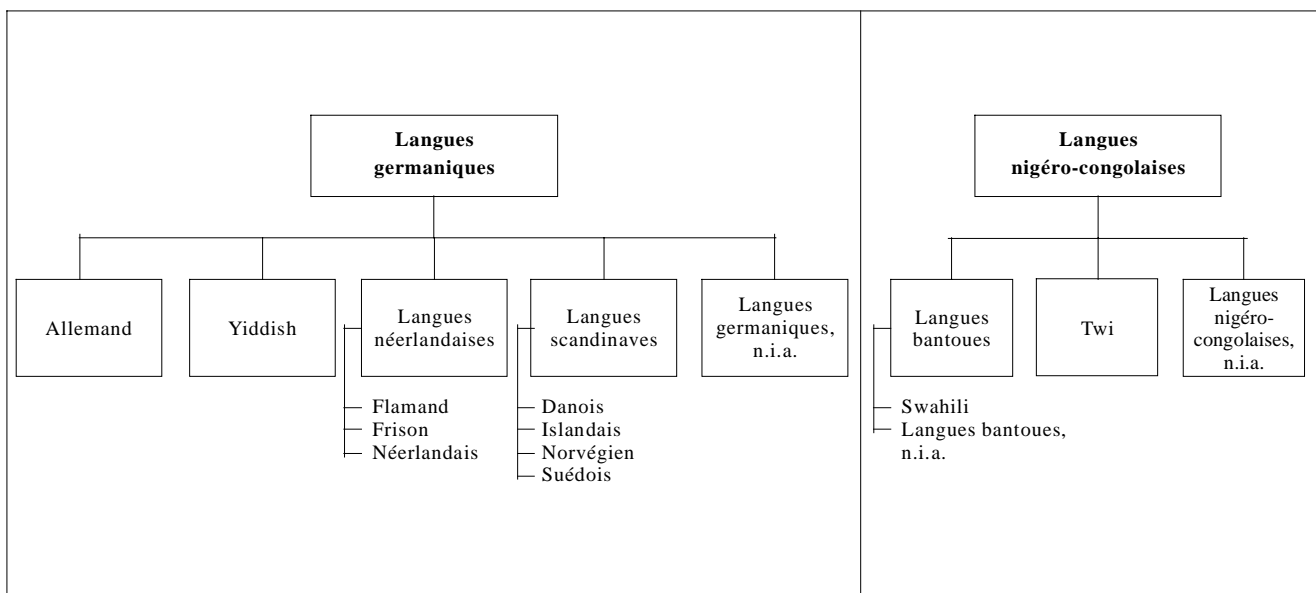


Figure 5B. Langues germaniques

Figure 5C. Langues nigéro-congolaises



n.i.a. = non incluses ailleurs

grand-père ou grand-mère, petit-fils ou petite-fille, neveu ou nièce, autre personne apparentée à la Personne 1 (non précisée ailleurs) et son conjoint ou sa conjointe, son ou sa partenaire en union libre, ses fils ou filles

Non apparentée à la Personne 1 – chambreur ou chambreuse, conjoint de la chambreuse ou conjointe du chambreur, partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse, fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse, colocataire, conjoint de la colocataire ou conjointe du colocataire, partenaire en union libre du colocataire ou de la colocataire, fils ou fille du colocataire ou de la colocataire, employé(e), conjoint de l'employée ou conjointe de l'employé, partenaire en union libre de l'employé(e), fils ou fille de l'employé(e), associé(e) dans une colonie huttérite, conjointe ou conjoint de l'associé(e) dans une colonie huttérite, fils ou fille de l'associé(e) dans une colonie huttérite, pensionnaire d'un établissement institutionnel

Remarques :

* Au recensement de 1996, les réponses écrites de la question 2 (Lien avec la Personne 1) de la formule 2A ont été saisies et traitées comme «Autres réponses écrites». Les réponses écrites des formules 2B, 2C, 2D et 3 (des logements collectifs) ont été saisies telles que déclarées par les répondants. Contrairement aux recensements précédents, les données publiées du recensement de 1996 sur les familles seront tirées de la base de données-échantillon. Pour de plus amples renseignements, voir le *Rapport technique du recensement de 1996 sur les familles*.

** Au recensement de 1981, l'expression «**Personne 1**» a remplacé celle de «**chef de ménage**» pour désigner la personne repère du ménage. La Personne 1 peut être l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- soit le conjoint ou la conjointe au sein d'un couple marié vivant dans le logement;
- l'un ou l'autre des partenaires vivant en union libre;
- soit le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vit avec son ou ses enfants célibataires (jamais mariés), quel que soit leur âge.

Si aucune de ces catégories ne s'applique, n'importe quel adulte du ménage peut être considéré comme la Personne 1.

*** Lors du recensement de 1976, le chef du ménage était :

- l'époux ou l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

**** Lors du recensement de 1971, le chef du ménage était :

- l'époux plutôt que l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

Lieu de naissance

Province ou territoire de naissance pour les personnes nées au Canada ou pays de naissance pour les personnes nées à l'extérieur du Canada.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 13

Réponses : Consultez l'annexe H pour une comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1996, 1991 et 1986.

Remarques : Les recensés devaient déclarer leur lieu de naissance d'après les frontières qui existaient le jour du recensement, soit le 14 mai 1996.

Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest au moment de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une province du Canada, devaient indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération en 1949 devaient déclarer «Terre-Neuve».

Les personnes nées dans un des six comtés de l'Irlande du Nord devaient répondre «Royaume-Uni», alors que les personnes nées dans un des autres comtés de la République d'Irlande devaient inscrire «Éire» dans l'espace prévu.

Les personnes nées dans l'ancienne URSS, dans l'ancienne Yougoslavie ou dans l'ancienne Tchécoslovaquie devaient inscrire le nom de la république ou du pays indépendant selon les frontières au 14 mai 1996, jour du recensement.

Les recensés qui n'étaient pas sûrs de leur pays de naissance à cause des changements de frontières devaient écrire le nom de la ville, de la province ou de l'État le plus proche, dans l'espace prévu à cet effet.

Les pays pour lesquels il existe des données de 1996, ainsi que les pays correspondants en 1991 et en 1986, figurent à l'annexe H. La classification des pays selon les régions géographiques et les continents est également présentée à l'annexe H.

Minorités visibles

Groupe de minorités visibles auquel le recensé appartient. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, font partie des minorités visibles «les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche».

La population des minorités visibles comprend les groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, Coréen et personne originaire des îles du Pacifique.

C'est lors du recensement de 1996 qu'on a posé, pour la première fois, une question directe pour fournir des données sur les minorités visibles. Les renseignements portant sur la population des minorités visibles sont obtenus à partir de la question sur le groupe de population (question 19).

Mobilité : Agglomération de recensement de résidence actuelle

Agglomération de recensement (AR) où est située la résidence actuelle (1996) du recensé.

Mobilité : Division de recensement de résidence actuelle

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouve le lieu habituel de résidence actuelle (1996) du recensé.

Mobilité : Province ou territoire de résidence actuelle

Principale division politique du Canada où est située la résidence actuelle le jour du recensement.

Mobilité : Région métropolitaine de recensement de résidence actuelle

Variable indiquant la région métropolitaine de recensement (RMR) où est située la résidence actuelle le jour du recensement.

Mobilité : Subdivision de recensement de résidence actuelle

Subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouve le lieu habituel de résidence actuelle (1996) du recensé.

Mobilité 1 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 1996 où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement.

Le lieu de résidence un an auparavant est classé rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 1996 de la SDR de résidence 1 an auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées **soit** rurales **ou** urbaines, certaines SDR sont mixtes. En pareils cas, on a attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence un an auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 1996 de la population rurale et urbaine de la SDR «mixte» dans laquelle ils résidaient un an auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 1 an auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable **Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition des concepts de **Région rurale** et **Région urbaine (RU)**, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable **Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant** et à la figure 6.

Mobilité 1 : Composantes de migration (interne et externe)

Variable dérivée portant sur les types de migrants.

Les migrants infraprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient un an plus tôt, dans la même province.

Les migrants interprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient un an plus tôt, dans une province différente.

Les migrants externes sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22

Mobilité 1 : Division de recensement de résidence 1 an auparavant

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant.

Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code à sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire à deux chiffres suivi d'un code de division de recensement à deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de l'endroit et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR) et n'appartient qu'à une seule division de recensement (DR).

La DR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence 1 an auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable ***Division de recensement de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR actuelle de résidence et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable ***Division de recensement (DR)*** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 1 : Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, genre de SDR selon la classification de 1996

Réponses : Sans objet

Remarques : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. La liste des genres de SDR est présentée au tableau 5, dans la section portant sur la géographie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de SDR, reportez-vous aux «Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications» dans la section portant sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence 1 an auparavant est déterminé selon les limites et le statut municipal de 1996.

Cette nouvelle variable en 1996 permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques et les hameaux.

Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette catégorisation correspond à la mobilité (1 an auparavant). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au statut migratoire.

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Figure 6. Variables sur la mobilité du recensement de 1996

Variables sur la mobilité 1
<p>Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 40px;">Division de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 40px;">Province ou territoire de résidence 1 an auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Pays de résidence 1 an auparavant</p> <p style="padding-left: 80px;">Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 80px;">Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 80px;">Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 120px;">Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*</p> <p style="padding-left: 120px;">Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle*</p>

Variables sur la mobilité 5
<p>Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Division de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 40px;">Pays de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 80px;">Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 80px;">Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 80px;">Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 120px;">Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant</p> <p style="padding-left: 120px;">Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle</p>

* Nouvelle variable pour le recensement de 1996.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse **mais** dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une SDR autre que celle où elles résidaient un an plus tôt (**migrants internes**) ou qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt (**migrants externes**).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable est dérivée à partir des catégories de réponses suivantes : Habitaient à l'adresse actuelle; Habitaient la même subdivision de recensement (SDR), **mais** à une autre adresse; Habitaient une autre SDR au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la SDR [municipalité] et de la province ou du territoire); Habitaient en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays).

En 1991, contrairement à la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant**, le lieu de résidence 1 an auparavant a été limité à l'échelon provincial. En 1996, la couverture géographique du lieu de résidence 1 an auparavant est identique à celle du lieu de résidence 5 ans auparavant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut migratoire, reportez-vous à la variable **Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** et à la figure 7.

Pour obtenir de l'information sur la comparabilité historique des données sur la variable **Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** à partir de 1961, reportez-vous à l'annexe I.

Dans le cas des personnes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas répondu à cette question, les données sur la mobilité (1 an auparavant) ont été imputées selon l'ordre de priorité suivant : a) par un ajustement déterministe; b) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille; c) d'après les renseignements fournis par un autre recensé ayant le même profil démographique pour certaines variables; d) par la méthode d'imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Pour les personnes âgées de 1 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par un autre membre de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question. Pour ce qui est des personnes hors famille de recensement demeurant dans un logement collectif, les données sur la mobilité (1 an auparavant) ont été imputées d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada un an auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus»; reportez-vous à la variable **Immigration : Année d'immigration**. Lorsqu'ils déclarent leur pays de résidence un an auparavant, les migrants externes doivent indiquer le pays en question d'après ses frontières actuelles. Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada un an auparavant mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de SDR (par exemple, DR, RMR). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, le **solde migratoire interne**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **entrants (immigrants internes)**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **sortants (émigrants internes)**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recouplement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Le concept de «migrants» est défini au niveau des SDR. Pour les niveaux géographiques inférieurs, comme les secteurs de dénombrement (SD) et les secteurs de recensement (SR), la distinction entre la population des migrants et des non-migrants est faite au niveau de la SDR correspondant au SD ou au SR. Par exemple, les migrants au sein d'un SR sont les personnes qui sont originaires d'une SDR différente, alors que les non-migrants sont celles qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, même s'ils sont passés d'un SR à un autre à l'intérieur de la même SDR ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

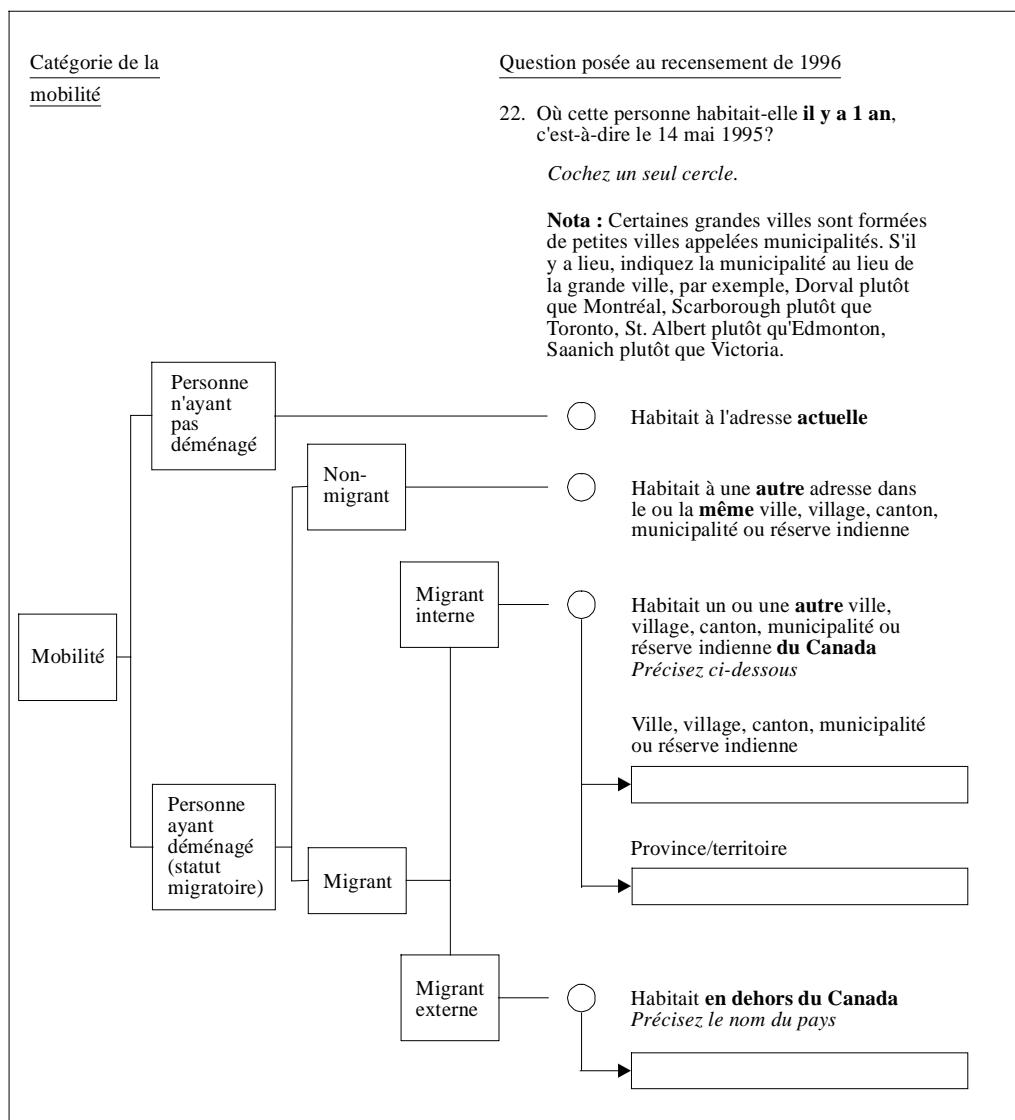
Lorsque l'on totalise les données sur le lieu habituel de résidence un an auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions géographiques sont indiquées selon leurs limites de 1996, même s'il est question du lieu de résidence en 1995. Cela s'applique à tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, régions métropolitaines de recensement, divisions de recensement, subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables **Mobilité 1** suivantes : **Division de recensement de résidence 1 an auparavant**, **Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant**, **Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant**, **Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant**, **Pays de résidence 1 an auparavant**, **Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant**, **Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle**, **Province ou territoire de résidence 1 an auparavant**, **Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant**. Consultez également la figure 6 et la section portant sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 7, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence 1 an auparavant posée lors du recensement de 1996 et le cadre théorique de la mobilité (1 an auparavant).

Figure 7. Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du recensement de 1996 sur le lieu de résidence un an auparavant



Mobilité 1 : Pays de résidence 1 an auparavant

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom du «pays» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à trois chiffres selon la classification des lieux de naissance.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient en dehors du Canada» (migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence un an auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable ***Pays de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants ni aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable «Pays actuel de résidence» correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada un an auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les «Remarques» pour la ***variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et la figure 6.

Mobilité 1 : Province ou territoire de résidence 1 an auparavant

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code à sept chiffres de la CGT.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence 1 an auparavant est le même que la province ou le territoire de résidence actuel. La variable *Province ou territoire de résidence 1 an auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables *Province* et *Territoire* dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la variable *Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et la figure 6.

Mobilité 1 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22

Réponses : Sans objet

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR/AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence un an auparavant fait partie d'une RMR/AR; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est zéro (0). Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux SDR qui les composent, reportez-vous à la *Classification géographique type de 1996*, volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue.

Comme dans le cas des subdivisions de recensement (SDR) et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Les migrants dont la SDR de résidence un an auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle de résidence (d'après les limites de 1996) sont considérés comme des migrants intra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 14 mai 1996) est dans une autre RMR/AR qu'il y a un an sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui

demeuraient dans une RMR/AR un an auparavant (14 mai 1995) et dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada sont des sortants (émigrants internes) de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada un an auparavant sont des entrants (immigrants internes) de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR actuelle de résidence et la définition du concept de RMR/AR, reportez-vous aux variables *Région métropolitaine de recensement (RMR)* et *Agglomération de recensement (AR)* dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la *variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et la figure 6.

Mobilité 1 : Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement, et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR).

La SDR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable *Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR actuelle de résidence et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable *Subdivision de recensement (SDR)* dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Taille de la population actuelle (1996) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (14 mai 1996).

Pour certaines SDR, la taille de la population est «zéro».

Pour obtenir la définition du concept de subdivision de recensement (SDR), consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante *Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*, aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé un an auparavant, soit le 14 mai 1995.

La taille de la SDR est déterminée d'après la population de 1996. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeuraient un an auparavant, dont la population soit nulle en 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 1 an auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable *Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de *subdivision de recensement (SDR)*, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante *Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle*, aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 5 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 1996 où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement.

Le lieu de résidence cinq ans auparavant est classé rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 1996 de la SDR de résidence 5 ans auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées **soit** rurales **ou** urbaines, certaines SDR sont mixtes. En pareils cas, on a attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence cinq ans auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 1996 de la population rurale et urbaine de la SDR «mixte» dans laquelle ils résidaient cinq ans auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 5 ans auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable *Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition des concepts de *Région rurale* et *Région urbaine (RU)*, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 5 : Composantes de migration (interne et externe)

Variable dérivée portant sur les types de migrants.

Les migrants infraprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt, dans la même province.

Les migrants interprovinciaux sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt, dans une province différente.

Les migrants externes sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Mobilité 5 : Division de recensement de résidence 5 ans auparavant

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code à sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire à deux chiffres suivi d'un code de division de recensement à deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de l'endroit et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR) et n'appartient qu'à une seule division de recensement (DR).

La DR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence 5 ans auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable ***Division de recensement de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR actuelle de résidence et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable ***Division de recensement (DR)*** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 5 : Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, genre de SDR selon la classification de 1996

Réponses : Sans objet

Remarques : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. La liste des genres de SDR est présentée au tableau 5, dans la section portant sur la géographie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de SDR, reportez-vous aux «Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications» dans la section portant sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence 5 ans auparavant est déterminé selon les limites et le statut municipal de 1996.

Cette variable permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques et les hameaux.

Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette catégorisation correspond à la mobilité (5 ans auparavant). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au statut migratoire.

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse **mais** dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une SDR autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (**migrants internes**) ou qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt (**migrants externes**).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable est dérivée à partir des catégories de réponses suivantes : Habite à l'adresse actuelle; Habite la même subdivision de recensement (SDR), **mais** à une autre adresse; Habite une autre SDR au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la SDR [municipalité] et de la province ou du territoire); Habite en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays).

Bien que le cadre théorique de la mobilité (5 ans auparavant) n'ait pas changé depuis 1991, certaines modifications ont été apportées à la question sur la mobilité pour 1996. La question-filtre (question 21 en 1991), qui permettait de distinguer les personnes n'ayant pas déménagé, a été supprimée, de sorte que la question est similaire à celle posée en 1986.

Pour obtenir de l'information sur la comparabilité historique des données sur la variable **Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant** à partir de 1961, reportez-vous à l'annexe J.

Dans le cas des personnes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas répondu à cette question, les données sur la mobilité (5 ans auparavant) ont été imputées, selon l'ordre de priorité suivant : a) par un ajustement déterministe; b) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille; c) d'après les renseignements fournis par un autre recensé ayant le même profil démographique pour certaines variables; d) par la méthode d'imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Pour les personnes âgées de 5 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par un autre membre de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question. Pour ce qui est des personnes hors famille de recensement demeurant dans un logement collectif, les données sur la mobilité (5 ans auparavant) ont été imputées d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus»; reportez-vous à la variable **Immigration : Année d'immigration**. Lorsqu'ils déclarent leur pays de résidence cinq ans auparavant, les migrants externes doivent indiquer le pays en question d'après ses frontières actuelles. Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada cinq ans auparavant mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de SDR (par exemple, DR, RMR). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, le **solde migratoire interne**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **entrants (immigrants internes)**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **sortants (émigrants internes)**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des cinq années ayant précédé le recensement, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recouplement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Le concept de «migrants» est défini au niveau des SDR. Pour les niveaux géographiques inférieurs, comme les secteurs de dénombrement (SD) et les secteurs de recensement (SR), la distinction entre la population des migrants et des non-migrants est faite au niveau de la SDR correspondant au SD ou au SR. Par exemple, les migrants au sein d'un SR sont les personnes qui sont originaires d'une SDR différente, alors que les non-migrants sont celles qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, même si elles sont passées d'un SR à un autre à l'intérieur de la même SDR ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

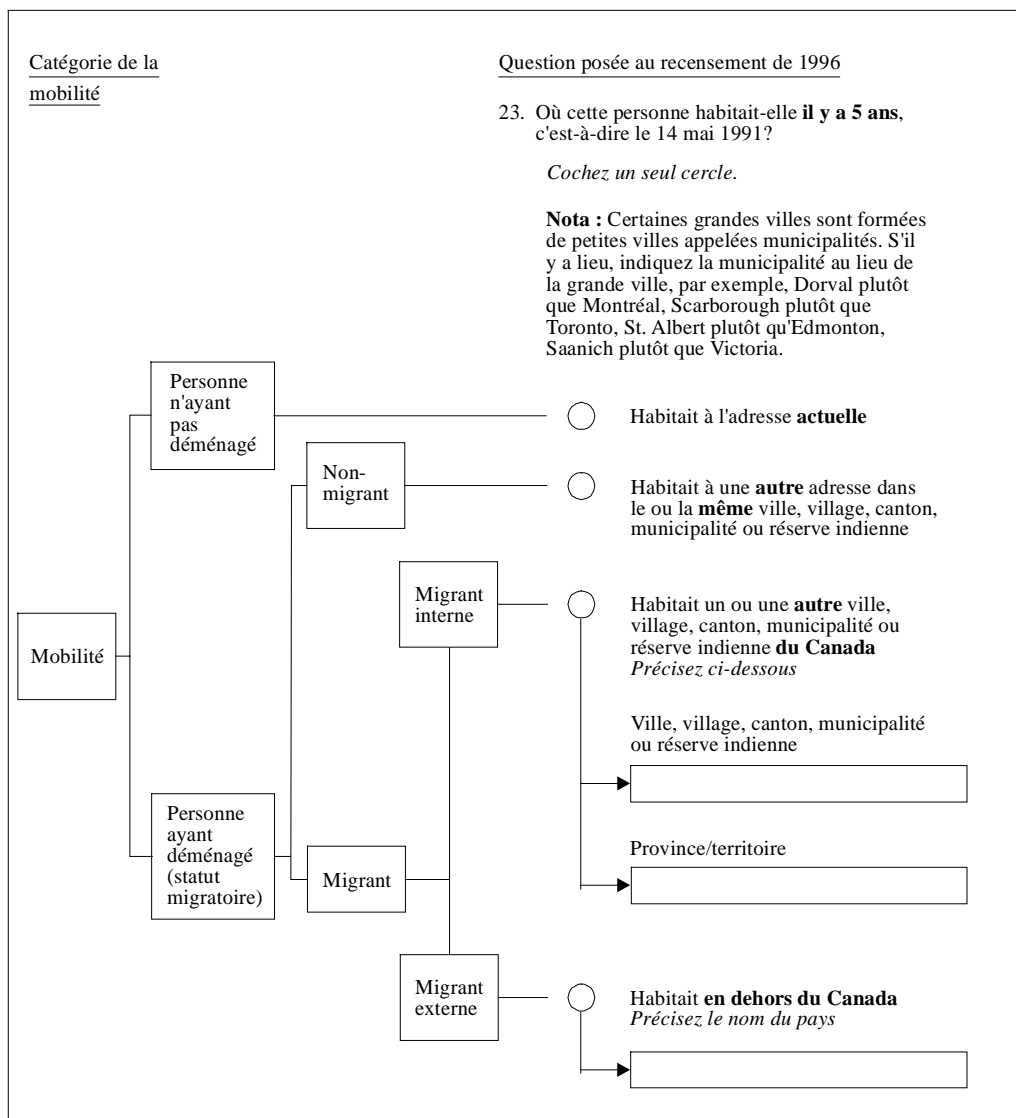
Lorsque l'on totalise les données sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions géographiques sont indiquées selon leurs limites de 1996, même s'il est question du lieu de résidence en 1991. Cela s'applique à tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, régions métropolitaines de recensement, divisions de recensement, subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables **Mobilité 5** suivantes : *Division de recensement de résidence 5 ans auparavant, Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant, Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Pays de résidence 5 ans auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant.* Consultez également la figure 6 et la section portant sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 8, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant posée lors du recensement de 1996 et le cadre théorique de la mobilité (5 ans auparavant).

Figure 8. Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du recensement de 1996 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant



Mobilité 5 : Pays de résidence 5 ans auparavant

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom du «pays» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à trois chiffres selon la classification des lieux de naissance.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient en dehors du Canada» (migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence cinq ans auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable ***Pays de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants ni aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable «Pays actuel de résidence» correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada cinq ans auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les «Remarques» pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et la figure 6.

Mobilité 5 : Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

- Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province » de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code à sept chiffres de la CGT.
- Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province.
- Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence 5 ans auparavant est le même que la province ou le territoire de résidence actuel. La variable *Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.
- Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables *Province* et *Territoire* dans la section portant sur la géographie.
- Consultez également les «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et la figure 6.

Mobilité 5 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada
- N° de question : Variable dérivée : question 23
- Réponses : Sans objet
- Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR/AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence cinq ans auparavant fait partie d'une RMR/AR; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est zéro (0). Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux SDR qui les composent, reportez-vous à la *Classification géographique type de 1996*, volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue.

Comme dans le cas des subdivisions de recensement (SDR) et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Les migrants dont la SDR de résidence cinq ans auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle de résidence (d'après les limites de 1996) sont considérés comme des migrants intra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 14 mai 1996) est dans une autre RMR/AR qu'il y a cinq ans sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui demeuraient dans une RMR/AR cinq ans auparavant (14 mai 1991) et dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada sont des sortants (émigrants internes) de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada cinq ans auparavant sont des entrants (immigrants internes) de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR actuelle de résidence et la définition du concept de RMR/AR, reportez-vous aux variables *Région métropolitaine de recensement (RMR)* et *Agglomération de recensement (AR)* dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et la figure 6.

Mobilité 5 : Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement, et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR).

La SDR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable *Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR actuelle de résidence et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable *Subdivision de recensement (SDR)* dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Taille de la population actuelle (1996) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (14 mai 1996).

Pour certaines SDR, la taille de la population est «zéro».

Lors des recensements antérieurs à celui de 1986, les tailles de population étaient groupées en catégories de taille.

Pour obtenir la définition du concept de *subdivision de recensement (SDR)*, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante *Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant*, aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et à la figure 6.

Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé cinq ans auparavant, soit le 14 mai 1991.

La taille de la SDR est déterminée d'après la population de 1996. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeureraient cinq ans auparavant, dont la population soit nulle en 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 5 ans auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable *Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant* ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de *subdivision de recensement (SDR)*, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante *Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle*, aux «Remarques» pour la variable *Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant* et à la figure 6.

Origine ethnique

Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenait les ancêtres du recensé.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 17

Réponses : Les recensés devaient préciser tous les groupes applicables. Quatre cases pour réponse écrite étaient fournies. Reportez-vous aux figures 9, 10 et 11 pour connaître les origines et catégories ethniques et à l'annexe K pour obtenir une comparaison des groupes de 1996, 1991 et 1986.

Remarques : En 1996, les recensés avaient reçu les instructions suivantes :

Cette question a trait à l'origine ethnique ou culturelle des ancêtres d'une personne. Un ancêtre est une personne dont on descend et qui est habituellement plus éloignée que les grands-parents. Si l'on fait exception des Autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'aux premiers de leurs ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité.

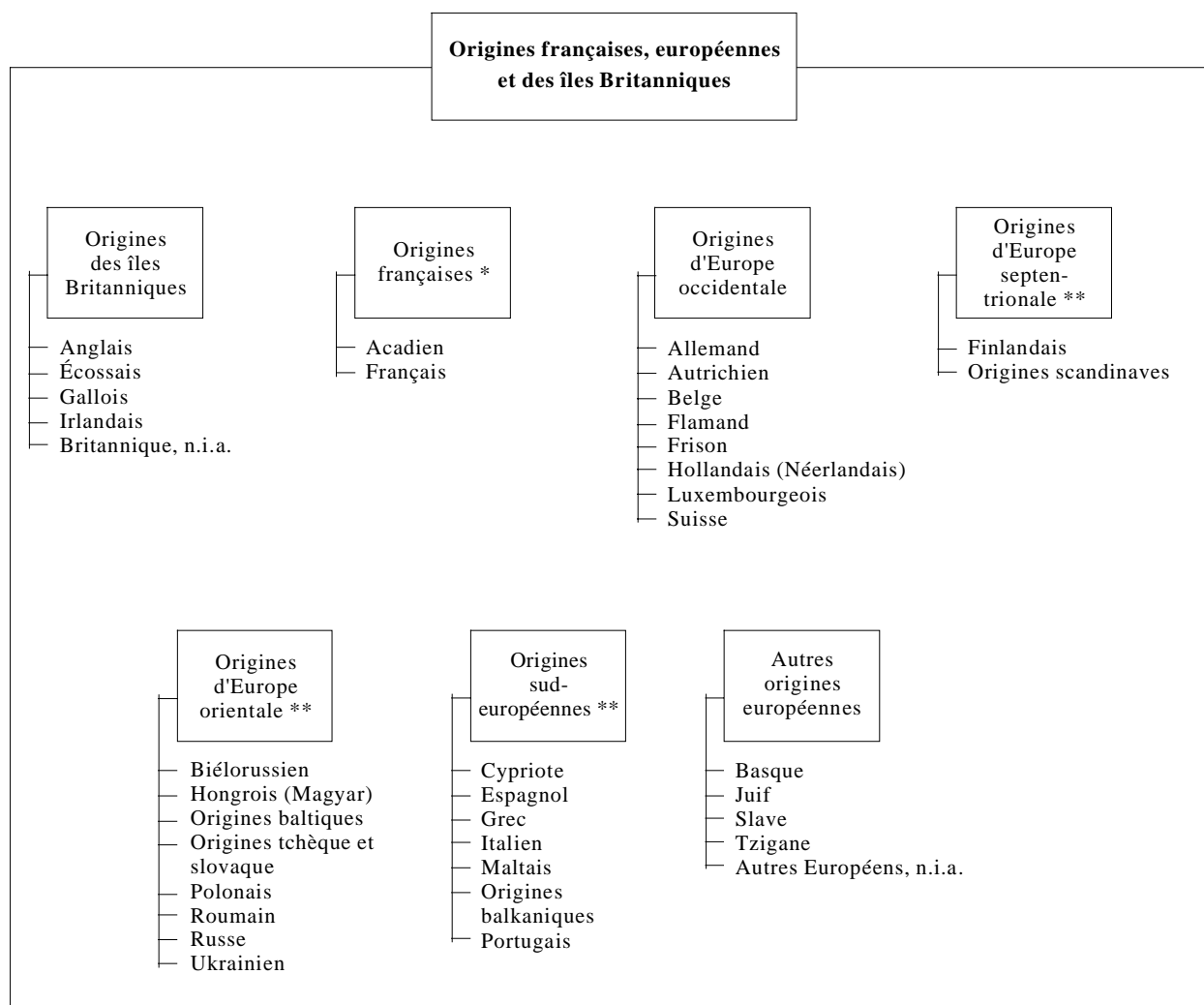
Inscrivez le groupe ethnique ou culturel précis auquel les ancêtres de la personne appartenait et non la langue qu'ils parlaient. Par exemple, indiquez «Haïtien» au lieu de «Français», ou «Autrichien» au lieu d'«Allemand».

Dans le cas des personnes ayant une origine **indienne de l'Inde** ou **sud-asiatique**, indiquez l'origine précise, n'indiquez pas **Indien**. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un «Indien de l'Inde», d'un «Indien de la Guyane», ou indiquez un groupe précis comme «Pendjabi» ou «Tamoul».

Dans le cas des personnes ayant des ancêtres **autochtones**, indiquez un groupe précis. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un «Cri», d'un «Micmac», d'un «Ojibway», d'un «Indien de l'Amérique du Nord» ou d'un «Métis». N'inscrivez pas **Indien**.

En 1991 et en 1996, on demandait aux recensés : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenait-ils?». Toutefois, en 1996, la présentation de la question sur l'origine ethnique a été modifiée. La question du recensement de 1991 comportait 15 catégories de réponse à cocher et deux cases pour réponse écrite alors que la question de 1996 ne proposait aucune catégorie de réponse à cocher. Les recensés devaient inscrire leur(s) origine(s) ethnique(s) dans quatre cases pour réponse écrite.

Figure 9. Origines françaises, européennes et des îles Britanniques



n.i.a. = non incluses ailleurs

* Avant 1996, les réponses «Québécois» étaient incluses dans la catégorie ethnique des origines françaises. En 1996, elles ont été incluses dans la catégorie ethnique «Autres origines».

** Pour une répartition plus détaillée de cette catégorie, voir les figures 9A, 9B et 9C.

Figure 9A. Origines d'Europe septentrionale

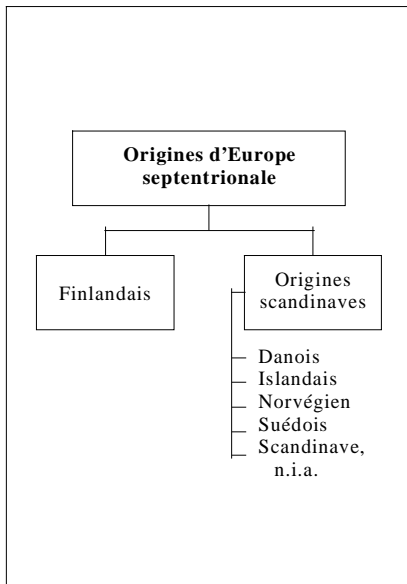


Figure 9B. Origines sud-européennes

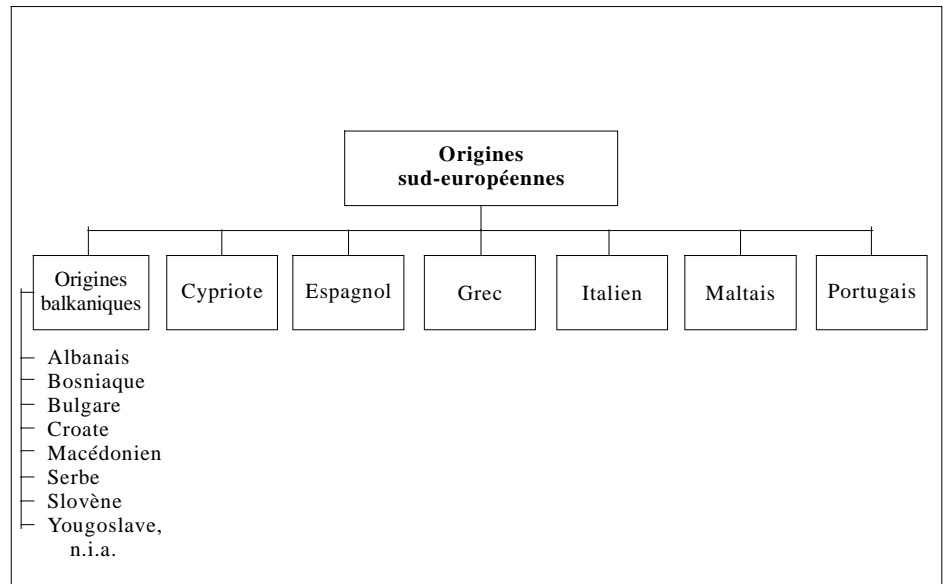
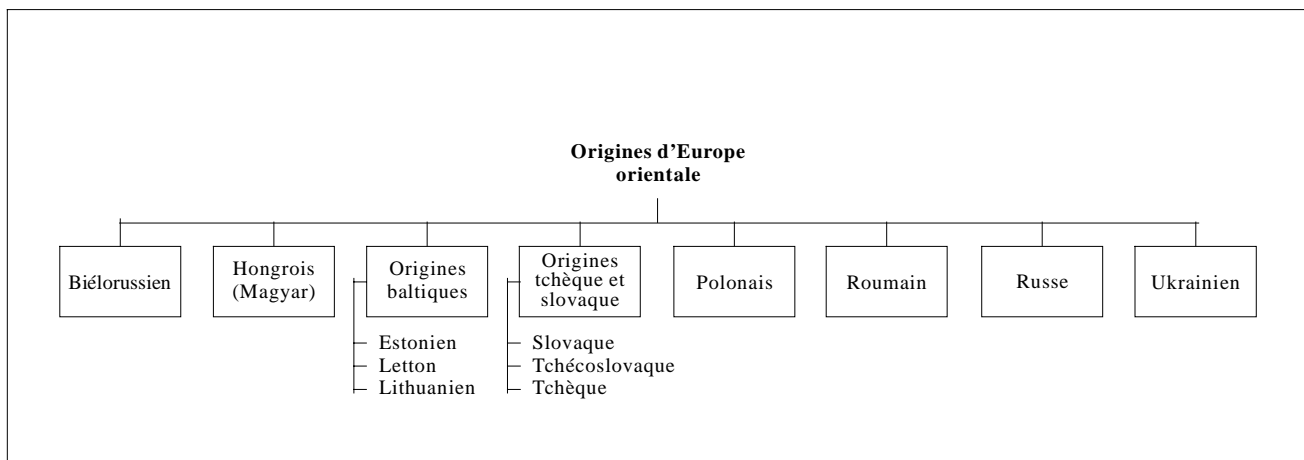


Figure 9C. Origines d'Europe orientale



n.i.a. = non incluses ailleurs

Figure 10. Origines asiatiques, arabes, africaines et des îles du Pacifique

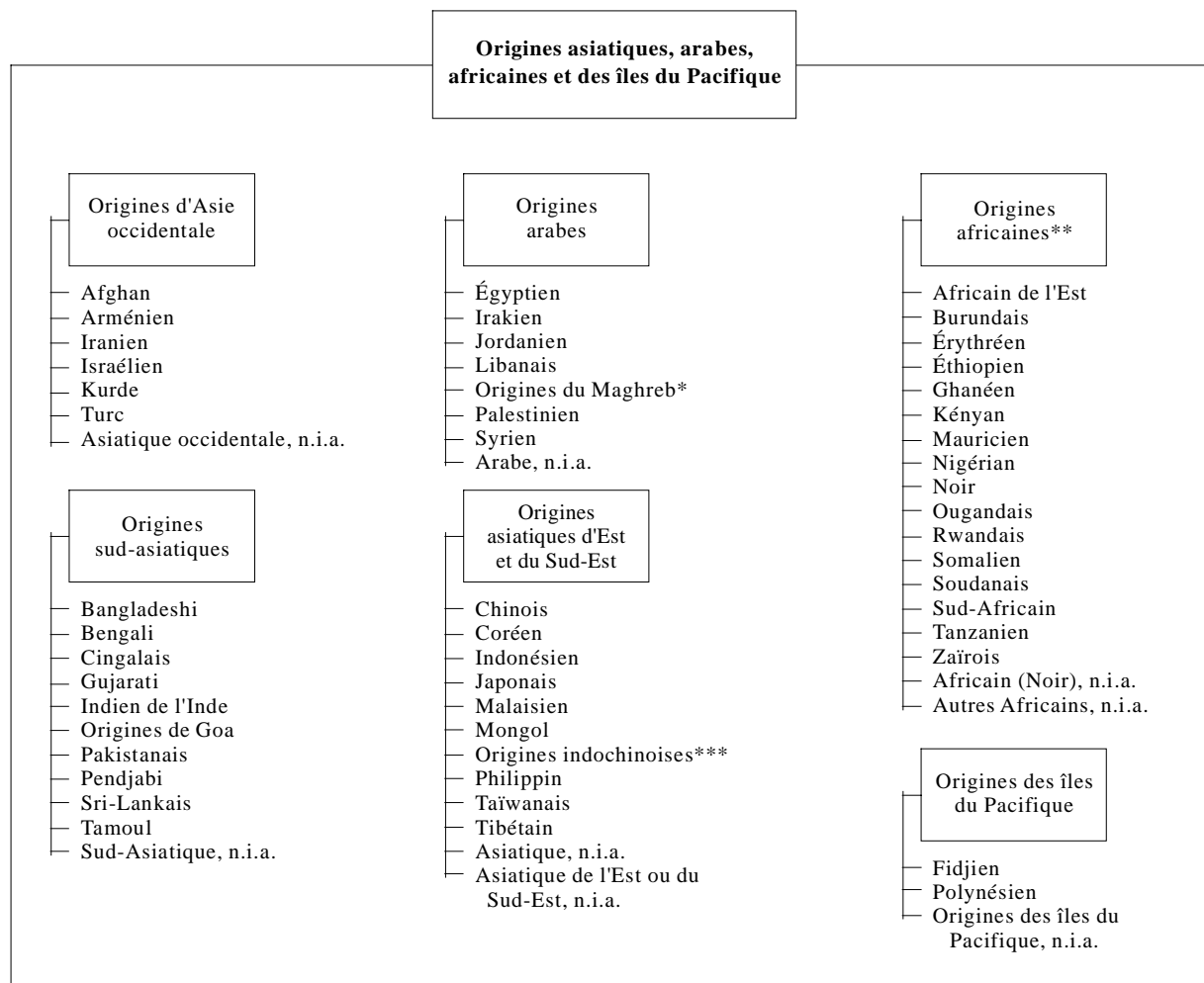


Figure 10A. Origines du Maghreb

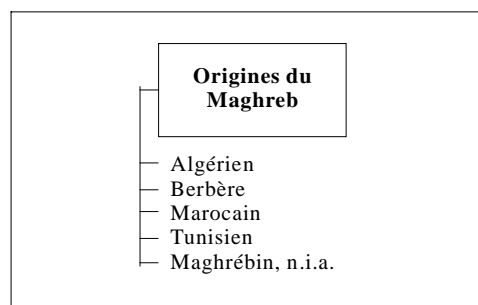
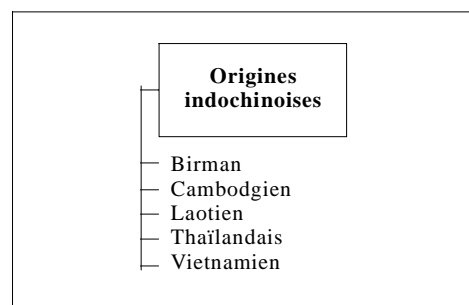


Figure 10B. Origines indochinoises



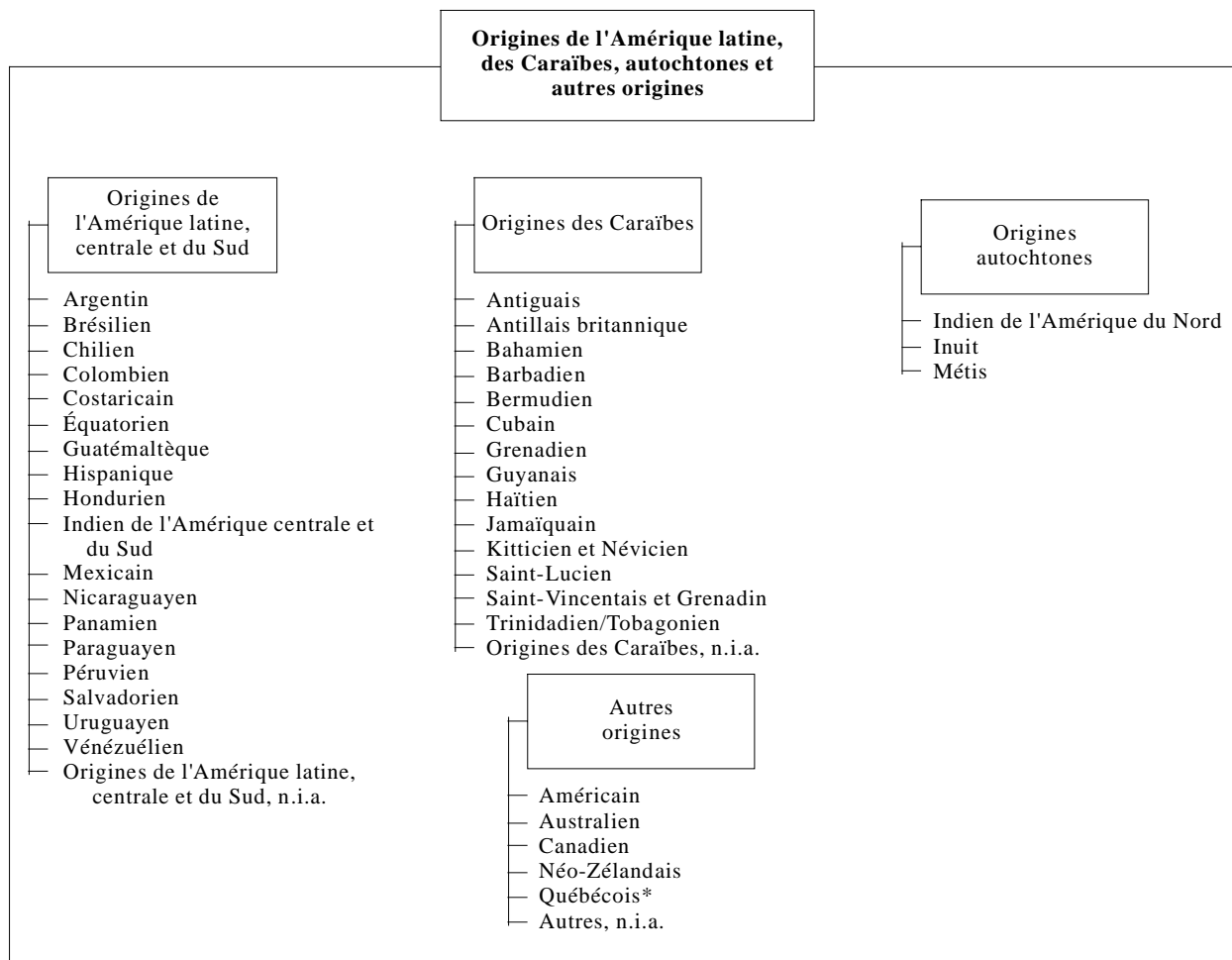
n.i.a. = non incluses ailleurs

* Pour de plus amples détails, voir la figure 10A.

** En 1996, la catégorie des origines noires a été combinée à la catégorie des origines africaines. En 1991, les origines *Noir*, *Ghanéen* et *Noir africain*, n.i.a. composaient la catégorie des origines noires. *Éthiopien*, *Somalien* et *Autres Africains*, n.i.a. composaient la catégorie des origines africaines.

*** Pour de plus amples détails, voir la figure 10B.

Figure 11. Origines de l'Amérique latine, des Caraïbes, autochtones et autres origines



n.i.a. = non incluses ailleurs

* Avant 1996, les réponses «Québécois» étaient incluses dans la catégorie ethnique des origines françaises.

En 1996, la question sur l'origine ethnique donnait 24 exemples : Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, Vietnamien, Libanais, Chilien et Somalien. Les vingt premiers exemples ont été déterminés en fonction de la fréquence (plus grand nombre) des origines ethniques uniques déclarées au recensement de 1991. En outre, les termes qui ont été mal compris par certains recensés au recensement de 1991 ont été remplacés par des termes désignant des groupes précis en 1996. Par exemple, «Indien de l'Amérique du Nord» a été remplacé par «Cri» et «Micmac», et «Noir» a été remplacé par «Haïtien» et «Jamaïquain», soit les réponses écrites fournies le plus souvent par les personnes noires en 1991. Les quatre derniers exemples ont été ajoutés à la question sur l'origine ethnique de 1996 pour qu'au moins un groupe de chaque catégorie ethnique ou de chaque région géographique soit inclus. Les exemples Vietnamien, Libanais, Chilien et Somalien ont été ajoutés à la liste des exemples parce qu'ils constituent les groupes les plus importants parmi les personnes ayant déclaré des origines sud-asiatiques, arabes, latino-américaines et africaines en 1991.

Divers facteurs ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine ethnique du recensement de 1996 et des autres recensements, notamment les changements apportés au libellé et à la présentation de la question, aux exemples inclus, aux instructions données et au traitement des données, de même que le contexte social au moment de la tenue du recensement.

En 1996, les changements apportés à la structure de la question et aux exemples inclus dans le questionnaire auront une incidence sur la comparabilité des données avec celles des recensements antérieurs. Le fait que l'on ait opté pour une question ouverte en 1996 influera probablement sur les schémas de réponse, particulièrement dans le cas des groupes qui étaient inclus dans les réponses à cocher au recensement de 1991. En outre, la présence d'exemples comme «Canadien», qui n'étaient pas inclus dans les recensements précédents, pourrait aussi modifier les schémas de réponse.

Depuis 1981, les changements apportés à la présentation de la question et aux exemples donnés ont eu probablement une incidence sur la comparabilité des données sur les origines ethniques «Noir» et «Indien de l'Amérique du Nord». En 1981, la réponse «Noir» ne figurait pas sur le questionnaire du recensement bien que les recensés pouvaient inscrire l'origine ethnique «Noir» dans la case pour réponse écrite. À la lumière des recommandations du Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne formulées dans le rapport *L'égalité ça presse!* et de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi présidée par la juge Abella, la réponse à cocher «Noir» a été ajoutée au questionnaire de 1986 et incluse de nouveau dans le questionnaire de 1991. En 1996, la catégorie «Noir» a été remplacée par les exemples «Haïtien» et «Jamaïquain» dans la question sur l'origine ethnique. Par contre, la catégorie «Noir» figurait dans la liste des réponses à la question distincte sur le groupe de population incluse en 1996 (voir *Groupe de population*).

Au recensement de 1981, les recensés ayant une ascendance autochtone devaient cocher la réponse Indien inscrit, Indien non inscrit, Métis ou Inuit. En 1986 et en 1991, les Autochtones devaient indiquer Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit en cochant les cercles appropriés. En 1996, les catégories «Métis» et «Inuit» figuraient toujours dans la question sur

l'origine ethnique alors que la catégorie «Indien de l'Amérique du Nord» a été remplacée par les exemples «Cri» et «Micmac».

Depuis 1986, l'instruction indiquant de préciser tous les groupes qui s'appliquent a été incluse dans la question sur l'origine ethnique, ce qui a eu une incidence sur la comparabilité des données pour tous les groupes et catégories ethniques en raison de l'augmentation du nombre de réponses multiples. Antérieurement au recensement de 1981, les recensés devaient déclarer uniquement les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. Même si plusieurs origines ethniques avaient été déclarées, une seule était saisie, autrement dit, une seule origine ethnique était retenue pour chaque recensé. En 1981, les recensés pouvaient déclarer plusieurs origines ethniques, et une case pour réponse écrite a été ajoutée à la question. Toutefois, on ne demandait pas aux recensés d'inscrire plus d'une origine. En 1986, les recensés pouvaient déclarer jusqu'à trois origines ethniques en plus de celles qui étaient proposées dans les cercles de réponse. En 1991, ils pouvaient indiquer deux origines ethniques en plus de celles qui étaient fournies dans les catégories de réponse. En 1996, quatre cases pour réponse écrite étaient prévues et jusqu'à six origines ethniques ont été saisies pour chaque recensé.

En raison de l'évolution des tendances de l'immigration et de l'accroissement de la diversité culturelle au Canada, des modifications sont apportées aux groupes et catégories ethniques spécifiques saisis à chaque recensement. En 1991, plusieurs origines ethniques ont été ajoutées à la liste des origines ethniques qui avaient été saisies en 1986. D'autres origines ethniques ont été ajoutées en 1996 lorsque les chiffres le justifiaient. Ces modifications ont eu une incidence sur la composition de presque toutes les catégories ethniques. Pour trouver la comparaison entre les groupes ethniques de 1996, 1991 et 1986, voir l'annexe K.

Outre les facteurs susmentionnés, la transformation du contexte social dans lequel les questions sont posées, et l'évolution de la conception qu'ont les répondants de l'origine ethnique et de leurs opinions à cet égard ont une incidence sur le dénombrement des groupes ethniques. La connaissance des antécédents familiaux ou la période écoulée depuis l'immigration peuvent influencer sur les réponses données à la question sur l'origine ethnique, de même que la confusion avec d'autres concepts comme la citoyenneté, la nationalité, la langue et l'identité culturelle. Les réponses données à la question sur l'origine ethnique peuvent être influencées par des considérations d'ordre social ou personnel. Les choix faits par les recensés ont une incidence sur les chiffres et sur la comparabilité des données d'un recensement à l'autre.

Les données du recensement de 1996 sur les combinaisons d'origines ethniques multiples ne seront pas toutes publiées. Les données non publiées pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité.

Pensionnaire d'un établissement institutionnel

Résident d'un logement collectif «institutionnel», autre qu'un membre du personnel et sa famille.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : question 2

Réponses : Malade, résident, jeune contrevenant, détenu

Remarques : Les logements collectifs «institutionnels» comprennent les foyers collectifs pour enfants (orphelinats), les maisons de repos, les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements pénitentiaires et établissements de correction, les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

Aux recensements de 1996, 1991, 1986 et 1981, les renseignements recueillis pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel se sont limités aux données de base : âge, sexe, état matrimonial et langue maternelle. Par conséquent, les totalisations présentant d'autres variables pour lesquelles les données ont été recueillies auprès d'un ménage sur cinq ne comprennent pas les pensionnaires d'un établissement institutionnel. En revanche, un bon nombre de totalisations des recensements de 1976 et de 1971, fondées sur des variables-échantillon, comprennent les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

En 1981, l'expression «pensionnaires d'institution» était utilisée.

Personnes vivant en couple

Situation de deux personnes qui vivent ensemble et qui sont légalement mariées l'une à l'autre ou de deux personnes qui vivent ensemble en union libre. De plus amples informations sont disponibles sous *Union libre* et *État matrimonial légal*.

Population rurale agricole

Toutes les personnes demeurant dans des **régions rurales** qui font partie de ménages d'**exploitants agricoles** ayant résidé dans leur **ferme** pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*, 1976**, 1971**, 1966**, 1961**

Population : Population rurale

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques : * Un exploitant agricole est la personne responsable de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Avant 1991, on ne pouvait inscrire qu'un seul exploitant agricole par ferme. En 1991 et en 1996, jusqu'à trois exploitants agricoles pouvaient être inscrits par ferme. Étant donné ce changement, la population rurale agricole inclut maintenant toutes les personnes résidant dans une ferme qui font partie du ménage du premier, du deuxième ou du troisième exploitant de la ferme (non inclus avant 1991). Il faut prendre note que, dans la plupart des cas, les deuxième et

troisième exploitants d'une ferme font partie du même ménage que le premier exploitant (habituellement un conjoint, ou un fils ou une fille) et auraient été probablement inclus dans la population agricole selon l'ancienne méthode de dénombrement.

** Avant le recensement de 1981, la population rurale agricole comprenait toutes les personnes vivant dans des **logements** situés dans des fermes de recensement dans des régions rurales.

Revenu : Autre revenu en espèces

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, indemnités de cessation d'emploi, redevances, prestations d'assurance-salaire et indemnités de grève.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 j)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981, cette variable était combinée avec la variable «Pensions de retraite et rentes». Aux autres recensements, les données correspondant aux pensions de retraite et rentes étaient recueillies séparément. Voir la variable ***Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR.***

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total.***

Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distincte (prestations fiscales fédérales pour enfants, pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-chômage), reçus dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux durant l'année civile 1995. Cette source comprend les paiements versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont inclus les suppléments de revenu provinciaux aux personnes âgées ainsi que les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement. Sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple les prestations reçues dans le cadre de programmes de formation parrainés par l'administration fédérale et les provinces, les paiements du LSPA aux travailleurs de l'industrie des pêches, les paiements réguliers reçus d'un programme d'assurance-automobile

provincial, les pensions et allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnités des accidentés du travail. Enfin, sont aussi inclus les crédits d'impôt remboursables par les provinces et les crédits pour la taxe fédérale sur les produits et services reçus en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 g)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1961 et de 1971, les prestations d'assurance-chômage étaient une composante de cette source alors qu'en 1981, 1986, 1991 et 1996, elles faisaient l'objet d'une question distincte.

En 1981, 1986, 1991 et 1996, les suppléments de revenu versés aux personnes âgées par les provinces étaient inclus dans cette catégorie, alors qu'aux recensements antérieurs ils faisaient partie des pensions de vieillesse de sources publiques.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable **Revenu : Revenu total**.

Revenu : Composition du revenu

La composition du revenu total d'un groupe au sein d'une population ou d'une région géographique correspond à la part relative que représente chaque source de revenu ou groupe de sources de revenu, exprimée en pourcentage du revenu agrégé de ce groupe ou de cette région.

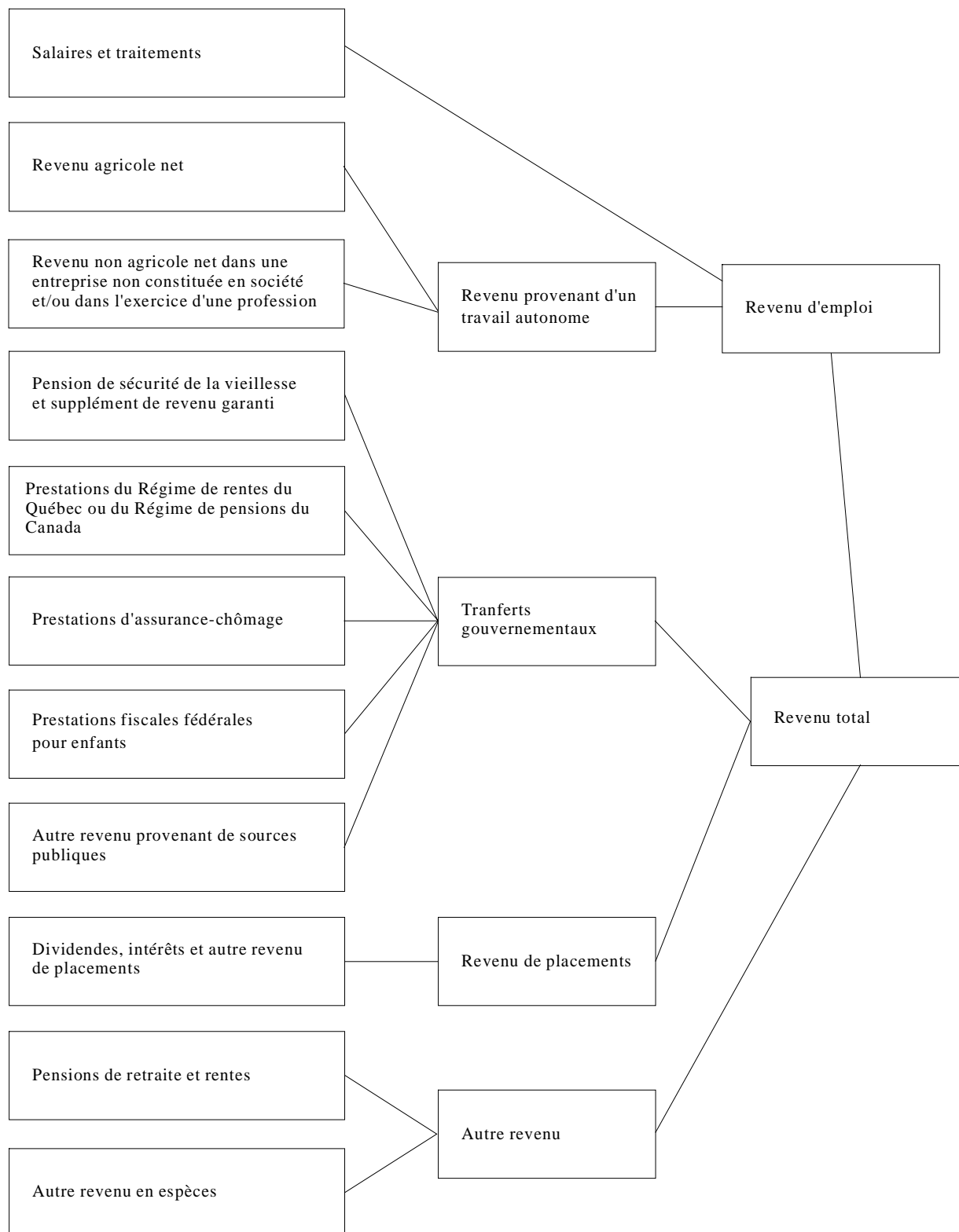
Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Voir «Remarques».

Remarques : Les composantes du revenu total ainsi que les combinaisons pour lesquelles des pourcentages peuvent être publiés sont indiquées à la figure 12. Les pourcentages qui sont publiés sont calculés à partir de données agrégées non arrondies.

Figure 12. Composantes du revenu en 1995

Revenu : Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Intérêts perçus durant l'année civile 1995 au titre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit mutuel, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères et de fonds mutuels. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant de la location d'une propriété, les intérêts sur les prêts et les hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie et les intérêts sur les polices d'assurance.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 h)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1971 et de 1961, les données relatives a) aux intérêts et aux dividendes et b) aux autres revenus de placements étaient recueillies séparément.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Erreur type du revenu moyen

Estimation de l'erreur type du revenu moyen pour une répartition par tranches de revenu. Si elle est interprétée de la façon décrite ci-après, elle sert d'indicateur grossier de la précision avec laquelle le revenu moyen a été estimé. Pour environ 68 % des échantillons qui peuvent être tirés de la base de sondage, la différence entre l'estimation du revenu moyen calculée pour un échantillon et le chiffre correspondant obtenu par un dénombrement exhaustif est inférieure à une erreur type. Pour près de 95 % des échantillons possibles, la différence est de moins de deux erreurs types et dans environ 99 % des échantillons, elle est inférieure à environ deux fois et demie l'erreur type.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés, par l'administration fédérale seulement, aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 d)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1971 et en 1981, cette source était combinée avec les «Prestations du régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec». En 1996, 1991 et 1986, elle a fait l'objet d'une question distincte. Reportez-vous à la variable ***Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada***.

En 1961, ni les Régimes de rentes du Québec et de pensions du Canada, ni le supplément de revenu garanti n'existaient. La source de revenu correspondante s'intitulait «Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse».

Les suppléments de revenu versés par l'administration provinciale sont inclus dans la catégorie ***Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques***.

Les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et de la GRC retraités sont incluses dans la catégorie ***Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR***.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance et versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs ou aux veuves, ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pension ou d'un REÉR et les remboursements de cotisations payées en trop.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 47 i)
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Au recensement de 1981, cette variable était combinée avec la catégorie «Autre revenu en espèces». Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable Revenu : Revenu total .

Revenu : Prestations d'assurance-chômage

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1995, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses les prestations d'assurance-chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé et de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 47 f)
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Aux recensements de 1971 et de 1961, les prestations d'assurance-chômage étaient incluses dans la catégorie «Revenu provenant d'autres sources publiques». Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable Revenu : Revenu total .

Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada

Prestations reçues au cours de l'année civile 1995 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, par exemple les pensions de retraite, les prestations de survivant(e) et les pensions d'invalidité. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question :	Variable directe : question 47 e)
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	En 1981 et en 1971, cette source était combinée avec les pensions de sécurité de la vieillesse (PSV) et les suppléments de revenu garanti (SRG). Aux recensements de 1996, 1991 et 1986, ces deux dernières variables ont fait l'objet d'une question distincte. Reportez-vous à la variable Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti . Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable Revenu : Revenu total .

Revenu : Prestations fiscales fédérales pour enfants

Prestations fiscales fédérales pour enfants versées, pendant l'année civile 1995, aux parents d'enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

Recensement :	1996 (échantillon de 1/5)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Les recensés n'ont pas eu à fournir de renseignements sur les prestations fiscales pour enfants. Ces prestations ont été calculées au moment du traitement des données et attribuées, s'il y avait lieu, à l'un des parents de la famille de recensement d'après les renseignements fournis sur les enfants et sur le revenu de la famille. Ces calculs tenaient compte de la variation des taux de prestation au Québec et en Alberta, de même que des allocations familiales supplémentaires versées au Québec. Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable Revenu : Revenu total . * Avant 1995, deux allocations pour enfants étaient versées soit les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants. Ces deux programmes ont été agrégés en un seul programme : le programme de prestations fiscales pour enfants.

Revenu : Principale source de revenu

Composante représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

- N° de question : Variable dérivée
- Réponses : Voir «Remarques».
- Remarques : Plusieurs combinaisons des sources de revenu peuvent servir à établir cette classification. Ainsi, au niveau le plus détaillé, les sources de revenu sont réparties dans cinq catégories : salaires et traitements, travail autonome (agricole et non agricole), transferts gouvernementaux, revenus de placements et autres revenus. On compare les valeurs absolues obtenues dans chacune de ces catégories, et la principale source de revenu est déterminée d'après la valeur la plus élevée.
- Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Revenu agricole net

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1995. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les avances en espèces, les dividendes reçus de coopératives, le produit brut des assurances, et les remises et les paiements dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles (par exemple, les subventions à la production laitière et les paiements reçus d'offices de mise en marché). Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
- Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
- N° de question : Variable directe : question 47 b)
- Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu
- Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Revenu d'emploi

Revenu total reçu au cours de l'année civile 1995 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de salaires et traitements, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
- N°s de question : Variable dérivée : questions 47 a), b) et c)

- Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu
- Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable **Revenu : Revenu total**.
Consultez également les définitions détaillées de chacune des composantes.

Revenu : Revenu en dollars constants

Présentation de statistiques sur le revenu de deux recensements ou plus exprimées selon la valeur du dollar d'un des recensements.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
- N° de question : Statistique dérivée
- Réponses : Valeur en dollars
- Remarques : Pour convertir les revenus de 1990 en dollars de 1995, les valeurs de 1990 ont été majorées de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre 1990 et 1995.

Revenu : Revenu médian des particuliers

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de personnes ayant un revenu; la première partie regroupe les personnes ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les personnes ayant un revenu supérieur à la médiane.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
- N° de question : Statistique dérivée
- Réponses : Valeur en dollars
- Remarques : (1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une répartition par tranches de revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante :

M	=	$L_m + c_m (d / f_m)$, où
M	=	Valeur médiane
L_m	=	Limite inférieure de la tranche de revenu dans lequel
		$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où
N	=	Nombre (après pondération) de personnes de 15 ans et plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée par la répartition
W_i	=	Coefficient de pondération de chaque personne de 15 ans ou plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée
c_m	=	Taille (étendue) de la tranche de revenu médian
d	=	Nombre de personnes de 15 ans et plus qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale
		c'est-à-dire $\frac{N}{2} - \sum_i^{m-1} f_i$
f_m	=	Fréquence ou total (après pondération) des personnes de 15 ans et plus qui se situent dans la tranche de revenu médiane.

- (2) Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). **En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.**

Revenu : Revenu moyen des particuliers

Revenu total moyen pondéré des personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré un revenu en 1995. Pour établir le revenu moyen à partir des données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de particuliers donné (par exemple, les hommes de 45 à 54 ans) par le nombre de personnes qui ont déclaré un revenu dans ce groupe.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes.

$$\bar{Y} = \frac{\sum (Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

\bar{Y} = Revenu moyen des personnes de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque personne de 15 ans ou plus dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération de chaque personne de 15 ans ou plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe

Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types du revenu moyen correspondant, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). **En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.**

Revenu : Revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers, l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1995. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus également le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des pêcheurs, chasseurs et trappeurs qui travaillent à leur compte, celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple des entreprises de vente et de livraison de produits de beauté, ainsi que le revenu que les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières, etc., tirent de leurs activités autonomes.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Revenu total

Revenu total en espèces, reçu par les personnes âgées de 15 ans et plus durant l'année civile 1995, provenant des sources suivantes :

- salaires et traitements (total);
- revenu agricole net;
- revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession;
- prestations fiscales fédérales pour enfants;
- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-chômage;
- autre revenu provenant de sources publiques;
- dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, et autre revenu de placements;
- pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR;
- autre revenu en espèces.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Bien que l'on ait demandé expressément aux répondants d'indiquer leur revenu total sans inclure la prestation fiscale fédérale pour enfants, le revenu total déclaré est remplacé par un revenu total dérivé dans lequel on a inclus un montant pour la prestation fiscale fédérale pour enfants.

Des données sur le revenu total en espèces ont été recueillies aux recensements de 1961, 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996. Les principales différences d'un recensement à un autre, en ce qui a trait au revenu, sont résumées ci-après. Pour en obtenir un aperçu, reportez-vous à la figure 13.

Concept

- a) Au recensement de 1961, on n'a pas recueilli de données sur le revenu provenant d'une exploitation agricole. Par conséquent, cette source de revenu a été exclue des données sur le revenu total pour ce recensement.
- b) Au recensement de 1986, les crédits d'impôt fédéral pour enfants étaient inclus pour la première fois dans le revenu total en espèces. Ces crédits et les allocations familiales ont été remplacés au recensement de 1996 par la prestation fiscale fédérale pour enfants.
- c) À tous les recensements, le revenu touché par les immigrants avant leur arrivée au Canada n'était pas inclus dans le revenu total.

- d) À tous les recensements, le concept du revenu excluait les gains et les pertes au jeu, les prix gagnés à la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les remboursements de prêts reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les remboursements d'impôt foncier, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

Période de référence

Sauf en 1961, les recensés devaient déclarer leur revenu pour l'année civile ayant précédé le recensement. Au recensement de 1961, les recensés pouvaient déclarer leur revenu pour les 12 mois ayant précédé le recensement ou pour l'année civile 1960.

Champ d'observation

- a) L'univers visé par le recensement de 1961 excluait tous les ménages agricoles, tous les ménages collectifs et tous les ménages dans les Territoires du Nord-Ouest.
- b) Le recensement de 1971 est le seul où l'on ait recueilli des données sur le revenu des pensionnaires d'un établissement institutionnel.
- c) En 1991 et en 1996, les renseignements sur le revenu ont été recueillis auprès des résidents non permanents (voir la définition de la variable *Immigration : Résident non permanent*).

Méthodologie

- a) En 1971, les données sur le revenu ont été recueillies auprès d'un ménage sur trois. Pour tous les autres recensements, la taille de l'échantillon était de 1/5. (Dans certaines régions, l'échantillonnage a été remplacé par un dénombrement exhaustif.)
- b) En 1961, les données ont été recueillies dans le cadre d'interviews. Lors des recensements subséquents, la méthode utilisée était principalement l'autodénombrement.
- c) Aux recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996, on a attribué un revenu nul aux membres des colonies huttérites parce que les réponses fournies n'étaient pas homogènes.
- d) La façon dont les sources de revenu sont combinées diffère pour certains recensements. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la figure 13.
- e) Les recensés n'ont pas fourni de données sur les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants en 1986 et en 1991, ni sur les prestations fiscales pour enfants en 1996. Ces montants ont été calculés d'après les données relatives à la famille et attribués, s'il y avait lieu, à la personne appropriée.

Nota : Personne gagnant un revenu : Personne de 15 ans et plus bénéficiaire d'un revenu d'emploi, c'est-à-dire une personne qui a reçu un revenu de l'une ou de plusieurs des trois sources de revenu d'emploi (salaires et traitements, revenu non agricole net ou revenu agricole net) durant l'année de référence.

Figure 13. Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada

Sources	Recensements					
	1961	1971	1981	1986	1991	1996
Salaires et traitements	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome non agricole (revenu net)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome agricole (revenu net)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Allocations familiales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	7
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	Non	Non	Non	Oui	Oui	7
Prestations fiscales fédérales pour enfants	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	–	2	3	Oui	Oui	Oui
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	–	2	3	Oui	Oui	Oui
Prestations d'assurance-chômage	1	1	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre revenu provenant de sources publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Intérêts et dividendes	Oui	Oui	4	4	4	4
Autre revenu de placements	Oui	Oui	4	4	4	4
Pensions de retraite et rentes	Oui	Oui	5	Oui	Oui	Oui
Autre revenu en espèces	Oui	Oui	5	Oui	Oui	Oui
<u>Période de référence</u>	Juin 1960- mai 1961	1970	1980	1985	1990	1995
<u>Taille de l'échantillon</u>	20 %	33 %	20 %	20 %	20 %	20 %
<u>Couverture</u>	Fermes et T.N.-O non compris	Tous	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise
					6	6

1 Comprises dans «Autre revenu provenant de sources publiques».

2 Une seule question inclut la PSV, le RRQ/RPC et l'assistance-vieillesse provinciale.

3 La question comprend les prestations du RRQ/RPC, mais les suppléments de revenu provinciaux sont compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».

4 Une question comprend tous les revenus de placements.

5 Une question comprend à la fois «Pensions de retraite et rentes» et «Autre revenu en espèces».

6 Comprend les résidents non permanents âgés de 15 ans et plus.

7 L'allocation familiale et le crédit d'impôt fédéral pour enfants ont été remplacés par la prestation fiscale fédérale pour enfants.

Revenu : Salaires et traitements

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pensions et au programme d'assurance-chômage. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1995. Est exclue la valeur des allocations et avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur tels que le logement, l'utilisation d'un véhicule automobile.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 47 a)
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable <i>Revenu : Revenu total</i> .

Revenu : Transferts gouvernementaux

Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces et les municipalités au cours de l'année civile 1995. Cette variable est dérivée en additionnant les montants provenant des sources suivantes :

- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-chômage;
- prestations fiscales fédérales pour enfants;
- autre revenu provenant de sources publiques.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée
Réponses :	Valeur en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Voir les définitions détaillées et les «Remarques» de chacune des composantes.

Cette variable peut être dérivée pour toute année de recensement ci-dessus, en additionnant les transferts gouvernementaux.

Scolarité : Certificat d'études secondaires

Détention d'un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, peu importe si la personne possède ou non d'autres titres scolaires.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 25, 26 et 28

Réponses : Total
 Aucun certificat d'études secondaires
 Sans autre formation
 Avec autre formation
 Certificat d'une école de métiers
 Autres études non universitaires
 Certificat d'études secondaires
 Sans autre formation
 Avec autre formation

Remarques : Il s'agit d'une variable sommaire publiée pour la première fois dans les produits du recensement de 1986 (voir le tableau 7 dans la publication n^o 93-110 au catalogue) qui sert essentiellement à répartir la population en deux groupes : les personnes n'ayant pas de certificat d'études secondaires ou l'équivalent et celles ayant un tel certificat. Elle permet également de déterminer si la personne a reçu ou non une autre formation. Pour établir cette variable, il faut faire appel aux variables *Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires*, *Scolarité : Nombre d'années d'études universitaires* et *Scolarité : Nombre d'années d'autres études non universitaires*. On a présumé que les personnes ayant déclaré des années d'études universitaires détenaient un certificat d'études secondaires ou l'équivalent.

* Les données relatives à cette variable n'ont pas été publiées en 1981, mais il est possible de les extraire de la base de données de 1981 sous la forme de totalisations spéciales à l'aide d'algorithmes normalisés.

Scolarité : Certificat universitaire supérieur au baccalauréat

Détention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, peu importe si la personne possède d'autres titres scolaires. Habituellement, ce genre de certificat suit un premier grade obtenu dans le même domaine d'études, ou encore une maîtrise ou un premier grade professionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée : question 28, cercle 07
Réponses :	Aucun certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat; Certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat
Remarques :	Cette variable dérivée fournit un compte plus exact des personnes qui possèdent un ou des certificats universitaires supérieurs au baccalauréat, qu'elles aient ou non d'autres titres scolaires. Les diplômes ou les certificats obtenus après un premier grade dans un même domaine d'études (par exemple, un diplôme en pédagogie) sont comptés par la variable Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme . Toutefois, ce genre de certificat ou de diplôme peut aussi être obtenu après une maîtrise ou un premier grade professionnel (par exemple, un diplôme en médecine). Dans ce cas, le plus haut grade a la préséance dans la variable «plus haut grade» et il est impossible d'obtenir un compte des personnes qui possèdent à la fois une maîtrise ou un premier grade professionnel et un certificat universitaire supérieur au baccalauréat. Ce genre de certificat est décerné notamment dans des disciplines telles que la médecine spécialisée, le génie appliqué et la technologie de pointe.

Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires

Détention d'un certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un certificat ou diplôme d'autres études non universitaires, ou les deux, peu importe si la personne détient ou non d'autres titres scolaires. Cette variable indique également si la personne a obtenu ou non un certificat d'études secondaires.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*
Population :	Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable dérivée : question 28, cercles 03 et 04
Réponses :	Aucun certificat d'une école de métiers ni autre certificat non universitaire; Certificat d'une école de métiers sans certificat d'études secondaires; Autre certificat non universitaire sans certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers et autre certificat non universitaire sans certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers avec certificat d'études secondaires; Autre certificat non universitaire avec certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers et autre certificat non universitaire avec certificat d'études secondaires
Remarques :	Cette variable dérivée indique toutes les combinaisons possibles quant à la détention de certificats d'une école de métiers et d'autres certificats ou diplômes non universitaires et à l'obtention ou non d'un certificat d'études secondaires. Ces renseignements sont très utiles parce qu'ils indiquent les chevauchements possibles et les liens existant entre ces deux secteurs.

En général, on obtient un certificat d'une école de métiers au terme de plusieurs années de formation à titre d'apprenti ou de compagnon dans des métiers comme la soudure, la plomberie ou la menuiserie; cette période de stage peut également être assortie de périodes de formation scolaire dans des écoles de métiers, des collèges communautaires ou d'autres établissements du même genre.

On peut également obtenir un certificat d'une école de métiers en suivant uniquement des cours dans un établissement d'enseignement (par opposition à la formation en cours d'emploi), soit dans une école de métiers ou une école de formation professionnelle, dans un centre d'emploi ou dans un collège communautaire. Pour obtenir un certificat ou diplôme d'études non universitaires, il faut fréquenter un établissement qui ne décerne pas de grade, comme une école de sciences infirmières, un collège communautaire, un cégep, un institut de technologie ou un collège commercial privé.

* En 1971, une série spéciale de questions et de données portaient sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Les données de 1996, 1991, 1986 et 1981 relatives aux certificats d'une école de métiers ne peuvent pas être comparées directement avec les données de 1971 sur les cours de formation professionnelle, qui étaient définis comme des cours à plein temps d'une durée de trois mois ou plus. En outre, dans les données de 1971, on a fait une distinction entre l'apprentissage et la formation professionnelle à plein temps, et on a demandé la durée de la formation et la date à laquelle celle-ci s'était terminée.

Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie

Détention d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe si la personne possède ou non des titres scolaires plus élevés (c.-à-d. maîtrise ou doctorat acquis).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 28, cercle 09

Réponses : Aucun diplôme médical; Diplôme en médecine (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.); Diplôme en médecine et maîtrise; Diplôme en médecine et doctorat acquis

Remarques : Cette variable dérivée complète la variable ***Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme*** en fournissant des chiffres additionnels relatifs aux diplômes en médecine pour les personnes qui détiennent à la fois un diplôme en médecine et une maîtrise ou un doctorat acquis. Par conséquent, cette variable offre une mesure plus juste des ressources médicales existant au Canada que les chiffres obtenus pour la variable dérivée ***Scolarité : Plus haut grade, certificat***

ou diplôme. Ainsi, les personnes travaillant dans le domaine des sciences naturelles, dans la recherche médicale ou dans l'enseignement universitaire sont comptées comme possédant une maîtrise et un diplôme en médecine ou un doctorat et un diplôme en médecine.

Il convient de souligner certains points en ce qui concerne le classement recoupé de cette variable avec la variable *Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ)*. Dans le cas de la combinaison d'une maîtrise et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études est déterminé d'après le diplôme en médecine. Par contre, dans le cas de la combinaison d'un doctorat acquis et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études correspond au doctorat.

Scolarité : Fréquentation scolaire

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) d'une école, d'un collège ou d'une université au cours de la période de huit mois allant de septembre 1995 au 14 mai 1996. La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 27

Réponses : Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois; Oui, à plein temps; Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

Remarques : La fréquentation scolaire ne tient pas compte des cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel. Il s'agit d'une fréquentation à plein temps si la personne avait une charge de cours correspondant à au moins 75 % de la charge de cours normale pour l'année où elle était inscrite. Les cours suivis le jour pendant une période de six semaines ou moins comptent pour une fréquentation à temps partiel. Si la personne avait fréquenté l'école à plein temps et à temps partiel au cours de la période de référence, il fallait indiquer uniquement la fréquentation à plein temps.

* En raison d'une erreur de réponse ayant entraîné un biais important dans les données de 1976 sur la fréquentation scolaire, il est impossible d'établir des comparaisons avec les données sur la fréquentation des établissements d'études secondaires, surtout pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans; cependant, les estimations de 1976 pour la fréquentation des universités et des établissements d'études postsecondaires non universitaires n'ont pas été touchées.

- ** En 1971, on a utilisé l'expression «école ou université» plutôt que le terme «établissement d'enseignement», et l'expression «à un moment quelconque» n'était pas employée. Les recensés n'avaient pas à indiquer le genre d'établissement. Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population.
- *** En 1961, on n'a pas recueilli de données sur la fréquentation à temps partiel. La question était : «Depuis septembre dernier, avez-vous fréquenté une école ou une université? Oui (fréquentation normale de jour); Non». Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population. Le concept de fréquentation scolaire ne comprenait pas la fréquentation d'établissements tels que les instituts techniques, les collèges communautaires, les écoles normales, les cégeps, les écoles de sciences infirmières, les écoles de métiers et les collèges commerciaux.

Scolarité : Nombre d'années d'autres études non universitaires

Nombre total d'années d'études terminées (ou moins d'une année de cours terminés) dans un établissement d'enseignement, autre qu'une école primaire ou secondaire, où des grades ne sont pas décernés.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)**, 1971 (échantillon de 1/3)***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 26

Réponses : Aucune; Moins de une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans ou plus de cours terminés

Remarques : Il s'agit de la scolarité reçue dans tout établissement autre qu'une université ou une école primaire ou secondaire, que l'établissement en question exige ou non un diplôme d'études secondaires comme condition d'admission. Les cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel ne sont pas censés être compris.

Comme pour les recensements de 1991 et de 1986, les études en Belles-Lettres et en Rhétorique dans les collèges classiques du Québec sont censées être comptées respectivement comme «1 année» et «2 années» d'autres études non universitaires.

Les recensés devaient indiquer le nombre d'années scolaires qu'ils avaient terminées avec succès, quel que soit le temps qu'ils avaient effectivement mis pour le faire. Les personnes qui avaient reçu une autre formation non universitaire, que ce soit par correspondance ou dans le cadre de cours à temps partiel (de jour ou de soir), devaient déclarer le nombre d'années de scolarité auxquelles correspondaient, dans un programme régulier à plein temps, les crédits qu'elles avaient accumulés. Les études faites au cégep, formation générale et professionnelle, sont incluses dans cette catégorie.

En 1976, les cours de passage à l'université dispensés dans les collèges communautaires étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Depuis 1981, ces cours ont été classés dans la catégorie «Autres études non universitaires». Ainsi, les recensés n'avaient pas à convertir au niveau universitaire les cours de passage à l'université suivis dans un collège communautaire. La raison de ce changement est qu'il n'existe pas de critères nationaux pour définir en quoi consiste un cours de passage à l'université, et que le contenu de ces cours varie même à l'intérieur des provinces. Par conséquent, le critère déterminant à ce chapitre est l'établissement où cette formation a été dispensée (les cégeps et les collèges communautaires sont des établissements non universitaires).

- * En 1981, les études en Belles-Lettres et en Rhétorique dans les collèges classiques du Québec étaient comptées respectivement comme «1 année» et «2 années» d'études universitaires.
- ** En 1976, les cours suivis au cégep (formation générale) étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient : aucune, 1 année ou moins, 2 années, 3 années ou plus.
- *** En 1971, cette variable correspondait au «nombre d'années d'études terminées» depuis le secondaire. Les réponses possibles, pour ce qui était de la formation non universitaire, étaient : aucune; 1; 2; 3+. Cette variable n'était pas comprise dans le recensement de 1961.

Scolarité : Nombre d'années d'études universitaires

Nombre total d'années d'études (ou moins d'un an de cours terminés) dans un établissement d'enseignement décernant des grades, certificats ou diplômes aux personnes qui ont réussi un programme d'études.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)**, 1971 (échantillon de 1/3)***, 1961****

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 25

Réponses : Aucune; Moins de une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans; 5 ans; 6 ans; 7 ans; 8 ans; 9 ans; 10 ans; 11 à 15 ans

Remarques : Le nombre d'années d'études correspond au «nombre d'années universitaires» terminées, peu importe le temps qu'il a fallu pour le faire. Deux semestres comportant une charge normale de cours sont considérés comme l'équivalent d'une année universitaire. Si le recensé avait fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), il devait convertir les crédits accumulés en nombre équivalent d'années normales de formation universitaire à plein temps.

Comme pour les recensements de 1991 et de 1986, les niveaux Philo I et Philo II dans les collèges classiques du Québec sont censés être comptés respectivement comme «1 année» et «2 années» d'études universitaires.

Les personnes qui ont reçu une formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée à une université devaient indiquer avoir reçu une formation universitaire. Par contre, les personnes qui recevaient ou avaient reçu une formation d'enseignant dans un établissement non affilié à une université étaient considérées comme ayant fait d'«autres études non universitaires».

- * En 1981, les niveaux Philo I et Philo II dans les collèges classiques du Québec étaient comptés respectivement comme «3 années» et «4 années» d'études universitaires.
- ** En 1976, les cours de passage à l'université et les cours de formation générale dispensés au cégep étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants qui avaient fait des études générales au cégep n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient : aucune; 1 année ou moins; 2 années; 3 années; 4 années; 5 années; 6 années ou plus.
- *** En 1971, les réponses possibles étaient : aucune; 1; 2; 3; 4; 5; 6+. En 1961, on a demandé aux recensés d'indiquer la dernière année de cours à laquelle ils étaient inscrits, peu importe s'ils l'avaient terminée ou non, et les réponses possibles étaient : 1-2; 3; 4+; grade universitaire. Aux recensements de 1971 et 1961, on n'a donné aucune indication particulière au sujet des cours de passage à l'université.

Scolarité : Nombre total d'années de scolarité

Somme des années (ou grades) de scolarité aux niveaux primaire, secondaire, universitaire et non universitaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 24, 25 et 26

Réponses : De 0 à 29 ans et plus

Remarques : Il s'agit d'une variable présentée surtout dans des agrégations de données sommaires (comme 0, 1 à 4, 5 à 8, 9 et 10, 11 à 13, 14 à 17 et 18 et plus) et sous la forme de dérivées secondaires telles que la moyenne et la médiane.

- * Lors des recensements de 1981, 1976 et 1971, cette variable n'a pas été publiée. Toutefois, il est possible de l'obtenir à partir de la base de données en préparant des totalisations spéciales.

Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme

Indique le **plus haut** grade, certificat ou diplôme obtenu.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 28

Réponses : Aucun grade, certificat ou diplôme; Certificat d'études secondaires ou l'équivalent; Certificat ou diplôme d'une école de métiers; Autre certificat ou diplôme non universitaire; Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat; Baccalauréat(s); Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat; Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie; Maîtrise; Doctorat acquis

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses à la question où l'on demandait de déclarer **tous** les grades, certificats ou diplômes obtenus. Bien que la liste présentée ne soit pas nécessairement hiérarchique, elle donne quand même une idée générale des différentes étapes des progrès scolaires.

Il convient d'expliquer les titres scolaires suivants : a) un certificat d'études secondaires est un diplôme au niveau de l'immatriculation ou de l'immatriculation supérieure, de formation générale, technique ou commerciale; b) un certificat ou diplôme d'école de métiers est obtenu à la suite d'un apprentissage (certificat de compagnon) et/ou d'une formation scolaire comportant des cours de formation professionnelle et pré-professionnelle au niveau des métiers donnés dans des collèges communautaires, des instituts de technologie et d'autres établissements similaires où l'on exige comme condition minimale d'admission un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, à l'immatriculation ou à l'immatriculation supérieure, ou l'équivalent; c) un autre certificat ou diplôme non universitaire est obtenu dans un collège communautaire (programmes de passage à l'université et programmes menant à une carrière semi-professionnelle), un cégep (formation générale et professionnelle), un institut de technologie ou tout autre établissement ne décernant pas de grade. Cette catégorie comprend aussi les certificats d'enseignement décernés par les ministères provinciaux de l'Éducation, mais elle n'inclut pas les diplômes d'enseignant au niveau du baccalauréat obtenus dans une faculté d'éducation affiliée à une université; d) les certificats ou diplômes universitaires sont habituellement liés à des associations professionnelles dans des domaines tels que la comptabilité, les banques, les assurances. Si un baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, celui-ci est alors classé comme un certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

* En 1976, les catégories «certificats ou diplômes de métiers» et «certificats ou diplômes universitaires **supérieurs** au baccalauréat» n'étaient pas incluses.

- ** En 1971, cette question portait uniquement sur les grades, certificats ou diplômes d'études universitaires. Les réponses possibles, en 1971, étaient les suivantes : Aucun certificat, diplôme ou grade universitaire; Certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat); Baccalauréat; Premier grade professionnel; Maîtrise ou l'équivalent, ou Doctorat acquis.
- *** En 1961, tous les diplômes universitaires étaient inclus dans la même catégorie, sans distinction de genre.

Scolarité : Plus haut niveau atteint

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus des autres études non universitaires. En outre, la personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961**

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 24, 25, 26 et 28

Réponses : Dans les produits du recensement de 1996, le plus haut niveau de scolarité peut être indiqué de diverses façons. Voici la liste générale des niveaux possibles :

Études primaires ou secondaires seulement

Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

De la 1^{re} à la 4^e année

De la 5^e à la 8^e année

9^e et 10^e année

De la 11^e à la 13^e année

Certificat d'études secondaires

Certificat ou diplôme d'une école de métiers

Autres études non universitaires seulement

Sans certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires

Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers

Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires

Études universitaires

Études universitaires sans grade universitaire

Sans autres études non universitaires

Sans grade, certificat ou diplôme

Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
 Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
 Avec autres études non universitaires
 Sans grade, certificat ou diplôme
 Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
 Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
 Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
 Études universitaires, avec grade universitaire
 Avec baccalauréat ou premier grade professionnel
 Avec certificat universitaire supérieur au baccalauréat
 Avec maîtrise
 Avec doctorat acquis

Remarques : Cette variable, qui correspond au **Plus haut niveau de scolarité**, présuppose une hiérarchie de la scolarité; toutefois, il existe certains cas où cette hiérarchie ne s'applique pas. Par exemple, le fait de classer les certificats ou diplômes d'une école de métiers au-dessus des diplômes d'études secondaires est justifié parce que, d'une part, ces titres sont obtenus surtout en vue de l'exercice d'un métier ou de l'obtention d'un emploi et, d'autre part, parce que la plupart des titulaires de ces titres, à l'époque où ils faisaient leurs études, étaient plus âgés que les élèves du niveau secondaire. Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. Par conséquent, cette hiérarchie se révèle inadéquate pour ce groupe de personnes. Par contre, on ne résoudrait pas le problème en plaçant cette catégorie au-dessous du niveau secondaire parce qu'on ne tiendrait alors pas compte des personnes qui, dans ce même groupe, ont un diplôme d'études secondaires. C'est pour cette raison que les données sur les certificats ou diplômes d'une école de métiers (et les autres titres non universitaires) sont désagrégées dans des catégories distinctes associées à la variable *Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires*.

Un autre exemple des lacunes de cette hiérarchie est le cas des personnes qui ont fait à la fois des études universitaires et des études non universitaires. Une personne qui aurait suivi des cours universitaires et non universitaires pour lesquels elle n'aurait pas obtenu de grade, de certificat ou de diplôme serait quand même considérée comme ayant une scolarité «plus élevée» que la personne qui aurait fait **seulement** d'autres études non universitaires sanctionnées par un certificat ou un diplôme.

* En 1976 et 1971, cette variable était appelée «Niveau de scolarité». En 1971, elle était définie comme la dernière année d'études primaires, secondaires ou universitaires, terminée ou non, peu importe si les personnes avaient reçu ou non une formation professionnelle ou une formation postsecondaire non universitaire. En 1976, cette définition a été révisée de manière à insister sur le nombre d'années **terminées** (au lieu de la fréquentation) au-delà du niveau secondaire. Elle se lisait comme suit : «Dernière année d'études primaires/secondaires, terminée ou non, ou dernière année d'études postsecondaires non universitaires ou universitaires achevée par le recensé».

** En 1961, les niveaux primaire, secondaire et universitaire étaient regroupés sous une seule question dans laquelle on demandait au recensé d'indiquer la dernière année d'études qu'il avait **faite**, sans l'avoir nécessairement terminée. D'ailleurs, le titre de la variable indiquait bien qu'il s'agissait de la dernière année de cours suivis.

Scolarité : Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire

Dernière année d'études primaires ou secondaires, **terminée ou non**, selon la province où l'enseignement a été reçu ou, dans le cas des personnes qui ont fait leurs études primaires ou secondaires à l'extérieur du Canada, l'équivalent du niveau de scolarité atteint selon le système scolaire en usage dans leur province de résidence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 24

Réponses : Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle, **OU** plus haut niveau atteint (de la 1^{re} à la 13^e année) à l'école secondaire ou primaire

Remarques : Les personnes inscrites dans un établissement scolaire au moment du recensement devaient indiquer l'année d'études en cours. Les niveaux de scolarité exprimés en années peuvent être différents d'une province à une autre. Ils ont également varié au fil des ans.

Les recensés qui avaient fait leurs études primaires ou secondaires dans le cadre de leçons particulières, par correspondance ou à temps partiel, devaient indiquer l'année correspondante dans un programme régulier (de jour à plein temps). Les personnes qui avaient fait leurs études dans un établissement décloisonné (non divisé en années d'études) ou à progression par matière avaient la possibilité de donner une estimation de leur niveau ou d'inscrire le nombre réel d'années de fréquentation scolaire.

* En 1976, le plus haut niveau d'études secondaires dans la province de Québec était la 12^e année tandis qu'en 1981 et en 1986, c'était la 11^e année. Par ailleurs, en 1976, 1971 et 1961, les personnes n'ayant aucune scolarité et celles ayant fréquenté uniquement l'école maternelle étaient classées dans des catégories distinctes.

** En 1971, l'échantillon visé par la question sur les études primaires ou secondaires était composé de toutes les personnes âgées de 5 ans et plus.

*** En 1961, les données ont également été recueillies pour les personnes âgées de 5 ans et plus. À ce recensement, les réponses possibles étaient les suivantes : aucune scolarité; maternelle; primaire, de la 1^{re} à la 4^e année; primaire, 5^e année ou plus; secondaire 1; 2; 3; 4; 5.

Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ)

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire. En ce qui a trait au principal domaine d'études, la classification adoptée comporte 10 grandes catégories : enseignement, loisirs et orientation; beaux-arts et arts

appliqués; lettres, sciences humaines et disciplines connexes; sciences sociales et disciplines connexes; commerce, gestion et administration des affaires; sciences et techniques agricoles et biologiques; génie et sciences appliquées; techniques et métiers du génie et des sciences appliquées; professions, sciences et technologies de la santé; mathématiques et sciences physiques. Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en plus de 100 «sous-catégories» et environ 425 groupes de «base».

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) – formation professionnelle et apprentissage seulement

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un grade, certificat ou diplôme d'études postsecondaires, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 29

Réponses : Reportez-vous à la classification adoptée à l'annexe L.

Remarques : La classification relative à la variable **PDÉ** peut être utilisée indépendamment ou combinée avec la variable **Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme**. Quand on combine cette dernière variable avec le PDÉ, il faut se rappeler que chacune des qualifications postsecondaires, du certificat ou diplôme d'une école de métiers au doctorat acquis, présente une répartition différente. En conséquence, différentes désagréations de la variable PDÉ peuvent être employées selon la représentativité numérique des groupes de base propre à chaque niveau de qualification.

Dans le cas du classement recoupé des qualifications médicales avec la variable PDÉ, il est recommandé d'utiliser la variable **Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie** plutôt que le code correspondant au plus haut grade, puisque la variable en question fait état d'un diplôme en médecine, que l'intéressé ait ou non une maîtrise ou un doctorat acquis. Cette variable inclut également les personnes qui ont à la fois un doctorat acquis et un diplôme en médecine.

Le concept de domaine d'études sous-entend la notion de sous-domaine ou de spécialisation. Dans le *Guide du recensement de 1996* qui accompagnait le questionnaire, il était indiqué que le recensé devait préciser le domaine de spécialisation de son programme d'études ou de formation, particulièrement dans le cas d'études de deuxième ou troisième cycle ou d'un autre genre de formation supérieure. La fréquence de déclaration des codes correspondant aux groupes de base de la classification du PDÉ est un indice de la mesure dans laquelle les recensés se sont conformés à cette instruction. En général, on note une tendance à déclarer des degrés de spécialisation plus élevés pour les maîtrises, diplômes en médecine et doctorats acquis.

Sexe

Qualité d'homme ou de femme.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population :	Population totale
N° de question :	Variable directe : question 4
Réponses :	Masculin; Féminin
Remarques :	Comme certains prénoms (par exemple, Claude, Dominique ou Camille) ne permettent pas toujours de déterminer le sexe, on a demandé aux recensés d'indiquer «Masculin» ou «Féminin».

Union libre

Situation de deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme, mais qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre.

Recensements :	1996, 1991
Population :	Population totale
N° de question :	Variable directe : question 6
Réponses :	Oui; Non
Remarques :	Lors des recensements de 1986 et de 1981, les données sur l'union libre étaient tirées des réponses à la question sur le lien avec la Personne 1. Avant le recensement de 1981, on ne recueillait pas de données sur l'union libre.

Il est possible d'obtenir des données relatives aux personnes vivant en union libre, classées selon l'état matrimonial légal, pour 1991 et 1996. En 1986 et 1981, ces personnes étaient incluses dans la catégorie des personnes «Mariées». On peut maintenir la comparabilité des données de 1991 et de 1996 avec les données antérieures en incluant les personnes vivant en union libre dans la catégorie des personnes «Mariées (y compris l'union libre)». Voir *État matrimonial*.

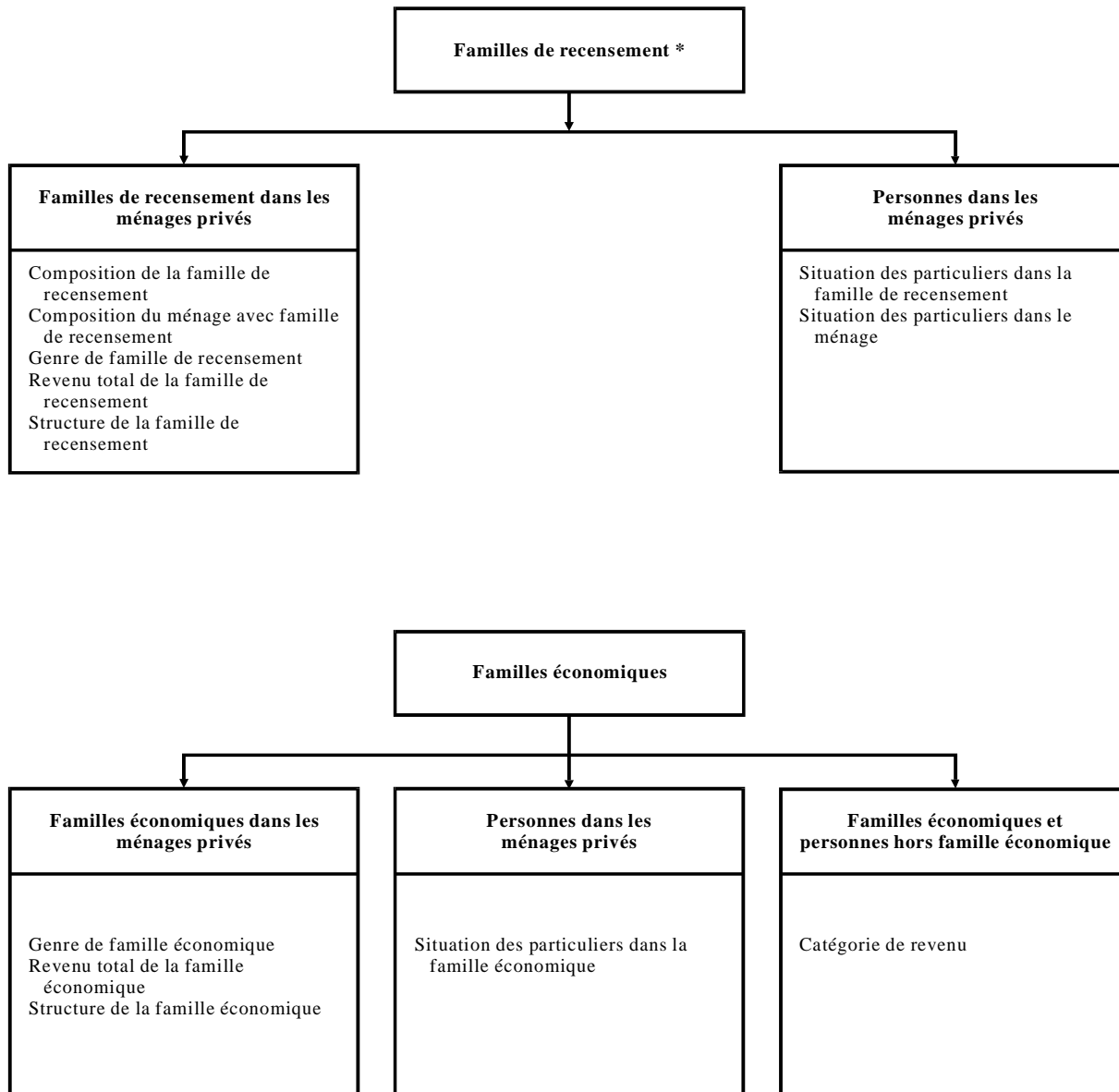
UNIVERS DES FAMILLES

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Introduction

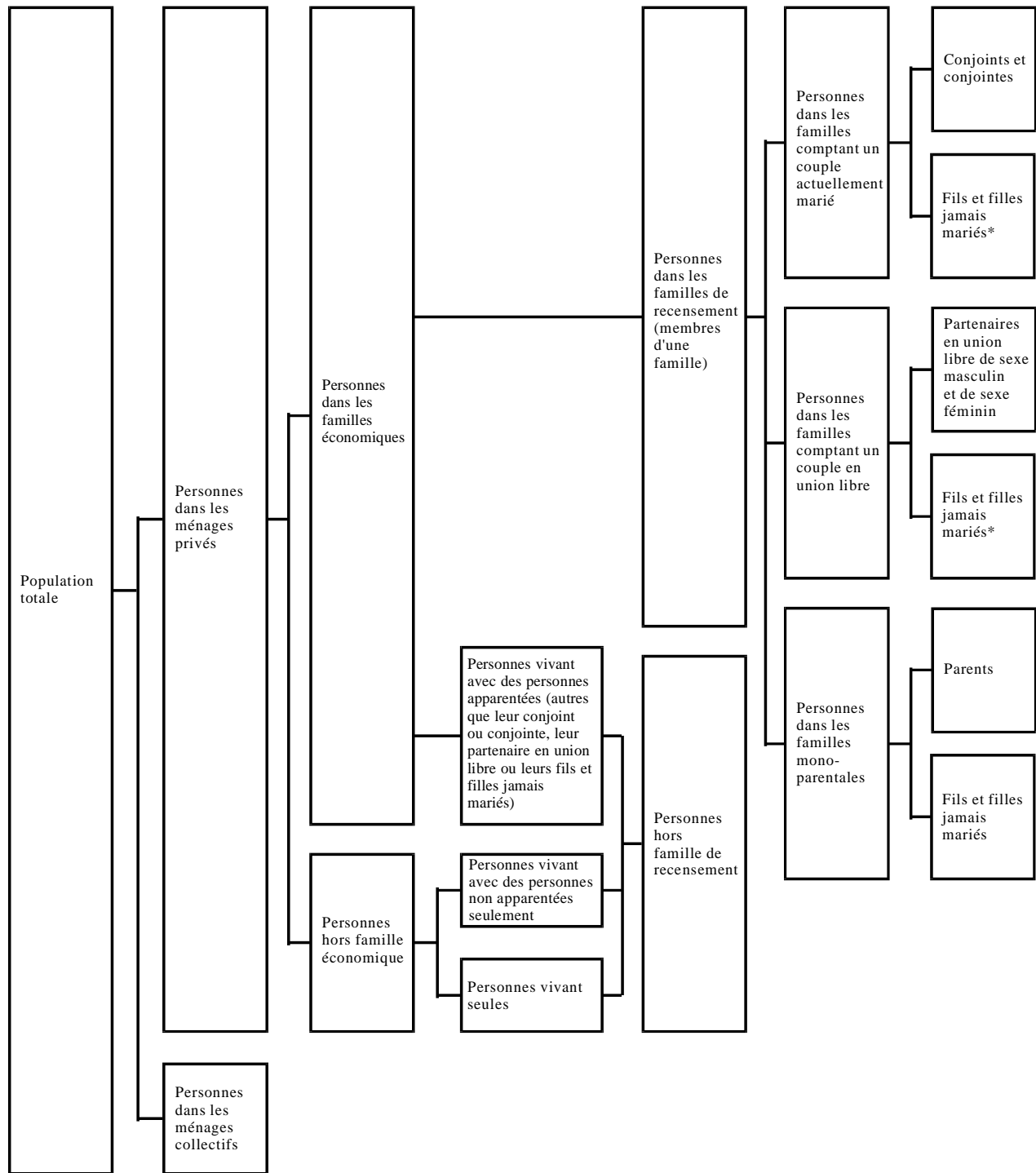
L'**univers des familles** comprend deux grandes catégories : les familles de recensement et les familles économiques. (Voir les figures 14 et 15.)

Figure 14. Univers et sous-univers des familles de recensement et des familles économiques



* Comprend les familles dénombrées à l'extérieur du Canada et les ménages collectifs huttérites.

Figure 15. Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



* Peuvent ou non être présents.

Composition de la famille de recensement

Classement des familles de recensement selon le nombre et/ou le groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : **Familles selon le nombre de fils et/ou de filles jamais mariés à la maison**

Les familles sont classées de sorte que l'on puisse distinguer les familles sans fils ni filles jamais mariés à la maison de celles qui en comptent de un à huit ou plus, selon le cas.

Familles selon le groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison

Les familles comptant des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison sont classées de façon à distinguer les familles :

- dont tous les fils et/ou les filles jamais mariés ont 18 ans ou plus;
- dont au moins un fils ou une fille a 18 ans ou plus et au moins un fils ou une fille a 17 ans ou moins;
- dont tous les fils et/ou les filles jamais mariés ont 17 ans ou moins.

Il est possible de subdiviser la dernière catégorie afin d'illustrer, par exemple, les groupes d'âge suivants pour les fils et les filles jamais mariés à la maison.

Tous de moins de 6 ans

Tous de 6 à 14 ans

Tous de 15 à 17 ans

Certains de moins de 6 ans et certains de 6 à 14 ans

Certains de moins de 6 ans et certains de 15 à 17 ans

Certains de 6 à 14 ans et certains de 15 à 17 ans

Certains de moins de 6 ans, certains de 6 à 14 ans et certains de 15 à 17 ans

(«Certains» indique au moins un fils ou une fille dans chaque groupe d'âge)

Remarques : Certains tableaux peuvent contenir des groupes d'âge différents de ceux qui sont décrits ci-dessus.

Lors des recensements antérieurs, la composition de la famille de recensement était déterminée selon le nombre et/ou le groupe d'âge des enfants à la maison. Depuis le recensement de 1991, il s'agit des fils et/ou des filles jamais mariés, peu importe leur âge. Ce changement de terminologie ne compromet en rien la comparabilité historique.

Pour le recensement de 1971, les chiffres ont été publiés selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans seulement.

- * Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Composition du ménage avec famille de recensement

Classement des familles de recensement selon la présence et le nombre d'«**autres personnes**» dans le ménage.

L'expression **autres personnes** désigne les membres du ménage qui ne font pas partie de la famille de recensement prise en considération. Il peut s'agir de membres d'une autre famille de recensement ou de personnes hors famille de recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable permet de produire des données sur la composition du ménage du point de vue de la famille de recensement.

Famille de recensement

Couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966*, 1961*

Population : Personnes dans les ménages privés (y compris les ménages dénombrés à l'extérieur du Canada) et les ménages collectifs huttérites

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Lors du recensement de 1996, les réponses en lettres fournies à la question 2 (Lien avec la Personne 1) sur la formule 2A étaient saisies et traitées dans la catégorie «Autres réponses en lettres», alors que sur les formules 2B, 2C, 2D et 3 (dans les ménages collectifs), elles étaient saisies telles qu'elles étaient fournies par les répondants. Pour le recensement de 1996, contrairement aux autres recensements, les publications sur les familles seront produites à partir de la base de données-échantillon. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Rapport technique sur les familles du recensement de 1996*.

Avant le recensement de 1991, les familles comptant un couple actuellement marié et celles comptant un couple en union libre constituaient les «**familles époux-épouse**» et étaient présentées comme telles dans la plupart des tableaux de données portant sur les familles de recensement.

La famille de recensement, la catégorie à laquelle elle appartient et ses variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits sur le questionnaire et des réponses à la question sur l'union libre, qui a été posée pour la première fois en 1991.

La figure 16 à la page suivante présente un résumé des diverses catégories auxquelles peuvent appartenir les familles de recensement.

* Lors des recensements antérieurs à celui de 1976, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Famille économique

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*

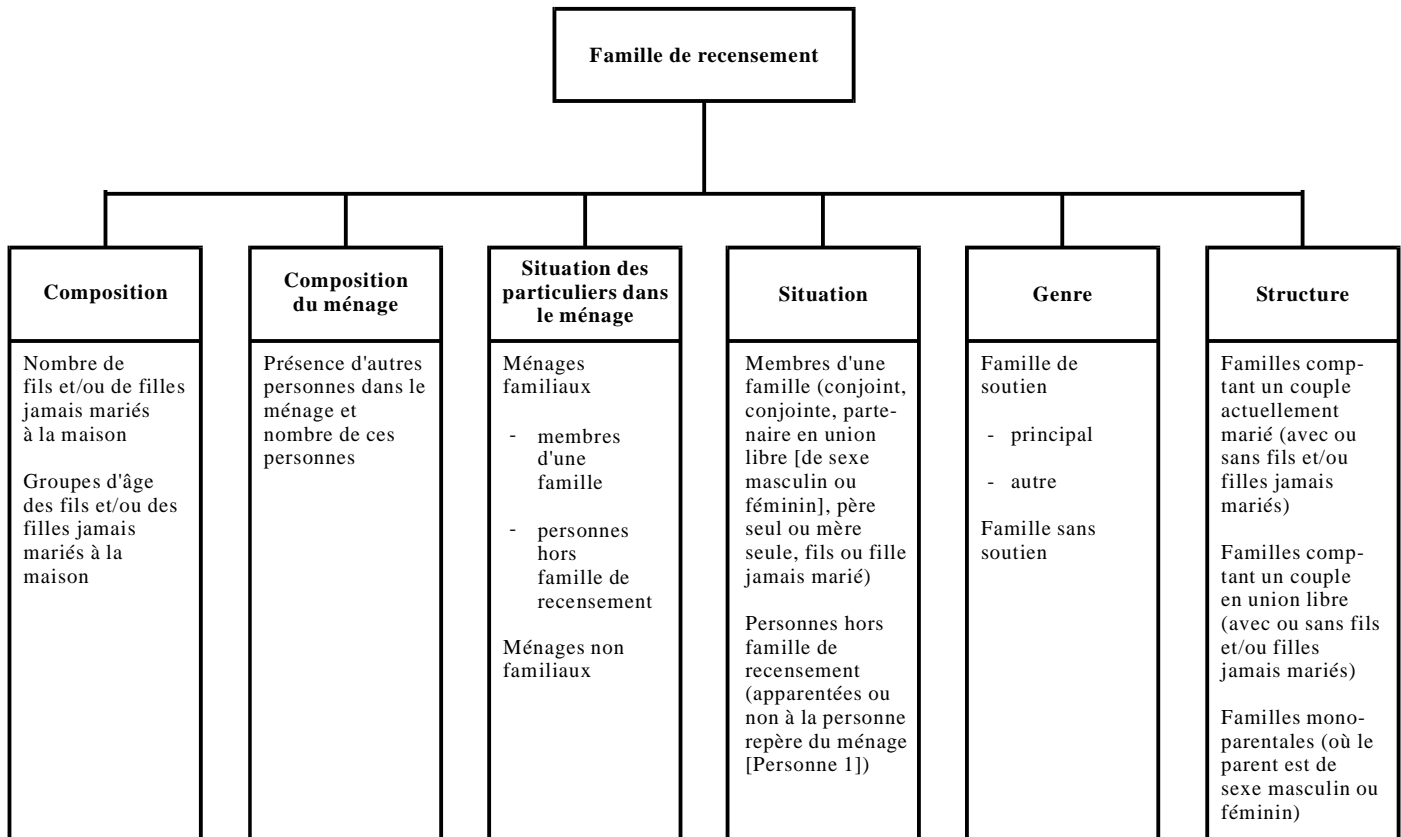
Population : Personnes dans les ménages privés et les ménages collectifs huttérités

N^{os} de question : Ce concept est fondé sur les réponses fournies aux questions 2, 3, 4, 5 et 6. (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.) Il s'agit d'une variable dérivée.

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour former une famille économique, les membres d'un ménage doivent être apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. En revanche, pour former une famille de recensement, les membres d'une famille doivent nécessairement être un conjoint et une conjointe, des partenaires en union libre de sexe opposé ou un parent seul vivant avec un fils ou une fille jamais marié. Par conséquent, la famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement. Par exemple, une veuve vivant avec son fils et sa bru est considérée comme une personne hors famille, selon la définition de famille de recensement, mais fait partie de la famille économique incluant son fils et sa bru. De même, deux ou plusieurs familles

Figure 16. Aperçu des variables relatives à la famille de recensement



apparentées vivant ensemble constituent **une** famille économique (par exemple, un homme et son épouse vivant avec leur fils et leur bru). Deux ou plusieurs frères ou soeurs vivant ensemble, sans leur(s) parent(s), forment une famille économique, mais non une famille de recensement puisqu'ils ne répondent pas à la définition de cette dernière. Tous les membres d'une famille de recensement appartiennent également à une famille économique.

La famille économique, la catégorie à laquelle elle appartient et ses variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits sur le questionnaire et des réponses à la question sur l'union libre, qui a été posée pour la première fois en 1991.

* Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Genre de famille de recensement

Classement des familles de recensement selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille de soutien principal – Famille de recensement dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne identifiée comme étant responsable des paiements du ménage).

Dans les cas où aucun membre du ménage ne s'occupe de faire ces paiements, on ne désigne aucune famille de soutien principal, bien que la Personne 1 soit considérée comme le soutien du ménage aux fins de la classification. Dans le contexte du genre de famille de recensement, la famille de cette Personne 1 est considérée comme une famille sans soutien.

Autre famille avec soutien – Famille de recensement comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille sans soutien – Famille de recensement ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981*, 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6. (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.) Outre les renseignements servant à déterminer les familles, ce concept fait appel aux réponses à la question H1.

Réponses : Sans objet

Remarques : En raison des modifications apportées à la conception du questionnaire et à la saisie des données pour la question H1, la méthode utilisée en 1996 pour déterminer le principal soutien du ménage diffère légèrement de celle employée en 1991. Ces changements peuvent toucher les familles et

les ménages dont deux membres ou plus assument les dépenses du logement. Par conséquent, les données sur les caractéristiques des familles de soutien principal peuvent ne pas être tout à fait comparables avec les données diffusées pour le recensement de 1991. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Rapport technique sur les familles de 1996*.

Une modification conceptuelle majeure a été apportée à la variable *Soutien(s) du ménage* au recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus d'une personne responsable des paiements pour le logement. Le maximum permis était de six.

Lors des recensements de 1986 et de 1981, il y avait deux genres de familles de recensement : les familles principales et les familles secondaires. La famille de soutien principal du recensement de 1991 équivaut à la famille principale de 1986 et de 1981. Les autres familles avec soutien et les familles sans soutien combinées sont équivalentes aux familles secondaires de 1986 et de 1981.

Les catégories «Famille de soutien principal», «Autre famille avec soutien» et «Famille sans soutien» s'appliquent uniquement aux membres d'une famille.

* Le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié en 1981. Une question a été ajoutée au questionnaire afin d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes, de l'électricité, et de déterminer les familles principales et secondaires. Ce critère a été maintenu en 1986.

Lors des recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef du ménage.

Genre de famille économique

Classement des familles économiques selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille économique de soutien principal – Famille économique dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne inscrite comme étant responsable des paiements du ménage).

Autre famille économique avec soutien – Famille économique comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille économique sans soutien – Famille économique ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981*, 1976, 1971**

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6. (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.) Outre les renseignements servant à déterminer les familles, ce concept fait appel aux réponses à la question H1.

Réponses : Sans objet

Remarques : En raison des modifications apportées à la conception du questionnaire et à la saisie des données pour la question H1, la méthode utilisée en 1996 pour déterminer le principal soutien du ménage diffère légèrement de celle employée en 1991. Ces changements peuvent toucher les familles et les ménages dont deux membres ou plus assument les dépenses du logement. Par conséquent, les données sur les caractéristiques des familles de soutien principal peuvent ne pas être tout à fait comparables avec les données diffusées pour le recensement de 1991. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Rapport technique sur les familles de 1996*.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable *Genre de famille de recensement*.

Une modification conceptuelle majeure a été apportée à la variable *Soutien(s) du ménage* au recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus d'une personne responsable des paiements pour le logement. Le maximum permis était de six.

Certains ménages familiaux ne comprendront pas de famille de soutien principal (par exemple, lorsque le principal soutien est une personne hors famille économique ou lorsqu'il habite ailleurs). Par conséquent, toute famille économique dans un tel ménage est considérée comme une autre famille économique avec soutien ou une famille économique sans soutien.

Lors des recensements antérieurs, la famille économique principale était celle du chef du ménage. Bien que nous prévoyions que, dans la majorité des cas, la personne responsable des paiements du ménage sera également considérée comme la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas.

- * En 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié. Une question a été ajoutée au questionnaire du recensement afin d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes, de l'électricité, et de déterminer les familles économiques principales et secondaires. Ce critère a été maintenu en 1986.
- ** Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Revenu : Catégorie de revenu

Situation de la famille économique ou de la personne hors famille économique âgée de 15 ans et plus par rapport aux seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

-
- Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés
- N° de question : Variable dérivée
- Réponses : ABOVELINE; BELOWLINE; NOTAPPCBL
- Remarques :
- (1) Les trois codes de cette variable dérivée indiquent où se situe le revenu de la famille économique ou de la personne hors famille économique.
 - ABOVELINE : Le revenu total de la famille économique ou de la personne hors famille économique n'était pas inférieur au seuil de faible revenu établi.
 - BELOWLINE : Le revenu total de la famille économique ou de la personne hors famille économique était inférieur au seuil de faible revenu établi.
 - NOTAPPCBL : Le concept de faible revenu ne s'applique pas à la famille économique ou à la personne hors famille économique.
 - (2) Les familles économiques et les personnes hors famille économique du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes sont exclues. Les seuils de faible revenu sont fondés sur certaines compositions du revenu et des dépenses qu'il était impossible de tirer des données d'enquête relatives à l'ensemble de la population.
 - (3) Bien que cette variable soit calculée pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, elle peut être appliquée aux familles de recensement, aux personnes hors famille de recensement et aux personnes dans les ménages privés. Voir *Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages*, rapport destiné au personnel n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada.
 - (4) Voir également *Revenu : Fréquence des unités à faible revenu* et *Revenu : Seuils de faible revenu (SFR)*.

Revenu : Fréquence des unités à faible revenu

Proportion ou pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu. Ces taux de fréquence sont calculés d'après des estimations non arrondies des familles économiques et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
- Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés
- N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeurs en pourcentage

- Remarques :
- (1) La fréquence des unités à faible revenu peut également être calculée pour les familles de recensement, les personnes hors famille de recensement et les personnes dans les ménages privés. Voir *Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages*, rapport destiné au personnel n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada.
 - (2) Les taux de fréquence sont calculés d'après les estimations non arrondies des familles et des personnes hors famille économique.
 - (3) Voir également *Revenu : Seuils de faible revenu (SFR)* et *Revenu : Catégorie de revenu*.
 - (4) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de familles de recensement ou de personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement et personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

- (1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une répartition par tranches de revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante.

$$M = L_m + c_m \left(d / f_m \right), \text{ où}$$

$$M = \text{Valeur médiane}$$

$$L_m = \text{Limite inférieure de la tranche de revenu dans lequel}$$

$$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2} \text{ se trouve, où}$$

$$N = \text{Nombre de familles de recensement et de personnes hors famille de recensement qui correspond à la catégorie visée par la répartition}$$

- W_i = Coefficient de pondération de chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille de recensement dans la catégorie visée
- c_m = Taille (étendue) de la tranche de revenu médiane
- d = Nombre de familles de recensement et de personnes hors famille de recensement qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale
c'est-à-dire $\frac{N}{2} - \sum_i^{m-1} f_i$
- f_m = Fréquence ou total (après pondération) des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement qui se situent dans la tranche de revenu médiane.

- (2) Les revenus moyen et médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Revenu : Revenu médian des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de familles économiques ou de personnes hors famille économique de 15 ans et plus; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Voir «Remarques» sous ***Revenu : Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus*** au sujet de la méthode de calcul utilisée pour obtenir cette statistique.

Revenu : Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus

Revenu total moyen pondéré des familles de recensement en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement et personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de familles donné (par exemple, les familles époux-épouse dans lesquelles l'épouse travaille) par le nombre de familles dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non. De même, pour calculer le revenu moyen d'un groupe de personnes hors famille de recensement à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe en question par le nombre de personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes :

$$\bar{Y} = \frac{\sum(Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

\bar{Y} = Revenu moyen des membres de ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille de recensement dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération de chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille de recensement dans ce groupe

Les revenus moyen et médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement, de même que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Revenu : Revenu moyen des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus

Revenu total moyen pondéré des familles économiques en 1995.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus
N° de question :	Statistique dérivée
Réponses :	Valeur en dollars
Remarques :	Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de familles donné (par exemple, les familles époux-épouse dans lesquelles l'épouse travaille) par le nombre de familles dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non. De même, pour calculer le revenu moyen d'un groupe de personnes hors famille économique à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe en question par le nombre de personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Voir «Remarques» sous **Revenu : Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus** au sujet de la méthode de calcul utilisée pour obtenir cette statistique.

Revenu : Revenu total de la famille de recensement

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Familles de recensement dans les ménages privés
N° de question :	Variable dérivée
Réponses :	Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir «Remarques» sous Revenu : Revenu total .

Revenu : Revenu total de la famille économique

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille économique donnée.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Familles économiques dans les ménages privés

N° de question :	Variable dérivée
Réponses :	Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu
Remarques :	Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir «Remarques» sous Revenu : Revenu total .

Revenu : Seuils de faible revenu (SFR)

Les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu (SFR) ont été établies pour la première fois au Canada en 1968, d'après les données sur le revenu du recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu à ces biens de première nécessité sont «dans le besoin». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour cinq différentes tailles de famille.

Par la suite, les seuils de faible revenu ont été révisés d'après les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978, 1986 et 1992. Selon ces données, les familles canadiennes consacraient en moyenne 42 % de leur revenu aux biens de première nécessité en 1969, contre 38,5 % en 1978, 36,2 % en 1986 et 34,7 % en 1992. En ajoutant la différence initiale de 20 points au niveau de base des dépenses au titre des biens de première nécessité, de nouveaux seuils de faible revenu ont été fixés selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation. Depuis, ces seuils de faible revenu ont été mis à jour chaque année d'après les changements subis par l'indice des prix à la consommation.

La matrice des seuils de faible revenu de 1995 figure ci-après.

Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 1995

Taille de la famille	Taille du secteur de résidence				
	500 000 ou plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	Petites régions urbaines	Régions rurales (agricoles et non agricoles)
1	16 874	14 473	14 372	13 373	11 661
2	21 092	18 091	17 965	16 716	14 576
3	26 232	22 500	22 343	20 790	18 129
4	31 753	27 235	27 046	25 167	21 944
5	35 494	30 445	30 233	28 132	24 530
6	39 236	33 654	33 420	31 096	27 116
7 et plus	42 978	36 864	36 607	34 061	29 702

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N°s de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir également **Revenu : Catégorie de revenu** et **Revenu : Fréquence des unités à faible revenu**.

Situation des particuliers dans la famille de recensement

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement. (Voir la figure 15.)

Membres d'une famille de recensement – Membres d'un ménage qui appartiennent à une famille de recensement. Ces personnes se répartissent dans les catégories suivantes :

Conjoints et conjointes – Personnes de sexe opposé qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habitent le même logement.

Partenaires en union libre – Personnes de sexe opposé qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre, mais qui vivent comme mari et femme dans le même logement.

Parent seul – Mère ou père, sans conjoint ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses fils et/ou une de ses filles n'ayant jamais été marié.

Fils et/ou filles jamais mariés – Fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et les filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles jamais mariés qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de ce(s) dernier(s).

Personnes hors famille de recensement – Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une **famille de recensement**. Ils peuvent être **apparentés** à la Personne 1, personne repère du ménage (p. ex., frère divorcé, beau-frère, cousine ou grand-père de la Personne 1), ou **non apparentés** (p. ex., chambreur, colocataire ou employé). Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976*, 1971**

Population : Personnes dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Conjoint, partenaire en union libre de sexe masculin; conjointe, partenaire en union libre de sexe féminin; père seul; mère seule; fils jamais marié, fille jamais mariée; personne hors famille de recensement

Remarques : L'état matrimonial des partenaires en union libre **ne doit pas être** «légalement marié (et non séparé)».

Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, le terme «enfants» était utilisé pour désigner les fils et/ou les filles jamais mariés, peu importe leur âge.

- * Depuis le recensement de 1976, les pupilles non apparentés, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle, peu importe si une rémunération a été versée ou non pour leur garde, sont considérés comme des chambreurs et non comme des enfants de la famille (comme c'était le cas aux recensements précédents) afin de respecter davantage la définition et le sens littéral du terme enfant (c'est-à-dire fils et fille) dans la famille de recensement.
- ** Les données publiées de 1971, 1976, 1981 et 1986 sur la situation des particuliers dans la famille de recensement peuvent être comparées, quoique la définition de ce concept dans le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* correspond à la définition actuelle de la structure de la famille de recensement.

Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Situation des particuliers dans la famille économique

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille économique. (Voir la figure 14.)

Membres d'une famille économique – Deux ou plusieurs membres d'un ménage qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption et qui, de ce fait, constituent une famille économique.

Personnes hors famille économique – Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille économique. Une personne vivant seule est toujours considérée comme une personne hors famille économique.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*

Population : Personnes dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : * Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Situation des particuliers dans le ménage

Classement des personnes selon qu'elles sont des **membres d'un ménage familial ou non familial*** et selon qu'elles sont des **membres d'une famille de recensement ou des personnes hors famille de recensement***.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Personnes dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable permet de produire des données sur la situation des particuliers dans le ménage au niveau de la population.

Elle comporte les catégories suivantes :

Total des personnes dans les ménages privés

- Total des personnes dans les ménages familiaux
 - Conjoints, conjointes, partenaires en union libre ou parents seuls
 - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles comptant un couple marié
 - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles comptant un couple en union libre
 - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles monoparentales
 - Personnes hors famille de recensement
 - Vivant avec des personnes apparentées uniquement
 - Vivant avec des personnes apparentées et d'autres personnes
 - Vivant avec des personnes non apparentées uniquement**
- Total des personnes dans les ménages non familiaux
 - Vivant avec des personnes apparentées uniquement
 - Vivant avec des personnes non apparentées uniquement
 - Vivant avec des personnes apparentées et d'autres personnes
 - Vivant seules

* Voir également *Genre de ménage* et *Situation des particuliers dans la famille de recensement*.

** Puisqu'il s'agit d'un ménage familial, au moins deux de ces personnes non apparentées doivent former une famille de recensement.

Structure de la famille de recensement

Classement des familles de recensement en **familles comptant un couple actuellement marié** (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), en **familles comptant un couple en union libre** (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un deux) et en **familles monoparentales** selon le sexe du parent.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, le terme «**familles époux-épouse**» dans les publications désignait tant les familles comptant un couple actuellement marié que celles comptant un couple en union libre. Les données sur les couples vivant en union libre ne sont disponibles que depuis 1981.

Structure de la famille économique

Classement des familles économiques en **familles comptant un couple**, en **familles monoparentales** et en **autres familles économiques**.

Familles comptant un couple – Familles dont l'un des conjoints, au sein d'un couple actuellement marié ou d'un couple en union libre, est la personne repère de la famille économique.

Familles monoparentales – Familles au sein desquelles un père seul ou une mère seule est la personne repère de la famille économique.

Autres familles économiques – Familles au sein desquelles une personne hors famille de recensement est la personne repère de la famille économique.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Bien qu'il n'y ait qu'une personne repère par ménage, il peut y avoir plusieurs familles économiques dans un même ménage et chacune de ces familles compte une personne repère.

- Lors des recensements de 1986 et de 1981, les familles économiques comptant un couple actuellement marié et les familles économiques comptant un couple en union libre constituaient les familles économiques époux-épouse.

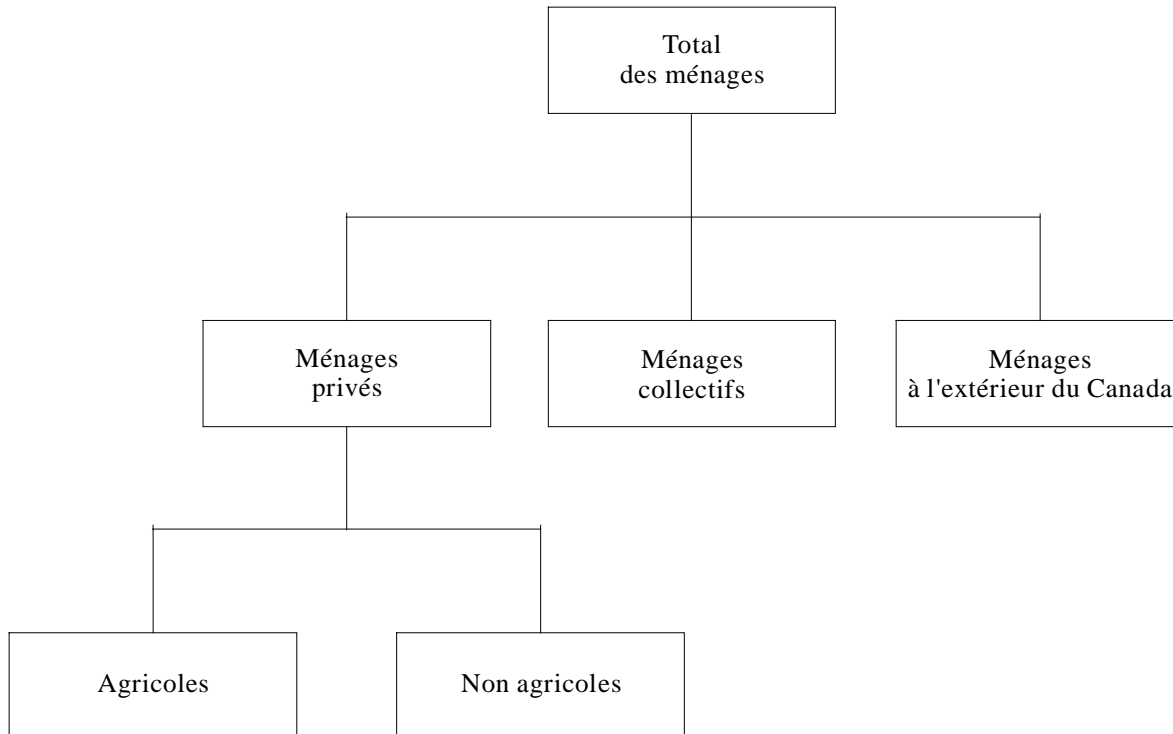
UNIVERS DES MÉNAGES

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

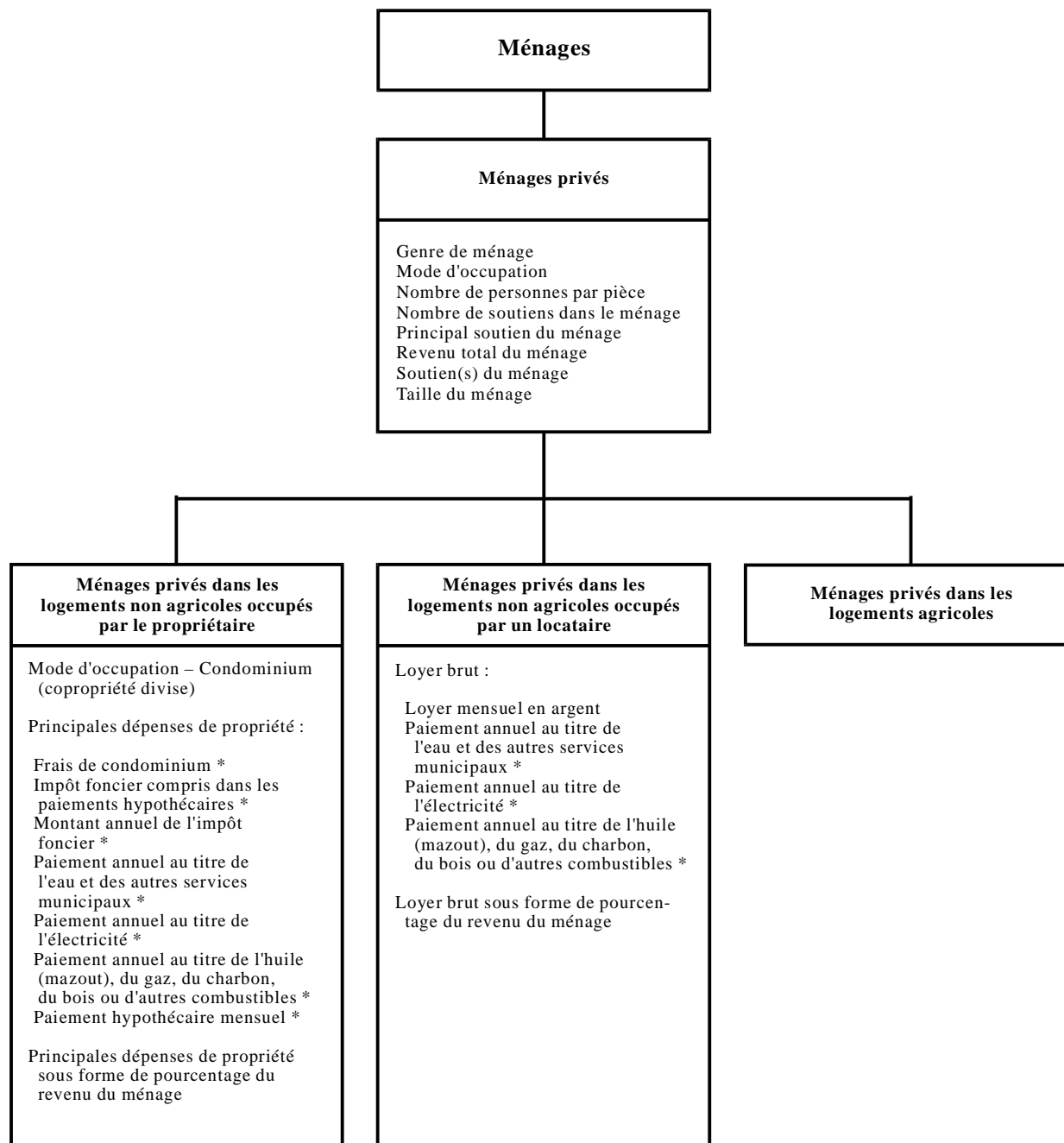
Introduction

L'**univers des ménages** comprend des sous-univers et des variables (voir les figures 17 et 18) ayant trait à une personne ou à un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement. Les variables relatives aux ménages se distinguent de celles se rapportant au logement, du fait que ces dernières ont trait aux caractéristiques du logement et **non** à celles des personnes qui occupent le logement.

Figure 17. Univers des ménages de 1996



Voir la figure 18 à la page suivante pour une représentation graphique des sous-univers des ménages pour lesquels des variables sont disponibles.

Figure 18. Univers et sous-univers des ménages

* Ces composantes des coûts d'habitation sont agrégées pour former les principales dépenses de propriété et le loyer brut. Elles ne sont pas publiées séparément, mais on peut les obtenir sur demande spéciale.

Code postal

Se reporter à la section sur la géographie.

Frais de condominium

Frais versés tous les mois aux fins de l'entretien et des divers services d'un immeuble en copropriété divisée (condominium).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire et faisant partie d'une copropriété divisée enregistrée

N° de question : Variable directe : question H8 f)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Voir «Remarques» sous *Mode d'occupation – Condominium*.

Genre de ménage

Répartition fondamentale des ménages privés en **ménages familiaux** et en **ménages non familiaux**. Un **ménage familial** est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un couple vivant en union libre avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un parent seul avec un ou plusieurs fils ou filles jamais mariés (famille monoparentale). Un **ménage unifamilial** se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupe un logement privé. Un **ménage multifamilial** se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille de recensement) qui occupent le même logement privé.

Un **ménage non familial** est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé, mais qui ne forment pas une famille de recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6

Réponses : Sans objet

Remarques : Dans les publications du recensement de 1996, un des modes de présentation le plus détaillé de la variable est le suivant :

Tous les ménages
 Ménages familiaux
 Ménages unifamiliaux
 Tous les couples
 Couples actuellement mariés
 Sans fils ou filles jamais mariés
 Sans autres personnes
 Avec fils ou filles jamais mariés
 Sans autres personnes
 Couples vivant en union libre
 Sans fils ou filles jamais mariés
 Sans autres personnes
 Avec fils ou filles jamais mariés
 Sans autres personnes
 Familles monoparentales
 Sans autres personnes
 Ménages multifamiliaux
 Ménages non familiaux
 Une personne seulement
 Deux personnes ou plus

Contrairement aux recensements précédents, la légende ne contient pas de ventilation selon les genres de familles; les comparaisons historiques sont toutefois possibles (voir «Remarques» sous **Genre de famille de recensement**). Comme c'était le cas en 1991, il est possible de distinguer les couples actuellement mariés des couples vivant en union libre.

Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires

Indique si l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est inclus dans le total des paiements hypothécaires mensuels réguliers ou autres remboursements similaires pour un logement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 b)

Réponses : Oui; Non

Remarques : Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété***.

Loyer brut

Total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre de l'habitation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)**, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961 (échantillon de 1/5)**

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire

N^{os} de question : Variable dérivée : questions H6 a), b), c) et H7

Réponses : Sans objet

Remarques : Le loyer brut comprend les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en argent.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable (sauf sur le loyer mensuel en argent). Seules les données sur le total des principales dépenses des locataires (loyer brut) sont publiées.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements (voir «Remarques» sous ***Mode d'occupation***).

* En 1986, on ne faisait pas la distinction entre logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves indiennes. Pour cette raison, tous les logements des réserves étaient regroupés sous la catégorie «Dans une réserve» et aucune donnée n'a été publiée pour ces régions.

** En 1961, 1971 et 1981, les logements dans les réserves étaient inclus dans l'univers de cette variable.

Loyer mensuel en argent

Loyer en argent versé tous les mois par les ménages locataires.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire

N^o de question : Variable directe : question H7

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Comprend également, s'il y a lieu, les frais de stationnement payés avec le loyer.

Voir «Remarques» sous *Loyer brut*.

Ménage

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Les ménages sont classés en trois catégories : les **ménages privés**, les **ménages collectifs** et les **ménages à l'extérieur du Canada**.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Sans objet

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir *Ménage à l'extérieur du Canada*.

Ménage à l'extérieur du Canada

Personne demeurant à l'extérieur du Canada ou groupe de personnes qui demeurent ensemble à l'extérieur du Canada et qui sont fonctionnaires du gouvernement ou membres des Forces armées ou du corps diplomatique. Seules des données fragmentaires sont disponibles sur ces ménages.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages à l'extérieur du Canada

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : En 1971, l'expression «**ménages à l'étranger**» était utilisée. Avant le recensement de 1971, ces ménages étaient comptés avec les ménages privés, et les données sur le logement étaient imputées en conséquence. En 1971, ces ménages ont été également inclus dans le nombre de ménages privés, mais

les données sur le logement **n'ont pas** été imputées. Depuis 1976, les ménages à l'extérieur du Canada ainsi que leurs logements n'ont pas été inclus dans le nombre des ménages privés et des logements privés occupés.

Ménage collectif

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Les données sur les ménages collectifs qui comptent uniquement des résidents étrangers et/ou temporaires ne sont pas présentées.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Ménages collectifs

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir ***Logement collectif***.

Ménage privé

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir ***Ménage à l'extérieur du Canada***.

Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés pour les recensements de 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir ***Logement privé occupé***).

Mode d'occupation

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991, 1986*, 1981**, 1976**, 1971**, 1966**, 1961 (échantillon de 1/5)**

Population : Ménages privés

N° de question : Variable directe : question H2

Réponses : Propriétaire; Locataire; Logement de bande

Remarques : Un logement est considéré comme «possédé» même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'un condominium (copropriété divise) enregistré ou non.

Un logement est classé «loué» même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale appelée «logement de bande» a donc été créée pour les produits du recensement de 1991. Les données sur le logement de bande figurent aussi dans les produits du recensement de 1996.

* En 1986, les logements dans les réserves indiennes étaient tous classés dans la catégorie «Dans une réserve».

Il est possible, dans certaines publications ou à l'aide de totalisations spéciales, d'obtenir des données comparables pour 1986 et 1991 en regroupant ensemble les données portant sur les réserves ou établissements indiens.

** En 1961, 1966, 1971, 1976 et 1981, les logements dans les réserves indiennes étaient classés comme «possédés» ou «loués».

Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise)

Indique si le logement fait partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré ou non.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements privés non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 e)

Réponses : Oui; Non

Remarques : Un condominium (immeuble en copropriété) est un immeuble à logements multiples dans lequel chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété conjointe.

- * En 1986, la variable Mode d'occupation – Condominium (copropriété divisé) ne s'appliquait pas aux logements dans les réserves.

Montant annuel de l'impôt foncier

Montant annuel de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)
- Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire
- N° de question : Variable directe : question H8 c)
- Réponses : Aucun ou valeur en dollars
- Remarques : Comprend les taxes d'amélioration locale même si elles sont facturées séparément.
Voir «Remarques» sous *Principales dépenses de propriété*.

Nombre de personnes par pièce

Nombre de personnes par pièce du logement. (Voir la définition de *Pièces*.)

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Ménages privés
- N° de question : Variable dérivée : question H3 a)
- Réponses : 0,5 ou moins; 0,6-1,0; 1,1-1,5; 1,6-2,0; 2,1 ou plus
- Remarques : Sans objet

Nombre de soutiens dans le ménage

Nombre de personnes d'un même ménage ayant été indiquées comme soutien du ménage.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991
- Population : Ménages privés
- N° de question : Variable dérivée : question H1

- Réponses : Sans objet
- Remarques : Cette variable peut prendre les valeurs suivantes :
- Un soutien
 - Deux soutiens
 - Trois soutiens
 - Quatre soutiens
 - Cinq soutiens
 - Six soutiens

Paiement annuel au titre de l'eau et des autres services municipaux

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'eau et des autres services municipaux.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961 (échantillon de 1/5)*
- Population : Ménages privés dans les logements non agricoles
- N° de question : Variable directe : question H6 c)
- Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars
- Remarques : Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété*** et ***Loyer brut***.

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse «Rien» et «Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements» étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et en 1971, les données pour la variable «Paiement mensuel moyen au titre de l'eau» ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement annuel au titre de l'électricité

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'électricité.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961 (échantillon de 1/5)*
- Population : Ménages privés dans les logements non agricoles
- N° de question : Variable directe : question H6 a)
- Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars
- Remarques : Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété*** et ***Loyer brut***.

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse «Rien» et «Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements» étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et en 1971, les données pour la variable «Paiement mensuel moyen au titre de l'électricité» ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement annuel au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

N° de question : Variable directe : question H6 b)

Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars

Remarques : Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété et Loyer brut.***

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse «Rien» et «Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements» étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et en 1971, les données pour les variables «Paiement mensuel moyen au titre du gaz» et «Paiement annuel moyen au titre du charbon, de l'huile, du bois ou du kérosène» ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement hypothécaire mensuel

Paiements hypothécaires mensuels réguliers ou remboursements similaires effectués pour le logement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 a)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Lorsque les paiements hypothécaires ne sont pas mensuels (par exemple, s'ils sont effectués une ou deux fois par année, ou encore à chaque trimestre), il faut diviser par 12 la somme de tous les paiements faits dans l'année, pour obtenir le montant moyen versé chaque mois.

Voir «Remarques» sous *Principales dépenses de propriété*.

Principal soutien du ménage

Première personne dans le ménage indiquée comme soutien du ménage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable désigne le premier soutien du ménage inscrit à la question H1. Il s'agira normalement de la personne qui verse le plus gros montant pour les paiements pour le logement; dans le cas d'un ménage où deux personnes contribuent également, la première personne apparaissant à la question H1 est choisie comme principal soutien du ménage.

En raison de changements apportés à la présentation du questionnaire et aux méthodes de saisie des données, la méthode utilisée pour déterminer le principal soutien du ménage en 1996 diffère légèrement de celle qui avait été utilisée en 1991. Ces changements peuvent avoir une incidence sur le nombre de ménages où deux soutiens ou plus contribuent aux coûts du logement. En conséquence, les caractéristiques du principal soutien du ménage en 1996 ne sont pas directement comparables à celles qui ont été diffusées au recensement de 1991.

Aux recensements de 1981 et de 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec les recensements de 1996 et de 1991 pourront être effectuées avec la variable *Principal soutien du ménage*.

Principales dépenses de propriété

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)**

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N^{os} de question : Variable dérivée : questions H6 a), b), c), H8 a), c) et f)

Réponses : Sans objet

Remarques : Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels, l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) ainsi que, pour 1991 et 1996, les frais de condominium.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable; seules les données sur le total des principales dépenses de propriété sont publiées.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements (voir «Remarques» sous *Mode d'occupation*).

* En 1986, on ne faisait pas la distinction entre logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves indiennes. Pour cette raison, tous les logements des réserves étaient regroupés sous la catégorie «Dans une réserve» et aucune donnée n'a été publiée pour ces régions.

** En 1981, les logements dans les réserves indiennes étaient inclus dans l'univers de cette variable.

Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage

Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 1995 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Voici comment ces résultats sont obtenus :

a) **Logements non agricoles occupés par leur propriétaire :**

$$\frac{\text{Principales dépenses de propriété}}{(\text{Revenu annuel total du ménage en 1995}) / 12} \times 100 = \text{_____} \%$$

b) **Logements non agricoles occupés par un locataire :**

$$\frac{\text{Loyer brut}}{(\text{Revenu annuel total du ménage en 1995}) / 12} \times 100 = \text{_____} \%$$

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire ou par un locataire

- N^{os} de question : Variable dérivée : questions 45, H6 a), b), c), H7, H8 a), c) et f)
- Réponses : Sans objet
- Remarques : Les catégories de réponse utilisées dans les publications du recensement sont les suivantes : moins de 15 %; 15-19 %; 20-24 %; 25-29 %; 30-34 %; 35-39 %; 40-49 %; 50 % et plus.
- Ne comprend pas les ménages qui ont déclaré une perte pour leur revenu total du ménage, ni ceux qui n'ont pas eu de revenu en 1995. La catégorie «Moins de 15 %» comprend les ménages avec revenu qui n'ont pas eu de principales dépenses de propriété ou de loyer brut.
- Voir «Remarques» sous *Principales dépenses de propriété* et *Loyer brut*.

Revenu : Revenu médian des ménages

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de ménages; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

- Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
- Population : Ménages
- N^o de question : Statistique dérivée
- Réponses : Valeur en dollars
- Remarques : (1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une répartition par tranches de revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante :

$$M = L_m + c_m (d / f_m), \text{ où}$$

$$M = \text{Valeur médiane}$$

$$L_m = \text{Limite inférieure de la tranche de revenu dans lequel}$$

$$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2} \text{ se trouve, où}$$

$$N = \text{Nombre de ménages qui correspond à la catégorie visée par la répartition}$$

$$W_i = \text{Coefficient de pondération de chaque ménage dans la catégorie visée}$$

$$c_m = \text{Taille (étendue) de la tranche de revenu médiane}$$

- d = Nombre de ménages qui doivent être comptés pour atteindre la valeur centrale
c'est-à-dire $\frac{N}{2} - \sum_i^{m-1} f_i$
- f_m = Fréquence ou total (après pondération) des ménages qui se situent dans la tranche de revenu médiane

- (2) Les revenus moyen et médian des ménages, de même que l'erreur type de revenu moyen correspondante, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Revenu : Revenu moyen des ménages

Revenu total moyen pondéré des ménages en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de ménages donné (par exemple, les ménages familiaux) par le nombre de ménages dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes.

$$\bar{Y} = \frac{\sum(Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

\bar{Y} = Revenu moyen des ménages de ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque ménage dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération de chaque ménage dans ce groupe

Les revenus moyen et médian des ménages, de même que l'erreur type de revenu moyen correspondante, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Revenu : Revenu total du ménage

Somme des revenus totaux de tous les membres du ménage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir «Remarques» sous ***Revenu : Revenu total***.

Soutien(s) du ménage

La ou les personnes dans le ménage qui paient le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement. Si personne dans le ménage n'est responsable de ces paiements, la Personne 1 est considérée comme le seul soutien du ménage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991, 1986, 1981

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Une modification conceptuelle majeure a été apportée à cette variable au recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus d'une personne responsable des paiements pour le logement. Le maximum permis était de six.

Aux recensements de 1981 et de 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec le recensement de 1991 pourront être effectuées avec la variable ***Principal soutien du ménage***.

Pour qu'une personne désignée comme responsable des paiements du ménage soit considérée comme soutien du ménage, elle doit être âgée de 15 ans ou plus et avoir un lien avec la Personne 1 autre que chambreur(se) ou employé(e) [ou qu'un membre de la famille de recensement du (de la) chambreur(se) ou de l'employé(e)].

Taille du ménage

Nombre de personnes dans un **ménage privé**.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les ménages collectifs et les ménages à l'extérieur du Canada n'entrent pas dans les calculs visant à établir la taille du ménage.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

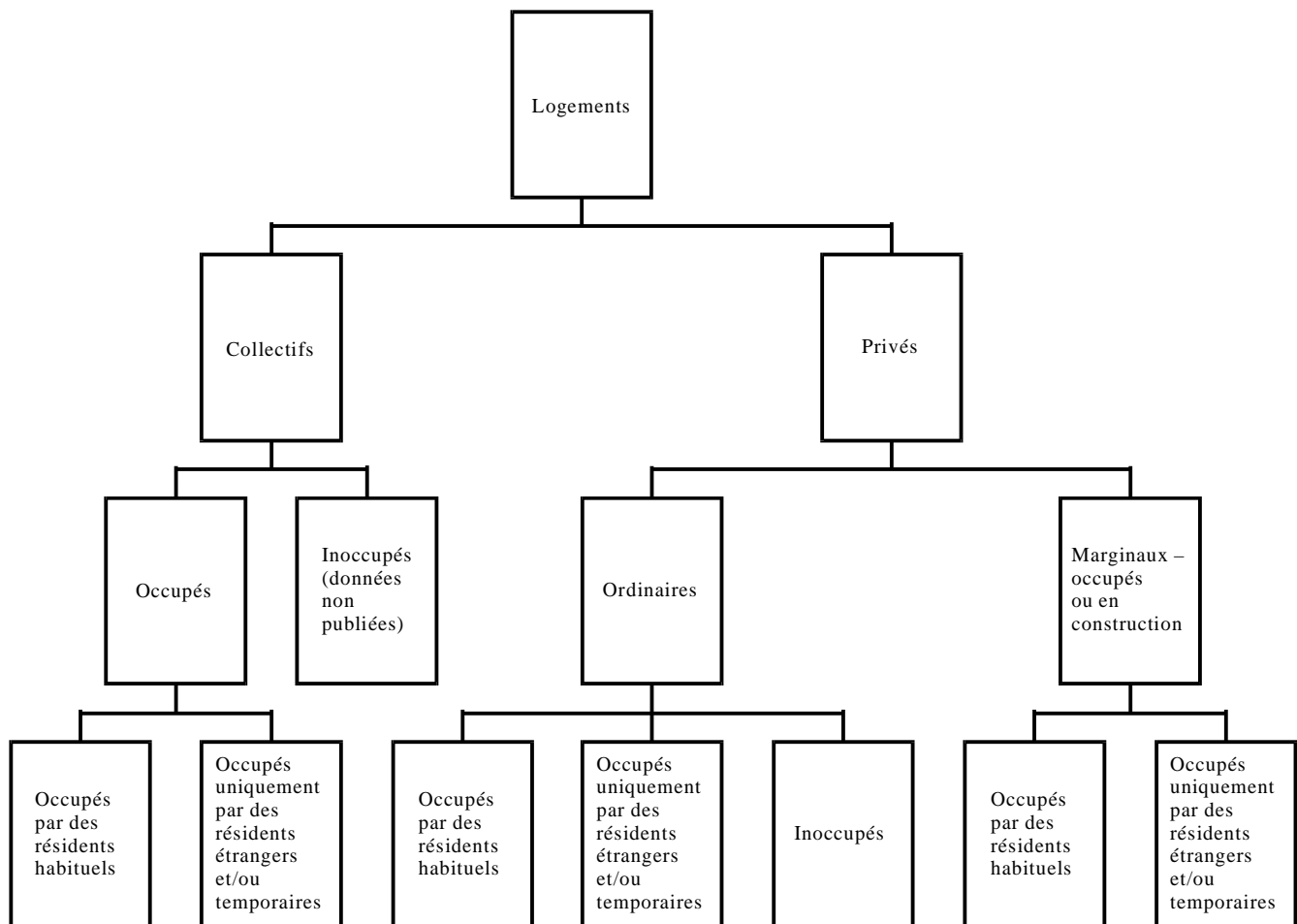
UNIVERS DES LOGEMENTS

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Introduction

L'**univers des logements** comprend des sous-univers (voir la figure 19) et des variables relatives aux caractéristiques des logements au Canada. Les logements se distinguent des ménages. Les caractéristiques d'un logement sont les attributs physiques d'un ensemble de pièces d'habitation, alors que les caractéristiques d'un ménage ont trait à la personne ou au groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe le logement.

Figure 19. Univers des logements du recensement de 1996



Chambres à coucher

Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami par exemple).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

N° de question : Variable directe : question H3 b)

Réponses : 0; 1; 2; 3; 4; 5 ou plus

Remarques : Les pièces utilisées comme chambres à coucher la nuit, mais à d'autres fins le jour (par exemple un salon utilisé comme chambre à coucher la nuit) ne sont pas incluses.

Par définition, les logements d'une seule pièce et les garçonnières ne comptent pas de chambre à coucher.

État du logement

Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Logements privés occupés

N° de question : Variable directe : question H5

Réponses : Non, seulement un entretien régulier; Oui, des réparations mineures; Oui, des réparations majeures

Remarques : L'**entretien régulier** correspond à des travaux comme la peinture, le nettoyage du système de chauffage, etc.

Des **réparations mineures** sont nécessaires dans les cas suivants : carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. Il faut effectuer des **réparations majeures** lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

* En 1961, les réponses à la question sur l'état du logement étaient les suivantes : logement en bon état, logement nécessitant des réparations mineures ou logement nécessitant des réparations majeures. L'état du logement était déterminé par le recenseur.

Logement

Ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habite ou pourrait habiter.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Logement collectif

Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (camps militaires), les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Types de logement collectif

Hôtel, motel et maison de chambres pour touristes

Établissement commercial habituellement construit en vue d'héberger de façon temporaire des personnes en voyage d'affaires ou d'agrément.

Pension et maison de chambres

Établissement commercial (qui peut être un logement privé réaménagé) ayant des chambres meublées à louer, ou logement privé occupé le jour du recensement par 10 personnes ou plus non apparentées à la Personne 1. Le recenseur peut déterminer qu'il s'agit d'une pension ou d'une maison de chambres grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc.

Résidence scolaire et résidence de centres de formation

Un ou plusieurs bâtiments qui servent habituellement à l'hébergement des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement ou un centre de formation, par exemple, un pensionnat, un collège ou une université. Ces bâtiments peuvent être situés sur le terrain de l'établissement ou ailleurs, et ils peuvent héberger d'autres personnes que des étudiants le jour du recensement.

Refuge, centre d'accueil et YM/YWCA

Bâtiment ou installation d'hébergement pour des personnes de passage ou sans domicile fixe, ou pour des personnes en voyage d'agrément, qui peut également héberger des résidents habituels dans la mesure où ces derniers considèrent qu'ils n'ont **aucun** domicile habituel.

Terrain de camping et parc

Installation d'hébergement pour des personnes de passage ou sans domicile fixe, ou pour des personnes en voyage d'agrément.

Camp de chantier

Logement offert aux travailleurs d'une industrie telle que l'exploitation minière, l'abattage du bois ou la construction hydroélectrique, qui est ordinairement situé dans une région éloignée. Il s'agit habituellement de baraquements, de tentes, de remorques, etc.

Établissement religieux

Établissement tel qu'un couvent ou un séminaire où logent les membres d'une communauté religieuse.

Foyer collectif pour enfants (orphelinat)

Établissement institutionnel qui héberge les orphelins et les pupilles sous tutelle judiciaire.

Hôpital pour personnes souffrant de maladies chroniques

Établissement assurant la prestation continue de soins médicaux, infirmiers et spécialisés à des personnes hospitalisées pour longue maladie qui ne sont pas assez autonomes pour se livrer à toutes les activités quotidiennes, et qui sont incapables d'assurer, en tout ou en partie, leurs propres soins d'hygiène corporelle.

Maison de repos

Établissement de soins de longue durée offrant, à des personnes âgées, des services allant de l'aide modérée et périodique à des soins infirmiers continus.

Foyer pour personnes âgées

Établissement offrant une aide et une surveillance minimales à des personnes âgées qui sont assez autonomes pour se livrer à la plupart des activités quotidiennes.

Hôpital

Établissement qui offre des services de diagnostic et des traitements médicaux ou chirurgicaux aux malades et aux blessés. Sont inclus dans cette catégorie les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour enfants, les maternités, etc.

Hôpital psychiatrique

Établissement qui offre des services de diagnostic et de traitements psychiatriques.

Centre de traitement et établissement pour handicapés physiques

Établissement qui offre des soins et des traitements aux handicapés physiques.

Colonie huttérite

Groupe de personnes de religion huttérite qui vivent dans des logements appartenant à la collectivité et exploitent leur terre à des fins agricoles.

Établissement de correction et établissement pénitentiaire

Établissement fédéral ou provincial où les pensionnaires (adultes pour la plupart) sont incarcérés pour une période prolongée et qui offre un programme quelconque de réadaptation.

Foyer pour jeunes contrevenants

Établissement ou foyer où sont gardés en milieu ouvert ou fermé les mineurs qui attendent leur procès, qui font l'objet d'une ordonnance de la cour ou qui ont été reconnus coupables d'un délit.

Prison

Établissement rattaché à une municipalité ou à un comté et où les pensionnaires (adultes pour la plupart) sont incarcérés pour une courte période. Les prisons peuvent être administrées par un corps policier, par une municipalité ou par les autorités provinciales.

Camp militaire

Bâtiment collectif situé dans une base militaire au Canada et appartenant aux Forces armées canadiennes.

Autre

Logement qui répond à la définition de logement collectif, mais qui ne correspond à aucun des genres de logement collectif décrits. Sont inclus les logements du personnel des pistes de course, les chalets de pourvoyeur, les campements de cirque et de fête foraine, les communautés non religieuses, etc.

Navire marchand et navire de la garde côtière*

Navire marchand de plus de 1 000 tonnes, navire de la garde côtière ou plate-forme pétrolière en mer dont les occupants, le jour du recensement, n'ont pas déclaré d'autre domicile que le navire sur lequel ils travaillaient.

Navire de guerre*

Navire des Forces armées canadiennes dont les occupants, le jour du recensement, ont été dénombrés en mer ou au port.

Remarques : Les données publiées portent uniquement sur les **logements collectifs occupés** et sont fragmentaires.

* Les personnes à bord des navires marchands, des navires de guerre et des navires de la garde côtière battant pavillon canadien sont dénombrées dans les secteurs de dénombrement collectifs spéciaux de leur port d'attache. Chaque port constitue un secteur de dénombrement de ce genre.

Logement en construction, en cours de rénovation ou de transformation*

Un **logement en construction** est un nouveau logement dont la construction n'est pas terminée et qui, de ce fait, ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. La construction est considérée comme terminée quand les services tels que l'électricité, la plomberie et l'arrivée d'eau ont été raccordés et que certains éléments d'architecture tels que les portes, les fenêtres, le toit et les murs (de même que les ascenseurs dans le cas des tours d'habitation) ont été installés. Par contre, il n'est pas nécessaire que les travaux de peinture, le pavage des entrées de voiture, la finition extérieure et l'aménagement paysager soient achevés.

Un **logement en cours de rénovation ou de transformation** est un logement dans lequel ont lieu des travaux majeurs de rénovation ou de transformation (par exemple une maison individuelle que l'on transforme en immeuble à logements multiples, ou inversement), et qui de ce fait ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les catégories «Logement marginal» et «Logement en construction» de 1996, de 1991 et de 1986 correspondent à la variable «Logement saisonnier/marginal» du recensement de 1981.

* Ces logements n'ont été dénombrés que s'ils étaient occupés le jour du recensement.

Logement marginal

Logement privé occupé qui, n'ayant pas été construit, maintenu ou transformé en vue d'être utilisé toute l'année, ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. Pour être inclus dans le recensement, le logement marginal doit être occupé en permanence par une personne ou un groupe de personnes n'ayant pas d'autre domicile habituel. Les chalets et les pavillons non hivérifiés ainsi que les granges et les garages non transformés en habitations constituent des exemples de logements marginaux.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981*

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : * Les catégories «Logement marginal» et «Logement en construction» de 1996, de 1991 et de 1986 correspondent à la variable «Logement saisonnier/marginal» du recensement de 1981.

Logement ordinaire

Logement privé construit ou transformé de façon à répondre aux trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. Ces logements sont classés comme **logements occupés, logements inoccupés et logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires.**

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Logement privé

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Le logement doit répondre aux trois conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

-
- a) avoir une source de chauffage ou d'énergie (comme en atteste la présence d'une cheminée, de fils électriques, de tuyaux ou compteurs pour l'huile [mazout] ou le gaz, d'une génératrice, de bois de chauffage, d'ampoules électriques, d'une thermopompe, de panneaux solaires, etc.);
- b) avoir accès à une source d'eau potable toute l'année (comme en atteste la présence de robinets, de tuyaux d'écoulement, d'un puits, d'une pompe à eau, etc.);
- c) fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries (comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige).

Aux fins du recensement, on classe les logements privés comme **logements privés ordinaires**, **logements marginaux** et **logements en construction**. Les logements privés ordinaires se subdivisent en trois grandes catégories : les **logements occupés** (par des résidents habituels), les **logements inoccupés** et les **logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires**. Les logements marginaux et en construction sont classés comme logements occupés par des résidents habituels ou comme logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires. Les logements marginaux et les logements en construction inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du parc immobilier.

Recensements : 1996, 1991*, 1986*, 1981*, 1976, 1971**, 1966**, 1961**

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Dans certains cas, il est possible que des ménages privés occupent des logements structurellement distincts à l'intérieur d'un logement collectif (par exemple les pièces d'habitation distinctes réservées au personnel ou aux employés et leur famille). Le cas échéant, les pièces d'habitation sont dénombrées comme des logements privés habités par des ménages privés.

* La répartition des logements privés en logements privés ordinaires et logements saisonniers/marginaux n'a été établie que pour le recensement de 1981. Pour les recensements de 1996, de 1991 et de 1986, la variable Logement saisonnier/marginal a été remplacée par les variables *Logement marginal* et *Logement en construction*, cette dernière comprenant les logements en cours de transformation ou de rénovation considérable.

** Les logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires n'ont pas été dénombrés aux recensements de 1971, 1966 et 1961.

Logement privé inoccupé

Logement privé qui répond aux trois conditions essentielles à l'habitation permanente (être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries), mais que personne (résident habituel, temporaire ou étranger) n'habitait le jour du recensement.

Recensements :	1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966, 1961
Population :	Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.
N ^{os} de question :	Sans objet
Réponses :	Sans objet
Remarques :	Les logements marginaux et les logements en construction inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du parc immobilier.

* En 1971, on utilisait l'expression **logement vacant**. Elle désignait un logement habitable, autre qu'un logement saisonnier ou une maison de villégiature, qui était immédiatement disponible mais inhabité le jour du recensement. Les nouveaux logements terminés et disponibles, mais encore inoccupés le jour du recensement, étaient considérés comme vacants. Cette catégorie ne comprenait toutefois pas les logements dont les occupants étaient temporairement absents.

Logement privé non agricole occupé par le propriétaire

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui appartient à un membre du ménage ou est payé par celui-ci.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.
N ^{os} de question :	Sans objet
Réponses :	Sans objet
Remarques :	Un logement est considéré comme «possédé» même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance.

Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'un condominium (copropriété divise) enregistré ou non. Pour obtenir une définition du terme «condominium», voir *Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise)*.

Logement privé non agricole occupé par un locataire

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui n'appartient pas à un membre du ménage.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.
N ^{os} de question :	Sans objet
Réponses :	Sans objet
Remarques :	Comprend les logements donnés en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit et les logements faisant partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Logement privé occupé

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les publications sur le logement ont trait aux logements privés occupés et non aux logements privés inoccupés ou aux logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires uniquement.

Recensements :	1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961
Population :	Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.
N ^{os} de question :	Sans objet
Réponses :	Sans objet
Remarques :	Le nombre de logements privés occupés est égal au nombre de ménages privés des recensements de 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir <i>Ménage privé</i>).

Logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou temporaires

Logement privé occupé uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires le jour du recensement. Le **résident temporaire** d'un logement est une personne qui habitait ce logement le jour du recensement, mais dont le domicile habituel se trouve ailleurs au Canada. Un **résident étranger** est une personne dont le domicile habituel est à l'extérieur du Canada. Ces logements sont classés comme **logements ordinaires**, **logements marginaux** et **logements en construction**.

Recensements :	1996, 1991, 1986, 1981, 1976*
Population :	Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N ^{os} de question :	Sans objet
Réponses :	Sans objet
Remarques :	* En 1976, les logements privés occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires n'étaient pas classés comme logements ordinaires ou logements saisonniers/marginaux.

Période de construction

Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Logements privés occupés
N ^o de question :	Variable directe : question H4
Réponses :	1920 ou avant; 1921-1945; 1946-1960; 1961-1970; 1971-1980; 1981-1985; 1986-1990; 1991-1995; 1996*
Remarques :	Il s'agit de la période où la construction initiale a été achevée et non celle où des travaux ultérieurs de rénovation, d'ajout ou de transformation ont été faits. Les répondants devaient indiquer, à leur connaissance, la période de construction. * Les cinq premiers mois.

Pièces

Nombre de pièces dans un logement. Une **pièce** est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971, 1961 (échantillon de 1/5)
Population :	Logements privés occupés
N ^o de question :	Variable directe : question H3 a)
Réponses :	1; 2; 3; ... 10 ou plus
Remarques :	Les pièces partiellement divisées en forme de L sont considérées comme formant deux pièces distinctes si le recensé les juge distinctes (par exemple un salon et une salle à manger en forme de L). Ne sont pas considérés comme des pièces, les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

Type de construction résidentielle

Type de construction et/ou caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991*, 1986*, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : **Maison individuelle non attenante** – Logement individuel qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous.

Maison jumelée – Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'avant), mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Maison en rangée – Logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement) comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant – Un de deux logements superposés mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Les deux unités réunies ne sont jointes à aucun autre logement par l'arrière, l'avant ou les côtés, et sont entourées d'espaces libres.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus – Logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages – Logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels dans un immeuble de moins de cinq étages.

Autre maison individuelle attenante – Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune autre catégorie. Il peut s'agir, par exemple, d'un logement individuel joint à une construction non résidentielle, comme un magasin ou une église, ou occasionnellement à une autre construction résidentielle, comme un immeuble d'appartements.

Habitation mobile – Logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut être placé sur des fondations temporaires comme des blocs, des poteaux ou un support préparé à cet effet, qui peuvent être recouvertes d'une jupe.

Autre logement mobile – Logement individuel, autre qu'une habitation mobile, servant de lieu de résidence et que l'on peut déplacer sans grand délai (tente, véhicule de plaisance, roulotte de tourisme ou bateau-maison).

Type de construction résidentielle : catégories des publications du recensement de 1996

Les catégories correspondant au type de construction résidentielle qui figureront dans les publications du recensement de 1996 dépendront de la qualité des données. En 1991, quatre catégories ont été publiées : maison individuelle non attenante, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, habitation mobile et autre logement. Les données détaillées ont été recueillies contre recouvrement des coûts, et les totalisations présentant la ventilation des données selon les neuf catégories devaient faire l'objet de demandes spéciales.

Remarques : Une «**maison siamoise**» (maison individuelle non attenante à un autre logement au-dessus du sol) est considérée comme une maison individuelle non attenante. Deux logements superposés, attenants à d'autres logements ou bâtiments, sont classés comme «appartement dans un immeuble de moins de cinq étages» et **non** comme «appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant».

Dans les immeubles d'appartements, les étages réservés exclusivement au stationnement, à l'entreposage, à la lessive et aux activités de loisirs ne sont pas comptés comme des étages.

* En 1996, 1991 et 1986, les recenseurs sur le terrain se chargeaient de coder le type de logement. Leur champ d'observation était constitué des logements privés occupés, des logements privés inoccupés et des logements occupés uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

En 1971 et 1976, le type de logement était indiqué à la fois pour les logements privés occupés et pour les logements vacants (inoccupés).

Lors des recensements de 1996, de 1991 et de 1986, l'expression **maison individuelle non attenante** a remplacé «maison individuelle» et «logement individuel non attenant» utilisé précédemment.

Aux recensements de 1996, de 1991 et de 1986, l'expression **maison jumelée** a remplacé «maison jumelée ou maison double».

En 1996, 1991 et 1986, on a introduit la catégorie **autre maison individuelle attenante** afin d'y inclure les constructions précédemment comprises à la catégorie «maison attenante à une construction non résidentielle» ainsi que les maisons individuelles attenantes à des immeubles à logements multiples ou à vocations multiples.

En 1996, 1991 et 1986, la catégorie «duplex» a été rebaptisée **appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant**, expression qui correspond mieux à la définition.

En 1981, la catégorie **appartement ou logement multiple** a été remplacée par deux catégories : «appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus» et «appartement dans un immeuble de moins de cinq étages». En 1971, 1966 et 1961, la catégorie **appartement et plain-pied** se subdivisait en deux : «duplex» et «autres».

En 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976, l'expression **logement mobile** désignait les habitations mobiles ainsi que les autres logements mobiles.

Valeur du logement

Montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements non agricoles occupés par le propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 d)

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Il s'agit de la valeur du logement entier, y compris celle du terrain et de toute autre construction, telle qu'un garage, sur la propriété. Si le logement qu'occupe le ménage est situé dans un immeuble qui en contient plusieurs ou qui contient aussi bien des locaux commerciaux que résidentiels, lesquels appartiennent tous au ménage, il faut estimer uniquement la valeur marchande du logement qu'habite le ménage. On peut également estimer la valeur du logement en multipliant par 100 le loyer mensuel que celui-ci pourrait procurer.

Compte tenu des modifications apportées lors du recensement de 1986 à la classification des logements des réserves selon le «mode d'occupation», la variable ***Valeur du logement*** ne s'applique, aux recensements de 1991 et de 1996 et dans toutes les publications du recensement de 1996, qu'aux logements qui ne se trouvent pas dans des réserves.

GÉOGRAPHIE

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Introduction

Les termes relatifs à la géographie du recensement de 1996 sont définis dans la présente section. On y trouve une description des concepts reliés aux régions géographiques, à la cartographie du recensement et aux produits et services géographiques du recensement. Les définitions de tous les termes en **caractères gras** ci-après sont fournies.

Régions géographiques

Les données du recensement sont diffusées selon un certain nombre de régions géographiques normalisées. Ces régions peuvent être soit administratives, soit statistiques.

Les régions administratives, définies à quelques exceptions près dans des lois fédérales ou provinciales, sont les suivantes :

provinces et territoires
circonscriptions électorales fédérales (CÉF)
divisions de recensement (DR)
subdivisions de recensement (SDR)
localités désignées (LD)
codes postaux

Les régions statistiques sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la collecte et la diffusion des données du recensement. Il s'agit des :

régions agricoles de recensement (RAR)
régions économiques (RÉ)
subdivisions de recensement unifiées (SRU)
régions métropolitaines de recensement (RMR)
agglomérations de recensement (AR)
régions métropolitaines de recensement unifiées
agglomérations de recensement unifiées
régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)
agglomérations de recensement primaires (ARP)
secteurs de recensement (SR)
noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale
régions urbaines (RU)
régions rurales
secteurs de dénombrement (SD)

L'ordre hiérarchique des régions géographiques normalisées est présenté à la figure 20.

Le nombre d'unités géographiques par province et par territoire est présenté dans le tableau 1.

Au recensement de 1996, les localités désignées ont été ajoutées à la hiérarchie géographique et les «secteurs de recensement provinciaux» y ont été rayés. Avant 1996, les régions agricoles de recensement étaient appelées «régions agricoles»; les régions économiques étaient appelées «régions infraprovinciales» et le noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale étaient appelés «parties de RMR/AR».

Les autres termes connexes définis dans la présente section sont : *chiffres ajustés*, *code géographique*, *date de référence géographique*, *emplacement du lieu de travail*, *ferme de recensement*, *nom de localité*, *Classification géographique type (CGT)*, *localité non constituée*, *groupe de taille de la population urbaine* et *lieu habituel de résidence*.

Les données du recensement peuvent être totalisées non seulement pour les régions géographiques normalisées mais aussi pour des secteurs définis par les utilisateurs. Ces secteurs peuvent être des regroupements de régions géographiques administratives ou statistiques normalisées ou encore des secteurs personnalisés. Pour de plus amples renseignements sur la façon de créer des régions personnalisées, voir la section ci-dessous intitulée Produits et services géographiques du recensement.

Cartographie du recensement

Les **cartes de référence** publiées présentent les limites, les noms, les codes et les liens spatiaux qui existent entre les régions géographiques normalisées.

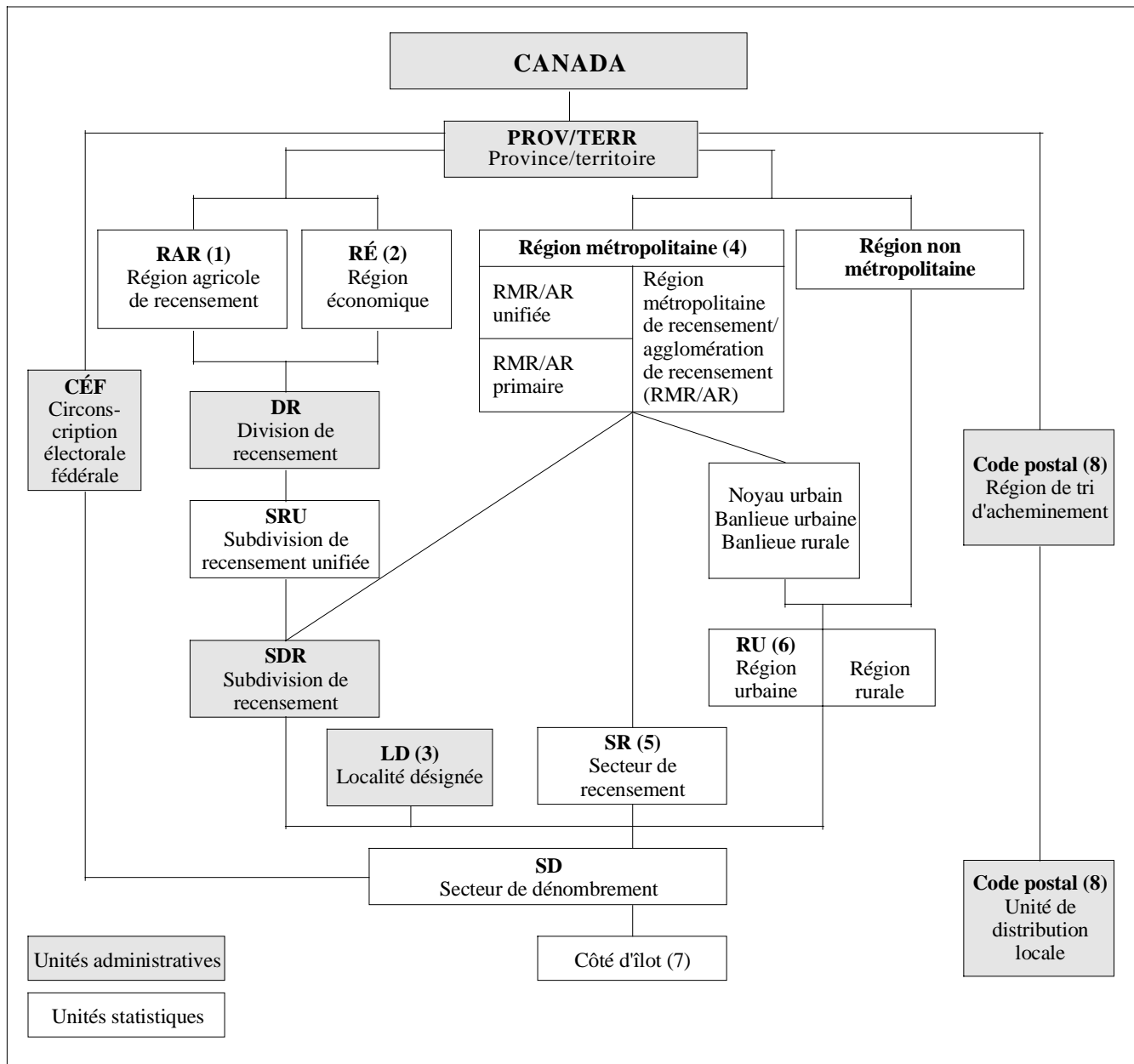
Les cartes servent également à certains calculs géographiques (par exemple, la *superficie des terres*, l'*écoumène* et la *densité de la population*). Pour décrire ces cartes, certains termes de base, comme le *système de coordonnées* et la *projection cartographique*, sont définis.

Produits et services géographiques du recensement

Les *fichiers numériques des limites (FNL)* et les *fichiers numériques cartographiques (FNC)* sont offerts pour la plupart des régions géographiques normalisées. Ces fichiers permettent aux utilisateurs ayant des systèmes d'information géographique (SIG) ou d'autres logiciels de cartographie de faire des analyses géographiques et de produire leurs propres cartes.

Les régions géographiques personnalisées sont créées en regroupant des petites unités géographiques de base, soit des **côtés d'îlot** dans les grandes régions urbaines (définies à partir de plans de rues informatisés appelés *fichiers du réseau routier*), soit des secteurs de dénombrement ailleurs. Il est possible de délimiter des secteurs personnalisés grâce aux coordonnées (*points représentatifs*) attribuées à chaque secteur de dénombrement du Canada et à chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines (50 000 habitants ou plus). À l'aide du système de *géocodage*, les ménages et les données connexes sont appariés géographiquement ou «géocodés» selon le point représentatif correspondant. Les données du recensement relatives aux secteurs définis par les utilisateurs sont ensuite extraites en regroupant les points représentatifs de SD ou de côté d'îlot dans chaque secteur défini par l'utilisateur.

Figure 20. Hiérarchie des unités géographiques nationale, métropolitaine et code postal, 1996



- (1) Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont composées de subdivisions de recensement unifiées.
- (2) Les régions économiques de l'Ontario sont composées de municipalités (subdivisions de recensement).
- (3) Actuellement, il n'y a pas de localité désignée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, au Territoire du Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- (4) Cinq RMR/AR chevauchent des limites provinciales.
- (5) Toutes les RMR, ainsi que les AR dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus, d'après les résultats du recensement précédent, sont divisées en secteurs de recensement.
- (6) Cinq RU chevauchent des limites provinciales.
- (7) Seulement dans les régions couvertes par un Fichier du réseau routier (FRR).
- (8) Le code postal est saisi tel qu'il est indiqué par le recensé sur tous les questionnaires de 1996. Même s'il est indiqué et traité comme faisant partie de la hiérarchie géographique, le code postal n'est pas une région géographique et il n'y a aucun lien précis entre les codes postaux et les secteurs de dénombrement.

Tableau 1. Unités géographiques selon la province et le territoire, 1996 (en date de novembre 1996)

Unité géographique	CANADA		T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
	1991	1996												
Circonscription électorale fédérale (OR ^o de 1987)	295	295	7	4	11	10	75	99	14	14	26	32	1	2
Circonscription électorale fédérale (OR ^o de 1996)	s/o	301	7	4	11	10	75	103	14	14	26	34	1	2
Région économique	68	74	4	1	5	5	16	11	8	6	8	8	1	1
Division de recensement	290	288	10	3	18	15	99	49	23	18	19	28	1	5
Communauté urbaine	3	3	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–
Comté	60	60	–	3	18	15	–	24	–	–	–	–	–	–
District	10	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
District municipality	1	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Division de recensement	73	73	10	–	–	–	3	–	23	18	19	–	–	–
Metropolitan municipality	1	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Municipalité régionale de comté	93	93	–	–	–	–	93	–	–	–	–	–	–	–
Région	7	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	5
Regional district	29	27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	27	–	–
Regional municipality	10	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
Territoire	s/o	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–
United counties	3	3	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–
Subdivision de recensement unifiée	2 630	2 607	87	68	52	148	1 143	518	128	302	73	82	1	5
Subdivision de recensement ¹	6 006	5 984	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68
Localité désignée	s/o	828	77	–	59	172	–	38	52	166	252	12	–	–
Région agricole de recensement	77	78	3	–	5	4	13	5	12	20	8	8	–	–
Région métropolitaine de recensement	25	25	1	–	1	1	<u>6</u>	<u>10</u>	1	2	2	2	–	–
Agglomération de recensement	115	112	4	2	4	5	<u>27</u>	<u>32</u>	<u>3</u>	<u>7</u>	<u>9</u>	21	1	1
Région métropolitaine de recensement primaire	12	11	1	–	–	–	<u>3</u>	<u>5</u>	–	–	2	1	–	–
Agglomération de recensement primaire	21	22	1	–	–	–	6	11	–	–	3	1	–	–
Secteur de recensement	4 068	4 223	41	–	75	69	1 108	1 799	158	99	386	488	–	–
Région urbaine	893	929	44	7	38	<u>38</u>	<u>228</u>	<u>265</u>	<u>43</u>	<u>63</u>	<u>103</u>	97	2	6
Secteur de dénombrement	45 995	49 361	1 236	267	1 511	1 393	11 684	16 469	2 050	2 844	4 746	6 880	111	170
Fichier du réseau routier (nombre de SDR)	342	344	2	–	3	16	114	113	10	5	4	77	–	–
Côté d'îlot ²	763 626	817 734	5 068	–	9 707	17 110	187 563	330 658	35 024	21 375	79 954	131 275	–	–
Région de tri d'acheminement ³	1 368	1 477	32	7	58	44	383	515	63	45	137	187	3	5
Code postal ³	652 826	680 910	7 073	2 737	18 864	16 144	175 885	244 909	22 821	20 778	64 530	105 801	864	504

Nota : Les chiffres soulignés indiquent que les RMR, les AR, les RMRP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.

* Ordonnance de représentation

¹ Voir le tableau 5 pour une liste des genres de subdivisions de recensement.

² Chiffres préliminaires.

³ Chiffres dérivés à partir du Fichier de conversion des codes postaux de décembre 1991 et de juillet 1996.

Agglomération de recensement (AR)

Se reporter à la définition de *Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP)*.

Agglomération de recensement primaire (ARP)

Se reporter à la définition de *Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP)*.

Agglomération de recensement unifiée

Se reporter à la définition de *Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP)*.

Carte de référence

Les cartes de référence du recensement indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les principaux renseignements figurant sur les cartes de référence sont les limites, le nom et le code des régions géographiques du recensement, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les limites, noms et codes des régions géographiques du recensement figurant sur les cartes sont ceux qui étaient en vigueur le 1^{er} janvier 1996 (*date de référence géographique* du recensement du Canada de 1996) alors que les données du recensement sont à jour au 14 mai 1996 (jour du recensement). Toutefois, les limites et les codes des *secteurs de dénombrement* tiennent compte de tous les changements apportés le jour du recensement par suite d'une augmentation du nombre de logements qui n'avait pas été relevée avant le dénombrement.

Notes spéciales, qualité des données et applications

On peut obtenir des cartes de référence pour les régions géographiques suivantes :

- *circonscriptions électorales fédérales* (CÉF) selon l'Ordonnance de représentation de 1987 – une feuille de carte pour l'ensemble du Canada;
- *divisions de recensement* (DR) – une feuille de carte pour l'ensemble du Canada;
- *divisions de recensement* (DR) et *subdivisions de recensement* (SDR) – selon la province (21 cartes);

- *régions économiques* (RÉ) et *divisions de recensement* (DR) – une feuille de carte pour l'ensemble du Canada;
- *régions métropolitaines de recensement* (RMR) et *agglomérations de recensement* (AR) – une feuille de carte pour l'ensemble du Canada;
- *secteurs de dénombrement* (SD) – cartes établies pour des grands centres urbains selon le secteur de recensement (environ 4 200 cartes), les petits centres urbains (environ 875 cartes), les régions rurales (environ 2 400 cartes) et, nouveau pour 1996, les cartes établies pour le Canada selon la CÉF, d'après l'Ordonnance de représentation de 1987;
- *secteurs de recensement* (SR) – selon la RMR/l'AR (55 cartes établies pour 25 RMR et 29 cartes établies pour 18 AR). Les cartes montrent les limites et les noms de SR, les limites et les noms de SDR, le *noyau urbain*, la *banlieue urbaine* et la *banlieue rurale* de même que la *région métropolitaine de recensement primaire* et les *agglomérations de recensement primaires*, s'il y a lieu.

La production de la plupart des cartes est automatisée, mais certaines cartes sont produites manuellement. Les renseignements figurant sur le fond de carte, par exemple les traits culturels et physiques, proviennent de diverses sources numériques et analogues. Les renseignements fournis sur les fonds de carte ayant servi à tracer certaines cartes de référence ou certaines parties de cartes de référence peuvent être plus ou moins exacts et à jour.

Grâce aux cartes de référence, les utilisateurs peuvent faire le lien entre les données du recensement publiées et les endroits en question ou encore délimiter leurs propres régions géographiques personnalisées plutôt que d'utiliser les régions géographiques normalisées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Date de référence géographique* et *Secteur de dénombrement* (SD) et au *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996*, volume II, Cartes de référence (n° 12-572-XPB au catalogue) et aux *guides de l'utilisateur* (les cartes de référence des SD, les cartes de référence de DR/SDR et les cartes de référence des RMR/AR/SR).

Remarques

Avant 1991, la plupart des cartes de référence étaient produites à l'aide de méthodes cartographiques manuelles.

Chiffres ajustés

Le terme «chiffres ajustés» désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement, lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956 (population)
1996 (logements)

Règles

Lorsque des limites sont modifiées, on détermine quels sont les logements et la population de la région touchée en examinant les documents ayant servi à la collecte lors du recensement précédent. En général, on se sert des cartes utilisées pour la collecte afin de repérer d'abord les logements touchés par le changement de limites. Quand les logements touchés ont été repérés, il est possible de déterminer quelle est la population touchée. Ces chiffres sont alors ajoutés à ceux de la région géographique dont la superficie a augmenté, et soustraits de ceux de la région géographique dont la superficie a diminué.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les changements de limites apportés aux régions géographiques normalisées entre deux recensements sont généralement signalés dans les produits du recensement. On veut ainsi prévenir les utilisateurs qui font des analyses tendanciennes ou longitudinales que les régions qu'ils comparent ont changé dans le temps. Cependant, en comparant les chiffres définitifs de population et des logements du recensement précédent avec les chiffres ajustés, l'utilisateur peut juger de l'importance du changement de limites.

Dans le cas des nouvelles régions (lorsqu'il y a, par exemple, constitution de *subdivisions de recensement*), des chiffres ajustés sont nécessaires simplement pour permettre le calcul du changement. Lorsqu'il s'agit de dissolutions ou de changements majeurs de limites, l'utilisation de chiffres ajustés plutôt que des chiffres définitifs du recensement précédent permet souvent de mieux mesurer les tendances, puisque le changement de limites n'a ainsi plus d'incidence sur le calcul.

Remarques

Sans objet

Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : *Loi électorale du Canada*, 1990). Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada et selon l'Ordonnance de représentation de 1996, il y a 301 CÉF au Canada.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de CÉF par province et territoire figure au tableau 1.

Un code à trois chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué à chaque circonscription électorale fédérale. Afin d'identifier de façon unique chaque CÉF du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-CÉF	Nom de CÉF
46 009	Winnipeg North (Man.)
59 009	Kamloops (C.-B.)

Le directeur général des élections prépare à l'intention du gouverneur général en conseil l'Ordonnance de représentation, qui décrit chaque circonscription électorale déterminée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et en indique le nom ainsi que la population. Les descriptions légales des limites des CÉF sont publiées dans la *Gazette du Canada*.

Les limites des CÉF sont révisées après chaque recensement décennal. L'Ordonnance de représentation de 1987 est fondée sur les résultats du recensement de 1981 et indique 295 CÉF. L'Ordonnance de représentation de 1996 (proclamée le 8 janvier 1996), fondée sur les chiffres de population du recensement de 1991, indique 301 CÉF. Seules 31 CÉF ont conservé les mêmes limites que dans l'Ordonnance de représentation de 1987.

Le nom des CÉF peut être modifié en vertu d'une loi fédérale. La *date de référence géographique* pour les changements de nom des CÉF est le 1^{er} janvier 1996, pour qu'ils soient reconnus dans le cadre du recensement de 1996.

La délimitation des secteurs de dénombrement de 1996 était fondée sur l'Ordonnance de représentation de 1987.

Remarques

Le recensement de 1991 tient compte des 295 circonscriptions électorales fédérales de l'Ordonnance de représentation de 1987.

Classification géographique type (CGT)

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du pays utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques : les *provinces* et *territoires*, les *divisions de recensement (DR)* et les *subdivisions de recensement (SDR)*. Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être regroupées pour former des divisions de recensement (DR), elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique.

Province/territoire	Division de recensement	Subdivision de recensement
XX	XX	XXX
2 chiffres	2 chiffres	3 chiffres

Notes spéciales, qualité des données et applications

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de *Subdivision de recensement (SDR)* et consulter le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue) publié par Statistique Canada.

Remarques

Depuis 1981, la Classification géographique type est le seul système de classification géographique officiel utilisé pour la diffusion des données.

En 1976 et 1971, les codes de la CGT ainsi que ceux du recensement ont servi à la diffusion des données.

En 1966 et 1961, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données.

Code géographique

Le code géographique est un numéro unique permettant d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les codes géographiques de certaines régions géographiques infraprovinciales sont utilisés en association avec le code de la province et du territoire afin d'identifier de façon unique des régions géographiques précises. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Agglomération de recensement (AR)*, *Agglomération de recensement primaire (ARP)*, *Circonscription électorale fédérale (CÉF)*, *Classification géographique type (CGT)*, *Division de recensement (DR)*, *Localité désignée (LD)*, *Province/territoire*, *Région agricole de recensement (RAR)*, *Région économique (RÉ)*, *Région métropolitaine de recensement (RMR)*, *Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)*, *Région urbaine (RU)*, *Secteur de dénombrement (SD)*, *Secteur de recensement (SR)*, *Subdivision de recensement (SDR)* et *Subdivision de recensement unifiée (SRU)*.

Notes spéciales, qualité des données et applications

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes uniques pour trois genres de régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique : provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.

Pour obtenir de plus amples détails, consulter le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue).

Remarques

Depuis 1981, la Classification géographique type est le seul système de classification géographique officiel utilisé pour la diffusion des données sur les provinces et territoires, sur les divisions de recensement et sur les subdivisions de recensement.

En 1976 et 1971, les codes de la CGT et les codes du recensement ont servi à la diffusion des données.

Avant 1971, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Recensements : 1996, 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Tous les ménages

N° de question : Le code postal est tiré des renseignements sur l'adresse fournis par le recensé sur la page couverture du questionnaire du recensement.

Réponses : Codes postaux valides au 14 mai 1996

Remarques

Le code postal prend la forme «ANA NAN», où A correspond à un caractère alphabétique et N à un caractère numérique. Le premier caractère du code postal correspond à la *province* ou au *territoire*, ou encore à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la **région de tri d'acheminement (RTA)**. Les RTA sont associées à une installation postale à partir de laquelle le courrier est livré. Une RTA comprend en moyenne 7 000 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à plus de 50 000. Cette grande variation du nombre de ménages s'explique du fait que certaines RTA englobent uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres RTA correspondent à de très vastes régions géographiques. On reconnaît les RTA rurales par la présence d'un zéro en deuxième position du code de RTA. En mai 1996, il y avait environ 1 500 RTA au Canada.

Les trois derniers caractères du code postal correspondent à l'**unité de distribution locale (UDL)**. Chaque UDL est associée à un genre particulier de livraison du courrier (par exemple, distribution par facteur, poste restante) et correspond à un ou plusieurs points de distribution du courrier. Une UDL comprend en moyenne 15 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à 7 000. Cette grande variation du nombre de ménages s'explique du fait que certaines UDL englobent uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres UDL correspondent à de grandes régions géographiques. En mai 1996, il y avait plus de 650 000 unités de distribution locale.

Le code postal fourni par le recensé est accepté, qu'il corresponde ou non au code postal attribué par la Société canadienne des postes à cette adresse. On vérifie le code postal fourni par le recensé selon les critères suivants.

- a) Le code postal est valide en mai 1996.
- b) Le premier caractère du code postal désigne la province ou le territoire de la résidence permanente du recensé ou une province ou un territoire adjacent à la province ou au territoire où se trouve la résidence du recensé.

Si le code postal n'est pas fourni par le recensé, ou si celui qui est indiqué n'est pas valide actuellement, un code postal valide est attribué par imputation.

Le tableau 1 présente le nombre de codes postaux et de RTA valides en mai 1996 selon la province et le territoire.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les codes postaux sont utilisés comme régions géographiques. Les régions géographiques normalisées se rapportent à l'emplacement exact des logements. Le code postal indique l'emplacement de la boîte postale où les gens désirent recevoir leur courrier.

Dans la plupart des cas, l'emplacement de la boîte postale est le même que le logement, mais ce n'est pas toujours le cas. Le code postal fourni par un répondant pourrait indiquer par exemple un bureau de poste (comme dans le cas d'une livraison générale) ou même une adresse d'entreprise. Ainsi, pour une RTA donnée, certains répondants dont le logement est situé dans la présente RTA fourniront un code postal à l'extérieur de la présente RTA ou vice versa.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. Un côté d'îlot est également formé lorsque la rue rencontre un autre trait physique visible (comme une voie ferrée, une ligne à haute tension ou une rivière) et lorsque la rue rencontre les limites des ***secteurs de dénombrement***.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles

Les côtés d'îlot sont définis uniquement dans les grands centres urbains inclus dans les ***fichiers du réseau routier*** de Statistique Canada.

Les côtés d'îlot sont définis de sorte que leurs limites respectent celles des secteurs de dénombrement (SD) (et, par conséquent, toutes les autres limites d'unités géographiques, comme celles des municipalités et des ***secteurs de recensement***).

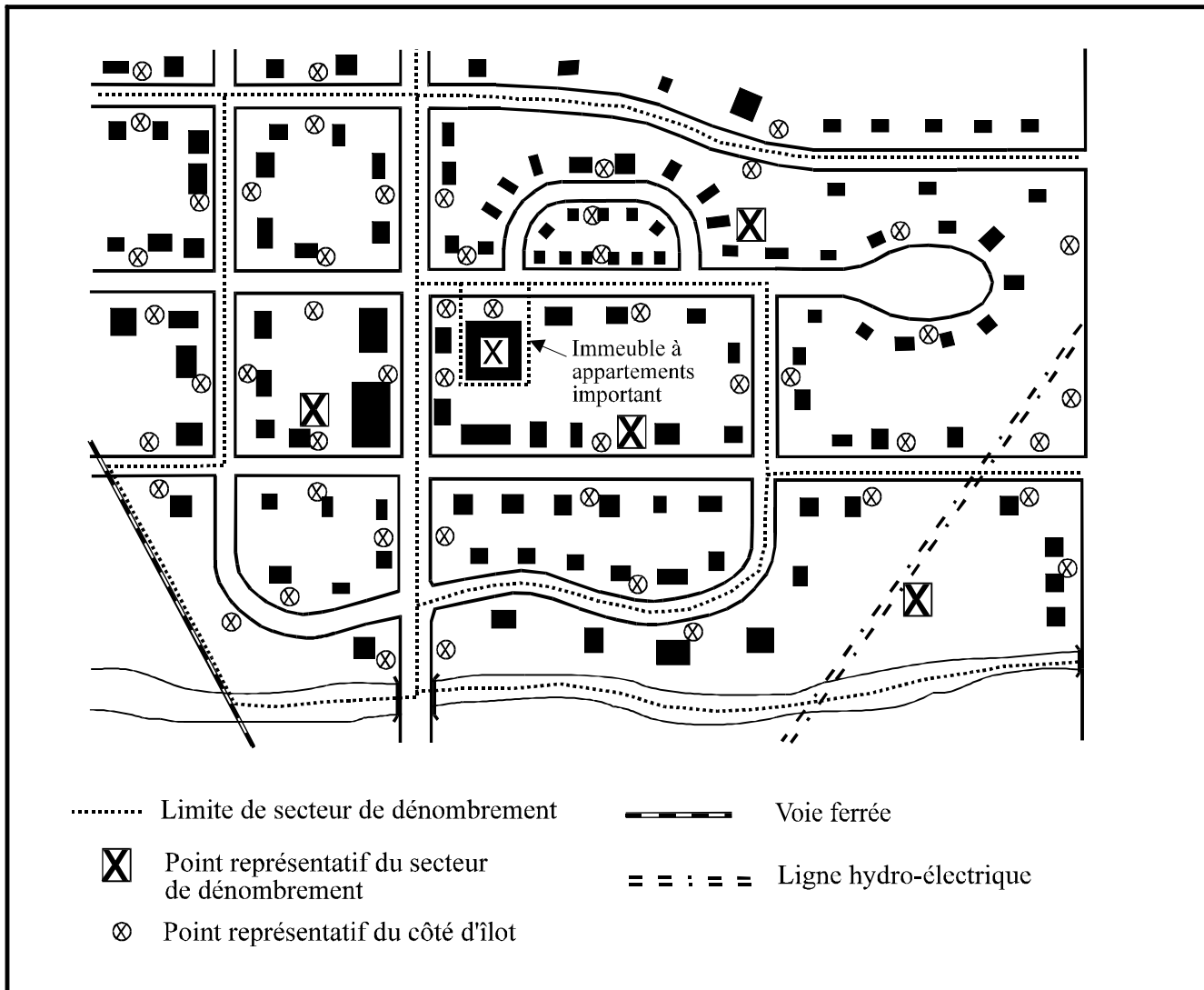
Une impasse (cul-de-sac) a deux côtés d'îlot.

Lorsqu'une limite de SD fractionne un îlot de grande taille, deux côtés d'îlot sont alors formés. Lorsqu'un SD est plus petit qu'un îlot, comme dans le cas des ***logements collectifs*** ou lorsqu'un grand immeuble d'appartements comprend un SD ou plus, un côté d'îlot distinct est défini pour chaque SD.

Pour chaque côté d'îlot défini, on calcule un ***point représentatif*** correspondant pour les fins du ***géocodage*** et d'extraction des données du recensement.

Les exemples de côtés d'îlot sont présentés à la figure 21.

Figure 21. Exemples de côtés d'îlot



Notes spéciales, qualité des données et applications

Pour des raisons de confidentialité, seuls les chiffres de population et des logements sont diffusés par côté d'îlot.

Les données du recensement recueillies auprès des ménages demeurant sur un côté d'îlot sont géocodées au point représentatif de ce côté d'îlot. Il est ainsi possible de produire des totalisations de données du recensement pour des régions géographiques définies par les utilisateurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux définitions de *Fichiers du réseau routier (FRR)*, *Géocodage*, *Point représentatif* et *Secteur de dénombrement*, ainsi qu'aux guides de l'utilisateur appropriés (Fichiers du réseau routier et Fichier de données des côtés d'îlot).

Remarques

Avant 1991, on ne créait pas de côtés d'îlot supplémentaires lorsque des limites de SD divisaient des îlots.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le recensement de 1996, la date de référence géographique est le **1^{er} janvier 1996**.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, annexions, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée assez à l'avance du jour du recensement pour que tous les changements soient intégrés à temps. En outre, les autorités fédérales et provinciales compétentes ne donnent avis de ces changements, en règle générale, qu'une fois qu'ils ont été apportés. Ce sont les raisons pour lesquelles les données du recensement sont établies selon les régions géographiques qui existaient le 1^{er} janvier 1996, si les renseignements sur les changements sont parvenus à Statistique Canada avant le 1^{er} mars 1996.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Comme les données du recensement décrivent une situation qui existait le jour du recensement (le 14 mai 1996), alors que le cadre géographique est établi d'après les régions géographiques existant le 1^{er} janvier 1996, les données peuvent avoir trait à des régions géographiques ayant changé dans l'intervalle écoulé.

Il se peut que le cadre géographique établi aux fins du recensement ne corresponde pas au cadre actuel en vigueur le 1^{er} janvier 1996, si les autorités fédérales et provinciales compétentes n'ont pas donné avis des changements, ou que l'avis en question a été reçu après le 1^{er} mars 1996.

Remarques

Avant le recensement de 1981, la date de référence géographique était fixée à la même date que le jour du recensement. À partir du recensement de 1981, elle a été fixée au 1^{er} janvier de l'année du recensement, ce qui a permis de diffuser plus tôt les produits du recensement.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Pour obtenir la densité de la population, on divise la population totale par la *superficie des terres*.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les données sur la densité de la population sont produites pour toutes les régions géographiques de recensement normalisées, à l'exception des *secteurs de dénombrement* (SD) et des *circonscriptions électorales fédérales* (CÉF).

Les données sur la densité de la population ont diverses applications, telles que la détermination des écoumènes et l'analyse spatiale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Écoumène* et *Superficie des terres*.

Remarques

Avant 1976, les données sur la densité de la population étaient exprimées au mille carré seulement.

Division de recensement (DR)

Division de recensement (DR) est le terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (*subdivision de recensement*) et la *province*. Il peut s'agir de comtés, de districts régionaux, de municipalités régionales et d'autres genres de régions créées en vertu des lois provinciales.

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces, pour la diffusion des données statistiques. Au Territoire du Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les divisions de recensement sont identifiées par les quatre premiers chiffres de la *Classification géographique type (CGT)*. Les deux premiers chiffres correspondent à la province ou au territoire et les deux derniers désignent la division de recensement.

Afin d'identifier de façon unique chaque DR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-DR	Nom de DR
13 01	Saint John County (N.-B.)
24 01	Les Îles-de-la-Madeleine (Qc)

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de *Subdivision de recensement* et au *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue).

Genre de division de recensement

Le genre correspond à la forme juridique de la division de recensement, selon l'appellation officielle adoptée par les autorités provinciales. Fait exception le genre de DR «division de recensement», qui désigne les unités créées par Statistique Canada comme équivalents, de concert avec les provinces.

Les genres de DR sont indiqués dans le tableau 2 ci-après, selon la répartition par province et territoire.

Tableau 2. Genres de divisions de recensement selon la province et le territoire, 1996

Genre de DR	T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Canada
Communauté urbaine	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–	3
Comté	–	3	18	15	–	24	–	–	–	–	–	–	60
District	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–	10
District Municipality	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Division de recensement	10	–	–	–	3	–	23	18	19	–	–	–	73
Metropolitan Municipality	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Municipalité régionale de comté (MRC)	–	–	–	–	93	–	–	–	–	–	–	–	93
Région	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	5	6
Regional District	–	–	–	–	–	–	–	–	–	27	–	–	27
Regional Municipality	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–	10
Territoire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
United Counties	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	3
TOTAL	10	3	18	15	99	49	23	18	19	28	1	5	288

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de DR par *province* et *territoire* est indiqué au tableau 1 et au tableau 2 ci-dessus.

Les divisions de recensement ont été établies en vertu de lois provinciales afin de faciliter la planification régionale et la prestation de services qui peuvent être fournis avec plus d'efficacité à une plus grande échelle que la municipalité.

Après les provinces, les divisions de recensement constituent les régions géographiques administratives les plus stables; elles sont donc souvent utilisées dans le cadre d'analyses longitudinales.

Au Nouveau-Brunswick, les limites des divisions de recensement établies par Statistique Canada ne respectent pas toujours les limites légales des comtés. Afin de maintenir l'intégrité des municipalités qui les composent (subdivisions de recensement), les limites des DR ont été modifiées. Notamment, les six municipalités ci-après débordent des limites de comté et le comté souligné correspond à la DR dans laquelle ces municipalités ont été incluses entièrement :

Belledune (Restigouche/Gloucester);
 Fredericton (York/Sunbury);
 Grand Falls (Victoria/Madawaska);
 Meductic (Carleton/York);
 Minto (Sunbury/Queens);
 Rogersville (Kent/Northumberland).

Pour 1996, un nombre important de changements a été apporté aux limites des divisions de recensement :

- Au Nouveau-Brunswick, la SDR de Belledune, VL (15 034) et une partie de la SDR de Beresford, PAR (15 012) du comté de Gloucester (13 15) ont été annexées au comté de Restigouche (13 14).
- Au Québec, quatre MRC ont subi des changements de limites lorsque la SDR de Saint-Thomas, P (52 025) faisant partie de D'Au-ray (24 52) a été annexée à Joliette (24 61) et lorsque la SDR de Entrelacs, M (77 005) faisant partie de Les Pays-d'en-Haut (24 77) a été annexée à Matawinie (24 62).
- En Alberta, une grande partie de la SDR appelée Improvement District No. 18, ID (16 030) de la Division No. 16 (48 16) a été ajoutée à la SDR de Bonnyville No. 87, MD (12 004) dans la Division No. 12 (48 12). De plus, pour éviter que la Division No. 15 (48 15) soit divisée en plusieurs polygones, les SDR de Blood 148A, R (15 823) et de l'Improvement District No. 4, ID (15 001) ont été rayées de la Division No. 15 et assignées à la Division No. 3 (48 03).
- En Colombie-Britannique, une grande DR a été créée lorsque les Regional Districts de Fraser-Cheam (59 09), Central Fraser Valley (59 11) et Dewdney-Alouette (59 13) ont été combinés pour former le Fraser Valley Regional District (59 09). Enfin, la pointe sud-ouest de Kitimat-Stikine Regional District (59 49) a été annexée au Skeena-Queen Charlotte Regional District (59 47).

Remarques

En 1991, le nombre de divisions de recensement au Québec est passé de 76 à 99 en raison de l'implantation des «municipalités régionales de comté (MRC)» ou de leurs équivalents (par exemple, les «communautés urbaines» et le «territoire conventionné»). La structure des divisions de recensement s'en est trouvée complètement changée. Pour

qu'il soit possible d'intégrer ces MRC dans la structure de codage de la Classification géographique type et de leur attribuer un code à deux chiffres, la province a accepté de grouper des MRC ou leurs équivalents pour maintenir le nombre total d'unités à 99. Ces groupes de MRC (appelés divisions de recensement) sont les suivants :

- l'Administration régionale Kativik et la région de la Baie James forment la division de recensement Nord-du-Québec;
- la MRC de Minganie et les municipalités de la Basse-Côte-Nord forment la division de recensement Minganie – Basse-Côte-Nord;
- la MRC de Sept-Rivières et la MRC de Caniapiscau forment la division de recensement Sept-Rivières – Caniapiscau.

Écoumène

Le terme «écoumène» est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 (écoumène national de population)
 1986 (écoumène urbain de population)
 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 (écoumène national agricole)

Règles

Les écoumènes de population et les écoumènes agricoles ont été définis et délimités par Statistique Canada, de la façon décrite ci-après.

Écoumène de population

L'écoumène **national** de population comprend tous les *secteurs de dénombrement* (SD) dont la *densité de population* est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ 1 habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle, les limites détaillées de l'écoumène sont généralisées manuellement, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées. Chaque *division de recensement* (DR) compte au moins une zone d'écoumène.

L'écoumène **urbain** de population a été créé expressément pour la *Série d'Atlas métropolitains de 1986*. Il est délimité en fonction de l'utilisation des terres à des fins résidentielles et à certaines fins institutionnelles. Tout comme celles de l'écoumène national, les limites détaillées de l'écoumène urbain sont généralisées manuellement. Il y a au moins une zone d'écoumène dans chaque *secteur de recensement* (SR).

Écoumène agricole

L'écoumène **national** agricole comprend tous les secteurs de dénombrement (SD) où règne une activité agricole «importante», qui est déterminée d'après des indicateurs agricoles tels que le rapport entre la superficie des terres

agricoles des fermes de recensement et la superficie totale des terres, ainsi que la valeur économique totale de la production agricole. Les variations régionales sont également prises en considération. L'écoumène est généralisé en vue de la production de cartes à petite échelle. Il y a au moins une zone d'écoumène dans chaque division de recensement (DR) pour laquelle des données sont publiées dans le cadre du Recensement de l'agriculture.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Pour 1996, l'écoumène national de population n'est offert que contre recouvrement des coûts.

Le terme «écoumène» est formé des racines grecques *oixos* (habité) et *nenon* (espace).

L'écoumène national de population et l'écoumène national agricole permettent la production de cartes à petite échelle uniquement, alors que des cartes à échelle moyenne peuvent être produites au moyen de l'écoumène urbain.

Il est recommandé d'utiliser le concept d'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes. Si aucun écoumène n'est utilisé pour produire des cartes de répartition par points, il se peut que le nombre requis de points se trouve réparti au hasard dans l'**ensemble** des régions de base, ce qui va à l'encontre des principaux attributs de la cartographie par points (c.-à-d. indiquer exactement l'endroit, l'étendue et la densité des points). Une des limites inhérentes aux cartes choroplèthes est le fait qu'on suppose que la distribution statistique est homogène ou répartie uniformément dans chaque région de base; par conséquent, elle est représentée par des tons ou des couleurs recouvrant **toute** la région. L'utilisation d'un écoumène permet donc une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Fichiers numériques cartographiques (FNC)* et *Densité de la population*. Pour obtenir de l'information supplémentaire sur la délimitation de l'écoumène urbain de population et de l'écoumène agricole, consulter la *Série d'Atlas métropolitains de 1986* (n^{os} 98-101 à 98-112 au catalogue) et *Un coup d'oeil sur l'agriculture canadienne* (n^o 96-301 au catalogue) respectivement.

Remarques

Avant 1991, les critères utilisés pour délimiter ou mettre à jour l'écoumène national de population et l'écoumène national agricole étaient légèrement différents.

Emplacement du lieu de travail

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Les données sur l'emplacement du lieu de travail sont offertes pour la plupart des régions géographiques normalisées.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Sans objet

N^o de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les données du recensement sont totalisées habituellement selon le lieu de résidence. En utilisant la variable *Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail*, les données du recensement peuvent être totalisées selon l'emplacement du lieu de travail uniquement ou encore selon le lieu de résidence et l'emplacement du lieu de travail.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, reportez-vous à la variable *Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail*.

Ferme de recensement

Ferme, ranch ou autre exploitation agricole où est produit dans l'intention de vendre au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, champignons, gazon, miel et produits de la sève d'érable.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*, 1976**, 1971***, 1966***, 1961***

Remarques

- * Lors des recensements de 1981 et de 1986, on entendait par ferme de recensement une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole dont la vente des produits agricoles, au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement, s'élevait à 250 \$ ou plus. Les exploitations agricoles dont l'exploitant prévoyait des ventes de 250 \$ ou plus étaient également incluses.
- ** Aux fins du recensement de 1976, une ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'une superficie d'un acre ou plus, dont la vente de produits agricoles au cours de l'année 1975 s'élevait à 1 200 \$ ou plus. L'unité de base pour laquelle un questionnaire était établi était appelée «exploitation agricole». Ce terme correspondait à une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à 50 \$ ou plus.
- *** Avant le recensement de 1976, une ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à 50 \$ ou plus.

Fichiers du réseau routier (FRR)

Les fichiers du réseau routier (FRR) sont des fichiers numériques renfermant le réseau routier de la plupart des grands centres urbains au Canada. Ils contiennent aussi d'autres traits physiques et culturels visibles (comme les réseaux hydrographiques, les voies de chemin de fer, les oléoducs) et des renseignements sur les attributs (par exemple le nom des rues et des cours d'eau, et les tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses).

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les FRR ont été établis à l'origine pour les centres urbains englobant au moins une *subdivision de recensement* (municipalité) ayant une population de 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. Les régions avec FRR sont habituellement incluses dans le programme des *secteurs de recensement*. Un FRR type renferme des renseignements qui ont été introduits à divers moments sur une période de plusieurs années.

Des FRR ont été établis pour 344 municipalités au total – 328 pour des *régions métropolitaines de recensement* (RMR) et des *agglomérations de recensement* (AR) divisées en secteurs de recensement, 5 pour des AR non divisées en secteurs de recensement et 11 pour des municipalités ne faisant pas partie d'une RMR ou d'une AR, ce qui représente 62 % de la population du Canada mais moins de 1 % de la superficie des terres. L'annexe M contient la liste des RMR et des AR incluses en entier ou en partie dans des FRR.

Les *points représentatifs de côtés d'îlot* sont déterminés le long des rues comportant des adresses. Toutefois, les coordonnées de ces points sont conservées dans un autre fichier (fichier de données des côtés d'îlot).

Comme les FRR ont été élaborés principalement pour soutenir les activités du recensement, la précision topologique a préséance sur la précision absolue de localisation. En conséquence, les FRR ne conviennent pas pour des applications telles que le cadastre, l'arpentage ou l'ingénierie.

Les FRR contribuent à toute une gamme d'applications relatives au recensement, notamment le *géocodage*, la délimitation automatisée des *secteurs de dénombrement* (SD), la production assistée par ordinateur de cartes pour la collecte et de *cartes de référence* et la création de *fichiers numériques des limites* et de *fichiers numériques cartographiques*.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Carte de référence*, *Côté d'îlot*, *Fichiers numériques cartographiques (FNC)*, *Fichiers numériques des limites (FNL)*, *Géocodage*, *Point représentatif* et *Secteur de dénombrement (SD)*, ainsi qu'aux *guides de l'utilisateur* connexes (fichiers du réseau routier et fichier de données des côtés d'îlot).

Remarques

Dans le *Dictionnaire du recensement de 1991*, les fichiers du réseau routier étaient appelés «fichiers principaux de région (FPR)».

En 1991, les segments de limites de SD qui ne suivaient pas des traits physiques visibles ont été ajoutés aux FRR en vue de permettre le codage des limites de SD.

Les FRR ont été créés à l'origine pour le recensement de 1971 à seule fin de fournir de petites unités (côtés d'îlot) auxquelles les ménages pouvaient être reliés en vue de l'extraction des données pour des secteurs définis par l'utilisateur. À cette époque, les fichiers renfermaient un nombre restreint de traits physiques autres que des rues et dans certains cas la représentation des traits était assez imprécise. Toutefois, depuis cette date, le contenu des fichiers a été augmenté en vue d'améliorer la production des cartes de collecte. On a, notamment, ajouté des traits physiques autres que des rues et amélioré la représentation de l'ensemble des traits physiques.

En 1971, les municipalités couvertes par des FRR englobaient seulement 35 % environ de la population du Canada. Ce pourcentage est passé à plus de 50 % en 1981, à environ 57 % en 1986 et à près de 62 % en 1991.

Fichiers numériques cartographiques (FNC)

Les fichiers numériques cartographiques (FNC) sont des fichiers informatiques qui décrivent les limites des régions géographiques de recensement normalisées qui ont été modifiées afin de suivre les rives et inclure les lacs.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976

Règles

Les FNC ont été créés en combinant les limites officielles des *secteurs de dénombrement* (SD) dans le *fichier numérique des limites* (FNL) avec les traits hydrographiques. Les limites de SD se prolongeant dans les masses d'eau ont été «supprimées» et remplacées par les rives. Ensuite, les limites de SD révisées ont été agrégées de façon à créer les autres régions des niveaux de la géographie du recensement. La figure 22 illustre la différence entre les fichiers numériques cartographiques montrant les rives et les fichiers numériques des limites sans les rives.

Les rives et autres traits hydrographiques utilisés dans le FNC sont tirés de deux principales sources numériques. On s'est servi des rives tirées des *fichiers du réseau routier* (FRR) pour les SD inclus dans ces fichiers, et des rives provenant du Service d'information de l'Atlas national (SIAN), Ressources naturelles Canada, pour les SD hors FRR. Dans certains cas, les rives du SIAN ont été remplacées par les rives du FNL, parce que ce dernier renfermait des renseignements plus détaillés, surtout lorsque les limites des SD suivaient exactement les rives des îles. De plus, il est possible que les rives du SIAN initiales aient été déplacées afin que les *points représentatifs* des SD ne se retrouvent pas dans des masses d'eau.

Les limites des régions géographiques sont celles qui étaient en vigueur le 1^{er} janvier 1996 (il s'agit de la *date de référence géographique* pour le Recensement du Canada de 1996). Les limites des SD constituent la seule exception. Les modifications apportées aux limites des SD le jour du recensement à cause d'une augmentation importante du nombre de logements sont incluses dans les fichiers numériques cartographiques des SD.

Notes spéciales, qualité des données et applications

En 1996, un fichier numérique cartographique pour les secteurs de dénombrement a été créé pour la première fois.

Il existe des FNC pour les régions géographiques suivantes :

- provinces et territoires;
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- subdivisions de recensement (SDR);
- secteurs de recensement (SR);
- localités désignées (LD);
- régions urbaines (RU);
- secteurs de dénombrement (SD);
- écoumène agricole (national).

Dans les FNC, les limites sont représentées sous forme de polygones (coordonnées de latitude et de longitude); les codes géographiques (et les noms s'il y a lieu) des régions sont également indiqués.

Statistique Canada distribue les FNC sous un nombre limité de formats (MapInfo^{MD} et Arc/Info^{MD} pour Export). Les utilisateurs doivent consulter la documentation relative à leur logiciel afin de déterminer quels sont les formats qu'ils peuvent utiliser. Les fichiers numériques cartographiques ne sont pas distribués avec un logiciel.

Les FNC sont destinés uniquement à des applications de cartographie thématique. Leur précision de localisation ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage ou l'ingénierie. Les FNC peuvent être utilisés avec les données du Recensement de la population, du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada. L'appariement des données avec la région géographique voulue est possible grâce aux codes géographiques.

Les utilisateurs doivent consulter le *Guide de l'utilisateur des FNC* afin d'en savoir plus sur les problèmes de qualité des données touchant les fichiers numériques cartographiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Date de référence géographique*, *Fichiers du réseau routier (FRR)*, *Fichiers numériques des limites (FNL)*, *Point représentatif*, *Projection cartographique* et *Secteur de dénombrement (SD)*, ainsi qu'aux guides de l'utilisateur appropriés (fichiers numériques cartographiques).

Remarques

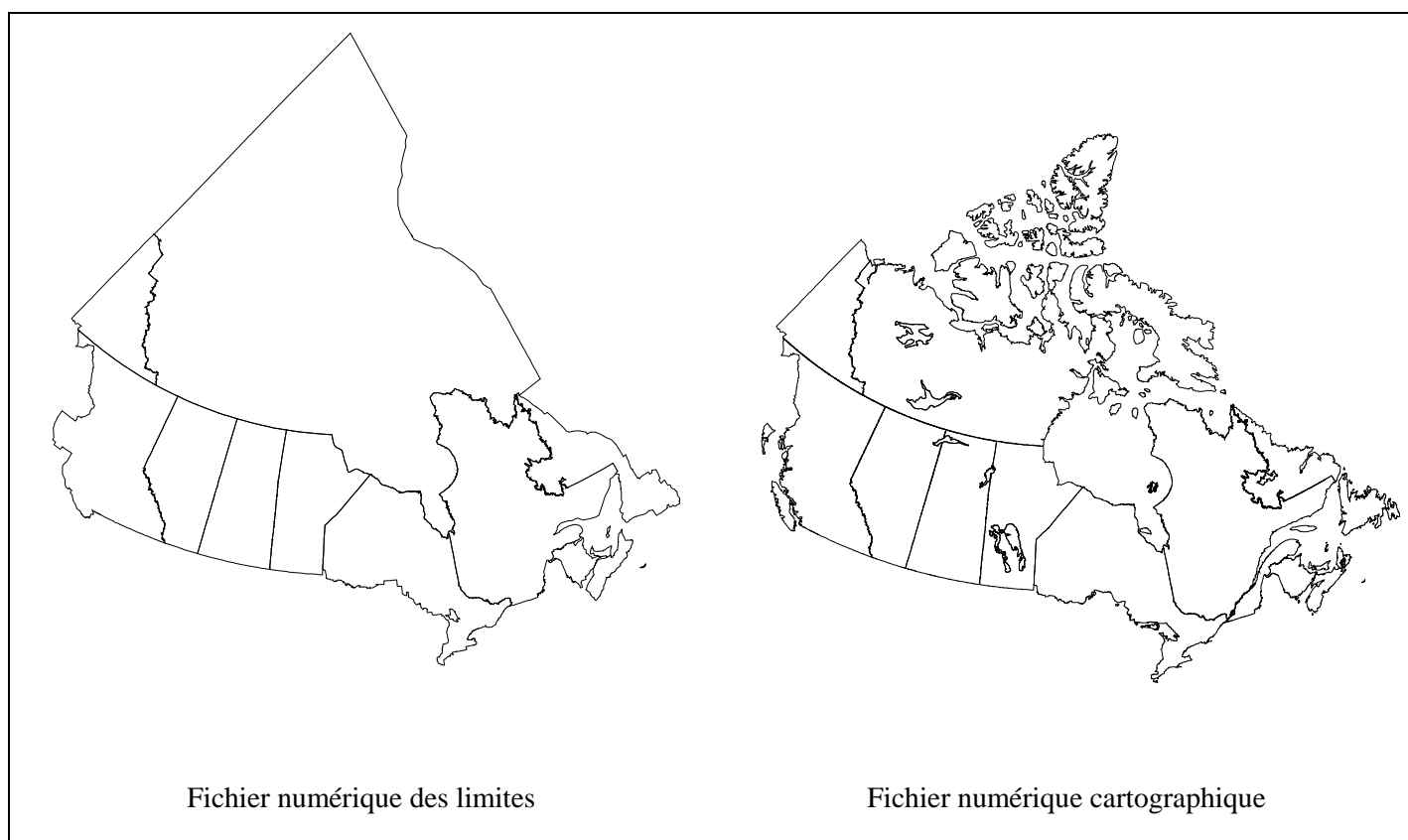
Dans le *Dictionnaire du recensement de 1991*, les fichiers numériques cartographiques portaient le nom de CARTLIB. De plus, certaines rives étaient tirées de sources différentes de celles utilisées en 1996.

Avant 1996, les LD, les SD et les RU n'étaient pas disponibles.

L'écoumène national de population était disponible de 1976 à 1991.

Les régions de tri d'acheminement (RTA) et l'écoumène urbain de population étaient disponibles uniquement en 1986.

En 1976 et en 1981, les SRU et les SDR n'étaient pas disponibles.

Figure 22. Cartes de FNL et de FNC du Canada

Fichiers numériques des limites (FNL)

Les fichiers numériques des limites (FNL) sont des fichiers informatiques qui décrivent les limites officielles des régions géographiques de recensement normalisées. Les limites sont parfois situées au-delà des rives, dans les masses d'eau.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976

Règles

Les limites se prolongent dans les masses d'eau, au lieu de suivre les rives, afin que les limites officielles soient bien respectées et que toutes les terres et les îles soient incluses dans le cadre du dénombrement. Par conséquent, les limites peuvent traverser des lacs, se prolonger dans l'océan ou suivre approximativement le centre des rivières.

Les limites des *secteurs de dénombrement* (SD) sont agrégées pour former les limites d'autres régions géographiques du recensement. Ce processus d'agrégation est fondé sur les codes de SD et sur l'appariement de ceux-ci avec les codes des niveaux géographiques supérieurs. Par conséquent, les limites numériques de tous les niveaux sont cohérentes entre elles.

Les limites des régions géographiques sont celles qui étaient en vigueur le 1^{er} janvier 1996 (il s'agit de la *date de référence géographique* pour le recensement du Canada de 1996). Les limites des SD constituent la seule exception. Les modifications apportées aux limites des SD le jour du recensement à cause d'une augmentation importante du nombre de logements sont incluses dans le fichier numérique des limites des SD.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Il existe des FNL distincts pour les régions géographiques suivantes :

- provinces et territoires;
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- subdivisions de recensement (SDR);
- secteurs de recensement (SR) selon la RMR et l'AR;
- localités désignées (LD);
- régions urbaines (RU);
- secteurs de dénombrement (SD).

Dans les FNL, les limites sont représentées sous forme de polygones (coordonnées de latitude et de longitude); les codes géographiques (et les noms s'il y a lieu) des régions sont également indiqués.

Statistique Canada distribue les FNL sous un nombre limité de formats (MapInfo^{MD} et Arc/Info^{MD} pour Export). Les utilisateurs doivent consulter la documentation relative à leur logiciel afin de déterminer quels sont les formats qu'ils peuvent utiliser. Les fichiers numériques des limites ne sont pas distribués avec un logiciel.

Les FNL sont utiles à une vaste gamme d'activités du recensement au sein de Statistique Canada, notamment la création de *fichiers numériques cartographiques* (FNC). Les fichiers numériques des limites peuvent également servir à créer de nouvelles régions géographiques parce qu'ils permettent d'agréger des régions géographiques normalisées.

Les FNL ne peuvent pas être utilisés pour le calcul de la *superficie des terres*, pour des applications telles que la cartographie thématique ou pour d'autres genres d'analyses nécessitant une représentation réaliste des rives et des masses d'eau. La précision de localisation des FNL ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage ou l'ingénierie. Les FNL peuvent être utilisés avec les données du Recensement de la population, du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada. L'appariement des données avec la région géographique voulue est possible grâce aux codes géographiques.

Les utilisateurs des fichiers numériques des limites doivent consulter le *Guide de l'utilisateur des FNL* afin d'en savoir plus sur les problèmes de qualité des données touchant les fichiers numériques des limites.

Les cartes présentées à la figure 22 ci-dessus illustrent les différences entre les FNL et les FNC.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Date de référence géographique*, *Fichiers numériques cartographiques (FNC)*, *Projection cartographique*, *Secteur de dénombrement (SD)*, *Superficie des terres* et *Système de coordonnées*, ainsi qu'aux guides de l'utilisateur appropriés (fichiers numériques des limites).

Remarques

En 1991, un fichier numérique des limites pour les SD a été créé pour la première fois.

Avant 1991, les FNL étaient utilisés à l'interne seulement et n'étaient donc pas diffusés.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un code géographique à des traits physiques sur les cartes et aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apparier géographiquement les données. Le service de géocodage de Statistique Canada permet d'apparier les ménages du recensement à de petites unités géographiques. Ce processus permet de produire des totalisations de données du recensement pour des régions géographiques non normalisées, par exemple les circonscriptions électorales provinciales et les districts municipaux, les zones d'aménagement local et les arrondissements scolaires.

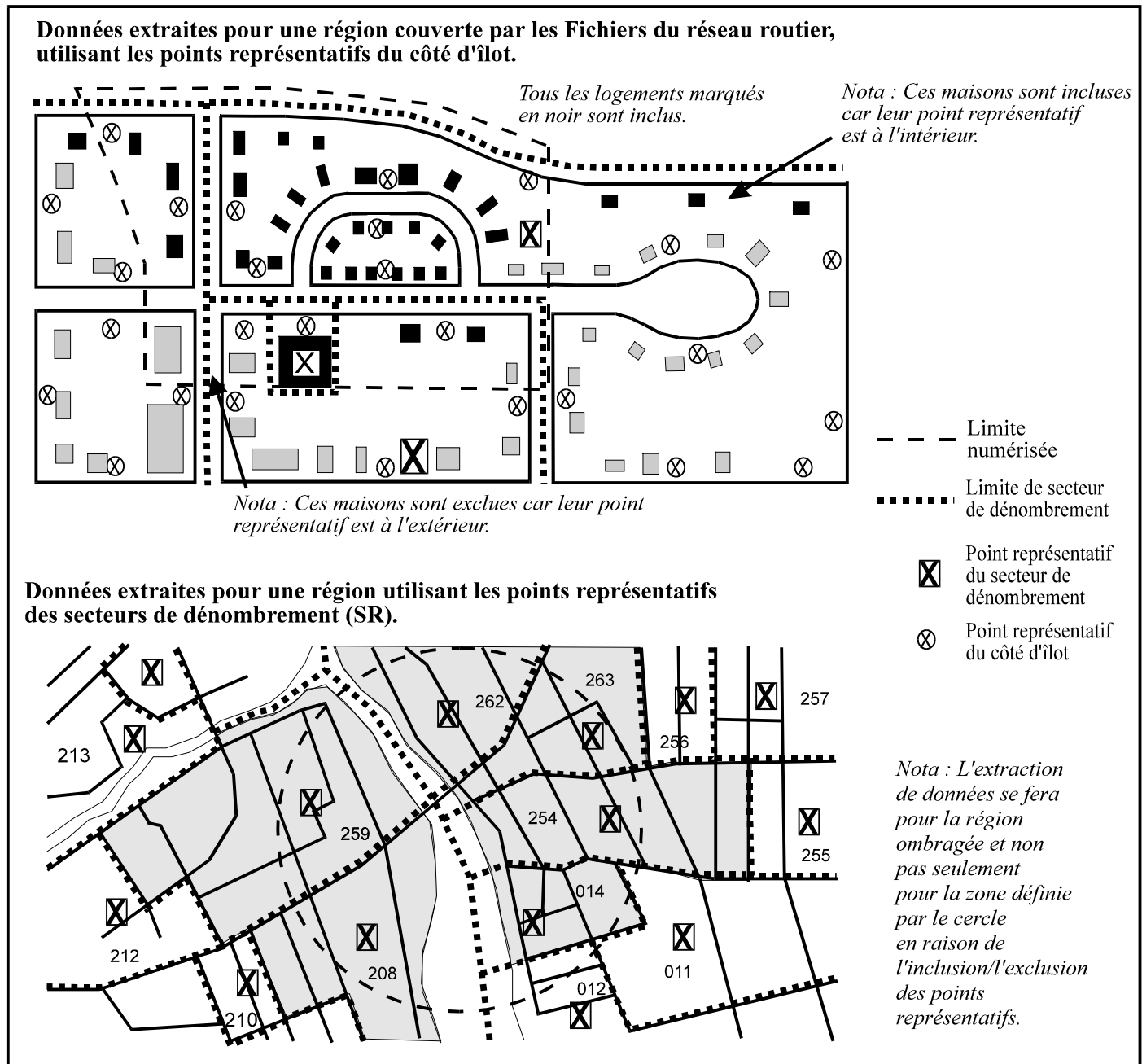
Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles

Aux fins de la prestation des services de géocodage, tous les ménages du recensement et les codes postaux sont appariés à des *points représentatifs* de *côté d'îlot* ou de *secteur de dénombrement*. Dans le cas des régions comprises dans le champ d'observation du *Fichier de réseau routier (FRR)*, les ménages et les codes postaux sont géocodés au point représentatif du côté d'îlot lorsque les renseignements de rue et d'adresse sont disponibles dans les FRR; sinon, les ménages et les codes postaux sont appariés au point représentatif du secteur de dénombrement (SD). Les ménages et les codes postaux sont tous assignés à des points représentatifs de SD seulement lorsque les régions sont localisées hors FRR.

Lorsqu'on totalise les données du recensement pour des secteurs géographiques personnalisés, il faut soit inclure, soit exclure tous les ménages dans le côté d'îlot ou le SD (selon que les points représentatifs sont à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur en question). Se reporter à la figure 23.

Figure 23. Extraction des données en utilisant des limites personnalisées



Notes spéciales, qualité des données et applications

Les côtés d'îlot dans les grands centres urbains et les secteurs de dénombrement dans les petits centres urbains et dans les régions rurales représentent le niveau géographique le plus détaillé offert pour la plupart des applications géographiques.

Pour préciser davantage l'extraction des données pour les grands centres urbains, il est recommandé que les secteurs définis par l'utilisateur se conforment aux côtés d'îlot figurant dans les FRR.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Code postal*, *Côté d'îlot*, *Fichiers du réseau routier (FRR)*, *Point représentatif* et *Secteur de dénombrement (SD)*.

Remarques

Sans objet

Groupe de taille de la population urbaine

Le groupe de taille de la population urbaine désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations où la répartition des *régions urbaines*, selon leur population au recensement de 1996, est indiquée selon les groupes de taille suivants :

Moins de	–	1 000
1 000	–	2 499
2 500	–	4 999
5 000	–	9 999
10 000	–	24 999
25 000	–	49 999
50 000	–	99 999
100 000	–	249 999
250 000	–	499 999
500 000	–	999 999
1 000 000 ou plus		

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Alors que les données sont totalisées selon ces groupes normalisés de taille de la population dans les publications du recensement, la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de *Région urbaine (RU)*.

Remarques

Avant le recensement de 1986, les groupes de taille de la population utilisés étaient les suivants :

1 000	–	2 499
2 500	–	4 999
5 000	–	9 999
10 000	–	29 999
30 000	–	99 999
100 000	–	499 999
500 000 ou plus		

Avant le recensement de 1976, l'expression «groupe de taille de municipalité» servait à décrire ce même concept.

Lieu habituel de résidence

Généralement, le lieu habituel de résidence est le logement au Canada où la personne demeure la plupart du temps. C'est le concept de base qui sert à associer un emplacement géographique aux personnes en vue de la collecte, du traitement et de la diffusion des données.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Dans la plupart des cas, le dénombrement des Canadiens à leur lieu habituel de résidence est fort simple; il suffit en effet d'inscrire tous les résidents habituels du logement le jour du recensement en suivant les instructions pas à pas pour remplir le questionnaire du recensement. Toutefois, dans certains cas, il est plus difficile de déterminer le lieu habituel de résidence d'un recensé; des règles spéciales ont donc été élaborées en vue de définir ce qu'est le lieu habituel de résidence d'une personne.

1. Personnes ayant plus d'un domicile

Cette catégorie inclut toutes les personnes ayant plus d'un domicile au Canada qu'elles pourraient considérer comme leur lieu habituel de résidence. En général, le lieu habituel de résidence est le logement où la personne passe la plus grande partie de l'année. Si la personne passe autant de temps à chaque domicile ou n'est pas certaine du domicile qu'elle doit choisir, il faut considérer comme son lieu habituel de résidence le logement où elle a passé la nuit du 13 au 14 mai 1996 (jour du recensement).

Il y a toutefois deux exceptions à cette règle :

- a) Les fils ou filles qui habitent ailleurs pendant leurs études, mais qui retournent vivre chez leurs parents une partie de l'année, doivent considérer le domicile de leurs parents comme leur lieu habituel de résidence, même si ces personnes vivent ailleurs la plus grande partie de l'année.

b) Les époux, épouses ou partenaires en union libre qui n'habitent pas avec leur famille à cause de leur travail, mais qui retournent à la maison régulièrement (par exemple, les fins de semaine) doivent considérer le domicile partagé avec leur conjoint ou partenaire comme étant leur lieu habituel de résidence, même si ces personnes vivent ailleurs la plus grande partie de l'année.

2. Personnes vivant dans un établissement institutionnel (comme un hôpital, un foyer pour personnes âgées, une prison ou un établissement de correction)

Les personnes qui n'ont pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada ou les personnes qui ont demeuré dans un ou plusieurs établissements institutionnels pour une période continue de six mois ou plus sont considérées comme des résidents habituels de l'établissement institutionnel.

3. Résidents n'ayant pas de lieu habituel de résidence

Les personnes n'ayant pas de lieu habituel de résidence doivent être dénombrées dans le logement où elles ont passé la nuit du recensement.

4. Personnes résidant à l'extérieur du Canada

Les personnes habitant à l'extérieur du Canada, qui n'ont pas de domicile fixe au Canada occupé par un ou plusieurs membres de leur famille, devaient indiquer l'adresse qu'elles utilisaient aux fins des élections ou l'adresse de leur dernier domicile fixe au Canada. On se sert de ces renseignements pour déterminer l'emplacement géographique.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le concept de lieu habituel de résidence est nécessaire pour assurer que les résidents du Canada sont dénombrés une fois et seulement une fois. L'utilisation de ce concept signifie que le recensement canadien est un recensement «de jure» plutôt qu'un recensement «de facto»; les personnes sont dénombrées à leur lieu habituel de résidence peu importe où elles se trouvaient le jour du recensement. La méthode «de jure» a été utilisée depuis le recensement de 1871.

Remarques

Sans objet

Localité désignée (LD)

Les localités désignées sont des régions créées par les provinces aux fins de la prestation de services et de l'adoption d'ententes financières pour des régions inframunicipales qui sont souvent situées à l'intérieur des territoires non organisés.

Le concept de localité désignée s'applique généralement à de petites collectivités qui peuvent être constituées en vertu d'une loi, mais qui ne respectent pas les critères nécessaires pour être considérées comme des municipalités; il s'agit de régions «inframunicipales» ou non constituées.

Recensement : 1996

Règles

Pour être délimitées par Statistique Canada, les localités désignées (LD) doivent avoir des limites définissables.

Les genres de localités désignées sont énumérés ci-après selon la province.

Genre de LD	Province *
Local Service District	Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick
Class IV Area	Nouvelle-Écosse
Local Service Board	Ontario
Northern Community	Manitoba
Organized Hamlet	Saskatchewan
Unincorporated Place, Métis Settlement	Alberta
Island Trust	Colombie-Britannique

* Actuellement, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne comptent aucune localité désignée.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de localités désignées par province ou territoire est indiqué au tableau 1.

Un code à trois chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué à chaque localité désignée. Afin d'identifier de façon unique chaque LD du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Dans le cas de LD qui chevauchent des limites de SDR, si l'on désire obtenir des données sur les parties situées dans chaque SDR, il est recommandé de faire précéder le code de LD du code à sept chiffres de la CGT (PR-DR-SDR). Par exemple :

Code de PR-DR-SDR - LD	Nom de LD
47 09 046 029	Crystal Lake (Sask.)
47 09 049 029	Crystal Lake (Sask.)
48 17 027 093	Grouard Mission (Alb.)
48 17 836 093	Grouard Mission (Alb.)

Les administrations provinciales ont besoin de données du recensement pour administrer les subventions versées et/ou les services offerts aux localités désignées. Avant 1996, Statistique Canada facilitait l'extraction de données du recensement en délimitant ces régions au niveau du *secteur de dénombrement* uniquement. Depuis 1981, le nombre de localités désignées s'est accru considérablement, ayant passé de moins de 50 «northern communities» au Manitoba à plus de 800 localités désignées dénombrées en 1996 dans l'ensemble du Canada. Comme les provinces souhaitent de plus en plus obtenir des chiffres de population pour les localités désignées, ces dernières ont été reconnues comme nouvelle unité géographique de diffusion pour le recensement de 1996.

Statistique Canada compte sur les autorités provinciales pour déterminer quelles sont les régions devant être considérées comme des localités désignées et pour fournir une bonne description des limites ou des cartes appropriées. Par conséquent, les régions reconnues comme étant des localités désignées peuvent ne pas représenter toutes les localités ayant ce même statut dans la province.

Remarques

Sans objet

Localité non constituée (LNC)

Statistique Canada entend par localité non constituée (LNC) un groupe de cinq logements ou plus (par exemple, un établissement) connu localement sous un nom précis mais n'ayant pas de limites légales ni d'administration locale. Les localités non constituées sont situées dans des *régions rurales* uniquement.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Par le passé, Statistique Canada a produit des chiffres de population uniquement pour les localités non constituées dont l'existence a été établie par les recenseurs au cours de la collecte sur le terrain. Afin que la méthode de repérage et de présentation des LNC soit le plus uniforme possible, les recenseurs ont eu pour instruction de repérer tous les groupes d'au moins cinq logements occupés, connus localement sous un nom précis mais n'ayant pas d'administration locale. Pour l'aider dans son travail, chaque recenseur a reçu la liste des LNC qui se trouvaient dans son *secteur de dénombrement* lors du dernier recensement. Le recenseur ajoutait des localités non constituées sur cette liste ou en supprimait, selon ce qu'il observait dans le cadre du dénombrement.

Des chiffres de population et des renseignements de localisation ont été présentés pour les LNC dans le cadre de nombreux recensements; toutefois, **dans le cas du recensement de 1996, ces données sont offertes contre recouvrement des coûts uniquement.**

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Localité désignée (LD)*, *Nom de localité* et *Région rurale*.

Remarques

Depuis 1981, les LNC ne sont pas présentées si elles se trouvent dans une région définie par le recensement comme étant une région urbaine, parce que les *régions urbaines*, telles qu'elles sont définies aux fins du recensement, étaient elles-mêmes présentées comme des régions géographiques dans les publications du recensement. En outre, étant donné que les régions urbaines sont des zones bâties en continu et que les LNC sont des grappes de logements, il était difficile de distinguer les localités non constituées les unes des autres.

Nom de localité

Le nom de localité est un terme général pour désigner les localités qui sont considérées comme des lieux, par exemple les villes, les régions urbaines, les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées. Les noms de localité comprennent également les noms de localités inhabitées, les anciens noms de municipalités ainsi que les autres appellations de localités et les variantes orthographiques.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les principales sources de Statistique Canada pour obtenir des renseignements sur les localités et sur l'orthographe des noms de localité sont les suivantes :

- a) les noms relevés par les recenseurs lors du recensement;
- b) les dossiers chronologiques sur les subdivisions de recensement (changements de nom/dissolutions);
- c) les noms approuvés par les autorités provinciales et territoriales responsables des appellations [représentées au fédéral par le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)].

Une liste exhaustive de noms de localité est publiée par Statistique Canada dans le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volume I, n° 12-571-XPB au catalogue). Tous les noms de localité sont associés à un code de la plus récente Classification géographique type (CGT).

Remarques

Sans objet

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une ***région métropolitaine de recensement*** (RMR), d'une ***région métropolitaine de recensement primaire*** (RMRP), d'une ***agglomération de recensement*** (AR) ou d'une ***agglomération de recensement primaire*** (ARP).

Le noyau urbain est une grande ***région urbaine*** autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

La banlieue urbaine est la région urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain.

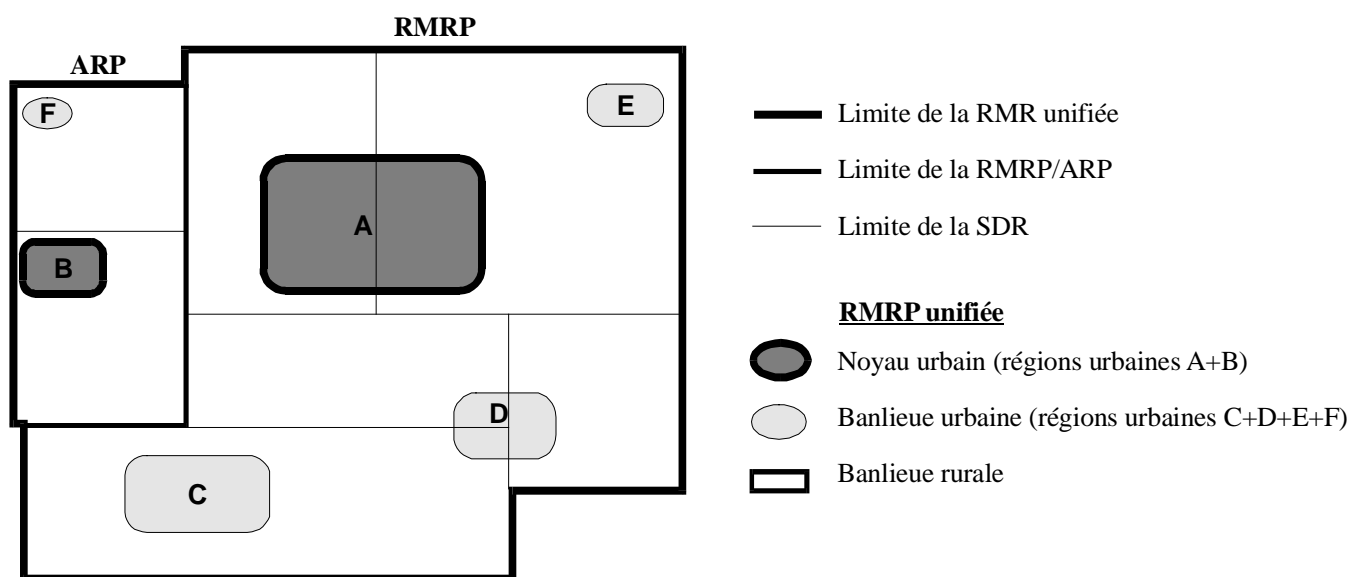
La banlieue rurale est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de *Région urbaine (RU)*.

Figure 24. RMR unifiée, par noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale



Notes spéciales, qualité des données et applications

Aux recensements antérieurs, l'expression «parties de RMR/AR» servait à décrire ce même concept. À compter de 1996, l'expression «noyau urbain» remplace «noyau urbanisé». L'expression «noyau urbanisé» a été utilisée de 1971 à 1991.

Bien que chaque RMR et AR ait un noyau urbain, elle peut avoir ou non une banlieue urbaine ou une banlieue rurale. De même, dans les RMR et les AR unifiées qui sont divisées en RMRP et/ou en ARP, chacune des RMRP et des ARP constituantes a un noyau urbain, mais n'a pas nécessairement une banlieue urbaine ou rurale.

Dans les RMR et AR unifiées, le noyau urbain total, la banlieue urbaine totale et la banlieue rurale totale correspondent respectivement à la somme des noyaux urbains, des banlieues urbaines et des banlieues rurales des RMRP et/ou des ARP qui les composent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de *Région urbaine (RU)*.

Remarques

À partir de 1986, on a délimité des RMRP et des ARP au sein de certaines RMR et AR. En raison de ce changement, certaines *régions urbaines* qui étaient des banlieues urbaines de RMR ou d'AR en 1981 sont devenues des noyaux urbains de RMRP ou d'ARP en 1986.

En 1976 et en 1971, le noyau urbanisé était subdivisé en deux parties : la «ville principale» et le «reste».

En 1966 et en 1961, la partie urbaine de la RMR était divisée en «metropolitan area – urban» (partie de la RMR située dans la zone bâtie en continu) et en «metropolitan area – outside urban» (partie de la RMR à l'extérieur de la zone bâtie en continu); la partie rurale restante était appelée «metropolitan area – rural».

Point représentatif

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire (*côté d'îlot*) ou d'une entité géographique bidimensionnelle (*secteur de dénombrement*). L'emplacement du point représentatif indique généralement une concentration de logements ou encore le centre de l'entité en question.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles

Pour le recensement de 1996, on a défini des points représentatifs pour les *côtés d'îlot* et pour les *secteurs de dénombrement* (SD). Les points représentatifs ont été déterminés à l'aide des méthodes ci-après.

Points représentatifs de côté d'îlot

1. Les points représentatifs de côté d'îlot sont calculés dans tous les *fichiers du réseau routier* (FRR) le long des rues pouvant comporter des adresses, à mi-chemin entre deux intersections créées par deux rues, d'autres traits visibles ou des segments de limites de secteur de dénombrement qui ne suivent pas des traits physiques visibles.

2. Les points représentatifs sont situés en retrait perpendiculairement au centre de la rue à une distance de 22 m, de 11 m, de 5 m ou de 1 m. On procède de cette façon pour s'assurer que tous les points ont des coordonnées uniques, qu'ils sont situés dans le bon îlot et le plus près possible de la rue à laquelle ils sont attribués.

Points représentatifs de SD

1. Pour les SD dans les FRR, les points représentatifs sont calculés au moyen d'une méthode automatisée qui situe le point au centre visuel approximatif de la partie des terres du SD. Si un SD se présente en plusieurs parties, le point représentatif est situé, dans la mesure du possible, dans la partie du SD qui compte le plus grand nombre de logements privés occupés selon les chiffres des côtés d'îlot tirés du recensement de 1991. Toutefois, dans certains cas, le point représentatif est situé dans la partie du SD ayant la plus grande *superficie des terres*.
2. Dans le cas des SD hors FRR, les points représentatifs sont déterminés à l'aide d'une méthode manuelle fondée sur un examen visuel de la disposition des rues et/ou des immeubles sur les cartes de référence de SD (dont certains renferment des renseignements topographiques). Le point représentatif est situé, dans la mesure du possible, dans un groupement prédominant d'immeubles et/ou de rues. S'il n'y a pas de groupement prédominant, le point est situé entre deux groupements ou plus. S'il n'y a aucun groupement de rues ou d'immeubles, le point représentatif est placé au centre visuel du SD. Si le SD se présente en plusieurs parties, le point est situé dans la partie qui compte le plus de logements. De plus, il est normalement situé dans la partie des terres du SD.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Une vérification topologique automatisée permet de s'assurer que les points représentatifs de SD se situent tous dans les limites du SD approprié.

Dans les secteurs avec FRR, les ménages et les *codes postaux* sont reliés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque les renseignements sur la rue et sur l'adresse figurent dans le FRR; autrement, ils sont reliés à un point représentatif de SD. Dans les secteurs hors FRR, les ménages et les codes postaux sont associés à des points représentatifs de SD uniquement.

Les points représentatifs de côté d'îlot et de SD permettent le *géocodage* des ménages et des codes postaux. Ils servent également pour l'extraction et l'analyse des données et pour des applications cartographiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Code postal*, *Côté d'îlot*, *Fichiers du réseau routier (FRR)*, *Géocodage*, *Secteur de dénombrement (SD)* et *Superficie des terres*, ainsi qu'aux guides de l'utilisateur connexes (fichiers du réseau routier, fichier de données des côtés d'îlot, fichiers numériques des limites et fichier de conversion des codes postaux).

Remarques

Dans le *Dictionnaire du recensement de 1991*, les points représentatifs étaient appelés «centroïdes».

Avant 1996, certains des points représentatifs de côté d'îlot ne présentaient pas des coordonnées uniques et tous les points représentatifs étaient situés en retrait à une distance perpendiculaire de 22 mètres du centre de la rue.

En 1991, certains points représentatifs de secteurs de dénombrement avec FRR étaient situés dans des masses d'eau. En outre, dans le cas des SD inclus dans les FRR et comportant plusieurs parties, aucune règle n'avait été établie pour sélectionner la partie du SD dans laquelle le point représentatif était déterminé.

Avant 1991, les segments de limites de SD qui ne suivaient pas des traits physiques visibles n'avaient pas de côtés d'îlot d'établissements. En outre, la méthode de calcul visant à déterminer les points représentatifs de SD dans les FRR était différente. Un algorithme permettait de sélectionner, comme point représentatif du SD, un des points représentatifs de côté d'îlot (en fonction de leur nombre et de leur concentration) situés dans le SD.

Projection cartographique

Le concept de projection cartographique désigne à la fois le processus et le résultat de la représentation, sur une surface plane, de points situés sur une surface sphérique, soit celle de la terre.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 (projection conique conforme de Lambert)
 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (projection transverse de Mercator)

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

On ne peut aplanir la surface de la terre sans que certaines propriétés géométriques, comme la superficie, la forme, la distance ou l'orientation, ne subissent une certaine distorsion. Ces propriétés spatiales peuvent être conservées séparément (du moins localement) et dans certaines combinaisons de projection cartographique. Toutefois, on ne peut conserver simultanément les quatre propriétés de base, soit la superficie, la forme, la distance et l'orientation. Par conséquent, il est important de choisir une projection qui présente les propriétés convenant à la carte que l'on veut produire.

Deux projections cartographiques utilisées couramment à Statistique Canada sont la **projection conique conforme de Lambert** et la **projection transverse de Mercator**.

La projection conique conforme de Lambert est largement utilisée pour produire des cartes à petite échelle du Canada. Elle permet de représenter de façon précise, sur le plan de l'orientation et de la forme, les régions des latitudes moyennes s'étendant principalement d'est en ouest. Les parallèles de référence situés au 49° degré de latitude nord et au 77° degré de latitude nord sont le plus souvent utilisés. L'échelle est exacte le long de ces parallèles uniquement. C'est la projection utilisée pour les *fichiers numériques des limites* et les *fichiers numériques cartographiques*.

L'une des plus importantes applications de la projection transverse de Mercator est de servir de base au quadrillage et au *système de coordonnées* UTM (système universel transverse de Mercator). L'échelle est exacte le long du méridien central uniquement; les écarts d'échelle, de superficie et d'orientation sont minimes dans une bande étroite autour du méridien central.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Fichiers numériques cartographiques (FNC)*, *Fichiers numériques des limites (FNL)* et *Système de coordonnées*.

Remarques

Sans objet

Province/territoire

Les termes «province» et «territoire» désignent les principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'unités de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et recoupées. Les dix provinces ajoutées aux deux territoires forment l'ensemble du Canada.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Un nouveau territoire appelé **Nunavut** sera reconnu officiellement en 1999. Le territoire de Nunavut a été délimité dans la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest. Pour faciliter l'extraction des données du recensement de 1996 pour ce nouveau territoire, on a tenu compte des limites de Nunavut au moment de la délimitation des *secteurs de dénombrement*.

Statistique Canada utilise les codes et abréviations normalisés ci-après pour désigner les provinces et les territoires. Le code à deux chiffres propre à chaque province et territoire du Canada est tiré de la Classification géographique type (CGT). Les différents codes sont attribués d'est en ouest. Le premier chiffre correspond à la région du Canada dans laquelle la province ou le territoire est situé et le second chiffre désigne l'une des dix provinces ou l'un des deux territoires. Voir le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Abréviations et codes des provinces et des territoires

Province/territoire	Abréviations normalisées françaises/anglaises	Code alphabétique approuvé à l'échelle internationale (source : Postes Canada)	Code de la Classification géographique type (CGT)	Nom de région
Terre-Neuve	T.-N. / Nfld.	NF	10	Atlantique
Île-du-Prince-Édouard	Î.-P.-É / P.E.I.	PE	11	Atlantique
Nouvelle-Écosse	N.-É. / N.S.	NS	12	Atlantique
Nouveau-Brunswick	N.-B. / N.B.	NB	13	Atlantique
Québec	Qc / Que.	QC	24	Québec
Ontario	Ont. / Ont.	ON	35	Ontario
Manitoba	Man. / Man.	MB	46	Prairies
Saskatchewan	Sask. / Sask.	SK	47	Prairies
Alberta	Alb. / Alta.	AB	48	Prairies
Colombie-Britannique	C.-B. / B.C.	BC	59	Colombie-Britannique
Territoire du Yukon	Yn / Y.T.	YT	60	Territoires
Territoires du Nord-Ouest	T.N.-O. / N.W.T.	NT	61	Territoires

Remarques

Sans objet

Région agricole de recensement (RAR)

Les régions agricoles de recensement sont des régions géographiques infraprovinciales constituées d'un groupe de *divisions de recensement* adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de *subdivisions de recensement unifiées* adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des *divisions de recensement*.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Règles

Pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, on n'a pas défini de régions agricoles de recensement.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Dans les Prairies, les régions agricoles de recensement sont appelées couramment **districts agricoles**.

Le nombre de régions agricoles de recensement par *province* et *territoire* est indiqué au tableau 1.

Un code à deux chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué aux régions agricoles de recensement. Afin d'identifier de façon unique chaque RAR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RAR	Nom de RAR
48 02	Région agricole de recensement 2 (Alb.)
59 02	Région de l'Okanagan (C.-B.)

Les régions agricoles de recensement sont utilisées dans le cadre du Recensement de l'agriculture pour la diffusion des statistiques agricoles.

Remarques

Avant 1996, les régions agricoles de recensement étaient appelées **régions agricoles**.

Région économique (RÉ)

Une région économique est constituée d'un groupe de *divisions de recensement* complètes (sauf dans le cas de l'Ontario). L'Île-du-Prince-Édouard et les deux territoires consistent chacun en une région économique. Les régions économiques servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Recensements : 1996 (régions économiques)
1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (régions infraprovinciales)

Règles

Au Québec, les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom «régions administratives»). Dans toutes les autres provinces, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province en question.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de régions économiques par province et territoire est indiqué au tableau 1.

Un code à deux chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué aux régions économiques. Afin d'identifier de façon unique chaque RÉ du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RÉ	Nom de RÉ
10 10	Avalon Peninsula (T.-N.)
35 10	Ottawa (Ont.)

Avec le recensement de 1996, les régions économiques remplacent les régions infraprovinciales (RI) dans la hiérarchie des unités géographiques.

À partir des années 1970, les régions économiques de l'Enquête sur la population active (EPA) ont été mises à jour séparément des régions infraprovinciales normalisées. Les limites entre ces deux groupes de régions géographiques étaient différentes parce que les cycles de mise à jour différaient (tous les cinq ans pour les régions infraprovinciales et tous les dix ans pour les régions de l'EPA).

Afin d'uniformiser ces sources pour 1996, les onze régions économiques de l'EPA pour l'Ontario ont remplacé les cinq régions infraprovinciales du recensement de 1991. Ces régions sont constituées de comtés (divisions de recensement complètes), sauf dans le cas du comté de Halton, dont une partie (la ville de Burlington en entier) est attribuée à la RÉ de Hamilton – Niagara Peninsula, le reste du comté étant inclus dans la RÉ de Toronto.

Les codes et les noms des régions économiques ont été normalisés pour 1996. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter au *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue).

Remarques

Sans objet

Région infraprovinciale (RI)

Pour le recensement de 1996, les régions infraprovinciales ont été remplacées par les régions économiques. Se reporter à la définition de **Région économique (RE)**.

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP)

Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les régions métropolitaines de recensement unifiées, les agglomérations de recensement unifiées, les régions métropolitaines de recensement primaires et les agglomérations de recensement primaires sont délimitées en fonction de la même base conceptuelle. Le concept général qui est appliqué consiste à relier une grande **région urbaine** aux **régions** urbaines et **rurales** adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec cette grande région est élevé. **Région métropolitaine** est un terme général désignant toutes ces régions. Toute région située en dehors d'une région métropolitaine est désignée par le terme **région non métropolitaine**.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une très grande **région urbaine** (appelée **noyau urbain**) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées **banlieues urbaines** et **rurales**) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une RMR compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. Lorsqu'une région devient une RMR, elle le reste même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Toutes les

RMR sont divisées en *secteurs de recensement*. Une RMR peut être unie à des *agglomérations de recensement* (AR) adjacentes s'il y a des liens sociaux et économiques entre elles. Ce nouveau groupe est appelé *RMR unifiée*; la RMR et l'AR ou les AR sont désignées par les termes *région métropolitaine de recensement primaire* (RMRP) et *agglomérations de recensement primaires* (ARP). Une RMR ne peut être unie à une autre RMR.

Agglomération de recensement (AR)

Une agglomération de recensement (AR) est composée d'une grande *région urbaine* (appelée *noyau urbain*) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées *banlieues urbaines* et *rurales*) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une AR compte au moins 10 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. Cependant, si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Lorsque la population du noyau urbain d'une AR atteint 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent, cette AR peut devenir une RMR. Les AR dont le noyau urbain compte au moins 50 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent, sont divisées en *secteurs de recensement*. Les secteurs de recensement sont maintenus même si la population du noyau urbain de l'AR tombe par la suite à moins de 50 000 habitants. Une AR peut être unie à des AR adjacentes s'il y a des liens sociaux et économiques entre elles. Ce nouveau groupe est appelé *AR unifiée*, et les AR qui le composent sont désignées par le terme *agglomérations de recensement primaires* (ARP).

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1941

Région métropolitaine de recensement unifiée (RMR unifiée)

Une région métropolitaine de recensement unifiée (RMR unifiée) est un groupe formé d'une *région métropolitaine de recensement* (RMR) et de la ou des *agglomérations de recensement* (AR) adjacentes ayant des liens sociaux et économiques avec elle. Une RMR et une AR adjacente peuvent être unifiées pour former une seule RMR (RMR unifiée) si le nombre total de navetteurs entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans l'AR. Plusieurs AR peuvent être unifiées à une RMR; chaque combinaison RMR-AR est alors évaluée. Par exemple, la RMR unifiée de Toronto se compose de la RMRP de Toronto et des ARP de Georgina, Milton, Halton Hills, Orangeville et Bradford West Gwillimbury.

La liste des RMR et des AR unifiées, ainsi que des RMRP et des ARP qui les composent, figure à l'annexe N.

Agglomération de recensement unifiée (AR unifiée)

Une agglomération de recensement unifiée (AR unifiée) est un groupe formé d'*agglomérations de recensement* (AR) adjacentes ayant des liens économiques et sociaux entre elles. Des AR adjacentes sont unifiées pour former une seule AR (AR unifiée) si le nombre total de navetteurs entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite AR. Plusieurs AR peuvent être unifiées à une AR de plus grande taille; chaque paire d'AR est alors évaluée. Par exemple, l'AR unifiée de Chatham se compose de l'ARP de Chatham et de l'ARP de Wallaceburg.

La liste des AR unifiées et des ARP qui les composent figure à l'annexe N.

Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)

Une *région métropolitaine de recensement* qui fait partie d'une *région métropolitaine de recensement unifiée* est appelée région métropolitaine de recensement primaire (RMRP).

Agglomération de recensement primaire (ARP)

Une *agglomération de recensement* qui fait partie d'une *région métropolitaine de recensement unifiée* ou d'une *agglomération de recensement unifiée* est appelée agglomération de recensement primaire (ARP).

Recensements : 1996, 1991, 1986

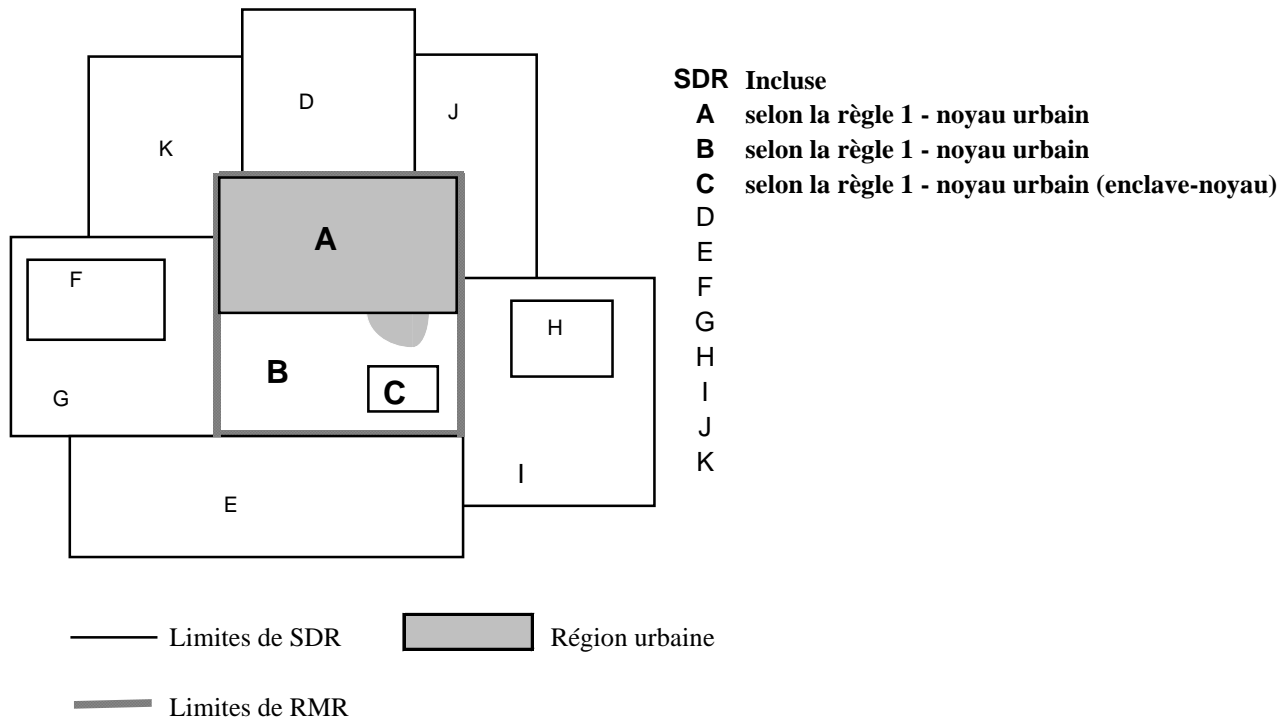
Règles de délimitation des RMR et des AR

Pour délimiter les RMR ou les AR, on se sert des *subdivisions de recensement* (SDR) adjacentes comme unités de base. Ces SDR sont incluses dans les RMR ou les AR si elles respectent au moins une des règles décrites ci-après, qui sont classées par ordre d'importance. Si une SDR respecte certaines de ces règles pour deux RMR ou AR ou plus, elle est incluse dans celle qui correspond à la règle la plus importante. Si les règles ont la même importance, la décision doit alors être fondée sur le nombre de navetteurs. Les RMR ou les AR sont délimitées de façon à maintenir la contiguïté spatiale.

1. **La règle du noyau urbain** : La SDR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau urbain. Une enclave-noyau est une SDR située à l'intérieur d'une SDR qui est comprise au moins en partie dans le noyau urbain; cette enclave-noyau doit être incluse afin de maintenir la contiguïté spatiale.

Nota : À la figure 25, les SDR A, B et C sont incluses dans la RMR ou l'AR conformément à la règle du noyau urbain.

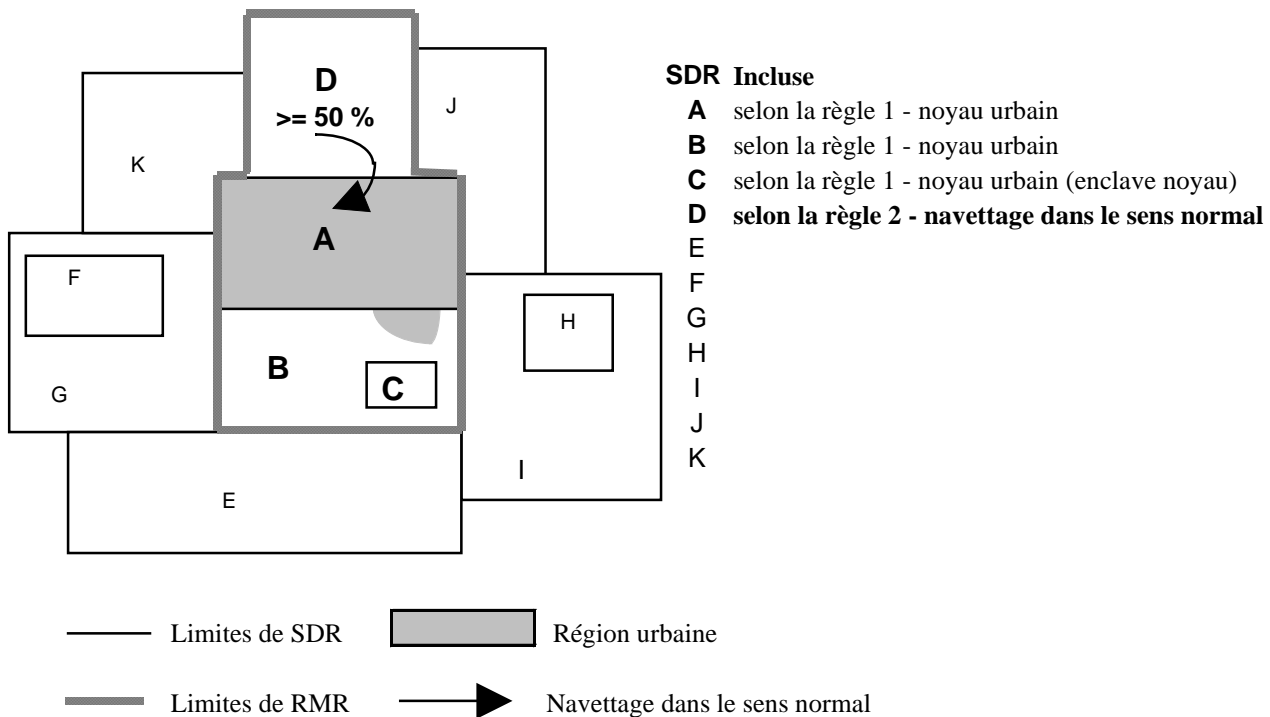
Figure 25. La règle du noyau urbain



2. **La règle du navettage dans le sens normal** : Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 50 % de la population active occupée qui **demeure** dans la SDR **travaille** dans le noyau urbain de délimitation (voir le nota ci-dessous). Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du recensement de 1991.

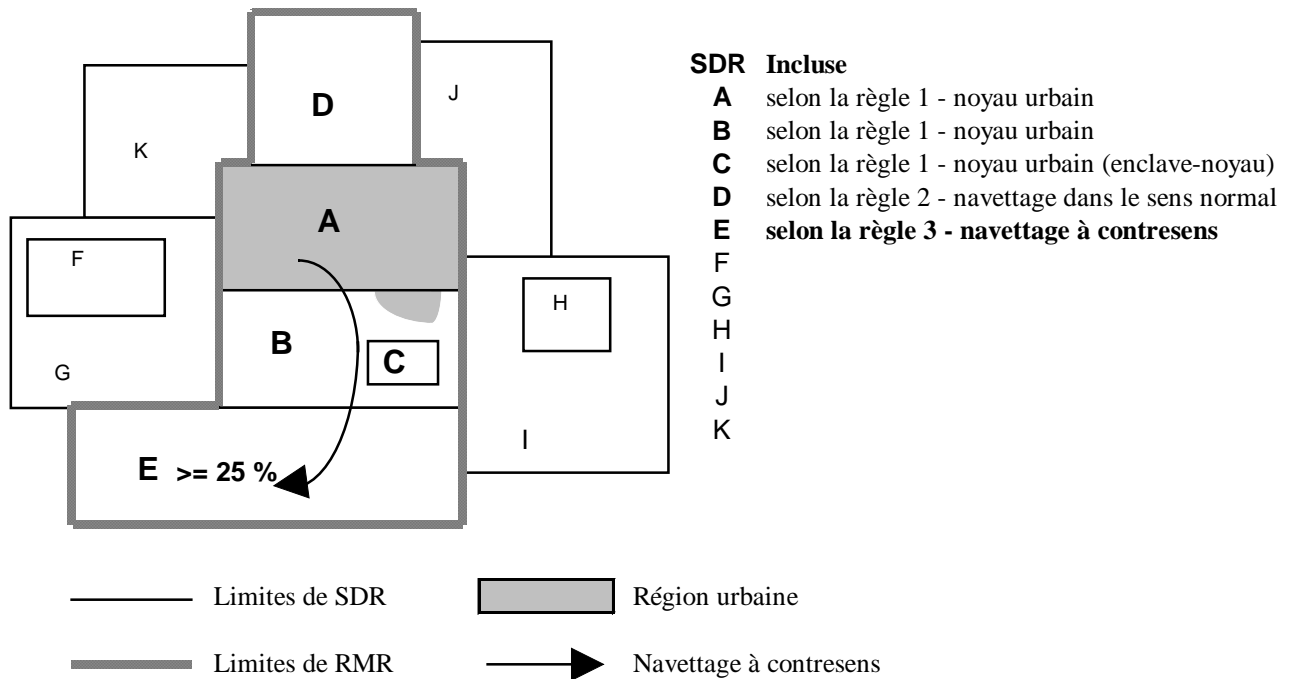
Nota : Pour délimiter les RMR et les AR, on crée un **noyau urbain de délimitation** respectant les limites des SDR. Pour qu'une SDR soit incluse dans le **noyau urbain de délimitation**, il faut qu'au moins 75 % de sa population réside dans le noyau urbain. Dans la figure 26, la SDR A fait partie du **noyau urbain de délimitation**, puisque l'ensemble de sa population réside dans le noyau urbain. La SDR B serait également incluse dans le **noyau urbain de délimitation** si au moins 75 % de sa population résidait dans le noyau urbain. Dans cet exemple, nous avons supposé que moins de 75 % de la population de la SDR B demeurait dans le noyau urbain; par conséquent, la SDR B et son enclave-noyau, la SDR C, ne sont pas considérées comme incluses dans le **noyau urbain de délimitation**. Cependant, aux fins de la diffusion des données, la population du noyau urbanisé est celle correspondant à la région urbaine représentée en gris.

Figure 26. La règle du navettage dans le sens normal



3. **La règle du navettage à contresens** : Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 25 % de la population active occupée qui **travaille** dans la SDR **demeure** dans le noyau urbain de délimitation (voir la note de la règle no 2). Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du recensement de 1991. Voir la figure 27.

Figure 27. La règle du navettage à contresens



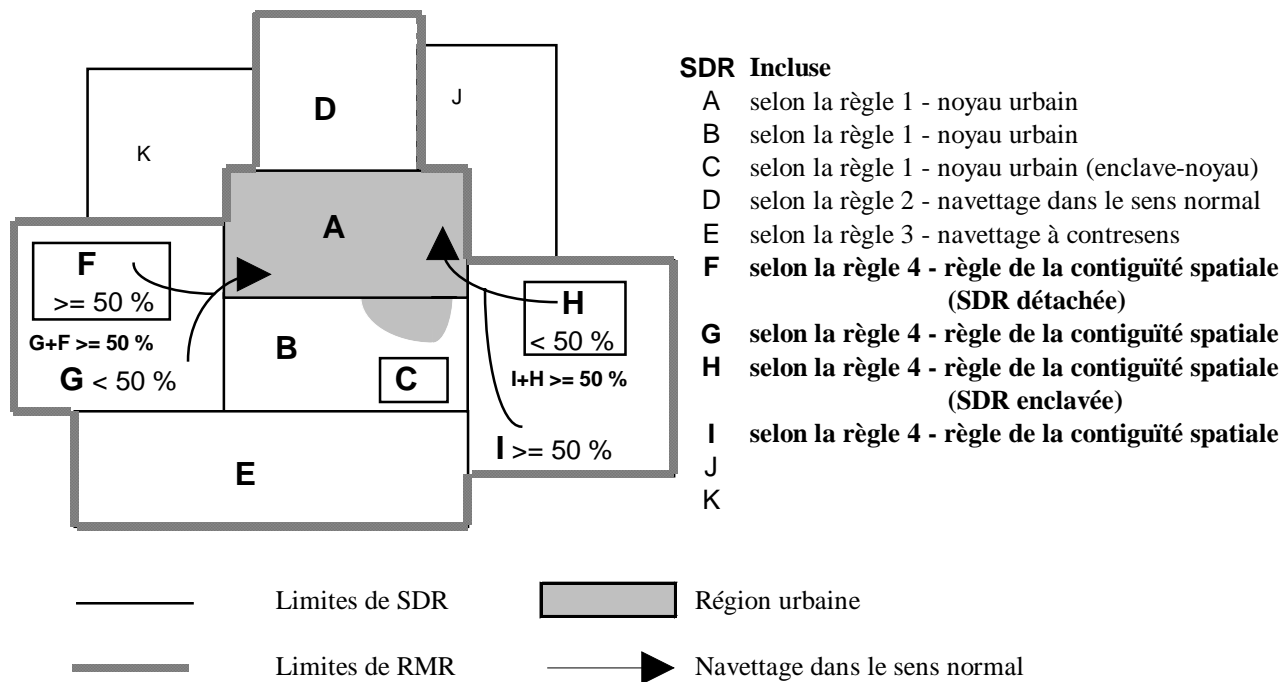
4. **La règle de la contiguïté spatiale** : Lorsqu'il est nécessaire d'éliminer des enclaves, des SDR affichant un pourcentage de navetteurs insuffisant peuvent être incluses dans une RMR ou une AR, et des SDR ayant un pourcentage de navetteurs suffisant peuvent être exclues d'une RMR ou d'une AR.

Voici les deux situations pouvant mener à l'inclusion ou à l'exclusion d'une SDR dans une RMR ou une AR afin de maintenir la contiguïté spatiale.

SDR détachée – Une SDR (F dans la figure 28) affichant un pourcentage suffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (G dans la figure 28) adjacente à la RMR ou à l'AR, mais qui n'a pas un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former un ensemble minimal de SDR (F + G). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR. En revanche, si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) pour l'ensemble minimal de SDR est insuffisant, toutes les SDR de cet ensemble sont exclues de la RMR ou de l'AR.

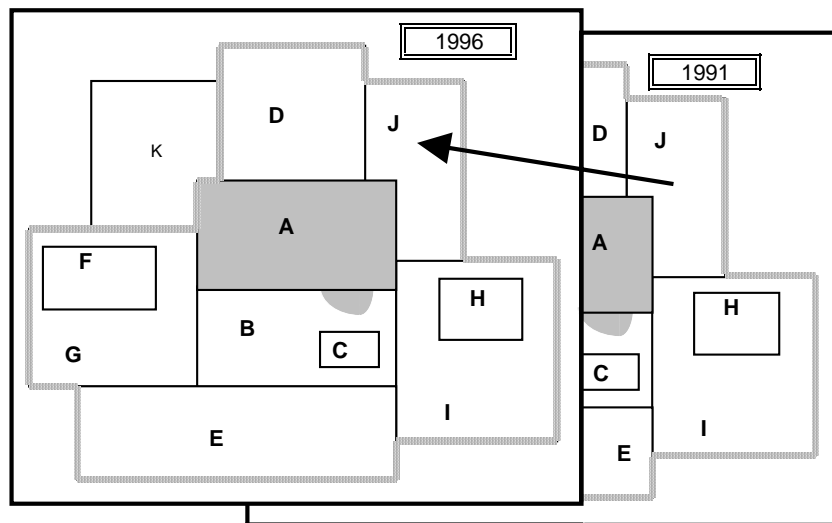
SDR enclavée – Une SDR (H dans la figure 28) affichant un pourcentage insuffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (I dans la figure 28) adjacente à la RMR ou à l'AR, qui a un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former une unité, appelée ensemble minimal de SDR (H + I). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR. En revanche, si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) pour l'ensemble minimal de SDR est insuffisant, toutes les SDR de cet ensemble sont exclues de la RMR ou de l'AR.


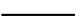


Figure 28. La règle de la contiguïté spatiale



5. **La règle de la comparabilité historique** : Afin de maintenir la comparabilité historique d'une RMR ou d'une AR qui est divisée en secteurs de recensement (d'après le recensement précédent), on conserve les SDR même si le pourcentage de navetteurs devient inférieur au minimum requis (règles 2 et 3). On fait exception à cette règle dans les cas de SDR ayant été restructurées en vertu d'une loi ou dont les limites ont été modifiées; les SDR nouvellement créées peuvent alors être exclues. Voir la figure 29.

Figure 29. La règle de la comparabilité historique



<p>  Limites de RMR  Limites de SDR  Comparabilité historique  Région urbaine </p>	<p>SDR Incluse</p> <p>A selon la règle 1 - noyau urbain</p> <p>B selon la règle 1 - noyau urbain</p> <p>C selon la règle 1 - noyau urbain (enclave-noyau)</p> <p>D selon la règle 2 - navettage dans le sens normal</p> <p>E selon la règle 3 - navettage à contresens</p> <p>F selon la règle 4 - règle de la contiguïté spatiale (SDR détachée)</p> <p>G selon la règle 4 - règle de la contiguïté spatiale</p> <p>H selon la règle 4 - règle de la contiguïté spatiale (SDR enclavée)</p> <p>I selon la règle 4 - règle de la contiguïté spatiale</p> <p>J selon la règle 5 - comparabilité historique</p> <p>K ne respecte pas les règles de délimitation pour être incluse dans le RMR</p>
--	---

Enfin, les SDR qui ne respectent aucune des règles ci-dessus à cause de leur forme sont incluses ou exclues afin de maintenir la contiguïté spatiale. Les SDR suivantes sont donc incluses :

- a) Compton Station (SD) est inclus dans la RMR de Sherbrooke.
La SDR de Compton Station (SD) est en deux parties et a dû être incluse pour maintenir la contiguïté spatiale.
- b) Madawaska (PAR) est inclus dans l'AR d'Edmundston.
La SDR de Madawaska (PAR) est en trois parties et a dû être incluse pour maintenir la contiguïté spatiale.
- c) Elton (RM) est inclus dans l'AR de Brandon.
La SDR de Brandon (C) est en deux parties séparées par Elton (RM), qui a dû être incluse pour maintenir la contiguïté spatiale.

D'importants changements administratifs apportés aux limites municipales peuvent entraîner l'exclusion d'un territoire qui était inclus dans une RMR ou une AR comptant des secteurs de recensement lors du recensement précédent. Le territoire suivant est donc exclu.

Une partie de l'ancienne municipalité de St. John's Metropolitan Area (T) est exclue de la RMR de St. John's.

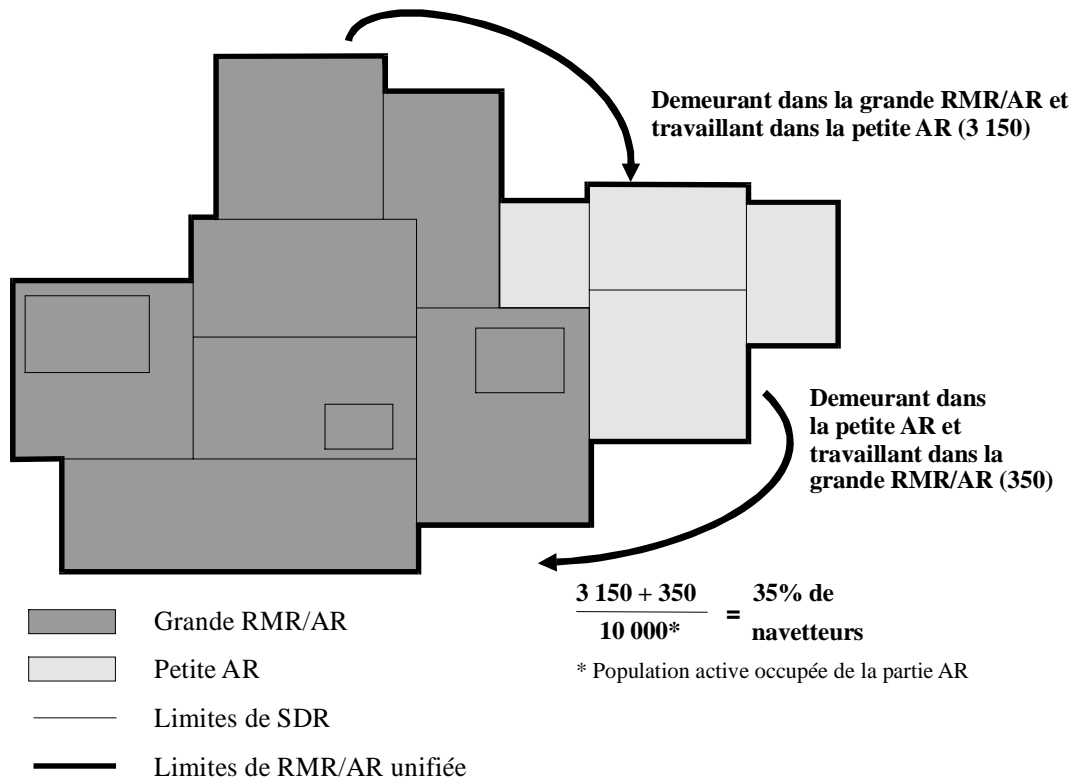
Règles de délimitation des RMR et des AR unifiées

Une RMR et des AR adjacentes peuvent être groupées pour former une RMR unifiée, tout comme des AR adjacentes peuvent être réunies en une AR unifiée. L'unification est possible si, d'après les résultats du recensement précédent concernant le lieu de travail, le pourcentage total de navetteurs qui se déplacent entre une RMR et une AR ou entre deux AR représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite AR. On calcule le pourcentage total de navetteurs se déplaçant entre l'unité la plus grande et chaque AR dont l'inclusion est envisagée. Ce pourcentage est la somme des déplacements dans les deux sens entre la RMR et l'AR ou entre deux AR, exprimé en pourcentage de la population active demeurant dans l'AR de plus petite taille (population active occupée résidente).

$$\frac{\begin{array}{l} \text{POPULATION ACTIVE OCCUPÉE TOTALE} \\ \text{DEMEURANT DANS LA PETITE AR ET} \\ \text{TRAVAILLANT DANS LA GRANDE RMR/AR} \end{array} + \begin{array}{l} \text{POPULATION ACTIVE OCCUPÉE TOTALE} \\ \text{DEMEURANT DANS LA GRANDE RMR/AR} \\ \text{ET TRAVAILLANT DANS LA PETITE AR} \end{array}}{\text{POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DEMEURANT DANS LA PETITE AR}} \times 100 \%$$

Après l'unification, les RMR ou les AR initiales deviennent une composante (appelée RMR primaire ou AR primaire) au sein de la RMR ou de l'AR unifiée. La délimitation des RMRP et des ARP est telle qu'elle permet d'établir des comparaisons statistiques entre toutes les RMRP et ARP du Canada. Les RMR et les AR unifiées sont souvent connues simplement sous le nom de RMR et AR, comme si elles n'avaient pas été unifiées. Ces unités sont alors utilisées à des fins d'analyse statistique comme niveaux géographiques comparables. Voir la figure 30.

Figure 30. Règles de délimitation des RMR et des AR unifiées



Comparabilité historique des RMR et des AR unifiées

Les agglomérations de recensement primaires (ARP) ne sont pas exclues des RMR ou des AR unifiées (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent), même si le pourcentage de navetteurs devient inférieur à 35 %. Cette règle suit la règle de la comparabilité historique applicable aux composantes des RMR et des AR (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent). Un pareil cas s'est présenté pour la première fois au recensement de 1996, depuis que l'unification a été mise en oeuvre en 1986. L'ARP de Fort Erie restera donc dans la RMR de St. Catharines – Niagara.

Une RMR ne peut être unifiée qu'à des AR, et non à une autre RMR. Lors des recensements de 1991 et de 1986, cette règle était énoncée de façon plus générale, de sorte qu'il était permis d'unifier une RMR à une autre. Cependant, cette situation ne s'est présentée pour la première fois qu'au recensement de 1996. La RMR d'Oshawa pourrait être unifiée à la RMR de Toronto.

Changements apportés aux règles de délimitation des RMR/AR pour 1996

Essentiellement, les règles de délimitation des RMR et des AR appliquées en 1996 sont identiques à celles en vigueur en 1991. Cependant, deux changements ont été apportés afin de préserver la comparabilité des données dans le temps.

Les RMR peuvent être unifiées avec des AR, mais elles ne peuvent l'être avec d'autres RMR.

Une ARP ne peut être retirée d'une RMR ou d'une AR unifiée (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent) même si son pourcentage total de navetteurs devient inférieur à 35 %. Il pourrait y avoir des exceptions à cette règle si des changements étaient apportés à la structure physique des régions urbaines servant à déterminer les noyaux urbains.

Afin de mieux représenter le degré d'intégration économique et sociale, on se sert d'ensembles minimaux de SDR plutôt que des *subdivisions de recensement unifiées* (SRU) pour assurer le respect de la règle de la contiguïté spatiale. Voir la règle 4 ci-dessus.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Structure des noms et du codage

Le **nom** des RMR et des AR est habituellement établi d'après le nom de la principale région urbaine ou subdivision de recensement de la RMR ou de l'AR en question. On attribue aux RMR et aux AR un **code** à trois chiffres qui identifie chaque région métropolitaine du Canada de façon unique. Le premier chiffre correspond au deuxième chiffre du code de la province où la RMR ou l'AR est située. Si la RMR ou l'AR chevauche une limite provinciale, le code de province attribué est celui de la province où se trouve la plus forte proportion de la population du noyau urbain. Les codes des RMR et des AR du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest commencent par le même chiffre que ceux des RMR et des AR de la Colombie-Britannique.

Code de RMR/AR	Nom de RMR/AR
001	RMR de St. John's (T.-N.)
215	AR de Truro (N.-É.)
462	RMR de Montréal (Qc)
995	AR de Yellowknife (T. N.-O.)

Si une RMR ou une AR devient une RMRP ou une ARP, son code de RMR ou d'AR devient un code de RMRP ou d'ARP, qui est alors ajouté aux codes de RMR unifiée ou d'AR unifiée indiquant le lien entre ces régions. La structure de codage des RMR unifiées de Montréal et de Toronto est présentée ci-après.

	Code de RMR	Code de RMRP/ARP
RMR de Montréal	462	–
RMRP de Montréal	462	462
ARP de Beloeil	462	458
ARP de Châteauguay	462	463
ARP de Saint-Jérôme	462	475
ARP de Varennes	462	461
RMR de Toronto	535	–
RMRP de Toronto	535	535
ARP de Georgina	535	542
ARP de Milton	535	548
ARP de Halton Hills	535	549
ARP de Orangeville	535	551
ARP de Bradford West Gwillimbury	535	552

Pour les RMR/AR ou RMRP/ARP qui chevauchent des limites provinciales, si l'on désire obtenir des données sur les parties situées dans chaque province, il est recommandé de faire précéder le code de RMR/AR ou RMRP/ARP du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR – RMR/AR – RMRP/ARP	Nom de RMR/AR ou RMRP/ARP
24 505 505	RMRP d'Ottawa – Hull (Qc)
35 505 505	RMRP d'Ottawa – Hull (Ont.)
Code de PR – RMR/AR	Nom de RMR/AR
47 840	AR de Lloydminster (Sask.)
48 840	AR de Lloydminster (Alb.)

Noms d'AR ayant été modifiés pour le recensement de 1996

1996	1991
Abbotsford, AR	Matsqui, AR [La fusion de Matsqui (DM) avec Abbotsford (DM) s'est traduite par la création de Abbotsford (C).]
Cape Breton, AR	Sydney, AR [La fusion de Sydney (C), de Sydney Mines (T), de Cape Breton Subd. A (SCM), de Cape Breton Subd. B (SCM), de Cape Breton Subd. C (SCM), de Dominion (T), de Glace Bay (T), de Louisbourg (T), de New Waterford (T) et de North Sydney (T) s'est traduite par la création de Cape Breton, Regional Municipality (RGM). Par conséquent, l'AR unifiée et l'ARP de Sydney et l'ARP de Sydney Mines de 1991 ont été renommées AR de Cape Breton pour le recensement de 1996.]

1996	1991
Wood Buffalo, AR	Fort McMurray, AR [Une partie du Improvement District No. 18 (Part) (ID) a été combinée avec Fort McMurray (C), et la SDR a pris le nouveau nom de Wood Buffalo (SM).]
Sarnia, AR	Sarnia – Clearwater, AR [Sarnia – Clearwater (C) a été renommée Sarnia (C).]

Entre 1991 et 1996, un certain nombre de SDR faisant partie de RMR et d'AR ont également connu des changements (nouveau nom, fusion, annexion ou dissolution).

Changements quant au nombre de RMR et d'AR pour le recensement de 1996

Le nombre de RMR et d'AR par province et territoire est indiqué au tableau 1.

Aucune nouvelle RMR n'a été créée.

Deux nouvelles AR ont été créées en Ontario : Strathroy et Smiths Falls (réactivées pour 1996).

Trois nouvelles ARP ont été créées : Georgina (Ont.) (RMR unifiée de Toronto), Bradford West Gwillimbury (Ont.) (RMR unifiée de Toronto) et Varennes (Qc) (RMR unifiée de Montréal). Deux AR de 1991 sont devenues des ARP : Saint-Jérôme (Qc) (RMR unifiée de Montréal) et Wallaceburg (Ont.) (AR unifiée de Chatham).

Trois AR ont été supprimées parce que la population de leur noyau urbain est devenue inférieure à 10 000 habitants en 1991 : Kirkland Lake (Ontario), Selkirk (Manitoba) et Weyburn (Saskatchewan).

Deux ARP ont été supprimées : l'ARP de Newcastle (Ont.) et l'ARP de Central Okanagan, Subd. B (C.-B.). Dans le cas de l'ARP de Newcastle, l'extension du noyau urbain d'Oshawa dans la SDR de Clarington (anciennement Newcastle) a empêché l'utilisation de cette SDR comme noyau urbain d'une agglomération distincte à des fins de délimitation. Suite à la suppression de l'ARP de Newcastle, la RMR d'Oshawa n'est plus une RMR unifiée et Oshawa (C) n'est plus une RMR primaire. Quant à l'ARP de Central Okanagan, Subd. B, son noyau urbain a été fusionné avec le noyau urbain de l'AR de Kelowna.

Qualité des données

Une RMR ou une AR regroupe des régions ayant entre elles des liens économiques et sociaux. Cependant, il y a des limites à la mesure dans laquelle on peut atteindre cet idéal. Étant donné que les SDR utilisées comme unités de base aux fins de la délimitation des RMR et des AR sont des unités administratives, leurs limites ne sont pas toujours des plus appropriées pour délimiter les RMR et les AR. Notamment, dans l'ouest du Canada, les SDR peuvent comporter de grands territoires peu peuplés, de sorte que ce n'est que la population demeurant près du noyau urbain qui a des liens étroits avec ce noyau.

Les limites des SDR servant à la délimitation des RMR et des AR sont les limites qui étaient en vigueur le 1^{er} janvier 1996 (il s'agit de la *date de référence géographique* pour le recensement de 1996) et qui étaient parvenues à Statistique Canada avant le 1^{er} mars 1996.

De plus, pour délimiter les RMR et les AR, on se sert des données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent. Les limites des RMR et des AR de 1996 sont donc fondées sur les données du recensement de 1991 sur la population et le lieu de travail, alors que les limites des RMR et des AR de 1991 et de 1986 sont fondées sur les données du recensement de 1981.

Applications

Parce qu'elles sont délimitées de la même façon dans l'ensemble du Canada, les RMR et les AR sont statistiquement comparables. Elles diffèrent des autres régions, telles que les régions de commerce, de marketing ou de planification régionale établies par les autorités locales à des fins de planification ou autres; il faut donc faire preuve de prudence si on les utilise à des fins non statistiques.

Remarques

- 1986
- Introduction des concepts de RMR et d'AR unifiée et primaire.
 - Le pourcentage minimum de navetteurs dans le sens normal est passé de 40 % à 50 %, en raison des différences dans la manière dont les données sur le lieu de travail ont été dépouillées entre 1971 et 1981.
 - Introduction du critère prévoyant un minimum de 100 navetteurs dans le sens normal et à contresens, tant pour les RMR que pour les AR.
 - Il est maintenant permis de créer des AR se composant d'une seule SDR.
- 1981
- Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les AR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens, pour les RMR et les AR.
 - Pour les AR, le nombre minimal d'habitants dans le noyau urbanisé est passé de 2 000 à 10 000.
 - Les AR pouvaient être divisées en secteurs de recensement si elles comportaient une SDR comptant au moins 50 000 habitants selon le recensement précédent. Il était possible de créer des AR se composant d'une seule SDR pour les diviser en secteurs de recensement.
- 1976
- Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les RMR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens.
 - Pour les AR, voir 1971.
- 1971
- La RMR était définie comme le principal marché du travail, mais était délimitée en fonction d'autres critères fondés sur la composition de la population active, le taux de croissance démographique et l'accessibilité.
 - Les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines. Ces municipalités devaient être au moins partiellement urbaines et faire partie d'un noyau urbanisé de 2 000 habitants et plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1 000 habitants ou plus, et sa densité était d'au moins 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

-
- 1966 – Voir 1961.
- 1961 – La RMR était délimitée autour d'une ville de 50 000 habitants et plus, si les critères de densité de population et de composition de la population active étaient satisfaits et que la RMR comptait au moins 100 000 habitants.
– Les AR s'appelaient «grandes agglomérations urbaines»; voir 1951.
- 1956 – Voir 1951.
- 1951 – Le terme «région métropolitaine de recensement» a été utilisé pour la première fois. Il désignait les villes de plus de 50 000 habitants et les municipalités de banlieue ayant avec elles des liens géographiques, économiques et sociaux étroits, le tout constituant une unité de plus de 100 000 habitants.
– Le concept de «grande agglomération urbaine», précurseur du concept d'AR, a été introduit. Il désignait les régions urbaines au sein desquelles la plus grande ville avait une population d'au moins 25 000 habitants et d'au plus 50 000 habitants.
- 1941 – Des données ont été publiées sur les «grandes villes» : il s'agissait des villes ayant des municipalités satellites bien définies, dont les liens économiques avec ces villes étaient étroits.

Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)

Se reporter à la définition de ***Région métropolitaine de recensement (RMR)***, ***agglomération de recensement (AR)***, ***région métropolitaine de recensement unifiée***, ***agglomération de recensement unifiée***, ***région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)***, ***agglomération de recensement primaire (ARP)***.

Région métropolitaine de recensement unifiée

Se reporter à la définition de ***Région métropolitaine de recensement (RMR)***, ***agglomération de recensement (AR)***, ***région métropolitaine de recensement unifiée***, ***agglomération de recensement unifiée***, ***région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)***, ***agglomération de recensement primaire (ARP)***.

Région rurale

Les régions rurales sont des régions ayant une population clairsemée, situées à l'extérieur des ***régions urbaines***.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de ***Région urbaine (RU)***.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Dans les régions rurales du Canada, la densité de la population et les conditions de vie peuvent varier considérablement. Les régions rurales comprennent :

- les petites villes, les villages et les autres localités comptant moins de 1 000 habitants selon le recensement précédent;
- les *banlieues rurales* des *régions métropolitaines de recensement* et des *agglomérations de recensement* pouvant comporter des domaines fonciers, des terres agricoles, des terres non bâties ainsi que des terres sur lesquelles il est impossible de bâtir;
- les régions éloignées et les réserves naturelles;
- les terres agricoles.

Remarques

Sans objet

Région urbaine (RU)

Les régions urbaines ont une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

La délimitation des régions urbaines est fondée principalement sur l'analyse de la concentration démographique et de la *densité de la population*. Les unités géographiques utilisées comme unités de base des régions urbaines sont présentées ci-après, de la plus grande unité à la plus petite :

- a) *subdivisions de recensement* (SDR), selon les limites **en vigueur au recensement de 1996**;
- b) *localités désignées* (LD), selon les limites **en vigueur au recensement de 1996**;
- c) *secteurs de dénombrement* (SD), selon les limites en vigueur au **recensement précédent** ou au **recensement de 1996** si des modifications ont été apportées à ces limites.

Les règles de délimitation des régions urbaines sont classées par ordre de priorité :

1. Les SDR comptant au minimum 1 000 habitants et ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon les résultats du **recensement précédent** sont considérées comme des régions entièrement urbaines. Si, par la suite, des modifications sont apportées aux limites de la SDR, la délimitation de la région urbaine est révisée.

2. Les LD comptant au minimum 1 000 habitants et ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon les résultats du **recensement précédent** sont considérées comme des régions entièrement urbaines. Si, par la suite, des modifications sont apportées aux limites de la LD, la délimitation de la région urbaine est révisée.
3. Si un SD ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, selon le **recensement précédent**, est adjacent à une SDR urbaine ou à une LD urbaine, il est ajouté à la région urbaine. Les cas de tous les SD adjacents à une SDR urbaine ou à une LD urbaine, dont les limites ont été modifiées, ont été examinés. Si le SD avait une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon ses limites **en vigueur au recensement de 1996**, il a été ajouté à la région urbaine.
4. Si un SD ou un groupe de SD adjacents, ayant chacun une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, selon le **recensement précédent**, compte une population totale d'au moins 1 000 habitants, alors le SD ou le groupe de SD adjacents est considéré comme urbain. Si en raison de changements apportés à leurs limites, certains SD atteignent une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, selon les limites **en vigueur au recensement de 1996**, et une population totale d'au moins 1 000 habitants, alors ces SD sont considérés comme urbains.
5. Pour 1996, on a conservé les zones commerciales et industrielles, les gares de triage, les parcs, les aéroports et les cimetières désignés comme urbains aux recensements précédents, sans en ajouter d'autres.
6. Par souci de confidentialité, la différence entre la superficie des terres d'une SDR (ou d'une LD) et celle d'une concentration urbaine au sein de cette SDR (ou de cette LD) est mesurée. Si cette différence est inférieure à 10 kilomètres carrés, alors les limites de la région urbaine sont modifiées de façon à correspondre aux limites de la SDR (ou de la LD).
7. On mesure la distance par voie terrestre entre les concentrations urbaines. Si cette distance est de moins de deux kilomètres, les concentrations sont combinées pour former une seule région urbaine.

Convention d'attribution des noms de région urbaine

Le nom attribué à la région urbaine est le nom de la SDR principale, si celle-ci est une ville ou un village et qu'au moins 75 % de sa population réside dans la région urbaine. Le nom attribué à la région urbaine est un **nom de localité** approprié si moins de 75 % de la population de la SDR demeure dans la région urbaine. Si une région urbaine compte deux ou plusieurs SDR principales, un nom composé peut lui être attribué.

Les codes de région urbaine sont des codes uniques à quatre chiffres attribués dans l'ordre au moment de la délimitation des RU. Ces codes demeurent les mêmes d'un recensement à l'autre. Si une région urbaine est supprimée parce qu'elle est annexée à une autre région ou parce qu'elle ne respecte plus les seuils de population ou de densité de population, le code est retiré.

Il est recommandé de faire précéder le code de RU du code de province à deux chiffres pour identifier de façon unique chaque RU avec la province correspondante ou le territoire correspondant. Par exemple :

Code de PR-RU	Nom de RU
11 0159	Charlottetown (Î.-P.-É.)
13 0122	Campbellton (N.-B.)
24 0122	Campbellton (Qc)
46 0282	Flin Flon (Man.)
47 0282	Flin Flon (Sask.)
60 1023	Whitehorse (Yn)

Notes spéciales, qualité des données et applications

L'application des règles ci-devant peut faire en sorte que certaines régions urbaines présentent une densité de population inférieure à 400 habitants au kilomètre carré et que leurs limites ne correspondent pas aux limites de leurs secteurs à forte densité de population. En général, cette situation a peu d'incidence sur la population totale dans les régions urbaines, mais pourrait avoir des répercussions importantes sur certaines superficies de régions urbaines. Les programmes ou les recherches fondés sur une évaluation précise de la distance ou de la superficie des terres pour les régions urbaines prises individuellement en seraient touchés.

Les données démographiques utilisées pour délimiter les régions urbaines sont tirées du recensement **précédent**. Si une région a connu une forte hausse ou une forte baisse de la population depuis le recensement précédent, il se peut que le terme urbain ou rural ne s'applique plus à la région en question compte tenu du nombre de ses habitants et de la densité de sa population. En conséquence, il est possible qu'elle ne respecte plus les règles de délimitation des régions urbaines.

Une fois que la population d'une RU atteint 10 000 habitants, elle peut devenir le **noyau urbain** d'une **agglomération de recensement**. Lorsque sa population atteint 100 000 habitants, elle peut devenir le **noyau urbain** d'une **région métropolitaine de recensement**. Si une région urbaine comptant au moins 50 000 habitants est aussi le **noyau urbain** d'une **agglomération de recensement**, cette AR devient admissible au programme des **secteurs de recensement**.

Le nombre de régions urbaines par province et par territoire est indiqué au tableau 1.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de **Groupe de taille de la population urbaine** et **Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale**.

Remarques

En 1986, 1991 et 1996, cinq RU chevauchaient les limites provinciales. Il s'agit de Campbellton (Nouveau-Brunswick-Québec), Hawkesbury (Québec-Ontario), Ottawa – Hull (Québec-Ontario), Flin Flon (Manitoba-Saskatchewan) et Lloydminster (Alberta-Saskatchewan).

Au recensement de 1976, les régions urbaines devaient avoir une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré). Les régions urbaines étaient combinées si elles étaient séparées par moins d'un mille (1,6 kilomètre).

Aux recensements de 1971, 1966 et 1961, les régions urbaines comprenaient : a) les cités, villes et villages constitués comptant 1 000 habitants ou plus; b) les *localités non constituées* ayant une population de 1 000 habitants ou plus et une densité de population d'au moins 1 000 habitants au mille carré; c) les banlieues urbanisées des régions décrites aux points a) et b) appelées noyau urbanisé d'une agglomération de recensement ou d'une région métropolitaine de recensement, si elles avaient une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de 1 000 habitants ou plus au mille carré.

Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données du recensement sont établies. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les règles de délimitation des secteurs de dénombrement visent à répondre aux exigences en matière de collecte des données du recensement et à constituer les régions géographiques normalisées reconnues dans le cadre du recensement.

Exigences en matière de collecte des données du recensement

Pour que la livraison des questionnaires et le dénombrement soient effectués de façon efficace, il faut que les SD soient aussi compacts que possible. De plus, dans la mesure du possible, les limites des SD doivent suivre des traits visibles (comme des rues et des rivières).

Le nombre de logements compris dans un SD varie généralement entre un maximum de 440 dans les grandes *régions urbaines* et un minimum de 125 dans les *régions rurales*.

Dans certains cas, comme pour les grands immeubles d'appartements, les grands groupements de maisons en rangée et les grands logements collectifs, on forme des SD ayant une très petite superficie. Sur les cartes et dans les fichiers numériques, l'emplacement et la superficie de ces SD sont indiqués approximativement.

Grands immeubles d'appartements

Un grand immeuble d'appartements peut former un SD ou plus à lui seul. Lorsqu'un même immeuble d'appartements se compose de plus d'un SD, chaque SD est constitué de plusieurs étages complets de l'immeuble.

Grands groupements de maisons en rangée

Un groupement de maisons en rangée comptant de nombreux logements sur une très petite superficie forme habituellement un SD distinct.

Grands logements collectifs institutionnels ou non institutionnels

Certains logements collectifs, à cause de leur taille, sont considérés comme des SD distincts. Le tableau 4 ci-après présente les différents types de logements collectifs, leur code et leur taille.

Tableau 4. Taille des logements collectifs nécessaire pour former des SD distincts

Type de logements collectifs	Code de type	Taille nécessaire pour former un SD distinct
Hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes	10	200 unités
Résidences scolaires et résidences de centres de formation	12	150 lits
YM/YWCA, centres d'accueil et refuges	13	200 lits
Terrains de camping et parcs	14	200 visiteurs
Camps de chantier	20	150 lits
Établissements religieux	30	150 lits
Foyers collectifs pour enfants (orphelinats)	40	75 lits
Hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques	50	75 lits
Maisons de repos	51	75 lits
Foyers pour personnes âgées	52	75 lits
Hôpitaux	60	75 lits
Établissements psychiatriques	61	75 lits
Centres de traitement et établissements pour handicapés physiques	62	75 lits
Colonies huttérites	70	Toutes
Établissements de correction et établissements pénitentiaires	80	75 lits
Foyers pour jeunes contrevenants	81	75 lits
Prisons	82	75 lits
Camps militaires (casernements, casernes, hôpitaux de bases militaires)	90	Tous
Navires marchands de plus de 1 000 tonnes, navires de la garde côtière et plates-formes pétrolières en mer	21	–
Navires des Forces armées canadiennes en mer ou au port	91	–
Autres	00	–

Dans le cas des navires et des plates-formes pétrolières, les SD sont délimités à proximité de leur port d'attache. Dans la mesure du possible, ces SD sont délimités dans les eaux de leur port d'attache.

Il peut arriver qu'un petit SD soit délimité autour de plusieurs logements collectifs. Ce cas se produit lorsque chacun des logements collectifs n'est pas assez grand pour former un SD distinct, mais que ces logements collectifs sont situés près les uns des autres. Il peut s'agir, par exemple, d'une rangée d'hôtels dans une rue. Plusieurs navires peuvent également se retrouver à l'intérieur d'un même SD de petite taille.

Constitution des régions géographiques normalisées

Les limites des SD respectent les limites de toutes les régions géographiques normalisées, telles que les *subdivisions de recensement*, les *secteurs de recensement*, les *circonscriptions électorales fédérales*, les *régions urbaines* et les *localités désignées*. Par conséquent, les limites des SD ne suivent pas toujours des traits visibles.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de SD par province et territoire est indiqué au tableau 1.

Un code à trois chiffres propre à chaque circonscription électorale fédérale (CÉF) est attribué à chaque secteur de dénombrement. Afin d'identifier de façon unique chaque SD du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres et du code de CÉF à trois chiffres. Par exemple :

Code de PR-CÉF-SD	Description
35 009 251	Province 35 : Ontario CÉF 009 : Cambridge SD : 251
46 009 251	Province 46 : Manitoba CÉF 009 : Winnipeg North SD : 251

Les limites des SD peuvent changer d'un recensement à l'autre. Plus de la moitié des SD de 1996 avaient les mêmes limites qu'en 1991; les autres ont changé de limites pour les raisons suivantes :

- l'augmentation du nombre de logements;
- la modification des limites de régions géographiques normalisées;
- la modification des critères de délimitation;
- la mise en oeuvre du processus automatisé de délimitation des SD dans les secteurs couverts par les *fichiers du réseau routier* (FRR).

La principale modification apportée aux critères de délimitation pour le recensement de 1996 a trait au nombre maximal de logements par SD. Les SD des grandes régions urbaines pouvaient compter jusqu'à 440 logements lors du recensement de 1996, ce qui représente 40 logements de plus qu'en 1991.

Le processus automatisé de délimitation des SD, qui a été appliqué pour un certain nombre de FRR lors du recensement de 1991, a été entièrement mis en oeuvre pour les secteurs avec FRR lors du recensement de 1996. Ce processus automatisé a consisté à évaluer un groupe de SD de 1991, afin de déterminer si ces derniers comptaient

tous entre 350 et 440 logements. Si **un ou plusieurs** SD de 1991 d'un groupe donné ne se situaient pas dans cet intervalle, la région représentant ce groupe de SD de 1991 était délimitée à nouveau, ayant pour résultat des modifications de limites à **tous** les SD.

Remarques

Dans le cas des recensements de 1976 à 1991, le nombre de logements par SD dépassait rarement 400.

Dans le cas des recensements de 1961 à 1971, le nombre de logements par SD dépassait rarement 300.

Secteur de recensement (SR)

Les secteurs de recensement (SR) sont des petites unités géographiques représentant des collectivités urbaines ou rurales créées au sein de *régions métropolitaines de recensement* et d'*agglomérations de recensement* dont le *noyau urbain* compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Les SR sont initialement délimités par un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1941

Règles

Les règles initiales de délimitation des SR sont classées par ordre de priorité.

1. Les limites des SR doivent suivre des traits physiques permanents et facilement reconnaissables. Cependant, en l'absence de traits physiques à proximité ou tout simplement en l'absence de ces traits, on peut utiliser comme limites de SR des prolongements de rues, des servitudes pour les services publics ou le transport, des limites de propriétés ou des limites municipales.
2. La population d'un SR doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être, de préférence, de 4 000 habitants. Dans le cas des SR se trouvant dans le secteur du centre des affaires, dans les grandes zones commerciales ou industrielles ou dans les régions périphériques, le nombre d'habitants peut se situer en dehors de cet intervalle.
3. Les SR doivent être le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques socio-économiques, c'est-à-dire présenter des similitudes en ce qui touche la situation économique et les conditions de vie.
4. Les SR doivent avoir une forme aussi compacte que possible.
5. Les limites des SR doivent respecter les limites des *régions métropolitaines de recensement*, des *agglomérations de recensement*, des *régions métropolitaines de recensement primaires* et des *agglomérations de recensement primaires*, ainsi que les limites provinciales. Cependant, les limites des SR ne doivent **pas** nécessairement respecter les limites des *subdivisions de recensement*.

Un ensemble complet de règles de délimitation et de procédures opérationnelles s'appliquant aux SR sont décrites dans le *Manuel canadien des secteurs de recensement de 1996*, qu'on peut se procurer en s'adressant au service Info-GÉO, Division de la géographie, Statistique Canada.

On évite de modifier les limites des SR afin de maintenir la comparabilité des données d'un recensement à l'autre. Les limites sont rarement révisées, et seulement lorsque c'est essentiel. Il peut être nécessaire de modifier les limites des SR pour des raisons telles que la construction de routes, l'abandon de voies ferrées, le réaménagement urbain, la croissance de la banlieue et l'annexion de municipalités.

Le nombre minimal de 2 500 habitants permet la totalisation de données statistiques significatives, alors que le nombre maximal de 8 000 habitants permet la délimitation de secteurs homogènes. L'intervalle et la moyenne de population permettent également d'assurer la comparabilité des données entre les SR.

Règle d'attribution des noms de secteur de recensement

À chaque SR, on attribue un «nom» numérique de sept caractères (incluant des zéros en tête, le point décimal et des zéros traînants). Afin d'identifier de façon unique chaque SR à l'intérieur de la région métropolitaine correspondante, le nom du SR doit être précédé du code de RMR/AR à trois chiffres. Par exemple :

Code de RMR/AR – Nom de SR	Nom de RMR/AR
521 0007.00	AR de Kingston (Ont.)
933 0007.00	RMR de Vancouver (C.-B.)

Lorsqu'une RMR ou qu'une AR est incluse dans le programme des secteurs de recensement, c'est à la **subdivision de recensement** (SDR) qui donne son nom à la RMR ou à l'AR que sont attribués les premiers noms de SR, à partir de 0001.00. Une fois que tous les SR compris dans la première SDR ont un nom, on poursuit en nommant les SR des SDR adjacentes, puis de celles en périphérie.

Si un SR a été divisé en deux parties ou plus par suite d'une augmentation de la population, le nombre situé après le point désigne les diverses parties. Par exemple, le SR 0042.00 est divisé pour former le SR 0042.01 et le SR 0042.02. Ainsi, les utilisateurs sont en mesure d'agréger les diverses parties pour reconstituer le secteur de recensement initial.

Les noms des secteurs de recensement ne changent pas d'un recensement à l'autre, afin de maintenir la comparabilité historique.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les annexes M et N présentent la liste complète des RMR et des AR divisées en secteurs de recensement. Le nombre de secteurs de recensement par province et territoire est indiqué au tableau 1.

Pour le recensement de 1996, l'inclusion des agglomérations de recensement dans le programme des secteurs de recensement était fondée sur la taille de la population de leur noyau urbain (50 000 habitants ou plus selon le recensement précédent). Il s'agit d'un changement par rapport aux recensements précédents, alors que les agglomérations de recensement devaient comprendre une municipalité (subdivision de recensement) comptant 50 000 habitants ou plus selon le recensement précédent pour être incluses dans le programme des secteurs de recensement.

Pour le recensement de 1996, le programme des secteurs de recensement a été élargi afin d'inclure quatre agglomérations de recensement additionnelles, soit Nanaimo (Colombie-Britannique), Barrie et Belleville (Ontario), et Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), ce qui porte à 43 le nombre total de centres divisés en secteurs de recensement (25 RMR et 18 AR). Une nouvelle agglomération de recensement primaire, soit Saint-Jérôme (Québec), qui fait partie de la *région métropolitaine de recensement unifiée* de Montréal, a été divisée en secteurs de recensement en 1996.

Dans le cadre des préparatifs entourant le recensement de 1996, on a limité le nombre de fractionnements de secteurs de recensement, en raison de restrictions financières. C'est pourquoi certains SR comptent plus de 8 000 habitants.

Il est possible d'obtenir sur demande, en s'adressant au service Info-GÉO, Division de la géographie, Statistique Canada, un tableau de conversion montrant le lien entre les secteurs de recensement de 1996 et de 1991 pour chaque centre divisé en secteurs de recensement.

En raison de la nature du concept de SR et de l'existence d'une vaste gamme de données du recensement, les SR sont utiles dans de nombreuses applications, notamment :

- la planification et la recherche urbaines et régionales, comme l'élaboration, l'évaluation et la révision des plans officiels;
- les études scolaires et les projets de recherche dans les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités;
- les études de marché, visant entre autres à repérer les possibilités qui se présentent et à évaluer le marché potentiel ou la capacité de service dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs ou de la vente au détail.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les SR sont utilisés à des fins non statistiques.

Remarques

Les secteurs de recensement étaient appelés «secteurs sociaux» en 1941 et 1946.

Secteur de recensement provincial (SRP)

Le programme des secteurs de recensement provinciaux a été supprimé en 1996. Consulter le *Dictionnaire du recensement de 1991* (n° 92-301 F au catalogue) pour obtenir la définition de ce terme utilisé par le passé.

Subdivision de recensement (SDR)

Subdivision de recensement est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, ce terme désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités à des fins de diffusion des données statistiques.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Un code à trois chiffres, tiré de la Classification géographique type (CGT) et unique à chaque province, est attribué à chaque subdivision de recensement. Afin d'identifier de façon unique chaque SDR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres et du code de DR à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-DR-SDR	Nom et genre de SDR
12 06 006	Lunenburg, T (N.-É.)
35 06 006	Gloucester, C (Ont.)

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de *Classification géographique type (CGT)*.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. Afin de mieux distinguer les SDR les unes des autres, le nom de chaque subdivision de recensement est généralement accompagné d'une indication du **genre de subdivision de recensement** (par exemple, la **ville** de Kingston et le **township** de Kingston).

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de SDR par province et territoire est indiqué au tableau 2.

Le tableau 5 présente les genres de SDR, leurs abréviations et leur répartition par *province* et *territoire*.

Tableau 5. Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, 1996

		Total	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
Genre de subdivision de recensement		5 984	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68
BOR	Borough	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
C	Cité – City	145	3	2	2	7	2	51	5	13	15	43	1	1
CC	Chartered Community	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
CM	County (Municipality)	28	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-
COM	Community	163	130	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CT	Canton (Municipalité de)	88	-	-	-	-	88	-	-	-	-	-	-	-
CU	Cantons unis (Municipalité de)	8	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
DM	District Municipality	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-
HAM	Hamlet	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	34
ID	Improvement District	10	-	-	-	-	-	2	-	-	8	-	-	-
IGD	Indian Government District	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-
LGD	Local Government District	21	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-
LOT	Township and Royalty	67	-	67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
M	Municipalité	557	-	-	-	-	557	-	-	-	-	-	-	-
MD	Municipal District	49	-	-	12	-	-	-	-	-	37	-	-	-
NH	Northern Hamlet	12	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-
NT	Northern Town	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-
NV	Northern Village	13	-	-	-	-	-	-	-	13	-	-	-	-
P	Paroisse (Municipalité de)	344	-	-	-	-	344	-	-	-	-	-	-	-
PAR	Parish	152	-	-	-	152	-	-	-	-	-	-	-	-
R	Réserve indienne – Indian Reserve	996	1	4	24	19	30	140	77	120	88	487	4	2
RC	Rural Community	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
RGM	Regional Municipality	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RM	Rural Municipality	404	-	-	-	-	-	-	106	298	-	-	-	-
RV	Resort Village	42	-	-	-	-	-	-	-	42	-	-	-	-
S-E	Établissement indien – Indian Settlement	33	-	-	-	-	5	10	4	1	4	3	6	-
SA	Special Area	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
SCM	Subdivision of County Municipality	38	-	-	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SET	Settlement	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	18
SM	Specialized Municipality	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
SRD	Subdivision of Regional District	71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71	-	-
SUN	Subdivision of Unorganized	91	91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SV	Summer Village	54	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	-
T	Town	685	156	7	33	28	-	147	36	145	111	14	3	5
TI	Terre inuite	10	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-
TP	Township	468	-	-	-	-	-	468	-	-	-	-	-	-
TR	Terres réservées	9	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-
UNO	Non organisé – Unorganized	152	-	-	-	-	112	20	11	2	-	-	2	5
V	Ville	257	-	-	-	-	257	-	-	-	-	-	-	-
VC	Village cri	8	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
VK	Village naskapi	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
VL	Village	863	-	-	-	76	154	108	38	322	117	43	4	1
VN	Village nordique	14	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-

Au Canada, deux municipalités chevauchent une limite provinciale : ce sont Flin Flon (Manitoba et Saskatchewan) et Lloydminster (Saskatchewan et Alberta). Chacune des parties situées de part et d'autre de la limite provinciale est considérée comme une SDR distincte.

Six nouveaux genres de SDR ont été inclus pour le recensement de 1996 :

- chartered community (CC) dans les Territoires du Nord-Ouest;
- northern town (NT) en Saskatchewan;
- regional municipality (RGM) en Nouvelle-Écosse;
- rural community (RC) au Nouveau-Brunswick;
- specialized municipality (SM) en Alberta;
- terre inuite (TI) au Québec.

En 1996, afin de suivre la terminologie en vigueur au Québec, toutes les SDR sans désignation (SD) de cette province sont devenues des municipalités (M).

Une **réserve indienne** est un territoire appartenant à l'administration fédérale qui est réservé à l'usage et au bénéfice d'une bande indienne et qui est administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Seules les réserves indiennes qui sont habitées (ou qui peuvent être habitées) ont été reconnues comme des subdivisions de recensement (SDR) par Statistique Canada, ce qui représente un sous-ensemble des 2 300 réserves indiennes (chiffre approximatif) dans l'ensemble du pays. Pour 1996, on compte au total 996 réserves indiennes classées comme SDR. Statistique Canada travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada afin de déterminer quelles sont les réserves devant s'ajouter aux SDR.

Un **établissement indien** est un lieu où réside de façon plus ou moins permanente un groupe autonome d'au moins 10 Indiens. Les établissements indiens sont en général situés sur des terres de la Couronne qui relèvent de la compétence fédérale ou provinciale. Ils n'ont pas de limites officielles et ne sont pas réservés à l'usage et au bénéfice exclusifs d'une bande indienne, comme c'est le cas pour les réserves indiennes. Statistique Canada compte sur AINC pour déterminer quels sont les établissements indiens devant être reconnus comme subdivisions de recensement; cette reconnaissance doit être faite avec l'accord des autorités provinciales ou territoriales.

Le recensement de 1996 a été réalisé compte tenu des limites, des noms et des statuts des subdivisions de recensement (municipalités) en vigueur le **1^{er} janvier 1996**, soit à la *date de référence géographique* du recensement de 1996. Les renseignements sur les changements touchant les SDR en vigueur le 1^{er} janvier 1996 ou avant doivent être parvenus à Statistique Canada avant le 1^{er} mars 1996 pour être intégrés à temps au recensement.

Un résumé des modifications apportées aux codes, aux noms et aux statuts des subdivisions de recensement durant la période intercensitaire est offert sous forme de tableaux figurant dans le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volume I, n° 12-571-XPB au catalogue).

La diminution du nombre de municipalités depuis 1991, causée par un nombre accru de dissolutions et de fusions, a eu une incidence importante sur la composition des SDR de 1996. Cette baisse découle des mesures prises par les provinces pour réduire les coûts, en fusionnant des municipalités afin de créer de plus grandes municipalités ou des municipalités régionales. Depuis 1991, 226 dissolutions ont été enregistrées. Les provinces où le plus grand nombre de dissolutions a été observé sont le Québec (101), Terre-Neuve (34), l'Ontario (27), l'Île-du-Prince-Édouard (19), le Nouveau-Brunswick (13), la Nouvelle-Écosse (10) et l'Alberta (10).

Dans l'ensemble, le nombre total de SDR semble avoir diminué de façon moins radicale; de 6 006 qu'il était en 1991, il est descendu à 5 984 en 1996, ce qui représente un écart de seulement 22. Depuis 1991, on a enregistré 204 constitutions, la majorité étant liée à la création de nouvelles SDR découlant de fusions. Parmi ces 204 SDR nouvellement constituées, on compte également 79 réserves indiennes qui se sont ajoutées en 1996, à l'issue des discussions que Statistique Canada entretient avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Des renseignements supplémentaires sur la CGT sont fournis dans le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996*, (volumes I et II, n^{os} 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue) publié par Statistique Canada.

Remarques

Sans objet

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

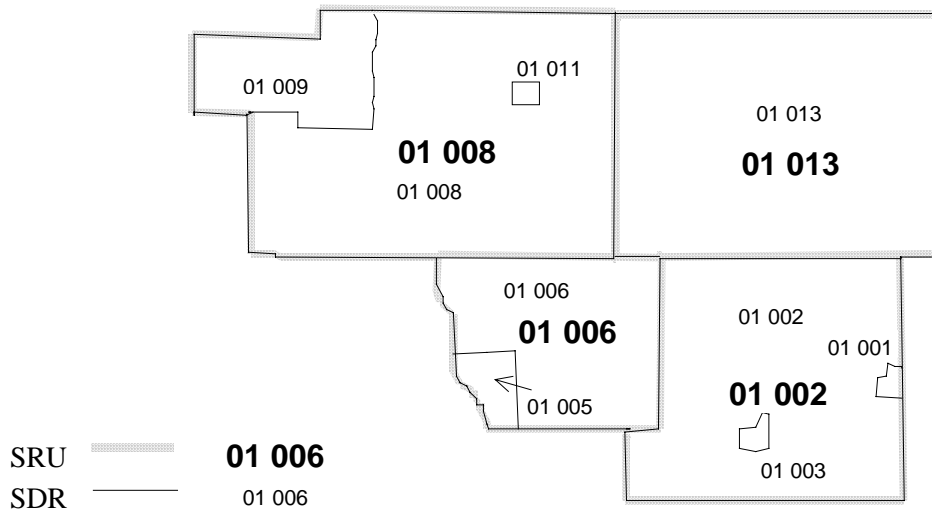
Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de *subdivisions de recensement*. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la *subdivision de recensement* et la *division de recensement*.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966

Règles

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées au sein des divisions de recensement, il faut appliquer les critères ci-après.

1. Une subdivision de recensement dont la *superficie des terres* est supérieure à 25 kilomètres carrés peut constituer une SRU à elle seule. Les subdivisions de recensement dont la superficie des terres est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une subdivision de recensement de plus grande taille.
2. Une subdivision de recensement dont la superficie des terres est supérieure à 25 kilomètres carrés et qui est entourée par une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre est habituellement incluse dans la SRU formée par la subdivision de recensement qui l'entoure.
3. Une subdivision de recensement comptant plus de 100 000 habitants d'après le recensement précédent constitue généralement une SRU à elle seule.
4. Le nom attribué à la subdivision de recensement unifiée est en général le nom de la subdivision de recensement, parmi toutes celles qui la composent, dont la superficie des terres est la plus grande.

Figure 31. Exemples de SRU et de SDR en Saskatchewan**Notes spéciales, qualité des données et applications**

Le nombre de SRU par *province* et *territoire* est indiqué au tableau 1.

Un code à trois chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué à chaque subdivision de recensement unifiée. Le code attribué à la SRU correspond au code à sept chiffres de la Classification géographique type (CGT) désignant l'une des SDR composantes, habituellement celle qui présente la plus grande superficie. Cette méthode d'attribution des codes fait en sorte que le code de SRU est unique dans l'ensemble du Canada. Par exemple :

Code de PR-DR-SRU	Nom de SRU
12 06 001	Lunenburg (N.-É.)
35 06 006	Gloucester (Ont.)

Les SRU servent principalement à la diffusion des données du Recensement de l'agriculture. Elles constituent l'unité de base des *régions agricoles de recensement* en Saskatchewan. Dans toutes les autres provinces, les régions agricoles de recensement sont constituées de groupes de divisions de recensement.

Les SRU sont des unités géographiques relativement stables parce que leurs limites changent rarement; elles sont donc utiles à des fins d'analyse longitudinale.

Remarques

En 1991, les limites des SRU du Québec ont été considérablement modifiées, lorsque les divisions de recensement ont été restructurées afin que soient reconnues les «municipalités régionales de comté».

Le terme «subdivision de recensement unifiée» a été adopté en 1976. Auparavant, les SRU étaient désignées par le terme «code de référence».

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques du recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

La superficie des terres est mesurée à l'aide d'un planimètre digital. On mesure trois fois la superficie des terres de chaque unité géographique, puis on fait la moyenne des superficies obtenues. Les échelles des cartes utilisées varient généralement entre 1/50 000 et 1/250 000. Dans les régions à forte densité de population ou dans les régions où la population est clairsemée, on utilise parfois des cartes à plus grande ou à plus petite échelle. Seules les masses d'eau visibles figurant sur les cartes sont exclues.

Les planimètres digitaux donnent des résultats exacts seulement pour les petits secteurs. Par conséquent, les grandes unités géographiques sont subdivisées en plus petites unités, lesquelles sont mesurées séparément; les superficies de ces petites unités sont ensuite additionnées.

Les régions géographiques dont les limites ont changé d'un recensement à l'autre ne sont pas mesurées en entier. Seules les terres ajoutées ou supprimées par suite d'une modification ou d'une mise à jour des limites sont mesurées, puis leurs superficies sont ajoutées à la superficie des terres originale ou soustraites de celle-ci selon le cas.

Les superficies des terres des *subdivisions de recensement* (SDR) sont agrégées pour obtenir la superficie des terres des autres unités géographiques, notamment les *régions métropolitaines de recensement primaires/agglomérations de recensement primaires* (RMRP/ARP), les *régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement* (RMR/AR), les *subdivisions de recensement unifiées* (SRU), les *divisions de recensement* (DR), les *régions économiques* (RÉ) et les *provinces/territoires*. Les superficies des terres des *régions urbaines* (RU), des *localités désignées* (LD) et des *secteurs de recensement* (SR) sont mesurées séparément.

Les superficies des terres sont calculées d'après les limites des régions géographiques du recensement en vigueur le 1^{er} janvier 1996 (*date de référence géographique* du recensement du Canada de 1996).

Notes spéciales, qualité des données et applications

Des données sur les superficies des terres sont produites pour toutes les régions géographiques du recensement, à l'exception des *secteurs de dénombrement* (SD) et des *circonscriptions électorales fédérales* (CÉF).

Les données sur les superficies des terres sont sujettes à erreur; il peut se produire notamment des erreurs de mesure, de codage, de transcription et de traitement ainsi que des erreurs cumulées dans le temps.

Les données sur les superficies des terres **ne sont pas officielles** et servent uniquement à calculer la *densité de la population*.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Date de référence géographique* et *Densité de la population*.

Remarques

Avant 1996, on donnait comme nulle (0) la superficie des terres de certaines SDR parce qu'on ne connaissait pas leurs limites officielles.

En 1991, la superficie des terres était appelée «superficie nette».

Avant le recensement de 1976, toutes les superficies étaient calculées en milles carrés.

Systeme de coordonnées

Un système de coordonnées est une méthode mathématique pour spécifier les localisations. Les coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires planes (comme le système universel transverse de Mercator).

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981 (latitude et longitude)
1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (système universel transverse de Mercator)

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le système des latitudes et des longitudes est un système de localisation sur la surface terrestre qui tient compte du fait que la terre est ronde. La latitude mesure la distance angulaire vers le nord ou le sud à l'équateur, allant de zéro (0) degré à l'équateur à 90 degrés aux pôles. La longitude correspond à la distance angulaire vers l'ouest ou l'est au méridien d'origine, qui traverse Greenwich, en Angleterre, allant de zéro (0) degré au méridien d'origine à 180 degrés. Pour la masse continentale du Canada, les latitudes varient approximativement entre 42 et 83 degrés au nord de l'équateur, et les longitudes entre 52 et 141 degrés à l'ouest du méridien d'origine. La latitude et la longitude sont souvent appelées «coordonnées géographiques».

La latitude et la longitude sont utiles pour transférer et diffuser des données spatiales numériques, mais les cartes du Canada ne doivent pas être tracées au moyen de ces coordonnées. Celles-ci servent à la diffusion des données des *fichiers numériques des limites* (FNL) et des *fichiers du réseau routier* (FRR).

Le système universel transverse de Mercator (UTM) est un système de coordonnées normalisé à l'échelle internationale qui consiste à diviser la terre en 60 fuseaux de six degrés de longitude chacun. Un système de grille est superposé sur les fuseaux et des projections transverses de Mercator individuelles sont centrées sur chaque fuseau.

Chaque fuseau a son propre méridien central. Le Canada se divise en 16 fuseaux portant les numéros 7 à 22 d'ouest en est.

La grille UTM est indiquée sur la plupart des cartes topographiques du Canada et sur nombre de cartes d'autres pays. Le système UTM est normalement le système de coordonnées d'entrée pour les fichiers du réseau routier (FRR), mais les données de ces fichiers sont diffusées sous forme de coordonnées de latitude et de longitude. Ce système ne convient pas à la cartographie numérique lorsque les limites des fuseaux UTM doivent être franchies.

Un **système de référence géodésique** est un ensemble de paramètres définissant un système de coordonnées et un ensemble de points de contrôle dont les liens géométriques sont connus. Les fichiers géographiques de Statistique Canada sont fondés sur le système **NAD27**, soit le Système géodésique nord-américain de 1927, qui utilise le sphéroïde de Clarke de 1866 pour représenter la forme de la terre.

À l'heure actuelle, les logiciels de systèmes d'information géographique (SIG) peuvent ordinairement convertir les coordonnées d'un cadre de référence en coordonnées d'un autre cadre de référence (par exemple, transformer les coordonnées de latitude et de longitude en coordonnées UTM).

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de *Fichiers du réseau routier (FRR)*, *Fichiers numériques cartographiques (FNC)*, *Fichiers numériques des limites (FNL)* et *Projection cartographique*.

Remarques

Avant 1991, les données des FRR étaient diffusées uniquement sous forme de coordonnées UTM.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

ANNEXES

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Annexe A. Questions du recensement depuis la Confédération

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Caractéristiques démographiques							
Nom	1871	X	X	X	X	X	X
Lien avec la Personne 1	1891	X	X	X	X	X	X
Date de naissance	1871	X	X	X	X	X	X
Sexe	1871	X	X	X	X	X	X
État matrimonial	1871	X	X	X	X	–	–
État matrimonial légal	–	–	–	–	–	X	X
Union libre	–	–	–	–	–	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant	–	–	–	–	–	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant	1961	X	X	X	X	X	X
Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	–	X	–	–	–	–	–
Date du premier mariage	1941	X	–	X	–	–	–
Nombre d'enfants mis au monde	1941	X	–	X	–	X	–
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles							
Connaissance des langues officielles	1901	X	–	X	X	X	X
Connaissance d'une autre langue	–	–	–	–	–	X	X
Langue parlée à la maison	–	X	–	X	X	X	X
Langue maternelle	1901	X	X	X	X	X	X
Lieu de naissance	1871	X	–	X	X	X	X
Lieu de naissance des parents	1891	X	–	–	–	–	–
Citoyenneté	1901	X	–	X	X	X	X
Immigrant reçu	–	–	–	–	–	X	X
Période/année d'immigration	1901	X	–	X	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles – fin							
Origine ethnique	1871	X	–	X	X	X	X
Ascendance autochtone (perception du répondant)	–	–	–	–	X	–	–
Statut d'Indien inscrit	–	–	–	–	–	X	X
Bande indienne/première nation	–	–	–	–	–	X	X
Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit (autodéclaration)	–	–	–	–	–	–	X
Groupe de minorités visibles	–	–	–	–	–	–	X
Religion	1871	X	–	X	–	X	–
Limitations d'activité							
À la maison	–	–	–	–	X	X	X
À l'école	–	–	–	–	X	X	X
Dans d'autres activités	–	–	–	–	X	X	X
Incapacités ou handicaps de longue durée	–	–	–	–	X	X	X
Scolarité							
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	X	X	X	X	X	X
Années de scolarité (université)	–	–	X	X	X	X	X
Années de scolarité (autres)	–	–	X	X	X	X	X
Fréquentation scolaire	1871	X	X	X	–	X	X
Grades universitaires	–	–	X	X	X	X	X
Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé (3 mois ou plus)	1971	X	–	–	–	–	–
Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	1971	X	–	–	–	–	–
Domaine de spécialisation	–	–	–	–	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Activités à la maison							
Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X
Heures consacrées à s'occuper des enfants, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X
Heures consacrées à offrir des soins à des personnes âgées, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X
Activités sur le marché du travail							
Heures réelles travaillées au cours de la dernière semaine	1951	X	X	X	X	X	X
Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	X	–	–	–	–	–
Date du dernier travail	–	X	–	X	X	X	X
Industrie	1901	X	–	X	X	X	X
Profession	1871	X	–	X	X	X	X
Catégorie de travailleurs	1891	X	–	X	X	X	X
Nombre de semaines travaillées au cours de l'année de référence	1911	X	–	X	X	X	X
Travail à plein temps/à temps partiel	–	X	–	X	X	X	X
Mise à pied temporaire/absence du travail	–	X	X	X	X	X	X
Nouvel emploi débutant dans quatre semaines ou moins	–	–	X	X	X	X	X
Recherche d'un emploi	1961	X	X	X	X	X	X
Prêt(e) à travailler	–	–	X	X	X	X	X
Forme juridique	–	X	–	X	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Déplacement domicile-travail							
Lieu de travail	–	X	–	X	X	X	X
Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail	–	–	–	–	–	–	X
Revenu							
Revenu pour l'année civile ayant précédé l'année de recensement	–	X	–	X	X	X	X
Salaires et traitements	1901	X	–	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	–	X	–	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole	–	X	–	X	X	X	X
Allocations familiales	–	X	–	X	X	X	X
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	–	–	–	–	X	X	X
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	–	X	–	X	X	X	X
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	–	X	–	X	X	X	X
Prestations d'assurance-chômage	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu provenant de sources publiques	–	X	–	X	X	X	X
Intérêts et dividendes	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu de placements	–	X	–	X	X	X	X
Pensions de retraite et rentes	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu en espèces	–	X	–	X	X	X	X
Famille et ménage							
Exploitant agricole	–	–	–	–	–	X	X
Soutien(s) du ménage	–	–	–	X	X	X	X
Chef de ménage	1941	X	X	X	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Famille et ménage – fin							
Chef de famille	1921	X	–	–	–	–	–
Mode d'occupation (possédé/loué)	1921	X	X	X	X	X	X
Mode d'occupation (condominium)	–	–	–	X	X	X	X
Mode d'occupation (logement de bande)	–	–	–	–	–	X	X
Existence d'une hypothèque	1941	X	–	X	X	X	X
Détenteur de la première hypothèque	–	X	–	–	–	–	X
Nombre de personnes par ménage	–	X	X	X	X	X	X
Coûts d'habitation – Locataire	1941	X	–	X	X	X	X
Paiement de loyer réduit (p. ex., logement subventionné par le gouvernement)	–	X	–	–	–	–	–
Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	X	–	–	–	–	–
Propriétaire d'une maison de villégiature	–	X	–	–	–	–	–
Principaux appareils ménagers	1931	X	–	–	–	–	–
Paiements annuels	–	X	–	X	X	X	X
– électricité	–	X	–	X	X	X	X
– huile (mazout), charbon, bois, etc.	–	X	–	X	X	X	X
– gaz	–	X	–	X	X	X	X
– eau	–	X	–	X	X	X	X
– coûts d'habitation – Propriétaire	–	–	–	X	X	X	X
• hypothèque	–	–	–	X	X	X	X
• impôt foncier	–	–	–	X	X	X	X
• condominium (la copropriété)	–	–	–	X	X	X	X
• frais de condominium	–	–	–	–	–	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Logement							
Nombre de pièces	1941	X	–	X	X	X	X
Nombre de chambres à coucher	–	X	–	–	–	X	X
Nombre de salles de bain	–	–	–	X	–	–	–
Période de construction	1941	X	–	X	X	X	X
État du logement	–	–	–	X	–	X	X
Type de logement	1941	X	X	X	X	X	X
Valeur du logement	1941	X	–	X	X	X	X
Nombre de logements dans l'immeuble	1941	X	–	–	–	–	–
Garage	–	X	–	–	–	–	–
Eau courante dans le logement	1941	X	–	–	–	–	–
Baignoire ou douche	1941	X	–	–	–	–	–
Toilettes avec chasse d'eau dans l'immeuble	1941	X	–	–	–	–	–
Logement inoccupé (raison du)	–	–	X	–	X	–	–
Logement saisonnier/marginal	–	–	–	X	X	X	X
Durée d'occupation	1941	X	–	X	–	–	–
Source d'alimentation en eau	–	X	–	–	–	–	X
Méthode d'évacuation des eaux d'égouts	–	X	–	–	–	–	–
Système de chauffage principal	1941	X	–	X	X	–	–
Principal combustible utilisé pour :							
– la cuisson	–	X	–	–	–	–	–
– le chauffage	1941	X	–	X	X	–	–
– le chauffe-eau	–	X	–	X	–	–	–

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Couverture							
Personnes non inscrites	–	X	–	X	X	X	X
Liste des membres du ménage	–	X	–	–	–	X	X
Nombre de résidents temporaires	–	X	–	X	X	X	X
Nombre de résidents habituels	–	X	–	X	X	X	X
Autre							
Service de guerre	1951	X	–	–	–	–	–

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Annexe B. Guide sur la géographie du recensement et sur les applications

Introduction

La présente annexe contient des renseignements qui étaient auparavant fournis séparément dans la publication du recensement de 1991 intitulée *Guide sur la géographie* (n° 92-310 au catalogue). Elle est conçue à l'intention des utilisateurs qui n'ont pas l'habitude d'utiliser les données de Statistique Canada dans un contexte géographique. Par souci de simplification, nous n'abordons pas les caractéristiques plus complexes ou, du moins, nous en traitons de façon très superficielle. Le personnel des centres régionaux de consultation de Statistique Canada sera heureux de répondre aux questions se rapportant à votre cas particulier.

Les cinq études de cas décrites dans la présente annexe représentent des exemples précis de la façon d'aborder les aspects géographiques de demandes de données de type courant. Si les noms et les cas examinés relèvent de la fiction, les situations décrites sont très courantes. Les études de cas sont simplifiées et ne portent que sur les aspects géographiques des situations. Dans la plupart des cas, il faut prendre en considération d'autres facteurs relatifs à la recherche et à l'entreprise dont nous ne traiterons pas ici.

Structure géographique des données du recensement de Statistique Canada

Une perspective géographique se révèle nécessaire pour répondre à certaines questions, notamment : que se passe-t-il dans cette province? dans ce secteur de marché? dans ce quartier? La capacité de produire des données pour des régions géographiques précises dépend de la façon dont les données sont recueillies, stockées et extraites. Si on mesure un événement qui se produit partout au Canada et qu'on inclut toutes les personnes, il est possible de produire des données géographiques très détaillées. Pour cette raison, de tous les programmes de données de Statistique Canada, c'est le Recensement de la population et des logements qui fournit les données les plus détaillées sur les petites régions géographiques. La présente annexe traite de la géographie du Recensement de la population et des logements de 1996.

Le commencement

Le Recensement de la population et des logements (ci-après appelé recensement) permet de recueillir des données sur chaque personne vivant au Canada en fonction de l'endroit où elle demeure. L'unité de mesure de base est le logement. En d'autres termes, on commence, dans le cadre du recensement, par repérer tous les lieux de résidence au Canada. À chaque logement «privé occupé» correspond un ménage qui comprend une personne ou plus. (Des procédures spéciales ont été mises en oeuvre pour dénombrer les personnes n'habitant pas dans un logement.) On attribue à chaque logement une série d'identificateurs géographiques aux fins des totalisations de données qui seront faites ultérieurement.

Le premier identificateur géographique attribué découle directement de la première étape de la collecte. Comme tous les logements sont repérés au cours d'une recherche visuelle dans un secteur auquel est affecté un recenseur, on attribue à ce secteur un numéro d'identification géographique unique et on le délimite de façon précise pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'omission et qu'aucun ménage ne soit dénombré deux fois. Dans les régions rurales, ce « territoire » peut couvrir de vastes étendues de terres mais, dans les villes, il est habituellement formé de plusieurs îlots. Comme ce secteur correspond habituellement à la région géographique dénombrée par un recenseur, il est appelé *secteur de dénombrement*, que l'on abrège SD. On attribue à chaque logement d'un secteur de dénombrement le code géographique unique désignant le secteur de dénombrement (ce qui facilite la classification des régions géographiques).

Jusqu'en 1971, on ne pouvait obtenir des données selon un découpage géographique plus détaillé. Dans les grands centres urbains, nous disposons maintenant d'un système d'identification géographique plus détaillé qui permet de présenter les données selon un découpage géographique plus fin. Il s'agit du *côté d'îlot*, qui correspond habituellement à un côté de rue situé entre deux intersections consécutives ou traits physiques importants, comme une voie de chemin de fer, qui croisent une rue. En fait, il s'agit d'une petite rangée de maisons. Dans le cas d'un grand immeuble d'appartements, on attribue un numéro de côté d'îlot distinct si l'immeuble en question constitue un SD entier. En fait, un très grand immeuble d'appartements peut être divisé en plus d'un SD, et chacun de ces SD aura son propre côté d'îlot.

Les côtés d'îlot dans les grands centres urbains et les secteurs de dénombrement dans les plus petits centres urbains et dans les régions rurales représentent le niveau de découpage le plus détaillé pour la plupart des applications géographiques. En d'autres termes, lorsqu'on totalise les données du recensement selon des unités géographiques, il faut soit inclure, soit exclure tous les ménages compris dans l'unité de base (le côté d'îlot ou le SD selon l'endroit). Le cas C, présenté plus loin dans l'annexe, traite de la seule exception à cette règle.

Pour de nombreuses applications, il est plus commode de considérer le SD ou le côté d'îlot comme un point plutôt que comme une petite superficie ou bande de terrain. On détermine donc un *point représentatif* situé à un endroit approprié du SD ou du côté d'îlot. La figure 21 montre des exemples de points représentatifs de côtés d'îlot.

Les hiérarchies des unités géographiques

Le programme du recensement structure la diffusion des données selon des hiérarchies d'unités géographiques. Comme les unités géographiques ont des origines variées, il existe trois hiérarchies géographiques différentes : une hiérarchie nationale, dans laquelle l'ensemble des unités géographiques de chaque niveau couvre la superficie entière du pays, une hiérarchie métropolitaine (des régions urbaines) où chaque niveau d'unités géographiques s'applique uniquement aux centres urbains, et une hiérarchie des codes postaux établie pour aider les utilisateurs qui veulent des données du recensement pour des secteurs définis selon le code postal. Les hiérarchies géographiques comprennent plusieurs niveaux. Les régions de certains de ces niveaux s'emboîtent complètement dans les régions du niveau supérieur, mais ce n'est pas le cas pour les régions d'autres niveaux géographiques. Le terme «s'emboîter» signifie que lorsqu'on regroupe toutes les petites unités qui sont comprises dans une unité plus grande, toute la surface de la région plus grande est couverte et il n'y a aucun chevauchement. Certains des niveaux géographiques apparaissent dans plus d'une hiérarchie. Les hiérarchies ainsi que les relations qui existent entre elles sont illustrées à la figure 20.

Il importe de comprendre les hiérarchies ainsi que les relations qui existent entre elles pour être en mesure d'extraire correctement les données dans les bases de données du recensement. Les hiérarchies sont indiquées implicitement dans les codes géographiques utilisés pour obtenir des données du recensement, et il faut habituellement utiliser les codes correspondant à deux niveaux ou plus de la hiérarchie pour s'assurer d'obtenir les unités géographiques voulues.

La hiérarchie nationale des unités géographiques

Dans la hiérarchie nationale, le niveau le plus élevé correspond au Canada et le niveau le plus bas comprend les secteurs de dénombrement (SD). Le secteur de dénombrement est délimité de façon à respecter tous les niveaux supérieurs des hiérarchies et est donc souvent appelé «unité de base». Entre ces deux niveaux géographiques, il y a les provinces et territoires et de nombreux niveaux infraprovinciaux qui sont décrits plus en détail ci-après.

Les provinces et territoires peuvent être regroupés en «régions», comme la région de l'Atlantique ou la région des Prairies, bien que, dans la figure 20, ces régions ne constituent pas un niveau distinct de la hiérarchie nationale. Ces «régions» sont indiquées par le premier des deux chiffres du code géographique des provinces et territoires (pour plus de détails, se reporter à la définition de *Province/territoire*).

Le fondement constitutionnel du recensement repose sur la nécessité de répartir la représentation électorale fédérale selon les chiffres de population. En conséquence, l'une des unités dans la hiérarchie nationale est la circonscription électorale fédérale (CÉF) qui correspond au comté d'un député fédéral. Les limites des secteurs de dénombrement respectent les limites des CÉF, et le regroupement des CÉF forme les provinces et territoires (pour plus de détails, se reporter à la définition de *Circonscription électorale fédérale*).

De nombreuses provinces sont déjà divisées en régions officielles aux fins des administrations régionales et locales. La plupart d'entre nous connaissons les termes comté, district régional, municipalité régionale, municipalité, canton et réserve indienne utilisés pour désigner ces régions administratives infraprovinciales.

Division de recensement (DR) est le terme général qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui sont des régions intermédiaires entre la municipalité et la province. Il peut s'agir de comtés, de districts régionaux, de municipalités régionales et d'autres genres de régions créées en vertu de lois provinciales. Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions géographiques administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces pour la diffusion des données statistiques. Au Territoire du Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire (pour plus de détails, se reporter à la définition de *Division de recensement*).

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés). À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, ce terme désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités aux fins de diffusion des données statistiques (pour plus de détails, se reporter à la définition de *Subdivision de recensement*).

Selon la hiérarchie nationale, les subdivisions de recensement sont regroupées pour former les divisions de recensement. Les DR forment les provinces et territoires. Deux autres niveaux géographiques sont définis dans la hiérarchie nationale pour faciliter les analyses de données spéciales. Il s'agit de la *subdivision de recensement unifiée* (SRU) qui est une agrégation spéciale de subdivisions de recensement et qui constitue un niveau géographique se situant entre le niveau des SDR et le niveau des DR. Dans les régions rurales, la SRU est un groupement de petites municipalités regroupées habituellement au sein d'une plus grande municipalité. Par exemple, un village situé dans un canton est regroupé au canton pour former une SRU. Dans les régions urbaines, les SRU sont formées de groupes contigus de SDR. Le Recensement de l'agriculture est l'un des principaux utilisateurs des SRU.

Les programmes de données agricoles utilisent des agrégations infraprovinciales appelées *régions agricoles de recensement*, ou districts agricoles dans les Prairies. Les régions agricoles de recensement sont constituées de groupes de *divisions de recensement* adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de *subdivisions de recensement unifiées* adjacentes qui ne respectent pas nécessairement les limites des *divisions de recensement* (pour plus de détails, se reporter à la définition de *Région agricole de recensement*).

Un autre niveau de la hiérarchie nationale est utilisé principalement pour la diffusion de données économiques. Une *région économique* est constituée d'un groupe de *divisions de recensement* complètes (sauf dans le cas de

l'Ontario). L'Île-du-Prince-Édouard et les deux territoires ne comptent qu'une région économique. Les régions économiques servent à l'analyse de l'activité économique régionale (pour plus de détails, se reporter à la définition de *Région économique*).

Un nouveau niveau de la hiérarchie nationale a été établi pour le recensement de 1996 qui ne s'emboîte pas dans les niveaux supérieurs. Les *localités désignées* sont des régions créées par les provinces aux fins de la prestation de services et de l'adoption d'ententes financières pour des régions inframunicipales qui sont souvent situées à l'intérieur de territoires non organisés. Le concept de localité désignée s'applique généralement à de petites collectivités qui peuvent être constituées en vertu d'une loi, mais qui ne respectent pas les critères nécessaires pour être considérées comme des municipalités; il s'agit de régions «inframunicipales» ou non constituées. Les administrations provinciales ont besoin de données du recensement pour administrer les subventions versées et/ou les services offerts aux localités désignées. Avant 1996, Statistique Canada facilitait l'extraction de données du recensement en délimitant ces régions au niveau du *secteur de dénombrement* uniquement. Comme les provinces souhaitent de plus en plus obtenir des chiffres de population pour les localités désignées, ces dernières ont été reconnues comme nouvelle unité géographique de diffusion pour le recensement de 1996.

Statistique Canada compte sur les autorités provinciales pour déterminer quelles sont les régions devant être considérées comme des localités désignées et pour fournir une bonne description des limites ou des cartes appropriées. Par conséquent, les régions reconnues comme étant des localités désignées peuvent ne pas représenter toutes les localités ayant ce même statut dans la province.

Hiérarchie métropolitaine

La plus grande partie du vaste territoire canadien est peu densément peuplée; de plus, la proportion de la population totale habitant les régions urbaines s'accroît à chaque décennie. En fait, plus de 70 % de la population canadienne réside dans des centres urbains comptant 10 000 habitants ou plus. Conformément à certaines règles relatives à la population et à la densité, tout territoire est soit urbain, soit rural.

Le développement économique urbain tend à s'étendre au-delà des limites officielles des municipalités ou même des comtés, que les gens franchissent quotidiennement pour faire leurs courses ou aller au travail. C'est pour cela que Statistique Canada a créé des groupes de municipalités, ou *subdivisions de recensement*, afin d'englober toute la région se trouvant sous l'influence d'un grand centre urbain. Des lignes directrices précises sont suivies pour grouper les municipalités qui sont étroitement interreliées en raison du nombre de personnes travaillant dans une municipalité et résidant dans une autre. Les unités géographiques ainsi obtenues sont appelées *régions métropolitaines de recensement* (RMR) dans le cas des grands centres urbains (comptant 100 000 habitants ou plus dans le noyau urbain selon le dernier recensement) et *agglomérations de recensement* (AR) lorsqu'il s'agit de centres urbains de plus petite taille (dont le noyau urbain compte au moins 10 000 habitants mais moins de 100 000, selon le dernier recensement). Au recensement de 1996, il y avait 25 RMR et 112 AR (pour plus de détails, se reporter à la définition de *Région métropolitaine de recensement*).

À partir du recensement de 1986, on a raffiné davantage le concept de RMR/AR afin de tenir compte des cas où la zone d'influence d'une RMR ou d'une AR continue de s'étendre jusqu'à des AR voisines. Lorsque cela se produit, Statistique Canada désigne ces composantes distinctes comme *régions métropolitaines de recensement primaires* (RMRP) et *agglomérations de recensement primaires* (ARP), dont le regroupement forme une *région métropolitaine de recensement unifiée* ou une *agglomération de recensement unifiée* de plus grande taille. Ainsi,

dans certaines RMR, il peut y avoir une RMRP et au moins une ARP. Par exemple, la RMR d'Edmonton, en Alberta,

comprend la RMRP d'Edmonton, l'ARP de Leduc et l'ARP de Spruce Grove. Il est à noter que même si la RMR d'Edmonton est unifiée, elle est appelée RMR.

Dans les RMR et les AR, le territoire est désigné comme faisant partie d'un *noyau urbain*, d'une *banlieue urbaine* ou d'une *banlieue rurale*. Pour déterminer ces désignations urbaines, on applique certaines règles relatives à la population et à la densité. En dehors des RMR et des AR, le territoire est aussi désigné comme une *région urbaine* selon les mêmes règles. Le territoire non désigné comme région urbaine est considéré comme étant rural.

Les utilisateurs ont souvent besoin de données sur des régions plus petites que les municipalités. Pour répondre à ce besoin, Statistique Canada a créé, dans toutes les RMR et les AR (dont le noyau urbain comptait 50 000 habitants ou plus lors du dernier recensement), des *secteurs de recensement* (SR) qui correspondent en gros à des quartiers comptant de 2 500 à 8 000 habitants (de préférence environ 4 000). Leurs limites suivent en général des traits physiques permanents, comme des rues importantes ou des voies ferrées; de plus, les SR correspondent approximativement à des régions présentant une certaine cohésion sur le plan des caractéristiques socio-économiques. Une des caractéristiques particulières des SR est que leurs limites sont généralement maintenues identiques d'un recensement à l'autre, pour qu'on puisse les comparer dans le temps. Il se peut qu'un SR soit fractionné dans le cadre d'un recensement subséquent, mais il est généralement possible d'en reconstituer facilement les limites pour qu'elles correspondent à celles des recensements antérieurs. Cette caractéristique fait toutefois en sorte que les limites des SR ne respectent pas nécessairement les limites des SDR ou des DR. L'impossibilité d'emboîter les SR dans des régions plus grandes est le plus souvent observable lorsque des municipalités voisines modifient leurs limites entre les recensements. Les limites des SR ne doivent respecter les limites des SDR ou des DR que lorsque ces dernières coïncident avec les limites d'une RMR ou d'une AR. Dans la pratique, toutefois, il existe peu de cas de SR qui ne s'emboîtent pas parfaitement dans une SDR ou une DR.

Les SR sont considérés depuis longtemps comme les unités géographiques de préférence pour l'analyse des quartiers, puisqu'il a toujours été facile de se procurer des données pour ces secteurs (et pendant longtemps, il s'agissait des seules régions inframunicipales pour lesquelles des données étaient diffusées sous une forme rapidement et facilement utilisable).

Système des codes postaux

Le système des codes postaux est un système géographique conçu par Postes Canada uniquement pour faciliter la livraison du courrier. Il est fort différent des systèmes géographiques utilisés par Statistique Canada.

Le système des codes postaux est un système hiérarchique puisque de petits secteurs constituent l'unité de base (souvent un côté d'îlot comme l'unité utilisée dans les centres urbains) à partir de laquelle sont formés de plus vastes territoires. Le code postal bien connu formé de six caractères alphanumériques reflète cette hiérarchie. Les trois premiers caractères correspondent aux régions de tri d'acheminement (RTA) dont la taille dans les régions urbaines équivaut à peu près à celle de quatre à six secteurs de recensement. Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL) qui, dans les régions urbaines, équivaut souvent à un côté d'îlot (généralement, un côté de rue situé entre deux intersections consécutives). Chaque RTA englobe un grand nombre d'UDL. Dans les secteurs desservis par un facteur, des groupes d'UDL forment l'itinéraire du facteur appelé tournée du facteur (TF), secteur plus grand qu'un SD mais plus petit qu'un SR. Contrairement au système géographique du recensement qui demeure inchangé pendant cinq ans, des modifications sont constamment apportées au système géographique postal.

La plupart des limites des districts postaux et des routes postales correspondent fort peu aux limites des régions établies en vue du recensement, même si, dans les régions urbaines, elles sont déterminées à partir de la même unité de base (le côté d'îlot). En outre, en raison de la complexité des procédures de livraison du courrier, que l'on songe seulement aux boîtes postales, aux boîtes postales communautaires («superboîtes»), aux gros expéditeurs de courrier

et aux routes rurales, il est souvent difficile d'établir des correspondances exactes entre le système géographique postal et les unités géographiques utilisées par Statistique Canada et inversement. Pour aider les utilisateurs du système géographique postal, Statistique Canada a créé un fichier d'appariement appelé Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). Le FCCP indique, lorsque c'est possible, dans quel(s) SD est situé chaque code postal (RTA-UDL). Il indique également le ou les points représentatifs pour le secteur défini selon le code postal, d'après les renseignements sur les côtés d'îlot ou sur les SD. Le FCCP facilite l'analyse des données codées selon le code postal en les combinant aux données codées selon le système géographique du recensement. Les utilisateurs doivent prendre note que le système géographique postal et le système géographique du recensement ne peuvent être appariés parfaitement.

Autres systèmes géographiques

De nombreuses autres façons de structurer le Canada mettent en jeu un cadre spatial, par exemple, les subdivisions selon les circonscriptions téléphoniques, les zones pédologiques, les zones d'écoute (radiodiffusion) ou «empreintes», les secteurs de vote, les circonscriptions provinciales, les quartiers délimités aux fins des élections municipales, les zones climatiques et les bassins hydrographiques. Il n'est pas toujours facile d'établir des correspondances entre ces systèmes et le système géographique du recensement. Toutefois, il est toujours possible de compiler des estimations assez proches à l'aide des données du recensement du moment qu'on puisse tracer des lignes sur une carte. La section portant sur le cas C traite de façon plus détaillée ce genre de situation.

Nota sur la numérotation et la désignation

Les principales composantes de la hiérarchie nationale (SDR, DR, provinces et territoires) se trouvent dans la Classification géographique type (CGT). Il s'agit d'un système de codage à trois paliers selon lequel on attribue un numéro unique à chaque région incluse dans la classification.

D'autres systèmes de numérotation sont utilisés pour les SD (liés au code de CÉF et de province ou de territoire), pour les SR (liés au code de AR/RMR), pour les RMR/AR (incluant le code unique de la province sauf pour la Colombie-Britannique, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dont le code commence par 9). Nous offrons, à titre de référence, des manuels indiquant tous les codes ainsi que l'emplacement sur une carte de tous les endroits.

Statistique Canada respecte certaines conventions toponymiques. La CGT renferme le nom officiel de toutes les municipalités reconnues comme unités administratives. Pour les unités géographiques désignées à des fins statistiques (SD et SR), on utilise des caractères numériques. Dans le cas de groupements de plusieurs unités géographiques établies par Statistique Canada, comme les RMR et les SRU, le nom de la localité la plus importante sert à désigner la région entière.

Considérations principales relatives à l'utilisation des unités géographiques du recensement

Comme dans tout travail de recherche, il faut toujours prêter attention aux avertissements et aux difficultés qui peuvent survenir lorsqu'on analyse des données et leurs éléments géographiques. Les principaux avertissements sont énumérés ci-après.

Modifications des limites

Les limites géographiques des villes, des cantons, etc., sont «gelées» par Statistique Canada dans l'année du recensement (habituellement le 1^{er} janvier de l'année du recensement). En conséquence, les totalisations géographiques des données du recensement ne refléteront pas les modifications des limites mises en vigueur après cette date par une ville ou un village. Par exemple, si une municipalité annexe une partie d'un canton adjacent le 15 mars 1997, les résultats officiels du recensement de 1996 pour cette municipalité seront présentés en fonction des anciennes limites (les cartes de référence du recensement indiqueront elles aussi les anciennes limites) même si les données sont diffusées plus tard, en 1997 ou en 1998. Le personnel de Statistique Canada devra effectuer des calculs spéciaux pour être en mesure de présenter les données selon les nouvelles limites (voir cas E).

À l'occasion de chaque recensement, Statistique Canada apporte des modifications aux limites des unités géographiques dont la délimitation relève du Bureau (comme les SD et les RMR). Ces modifications sont nécessaires pour augmenter l'efficacité des opérations de collecte ou pour tenir compte de la croissance démographique ou de l'évolution des régions urbaines.

Modifications apportées depuis 1991

Le nombre total de RMR en 1996 est demeuré à 25, soit le même nombre qu'en 1991. Il y a 112 AR en 1996; il y en avait 115 en 1991. Deux nouvelles AR ont été créées, mais trois AR du recensement de 1991 ont été supprimées parce que la population de leur noyau urbain a baissé sous le minimum requis de 10 000 habitants. Deux AR ont été converties en des ARP.

Comme les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement sont conçues de sorte qu'elles englobent toute la région située dans la zone d'influence d'une région fonctionnelle, sans qu'on tienne compte des limites administratives, leurs limites changent en fonction de l'expansion de la région urbaine. Les données sur une région particulière ne sont donc pas toujours comparables d'un recensement à l'autre même si le nom de la région n'a pas changé. De même, les modifications apportées aux limites administratives (comme des annexions) entre les recensements entraînent des problèmes sur le plan de la comparabilité des données. Les produits de données publiés de Statistique Canada renferment des indications sur les changements qui se sont produits.

Arrondissement aléatoire et suppression de données sur des régions

Tous les produits du recensement diffusés font l'objet de procédures élaborées en vue d'éviter que des données statistiques puissent être associées à une personne identifiable; les données font l'objet d'un arrondissement aléatoire ou sont supprimées pour certaines régions géographiques.

La méthode de l'arrondissement aléatoire consiste à arrondir de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) tous les chiffres d'une totalisation, y compris les totaux, à un multiple de cinq, et, dans certains cas, à un multiple de dix. Cette méthode est très efficace pour prévenir les risques de divulgation directe, de divulgation par recoupement et de divulgation par soustraction, sans augmenter de façon significative l'erreur des données du recensement. Toutefois, les chiffres de population ne sont pas arrondis puisqu'ils ne fournissent aucun renseignement sur les caractéristiques de ces segments de population.

La suppression de données sur des régions consiste à éliminer les données relatives aux caractéristiques pour les régions géographiques dont la population se situe en deçà d'un chiffre donné. Ainsi, les données sur les régions dont la population s'élève à moins de 40 personnes sont supprimées. Toutefois, si des données sont diffusées pour des secteurs définis selon les codes postaux ou selon les régions de tri d'acheminement (RTA), les données sur les régions dont la population compte moins de 100 personnes sont supprimées. Si des données contiennent une répartition des revenus, ces régions dont la population compte moins de 250 personnes sont supprimées. Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux et totaux partiels aux agrégations supérieures appropriées. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la publication *Le recensement de 1996 en bref* (n° 92-352-XPF au catalogue).

Démographie de jour et démographie de nuit

Il importe également de prendre en considération l'endroit où l'activité se produit par rapport à l'endroit où elle est mesurée. Par exemple, si un détaillant veut des renseignements sur la nature du marché des consommateurs dans le district de Portage et Main (en plein centre-ville de Winnipeg), il obtiendrait un tableau fort incomplet s'il n'utilisait que les données du recensement sur le quartier entourant le site en question. En combinant les données sur le domicile et celles totalisées selon l'emplacement du lieu de travail, l'analyste peut obtenir un portrait beaucoup plus complet de la région à l'étude. On utilise parfois l'expression «démographie de jour» par opposition à «démographie de nuit» lorsqu'on traite de ce phénomène. Des détails sur l'emplacement du lieu de travail sont donnés dans la section «Déplacement domicile-travail» du dictionnaire.

Régions à vocation touristique et zones de villégiature

Les chiffres de population des régions touristiques et des zones de villégiature (qui comptent principalement des chalets) sont un autre exemple de chiffres ne tenant compte que des résidents permanents. En effet, dans ces régions, le recensement ne dénombre que les résidents permanents. En conséquence, les données démographiques de ces régions ne font état que des résidents qui y vivent toute l'année.

Noms de localité couramment utilisés (mais non officiels)

Statistique Canada adopte les noms et limites établis selon la *Loi sur les municipalités* (ou son équivalent) de chaque province et territoire. Souvent les noms et limites ne sont pas les mêmes que ceux qui sont utilisés traditionnellement ou qui sont utilisés par certains organismes comme Postes Canada pour certaines régions qui sont considérées comme des unités distinctes. Par exemple, certains secteurs de la communauté urbaine de Toronto tels que Don Mills, Willowdale et Mimico n'existent plus officiellement en tant que municipalités, et, par conséquent, on ne publie plus de données du recensement sur ces localités comme on le ferait pour des subdivisions de recensement.

De même, dans de nombreuses régions rurales, certaines localités ne sont pas des municipalités reconnues par l'administration provinciale ou territoriale. Toutefois, de nombreuses personnes utilisent encore leurs noms dans leur adresse postale. Statistique Canada a traditionnellement publié une liste de ces localités dans les régions rurales sous le nom de «localités non constituées» ainsi que leurs chiffres de population de base. Ces listes ne sont pas disponibles comme produits normalisés en 1996. On peut obtenir des données démographiques plus détaillées pour ces régions, en agrégeant des données sur les SD, comme il est décrit dans certains des cas présentés plus loin dans l'annexe.

Il faut suivre certaines directives générales lorsqu'on utilise des données présentées selon les régions géographiques.

1. Prenez soin de ne pas compter des données deux fois lorsque vous agrégez des unités géographiques de divers types. Par exemple, si vous agrégez des RMR et des DR (comtés) d'une même province, assurez-vous qu'il n'y a pas de chevauchement géographique. Il est impossible de compter deux fois certains chiffres lorsqu'on agrège des unités géographiques du même type (sauf dans le cas où l'on combine les données de RMRP et de ARP à celles de RMR ou d'AR entières).
2. N'oubliez pas que de nombreuses régions géographiques portent un nom identique ou fort semblable. Par exemple, en Ontario, une ville, un comté, une AR et une région urbaine portent le nom de Peterborough. Dans les produits de Statistique Canada, où on mentionne le nom de localité, le type de localité dont il s'agit et la province où elle se situe sont également indiqués.
3. Prenez note que certaines régions géographiques chevauchent les limites d'autres unités géographiques normalisées comme les limites provinciales. La RMR d'Ottawa – Hull, par exemple, chevauche la limite entre l'Ontario et le Québec. Ainsi, si vous voulez calculer la proportion de la population de l'Ontario vivant dans les RMR, vous ne pouvez prendre en considération la population totale de la RMR d'Ottawa – Hull dans vos calculs mais seulement les personnes vivant dans la partie de la RMR située en Ontario.

En outre, deux municipalités sont situées à cheval sur une frontière provinciale : Flin Flon et Lloydminster. Toutefois, on a attribué aux parties situées dans chacune des provinces un code de la Classification géographique type unique. En conséquence, il faut agréger les données sur les deux parties pour obtenir la population totale.

4. Lorsque vous utilisez des données de divers programmes statistiques de Statistique Canada ou des données tirées d'autres sources, vérifiez si les définitions géographiques sont les mêmes, même si les données portent sur la même période. L'Enquête sur la population active, par exemple, peut utiliser les délimitations des RMR des recensements précédents.
5. Dans certains cas spéciaux, un SD peut comprendre une population relativement nombreuse mais seulement un ménage et un logement. Il s'agit d'un «SD collectif» qui correspond généralement à un établissement institutionnel comme une maison de retraite, un établissement pour malades chroniques ou une prison. Il faut prendre soin de s'assurer que les SD collectifs sont indiqués lorsqu'on utilise des données du recensement qui englobent ces secteurs.
6. Les utilisateurs doivent prendre note du niveau de détail géographique des données lorsqu'ils obtiennent des données pour des régions non normalisées. Les distributeurs secondaires autorisés (voir l'encadré) offrent un certain nombre de produits et de services obtenus en totalisant des données sur les SD arrondies de façon aléatoire. Par ailleurs, seul le personnel de Statistique Canada a accès à la gamme complète des données du recensement selon les côtés d'îlot et aux données non arrondies et n'ayant pas fait l'objet de suppressions. Ainsi, si vous avez besoin de données sur des régions non normalisées qui divisent de nombreux SD urbains et dont la taille équivaut environ à celle d'un ou de deux SD, une demande de totalisation spéciale adressée à Statistique Canada vous permettra probablement d'obtenir des données beaucoup plus exactes que celles que vous fournirait un distributeur secondaire parce que Statistique Canada a accès à des données non arrondies qui n'ont fait l'objet d'aucune suppression. Toutefois, ce problème s'atténue à mesure qu'augmente le nombre de secteurs de dénombrement agrégés.

Le rôle des distributeurs secondaires

Statistique Canada passe des contrats de licence avec un certain nombre d'organismes en vue de la distribution d'une variété de données du recensement de 1996, y compris des renseignements sur la géographie. Il s'agit d'une des composantes importantes du programme de commercialisation et de diffusion des données du recensement de 1996. De fait, seuls les distributeurs autorisés peuvent redistribuer les données du recensement puisque toutes les données (y compris les fichiers des limites) sont achetées pour utilisation finale, sauf autorisation contraire de Statistique Canada. Vous pouvez obtenir sur demande la liste des distributeurs secondaires autorisés auprès du centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près.

Endroits vides?

Un certain nombre de SD, de côtés d'îlot, de SR et de SDR n'ont pas de population. Cela découle de la répartition de la population et du fait que plusieurs secteurs comme les aéroports, les parcs industriels et les régions éloignées ne sont pas peuplés. Pour diverses raisons, les régions sans population ont des limites établies même si elles ne comptent pas d'habitants. Les unités géographiques «vides» peuvent parfois causer des surprises lorsque des «trous» apparaissent dans les parties ombrées des cartes dessinées par ordinateur.

Cas A : Délimitation de territoires de vente nationaux et locaux

John Cooper vient d'être nommé premier directeur national des ventes dans une entreprise qui veut lancer sur le marché canadien une nouvelle gamme de pièces d'automobile qui seront vendues par un important réseau de représentants internes sur le terrain chargés de visiter les points de vente. Entre autres tâches, il doit établir les zones de responsabilité de ses directeurs régionaux et les aider à délimiter les districts des gestionnaires régionaux et les territoires de vente des représentants sur le terrain.

Comme l'entreprise pour laquelle John travaille entend réaliser des études de marché et évaluer l'efficacité mesurée en termes de ventes en suivant de près l'évolution des parts de marché, il doit veiller à ce que les limites des territoires correspondent à celles des secteurs pour lesquels il est facile d'obtenir rapidement, de diverses sources, des renseignements sur les marchés. De plus, comme le régime de rémunération offert est fort intéressant, il veut s'assurer que les territoires sont délimités de façon claire et équitable. L'entreprise a établi un système de territoires à trois paliers : les grandes régions (sous la direction du directeur régional des ventes), les districts de vente (gérés par un directeur des ventes) et les territoires de vente individuels (pour chaque représentant sur le terrain).

Division du Canada en grandes régions de vente

Se fondant sur l'expérience acquise aux États-Unis, John décide qu'il faudra environ six directeurs régionaux pour s'occuper d'un marché de la taille du Canada. Aux États-Unis, son entreprise déterminait habituellement les territoires des directeurs régionaux selon les limites des États. John décide donc d'utiliser les limites provinciales pour délimiter les grandes régions au Canada.

Le premier problème que John rencontre tient au fait que l'Ontario comprend environ le tiers de la population canadienne, ce qui veut dire qu'il faudra probablement diviser cette province en deux régions; et il est possible qu'il faille aussi diviser le Québec en deux régions. Comme il ne connaît pas bien le territoire du Canada, il demande à son assistant «de trouver les documents qu'il lui faut pour décider comment diviser les deux plus grandes provinces».

À l'aide des cartes routières provinciales qui indiquent où se trouvent les villes principales, l'assistant de John décide de diviser les deux provinces en deux parties par une ligne nord-sud. De plus, étant de Toronto, il décide de fractionner l'Ontario en utilisant comme ligne de démarcation la rue Yonge qui, comme il sait, fait partie de la route 11 qui s'étend jusqu'au nord de l'Ontario. Il répond ainsi à une exigence de son patron selon laquelle il fallait choisir une limite qui serait claire pour tout le monde.

John doit alors compiler des données de profils de base pour les deux régions de l'Ontario. Pour obtenir les renseignements nécessaires, il se rend au centre régional de consultation de Statistique Canada à Toronto. Sur place, il se rend compte que les limites qu'il a choisies ne correspondent pas aux limites utilisées par Statistique Canada et certaines autres sources de données comme les compendiums et les almanachs. Ces documents font surtout état des limites des comtés et des municipalités (DR et SDR). Il se trouve que la route 11, ou rue Yonge, traverse un grand nombre de ces DR et SDR. Pour obtenir des réponses à ses questions, il s'adresse alors à l'agent de diffusion des données qui lui explique qu'il peut utiliser les limites qu'il a choisies pour demander des totalisations personnalisées pour les régions qu'il a délimitées, ou encore, délimiter à nouveau les territoires (voir l'exemple ci-après qui illustre ce dilemme).

John se rend compte qu'il ne sera pas facile ni commode de toujours demander des totalisations personnalisées. Il décide donc de repenser le fractionnement initial de la province. Il avait remarqué plus tôt des indications territoriales sur la carte routière et se demande ce qu'elles représentent. Comme la légende de la carte indique qu'il s'agit des limites des comtés (DR), il demande si Statistique Canada produit aussi des cartes de ces comtés. L'agent de diffusion des données lui montre un exemplaire des Cartes de référence – Divisions de recensement et subdivisions de recensement (n° 12-572-XPB au catalogue). John achète un exemplaire de la série de cartes pour l'Ontario et consulte ensuite les chiffres de population des comtés, qu'il inscrit sur la carte. Il finit par trouver une façon de diviser la province en deux parties dont la population est à peu près égale, façon qui permet en outre de faciliter les déplacements.

Division des régions en districts de vente

Son prochain défi sera d'établir des districts de vente à l'intérieur de chacune des grandes régions. Comme, à la suite de ses recherches, il en connaît un peu plus sur la publication des données, il sait qu'il y a des façons plus efficaces de procéder que de tracer des lignes arbitraires sur une carte ou de suivre aveuglément les routes principales.

John décide rapidement d'utiliser les limites établies par Statistique Canada pour délimiter ses districts. Comme il lui semble logique de créer ses districts en fonction du marché, il décide de commencer avec les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) qui sont délimitées par Statistique Canada en fonction de la zone d'influence économique des régions urbaines et qui sont formées par le regroupement de municipalités. Toutefois, comme l'ensemble des RMR et des AR ne représente pas toute la superficie de la province, il doit tenir compte des zones situées entre les marchés urbains et inclure les municipalités et divisions de recensement restantes dans des districts de vente. Les cartes des divisions et subdivisions de recensement, mentionnées précédemment, sont fort utiles à cet égard puisqu'elles montrent les limites des RMR et des AR, de même que les autres municipalités.

Division des districts de vente en territoires individuels de vente

La prochaine étape consiste à diviser les principaux centres urbains en territoires de vente pour les représentants locaux sur le terrain. Plusieurs options se présentent à John : les secteurs de recensement (SR), ses propres délimitations ou les régions de tri d'acheminement (RTA) du système postal. Puisqu'il n'aurait pas à se servir souvent des listes de renseignements sur les clients particuliers dans le cadre de ses activités, il décide de ne pas tenir compte des RTA pour délimiter les territoires (se reporter à l'encadré à la page suivante). Il peut donc soit utiliser les limites établies des SR, soit délimiter ses propres secteurs et demander à Statistique Canada (ou à un distributeur du recensement autorisé) de compiler les données du recensement pour ces secteurs. Il choisit d'utiliser les SR pour deux raisons d'ordre pratique : il s'agit d'une solution moins coûteuse et par ailleurs il pourrait ainsi éviter les discussions sur la façon dont les secteurs sont délimités en expliquant qu'il s'est servi des limites établies par Statistique Canada.

Il existe une série spéciale de publications de profils (appelée couramment la série Profils des SR) qui présente un sommaire d'un large éventail de données du recensement pour chaque RMR et chaque AR subdivisée en secteurs de recensement (seules les AR ayant un noyau urbain d'au moins 50 000 habitants lors d'un recensement antérieur sont subdivisées en secteurs de recensement). Ces publications renferment aussi une carte des secteurs de recensement de la RMR ou de l'AR.

Il existe en outre une série de cartes des secteurs de recensement intitulée Série «Cartes de référence» – Régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et secteurs de recensement. John utilise cette dernière série puisqu'il veut analyser les données sur un certain nombre de localités. Ici encore, il inscrit les chiffres de population directement sur la carte, puis regroupe plusieurs secteurs de recensement pour obtenir des regroupements dont la population est de même taille. En pratique, cette méthode peut s'avérer très fastidieuse lorsqu'il s'agit de diviser de grandes régions urbaines en territoires de vente locaux. Une autre solution consisterait à faire appel à une société de recherche qui serait en mesure de faire cette répartition à l'aide d'un système informatique. De cette façon, on pourrait prendre en considération un certain nombre d'autres facteurs comme le revenu et la situation des particuliers dans la famille. John pourrait également acquérir un progiciel de cartographie qui permettrait de faire la même chose à son lieu de travail (voir le cas E). On pourrait additionner les populations des SR plus facilement en achetant les données de Statistique Canada sur disquette et en les important dans un tableur électronique standard ou en utilisant le logiciel SIG avec le fichier numérique des limites des secteurs de recensement ou le fichier numérique cartographique.

Que faire si les secteurs ont déjà été établis sans qu'on ait tenu compte des limites des SR ou d'autres unités géographiques du recensement? Se reporter au cas C.

Codes postaux ou géographie du recensement

Pour la plupart des organismes, une importante question se pose lorsqu'il s'agit de délimiter des territoires : faut-il utiliser la géographie postale ou la géographie du recensement? Si les listes d'adresses comme les dossiers de clients représentent les principales sources de renseignements et qu'on prévoit n'utiliser qu'occasionnellement les données du recensement avec ces autres sources, il est préférable d'utiliser la géographie postale pour délimiter les territoires, plus particulièrement les RTA. Toutefois, si on ne se sert pas de sources de données établies selon le système postal, il est plus logique d'utiliser la géographie du recensement. Il existe des façons de convertir les données présentées selon un des systèmes afin de les adapter à l'autre système, par exemple à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada. Toutefois, comme ces conversions ne donnent pas toujours des résultats exacts, il est préférable de choisir le système de base en fonction de la plus importante source de renseignements utilisée aux fins de l'analyse.

Cas B : Évaluation du marché local autour de l'emplacement d'un magasin

Une jeune entrepreneuse, Renée St-Jacques, a obtenu les droits pour ouvrir une nouvelle franchise d'un magasin à succursales ayant pour clientèle les entreprises à domicile. Elle envisage deux emplacements possibles à Sherbrooke et a besoin d'aide pour évaluer le marché autour de chacun de ceux-ci. Au siège social du franchiseur, on lui a donné quelques renseignements sur les marchés cibles et les tendances de déplacement types des clients. Compte tenu de son manque d'expérience dans la recherche d'emplacement pour un magasin de détail, elle décide de se rendre au centre régional de consultation de Statistique Canada à Montréal pour obtenir les données démographiques requises.

Renée était disposée à apprendre afin de faire elle-même la recherche nécessaire. En réfléchissant à ce dont elle aurait besoin et en examinant certains des documents fournis par le siège social, elle a constaté qu'il lui faudrait déterminer les éléments suivants :

- a) l'étendue de la zone de chalandise d'un magasin. Il s'agit de la zone englobant la région géographique autour du site du magasin, d'où provient la plus grande partie de la clientèle compte tenu des voies de transport, de l'emplacement des concurrents et de la mesure dans laquelle les clients sont disposés à se déplacer sur une certaine distance;
- b) les caractéristiques démographiques de son groupe cible formé d'entreprises à domicile ou d'éventuelles entreprises à domicile (fournies par le franchiseur);
- c) le nombre de clients éventuels résidant dans la zone desservie par les deux emplacements (à calculer), et si ce nombre atteint le seuil recommandé par le franchiseur.

Au siège social du franchiseur, on lui a expliqué que la zone de chalandise normale pour son nouveau magasin s'étend sur quelques kilomètres compte tenu des moyens de transport et d'autres facteurs d'ordre physique. Elle a acquis un plan des rues de Sherbrooke et a dessiné en gros les limites de la zone de chalandise en tenant compte de la rivière et du pont qui resserraient et étendaient celle-ci. Elle a ensuite apporté sa carte au centre régional de consultation de Montréal.

En discutant avec le personnel du centre régional de consultation, elle a vite appris que pour délimiter géographiquement les zones de chalandise dans les grandes villes du Canada, on utilisait le plus souvent les secteurs de recensement. Il s'agit d'unités géographiques statistiques conçues pour subdiviser les grandes villes en quartiers et pour lesquelles on diffuse un grand nombre de données du recensement qui peuvent être obtenues facilement.

Elle a comparé la carte des secteurs de recensement pour la ville de Sherbrooke qu'on lui a montrée avec le plan des rues sur lequel elle avait dessiné des limites. Sans trop de difficultés (voir l'exemple sur la carte ci-après), elle a été en mesure de déterminer quels secteurs de recensement correspondaient le plus étroitement à la région délimitée sur son plan. Dans certains cas, les limites ne coïncidaient pas exactement et elle devait décider alors s'il fallait inclure ou exclure le secteur de recensement en question. Elle a procédé de cette façon pour les deux emplacements et a obtenu ainsi, pour chacun d'eux, une liste des secteurs de recensement compris dans les zones de chalandise éventuelles. Il lui a été facile ensuite d'obtenir toutes les données démographiques dans les publications Profils des recensements de 1996 et de 1991 pour ces secteurs. Comme les limites des secteurs de recensement restent généralement les mêmes d'un recensement à l'autre, des données comparables pour les deux périodes ont pu être compilées facilement.

Renée a appris, au cours d'autres entretiens au sujet de sa demande de données avec le personnel de Statistique Canada, qu'elle aurait pu suivre de façon plus étroite les limites qu'elle avait tracées en faisant extraire des données totalisées à un niveau géographique plus détaillé (voir encadré ci-après), au moyen d'une méthode assistée par ordinateur dans le genre de la méthode décrite dans la deuxième partie du cas C présenté ci-après.

Conseils à suivre pour les cas plus compliqués

Lorsqu'il faut tenir compte de nombreux secteurs de recensement (ou de nombreux sites), Statistique Canada offre un service de totalisations automatisées des données. Ou encore, l'utilisateur peut acheter les fichiers électroniques de données et effectuer les calculs lui-même à son entreprise.

On peut obtenir des données correspondant de façon plus précise aux limites des zones de chalandise à l'aide des données totalisées à l'échelle des secteurs de dénombrement ou des côtés d'îlot dans les grands centres urbains. Il faut recourir à cette méthode si les zones de chalandise sont petites (moins de un ou de deux kilomètres de rayon).

Cas C : Conception de limites géographiques personnalisées

Jill Stasiuk est planificatrice dans un ministère des Affaires municipales provincial. Elle siège également à un groupe de travail interministériel ayant pour mandat d'examiner un certain nombre de questions relatives à l'aménagement régional. Comme elle est une analyste régionale accomplie, elle connaît à fond une grande diversité d'outils analytiques et de sources de données régionales, et on lui demande souvent de l'aide sur des sujets de recherche complexes. Cette semaine, elle doit répondre à deux questions : quelle est la population d'un segment de canton précis qui sera probablement annexé par une ville voisine, et quelles sont les tendances démographiques dans une série de districts sanitaires situés dans la partie sud de la province?

Demande spéciale de compilation démographique

Jill s'est d'abord attaquée au dossier de l'annexion. Une carte fournie par un collègue lui indiquait la région devant faire l'objet de l'annexion. Elle pouvait procéder de plusieurs façons pour calculer la population de cette région. Elle pouvait, par exemple, demander au groupe responsable de la mise à jour des rôles d'évaluation d'accéder à leur base de données sur les propriétés situées dans la région à l'étude. Dans sa province, cette base de données inclut également une liste des habitants ainsi que leur âge. Elle pouvait aussi décider de commander sa propre enquête et demander à l'enquêteur de parcourir la région et d'obtenir les renseignements directement. Finalement, elle pouvait chercher dans les données du dernier recensement les renseignements dont elle avait besoin.

Les trois options présentaient des lacunes en ce qui a trait à l'exactitude des données (les données des rôles d'évaluation et du recensement datant déjà de quelques années) et au coût (la réalisation d'une enquête sur le terrain peut être onéreuse). Elle a décidé d'obtenir les données des rôles d'évaluation et du recensement avant de décider s'il fallait ou non recommander la tenue d'une enquête.

L'utilisation des données du recensement s'est révélée fort complexe. En effet, en comparant la carte fournie par son collègue et les cartes des secteurs de dénombrement du recensement pour la région, Jill a constaté que la superficie de terrain devant faire l'objet de l'annexion englobait des parties de SD. Dans quelques cas, les limites de la région correspondaient aux rues dans une zone bâtie; toutefois, même si ces limites fractionnaient les SD, Jill savait que Statistique Canada avait aussi codé les données à l'échelle des côtés d'îlot (un côté de rue entre deux intersections) et pourrait facilement extraire ces données. De fait, le ministère pour lequel elle travaillait disposait du Fichier de données des côtés d'îlot, diffusé pour la première fois par Statistique Canada après le recensement de 1991. Elle pouvait ainsi faire ses propres calculs pour la partie urbaine de l'annexion prévue, à l'aide d'un logiciel approprié et des fichiers géographiques de référence. Toutefois, la région de l'annexion prévue comprenait aussi des territoires ruraux qui ne sont pas inclus dans le programme des côtés d'îlot.

À ce moment, elle a communiqué avec le centre régional de consultation de Statistique Canada pour faire appel au service de compilations démographiques personnalisées. Le personnel de ce service de Statistique Canada utilise les registres des visites originaux utilisés par les recenseurs lors du recensement de 1996 pour déterminer où sont situés les ménages. Il s'agit d'une opération manuelle qui doit être effectuée par le personnel de Statistique Canada pour protéger la confidentialité des renseignements fournis par les répondants.

Établissement de vos propres limites de districts

La deuxième demande ayant trait aux districts sanitaires était semblable à la première puisque ces districts avaient été délimités sans tenir compte des limites municipales ni de la géographie du recensement, en vue de réduire au minimum les distances des déplacements pour se rendre aux hôpitaux et aux cliniques. Les totalisations publiées standard du recensement ne seraient donc d'aucune utilité. De plus, comme il y avait beaucoup de grands districts, il aurait été peu commode de rechercher manuellement sur de nombreuses cartes l'emplacement des SD.

En discutant avec le personnel de Statistique Canada, Jill a appris qu'elle pouvait demander des extractions personnalisées des données du recensement pour des régions géographiques qui ne correspondent pas aux unités géographiques du recensement. La première étape consistait à indiquer **clairement** les limites des districts sanitaires et leurs noms sur les cartes fournies par Statistique Canada. Jill avait d'abord fourni une carte routière provinciale ordinaire sur laquelle elle avait tracé ces limites à l'aide d'un surligneur. Toutefois, on n'a pu utiliser cette carte parce que, comme le trait du surligneur était plus large que certaines des marques indiquant les villes, on ne pouvait déterminer s'il fallait inclure ces villes ou non. Pour éviter ce problème, le personnel de Statistique Canada fournit des fonds de carte à ses clients.

Les limites des districts sanitaires sont ensuite codées «numériquement» (voir l'encadré) à partir de la carte afin de créer un fichier «numérique» des limites. Statistique Canada produit ensuite des tracés des limites et des chiffres de population pour chaque district sanitaire, qui seront vérifiés par Jill, avant de procéder à l'extraction des données du recensement. Les données seront extraites dès que Jill aura approuvé les limites numériques.

Géocodage et codage numérique

Le «géocodage» est la technique utilisée pour attribuer un code géographique aux ménages et les lier à de petites unités géographiques aux fins de l'extraction des données. Par exemple, les adresses de clients peuvent être géocodées en appariant leur code postal aux régions géographiques établies par Statistique Canada à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux. Ainsi, les fichiers d'adresses des clients peuvent être totalisés selon la géographie du recensement; on peut ensuite examiner les données démographiques correspondantes pour les régions où demeurent les clients.

Statistique Canada procède au géocodage des ménages en les liant au point représentatif du côté d'îlot dans les grands centres urbains (régions pour lesquelles Statistique Canada produit des fichiers informatisés des rues et d'autres caractéristiques du réseau routier; voir le terme *Fichiers du réseau routier*), ou au point représentatif du secteur de dénombrement (SD) dans les petites régions urbaines et les régions rurales. Cette technique permet de relier toutes les données du recensement pour les ménages à un point représentatif de SD ou de côté d'îlot spécifique.

Le «codage numérique» consiste à convertir des données cartographiques sur papier en données numériques. Il s'agit de la première étape d'une opération d'extraction de données statistiques pour des régions non normalisées. Un traitement informatique permet alors d'extraire les données pour une région donnée. Cela consiste habituellement à déterminer si le point représentatif se situe à l'intérieur ou à l'extérieur des limites numérisées (voir l'illustration ci-après). Si le ou les points représentatifs sont situés à l'intérieur de la région, toutes les données pour le SD ou le côté d'îlot sont incluses. **Nota :** Les données du recensement sont liées à chaque côté d'îlot (pour les régions incluses dans le programme du Fichier du réseau routier) et à chaque secteur de dénombrement. Ce processus de liaison complexe permet l'extraction des données sur les régions non normalisées comme sur les régions normalisées.

Cas D : Promotion d'un magasin de détail par la commercialisation directe

Kim et Carol Lee sont propriétaires d'un magasin de jouets haut de gamme dans un centre commercial de la région de Vancouver. Au cours des années, elles se sont assurées une clientèle fidèle parmi les personnes habitant le quartier autour du centre commercial. Elles aimeraient étendre leurs activités en ajoutant un service de commande par correspondance. Elles croient fermement à l'importance de la promotion et voudraient promouvoir leur magasin dans les secteurs avoisinants en ayant recours à de la publicité directe. Carol décide de prendre en charge la planification de la campagne de promotion.

Après avoir discuté de la stratégie à adopter avec le personnel d'une agence de publicité, Carol choisit de faire une distribution de dépliants publicitaires dans la région avoisinante pour promouvoir le magasin.

Planification d'une campagne de distribution de dépliants publicitaires dans les environs d'un magasin

Carol a décidé de faire distribuer des dépliants dans le voisinage du magasin pour profiter du coût avantageux à la pièce des envois sans adresse même si ce type de courrier est moins susceptible d'attirer l'attention du résident que le courrier adressé personnellement. Carol téléphone tout d'abord au bureau de poste pour connaître les directives à suivre en ce qui a trait à la distribution de dépliants. Elle téléphone ensuite au centre commercial pour savoir si d'autres magasins ont déjà réalisé une campagne de distribution de dépliants du même genre. Elle apprend que les propriétaires de la boutique de cadeaux ont fait une campagne à l'occasion de Noël mais qu'ils ont fait appel à une entreprise de distribution de dépliants plutôt qu'au bureau de poste. Après avoir comparé les prix et tenu compte d'autres facteurs, elle opte pour le service postal parce qu'il y a beaucoup d'immeubles d'appartements dans le secteur et il lui semble que les facteurs prendront davantage soin de livrer le dépliant dans la boîte aux lettres de chaque appartement.

Au cours de ses discussions avec le représentant du service de la publicité par correspondance du bureau de poste, ce dernier lui demande de décider quels quartiers inclure dans sa campagne. Il lui montre une carte des RTA (les régions de tri d'acheminement sont des districts postaux qui sont identifiés par les trois premiers caractères du code postal). Il s'agit de territoires délimités aux fins de la livraison du courrier.

On a ensuite demandé à Carol de préciser quelles RTA elle voulait inclure dans sa campagne. Elle choisit comme critère la distance tout en essayant de cibler certains secteurs en fonction des caractéristiques démographiques. Elle sait par expérience que son magasin intéresse autant les grands-parents que les parents et les enfants. Étant donné qu'elle vend des produits haut de gamme, elle choisit certains quartiers plutôt que d'autres en fonction de l'âge, du revenu et de la situation des particuliers dans la famille. Afin de choisir les RTA qui conviendront le mieux à sa campagne de promotion, elle consulte une carte pour trouver celles qui correspondent aux quartiers choisis, et comme elle doit choisir les RTA qui seront incluses et celles qui seront exclues, elle décide de consulter leurs profils démographiques dans la série Profils des RTA du recensement de 1996. Elle fait son choix en tenant compte du coût à la pièce, des taux de succès probables et de son budget. En se fondant sur l'expérience acquise avec le temps, Carol a pu améliorer la liste des RTA incluses.

Pour mieux planifier l'envoi de matériel de promotion, il fallait déterminer l'étendue exacte de la zone de chalandise du magasin, c'est-à-dire de la zone où habitaient la majorité de leurs clients. Bien que Carol et Kim en aient une idée générale, elles ont décidé de vérifier si leur perception était exacte à l'aide d'une simple enquête menée auprès des clients qui fréquentaient le magasin. Elles ont accroché sur un mur un plan montrant le secteur de la ville où est situé le magasin et ont demandé à chaque client qui a visité le magasin au cours du mois suivant d'indiquer sur la carte au moyen d'une épingle l'emplacement de sa maison ou de son appartement. Il suffisait ensuite de dessiner des limites autour des secteurs où il y avait une forte concentration de clients et de modifier en conséquence la liste des RTA choisies.

Solution de rechange aux cartes de localisation et de pointage

Il est facile de réaliser une enquête auprès des clients d'un magasin de quartier au moyen d'un plan et d'épingles, mais, dans de nombreux cas, cette solution se révèle peu pratique. Les commerçants qui possèdent des connaissances en informatique peuvent adapter cette méthode en se servant d'un programme de cartographie informatisée et du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada. Ce fichier contient un ensemble de coordonnées géographiques correspondant aux codes postaux à six caractères au Canada. On peut donc, après avoir effectué l'appariement avec le FCCP, introduire dans un programme de cartographie informatisée une liste des clients

classés selon leur code postal; le programme représentera graphiquement les endroits d'où viennent les clients selon leur code postal. On peut aussi demander à Statistique Canada ou à certains distributeurs secondaires d'effectuer cette opération.

Cas E : Mise en place d'un système de cartographie assistée par ordinateur

Jim Thompson vient de commencer un nouvel emploi dans le service de l'immobilier d'un grand magasin de détail à succursales. Comme l'entreprise a acquis récemment un logiciel de cartographie afin de planifier les parcours de distribution, Jim s'est demandé s'il pouvait l'utiliser pour planifier l'emplacement des futurs magasins et les campagnes de promotion des magasins. Il avait travaillé auparavant pour une société d'études de marchés qui utilisait une diversité de systèmes, et connaissait donc bien les diverses applications possibles, mais il n'avait jamais élaboré un système en entier.

En lisant la documentation technique du logiciel acheté par son nouvel employeur, il a constaté que ce logiciel présentait plusieurs possibilités en matière de cartographie et d'analyse. À la lumière des renseignements fournis dans cette documentation et de son expérience dans le domaine, il savait qu'un logiciel cartographique était un excellent outil qui permettait de présenter l'information visuellement et d'analyser de nombreuses questions relatives à l'emplacement géographique. Son nouveau progiciel semblait présenter toutes les caractéristiques voulues et il était impatient de l'utiliser.

Comme l'objectif premier de l'entreprise lorsqu'elle avait acquis le logiciel était de déterminer les meilleurs trajets en vue de la livraison, les seuls renseignements géographiques stockés dans le système étaient une série de fichiers de rues obtenus auprès de Statistique Canada : le Fichier du réseau routier (FRR). Il s'agit d'un fichier informatique très détaillé qui contient les rues et les traits physiques principaux de la plupart des grandes villes canadiennes, y compris les parties urbaines des RMR et des grandes AR.

Toutefois, Jim devait être en mesure de représenter les régions selon lesquelles les données du recensement sont publiées, comme les municipalités et les secteurs de recensement. Il a constaté que s'il pouvait tracer lui-même les limites des régions qu'il voulait analyser, il ne pouvait par contre produire une carte du Canada présentant les comtés (divisions de recensement) puisqu'il n'avait pas les fichiers des limites et ne voulait pas tracer lui-même les limites de 288 DR.

Pour représenter quelque chose géographiquement, on a besoin de fichiers numériques des limites. Il s'agit de coordonnées informatisées codées qui permettent de tracer des points et des lignes et d'afficher les renseignements relatifs à ces coordonnées. Comme chaque progiciel se présente dans un format particulier, il importe que ces instructions soient codées sous une forme compatible. Jim savait donc qu'il devrait s'assurer que les fichiers des limites achetés pourraient être transformés par son système si leur format n'était pas déjà compatible avec son logiciel.

Jim devait tout d'abord décider quels fichiers des limites il devait acquérir. Sachant qu'il devrait faire de nombreuses analyses à l'aide des données du recensement, il se devait de choisir des fichiers qui lui permettraient d'afficher la plupart des unités géographiques du recensement.

Comment la cartographie assistée par ordinateur et les systèmes d'analyse géographique peuvent être utiles à la recherche démographique

Ces systèmes offrent actuellement plusieurs possibilités, notamment :

- établissement de cartes de répartition par points des données du recensement et des clients, de cartes ombrées (cartes choroplèthes), de cartes de répartition par colonnes, de cartes en relief, etc.;
- détermination de l'étendue de la zone de chalandise d'où provient x % de la clientèle;
- calcul et délimitation la plus efficace possible des territoires de vente, compte tenu de l'emplacement des détaillants, des concurrents et des clients;
- superposition de diverses répartitions et des traits géographiques;
- combinaison de modèles démographiques tels que les équations de projections démographiques avec des présentations visuelles des données;
- combinaison des analyses statistiques avec des graphiques comme les diagrammes circulaires et les diagrammes de dispersion;
- extraction et calcul de données démographiques pour des régions géographiques dessinées par l'utilisateur (en fonction de limites codées numériquement ou dessinées directement sur l'écran);
- calcul de distances, tracé de routes, calcul de la densité de population.

Vous devriez examiner les possibilités offertes par votre propre progiciel de cartographie ou système d'information géographique (SIG) car elles varient énormément.

Jim a appris en téléphonant au fournisseur du logiciel (il aurait pu tout aussi bien communiquer avec Statistique Canada) que Statistique Canada produisait des fichiers cartographiques numériques (FCN) pour presque toutes les unités géographiques pour lesquelles les données sont diffusées, notamment les provinces, les divisions de recensement, les circonscriptions électorales fédérales, les subdivisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les régions urbaines, les secteurs de recensement et les secteurs de dénombrement. Après avoir examiné quelles données avaient été analysées par l'entreprise par le passé, Jim a choisi de se procurer d'abord les fichiers des limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement et des divisions de recensement.

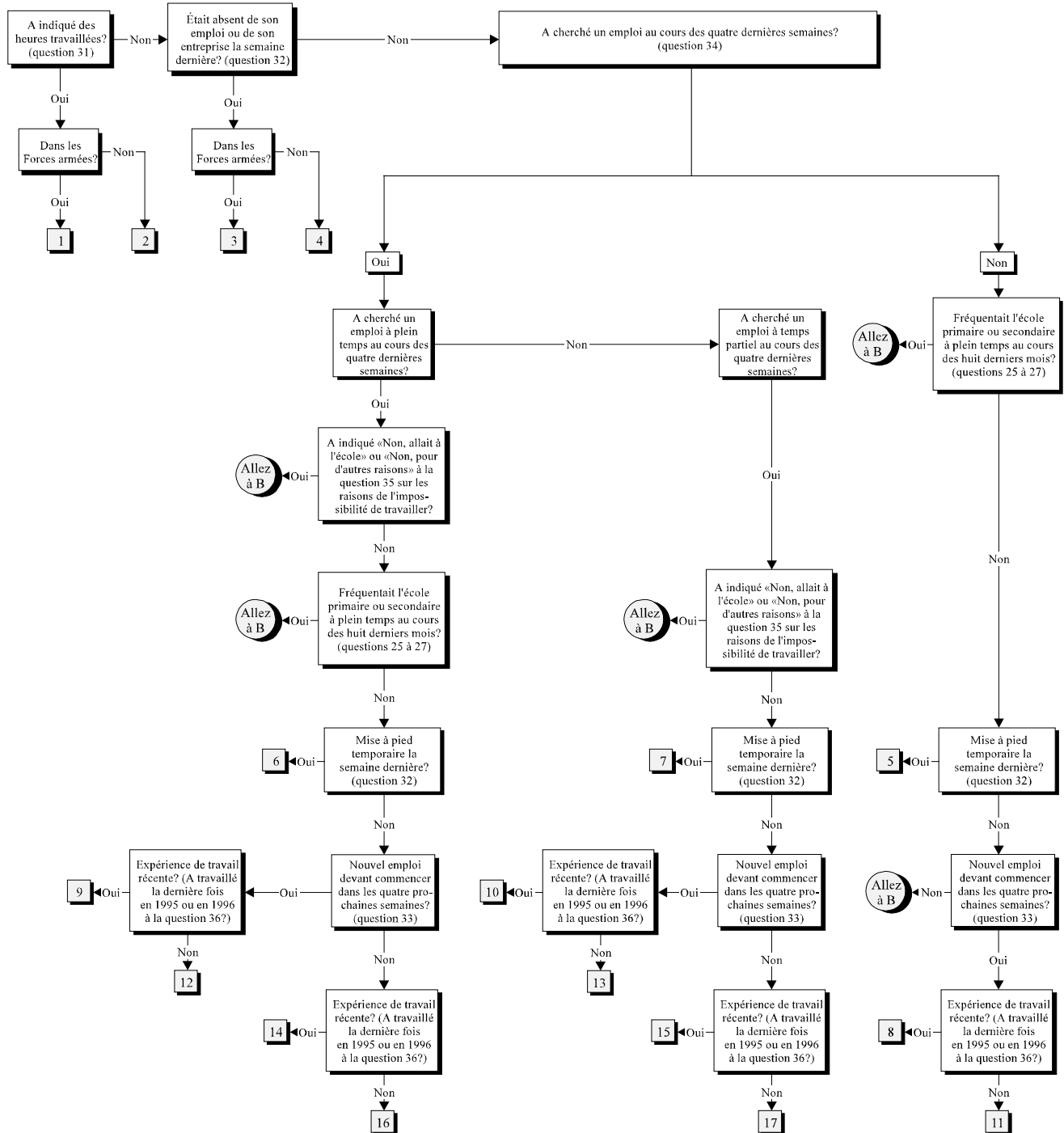
Jim s'est aussi rendu compte qu'il aurait besoin d'autres genres de fichiers géographiques. Il voulait être en mesure, par exemple, de représenter graphiquement l'endroit d'où venaient les clients. Pour ce faire, il lui fallait pouvoir représenter graphiquement une adresse de voirie. Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada, qui contient les coordonnées «x,y» pour les secteurs définis selon les codes postaux (formés de six caractères), peut être utilisé par des logiciels de cartographie pour représenter graphiquement un emplacement. Il s'agit habituellement, dans les régions urbaines, d'un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. De fait, à l'aide du FCCP, il est possible de représenter automatiquement une liste de codes postaux sur une carte, par des points indiquant un emplacement approximatif.

Jim pouvait déjà analyser des données selon un niveau géographique fort détaillé parce qu'il utilisait le Fichier du réseau routier. Il a donc choisi d'utiliser le FCCP, qui lui permettait de détailler ses données au niveau du côté d'îlot dans les régions urbaines. En d'autres termes, il voulait pouvoir positionner les emplacements où se trouvaient ses clients au côté d'îlot près.

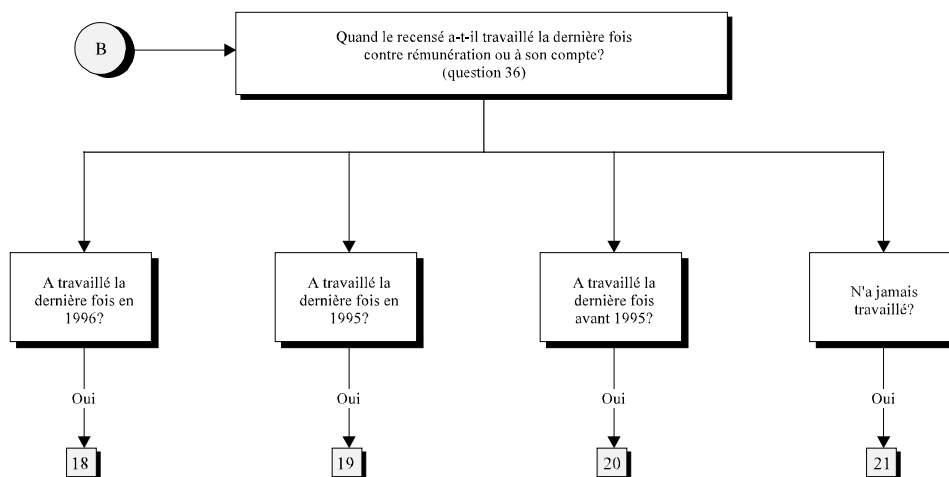
Si Jim était parti de zéro dans son incursion dans la cartographie assistée par ordinateur, il aurait dû prendre un certain nombre de décisions clés. Certains logiciels de cartographie sont offerts uniquement comme logiciels autonomes; leur utilisateur doit donc acquérir en plus des fichiers de limites et de données. Certaines entreprises qui commercialisent principalement des logiciels de cartographie peuvent aider les clients dans le choix des fichiers de données et de limites, alors que d'autres entreprises vendent ensemble le logiciel et les fichiers de données et de limites. D'autres systèmes de cartographie et d'analyse sont vendus comme des progiciels complètement intégrés qui présentent des possibilités d'analyse, de cartographie et de traitement graphique et qui contiennent également des données. Seuls les organismes qui ont passé un contrat de licence avec Statistique Canada peuvent vendre ou fournir selon d'autres arrangements des fichiers de données ou de limites élaborés par Statistique Canada.

Annexe C. Graphique sur la classification de la variable Activité – Page 1

Le présent graphique démontre comment les réponses aux questions sur l'activité sont utilisées pour classer les personnes de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel) selon leur activité dans la semaine précédant le jour du recensement.



Annexe C. Graphique sur la classification de la variable *Activité* – Page 2



La population âgée de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel) est divisée en 21 catégories au total :

Personnes occupées

1. A travaillé durant la semaine de référence – Forces armées
2. A travaillé durant la semaine de référence – Population civile
3. Absence du travail durant la semaine de référence – Forces armées
4. Absence du travail durant la semaine de référence – Population civile

Chômeurs

5. Expérimenté – Mise à pied temporaire – N'a pas cherché d'emploi
6. Expérimenté – Mise à pied temporaire – A cherché un emploi à plein temps
7. Expérimenté – Mise à pied temporaire – A cherché un emploi à temps partiel
8. Expérimenté – Nouvel emploi devant commencer – N'a pas cherché d'emploi
9. Expérimenté – Nouvel emploi devant commencer – A cherché un emploi à plein temps
10. Expérimenté – Nouvel emploi devant commencer – A cherché un emploi à temps partiel
11. Inexpérimenté – Nouvel emploi devant commencer – N'a pas cherché d'emploi
12. Inexpérimenté – Nouvel emploi devant commencer – A cherché un emploi à plein temps
13. Inexpérimenté – Nouvel emploi devant commencer – A cherché un emploi à temps partiel
14. Expérimenté – A cherché un emploi – A cherché un emploi à plein temps
15. Expérimenté – A cherché un emploi – A cherché un emploi à temps partiel
16. Inexpérimenté – A cherché un emploi – A cherché un emploi à plein temps
17. Inexpérimenté – A cherché un emploi – A cherché un emploi à temps partiel

Inactifs

18. A travaillé pour la dernière fois en 1996
19. A travaillé pour la dernière fois en 1995
20. A travaillé pour la dernière fois avant 1995
21. N'a jamais travaillé

Annexe D. Comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 1996) et de l'Enquête sur la population active

Comparabilité des données des divers recensements

Les concepts du recensement relatifs à l'**Activité** sont demeurés assez semblables depuis 1971. Cependant, dans le cadre des cinq derniers recensements, certains changements ont été apportés en ce qui a trait aux méthodes de traitement, aux questions posées et aux concepts (changements mineurs dans ce dernier cas). Il faut tenir compte de ces différences lorsque vient le temps de comparer des données provenant de deux ou plusieurs recensements. Il existe des variables dérivées qui tiennent compte du plus grand nombre possible de ces différences; il convient de les utiliser pour établir des comparaisons d'un recensement à l'autre.

Population

Pour tous les recensements, les questions sur l'activité ont été posées aux personnes âgées de 15 ans et plus. Depuis 1981, ces questions ne s'adressent plus aux **pensionnaires d'un établissement institutionnel**, qui sont donc exclus de la population active. En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ont été classés parmi les «inactifs» même si les questions sur l'activité leur avaient été posées.

Personnes occupées

En 1971, les personnes occupées se classaient dans trois catégories : les personnes ayant travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine de référence; les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale au cours de la semaine de référence; les personnes ayant un emploi, mais n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence. Les données ont été recueillies au moyen de trois questions distinctes.

Également en 1971, les travailleuses agricoles ayant travaillé sur la ferme familiale moins de 20 heures par semaine «sans être rémunérées» étaient exclues de la catégorie des «personnes occupées» et classées dans le groupe des «inactifs». De même, en 1971, les personnes ayant indiqué qu'elles étaient à la fois «absentes du travail» et «à la recherche d'un emploi» étaient considérées comme étant en chômage.

En 1976, le groupe des «personnes occupées» a été établi d'après des questions similaires à celles posées en 1971. Cependant, les travailleuses agricoles ayant travaillé moins de 20 heures par semaine sans être rémunérées étaient considérées comme des personnes occupées. En outre, les personnes qui étaient à la fois «absentes du travail» et «à la recherche d'un emploi» ont été incluses dans le groupe des «chômeurs». Les personnes absentes du travail sans rémunération pour suivre des cours de formation ou prendre un congé d'études devaient indiquer «Oui, absent» si elles prévoyaient reprendre leur poste au retour.

En 1981, une seule question sur les heures travaillées au cours de la semaine de référence a été posée. Les personnes devaient déclarer les heures travaillées contre rémunération ou à leur compte et les heures travaillées sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale. Une question portant à la fois sur la «mise à pied temporaire» et sur l'«absence du travail» a été posée pour la première fois en 1981. Seules les absences payées pour suivre des cours de formation devaient être considérées comme des absences du travail. Aucune modification n'a été apportée à la catégorie des «personnes occupées» en 1986, en 1991, ni en 1996.

Chômeurs

En 1971, la catégorie des «chômeurs» comprenait deux groupes : les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et les personnes qui étaient mises à pied temporairement au cours de cette semaine-là. Selon le Guide du recensement de 1971, les recensés devaient cocher «Oui» à la question relative à la «recherche d'un emploi» dans le cas où ils auraient cherché du travail mais ne l'ont pas fait parce qu'ils étaient temporairement malades ou qu'ils croyaient qu'aucun emploi ne s'offrait à eux au sein de leur communauté. Le Guide indiquait également que les recensés devaient se considérer comme étant mis à pied seulement s'ils étaient dans cette situation depuis 30 jours ou moins.

En 1976, deux nouvelles questions se sont ajoutées au questionnaire afin de déterminer la population des chômeurs. La première question demandait au recensé s'il était «prêt à travailler» au cours de la semaine de référence. Les deux seules réponses possibles étaient «Oui» et «Non». Selon les instructions du Guide, les personnes qui étaient encore aux études, celles qui avaient déjà un emploi, celles qui étaient temporairement malades et celles qui avaient des responsabilités familiales ou personnelles devaient se considérer comme n'étant pas prêtes à travailler. Les personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler ont été classées dans la catégorie des «inactifs». La question demandant si les recensés étaient prêts à travailler a été posée uniquement aux personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence. À la deuxième nouvelle question, les recensés devaient indiquer s'ils avaient pris des dispositions pour commencer un nouvel emploi à une date ultérieure. Outre ces nouvelles questions, une nouvelle restriction en matière de traitement a été appliquée. Les personnes mises à pied ou devant commencer un nouvel emploi, qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1975, étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. Par conséquent, en 1976, les personnes étaient considérées comme chômeuses si elles avaient été mises à pied ou si elles devaient commencer un nouveau travail ultérieurement et si elles ne fréquentaient pas à plein temps une école primaire ou secondaire. Les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et qui étaient prêtes à travailler faisaient également partie des «**chômeurs**».

En 1981, la période de référence pour la question sur la «recherche d'un emploi» a été allongée afin de correspondre aux quatre dernières semaines plutôt qu'à la seule semaine de référence. La question demandant aux recensés s'ils étaient «prêts à travailler» a été assortie de catégories de réponses plus détaillées : avait déjà un emploi; temporairement malade ou invalide; pour des raisons personnelles ou familiales; allait à l'école; autres raisons. Seules les personnes ayant indiqué «allait à l'école» ou «autres raisons» étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. On a reformulé la question sur le «nouvel emploi à entreprendre à une date ultérieure» afin de préciser que cet emploi devait commencer au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence. On a déterminé les personnes «mises à pied temporairement» à l'aide d'une question portant à la fois sur les mises à pied et sur les absences du travail. Pour les mises à pied, la période de référence a été étendue à 26 semaines. Comme en 1976, les personnes mises à pied ou devant commencer un nouveau travail étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1980. Les personnes ayant «cherché du travail» qui ont répondu qu'elles «allaient à l'école» ou qu'elles avaient d'«autres raisons» étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler, peu importe si elles étaient mises à pied ou si elles devaient entreprendre un nouveau travail.

En 1986, la période de référence pour les mises à pied temporaires a été supprimée et l'énoncé accessoire «d'un emploi auquel je compte retourner» a été ajouté au questionnaire. Aucune question sur la fréquentation scolaire ne figurait dans le questionnaire de 1986. Il était donc impossible d'appliquer le critère de la fréquentation scolaire aux personnes mises à pied ou devant entreprendre un nouvel emploi.

En 1991 et en 1996, les questions posées afin de déterminer la population des chômeurs étaient les mêmes qu'en 1986. De plus, le questionnaire de 1991 et celui de 1996 renfermaient une question sur la fréquentation scolaire.

Le traitement des données sur le chômage en 1991 et en 1996 s'est fait de la même façon qu'en 1981. Une modification a toutefois été apportée pour les étudiants ayant fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre dernier. En 1991 et en 1996, ces personnes étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient cherché du travail à plein temps au cours des quatre dernières semaines.

Inactifs

La catégorie des «inactifs» constitue un groupe résiduel. Les personnes qui ne sont ni «occupées» ni «chômeuses» se classent dans cette catégorie si elles font partie de la population à laquelle le concept d'activité s'applique. Pour ce groupe, les principales différences sont l'inclusion des **pensionnaires d'un établissement institutionnel** en 1976 et 1971, et l'inclusion, à tous les recensements réalisés de 1976 à 1996, des personnes ne faisant pas partie de la catégorie des «chômeurs» parce qu'elles étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. En 1971, les travailleuses agricoles non rémunérées ayant travaillé moins de 20 heures par semaine étaient classées dans la catégorie des «inactifs».

Comparabilité avec les données de l'Enquête sur la population active

Différence dans la détermination de la situation vis-à-vis de l'activité

Au cours des dernières années, on s'est efforcé de faire en sorte que la définition de la population active utilisée dans le cadre du recensement corresponde le plus possible à celle qui est employée aux fins de l'enquête mensuelle sur la population active. La plupart des modifications apportées au libellé des questions visaient cet objectif. Il y a toutefois des différences entre ces deux sources de données quant à la détermination de la situation vis-à-vis de l'activité. Ces différences sont largement attribuables à la nature des questions posées. Dans le cadre du recensement, la situation vis-à-vis de l'activité est déterminée d'après les réponses à cinq questions, alors qu'une série beaucoup plus longue de questions sur l'activité sont posées aux fins de l'Enquête sur la population active. Voici un aperçu des différences dans les questions posées.

- a) Pour le recensement, on pose une question visant à déterminer si le recensé «a cherché du travail» au cours des quatre dernières semaines. Les personnes ayant indiqué qu'elles avaient cherché du travail devaient répondre à la question leur demandant si elles étaient «prêtes à travailler» (Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière?). Dans le cadre de l'enquête, deux questions visent à déterminer si le répondant «a cherché du travail». La période de référence correspond aux six derniers mois pour la première question, et aux quatre dernières semaines pour la deuxième. La question permettant de savoir si le répondant était «prêt à travailler» est posée aux personnes ayant cherché du travail au cours des quatre dernières semaines **ainsi** qu'aux personnes ayant cherché un emploi au cours des six derniers mois, mais non au cours des quatre dernières semaines.
- b) Dans le cadre de l'enquête, les répondants doivent indiquer s'ils ont fréquenté l'école **la semaine dernière**. Lors du recensement de 1996, les recensés devaient indiquer s'ils avaient fréquenté l'école au cours des huit derniers mois (c'est-à-dire depuis septembre 1995).

Ce renseignement sert à déterminer si le répondant était prêt à travailler. Le recensement et l'Enquête sur la population active diffèrent dans la façon de déterminer si les répondants sont prêts à travailler. Les étudiants à plein temps constituent le segment de la population le plus touché par cette différence.

Couverture

L'Enquête sur la population active exclut les personnes demeurant dans les réserves indiennes, les membres à plein temps des Forces armées, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ainsi que les habitants du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les ménages des membres du personnel diplomatique et autres employés du gouvernement canadien à l'étranger sont également exclus. Le recensement assure un dénombrement intégral de la population du Canada. Toutefois, en 1996, les questions sur l'activité n'ont pas été posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. De plus, le recensement de 1996 a dénombré les résidents non permanents (personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui réclament le statut de réfugié). L'Enquête sur la population active ne comprend pas ces personnes.

Méthodes de dénombrement

L'Enquête sur la population active est menée par des intervieweurs ayant reçu une formation à cet égard, alors que la méthode de l'autodénombrement est utilisée dans le cadre du recensement.

Périodes de référence

La semaine de référence pour l'Enquête sur la population active de mai 1996 allait du dimanche 12 mai au samedi 18 mai, alors que pour le recensement de 1996, il s'agissait de la semaine du dimanche 5 mai au samedi 11 mai.

L'Enquête sur la population active permet de recueillir des renseignements sur la profession et l'industrie pour les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs qui ont occupé un emploi au cours des cinq dernières années. Lors du recensement de 1996, seules les personnes ayant travaillé depuis le 1^{er} janvier 1995 ont dû répondre aux questions sur l'industrie et la profession.

Taille de l'échantillon

Les questions sur l'activité figurent sur le questionnaire complet du recensement, qui a été distribué à un ménage sur cinq au Canada. Les données de l'Enquête sur la population active de mai 1996 ont été recueillies auprès d'un échantillon comptant 52 000 ménages.

Autres considérations

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, il est possible d'utiliser les données tirées des questionnaires du mois précédent pour améliorer les méthodes de collecte, de traitement, de contrôle et d'imputation.

Annexe E. Comparabilité historique des données sur le déplacement domicile-travail

A. Changements conceptuels

Les données sur le déplacement domicile-travail recueillies en 1971, 1981, 1991 et 1996 sont généralement comparables. Toutefois, certaines modifications ont été apportées d'un recensement à l'autre.

1. Changements apportés à la question sur le lieu de travail

La question sur le lieu de travail a été posée à presque tous les recensements depuis 1971 et sa présentation est demeurée à peu près la même. Toutefois, certains changements ont été apportés au cours des années.

En 1991, une case a été ajoutée pour inscrire le code postal. Trois changements ont été apportés en 1996. La catégorie de réponse «Sans adresse de travail fixe» a été ajoutée aux catégories de réponses. La case pour la réponse écrite «Comté» a été supprimée après qu'un examen des résultats a révélé que la plupart des personnes n'ont rien inscrit et qu'un grand nombre de recensés anglophones ont confondu «county» (comté) avec «country» et ont inscrit «Canada». Des instructions plus claires ainsi qu'un exemple d'adresse de voirie complète ont été inclus pour aider les recensés à fournir une adresse de travail complète.

2. Sans adresse de travail fixe

La catégorie «Sans adresse de travail fixe» n'existait pas en 1971. Les personnes qui n'avaient pas de lieu habituel de travail et ne devaient pas se présenter à un siège social ou à un entrepôt devaient donner l'adresse de l'endroit où elles travaillaient le plus souvent. Les personnes n'ayant pas d'adresse de travail fixe ont été incluses dans la catégorie des personnes ayant un lieu habituel de travail ou dans la catégorie «Non déclaré». En 1971, 9,2 % des répondants ont été inclus dans la catégorie «Non déclaré», dont un grand nombre travaillaient dans l'industrie de la construction ou dans des industries du secteur primaire – soit les industries dans lesquelles travaillent une grande partie des personnes sans lieu de travail habituel.

En 1981 et en 1991, les personnes qui n'avaient pas d'adresse de travail fixe et qui ne devaient pas se présenter à un siège social ou à un entrepôt devaient inscrire «sans lieu habituel de travail» dans les cases prévues pour l'adresse. Toutefois, ces instructions n'apparaissaient pas dans le questionnaire mais dans le Guide du recensement. En 1996, une catégorie de réponse «Sans adresse de travail fixe» a été explicitement ajoutée à la question sur le lieu de travail, ce qui a permis de réduire le fardeau de réponse.

B. Modifications touchant le dépouillement

D'un recensement à l'autre, les modifications touchant chacune des étapes de la collecte et du dépouillement n'ont pas eu une forte incidence sur la comparabilité des données sur le déplacement domicile-travail. Toutefois, les utilisateurs devraient prendre note de certains changements apportés au processus de dépouillement.

1. Codage du lieu de travail

En 1996, les emplacements du lieu de travail ont été codés à des points représentatifs. Les données sur les personnes qui travaillent dans un grand centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier a été établi sont codées au **point représentatif d'un côté d'îlot** ou **d'une intersection**. Les données sur les personnes qui travaillent dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif du secteur de dénombrement**. Par ailleurs, les données sur les personnes dont le lieu de

travail est situé dans une région rurale ou dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont assignées un **point représentatif d'un secteur de dénombrement** lorsqu'il était impossible de les coder au point représentatif du secteur de dénombrement. On diffuse généralement les données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des secteurs de recensement (SR) et des niveaux géographiques normalisés supérieurs (p. ex., subdivisions de recensement [SDR] et régions métropolitaines de recensement [RMR]). Elles peuvent aussi être diffusées pour des niveaux géographiques non normalisés, comme les zones de circulation, les zones de planification, etc.

Aux recensements antérieurs, les données sur l'emplacement du lieu de travail ont été d'abord codées au niveau des subdivisions de recensement, puis au niveau des secteurs de recensement dans le cadre de deux opérations de codage séparées. En 1971 et en 1981, les données au niveau des secteurs de recensement ont été produites pour toutes les régions divisées en secteurs de recensement. À partir du recensement de 1991, les données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des secteurs de recensement ont été produites pour la province de l'Ontario uniquement. En 1971 et en 1991, les données sur le lieu de travail au niveau des secteurs de recensement ont été codées à partir d'un sous-échantillon de répondants demeurant dans des secteurs déterminés.

2. Contrôle et imputation (C & I)

Un changement important a été apporté au processus de contrôle et d'imputation des données de 1981. Auparavant, les non-réponses étaient incluses dans la catégorie «Non déclaré». Toutefois, en 1981, la catégorie «Non déclaré» a été supprimée, et des réponses précises ont été imputées pour les cas de non-réponses à la question sur le lieu de travail. On a recouru à l'imputation pour les variables Catégories de lieu de travail et Emplacement du lieu de travail (niveau des subdivisions de recensement). Toutefois, les données au niveau des secteurs de recensement n'ont pas été imputées. Depuis le recensement de 1991, les données sur l'emplacement ont été imputées pour tous les niveaux géographiques manquants.

3. Calcul de la distance de navettage

La distance de navettage a été calculée en 1971, au demi-mille près, entre le point représentatif du secteur de dénombrement de la résidence et le point représentatif du secteur de recensement de l'emplacement du lieu de travail. Les valeurs de 251 milles et plus ont été incluses dans la catégorie 251 milles. En 1996, la distance a été calculée en kilomètres, au 0,1 km près, entre le point représentatif du secteur de dénombrement de la résidence et le point représentatif de l'emplacement du lieu de travail.

C. Changements touchant la structure géographique

Les changements conceptuels apportés à la structure géographique (par exemple, la définition des régions rurales, urbaines, agricoles, non agricoles et des régions métropolitaines de recensement) ainsi que les changements apportés aux limites des subdivisions de recensement (SDR), des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR), des agglomérations de recensement (AR) et des secteurs de recensement (SR) ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'emplacement du lieu de travail. Étant donné le grand nombre de régions géographiques et des changements de limites possibles apportés entre les recensements, on recommande aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données sur le lieu de travail d'un recensement à l'autre.

Annexe F. Connaissance des langues non officielles : classifications de 1996 et de 1991

Cette annexe présente les classifications des langues non officielles utilisées aux recensements de 1996 et de 1991. Ces classifications, à l'exception de l'anglais, du français et des langues non verbales, sont identiques à celles utilisées pour la langue maternelle et la langue parlée à la maison. Afin d'obtenir une information plus détaillée relativement aux modifications apportées à la classification des langues de 1991, voir l'annexe G.

Classification de 1996

Langues non officielles

Langues autochtones

Langues algonquines

Attikamek¹

Pied-noir²

Cri

Malécite³

Micmac⁴

Montagnais-naskapi

Oji-cri⁵

Ojibway

Algonquin⁵

Langues algonquines, n.i.a.

Langues athapascanes⁶

Porteur

Chilcotin

Chipewyan⁷

Déné⁹

Flanc-de-chien

Kutchin-Gwich'in (loucheux)

Esclave du Nord (peau-de-lièvre)

Esclave du Sud

Langues athapascanes, n.i.a.

Haïda

Langues iroquoises

Mohawk

Langues iroquoises, n.i.a.

Kutenai

Langues salishennes

Shuswap¹⁰

Thompson

(ntlakapamux)¹⁰

Classification de 1991

Langues non officielles

Langues autochtones

Langues algonquines

Non disponible

Pied-noir

Cri

Malécite

Micmac

Montagnais-naskapi

Non disponible

Ojibway

Non disponible

Langues algonquines, n.i.a.*

Langues athapascanes (déné)

Porteur

Chilcotin

Chipewyan⁸

Non disponible

Flanc-de-chien

Kutchin-Gwich'in (loucheux)

Esclave du Nord (peau-de-lièvre)

Esclave du Sud

Langues athapascanes, n.i.a.*

Haïda

Langues iroquoises

Mohawk

Langues iroquoises, n.i.a.

Kutenai

Langues salishennes

Non disponible

Non disponible

Classification de 1996

Langues salishennes, n.i.a. ¹⁰
Langues sioux ¹¹ Dakota/sioux ¹²
Tlingit
Langues tsimshennes ¹¹ Gitksan ¹³ Nishga ¹⁴ Tsimshian
Langues wakashanes Nootka ¹⁴ Langues wakashanes, n.i.a. ¹⁴
Inuktitut (esquimau) ¹²
Langues autochtones, n.i.a. ¹²
Langues latines Espagnol Italien Portugais Roumain Langues latines, n.i.a.
Langues germaniques Allemand Yiddish Langues germaniques, n.i.a.
Langues néerlandaises Flamand Frison Néerlandais
Langues scandinaves Danois Islandais Norvégien Suédois
Langues celtiques Langues gaéliques Gallois Langues celtiques, n.i.a.

Classification de 1991

Non disponible
Non disponible Dakota
Tlingit
Non disponible Non disponible Non disponible Tsimshian*
Langues wakashanes Non disponible Non disponible
Inuktitut
Langues amérindiennes, n.i.a.
Langues latines Espagnol Italien Portugais Roumain Langues latines, n.i.a.
Langues germaniques Allemand Yiddish Langues germaniques, n.i.a.
Langues néerlandaises Flamand Frison Néerlandais
Langues scandinaves Danois Islandais Norvégien Suédois
Langues celtiques Langues gaéliques Gallois Langues celtiques, n.i.a.

Classification de 1996

Langues slaves

Biélorussien
 Bulgare
 Croate
 Macédonien
 Polonais
 Russe
 Serbe
 Serbo-croate
 Slovaque
 Slovène
 Tchèque
 Ukrainien
 Langues slaves, n.i.a.

Langues baltes

Letton
 Lituanien

Langues finno-ougriennes

Estonien
 Finnois
 Hongrois

Grec

Arménien

Langues turques

Turc
 Langues turques, n.i.a.

Langues sémitiques

Amharique¹⁵
 Arabe
 Hébreu
 Maltais
 Somali¹⁵
 Tigregna¹⁵
 Langues sémitiques, n.i.a.

Langues indo-iraniennes

Non disponible¹⁶
 Bengali
 Gujarati

Classification de 1991

Langues slaves

Biélorussien
 Bulgare
 Croate
 Macédonien
 Polonais
 Russe
 Serbe
 Serbo-croate
 Slovaque
 Slovène
 Tchèque
 Ukrainien
 Langues slaves, n.i.a.

Langues baltes

Letton
 Lituanien

Langues finno-ougriennes

Estonien
 Finnois
 Hongrois

Grec

Arménien

Langues turques

Turc
 Langues turques, n.i.a.

Langues sémitiques

Non disponible
 Arabe
 Hébreu
 Maltais
 Non disponible
 Non disponible
 Langues sémitiques, n.i.a.*

Langues indo-iraniennes

Baloutche
 Bengali
 Gujarati

Classification de 1996

Hindi
 Konkani¹⁷
 Kurde
 Marathi
 Ourdou
 Pachtou
 Pendjabi
 Persan (farsi)
 Sindhi¹⁷
 Singhalais
 Langues indo-iraniennes, n.i.a.

Langues dravidiennes
 Kannada¹⁸
 Malayalam
 Tamoul
 Telougou
 Langues dravidiennes, n.i.a.

Japonais
 Coréen

Langues sino-tibétaines
 Chinois¹⁹
 Langues sino-tibétaines, n.i.a.

Langues taï
 Lao
 Thaï

Langues austro-asiatiques
 Khmer (cambodgien)
 Vietnamien
 Langues austro-asiatiques, n.i.a.

Langues malayo-polynésiennes
 Malais-bahasa¹²
 Tagalog (pilipino)
 Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.

Langues asiatiques, n.i.a.

Langues nigéro-congolaises
 Langues bantoues
 Swahili

Classification de 1991

Hindi
 Non disponible
 Kurde
 Marathi
 Ourdou
 Pachtou
 Pendjabi
 Persan (farsi)
 Non disponible
 Singhalais
 Langues indo-iraniennes, n.i.a.*

Langues dravidiennes
 Non disponible
 Malayalam
 Tamoul
 Telougou
 Langues dravidiennes, n.i.a.

Japonais
 Coréen

Langues sino-tibétaines
 Chinois
 Langues sino-tibétaines, n.i.a.

Langues taï
 Lao
 Thaï

Langues austro-asiatiques
 Khmer (cambodgien)
 Vietnamien
 Langues austro-asiatiques, n.i.a.

Langues malayo-polynésiennes
 Indonésien (malais)
 Tagalog (pilipino)
 Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.

Langues asiatiques, n.i.a.

Langues nigéro-congolaises
 Langues bantoues
 Swahili

Classification de 1996

Langues bantoues, n.i.a.
 Twi²⁰
 Langues nigéro-congolaises, n.i.a.

Langues africaines, n.i.a.

Langues créoles

Langues non verbales¹²

Autres langues

Classification de 1991

Langues bantoues, n.i.a.
 Non disponible
 Langues nigéro-congolaises, n.i.a.*

Langues africaines, n.i.a.

Langues créoles

Langages gestuels

Autres langues

* Indique un changement important apporté aux langues et/ou dialectes qui composent une catégorie particulière.

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs

Renvois :

- ¹ L'attikamek était inclus avec le cri en 1991.
- ² En 1996, le pied-noir inclut le blood et le piégan; en 1991, ces langues étaient incluses dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
- ³ En 1996, le malécite inclut le passamaquoddy; en 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
- ⁴ En 1996, le micmac inclut le souriquois; en 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
- ⁵ En 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
- ⁶ Changement de nom uniquement; la catégorie inclut les mêmes langues qu'en 1991, sauf les exceptions indiquées.
- ⁷ Cette catégorie inclut le yellowknife qui, en 1991, était inclus dans la catégorie «Langues athapascanes, n.i.a.»
- ⁸ En 1991, le chipewyan incluait les réponses «déné»; aux fins de l'établissement de comparaisons, la somme des effectifs du «déné» et du «chipewyan» en 1996 correspond aux effectifs du «chipewyan» en 1991.
- ⁹ Cette catégorie était incluse dans la catégorie «Chipewyan» en 1991.
- ¹⁰ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues salishennes» en 1991.
- ¹¹ Nouvelle distinction de groupe linguistique.
- ¹² Changement de nom uniquement; la catégorie inclut les mêmes langues qu'en 1991.
- ¹³ Cette langue était incluse dans la catégorie «Tsimshian» en 1991.
- ¹⁴ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues wakashanes» en 1991.
- ¹⁵ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues sémitiques, n.i.a.» en 1991.
- ¹⁶ Cette catégorie est incluse dans la catégorie «Langues indo-iraniennes, n.i.a.» en 1996.
- ¹⁷ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues indo-iraniennes, n.i.a.» en 1991.
- ¹⁸ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues dravidiennes, n.i.a.» en 1991.
- ¹⁹ Les données sur le mandarin et le cantonais seront produites sur demande.
- ²⁰ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues nigéro-congolaises, n.i.a.» en 1991.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Annexe G. Langue maternelle et langue parlée à la maison : classifications de 1996, 1991 et 1986

Des changements ont été apportés à la classification des langues utilisée dans les publications. La présente annexe établit une comparaison entre les classifications de 1996, de 1991 et de 1986.

En 1996, les langues ont été de nouveau regroupées par familles linguistiques (langues latines, langues germaniques, etc.). Étant donné l'importance de leurs effectifs en 1991, plusieurs langues ont été retirées des groupes résiduels et indiquées séparément en 1996. Il s'agit des langues suivantes : attikamek, oji-cri et algonquin (de la famille des langues algonquines); gitksan (de la famille des langues tsimshennes); nishga et nootka (de la famille des langues wakashanes); amharique, somali et tigreña (de la famille des langues sémitiques); shuswap et thompson (ntlakapamux) (de la famille des langues salishennes); konkani et sindhi (de la famille des langues indo-iraniennes); kannada (de la famille des langues dravidiennes); et twi (de la famille des langues nigéro-congolaises).

La famille des langues tsimshennes a été ajoutée en 1996. De plus, une catégorie résiduelle a été ajoutée à une famille linguistique existante : la catégorie Langues salishennes, n.i.a. En 1996, étant donné ses faibles effectifs, le baloutche, langue indo-iranienne distinguée en 1991, a été incluse dans la catégorie Langues indo-iraniennes, n.i.a.

Les catégories individuelles utilisées en 1996 ne correspondent pas toujours aux catégories utilisées en 1991 et en 1986. Toutefois, dans la plupart des cas, on peut obtenir un effectif comparable en additionnant les chiffres se rapportant à chacune des langues de la famille linguistique. Par exemple, la somme des effectifs de l'amharique, du somali, du tigreña et des langues sémitiques, n.i.a. de 1996 est comparable à l'effectif des «Langues sémitiques, n.i.a.» de 1991.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Anglais	Anglais	Anglais
Français	Français	Français
Langues non officielles	Langues non officielles	Langues non officielles
Langues autochtones	Langues autochtones	Langues autochtones
Langues algonquines	Langues algonquines	Langues algonquines
Attikamek ¹	Non disponible	Non disponible
Pied-noir ²	Pied-noir	Pied-noir
Cri	Cri	Cri
Malécite ³	Malécite	Malécite
Micmac ⁴	Micmac	Micmac
Montagnais-naskapi	Montagnais-naskapi	Montagnais-naskapi
Oji-cri ⁵	Non disponible	Non disponible
Ojibway	Ojibway	Ojibway
Algonquin ⁵	Non disponible	Non disponible
Langues algonquines, n.i.a.	Langues algonquines, n.i.a.*	Langues algonquines, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Langues athapascanes ⁶ Porteur Chilcotin Chipewyan ⁷ Déné ⁹ Flanc-de-chien Kutchin-Gwich'in (loucheux) Esclave du Nord (peau- de-lièvre) Esclave du Sud Langues athapascanes, n.i.a.	Langues athapascanes (déné) Porteur Chilcotin Chipewyan ⁸ Non disponible Flanc-de-chien Kutchin-Gwich'in (loucheux) Esclave du Nord (peau- de-lièvre) Esclave du Sud Langues athapascanes, n.i.a.*	Langues athapascanes (déné) Porteur Chilcotin Chipewyan Non disponible Flanc-de-chien Kutchin (loucheux) Peau-de-lièvre* Esclave* Langues athapascanes, n.i.a.*
Haïda	Haïda	Haïda
Langues iroquoises Mohawk Langues iroquoises, n.i.a.	Langues iroquoises Mohawk Langues iroquoises, n.i.a.	Langues iroquoises Mohawk Langues iroquoises, n.i.a.
Kutenai	Kutenai	Kutenai
Langues salishennes Shuswap ¹⁰ Thompson (ntlakapamux) ¹⁰ Langues salishennes, n.i.a. ¹⁰	Langues salishennes Non disponible Non disponible Non disponible	Langues salishennes Non disponible Non disponible Non disponible
Langues sioux ¹¹ Dakota/sioux ¹²	Non disponible Dakota	Non disponible Dakota
Tlingit	Tlingit	Tlingit
Langues tsimshennes ¹¹ Gitksan ¹³ Nishga ¹⁴ Tsimshian	Non disponible Non disponible Non disponible Tsimshian*	Non disponible Non disponible Non disponible Tsimshian*
Langues wakashanes Nootka ^{Error! Bookmark not defined.} Langues wakashanes, n.i.a. ^{Error! Bookmark not defined.}	Langues wakashanes Non disponible Non disponible	Langues wakashanes Non disponible Non disponible

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Inuktitut (esquimau) ^{Error!} Bookmark not defined.	Inuktitut	Inuktitut
Langues autochtones, n.i.a. ^{Error! Bookmark not defined.}	Langues amérindiennes, n.i.a.	Langues amérindiennes, n.i.a.
Langues latines Espagnol Italien Portugais Roumain Langues latines, n.i.a.	Langues latines Espagnol Italien Portugais Roumain Langues latines, n.i.a.	Langues latines Espagnol Italien Portugais Roumain Non disponible
Langues germaniques Allemand Yiddish Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques Allemand Yiddish Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques Allemand Yiddish Non disponible
Langues néerlandaises Flamand Frison Néerlandais	Langues néerlandaises Flamand Frison Néerlandais	Langues néerlandaises Flamand Frison Néerlandais
Langues scandinaves Danois Islandais Norvégien Suédois	Langues scandinaves Danois Islandais Norvégien Suédois	Langues scandinaves Danois Islandais Norvégien Suédois
Langues celtiques Langues gaéliques Gallois Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques Langues gaéliques Gallois Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques Langues gaéliques Gallois Langues celtiques, n.i.a.
Langues slaves Biélorussien Bulgare Croate Macédonien Polonais Russe Serbe Serbo-croate Slovaque Slovène Tchèque Ukrainien Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves Biélorussien Bulgare Croate Macédonien Polonais Russe Serbe Serbo-croate Slovaque Slovène Tchèque Ukrainien Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves Biélorussien Bulgare Croate Macédonien Polonais Russe Serbe Serbo-croate Slovaque Slovène Tchèque Ukrainien Langues slaves, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Langues baltes Letton Lituanien	Langues baltes Letton Lituanien	Langues baltes Letton Lituanien
Langues finno-ougriennes Estonien Finnois Hongrois	Langues finno-ougriennes Estonien Finnois Hongrois	Langues finno-ougriennes Estonien Finnois Hongrois
Grec Arménien	Grec Arménien	Grec Arménien
Langues turques Turc Langues turques, n.i.a.	Langues turques Turc Langues turques, n.i.a.	Langues turques* Non disponible Non disponible
Langues sémitiques Amharique ¹⁵ Arabe Hébreu Maltais Somali ¹⁵ Tigreña ¹⁵ Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques Non disponible Arabe Hébreu Maltais Non disponible Non disponible Langues sémitiques, n.i.a.*	Langues sémitiques Non disponible Arabe Hébreu Maltais Non disponible Non disponible Langues sémitiques, n.i.a.
Langues indo-iraniennes Non disponible ¹⁶ Bengali Gujarati Hindi Konkani ¹⁷ Kurde Marathi Ourdou Pachto Pendjabi Persan (farsi) Sindhi ¹⁷ Singhalais Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes Baloutche Bengali Gujarati Hindi Non disponible Kurde Marathi Ourdou Pachto Pendjabi Persan (farsi) Non disponible Singhalais Langues indo-iraniennes, n.i.a.*	Langues indo-iraniennes Non disponible Bengali Non disponible Hindi Non disponible Non disponible Non disponible Ourdou Non disponible Pendjabi Persan (farsi) Non disponible Singhalais Langues indo-iraniennes, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Langues dravidiennes Kannada ¹⁸ Malayalam Tamoul Telougou Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes Non disponible Malayalam Tamoul Telougou Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes* Non disponible Malayalam Tamoul Telougou Non disponible
Japonais Coréen	Japonais Coréen	Japonais Coréen
Langues sino-tibétaines Chinois ¹⁹ Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Langues sino-tibétaines Chinois Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Non disponible Chinois* Non disponible
Langues taï Lao Thaï	Langues taï Lao Thaï	Non disponible Non disponible Thaï*
Langues austro-asiatiques Khmer (cambodgien) Vietnamien Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Langues austro-asiatiques Khmer (cambodgien) Vietnamien Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Non disponible Khmer (cambodgien)* Vietnamien* Non disponible
Langues malayo-polynésiennes Malais-bahasa ^{Error!} <small>Bookmark not defined.</small> Tagalog (pilipino) Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes Indonésien (malais) Tagalog (pilipino) Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes Indonésien (malais) Tagalog (pilipino) Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.
Langues asiatiques, n.i.a.	Langues asiatiques, n.i.a.	Langues asiatiques, n.i.a.
Langues nigéro-congolaises Langues bantoues Swahili Langues bantoues, n.i.a. Twi ²⁰ Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises Langues bantoues Swahili Langues bantoues, n.i.a. Non disponible Langues nigéro-congolaises, n.i.a.*	Langues nigéro-congolaises Langues bantoues Swahili Langues bantoues, n.i.a. Non disponible Langues nigéro-congolaises, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.
Langues créoles	Langues créoles	Langues créoles
Autres langues ²¹	Autres langues	Autres langues*

* Indique un changement important apporté aux langues et/ou dialectes qui composent une catégorie particulière.

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs

Renvois :

- ¹ L'attikamek était inclus avec le cri en 1991.
- ² En 1996, le pied-noir inclut le blood et le piégan; en 1991, ces langues étaient incluses dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
- ³ En 1996, le malécite inclut le passamaquoddy; en 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
- ⁴ En 1996, le micmac inclut le souriquois; en 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
- ⁵ En 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
- ⁶ Changement de nom uniquement; la catégorie inclut les mêmes langues qu'en 1991, sauf les exceptions indiquées.
- ⁷ Cette catégorie inclut le yellowknife qui, en 1991, était inclus dans la catégorie «Langues athapascanes, n.i.a.»
- ⁸ En 1991, le chipewyan incluait les réponses «déné»; aux fins de l'établissement de comparaisons, la somme des effectifs du «déné» et du «chipewyan» en 1996 correspond aux effectifs du «chipewyan» en 1991.
- ⁹ Cette catégorie était incluse dans la catégorie «Chipewyan» en 1991.
- ¹⁰ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues salishennes» en 1991.
- ¹¹ Nouvelle distinction de groupe linguistique.
- ¹² Changement de nom uniquement; la catégorie inclut les mêmes langues qu'en 1991.
- ¹³ Cette langue était incluse dans la catégorie «Tsimshian» en 1991.
- ¹⁴ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues wakashanes» en 1991.
- ¹⁵ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues sémitiques, n.i.a.» en 1991.
- ¹⁶ Cette catégorie est incluse dans la catégorie «Langues indo-iraniennes, n.i.a.» en 1996.
- ¹⁷ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues indo-iraniennes, n.i.a.» en 1991.
- ¹⁸ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues dravidiennes, n.i.a.» en 1991.
- ¹⁹ Les données sur le mandarin et le cantonais seront produites sur demande.
- ²⁰ Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues nigéro-congolaises, n.i.a.» en 1991.
- ²¹ Les données sur les langues non verbales seront produites sur demande.

Annexe H. Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1996, 1991 et 1986

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Né au Canada		
Terre-Neuve	Terre-Neuve	Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Québec	Québec	Québec
Ontario	Ontario	Ontario
Manitoba	Manitoba	Manitoba
Saskatchewan	Saskatchewan	Saskatchewan
Alberta	Alberta	Alberta
Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Yukon	Yukon	Yukon
Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest
Né à l'extérieur du Canada		
Amérique du Nord		
États-Unis	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Groenland	Groenland	Groenland
Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon
Amérique centrale		
Belize	Belize	Belize
Costa Rica	Costa Rica	Costa Rica
El Salvador	El Salvador	El Salvador
Guatemala	Guatemala	Guatemala
Honduras	Honduras	Honduras
Mexique	Mexique	Mexique
Nicaragua	Nicaragua	Nicaragua
Panama	Panama	Panama
Caraïbes et Bermudes		
Anguilla	Anguilla	Anguilla
Antigua-et-Barbuda	Antigua	Antigua
Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises
Aruba	Aruba	Antilles néerlandaises
Bahamas	Bahamas	Bahamas
Barbade	Barbade	Barbade
Bermudes	Bermudes	Bermudes
Caïmans, Îles	Caïmans, Îles	Caïmans, Îles
Cuba	Cuba	Cuba

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Dominicaine, République	Dominicaine, République	République dominicaine
Dominique	Dominique	Dominique
Grenade	Grenade	Grenade
Guadeloupe	Guadeloupe	Guadeloupe
Haïti	Haïti	Haïti
Jamaïque	Jamaïque	Jamaïque
Martinique	Martinique	Martinique
Montserrat	Montserrat	Montserrat
Porto Rico	Porto Rico	Porto Rico
Saint-Christophe-et-Nevis	Saint-Christophe-et-Nevis	Saint-Christophe-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Saint-Vincent-et-Grenadines	Saint-Vincent-et-Grenadines
Sainte-Lucie	Sainte-Lucie	Sainte-Lucie
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago
Turques-et-Caïcos, Îles	Turques-et-Caïcos, Îles	Turques et Caïcos, Îles
Vierges, Îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)
Vierges, Îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)
Amérique du Sud		
Argentine	Argentine	Argentine
Bolivie	Bolivie	Bolivie
Brésil	Brésil	Brésil
Chili	Chili	Chili
Colombie	Colombie	Colombie
Équateur	Équateur	Équateur
Falkland, Îles (Malouines)	Falkland, Îles	Falkland, Îles
Guyana	Guyana	Guyana
Guyane française	Guyane française	Guyane française
Paraguay	Paraguay	Paraguay
Pérou	Pérou	Pérou
Suriname	Suriname	Suriname
Uruguay	Uruguay	Uruguay
Venezuela	Venezuela	Venezuela
Europe		
Europe occidentale		
Allemagne	Allemagne, République fédérale d'	Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est
Autriche	Autriche	Autriche
Belgique	Belgique	Belgique
France	France	France
Liechtenstein	Liechtenstein	Liechtenstein
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
Monaco	Monaco	Monaco
Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
Suisse	Suisse	Suisse

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Europe orientale		
Bulgarie	Bulgarie	Bulgarie
Hongrie	Hongrie	Hongrie
Pologne	Pologne	Pologne
République fédérale tchèque et slovaque, ancienne	République fédérale tchèque et slovaque	Tchécoslovaquie
République tchèque	République fédérale tchèque et slovaque	Tchécoslovaquie
Slovaquie	République fédérale tchèque et slovaque	Tchécoslovaquie
Tchécoslovaquie, n.i.a.	République fédérale tchèque et slovaque	Tchécoslovaquie
Roumanie	Roumanie	Roumanie
URSS, ancienne (composante de l'Europe)		
Républiques baltiques, anciennement soviétiques	Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)	
URSS	URSS	URSS
Estonie	URSS	URSS
Lettonie	URSS	URSS
Lituanie	URSS	URSS
Républiques de l'Europe orientale, anciennement soviétiques	URSS	URSS
Bélarus	URSS	URSS
Fédération russe	URSS	URSS
Moldavie, République de	URSS	URSS
Ukraine	URSS	URSS
URSS, n.i.a.	URSS	URSS
Europe septentrionale		
Irlande, République d' (Éire)	Irlande, République d' (Éire)	Irlande, République d' (Eire)
Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Scandinavie	Scandinavie	Scandinavie
Danemark	Danemark	Danemark
Finlande	Finlande	Finlande
Islande	Islande	Islande
Norvège	Norvège	Norvège
Suède	Suède	Suède
Europe méridionale		
Albanie	Albanie	Albanie
Andorre	Andorre	Andorre
Espagne	Espagne	Espagne
Gibraltar	Gibraltar	Gibraltar
Grèce	Grèce	Grèce

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Italie	Italie	Italie
Malte	Malte	Malte
Portugal	Portugal	Portugal
Saint-Marin	Saint-Marin	Saint-Marin
Vatican, État de la cité du	Vatican, État de la cité du	Vatican, État de la Cité du
Yougoslavie, ancienne	Yougoslavie	Yougoslavie
Bosnie-Herzégovine	Yougoslavie	Yougoslavie
Croatie	Yougoslavie	Yougoslavie
Macédoine ¹	Yougoslavie	Yougoslavie
Slovénie	Yougoslavie	Yougoslavie
Yougoslavie ²	Yougoslavie	Yougoslavie
Afrique		
Afrique occidentale		
Bénin	Bénin	Bénin
Burkina Faso	Burkina Faso	Burkina Faso
Cap-Vert	Cap-Vert	Cap-Vert
Côte d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte d'Ivoire
Gambie	Gambie	Gambie
Ghana	Ghana	Ghana
Guinée	Guinée	Guinée
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
Liberia	Liberia	Libéria
Mali	Mali	Mali
Mauritanie	Mauritanie	Mauritanie
Niger	Niger	Niger
Nigéria	Nigéria	Nigéria
Sainte-Hélène	Sainte-Hélène-et-Ascension	Sainte-Hélène et Ascension
Sénégal	Sénégal	Sénégal
Sierra Leone	Sierra Leone	Sierra Leone
Togo	Togo	Togo
Afrique orientale		
Burundi	Burundi	Burundi
Comores	Comores	Comores
Djibouti	Djibouti, République de	Djibouti, République de
Érythrée	Éthiopie	Éthiopie
Éthiopie	Éthiopie	Éthiopie
Kenya	Kenya	Kenya
Madagascar	Madagascar	Madagascar
Malawi	Malawi	Malawi
Maurice	Maurice	Maurice
Mayotte	Mayotte	Mayotte
Mozambique	Mozambique	Mozambique
Ouganda	Ouganda	Ouganda

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Réunion	Réunion	Réunion
Rwanda	Rwanda	Rwanda
Seychelles	Seychelles	Seychelles
Somalie	Somalie	Somalie
Tanzanie, République unie de	Tanzanie	Tanzanie
Zambie	Zambie	Zambie
Zimbabwe	Zimbabwe	Zimbabwe
Afrique du Nord		
Algérie	Algérie	Algérie
Égypte	Égypte	Égypte
Libye	Libye	Libye
Maroc	Maroc	Maroc
Sahara occidental	Sahara occidental	Sahara occidental (R.A.S.D.)
Soudan	Soudan	Soudan
Tunisie	Tunisie	Tunisie
Afrique centrale		
Angola	Angola	Angola
Cameroun	Cameroun	Cameroun
Centrafricaine, République	Centrafricaine, République	Centrafricaine, République
Congo	Congo	Congo
Gabon	Gabon	Gabon
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	Guinée équatoriale
Sao Tomé et Principe	Sao Tomé et Principe	Sao Tomé-et-Principe
Tchad	Tchad	Tchad
Zaïre	Zaïre	Zaïre
Afrique méridionale		
Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'
Botswana	Botswana	Botswana
Lesotho	Lesotho	Lesotho
Namibie	Namibie	Namibie
Swaziland	Swaziland	Swaziland
Asie		
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient		
Afghanistan	Afghanistan	Afghanistan
Chypre	Chypre (compris dans Europe méridionale en 1991)	Chypre (compris dans Europe méridionale en 1986)
Iran	Iran (compris dans Europe méridionale en 1991)	Iran (compris dans Europe méridionale en 1986)

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Moyen-Orient	Moyen-Orient	Moyen-Orient
Arabie saoudite	Arabie saoudite	Arabie saoudite
Bahreïn	Bahreïn	Bahreïn
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Iraq	Iraq	Iraq
Israël	Israël	Israël
Jordanie	Jordanie	Jordanie
Koweït	Koweït	Koweït
Palestine/Cisjordanie/Bande de Gaza ³	Israël	Israël
Liban	Liban	Liban
Oman	Oman	Oman
Qatar	Qatar	Qatar
Syrie	Syrie	Syrie
Yémen	Yémen, République du	République démocratique populaire du Yémen, République arabe du Yémen
Turquie	Turquie	Turquie
URSS, ancienne (composante de l'Asie)	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Républiques de l'Asie centrale, ex-Union soviétique	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Kazakhstan	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Kirghizistan	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Ouzbékistan	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Tadjikistan	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Turkménistan	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Républiques de la Transcaucasie, ex-Union soviétique	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Arménie	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Azerbaïdjan	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Géorgie	URSS (compris dans Europe orientale en 1991)	URSS (compris dans Europe orientale en 1986)
Asie orientale		
Chine, République populaire de	Chine, République populaire de	Chine, République populaire de
Corée du Nord	Corée du Nord	Corée du Nord
Corée du Sud	Corée du Sud	Corée du Sud
Hong Kong	Hong Kong	Hong Kong

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Japon	Japon	Japon
Macao	Macao	Macao
Mongolie	Mongolie	Mongolie
Taiwan	Taiwan	Tai-wan
Asie du Sud-Est		
Brunei Darussalam	Brunei	Brunéi
Cambodge	Kampuchea	Kampuchea
Indonésie	Indonésie	Indonésie
Laos	Laos	Laos
Malaisie	Malaisie	Malaisie
Myanmar	Myanmar, Union du	Birmanie
Philippines	Philippines	Philippines
Singapour	Singapour	Singapour
Thaïlande	Thaïlande	Thaïlande
Vietnam	Vietnam	Viet Nam
Asie méridionale		
Bangladesh	Bangladesh	Bangladesh
Bhoutan	Bhoutan	Bhoutan
Inde	Inde	Inde
Maldives	Maldives, République des	Maldives, République des
Népal	Népal	Népal
Pakistan	Pakistan	Pakistan
Sri Lanka	Sri Lanka	Sri Lanka
Océanie		
Australie	Australie	Australie
Cook, Îles	Cook, Îles	Cook, Îles
Fidji	Fidji	Fidji
Guam	Guam (É.-U.)	États-Unis d'Amérique
Kiribati	Kiribati	Kiribati
Marshall, Îles	Marshall, Îles	Marshall, Îles
Micronésie, États fédérés de	Micronésie, États fédérés de, Territoires sous la tutelle des É.-U. dans le Pacifique	Micronésie, États fédérés de Autres
Nauru	Nauru	Nauru
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande
Palau	Belau, République de, Territoires sous la tutelle des É.-U. dans le Pacifique	Belau, République de Autres
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pitcairn	Pitcairn, Île	Pitcairn, Île
Polynésie française	Polynésie française	Polynésie française
Salomon, Îles	Salomon, Îles	Salomon, Îles

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Samoa américaines	Samoa américaines	Samoa américaines
Samoa	Samoa occidentales	Samoa occidentales
Tonga	Tonga	Tonga
Tuvalu	Tuvalu	Tuvalu
Vanuatu	Vanuatu	Vanuatu
Wallis-et-Futuna	Wallis-et-Futuna	Wallis et Futuna
Autres ⁴	Autres	Autres

Renvois:

- ¹ Le nom officiel est ancienne République yougoslave de Macédoine.
- ² Inclut les personnes ayant déclaré «Yougoslavie», qu'il s'agisse de l'ancienne ou de la nouvelle république du même nom.
- ³ Palestine a trait à la Palestine d'avant 1948, sous contrôle britannique. La Cisjordanie et la Bande de Gaza sont les territoires auxquels on fait allusion dans la Déclaration sur les principes, dûment signée par Israël et l'OLP en 1993. Par contre, puisque les réponses du recensement sont autodéclarées, il n'est pas clair que les réponses «Palestine», «Bande de Gaza» et «Cisjordanie» font référence aux territoires tels qu'ils sont définis.
- ⁴ Inclut principalement les personnes nées en mer.

Annexe I. Classification des pays de citoyenneté de 1996

Pays de citoyenneté (simple citoyenneté)

Canada

Canada, de naissance
Canada, par naturalisation

Autres pays de citoyenneté

Afghanistan	Centrafricaine, République	Grenade
Afrique du Sud, République d'	Chili	Guatemala
Albanie	Chine, République populaire de	Guinée
Algérie	Chypre	Guinée équatoriale
Allemagne	Colombie	Guinée-Bissau
Andorre	Comores	Guyana
Angola	Congo	Haïti
Antigua-et-Barbuda	Corée du Nord	Honduras
Apatrides ¹	Corée du Sud	Hong Kong ⁷
Arabie saoudite	Costa Rica	Hongrie
Argentine	Côte d'Ivoire ³	Inde
Arménie	Croatie	Indonésie
Australie	Cuba	Iran
Autriche	Danemark ⁴	Iraq
Azerbaïdjan	Djibouti	Irlande, République d' (Éire)
Bahamas	Dominicaine, République	Islande
Bahreïn	Dominique	Israël
Bangladesh	Égypte	Italie
Barbades	El Salvador	Jamaïque
Bélarus	Émirats arabes unis	Japon
Belgique	Équateur	Jordanie
Belize	Érythrée	Kazakhstan
Bénin	Espagne	Kenya
Bhoutan	Estonie	Kirghizistan
Bolivie	États-Unis ⁵	Kiribati
Bosnie-Herzégovine	Éthiopie	Koweït
Botswana	Fédération russe	Laos
Brésil	Fidji	Lesotho
Brunei Darussalam	Finlande	Lettonie
Bulgarie	France et dépendances ⁶	Liban
Burkina Faso	Gabon	Liberia
Burundi	Gambie	Libye
Cambodge ²	Géorgie	Liechtenstein
Cameroun	Ghana	Lituanie
Cap-Vert	Grèce	Luxembourg

Macédoine ⁸	Panama	Sri Lanka
Madagascar	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Suède
Malaisie	Paraguay	Suisse
Malawi	Pays-Bas et dépendances ¹³	Suriname
Maldives	Pérou	Swaziland
Mali	Philippines	Syrie
Malte	Pologne	Tadjikistan
Maroc	Portugal	Taiwan
Marshall, Îles	Portugal-Macao ¹⁴	Tanzanie, République unie de
Maurice	Qatar	Tchad
Mauritanie	Réponses françaises ¹⁵	Tchèque, République
Mexique	Roumanie	Tchécoslovaquie, n.i.a. ¹⁹
Micronésie, États fédérés de	Royaume-Uni	Thaïlande
Moldavie, République de	Royaume-Uni (Citoyens britanniques) ¹⁶	Togo
Monaco	Royaume-Uni (Territoires dépendants) ¹⁷	Tonga
Mongolie	Rwanda	Trinité-et-Tobago
Mozambique	Sahara occidental	Tunisie
Myanmar ⁹	Saint-Christophe-et-Nevis	Turkménistan
Namibie	Saint-Marin	Turquie
Nauru	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Tuvalu
Népal	Sainte-Lucie	Ukraine
Nicaragua	Salomon, Îles	Uruguay
Niger	Samoa ¹⁸	URSS, n.i.a. ²⁰
Nigéria	Sao Tomé et Príncipe	Vanuatu
Norvège	Sénégal	Vatican, État de la cité du
Nouvelle-Zélande et dépendances ¹⁰	Seychelles	Venezuela
Oman	Sierra Leone	Vietnam
Ouganda	Singapour	Yémen
Ouzbékistan	Slovaquie	Yougoslavie ²¹
Pakistan	Slovénie	Zaire
Palau ¹¹	Somalie	Zambie
Palestine/Cisjordanie/Bande de Gaza ¹²	Soudan	Zimbabwe

Renvois:

¹ Personnes ayant déclaré «Apatride» comme pays de citoyenneté.

² Anciennement Kampuchéa.

³ Aussi appelé Ivory Coast.

⁴ Comprend les îles Féroé et le Groenland, une dépendance du Danemark.

⁵ Comprend les États-Unis, Porto Rico, les îles Vierges américaines, Guam et les Samoa américaines, de même que les réponses «Dépendances américaines».

⁶ Comprend la France ainsi que les dépendances françaises suivantes : Polynésie française, Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, de même que les réponses «Dépendances françaises».

-
- ⁷ Inclut toutes les personnes ayant déclaré «Hong Kong», qu'elles aient ou non fourni des détails précis sur le genre de papiers qu'elles avaient en mains. Comprend aussi les personnes ayant déclaré «Citoyen britannique d'outre-mer», ou «Citoyen de dépendances britanniques», ou «Apatride», ou «Britannique» comme réponse pour la citoyenneté et «Hong Kong» comme réponse pour le lieu de naissance.
- ⁸ Le nom officiel est ancienne République yougoslave de Macédoine.
- ⁹ Anciennement Birmanie.
- ¹⁰ Comprend la Nouvelle-Zélande, Niue, Tokelau et les îles Cook, de même que les réponses «Dépendances néo-zélandaises».
- ¹¹ Anciennement République de Belau.
- ¹² Palestine a trait à la Palestine d'avant 1948, sous contrôle britannique. La Cisjordanie et la Bande de Gaza sont les territoires auxquels on fait allusion dans la Déclaration sur les principes, dûment signée par Israël et l'OLP en 1993. Par contre, puisque les réponses du recensement sont autodéclarées, il n'est pas clair que les réponses «Palestine», «Bande de Gaza» et «Cisjordanie» font référence aux territoires tels qu'ils sont définis.
- ¹³ Comprend les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba, de même que les réponses «Dépendances néerlandaises».
- ¹⁴ Inclut les personnes ayant déclaré «Macao», dépendance du Portugal.
- ¹⁵ Inclut les personnes ayant déclaré la citoyenneté «française» seulement.
- ¹⁶ Inclut les personnes ayant déclaré «Citoyen britannique» et «Citoyen britannique d'outre-mer», à l'exclusion des personnes ayant indiqué Hong Kong comme réponse pour le lieu de naissance. Les personnes ayant déclaré «Hong Kong» comme réponse pour le lieu de naissance et «Britannique» comme réponse pour la citoyenneté sont classées dans la catégorie «Hong Kong».
- ¹⁷ Inclut les dépendances du Royaume-Uni suivantes : Anguilla, les Bermudes, les îles Caïmans, les îles Falkland (Malouines), Gibraltar, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène (aussi appelée Sainte-Hélène-et-Ascension), les îles Turques-et-Caïcos, les îles Vierges britanniques, de même que les réponses «Dépendances britanniques».
- ¹⁸ Anciennement Samoa occidentales.
- ¹⁹ Inclut les personnes ayant déclaré «Tchécoslovaquie».
- ²⁰ Inclut les personnes ayant déclaré «URSS».
- ²¹ Inclut les personnes ayant déclaré «Yougoslavie», qu'il s'agisse de l'ancienne ou de la nouvelle république du même nom.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Annexe J. Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs

Vous trouverez ci-après un bref résumé de la comparabilité historique des données du recensement sur la mobilité, tirées de la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant. Des renseignements plus détaillés (où il est notamment question des recensements de 1941 et de 1946) sont fournis dans deux guides de l'utilisateur et un rapport technique offerts par Statistique Canada : *A User's Guide to the 1976 Census Data on Mobility Status*, document de travail ne figurant pas au catalogue, mai 1980; *Guide à l'intention des utilisateurs : Données du recensement de 1986 sur la mobilité*, novembre 1990; *Mobilité et migration, Rapport technique du recensement de 1991*, février 1995.

A. Changements conceptuels

La question sur la mobilité ayant trait au lieu de résidence cinq ans auparavant ne diffère pas beaucoup de la question correspondante posée lors des recensements antérieurs. Les données sur la mobilité sont donc généralement comparables d'un recensement à l'autre depuis celui de 1961. Il s'agit toujours d'un intervalle de cinq ans, et la subdivision de recensement (SDR) est utilisée comme unité servant à définir la migration. Bien que les données sur la mobilité pour la période de cinq ans soient généralement comparables de 1961 à 1996, il convient de noter certaines différences conceptuelles.

- En 1991, le terme «adresse» a remplacé le terme «logement», qui avait été utilisé dans tous les recensements antérieurs depuis 1961. Il s'agit ici de l'adresse du domicile habituel et non de l'adresse postale.
- Depuis 1976, la principale classification de la population est fondée sur la mobilité (personnes ayant déménagé, n'ayant pas déménagé), alors que, dans certains recensements antérieurs, elle était fondée sur le statut migratoire (migrants, non-migrants).
- Des facteurs connexes, comme le contenu de la question, ont également subi des modifications, dont les utilisateurs doivent tenir compte lorsqu'ils analysent les données sur la mobilité.

Facteurs influant sur la comparabilité conceptuelle

Un certain nombre de facteurs ont une incidence sur la comparabilité historique des données sur la mobilité compte tenu du cadre conceptuel. Les domaines dans lesquels des changements sont survenus sont notamment la couverture, le contenu et la structure de la question, ainsi que le cadre géographique.

1. Changements touchant la couverture et l'univers

Depuis 1961, l'univers de la mobilité comprend les personnes âgées de 5 ans et plus, avec des exclusions qui ont varié d'un recensement à l'autre.

- a) En 1961, la mobilité était déclarée pour les personnes âgées de 5 ans et plus faisant partie des ménages privés, à l'exclusion des résidents des logements collectifs, des résidents temporaires, des fonctionnaires et des militaires à l'étranger (et leurs familles) et des personnes repérées après le recensement, dans le cadre d'un contrôle postal ou d'un nouveau dénombrement. En 1971 et 1976, l'univers des personnes âgées de 5 ans et plus excluait les membres des Forces armées ou du personnel diplomatique canadiens en poste à l'étranger.

- b) Depuis 1981, l'univers de la mobilité comprend les personnes âgées de 5 ans et plus demeurant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ainsi que des militaires et des fonctionnaires canadiens (et leurs familles) en poste à l'étranger, dans des ménages à l'extérieur du Canada. En revanche, en 1971 et 1976, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient inclus.

2. Changements touchant le contenu et la structure de la question

- a) De 1961 à 1986, les répondants ayant indiqué un lieu de résidence à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant ne devaient pas déclarer de quel pays il s'agissait. Depuis 1991, les répondants indiquant qu'ils demeuraient à l'étranger cinq ans auparavant doivent inscrire le nom du pays.
- b) Depuis 1971, on demande aux migrants internes d'indiquer uniquement le nom de leur SDR de résidence 5 ans auparavant, alors que dans le cadre des recensements antérieurs, les migrants devaient également indiquer si leur résidence antérieure était une ferme.
- c) Une question sur le nombre de déménagements intermunicipaux a été posée uniquement en 1971.
- d) En 1986 et 1991, on s'est efforcé de faire en sorte que les réserves indiennes soient bien représentées dans les catégories de la mobilité. Depuis 1986, les catégories de réponse sont «ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne», comparativement à «cité, ville, village ou municipalité» en 1981, 1976 et 1971.
- e) Les instructions fournies au sujet de l'inscription en lettres des noms de localité étaient identiques en 1971 et 1976, mais on y a ajouté des exemples en 1981. Les instructions de 1981 ont été reprises en 1986. En 1991, la formulation et les exemples ont été modifiés. En 1996, d'autres modifications mineures ont été apportées à la formulation et aux exemples.
- f) En 1991, des modifications ont été apportées à la structure et à la formulation de la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant. On a non seulement reformulé les instructions et remplacé le terme «logement» par «adresse», mais aussi ajouté une question-filtre permettant de distinguer les personnes ayant déménagé. De plus, les catégories de réponse ont été reformulées et raccourcies. Malgré ces modifications, le contenu de base est identique à celui des questions des recensements antérieurs, de sorte que la comparabilité historique est généralement maintenue.
- g) En 1996, même si la question-filtre a été supprimée, le concept est resté le même.
- h) En 1996, on a supprimé la case pour réponse en lettres servant à inscrire le comté. Cependant, au moment du codage automatisé, le code du comté a été fourni.

3. Changements touchant le cadre géographique

- a) La comparabilité des données sur la mobilité d'un recensement à l'autre a été touchée à la fois par des changements concernant les concepts géographiques (comme les définitions de région rurale, urbaine, agricole, non agricole, métropolitaine de recensement) et par des modifications des limites des subdivisions de recensement (SDR), des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Étant donné que le nombre de régions géographiques du recensement (SDR, RMR, etc.) et leurs limites changent d'un recensement à l'autre, l'utilisateur doit faire preuve de prudence lorsqu'il utilise des données sur la mobilité tirées de deux ou

plusieurs recensements. Par exemple, il y avait 6 009 SDR, 114 AR et 25 RMR en 1986, en regard de 5 710 SDR, 88 AR et 24 RMR en 1981. Les modifications touchant le nombre de SDR et les limites de celles-ci d'un recensement à l'autre ont une certaine incidence sur la comparabilité de la mesure des «migrants» (puisque le volume de migrants est en partie fonction du nombre de SDR et de leur taille). Divers produits du recensement fournissent des renseignements détaillés sur les changements ayant une incidence sur la comparabilité historique des concepts géographiques du recensement de 1961 à 1996, ainsi que des définitions et des descriptions des cartes qui sont offertes.

- b) En raison des changements touchant les régions géographiques entre les recensements, les lieux de résidence cinq ans auparavant doivent être déterminés selon les limites du recensement en question afin qu'il y ait cohérence entre le lieu actuel de résidence et l'ancien. Par exemple, aux fins de la totalisation des données de 1996 sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions sont établies selon les limites de 1996, même lorsqu'il est question du lieu de résidence en 1991.

B. Modifications touchant la collecte et le dépouillement

D'un recensement à l'autre, les modifications touchant chacune des étapes de la collecte et du dépouillement n'ont pas eu une forte incidence sur la comparabilité des données sur la mobilité et la migration. Il y a toutefois des changements touchant le dépouillement dont l'utilisateur doit tenir compte lorsqu'il analyse les données sur la mobilité.

- En 1991, on a introduit l'autocodage (codage automatisé) pour attribuer un code de la Classification géographique type (CGT) aux noms de localité donnés comme réponses en lettres à la question sur la mobilité. Lors des recensements antérieurs, les réponses en lettres étaient codées manuellement. En outre, certaines des procédures de codage manuel utilisées en 1986 pour régler les cas de localité au nom répété (par exemple, la réponse est «Kingston» en Ontario, et il existe le comté de Kingston et la ville de Kingston) ont été automatisées à l'étape du contrôle et de l'imputation à titre d'extension du système d'autocodage. La précision accrue découlant de l'autocodage devrait améliorer la qualité des données sur les sortants (émigrants internes) provenant des SDR, en regard des recensements antérieurs. L'incidence de l'autocodage sur la qualité des données n'a pas encore été évaluée.
- En 1981, un changement important a été apporté au processus de contrôle et d'imputation. Avant 1981, les non-réponses (partielles ou totales) à la question sur le lieu de résidence précédent étaient classées dans la catégorie «Non déclaré». En 1981, cette catégorie a été supprimée. Chaque non-réponse à cette question a été changée en une réponse précise au moyen d'une procédure d'imputation faisant appel à diverses méthodes combinées (ajustement déterministe, données familiales, méthode «hot deck»). Cette imputation a été réalisée à l'aide du programme SPIDER, qui a été introduit en 1981.

C. Lieu de résidence 1 an auparavant

La question sur le lieu de résidence 1 an auparavant a été posée pour la première fois lors du recensement de 1991. À ce moment-là, l'unité géographique servant à définir la migration était la province ou le territoire. Pour le recensement de 1996, on l'a remplacée par la subdivision de recensement, comme c'est le cas pour la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Annexe K. Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1996, 1991 et 1986

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Anglais	Anglais*	Anglais*
Écossais	Écossais*	Écossais*
Gallois	Gallois	Gallois
Irlandais	Irlandais*	Irlandais*
Britannique, n.i.a.	Autres Britanniques, n.i.a.	Autres Britanniques, n.i.a.
Acadien	Acadien	Acadien
Français	Français*	Français*
Allemand	Allemand*	Allemand*
Autrichien	Autrichien	Autrichien
Belge	Belge	Belge
Flamand	Flamand	Belge
Frison	Hollandais (Néerlandais)*	Hollandais (Néerlandais)*
Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)*	Hollandais (Néerlandais)*
Luxembourgeois	Luxembourgeois	Luxembourgeois
Suisse	Suisse	Suisse
Danois	Danois	Danois
Finlandais	Finlandais	Finlandais
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.i.a.
Biélorussien	Biélorussien	Biélorussien
Estonien	Estonien	Estonien
Hongrois (Magyar)	Hongrois (Magyar)	Hongrois (Magyar)
Letton	Letton	Letton
Lithuanien	Lithuanien	Lithuanien
Polonais	Polonais*	Polonais*
Roumain	Roumain	Roumain
Russe	Russe	Russe
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Tchécoslovaque	Tchécoslovaque	Tchécoslovaque
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Ukrainien	Ukrainien*	Ukrainien*
Albanais	Albanais	Albanais
Bosniaque	Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Cypriote	Cypriote	Cypriote
Espagnol	Espagnol	Espagnol

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Grec	Grec	Grec
Italien	Italien*	Italien*
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Maltais	Maltais	Maltais
Portugais	Portugais	Portugais
Serbe	Serbe	Serbe
Slovène	Slovène	Slovène
Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.
Basque	Basque	Autres origines européennes, n.i.a.
Juif	Juif*	Juif*
Slave	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.i.a.
Tzigane	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.i.a.
Autres Européens, n.i.a.	Autres Européens, n.i.a.	Autres origines européennes, n.i.a.
Afghan	Afghan	Autres Asiatiques, n.i.a.
Arménien	Arménien	Arménien
Iranien	Iranien	Iranien
Israélien	Israélien	Israélien
Kurde	Kurde	Arabe, n.i.a.
Turc	Turc	Turc
Asiatique occidental, n.i.a.	Asie occidentale, n.i.a.	Non compris
Algérien	Maghrébin, n.i.a.	Arabe, n.i.a.
Berbère	Maghrébin, n.i.a.	Arabe, n.i.a.
Égyptien	Égyptien	Égyptien
Irakien	Irakien	Arabe, n.i.a.
Jordanien	Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.
Libanais	Libanais	Libanais
Marocain	Marocain	Arabe, n.i.a.
Palestinien	Palestinien	Palestinien
Syrien	Syrien	Syrien
Tunisien	Maghrébin, n.i.a.	Arabe, n.i.a.
Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.
Maghrébin, n.i.a.	Maghrébin, n.i.a.	Arabe, n.i.a.
Bangladeshi	Bangladeshi, n.i.a.	Bangladeshi, n.i.a.
Bengali	Bengali	Bengali, n.i.a.
Cingalais	Cingalais	Cingalais
Gujarati	Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.
Indien de l'Inde	Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.
Origines de Goa	Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.
Pakistanaï	Pakistanaï, n.i.a.	Pakistanaï, n.i.a.
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Sri-Lankais	Sri-Lankais, n.i.a.	Sri-Lankais, n.i.a.
Tamoul	Tamoul	Tamoul

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Indien de l'Inde, n.i.a. Sud-Asiatique, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a. Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a. Indien de l'Inde, n.i.a.
Birman	Birman	Birman
Cambodgien	Cambodgien	Cambodgien
Chinois	Chinois*	Chinois*
Coréen	Coréen	Coréen
Indonésien	Indonésien	Indonésien
Japonais	Japonais	Japonais
Laotien	Laotien	Laotien
Malaisien	Malaisien	Malaisien
Mongol	Autres Asiatiques, n.i.a.	Autres Asiatiques, n.i.a.
Philippin	Philippin	Philippin
Taïwanais	Chinois*	Chinois*
Thaïlandais	Thaïlandais	Thaïlandais
Tibétain	Autres Asiatiques, n.i.a.	Autres Asiatiques, n.i.a.
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Asiatique de l'Est ou du Sud-Est	Autres Asiatiques, n.i.a.	Autres Asiatiques, n.i.a.
Asiatique, n.i.a. ¹		
Africain de l'Est	Autres Africains, n.i.a.	Autres Africains, n.i.a.
Burundais	Noir africain	Noir africain
Érythréen	Éthiopien	Noir africain
Éthiopien	Éthiopien	Noir africain
Ghanéen	Ghanéen	Noir africain
Kényan	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Mauricien	Autres Africains, n.i.a.	Autres Africains, n.i.a.
Nigérian	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Noir	Noir*, Autres Noirs ²	Noir*, Autres Noirs ²
Ougandais	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Rwandais	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Somalien	Somalien	Noir africain
Soudanais	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Sud-Africain	Autres Africains, n.i.a.	Autres Africains, n.i.a.
Tanzanien	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Zairois	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Africain (Noir), n.i.a.	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Autres Africains, n.i.a.	Autres Africains, n.i.a.	Autres Africains, n.i.a.
Fidjien	Fidjien	Fidjien
Polynésien	Polynésien	Polynésien
Origines des îles du Pacifique, n.i.a. ³		Autres origines des îles du Pacifique

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Argentin	Argentin	Argentin
Brésilien	Brésilien	Brésilien
Chilien	Chilien	Chilien
Colombien	Colombien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Costaricain	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Équatorien	Équatorien	Équatorien
Guatémaltèque	Guatémaltèque	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Hispanique	Hispanique	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Hondurien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Indien de l'Amérique centrale et du Sud	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Mexicain	Mexicain	Mexicain
Nicaraguayen	Nicaraguayen	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Panamien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Paraguayen	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Péruvien	Péruvien	Péruvien
Salvadorien	Salvadorien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Uruguayen	Uruguayen	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Vénézuélien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Antiguais	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.	Autres antillais
Bahamien	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.	Autres antillais
Barbadien	Barbadien	Autres antillais
Bermudien	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.	Autres antillais
Cubain	Cubain	Cubain
Grenadien	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.	Autres antillais
Guyanais	Guyanais	Autres antillais
Hàïtien	Hàïtien	Hàïtien
Jamaïquain	Jamaïquain	Jamaïquain
Kitticien et Névicien	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.	Autres antillais
Saint-Lucien	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.	Autres antillais
Saint-Vincentais et Grenadin	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.	Autres antillais
Trinidadien/Tobagonien	Trinidadien et Tobagonien	Autres antillais

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Antillais britannique Origines des Caraïbes, n.i.a.	Antillais britannique, n.i.a. ⁴ Autres origines des Caraïbes, n.i.a. ⁵	Autres antillais ⁴ Autres origines des Caraïbes, n.i.a. ⁵
Inuit (Esquimau) ⁶ Métis Indien de l'Amérique du Nord	Inuit/Esquimau* ⁶ Métis* Indien de l'Amérique du Nord*	Inuit* Métis* Indien de l'Amérique du Nord*
Américain Australien Canadien Néo-Zélandais Québécois Autres, n.i.a.	Américain Australien/Néo-Zélandais Canadien Australien/Néo-Zélandais Québécois Autres, n.i.a.	Américain Australien/Néo-Zélandais Canadien Australien/Néo-Zélandais Québécois Autres, n.i.a.

* Réponses autocodées

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs

Notes de fin de document :

- ¹ En 1996, le fait d'avoir changé la structure de la question sur l'origine ethnique pour en faire une question ouverte a créé une augmentation des réponses de la catégorie générale «Asiatique». Un nouveau groupe ethnique «Asiatique, n.i.a.» a donc été ajouté en 1996.
- ² À cause des changements apportés aux exemples et à la structure de la question sur l'origine ethnique, les données de 1996 pour la catégorie «Noir» ne peuvent être comparées à celles des recensements antérieurs. En 1996, une nouvelle question a été ajoutée; celle-ci était destinée à mesurer la population des minorités visibles, y compris les Noirs. Voir **Groupe de population** pour de plus amples renseignements.
- ³ À cause du faible dénombrement, la catégorie «Origines des îles du Pacifique» n'était pas disponible dans la base de données du recensement et les produits publiés de 1991. Si le répondant était né en Australie ou en Nouvelle-Zélande, les données de la catégorie «Origines des îles du Pacifique» de 1991 étaient comprises dans la catégorie «Australien/Néo-Zélandais»; s'il était né en Polynésie française, les données étaient comprises dans la catégorie «Polynésien» et s'il était né ailleurs, les données étaient comprises dans la catégorie «Fidjien».
- ⁴ Les données pour les catégories «Autres antillais» et «Antillais britannique, n.i.a.» ne sont pas comparables entre 1986 et 1991. En 1986, la catégorie «Autres antillais» constituait une catégorie générale qui incluait les origines antillaises ainsi que les autres origines antillaises britanniques. En 1991 et en 1996, la catégorie «Antillais britannique, n.i.a.» indiquait uniquement les réponses «Antillais britannique». Les autres origines antillaises britanniques ont été incluses dans la catégorie «Autres origines des Caraïbes, n.i.a.» (voir la note 5).
- ⁵ Les données pour la catégorie «Autres origines des Caraïbes, n.i.a.» ne sont donc pas comparables entre 1986 et 1991. En 1986, cette catégorie comprenait principalement les origines antillaises non britanniques. En 1991 et en 1996, cette catégorie englobait à la fois les origines antillaises britanniques et les autres origines antillaises (voir la note 4).
- ⁶ Dans les produits de 1991 et de 1996, la catégorie «Inuit/Esquimau» est présentée sous «Inuit». Pour éviter les erreurs de réponse, Esquimau a été ajouté aux questionnaires des recensements de 1991 et de 1996.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Annexe L. Principaux domaines d'études – Structure de la classification finale
Enseignement, loisirs et orientation (001-046)

		<u>NIVEAU *</u>	
	Enseignement – Général		(001)
001	Enseignement – Général ¹	COLL_UNIV	
	Enseignement au primaire		(002-004)
002	Enseignement au primaire – Général	COLL_UNIV	
003	Enseignement au primaire – Autres	COLL_UNIV	
004	Enseignement préscolaire, à la maternelle	COLL_UNIV	
	Enseignement au secondaire (général)		(005-012)
005	Enseignement au secondaire	COLL_UNIV	
006	Enseignement de l'anglais	COLL_UNIV	
007	Enseignement du français	COLL_UNIV	
008	Enseignement d'autres langues	COLL_UNIV	
009	Enseignement des mathématiques et des sciences	COLL_UNIV	
010	Enseignement des mathématiques et de l'informatique	COLL_UNIV	
011	Enseignement des sciences sociales	COLL_UNIV	
012	Enseignement au secondaire général – Autres ²	COLL_UNIV	
	Enseignement au secondaire (spécialisé)		(013-019)
013	Éducation permanente – Enseignement aux adultes	COLL_UNIV	
014	Enseignement des arts et des beaux-arts	COLL_UNIV	
015	Enseignement du commerce et des affaires	COLL_UNIV	
016	Éducation familiale et personnelle	COLL_UNIV	
017	Enseignement industriel et professionnel	COLL_UNIV	
018	Enseignement de la musique	COLL_UNIV	
019	Enseignement religieux	COLL_UNIV	
	Domaines scolaires non enseignants		(027-032)
027	Audiovisuel en enseignement	TOUS_PS	
028	Administration et organisation de l'éducation	COLL_UNIV	
029	Psychologie de l'éducation	COLL_UNIV	
030	Statistique et sociologie de l'éducation	COLL_UNIV	
031	Histoire, philosophie et théorie de l'éducation	COLL_UNIV	
032	Assistance paraprofessionnelle et soutien pédagogique	MÉTIER_COLL	

	Éducation physique, hygiène et loisirs		(033-039)
033	Éducation physique et hygiène	COLL_UNIV	
034	Cinésiologie et kinanthropologie	COLL_UNIV	
035	Récréologie et services de loisirs	COLL_UNIV	
036	Loisirs – Parcs, forêts et de plein air	COLL_UNIV	
037	Voyages et tourisme	MÉTIER_COLL	
038	Technique sportive	TOUS_PS	
039	Éducation physique, hygiène et loisirs – Autres	TOUS_PS	
	Services d'orientation et développement personnel		(040-044)
040	Services d'orientation – Général	COLL_UNIV	
041	Psychologie – Orientation	COLL_UNIV	
042	Services d'orientation matrimoniale, familiale et personnelle	COLL_UNIV	
043	Orientation professionnelle	TOUS_PS	
044	Services d'orientation et développement personnel – Autres	TOUS_PS	
	Autres domaines d'enseignement		(045-046)
045	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.	TOUS_PS	
046	Formation des enseignants au niveau postsecondaire	COLL_UNIV	
Beaux-arts et arts appliqués (047-079)			
	Beaux-arts		(047-052)
047	Beaux-arts – Général	COLL_UNIV	
048	Esthétique et critique de l'art, étude de l'art	COLL_UNIV	
049	Histoire de l'art	COLL_UNIV	
050	Peinture et dessin	TOUS_PS	
051	Poterie et céramique	TOUS_PS	
052	Sculpture	TOUS_PS	
	Musique		(053-057)
053	Musique et musicologie	TOUS_PS	
054	Composition et direction	COLL_UNIV	
055	Instruments de musique	TOUS_PS	
056	Histoire et théorie de la musique	COLL_UNIV	
057	Voix, chant et opéra	TOUS_PS	
	Autres arts d'interprétation		(058-061)
058	Arts d'exécution – Général	TOUS_PS	
059	Danse	COLL_UNIV	
060	Art dramatique	COLL_UNIV	
061	Théâtre	COLL_UNIV	

	Art commercial et art publicitaire	(062-064)
062	Art commercial et publicitaire – Général	MÉTIER_COLL
063	Graphisme publicitaire	MÉTIER_COLL
064	Modélisme, mannequin	MÉTIER_COLL
	Graphisme et arts audio-visuels	(065-070)
065	Graphisme et conception graphique	TOUS_PS
066	Lithographie	MÉTIER_COLL
067	Photographie	MÉTIER_COLL
068	Enregistrements musicaux	MÉTIER_COLL
069	Impression et publication	MÉTIER_COLL
070	Arts audio-visuels	TOUS_PS
	Arts de création et de conception	(071-073)
071	Arts de création et de conception – Général	TOUS_PS
072	Artisanat	MÉTIER_COLL
073	Décoration intérieure	TOUS_PS
	Autres arts appliqués	(074-079)
074	Arts appliqués – Général	MÉTIER_COLL
075	Barbier	MÉTIER_COLL
076	Soins de beauté et cosmétologie	MÉTIER_COLL
077	Coiffure	MÉTIER_COLL
078	Fabrication de meubles et rembourrage	MÉTIER_COLL
079	Réparation et rénovation, arts appliqués	MÉTIER_COLL
Lettres, sciences humaines et disciplines connexes (080-124)		
	Études des classiques et des langues mortes	(080-082)
080	Études des classiques	COLL_UNIV
081	Grec ancien, latin et romain	COLL_UNIV
082	Langues classiques – Autres	COLL_UNIV
	Histoire	(083-087)
083	Histoire – Général	COLL_UNIV
084	Histoire du Canada	COLL_UNIV
085	Histoire ancienne et médiévale	COLL_UNIV
087	Histoire – Autres ³	COLL_UNIV
	Bibliothéconomie et techniques de la documentation	(088-089)
088	Bibliothéconomie et gestion des documents	TOUS_PS
089	Muséologie, techniques de muséologie	TOUS_PS

	Communications, mass média		(090-093)
090	Communications, mass média – Général	COLL_UNIV	
091	Cinématographie	COLL_UNIV	
092	Radio et télévision	COLL_UNIV	
093	Journalisme, journaliste	TOUS_PS	
	Langue et littératures anglaises		(094-098)
094	Langue et littératures anglaises – Général	COLL_UNIV	
098	Langue et littératures anglaises – Autres ⁴	COLL_UNIV	
	Langue et littératures françaises		(099-102)
099	Langue et littératures françaises – Général	COLL_UNIV	
102	Langue et littératures françaises – Autres ⁵	COLL_UNIV	
	Autres langues et littératures		(103-109)
103	Littérature comparée	COLL_UNIV	
104	Langues et littératures asiatiques	COLL_UNIV	
105	Langue et littératures germaniques	COLL_UNIV	
106	Langue et littératures italiennes	COLL_UNIV	
107	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est	COLL_UNIV	
108	Linguistique	COLL_UNIV	
109	Langues et littératures – Autres	COLL_UNIV	
	Philosophie		(110-114)
110	Philosophie – Général	COLL_UNIV	
111	Éthique	COLL_UNIV	
113	Philosophie politique	COLL_UNIV	
114	Philosophie – Autres ⁶	COLL_UNIV	
	Études religieuses		(115-119)
115	Religion, études religieuses	COLL_UNIV	
116	Religions comparées	COLL_UNIV	
117	Théogonie	COLL_UNIV	
118	Théologie	COLL_UNIV	
119	Études religieuses – Autres	COLL_UNIV	
	Autres lettres, sciences humaines et disciplines connexes		(120-124)
120	Lettres et sciences humaines – Général (Arts généraux)	COLL_UNIV	
121	Formation en langue seconde	TOUS_PS	
122	Traduction et interprétation	COLL_UNIV	
123	Création littéraire	COLL_UNIV	
124	Lettres, sciences humaines et disciplines connexes, n.c.a.	TOUS_PS	

Sciences sociales et disciplines connexes (125-187)

	Anthropologie		(125-129)
125	Anthropologie – Général	COLL_UNIV	
127	Anthropologie physique et anthropométrie	COLL_UNIV	
128	Anthropologie sociale et culturelle	COLL_UNIV	
129	Anthropologie – Autres ⁷	COLL_UNIV	
	Archéologie		(130)
130	Archéologie	COLL_UNIV	
	Études régionales (autres que linguistiques ou littéraires)		(131-137)
131	Études asiatiques	COLL_UNIV	
132	Études canadiennes	COLL_UNIV	
135	Études du Proche-Orient et du Moyen-Orient		
136	Études germaniques, des pays slaves ou de l'Europe de l'Est	COLL_UNIV	
137	Études régionales – Autres ⁸	COLL_UNIV	
	Économie		(138-143)
138	Économie – Général	COLL_UNIV	
139	Économie agricole	COLL_UNIV	
140	Économétrie	COLL_UNIV	
141	Économétrie internationale	COLL_UNIV	
142	Économie du travail et des ressources humaines	COLL_UNIV	
143	Économie – Autres	COLL_UNIV	
	Géographie		(144-152)
144	Géographie – Général	COLL_UNIV	
145	Cartographie	TOUS_PS	
146	Géographie économique	COLL_UNIV	
147	Géographie historique et politique	COLL_UNIV	
148	Géographie humaine	COLL_UNIV	
149	Géographie des ressources naturelles	COLL_UNIV	
150	Géographie physique	COLL_UNIV	
151	Géographie urbaine et rurale	COLL_UNIV	
152	Géographie – Autres	COLL_UNIV	
	Droit et jurisprudence		(153-157)
153	Droit et jurisprudence – Général	COLL_UNIV	
154	Droit civil, criminel, familial et coutumier	COLL_UNIV	
155	Droit commercial et des sociétés commerciales	COLL_UNIV	
156	Droit constitutionnel et international	COLL_UNIV	
157	Droit – Autres	COLL_UNIV	

	Études de l'homme et de son environnement		(158-161)
158	Études de l'homme et de son environnement – Général	COLL_UNIV	
159	Écologie humaine	COLL_UNIV	
160	Planification et gestion des ressources	COLL_UNIV	
161	Planification urbaine, rurale et régionale	COLL_UNIV	
	Sciences politiques		(162-166)
162	Sciences politiques – Général	COLL_UNIV	
165	Relations internationales et politique étrangère	COLL_UNIV	
166	Sciences politiques – Autres ⁹	COLL_UNIV	
	Psychologie		(167-171)
167	Psychologie – Général	COLL_UNIV	
168	Psychologie de l'enfance, de l'adolescence et du développement	COLL_UNIV	
169	Psychologie clinique	COLL_UNIV	
170	Psychologie sociale	COLL_UNIV	
171	Psychologie – Autres	COLL_UNIV	
	Sociologie		(172-177)
172	Sociologie – Général	COLL_UNIV	
173	Criminologie, science pénale et déviance	COLL_UNIV	
174	Démographie	COLL_UNIV	
176	Sociologie de la famille	COLL_UNIV	
177	Sociologie – Autres ¹⁰	COLL_UNIV	
	Travail social et services sociaux		(178-184)
178	Travail social et services sociaux – Général	COLL_UNIV	
179	Services d'aide à l'enfance, services aux jeunes	TOUS_PS	
180	Techniques correctionnelles	MÉTIER_COLL	
181	Gérontologie appliquée	TOUS_PS	
182	Techniques policières et parajudiciaires	MÉTIER_COLL	
183	Services de protection	MÉTIER_COLL	
184	Techniques des services sociaux – Autres	TOUS_PS	
	Polémologie et études militaires		(185)
185	Polémologie et études militaires	COLL_UNIV	
	Autres sciences sociales et disciplines connexes		(186-187)
186	Sciences sociales – Général	COLL_UNIV	
187	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a.	TOUS_PS	

Commerce, gestion et administration des affaires (188-220)

	Affaires et commerce		(188-191)
188	Affaires et commerce – Général	COLL_UNIV	
189	Administration des affaires	COLL_UNIV	
190	Affaires et commerce internationaux	COLL_UNIV	
191	Affaires et commerce – Autres	TOUS_PS	
	Gestion financière		(192-195)
192	Gestion financière – Général	COLL_UNIV	
193	Comptabilité et vérification	COLL_UNIV	
194	Estimation et évaluation	COLL_UNIV	
195	Gestion financière – Autres	TOUS_PS	
	Gestion et administration industrielles		(196-200)
196	Gestion et relations industrielles	TOUS_PS	
197	Gestion de la main-d'oeuvre et relations de travail	TOUS_PS	
198	Administration publique	COLL_UNIV	
199	Gestion du personnel et des ressources humaines	COLL_UNIV	
200	Gestion et administration industrielles – Autres	TOUS_PS	
	Gestion et administration des établissements		(201-205)
201	Gestion des services de santé	COLL_UNIV	
202	Administration des hôtels et restaurants	TOUS_PS	
203	Administration d'établissements funéraires et embaumement	TOUS_PS	
204	Gestion du tourisme et des stations touristiques	TOUS_PS	
205	Gestion des établissements – Autres	TOUS_PS	
	Mercatique, techniques marchandes et ventes		(206-210)
206	Relations avec la clientèle et relations publiques	TOUS_PS	
207	Marchéage, techniques de commercialisation	COLL_UNIV	
208	Marchandisage, techniques marchandes	TOUS_PS	
209	Vente et vente au détail	TOUS_PS	
210	Mercatique et vente – Autres	TOUS_PS	
	Secrétariat – Disciplines générales		(211-220)
211	Secrétariat – Général	TOUS_PS	
212	Soutien – Établissements bancaires	MÉTIER_COLL	
213	Fonctionnement de machines de bureau	MÉTIER_COLL	
214	Sténographie judiciaire	TOUS_PS	
215	Techniques d'archives médicales	TOUS_PS	
216	Secrétariat juridique	TOUS_PS	
217	Secrétariat médical	TOUS_PS	
218	Comptabilité de bureau et tenue de livres	MÉTIER_COLL	
219	Traitement de textes	MÉTIER_COLL	
220	Secrétariat et travail de bureau – Autres	MÉTIER_COLL	

Sciences et techniques agricoles et biologiques (221-266)

	Sciences agricoles	(221-229)
221	Sciences agricoles – Général	COLL_UNIV
222	Zootecnie – Général	COLL_UNIV
223	Phytotechnie et cultures agricoles	COLL_UNIV
224	Sciences alimentaires	COLL_UNIV
225	Horticulture	COLL_UNIV
226	Sciences des plantes agricoles – Général	COLL_UNIV
227	Arrangements floraux	TOUS_PS
228	Sciences des sols agricoles	COLL_UNIV
229	Sciences agricoles – Autres	COLL_UNIV
	Techniques agricoles	(230-233)
230	Techniques agricoles	MÉTIER_COLL
231	Techniques d'administration agricole	TOUS_PS
232	Techniques d'exploitation agricole générale	MÉTIER_COLL
233	Techniques agricoles – Autres	MÉTIER_COLL
	Techniques de zootecnie	(234-238)
234	Techniques de zootecnie et de santé des animaux	MÉTIER_COLL
235	Techniques de l'élevage des bovins et des porcs	MÉTIER_COLL
236	Études et zootecnie chevalines	MÉTIER_COLL
237	Techniques vétérinaires, santé et soins des animaux	MÉTIER_COLL
238	Techniques de zootecnie – Autres	MÉTIER_COLL
	Biochimie	(239)
239	Biochimie	COLL_UNIV
	Biologie	(240-244)
240	Biologie – Général	COLL_UNIV
241	Génétique et biologie du développement	UNIV_SEUL
242	Microbiologie	COLL_UNIV
243	Biologie moléculaire	UNIV_SEUL
244	Biologie – Autres	COLL_UNIV
	Biophysique	(245)
245	Biophysique	UNIV_SEUL
	Botanique	(246-248)
246	Botanique – Général	TOUS_PS
247	Botanique – Autres	COLL_UNIV
248	Disciplines spécialisées de la botanique	COLL_UNIV

	Sciences ménagères et disciplines connexes	(249-254)
249	Sciences ménagères	TOUS_PS
250	Études sur la consommation	TOUS_PS
251	Vêtements et textiles	MÉTIER_COLL
252	Nutrition, techniques d'alimentation et de diététique	TOUS_PS
253	Préparation et services alimentaires	MÉTIER_COLL
254	Économie domestique	TOUS_PS
	Médecine et sciences vétérinaires	(255-256)
255	Médecine vétérinaire	COLL_UNIV
256	Sciences vétérinaires	COLL_UNIV
	Zoologie	(257-262)
257	Zoologie – Général	COLL_UNIV
258	Anatomie, écologie, génétique ou histologie animale	COLL_UNIV
259	Entomologie	COLL_UNIV
260	Biologie des pêches	COLL_UNIV
261	Biologie maritime	COLL_UNIV
262	Zoologie – Autres	COLL_UNIV
	Autres sciences et techniques agricoles et biologiques	(263-266)
263	Pisciculture, techniques et traitements piscicoles	MÉTIER_COLL
264	Techniques de transformation des aliments – Général	MÉTIER_COLL
265	Chasse et piégeage	MÉTIER_COLL
266	Sciences et techniques agricoles et biologiques – Autres	TOUS_PS
Génie et sciences appliquées (267-301)		
	Architecture et génie architectural	(267-269)
267	Architecture – Général	COLL_UNIV
268	Conception architecturale – Génie	COLL_UNIV
269	Architecture – Autres	COLL_UNIV
	Génie aéronautique et aérospatial	(270)
270	Génie aéronautique et aérospatial	COLL_UNIV
	Génie biologique et chimique	(271-273)
271	Génie biologique	COLL_UNIV
272	Génie biomédical	COLL_UNIV
273	Génie chimique	COLL_UNIV
	Génie civil	(274)
274	Génie civil	COLL_UNIV
	Génie systémique et de la conception	(275)
275	Génie systémique et de la conception	COLL_UNIV

	Génie électrique et électronique		(276-278)
276	Génie informatique	COLL_UNIV	
277	Génie électrique et électronique	COLL_UNIV	
278	Génie de la musique et de l'enregistrement	COLL_UNIV	
	Génie industriel		(279)
279	Génie industriel et manufacturier	COLL_UNIV	
	Génie mécanique		(280-282)
280	Génie mécanique – Général	COLL_UNIV	
281	Génie d'instrumentation et de contrôle	COLL_UNIV	
282	Génie en matière d'énergie	COLL_UNIV	
	Génie minier, métallurgique et pétrolier		(283-286)
283	Génie géologique	COLL_UNIV	
284	Génie métallurgique	COLL_UNIV	
285	Génie minier	COLL_UNIV	
286	Génie pétrolier	COLL_UNIV	
	Génie des ressources et de l'environnement		(287-290)
287	Génie agricole	COLL_UNIV	
288	Génie de l'environnement et des ressources	COLL_UNIV	
289	Génie des pêches et des océans	COLL_UNIV	
290	Génie hydrologique et partage des eaux	COLL_UNIV	
	Science de l'ingénierie		(291-292)
291	Science en génie	UNIV_SEUL	
292	Génie physique	UNIV_SEUL	
	Génie, n.c.a.		(293)
293	Génie, n.c.a.	COLL_UNIV	
	Foresterie		(294-298)
294	Foresterie	COLL_UNIV	
295	Exploitation, gestion et protection forestières	COLL_UNIV	
296	Gestion de la faune	COLL_UNIV	
297	Sylviculture		
298	Foresterie – Autres	COLL_UNIV	
	Architecture paysagiste		(299-301)
299	Architecture paysagiste	COLL_UNIV	
300	Conception de jardins	TOUS_PS	
301	Techniques paysagistes	MÉTIER_COLL	

Techniques et métiers du génie et des sciences appliquées (302-369)

	Techniques de l'architecture	(302-303)
302	Techniques de l'architecture	MÉTIER_COLL
303	Dessin architectural	MÉTIER_COLL
	Techniques chimiques	(304-307)
304	Techniques chimiques	MÉTIER_COLL
305	Techniques biochimiques	MÉTIER_COLL
306	Techniques des plastiques, de la fibre de verre et du caoutchouc	MÉTIER_COLL
307	Techniques du traitement des textiles (teintures)	MÉTIER_COLL
	Techniques de la construction de bâtiments	(308-317)
308	Architecture navale et construction maritime	TOUS_PS
309	Techniques de la construction de bâtiments	MÉTIER_COLL
310	Électricien (bâtiment)	MÉTIER_COLL
311	Finition à mur sec, plâtrage et lattage	MÉTIER_COLL
312	Chauffage et isolation	MÉTIER_COLL
313	Finition intérieure	MÉTIER_COLL
314	Maçonnerie (brique, pierre, béton)	MÉTIER_COLL
315	Plomberie et tuyauterie	MÉTIER_COLL
316	Soudure	MÉTIER_COLL
317	Menuiserie, ébénisterie	MÉTIER_COLL
	Technologies du traitement des données et de l'informatique	(318-319)
318	Traitement des données – Général	MÉTIER_COLL
319	Technologies informatiques ¹¹	MÉTIER_COLL
	Technologies de l'électronique et de l'électricité	(322-327)
322	Technologies de l'électronique	MÉTIER_COLL
323	Technologies de l'électricité	MÉTIER_COLL
324	Technologies des micro-ondes et technologies radar	TOUS_PS
325	Radio et télévision	MÉTIER_COLL
326	Technologies des télécommunications	TOUS_PS
327	Technologies de l'électronique et de l'électricité – Autres	MÉTIER_COLL
	Techniques de la conservation et protection de l'environnement	(328-332)
328	Techniques de l'environnement – Général	MÉTIER_COLL
329	Techniques des ressources terrestres	MÉTIER_COLL
330	Techniques de conservation des forêts	MÉTIER_COLL
331	Techniques des ressources renouvelables	MÉTIER_COLL
332	Conservation de la faune et des pêcheries	MÉTIER_COLL

	Technologies du génie civil et général	(333-339)
333	Technologies du génie civil – Général	MÉTIER_COLL
334	Techniques de la construction	MÉTIER_COLL
335	Dessin industriel – Général	MÉTIER_COLL
336	Dessin industriel – Spécialisé	MÉTIER_COLL
337	Techniques d'instrumentation et de contrôle	MÉTIER_COLL
338	Techniques de la tuyauterie (autres que plomberie)	MÉTIER_COLL
339	Techniques d'arpentage et photogrammétrie	MÉTIER_COLL
	Technologies du génie industriel	(340-348)
340	Technologies du génie industriel – Général	MÉTIER_COLL
341	Climatisation et réfrigération	TOUS_PS
342	Fabrication de vêtements et de tissus	MÉTIER_COLL
343	Machinisme et usinage	MÉTIER_COLL
344	Modelage, mouleur	MÉTIER_COLL
345	Couture à la machine électrique	MÉTIER_COLL
346	Tôlerie	MÉTIER_COLL
347	Fabrication d'outils et de matrices	MÉTIER_COLL
348	Technologies du génie industriel – Autres	TOUS_PS
	Technologies du génie mécanique	(349-358)
349	Technologies du génie mécanique – Général	MÉTIER_COLL
350	Technologies du génie aéronautique	MÉTIER_COLL
351	Mécanique du matériel agricole	MÉTIER_COLL
352	Mécanique d'avions	MÉTIER_COLL
353	Mécanique automobile	MÉTIER_COLL
354	Mécanique d'équipement lourd	MÉTIER_COLL
355	Mécanique maritime	MÉTIER_COLL
356	Technologies des machines de bureau	MÉTIER_COLL
357	Mécanique des petits moteurs	MÉTIER_COLL
358	Mécanique des centrales et des machines fixes	MÉTIER_COLL
	Technologies des industries primaires et du traitement des ressources	(359-362)
359	Technologies des produits forestiers	MÉTIER_COLL
360	Mines et transformation des métaux	MÉTIER_COLL
361	Technologies pétrolières	MÉTIER_COLL
362	Technologies des industries primaires et du traitement des ressources – Autres	MÉTIER_COLL
	Technologies du transport	(363-368)
363	Technologies du transport – Général	MÉTIER_COLL
364	Technologies du transport aérien	MÉTIER_COLL
365	Technologies du transport maritime	MÉTIER_COLL
366	Transport commercial et public	MÉTIER_COLL
367	Transports par véhicules motorisés – Autres	MÉTIER_COLL
368	Technologies du transport ferroviaire	MÉTIER_COLL

Autres technologies du génie et des sciences appliquées, n.c.a.		(369)
369	Technologies du génie et des sciences appliquées, n.c.a.	TOUS_PS
Professions, sciences et technologies de la santé (370-441)		
Art dentaire		(370-374)
370	Art ou médecine dentaire	UNIV_SEUL
372	Orthodontie	UNIV_SEUL
374	Spécialisation dentaires - Autres ¹²	UNIV_SEUL
Médecine – Général		(375)
375	Médecine généraliste	UNIV_SEUL
Médecine et sciences médicales		(376-383)
376	Anatomie médicale	UNIV_SEUL
377	Biochimie médicale	COLL_UNIV
378	Biophysique médicale	COLL_UNIV
379	L'embryologie et la génétique médicale	COLL_UNIV
380	Névrophysiologie médicale	UNIV_SEUL
381	Pharmacologie médicale	COLL_UNIV
382	Physiologie médicale	UNIV_SEUL
383	Sciences médicales – Autres ¹³	COLL_UNIV
Spécialisations médicales (non chirurgicales)		(384-388)
384	Neurologie	UNIV_SEUL
385	Pédiatrie	UNIV_SEUL
386	Psychiatrie	UNIV_SEUL
387	Radiologie	COLL_UNIV
388	Spécialisations médicales (non chirurgicales) – Autres	COLL_UNIV
Sciences paracliniques		(390-393)
390	Immunologie médicale	UNIV_SEUL
391	Microbiologie médicale	UNIV_SEUL
392	Pathologie médicale	UNIV_SEUL
393	Parasitologie, virologie et bactériologie médicales, et autres sciences médicales	UNIV_SEUL
Chirurgie et spécialisations chirurgicales		(394-398)
394	Chirurgie – Général	UNIV_SEUL
395	Obstétrique et gynécologie	UNIV_SEUL
396	Chirurgie orthopédique	UNIV_SEUL
398	Spécialisations chirurgicales – Autres ¹⁴	UNIV_SEUL

	Sciences infirmières		(399-406)
399	Sciences infirmières – Général	COLL_UNIV	
400	Soins intensifs - Infirmiers		
401	Soins infirmiers gériatriques		
402	Soins médicaux, chirurgicaux et hospitaliers – Infirmiers	COLL_UNIV	
403	Soins obstétricaux – Infirmiers	COLL_UNIV	
404	Soins psychiatriques et d'hygiène mentale – Infirmiers	COLL_UNIV	
405	Santé publique et communautaire – Infirmiers	COLL_UNIV	
406	Sciences infirmières – Autres	COLL_UNIV	
	Soins infirmiers auxiliaires		(407-410)
407	Soins infirmiers auxiliaires	MÉTIER_COLL	
408	Aide aux soins de santé/soutien	MÉTIER_COLL	
409	Aide, soins de longue durée	MÉTIER_COLL	
410	Aide infirmière	MÉTIER_COLL	
	Optométrie		(411)
411	Optométrie	COLL_UNIV	
	Pharmacologie et techniques pharmaceutiques		(412-413)
412	Techniques pharmaceutiques	COLL_UNIV	
413	Pharmacologie et techniques pharmacologiques	COLL_UNIV	
	Santé publique		(414-418)
414	Santé publique ¹⁵	TOUS_PS	
415	Médecine et santé communautaires	TOUS_PS	
416	Hygiène dentaire publique	COLL_UNIV	
417	Épidémiologie et biostatistique	COLL_UNIV	
418	Santé, médecine et hygiène au travail	TOUS_PS	
	Médecine de réadaptation		(421-424)
421	Médecine de réadaptation – Général	COLL_UNIV	
422	Audiologie, orthophonie	COLL_UNIV	
423	Ergothérapie et thérapie physique	COLL_UNIV	
424	Physiothérapie	COLL_UNIV	
	Technologies du laboratoire médical et des diagnostics		(425-429)
425	Technologies du laboratoire médical	COLL_UNIV	
426	Technologies du laboratoire biologique	TOUS_PS	
427	Technologies de l'électronique biomédicale	TOUS_PS	
428	Technologies du laboratoire dentaire	TOUS_PS	
429	Technologies de la radiologie	COLL_UNIV	

	Technologies des traitements médicaux	(431-439)
431	Techniques de chiropractie	COLL_UNIV
432	Assistance dentaire	MÉTIER_COLL
433	Techniques de soins d'urgence paramédicaux	MÉTIER_COLL
434	Techniques de l'hygiène et de la déficience mentale	MÉTIER_COLL
435	Techniques de la respiration	MÉTIER_COLL
436	Ultrasons et ultrasonographie	MÉTIER_COLL
437	Technologies de la radiographie médicale – Rayons X	MÉTIER_COLL
438	Radiothérapie et médecine nucléaire	MÉTIER_COLL
439	Technologies des traitements médicaux – Autres	MÉTIER_COLL
	Équipements médicaux et prothèses	(440)
440	Équipements médicaux et prothèses	TOUS_PS
	Autres sciences et technologies de la santé, n.c.a.	(441)
441	Sciences et technologies de la santé, n.c.a.	TOUS_PS
Mathématiques et sciences physiques (442-480)		
	Actuariat	(442)
442	Actuariat	COLL_UNIV
	Mathématiques appliquées	(443-447)
443	Mathématiques appliquées – Général	COLL_UNIV
444	Informatique ¹⁶	COLL_UNIV
446	Recherche opérationnelle	COLL_UNIV
447	Mathématiques appliquées – Autres	COLL_UNIV
	Chimie	(448-454)
448	Chimie – Général	COLL_UNIV
449	Chimie analytique	COLL_UNIV
451	Chimie organique et inorganique	COLL_UNIV
452	Chimie physique	COLL_UNIV
454	Spécialisations de la chimie – Autres ¹⁷	COLL_UNIV
	Géologie et disciplines connexes	(455-462)
455	Géologie et sciences de la terre	COLL_UNIV
456	Géochimie et géochronologie	COLL_UNIV
457	Géophysique et géomorphologie	COLL_UNIV
458	Hydrogéologie et hydrologie	COLL_UNIV
459	Minéralogie	COLL_UNIV
462	Géologie et disciplines connexes, n.c.a. ¹⁸	COLL_UNIV
	Statistique mathématique	(463)
463	Statistique mathématique	UNIV_SEUL

	Mathématiques		(464)
464	Mathématiques	COLL_UNIV	
	Métallurgie et science des matériaux		(465)
465	Métallurgie et science des matériaux	COLL_UNIV	
	Météorologie		(466)
466	Météorologie	COLL_UNIV	
	Océanographie et sciences maritimes		(467)
467	Océanographie et sciences maritimes ¹⁹	COLL_UNIV	
	Physique		(471-478)
471	Physique – Général	COLL_UNIV	
472	Astrophysique et astronomie	UNIV_SEUL	
473	Physique atomique et nucléaire	UNIV_SEUL	
474	Physique chimique	UNIV_SEUL	
477	Physique théorique et mathématique	COLL_UNIV	
478	Physique, n.c.a. ²⁰	COLL_UNIV	
	Sciences générales		(479-480)
479	Sciences générales	COLL_UNIV	
480	Techniques de laboratoire de sciences	MÉTIER_COLL	
	Sans spécialisation (482)		
482	Sans spécialisation. ²¹	TOUS_PS	(482)
	Aucun diplôme, certificat postsecondaire (485)		
485	Aucun diplôme, certificat postsecondaire		(485)

* NIVEAU – LÉGENDE

TOUS_PS	Tous (toutes les études postsecondaires)
MÉTIER_COLL	Métiers – Collège
COLL_UNIV	Collège – Université
UNIV_SEUL	Université seulement

Nota : n.c.a. = non classés ailleurs

Nota : Les renseignements contenus dans cette annexe sont une mise à jour de la structure de la classification publiée dans la version imprimée 92-351-XPf

-
- ¹ Comprend l'enseignement spécialisé, l'enseignement aux surdoués et à l'enfance exceptionnelle, l'enseignement aux groupes ethniques (autochtones, autres), l'enseignement de lecture de rattrapage et l'enseignement spécialisé - autres.
 - ² Comprend les autres domaines d'enseignement spécialisé au secondaire.
 - ³ Comprend l'histoire moderne.
 - ⁴ Comprend la littérature américaine et britannique.
 - ⁵ Comprend la littérature canadienne-française et la littérature française d'Europe.
 - ⁶ Comprend la philosophie moderne.
 - ⁷ Comprend l'ethnologie et disciplines connexes.
 - ⁸ Comprend les études de l'Amérique latine et des Antilles.
 - ⁹ Comprend la politique canadienne et la politique comparée.
 - ¹⁰ Comprend la sociologie ethnique.
 - ¹¹ Comprend la programmation d'ordinateurs et élaboration de logiciels et micro-ordinateurs et systèmes d'information.
 - ¹² Comprend les sciences dentaires et pédodontie.
 - ¹³ Comprend la chirurgie plastique.
 - ¹⁴ Comprend la médecine préventive et la santé publique - vétérinaire.
 - ¹⁵ Comprend la réanimation cardiorespiratoire.
 - ¹⁶ Comprend l'informatique - conception et analyse des systèmes.
 - ¹⁷ Comprend la spectroscopie.
 - ¹⁸ Comprend la pétrologie et la stratigraphie et la sédimentologie.
 - ¹⁹ Comprend l'océanographie biologique, l'océanographie des pêches et les sciences maritimes, n.c.a. - autres.
 - ²⁰ Comprend la physique des hautes énergies, et la physique des particules et la physique des solides.
 - ²¹ Comprend autres disciplines, n.c.a.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Annexe M. RMR et AR selon la couverture des Fichiers du réseau routier

1. RMR et AR subdivisées en secteurs de recensement

Nom de la RMR/AR	Couverture des FRR	Nom de la RMR/AR	Couverture des FRR
Abbotsford (AR), C.-B.	partielle	Peterborough (AR), Ont.	partielle
Barrie (AR), Ont.	aucune	Prince George (AR), C.-B.	totale
Belleville (AR), Ont.	partielle	Québec (RMR), Qué.	partielle
Brantford (AR), Ont.	totale	Red Deer (AR), Alb.	totale
Calgary (RMR), Alb.	partielle	Regina (RMR), Sask.	partielle
Airdrie (ARP)	aucune	Saint-Jean-sur-Richelieu (AR), Qué.	aucune
Calgary (RMRP)	partielle	Saint John (RMR), N.-B.	partielle
Chicoutimi - Jonquière (RMR), Qué.	partielle	Sarnia (AR), Ont.	totale
Chicoutimi - Jonquière (RMRP)	partielle	Saskatoon (RMR), Sask.	partielle
La Baie (ARP)	totale	Sault Ste. Marie (AR), Ont.	totale
Edmonton (RMR), Alb.	partielle	Sherbrooke (RMR), Qué.	partielle
Edmonton (RMRP)	partielle	St. Catharines - Niagara (RMR), Ont.	totale
Leduc (ARP)	aucune	Fort Erie (ARP)	totale
Spruce Grove (ARP)	aucune	St. Catharines - Niagara (RMRP)	totale
Guelph (AR), Ont.	totale	St. John's (RMR), T.-N.	partielle
Halifax (RMR), N.-É.	partielle	Conception Bay South (ARP)	aucune
Hamilton (RMR), Ont.	totale	St. John's (RMRP)	partielle
Kamloops (AR), C.-B.	partielle	Sudbury (RMR), Ont.	partielle
Kelowna (AR), C.-B.	partielle	Sudbury (RMRP)	partielle
Kingston (AR), Ont.	partielle	Valley East (ARP)	aucune
Kitchener (RMR), Ont.	totale	Thunder Bay (RMR), Ont.	partielle
Lethbridge (AR), Alb.	totale	Toronto (RMR), Ont.	partielle
London (RMR), Ont.	totale	Bradford West Gwillimbury (ARP)	aucune
London (RMRP)	totale	Georgina (ARP)	totale
St. Thomas (ARP)	totale	Halton Hills (ARP)	totale
Moncton (AR), N.-B.	partielle	Milton (ARP)	totale
Montréal (RMR), Qué.	partielle	Orangeville (ARP)	aucune
Beloeil (ARP)	totale	Toronto (RMRP)	partielle
Châteauguay (ARP)	partielle	Trois-Rivières (RMR), Qué.	partielle
Montréal (RMRP)	partielle	Vancouver (RMR), C.-B.	totale
Saint-Jérôme (ARP)	partielle	Maple Ridge (ARP)	totale
Varenes (ARP)	totale	Vancouver (RMRP)	totale
Nanaimo (AR), C.-B.	aucune	Victoria (RMR), C.-B.	totale
North Bay (AR), Ont.	partielle	Windsor (RMR), Ont.	partielle
Oshawa (RMR), Ont.	totale	Winnipeg (RMR), Man.	partielle
Ottawa - Hull (RMR), Ont.-Qué.	partielle		
Buckingham (ARP)	totale		
Kanata (ARP)	totale		
Ottawa - Hull (RMRP)	partielle		

2. AR non subdivisées en secteurs de recensement

Nom de l'AR	Couverture des FRR
Fredericton, N.-B.	partielle
Stratford, Ont.	totale
Woodstock, Ont.	totale

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Annexe N. Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement de 1996 et de 1991 selon les SDR composantes, par code de la RMR/AR, genre de SDR, champ d'observation des FRR, nombre de secteurs de recensement et nombre de secteurs de dénombrement (jusqu'au 25 octobre 1996)

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
1. RMR divisées en secteurs de recensement						1. RMR divisées en secteurs de recensement					
Calgary (RMR)	825		Pt	153	1 027	Calgary (RMR)	825		Pt	153	1 029
Airdrie (ARP)	823		N	2	16	Airdrie (ARP)	823		N	2	12
Airdrie		C	N			Airdrie		C	N		
Calgary (RMRP)	825		Pt	151	1 011	Calgary (RMRP)	825		Pt	151	1 017
Beiseker		VL	N			Beiseker		VL	N		
Calgary		C	O			Calgary		C	O		
Chestermere		T	N			Chestermere Lake		SV	N		
Cochrane		T	N			Cochrane		T	N		
Crossfield		T	N			Crossfield		T	N		
Irricana		VL	N			Irricana		VL	N		
Rocky View No. 44		MD	N			Rocky View No. 44		MD	N		
Sarcee 145		R	N			Sarcee 145		R	N		
Chicoutimi – Jonquière (RMR)	408		Pt	35	219	Chicoutimi – Jonquière (RMR)	408		Pt	35	200
Chicoutimi – Jonquière (RMRP)	408		Pt	31	192	Chicoutimi – Jonquière (RMRP)	408		Pt	31	176
Chicoutimi		V	O			Chicoutimi		V	O		
Jonquière		V	O			Jonquière		V	O		
Lac-Kénogami		M	N			Lac-Kénogami		SD	N		
Larouche		P	N			Larouche		P	N		
Laterrière		V	N			Laterrière		V	N		
Saint-Fulgence		M	N			Saint-Fulgence		SD	N		
Saint-Honoré		M	N			Saint-Honoré		SD	N		
Shipsaw		M	N			Shipsaw		SD	N		
Tremblay		CT	N			Tremblay		CT	N		
La Baie (ARP)	413		O	4	27	La Baie (ARP)	413		O	4	24
La Baie		V	O			La Baie		V	O		
Edmonton (RMR)	835		Pt	196	1 254	Edmonton (RMR)	835		Pt	195	1 270
Edmonton (RMRP)	835		Pt	181	1 065	Edmonton (RMRP)	835		Pt	180	1 097
Alexander 134		R	N			Alexander 134		R	N		
Bon Accord		T	N			Bon Accord		T	N		
Bruderheim		T	N			Bruderheim		T	N		
Edmonton		C	O			Edmonton		C	O		
Fort Saskatchewan		C	N			Fort Saskatchewan		C	N		
Gibbons		T	N			Gibbons		T	N		
Legal		VL	N			Legal		VL	N		
Morinville		T	N			Morinville		T	N		
Redwater		T	N			Redwater		T	N		
St. Albert		C	N			St. Albert		C	N		
Strathcona County		SM	N			Strathcona County No. 20		CM	N		
Sturgeon No. 90		MD	N			Sturgeon No. 90		MD	N		
Leduc (ARP)	836		N	8	76	Leduc (ARP)	836		N	8	68
Baumont		T	N			Baumont		T	N		
Calmar		T	N			Calmar		T	N		
Devon		T	N			Devon		T	N		
Golden Days		SV	N			Golden Days		SV	N		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996				1991						
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Itaska Beach		SV	N			Itaska Beach		SV	N		
Leduc		C	N			Leduc		C	N		
Leduc County No. 25		CM	N			Leduc County No. 25		CM	N		
New Sarepta		VL	N			New Sarepta		VL	N		
Sundance Beach		SV	N			Sundance Beach		SV	N		
Thorsby		VL	N			Thorsby		VL	N		
Warburg		VL	N			Warburg		VL	N		
Spruce Grove (ARP)	837		N	7	113	Spruce Grove (ARP)	837		N	7	105
Betula Beach		SV	N			Betula Beach		SV	N		
Edmonton Beach		SV	N			Edmonton Beach		SV	N		
Entwistle		VL	N			Entwistle		VL	N		
Kapasiwin		SV	N			Kapasiwin		SV	N		
Lakeview		SV	N			Lakeview		SV	N		
Parkland County		CM	N			Parkland County No. 31		CM	N		
Point Alison		SV	N			Point Alison		SV	N		
Seba Beach		SV	N			Seba Beach		SV	N		
Spruce Grove		C	N			Spruce Grove		C	N		
Stony Plain		T	N			Stony Plain		T	N		
Stony Plain 135		R	N			Stony Plain 135		R	N		
Wabamun		VL	N			Wabamun		VL	N		
Wabamun 133A		R	N			Wabamun 133A		R	N		
Halifax (RMR)	205		Pt	75	512	Halifax (RMR)	205	Pt	O	75	480
Bedford		T	O			Bedford		T	O		
Cole Harbour 30		R	N			Cole Harbour 30		R	N		
Dartmouth		C	O			Dartmouth		C	O		
Halifax		C	O			Halifax		C	O		
Halifax, Subd. A		SCM	N			Halifax, Subd. A		SCM	N		
Halifax, Subd. B		SCM	N			Halifax, Subd. B		SCM	N		
Halifax, Subd. C		SCM	N			Halifax, Subd. C		SCM	N		
Halifax, Subd. D		SCM	N			Halifax, Subd. D		SCM	N		
Halifax, Subd. E		SCM	N			Halifax, Subd. E		SCM	N		
Shubenacadie 13		R	N			Shubenacadie 13		R	N		
Hamilton (RMR)	537		O	163	797	Hamilton (RMR)	537		O	163	832
Ancaster		T	O			Ancaster		T	O		
Burlington		C	O			Burlington		C	O		
Dundas		T	O			Dundas		T	O		
Flamborough		T	O			Flamborough		T	O		
Glanbrook		TP	O			Glanbrook		TP	O		
Grimsby		T	O			Grimsby		T	O		
Hamilton		C	O			Hamilton		C	O		
Stoney Creek		C	O			Stoney Creek		C	O		
Kitchener (RMR)	541		O	82	502	Kitchener (RMR)	541		O	82	490
Cambridge		C	O			Cambridge		C	O		
Kitchener		C	O			Kitchener		C	O		
North Dumfries		TP	O			North Dumfries		TP	O		
Waterloo		C	O			Waterloo		C	O		
Woolwich		TP	O			Woolwich		TP	O		
London (RMR)	555		O	88	613	London (RMR)	555		O	88	581
London (RMRP)	555		O	78	551	London (RMRP)	555		O	78	525
Belmont		VL	O			Belmont		VL	O		
Delaware		TP	O			Delaware		TP	O		
Lobo		TP	O			Lobo		TP	O		
London		TP	O			London		TP	O		
London		C	O			London		C	O		

<u>1996</u>						<u>1991</u>					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
North Dorchester		TP	O			North Dorchester		TP	O		
Southwold		TP	O			Southwold		TP	O		
West Nissouri		TP	O			West Nissouri		TP	O		
						Westminster		T	O		
St. Thomas (ARP)	554		O	10	62	St. Thomas (ARP)	554		O	10	56
Port Stanley		VL	O			Port Stanley		VL	O		
St. Thomas		C	O			St. Thomas		C	O		
Yarmouth		TP	O			Yarmouth		TP	O		
Montréal (RMR)	462		Pt	769	4 733	Montréal (RMR)	462		Pt	749	4 673
Beloil (ARP)	458		O	8	49	Beloil (ARP)	458		O	8	48
Beloil		V	O			Beloil		V	O		
McMasterville		VL	O			McMasterville		VL	O		
Mont-Saint-Hilaire		V	O			Mont-Saint-Hilaire		V	O		
Otterburn Park		V	O			Otterburn Park		V	O		
Châteauguay (ARP)	463		Pt	11	79	Châteauguay (ARP)	463		Pt	11	72
Beauharnois		V	O			Beauharnois		V	O		
Châteauguay		V	O			Châteauguay		V	O		
Léry		V	O			Léry		V	O		
Maple Grove		V	O			Maple Grove		V	O		
Melocheville		VL	N			Melocheville		VL	N		
Mercier		V	N			Mercier		V	N		
Montréal (RMRP)	462		Pt	735	4 488	Montréal (RMRP)	462		Pt	730	4 553
Anjou		V	O			Anjou		V	O		
Baie-d'Urfé		V	O			Baie-d'Urfé		V	O		
Beaconsfield		V	O			Beaconsfield		V	O		
Blainville		V	O			Blainville		V	O		
Bois-des-Filion		V	O			Bois-des-Filion		V	O		
Boisbriand		V	O			Boisbriand		V	O		
Boucherville		V	O			Boucherville		V	O		
Brossard		V	O			Brossard		V	O		
Candiac		V	O			Candiac		V	O		
Carignan		V	O			Carignan		V	O		
Chambly		V	O			Chambly		V	O		
Charlemagne		V	O			Charlemagne		V	O		
Côte-Saint-Luc		C	O			Côte-Saint-Luc		C	O		
Delson		V	N			Delson		V	N		
Deux-Montagnes		V	O			Deux-Montagnes		V	O		
Dollard-des-Ormeaux		V	O			Dollard-des-Ormeaux		V	O		
						Dorion		V	O		
Dorval		C	O			Dorval		C	O		
Gore		CT	N								
Greenfield Park		V	O			Greenfield Park		V	O		
Hampstead		V	O			Hampstead		V	O		
Hudson		V	N			Hudson		V	N		
Kahnawake 14		R	N			Kahnawake 14		R	N		
Kanesatake		R	N			Kanesatake		R	N		
Kirkland		V	O			Kirkland		V	O		
L'Assomption		V	N								
L'Île-Bizard		V	O								
L'Île-Cadieux		V	O			L'Île-Cadieux		V	O		
L'Île-Dorval		V	O			L'Île-Dorval		V	O		
L'Île-Perrot		V	O			L'Île-Perrot		V	O		
La Plaine		V	N			La Plaine		P	N		
La Prairie		V	O			La Prairie		V	O		
Lachenaie		V	O			Lachenaie		V	O		
Lachine		V	O			Lachine		V	O		
LaSalle		V	O			LaSalle		V	O		
Laval		V	O			Laval		V	O		
Lavaltrie		VL	N								

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Le Gardeur		V	O			Le Gardeur		V	O		
Le Moyne		V	O			Le Moyne		V	O		
Les Cèdres		M	N								
Longueuil		V	O			Longueuil		V	O		
Lorraine		V	O			Lorraine		V	O		
Mascouche		V	O			Mascouche		V	O		
Mirabel		V	O			Mirabel		V	O		
Mont-Royal		V	O			Mont-Royal		V	O		
Montréal		V	O			Montréal		V	O		
Montréal-Est		V	O			Montréal-Est		V	O		
Montréal-Nord		V	O			Montréal-Nord		V	O		
Montréal-Ouest		V	O			Montréal-Ouest		V	O		
Notre-Dame-de-Bon-Secours		M	N			Notre-Dame-de-Bon-Secours		SD	N		
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot		P	N			Notre-Dame-de-l'Île-Perrot		P	N		
Oka		M	N			Oka		P	N		
Oka		P	N			Oka		SD	N		
Outremont		V	O			Outremont		V	O		
Pierrefonds		V	O			Pierrefonds		V	O		
Pincourt		V	O			Pincourt		V	O		
Pointe-Calumet		VL	N			Pointe-Calumet		VL	N		
Pointe-Claire		V	O			Pointe-Claire		V	O		
Pointe-des-Cascades		VL	N			Pointe-des-Cascades		VL	N		
Repentigny		V	O			Repentigny		V	O		
Richelieu		V	O			Richelieu		V	O		
Rosemère		V	O			Rosemère		V	O		
Roxboro		V	O			Roxboro		V	O		
Saint-Amable		M	O			Saint-Amable		SD	O		
Saint-Antoine-de-Lavaltrie		P	N								
Saint-Basile-le-Grand		V	O			Saint-Basile-le-Grand		V	O		
Saint-Bruno-de-Montarville		V	O			Saint-Bruno-de-Montarville		V	O		
Saint-Colomban		P	N								
Saint-Constant		V	N			Saint-Constant		V	N		
Saint-Eustache		V	O			Saint-Eustache		V	O		
Saint-Gérard-Majella		P	N								
Saint-Hubert		V	O			Saint-Hubert		V	O		
Saint-Isidore		P	N			Saint-Isidore		P	N		
Saint-Joseph-du-Lac		P	N			Saint-Joseph-du-Lac		P	N		
Saint-Lambert		V	O			Saint-Lambert		V	O		
Saint-Laurent		V	O			Saint-Laurent		V	O		
Saint-Lazare		P	N			Saint-Lazare		P	N		
Saint-Léonard		V	O			Saint-Léonard		V	O		
Saint-Mathias-sur-Richelieu		M	N			Saint-Mathias-sur-Richelieu		P	N		
Saint-Mathieu		M	N			Saint-Mathieu		SD	N		
Saint-Mathieu-de-Beloeil		M	O			Saint-Mathieu-de-Beloeil		P	O		
Saint-Philippe		P	N			Saint-Philippe		P	N		
Saint-Pierre		V	O			Saint-Pierre		V	O		
Saint-Placide		M	N			Saint-Placide		P	N		
						Saint-Placide		VL	O		
						Saint-Raphael-de-l'Île-Bizard		P	O		
Saint-Sulpice		P	N			Saint-Sulpice		P	N		
Sainte-Anne-de-Bellevue		V	O			Sainte-Anne-de-Bellevue		V	O		
Sainte-Anne-des-Plaines		V	N			Sainte-Anne-des-Plaines		V	N		
Sainte-Catherine		V	N			Sainte-Catherine		V	N		
Sainte-Geneviève		V	O			Sainte-Geneviève		V	O		
Sainte-Julie		V	O			Sainte-Julie		V	O		
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		V	O			Sainte-Marthe-sur-le-Lac		V	O		
Sainte-Thérèse		V	O			Sainte-Thérèse		V	O		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Senneville		VL	O			Senneville		VL	O		
Terrasse-Vaudreuil		M	O			Terrasse-Vaudreuil		SD	O		
Terrebonne		V	N			Terrebonne		V	N		
						Varenes		V	O		
Vaudreuil-Dorion		V	O			Vaudreuil		V	O		
Vaudreuil-sur-le-Lac		VL	O			Vaudreuil-sur-le-Lac		VL	O		
Verdun		V	O			Verdun		V	O		
Westmount		V	O			Westmount		V	O		
Saint-Jérôme (ARP)	475		Pt	13	96						
Bellefeuille		P	N								
Lafontaine		VL	N								
Saint-Antoine		V	N								
Saint-Jérôme		V	O								
Varenes (ARP)	461		O	2	21						
Varenes		V	O								
Oshawa (RMR)	532		O	49	326	Oshawa (RMR)	532		O	49	286
						Oshawa (RMRP)	532		O	40	221
Clarington		T	O								
Oshawa		C	O			Oshawa		C	O		
Whitby		T	O			Whitby		T	O		
						Newcastle (ARP)3	531		O	9	65
						Newcastle		T	O		
Ottawa – Hull (RMR)	505		Pt	217	1 398	Ottawa – Hull (RMR)	505		O	211	1 324
Buckingham (ARP)	477		O	3	27	Buckingham (ARP)	477		O	3	21
Buckingham		V	O			Buckingham		V	O		
Masson-Angers		V	O			Masson-Angers		V	O		
Kanata (ARP)	506		O	14	77	Kanata (ARP)	506		O	17	77
Goulbourn		TP	O			Goulbourn		TP	O		
Kanata		C	O			Kanata		C	O		
						West Carleton		TP	O		
Ottawa – Hull (RMRP)	505		Pt	200	1 294	Ottawa – Hull (RMRP)	505		O	191	1 226
Aylmer		V	O			Aylmer		V	O		
Cambridge		TP	N								
Cantley		M	O			Cantley		SD	O		
Casselman		VL	N								
Chelsea		M	O			Chelsea		SD	O		
Clarence		TP	O			Clarence		TP	O		
Cumberland		TP	O			Cumberland		TP	O		
Gatineau		V	O			Gatineau		V	O		
Gloucester		C	O			Gloucester		C	O		
Hull		V	O			Hull		V	O		
La Pêche		M	O			La Pêche		SD	O		
Nepean		C	O			Nepean		C	O		
Osgoode		TP	O			Osgoode		TP	O		
Ottawa		C	O			Ottawa		C	O		
Pontiac		M	O			Pontiac		SD	O		
Rideau		TP	O			Rideau		TP	O		
Rockcliffe Park		VL	O			Rockcliffe Park		VL	O		
Rockland		T	O			Rockland		T	O		
Russell		TP	N								
South Gower		TP	N								
Val-des-Monts		M	O			Val-des-Monts		SD	O		
Vanier		C	O			Vanier		C	O		
West Carleton		TP	O								

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Québec (RMR)	421		Pt	152	1 025	Québec (RMR)	421		Pt	152	945
Beauport		V	O			Beauport		V	O		
Bernières-Saint-Nicolas		V	O			Bernières		SD	O		
Boischatel		M	N								
Cap-Rouge		V	O			Cap-Rouge		V	O		
Charlesbourg		V	O			Charlesbourg		V	O		
Charny		V	O			Charny		V	O		
Château-Richer		V	N			Château-Richer		V	N		
Fossambault-sur-le-Lac		V	N			Fossambault-sur-le-Lac		V	N		
Lac-Beauport		M	N			Lac-Beauport		SD	N		
Lac-Delage		V	N			Lac-Delage		V	N		
Lac-Saint-Charles		M	N			Lac-Saint-Charles		SD	N		
Lac-Saint-Joseph		V	N			Lac-Saint-Joseph		V	N		
L' Ancienne-Lorette		V	O			L' Ancienne-Lorette		V	O		
L' Ange-Gardien		P	N			L' Ange-Gardien		P	N		
Lévis		V	N			Lévis-Lauzon		V	N		
Loretteville		V	O			Loretteville		V	O		
Notre-Dame-des-Anges		P	O			Notre-Dame-des-Anges		P	O		
Pintendre		M	N			Pintendre		SD	O		
Québec		V	O			Québec		V	O		
Saint-Augustin-de-Desmaures		M	N			Saint-Augustin-de-Desmaures		P	N		
Saint-Émile		V	N			Saint-Émile		VL	N		
Saint-Étienne-de-Beaumont		P	N			Saint-Étienne-de-Beaumont		P	N		
Saint-Étienne-de-Lauzon		M	O			Saint-Étienne-de-Lauzon		SD	O		
Saint-François		P	N			Saint-François		P	N		
Saint-Gabriel-de-Valcartier		M	N			Saint-Gabriel-de-Valcartier		SD	N		
Saint-Jean		P	N			Saint-Jean		P	N		
Saint-Jean-Chrysostome		V	O			Saint-Jean-Chrysostome		V	O		
						Saint-Jean-de-Boischatel		VL	N		
Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy		P	N			Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy		P	N		
Saint-Lambert-de-Lauzon		P	O			Saint-Lambert-de-Lauzon		P	O		
Saint-Laurent		P	N			Saint-Laurent		P	N		
						Saint-Nicolas		V	O		
Saint-Pierre		P	N			Saint-Pierre		P	N		
Saint-Rédempteur		V	O			Saint-Rédempteur		V	O		
Saint-Romuald		V	O			Saint-Romuald		V	O		
Sainte-Brigitte-de-Laval		M	N			Sainte-Brigitte-de-Laval		SD	N		
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		M	N			Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		SD	N		
Sainte-Famille		P	N			Sainte-Famille		P	N		
Sainte-Foy		V	O			Sainte-Foy		V	O		
Sainte-Hélène-de-Breakeyville		P	O			Sainte-Hélène-de-Breakeyville		P	O		
Sainte-Pétronille		VL	N			Sainte-Pétronille		VL	N		
Shannon		M	N			Shannon		SD	N		
Sillery		V	O			Sillery		V	O		
Stoneham-et-Tewkesbury		CU	N			Stoneham-et-Tewkesbury		CU	N		
Val-Bélair		V	N			Val-Bélair		V	N		
Vanier		V	O			Vanier		V	O		
Wendake		R	O			Wendake		R	O		
Régina (RMR)	705		Pt	49	280	Régina (RMR)	705		Pt	49	284
Balgonie		T	N			Balgonie		T	N		
Belle Plaine		VL	N			Belle Plaine		VL	N		
Buena Vista		VL	N			Buena Vista		VL	N		
Disley		VL	N			Disley		VL	N		
Edenwold		VL	N			Edenwold		VL	N		
Edenwold No. 158		RM	N			Edenwold No. 158		RM	N		

<u>1996</u>						<u>1991</u>					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Grand Coulee		VL	O			Grand Coulee		VL	O		
Lumsden		T	O			Lumsden		T	O		
Lumsden Beach		RV	N			Lumsden Beach		RV	N		
Lumsden No. 189		RM	N			Lumsden No. 189		RM	N		
Pense		VL	N			Pense		VL	N		
Pense No. 160		RM	N			Pense No. 160		RM	N		
Pilot Butte		T	N			Pilot Butte		T	N		
Regina		C	O			Regina		C	O		
Regina Beach		T	N			Regina Beach		T	N		
Sherwood No. 159		RM	O			Sherwood No. 159		RM	O		
White City		VL	N			White City		VL	N		
Saint John (RMR)	310		Pt	45	198	Saint John (RMR)	310		Pt	44	187
East Riverside-Kinghurst		VL	N			East Riverside-Kinghurst		VL	N		
Fairvale		VL	N			Fairvale		VL	N		
Gondola Point		VL	N			Gondola Point		VL	N		
Grand Bay		T	N			Grand Bay		T	N		
Greenwich		PAR	N			Greenwich		PAR	N		
Hampton		PAR	N			Hampton		PAR	N		
Hampton		T	N			Hampton		VL	N		
Kingston		PAR	N			Kingston		PAR	N		
Lepreau		PAR	N			Lepreau		PAR	N		
Musquash		PAR	N			Musquash		PAR	N		
Petersville		PAR	N								
Quispamsis		T	N			Quispamsis		T	N		
Renforth		VL	N			Renforth		VL	N		
Rothesay		PAR	N			Rothesay		PAR	N		
Rothesay		T	N			Rothesay		T	N		
Saint John		C	N			Saint John		C	O		
Saint Martins		PAR	N			Saint Martins		PAR	N		
Simonds		PAR	N			Simonds		PAR	N		
St. Martins		VL	N			St. Martins		VL	N		
Upham		PAR	N			Upham		PAR	N		
Westfield		PAR	N			Westfield		PAR	N		
Westfield		VL	N			Westfield		VL	N		
Saskatoon (RMR)	725		Pt	50	331	Saskatoon (RMR)	725		Pt	49	317
Allan		T	N			Allan		T	N		
Asquith		T	N			Asquith		T	N		
Blucher No. 343		RM	N			Blucher No. 343		RM	N		
Bradwell		VL	N			Bradwell		VL	N		
Clavet		VL	N			Clavet		VL	N		
Colonsay		T	N								
Colonsay No. 342		RM	N								
Corman Park No. 344		RM	N			Corman Park No. 344		TM	N		
Dalmeny		TM	N			Dalmeny		T	N		
Delisle		T	N			Delisle		T	N		
Dundurn		T	N			Dundurn		T	N		
Dundurn No. 314		RM	N			Dundurn No. 314		RM	N		
Elstow		VL	N			Elstow		VL	N		
Langham		T	N			Langham		T	N		
Martensville		T	N			Martensville		T	N		
Meacham		VL	N								
Osler		T	N			Osler		T	N		
Saskatoon		C	O			Saskatoon		C	O		
Shields		RV	N			Shields		RV	N		
Thode		RV	N			Thode		RV	N		
Vanscoy		VL	N			Vanscoy		VL	N		
Vanscoy No. 345		RM	N			Vanscoy No. 345		RM	N		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Warman		T	N			Warman		T	N		
White Cap 94		R	N			White Cap 94		R	N		
Sherbrooke (RMR)	433		Pt	32	233	Sherbrooke (RMR)	433		Pt	31	201
Ascot		M	N			Ascot		SD	N		
Ascot Corner		M	N			Ascot Corner		SD	N		
Brompton		CT	N			Brompton		CT	N		
Bromptonville		V	N			Bromptonville		V	N		
Compton Station		M	N								
Deauville		VL	N			Deauville		VL	N		
Fleurimont		V	N			Fleurimont		SD	N		
Hatley		CT	N			Hatley		CT	N		
Lennoxville		V	N			Lennoxville		V	N		
North Hatley		VL	N			North Hatley		VL	N		
Rock Forest		V	N			Rock Forest		V	N		
Saint-Denis-de-Brompton		P	N			Saint-Denis-de-Brompton		P	N		
Saint-Élie-d'Orford		M	N			Saint-Élie-d'Orford		P	N		
Sherbrooke		V	O			Sherbrooke		V	O		
Stoke		M	N			Stoke		CT	N		
Waterville		V	N								
St. Catharines – Niagara (RMR)	539		O	83	501	St. Catharines – Niagara (RMR)	539		O	83	498
Fort Erie (ARP)	540		O	5	39	Fort Erie (ARP)	540		O	5	38
Fort Erie		T	O			Fort Erie		T	O		
St. Catharines – Niagara (RMRP)	539		O	78	462	St. Catharines – Niagara (RMRP)	539		O	78	460
Lincoln		T	O			Lincoln		T	O		
Niagara Falls		C	O			Niagara Falls		C	O		
Niagara-on-the-Lake		T	O			Niagara-on-the-Lake		T	O		
Pelham		T	O			Pelham		T	O		
Port Colborne		C	O			Port Colborne		C	O		
St. Catharines		C	O			St. Catharines		C	O		
Thorold		C	O			Thorold		C	O		
Wainfleet		TP	O			Wainfleet		TP	O		
Welland		C	O			Welland		C	O		
St. John's (RMR)	001		Pt	41	264	St. John's (RMR)	001		Pt	40	247
Conception Bay South (ARP)	002		N	4	26	Conception Bay South (ARP)	002		N	4	19
Conception Bay South		T	N			Conception Bay South		T	N		
St. John's (RMRP)	001		Pt	37	238	St. John's (RMRP)	001		Pt	36	228
Bauline		T	N			Bauline		T	N		
Bay Bulls		T	N			Bay Bulls		T	N		
Flatrock		T	N			Flatrock		T	N		
						Goulds		T	N		
						Hogan's Pond		T	N		
Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove		T	N			Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove		T	N		
Mount Pearl		C	N			Mount Pearl		C	N		
Paradise		T	N			Paradise		T	N		
Petty Harbour-Maddox Cove		T	O			Petty Harbour-Maddox Cove		T	N		
Portugal Cove-St. Philip's		T	N			Portugal Cove		T	N		
Pouch Cove		T	N			Pouch Cove		T	N		
St. John's		C	O			St. John's		C	O		
						St. John's Metropolitan Area		T	N		
						St. Philips		T	N		
						St. Thomas		T	N		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Torbay		T	N			Torbay		T	N		
Witless Bay		T	N			Wedgewood Park Witless Bay		T T	O N		
Sudbury (RMR)	580		Pt	38	243	Sudbury (RMR)	580		Pt	38	205
Sudbury (RMRP)	580		Pt	34	216	Sudbury (RMRP)	580		Pt	34	186
Nickel Centre		T	N			Nickel Centre		T	N		
Onaping Falls		T	N			Onaping Falls		T	N		
Rayside-Balfour		T	N			Rayside-Balfour		T	N		
Sudbury		C	O			Sudbury		C	O		
Walden		T	N			Walden		T	N		
Whitefish Lake 6		R	N			Whitefish Lake 6		R	N		
Valley East (ARP)	579		N	4	27	Valley East (ARP)	579		N	4	19
Valley East		T	N			Valley East		T	N		
Thunder Bay (RMR)	595		Pt	31	196	Thunder Bay (RMR)	595		Pt	30	184
Conmee		TP	N			Conmee		TP	N		
Fort William 52		R	N			Fort William 52		R	N		
Gillies		TP	N								
Neebing		TP	N			Neebing		TP	N		
O'Connor		TP	N			O'Connor		TP	N		
Oliver		TP	N			Oliver		TP	N		
Paipoonge		TP	N			Paipoonge		TP	N		
Shuniah		TP	N			Shuniah		TP	N		
Thunder Bay		C	O			Thunder Bay		C	O		
Toronto (RMR)	535		Pt	813	5 598	Toronto (RMR)	535		Pt	812	5 370
Bradford West Gwillimbury (ARP)¹	552		N	3	28						
Bradford West Gwillimbury		T	N								
Georgina (ARP)¹	542		O	7	48						
Georgina		T	O								
Georgina Island 33		R	O								
Halton Hills (ARP)	549		O	10	56	Halton Hills (ARP)	549		O	10	43
Halton Hills		T	O			Halton Hills		T	O		
Milton (ARP)	548		O	7	43	Milton (ARP)	548		O	7	42
Milton		T	O			Milton		T	O		
Orangeville (ARP)	551		N	4	37	Orangeville (ARP)	551		N	3	23
Mono		TP	N								
Orangeville		T	N			Orangeville		T	N		
Toronto (RMRP)	535		Pt	782	5 386	Toronto (RMRP)	535		Pt	792	5 262
Ajax		T	O			Ajax		T	O		
						Alliston, Beeton, Tecumseth and Tottenham		T T	N N		
Aurora		T	O			Aurora		T	O		
						Bradford West Gwillimbury		T	N		
Brampton		C	O			Brampton		C	O		
Caledon		T	O			Caledon		T	N		
East Gwillimbury		T	O			East Gwillimbury		T	O		
East York		BOR	O			East York		BOR	O		
Etobicoke		C	O			Etobicoke		C	O		
						Georgina		T	O		
						Georgina Island 33		R	O		
King		TP	O			King		TP	O		
Markham		T	O			Markham		T	O		
Mississauga		C	O			Mississauga		C	O		
New Tecumseth		T	N								
Newmarket		T	O			Newmarket		T	O		
North York		C	O			North York		C	O		
Oakville		T	O			Oakville		T	O		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Pickering		T	O			Pickering		T	O		
Richmond Hill		T	O			Richmond Hill		T	O		
Scarborough		C	O			Scarborough		C	O		
Toronto		C	O			Toronto		C	O		
Uxbridge		TP	O			Uxbridge		TP	O		
Vaughan		C	O			Vaughan		C	O		
Whitchurch-Stouffville		T	O			Whitchurch-Stouffville		T	O		
York		C	O			York		C	O		
Trois-Rivières (RMR)	442		Pt	34	215	Trois-Rivières (RMR)	442		Pt	34	184
Bécancour		V	N			Bécancour		V	N		
Cap-de-la-Madeleine		V	O			Cap-de-la-Madeleine		V	O		
Champlain		M	N			Champlain		SD	N		
Pointe-du-Lac		M	N			Pointe-du-Lac		SD	N		
Saint-Louis-de-France		V	N			Saint-Louis-de-France		P	N		
Saint-Maurice		P	N			Saint-Maurice		P	N		
Sainte-Marthe-du-Cap		M	N			Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine		SD	N		
Trois-Rivières		V	O			Trois-Rivières		V	O		
Trois-Rivières-Ouest		V	O			Trois-Rivières-Ouest		V	O		
Wôlinak 11		R	N			Wôlinak 11		R	N		
Vancouver (RMR)	933		O	299	2 646	Vancouver (RMR)	933		O	299	2 512
Maple Ridge (ARP)	931		O	10	96	Maple Ridge (ARP)	931		O	10	80
Katzie 1		R	O			Katzie 1		R	O		
Langley 5		R	O			Langley 5		R	O		
Maple Ridge		DM	O			Maple Ridge		DM	O		
Pitt Meadows		DM	O			Pitt Meadows		DM	O		
Whonnock 1		R	O			Whonnock 1		R	O		
Vancouver (RMRP)	933		O	289	2 550	Vancouver (RMRP)	933		O	289	2 432
Anmore		VL	O			Anmore		VL	O		
Barnston Island 3		R	O			Barnston Island 3		R	O		
Belcarra		VL	O			Belcarra		VL	O		
Burnaby		C	O			Burnaby		DM	O		
Burrard Inlet 3		R	O			Burrard Inlet 3		R	O		
Capilano 5		R	O			Capilano 5		R	O		
Coquitlam		C	O			Coquitlam		DM	O		
Coquitlam 1		R	O			Coquitlam 1		R	O		
Coquitlam 2		R	O			Coquitlam 2		R	O		
Delta		DM	O			Delta		DM	O		
Greater Vancouver, Subd. A		SRD	O			Greater Vancouver, Subd. A		SRD	O		
Katzie 2		R	O			Katzie 2		R	O		
Langley		DM	O			Langley		DM	O		
Langley		C	O			Langley		C	O		
Lions Bay		VL	O			Lions Bay		VL	O		
Matsqui 4		R	O			Matsqui 4		R	O		
McMillan Island 6		R	O			McMillan Island 6		R	O		
Mission 1		R	O			Mission 1		R	O		
Musqueam 2		R	O			Musqueam 2		R	O		
Musqueam 4		R	O			Musqueam 4		R	O		
New Westminster		C	O			New Westminster		C	O		
North Vancouver		DM	O			North Vancouver		DM	O		
North Vancouver		C	O			North Vancouver		C	O		
Port Coquitlam		C	O			Port Coquitlam		C	O		
Port Moody		C	O			Port Moody		C	O		
Richmond		C	O			Richmond		C	O		
Semiahmoo		R	O			Semiahmoo		R	O		
Seymour Creek 2		R	O			Seymour Creek 2		R	O		
Surrey		C	O			Surrey		DM	O		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996				1991						
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Tsawwassen		R	O			Tsawwassen		R	O		
University Endowment Area		SRD	O			University Endowment Area		SRD	O		
Vancouver		C	O			Vancouver		C	O		
West Vancouver		DM	O			West Vancouver		DM	O		
White Rock		C	O			White Rock		C	O		
Victoria (RMR)	935		O	65	534	Victoria (RMR)	935		O	65	493
Becher Bay 1		R	O			Becher Bay 1		R	O		
Capital, Subd. B		SRD	O			Capital, Subd. B		SRD	O		
Capital, Subd. C		SRD	O			Capital, Subd. C		SRD	O		
Central Saanich		DM	O			Central Saanich		DM	O		
Cole Bay 3		R	O			Cole Bay 3		R	O		
Colwood		C	O			Colwood		C	O		
East Saanich 2		R	O			East Saanich 2		R	O		
Esquimalt		DM	O			Esquimalt		DM	O		
Esquimalt		R	O			Esquimalt		R	O		
Highlands		DM	O								
Langford		DM	O								
Metchosin		DM	O			Metchosin		DM	O		
New Songhees 1A		R	O			New Songhees 1A		R	O		
North Saanich		DM	O			North Saanich		DM	O		
Oak Bay		DM	O			Oak Bay		DM	O		
Saanich		DM	O			Saanich		DM	O		
Sidney		T	O			Sidney		T	O		
Sooke 1		R	O			Sooke 1		R	O		
Sooke 2		R	O			Sooke 2		R	O		
South Saanich 1		R	O			South Saanich 1		R	O		
Union Bay 4		R	O			Union Bay 4		R	O		
Victoria		C	O			Victoria		C	O		
View Royal		T	O			View Royal		T	O		
Windsor (RMR)	559		Pt	59	375	Windsor (RMR)	559		Pt	59	359
Anderdon		TP	N			Anderdon		TP	N		
Belle River		T	N			Belle River		T	N		
Colchester North		TP	O			Colchester North		TP	O		
Essex		T	O			Essex		T	O		
LaSalle		T	N								
Maidstone		TP	N			Maidstone		TP	N		
Rochester		TP	N			Rochester		TP	N		
Sandwich South		TP	N			Sandwich South		TP	N		
						Sandwich West		TP	N		
St. Clair Beach		VL	N			St. Clair Beach		VL	N		
Tecumseh		T	N			Tecumseh		T	N		
Windsor		C	O			Windsor		C	O		
Winnipeg (RMR)	602		Pt	158	938	Winnipeg (RMR)	602		O	156	958
Brokenhead 4		R	N								
East St. Paul		RM	O			East St. Paul		RM	O		
Headingley		RM	O								
Ritchot		RM	O			Ritchot		RM	O		
Rosser		RM	O			Rosser		RM	O		
Springfield		RM	O			Springfield		RM	O		
St. Clements		RM	N								
St. François Xavier		RM	O			St. François Xavier		RM	O		
Taché		RM	O			Taché		RM	O		
West St. Paul		RM	O			West St. Paul		RM	O		
Winnipeg		C	O			Winnipeg		C	O		

<u>1996</u>						<u>1991</u>					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
2. AR divisées en secteurs de recensement						2. AR divisées en secteurs de recensement					
Abbotsford AR²	932		Pt	29	207	Matsqui AR	932		Pt	29	172
Abbotsford		C	N			Abbotsford		DM	N		
Fraser Valley, Subd. D		SRD	N			Central Fraser Valley, Subd. A		SRD	N		
Matsqui Main 2		R	O			Matsqui		DM	O		
Mission		DM	N			Matsqui Main 2		R	O		
Upper Sumas 6		R	O			Mission		DM	N		
						Upper Sumas 6		R	N		
Barrie AR⁴	568		N	24	186						
Barrie		C	N								
Innisfil		T	N								
Springwater		TP	N								
Belleville AR⁴	522		Pt	35	172						
Ameliasburgh		TP	N								
Belleville		C	O								
Frankford		VL	N								
Murray		TP	N								
Sidney		TP	N								
Thurlow		TP	N								
Trenton		C	N								
Brantford AR	543		O	21	134	Brantford AR	543		O	21	135
Brantford		TP	O			Brantford		TP	O		
Brantford		C	O			Brantford		C	O		
Paris		T	O			Paris		T	O		
Guelph AR	550		O	21	153	Guelph AR	550		O	21	148
Eramosa		TP	O			Eramosa		TP	O		
Guelph		TP	O			Guelph		TP	O		
Guelph		C	O			Guelph		C	O		
Kamloops AR	925		Pt	25	144	Kamloops AR	925		O	22	100
Kamloops		C	O			Kamloops		C	O		
Kamloops 1		R	O			Kamloops 1		R	O		
Logan Lake		DM	N								
Neskainlith 1		R	N								
Sahhalkum 4		R	N								
Thompson-Nicola, Subd. B		SRD	N								
Kelowna AR	915		Pt	27	217	Kelowna AR	915		Pt	26	183
						Central Okanagan, Subd. B (ARP)	916		O	5	42
Central Okanagan, Subd. B		SRD	O			Central Okanagan, Subd. B		SRD	O		
Peachland		DM	O			Peachland		DM	O		
Tsinstikeptum 9		R	O			Tsinstikeptum 9		R	O		
Tsinstikeptum 10		R	O			Tsinstikeptum 10		R	O		
						Kelowna (ARP)	915		Pt	21	141
Central Okanagan, Subd. A		SRD	N			Central Okanagan, Subd. A		SRD	N		
Duck Lake 7		R	O			Duck Lake 7		R	O		
Kelowna		C	O			Kelowna		C	O		
Lake Country		DM	N								

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Kingston AR	521		Pt	35	250	Kingston AR	521		Pt	35	229
Amherst Island		TP	N			Amherst Island		TP	N		
Bath		VL	N			Bath		VL	N		
Ernestown		TP	N			Ernestown		TP	N		
Howe Island		TP	N			Howe Island		TP	N		
Kingston		TP	O			Kingston		TP	O		
Kingston		C	O			Kingston		C	O		
Loughborough		TP	N			Loughborough		TP	N		
Pittsburgh		TP	N			Pittsburgh		TP	N		
Portland		TP	N			Portland		TP	N		
Storrington		TP	N			Storrington		TP	N		
Wolfe Island		TP	N			Wolfe Island		TP	N		
Lethbridge AR	810		O	21	90	Lethbridge AR	810		O	21	81
Lethbridge		C	O			Lethbridge		C	O		
Moncton AR	305		Pt	24	157	Moncton AR	305		O	23	151
Coverdale		PAR	O			Coverdale		PAR	O		
Dieppe		T	O			Dieppe		T	O		
Dorchester		PAR	O			Dorchester		PAR	O		
Dorchester		VL	O			Dorchester		VL	O		
Elgin		PAR	N								
Fort Folly 1		R	O			Fort Folly 1		R	O		
Hillsborough		PAR	O			Hillsborough		PAR	O		
Hillsborough		VL	O			Hillsborough		VL	O		
Memramcook		VL	O								
Moncton		PAR	O			Moncton		PAR	O		
Moncton		C	O			Moncton		C	O		
Riverview		T	O			Riverview		T	O		
Salisbury		VL	O			Salisbury		VL	O		
Nanaimo AR⁴	938		N	20	194						
Nanaimo		C	N								
Nanaimo River 2		R	N								
Nanaimo River 3		R	N								
Nanaimo River 4		R	N								
Nanaimo Town 1		R	N								
Nanaimo, Subd. A		SRD	N								
Nanoose		R	N								
North Bay AR	575		Pt	21	111	North Bay AR	575		O	20	84
Bonfield		TP	N								
East Ferris		TP	O			East Ferris		TP	O		
Nipissing 10		R	O			Nipissing 10		R	O		
North Bay		C	O			North Bay		C	O		
North Himsworth		TP	O			North Himsworth		TP	O		
Peterborough AR	529		Pt	23	155	Peterborough AR	529		Pt	23	142
Curve Lake First Nation 35		R	N			Curve Lake First Nation 35		R	N		
Douro		TP	N			Douro		TP	N		
Dummer		TP	N			Dummer		TP	N		
Ennismore		TP	N			Ennismore		TP	N		
Hiawatha First Nation 36		R	N			Hiawatha First Nation 36		R	N		
Lakefield		VL	N			Lakefield		VL	N		
North Monaghan		TP	N			North Monaghan		TP	N		
Otonabee		TP	N			Otonabee		TP	N		
Peterborough		C	O			Peterborough		C	O		
Smith		TP	N			Smith		TP	N		

<u>1996</u>						<u>1991</u>					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Prince George AR Prince George	970	C	O O	23	94	Prince George AR Prince George	970	C	O O	23	83
Red Deer AR Red Deer	830	C	O O	16	78	Red Deer AR Red Deer	830	C	O O	16	74
Saint-Jean-sur-Richelieu AR⁴ Iberville L'Acadie Saint-Athanase Saint-Jean-sur-Richelieu Saint-Luc	459	V M P V V	N N N N N	35	155						
Sarnia AR² Moore Point Edward Sarnia Sarnia 45	562	TP VL C R	O O O O	24	128	Sarnia-Clearwater AR Moore Point Edward Sarnia 45 Sarnia-Clearwater	562	TP VL R C	O O O O	24	120
Sault Ste. Marie AR Garden River 14 Laird Macdonald, Meredith and Aberdeen Additional Prince Rankin Location 15D Sault Ste. Marie	590	R TP TP TP R C	O O O O O O	23	114	Sault Ste. Marie AR Garden River 14 Laird Macdonald, Meredith and Aberdeen Additional Prince Rankin Location 15D Sault Ste. Marie	590	R TP TP TP R C	O O O O O O	23	112
<u>3. AR nondivisées en secteurs de recensement</u>						<u>3. AR nondivisées en secteurs de recensement</u>					
Alma AR Alma Delisle	410	V M	N N N		43	Alma AR Alma Delisle	410	V SD	N N N		35
Baie-Comeau AR Baie-Comeau Chute-aux-Outardes Franquelin Pointe-Lebel Ragueneau	406	V VL M VL P	N N N N N N		46	Baie-Comeau AR Baie-Comeau Chute-aux-Outardes Pointe-aux-Outardes Pointe-Lebel Ragueneau	406	V VL VL VL P	N N N N N		42
						Barrie AR⁴ Barrie Innisfil Vespra	568	C T TP	N N N		128
Bathurst AR Bathurst Bathurst Beresford Nigadoo Pabineau 11	328	PAR C T VL R	N N N N N N		47	Bathurst AR Bathurst Bathurst Belledune Beresford Beresford Nigadoo Pabineau 11 Petit Rocher Pointe-Verte	328	PAR C VL PAR T VL R VL VL	N N N N N N N N N		56

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
						Belleville AR⁴	522		Pt		134
						Ameliasburgh		TP	N		
						Belleville		C	O		
						Frankford		VL	N		
						Murray		TP	N		
						Sidney		TP	N		
						Stirling		VL	N		
						Thurlow		TP	N		
						Trenton		C	N		
Brandon AR	610		N		67	Brandon AR	610		N		61
Brandon		C	N			Brandon		C	N		
Elton		RM	N								
Brockville AR	512		N		70	Brockville AR	512		N		57
Athens		VL	N								
Augusta		TP	N			Augusta		TP	N		
Brockville		C	N			Brockville		C	N		
Elizabethtown		TP	N			Elizabethtown		TP	N		
Front of Yonge		TP	N			Front of Yonge		TP	N		
Rear of Yonge and Escott		TP	N								
Campbell River AR	944		N		64	Campbell River AR	944		N		54
Campbell River		DM	N			Campbell River		DM	N		
Campbell River 11		R	N			Campbell River 11		R	N		
Comox-Strathcona, Subd. B		SRD	N			Comox-Strathcona, Subd. B		SRD	N		
Quinsam 12		R	N			Quinsam 12		R	N		
Sayward		VL	N			Sayward		VL	N		
Campbellton AR	330		N		38	Campbellton AR	330		N		35
Addington		PAR	N			Addington		PAR	N		
Atholville		VL	N			Atholville		VL	N		
Campbellton		C	N			Campbellton		C	N		
Listuguj		R	N								
Pointe-à-la-Croix		M	N			Pointe-à-la-Croix		SD	N		
						Restigouche 1		R	N		
Tide Head		VL	N			Tide Head		VL	N		
Camrose AR	833		N		21	Camrose AR	833		N		20
Camrose		C	N			Camrose		C	N		
Cape Breton AR²	225		N		175	Sydney AR	225		N		157
						Sydney (ARP)	225		N		114
Cape Breton		RGM	N			Cape Breton, Subd. B		SCM	N		
						Dominion		T	N		
						Glace Bay		T	N		
						Membertou 28B (Sydney)		R	N		
						New Waterford		T	N		
						Sydney		C	N		
						Sydney Mines (ARP)	230		N		43
						Cape Breton, Subd. A		SCM	N		
						Eskasoni 3		R	N		
						North Sydney		T	N		
						Sydney Mines		T	N		
Charlottetown AR	105		N		109	Charlottetown AR	105		N		102
Brackley		COM	N			Brackley		COM	N		
						Bunbury		COM	N		
Charlottetown		C	N			Charlottetown		C	N		
Cornwall		T	N								

<u>1996</u>						<u>1991</u>					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Clyde River		COM	N			Clyde River		COM	N		
						Cornwall		COM	N		
						Cross Roads		COM	N		
						East Royalty		COM	N		
						Eliot River		COM	N		
						Hillsborough Park		COM	N		
						Keppoch-Kinloch		COM	N		
						Lot 24		LOT	N		
						Lot 30		LOT	N		
Lot 31		LOT	N			Lot 31		LOT	N		
Lot 33		LOT	N			Lot 33		LOT	N		
Lot 34		LOT	N			Lot 34		LOT	N		
Lot 35		LOT	N			Lot 35		LOT	N		
Lot 36		LOT	N			Lot 36		LOT	N		
Lot 48		LOT	N			Lot 48		LOT	N		
Lot 49		LOT	N			Lot 49		LOT	N		
Lot 65		LOT	N			Lot 65		LOT	N		
Meadowbank		COM	N			Meadowbank		COM	N		
Miltonvale Park		COM	N			Miltonvale Park		COM	N		
						North River		COM	N		
						North Rustico		COM	N		
						Parkdale		T	N		
						Queen's Royalty		LOT	N		
Rocky Point 3		R	N			Rocky Point 3		R	N		
Scotchfort 4		R	N			Scotchfort 4		R	N		
Stratford		T	N								
						Sherwood		COM	N		
						Southport		COM	N		
Union Road		COM	N			Union Road		COM	N		
Warren Grove		COM	N			Warren Grove		COM	N		
						West Royalty		COM	N		
						Winsloe		COM	N		
Winsloe South		COM	N			Winsloe South		COM	N		
Chatham AR	556		N		118	Chatham AR⁶	556		N		66
Chatham (ARP)	556		N		97						
Chatham		TP	N								
Chatham		C	N			Chatham		C	N		
Raleigh		TP	N								
Walleceburg (ARP)	561		N		21	Wallaceburg AR⁶	561		N		18
Walleceburg		T	N			Wallaceburg		T	N		
Chilliwack AR	930		N		123	Chilliwack AR	930		N		120
Aitchelitch 9		R	N			Aitchelitch 9		R	N		
Cheam 1		R	N			Cheam 1		R	N		
Chilliwack		DM	N			Chilliwack		DM	N		
Fraser-Valley, Subd. B		SRD	N			Fraser-Cheam, Subd. B		SRD	N		
						Harrison Hot Springs		VL	N		
						Kent		DM	N		
Kwawkwawapilt 6		R	N			Kwawkwawapilt 6		R	N		
						Lukseetsissum 9		R	N		
Popkum 1		R	N			Popkum 1		R	N		
						Ruby Creek 2		R	N		
Schelawat 1		R	N			Schelawat 1		R	N		
						Scowlitz 1		R	N		
						Seabird Island		R	N		
Skowkale 10		R	N			Skowkale 10		R	N		
Skowkale 11		R	N			Skowkale 11		R	N		
Skwah 4		R	N			Skwah 4		R	N		
Skwahla 2		R	N			Skwahla 2		R	N		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996				N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	1991				N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR					Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR			
Skwali 3		R	N			Skwali 3		R	N				
Skway 5		R	N			Skway 5		R	N				
Soowahlie 14		R	N			Soowahlie 14		R	N				
Squiaala 7		R	N			Squiaala 7		R	N				
Squiaala 8		R	N			Squiaala 8		R	N				
Tzeachten 13		R	N			Tzeachten 13		R	N				
Yakweakwoose 12		R	N			Yakweakwoose 12		R	N				
Cobourg AR	527		N		28	Cobourg AR	527		N				27
Cobourg		T	N			Cobourg		T	N				
Collingwood AR	567		N		37	Collingwood AR	567		N				30
Collingwood		T	N			Collingwood		T	N				
Corner Brook AR	015		N		42	Corner Brook AR	015		N				49
Corner Brook		C	N			Corner Brook		C	N				
						Division No. 5, Subd. F		SUN	N				
						Gillams		COM	N				
						Halfway Point and Others		T	N				
Humber Arm South		T	N										
						Hughes Brook		COM	N				
Irishtown-Summerside		T	N			Irishtown-Summerside		T	N				
Massey Drive		T	N			Massey Drive		T	N				
						McIver's		COM	N				
Meadows		COM	N			Meadows		COM	N				
Mount Moriah		T	N			Mount Moriah		T	N				
						Pasadena		T	N				
Steady Brook		T	N			Steady Brook		T	N				
Cornwall AR	501		N		93	Cornwall AR	501		N				70
Akwasasne (partie)		R	N										
Charlottenburgh		TP	N										
Cornwall		TP	N			Cornwall		TP	N				
Cornwall		C	N			Cornwall		C	N				
Courtenay AR	943		N		103	Courtenay AR	943		N				75
Comox		T	N			Comox		T	N				
Comox 1		R	N			Comox 1		R	N				
Comox-Strathcona, Subd. C		SRD	N			Comox-Strathcona, Subd. C		SRD	N				
Courtenay		C	N			Courtenay		C	N				
Cumberland		VL	N			Cumberland		VL	N				
Pentledge 2		R	N			Pentledge 2		R	N				
Cowansville AR	437		N		24	Cowansville AR	437		N				19
Cowansville		V	N			Cowansville		V	N				
						East Farnham		VL	N				
Cranbrook AR	905		N		25	Cranbrook AR	905		N				22
Cranbrook		C	N			Cranbrook		C	N				
Dawson Creek AR	975		N		14	Dawson Creek AR	975		N				14
Dawson Creek		C	N			Dawson Creek		C	N				
Dolbeau AR	411		N		21	Dolbeau AR	411		N				17
Dolbeau		V	N			Dolbeau		V	N				
Mistassini		V	N			Mistassini		V	N				

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Drummondville AR	447		N		97	Drummondville AR	447		N		81
Drummondville		V	N			Drummondville		V	N		
Saint-Charles-de-Drummond		M	N			Grantham-Ouest		SD	N		
Saint-Cyrille-de-Wendover		M	N			Saint-Charles-de-Drummond		SD	N		
Saint-Lucien		P	N			Saint-Cyrille-de-Wendover		SD	N		
Saint-Majorique-de-Grantham		P	N			Saint-Majorique-de-Grantham		P	N		
Saint-Nicéphore		M	N			Saint-Nicéphore		SD	N		
Duncan AR	937		N		70	Duncan AR	937		N		51
Cowichan 1		R	N			Cowichan 1		R	N		
Cowichan Valley, Subd. D		SRD	N			Duncan		C	N		
Duncan		C	N			Halalt2		R	N		
Halalt2		R	N			North Cowichan		DM	N		
North Cowichan		DM	N			Squaw-hay-one 11		R	N		
Squaw-hay-one 11		R	N			Tsussie 6		R	N		
Tsussie 6		R	N								
Edmundston AR	335		N		41	Edmundston AR	335		N		40
Edmundston		C	N			Edmundston		C	N		
Madawaska		PAR	N			Madawaska		PAR	N		
Saint-Basile		PAR	N			Saint-Basile		PAR	N		
Saint-Basile		T	N			Saint-Basile		VL	N		
Saint-Hilaire		PAR	N			Saint-Hilaire		PAR	N		
Saint-Jacques		PAR	N			Saint-Jacques		PAR	N		
Saint-Jacques		VL	N			Saint-Jacques		VL	N		
Saint-Joseph		PAR	N			Saint-Joseph		PAR	N		
St. Basile 10		R	N			St. Basile 10		R	N		
Verret		VL	N			St. Hilaire		VL	N		
Verret		VL	N			Verret		VL	N		
Elliott Lake AR	582		N		24	Elliott Lake AR	582		N		28
Elliott Lake		C	N			Elliott Lake		C	N		
						North Shore		TP	N		
						Serpent River 7		R	N		
Estevan AR	750		N		21	Estevan AR	750		N		20
Bienfait		T	N			Estevan		C	N		
Estevan		C	N			Estevan No. 5		RM	N		
Estevan No. 5		RM	N								
Fort St. John AR	977		N		17	Fort St. John AR	977		N		17
Fort St. John		C	N			Fort St. John		C	N		
Fredericton AR	320		Pt		129	Fredericton AR	320		Pt		115
Bright		PAR	N			Devon 30		R	O		
Devon 30		R	O			Douglas		PAR	N		
Douglas		PAR	N			Fredericton		C	O		
Fredericton		C	O			Kingsclear		PAR	N		
Kingsclear		PAR	N			Kingsclear 6		R	N		
Kingsclear 6		R	N			Lincoln		PAR	N		
Lincoln		PAR	N			Maugerville		PAR	N		
Maugerville		PAR	N			New Maryland		PAR	N		
New Maryland		PAR	N			Saint Mary's 24		R	O		
New Maryland		VL	N			Saint Marys		PAR	N		
Saint Mary's 24		R	O								
Saint Marys		PAR	N								

Nom de la RMR/AR/SDR	1996				1991						
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Gander AR	011		N		22	Gander AR	011		N		19
Appleton		T	N			Appleton		T	N		
Division No. 6, Subd. E		SUN	N			Division No. 6, Subd. E		SUN	N		
Gander		T	N			Gander		T	N		
Glenwood		T	N								
Granby AR	450		N		98	Granby AR	450		N		76
Bromont		V	N			Bromont		V	N		
Granby		V	N			Granby		V	N		
Granby		CT	N			Granby		CT	N		
						Saint-Alphonse		P	N		
Grand Centre AR	845		N		89	Grand Centre AR	845		N		49
Beaver Lake, 131		R	N								
Bonnyville		T	N			Bonnyville		T	N		
Bonnyville Beach		SV	N			Bonnyville Beach		SV	N		
Bonnyville No. 87		MD	N			Bonnyville No. 87		MD	N		
Cold Lake		T	N			Cold Lake		T	N		
Cold Lake 149		R	N			Cold Lake 149		R	N		
Cold Lake 149A		R	N			Cold Lake 149A		R	N		
Cold Lake 149B		R	N			Cold Lake 149B		R	N		
Glendon		VL	N			Glendon		VL	N		
Grand Centre		T	N			Grand Centre		T	N		
Heart Lake, 167		R	N								
Lac La Biche		T	N								
Pelican Narrows		SV	N			Pelican Narrows		SV	N		
Plamondon		VL	N								
						Improvement District No. 18		ID	N		
						Kehiwin 123		R	N		
Grand Falls-Windsor AR	010		N		31	Grand Falls-Windsor AR	010		N		35
Badger		T	N			Badger		T	N		
						Bishop's Falls		T	N		
Botwood		T	N			Botwood		T	N		
Division No. 6, Subd. C		SUN	N			Division No. 6, Subd. C		SUN	N		
Grand Falls-Windsor		T	N			Grand Falls-Windsor		T	N		
Northern Arm		T	N			Northern Arm		T	N		
Perview		T	N			Perview		T	N		
Grande Prairie AR	850		N		37	Grande Prairie AR	850		N		34
Grande Prairie		C	N			Grande Prairie		C	N		
Haileybury AR	584		N		21	Haileybury AR	584		N		22
Cobalt		T	N			Cobalt		T	N		
						Coleman		TP	N		
Dymond		TP	N			Dymond		TP	N		
Haileybury		T	N			Haileybury		T	N		
Harris		TP	N			Harris		TP	N		
Hudson		TP	N			Hudson		TP	N		
						Latchford		T	N		
New Liskeard		T	N			New Liskeard		T	N		
Hawkesbury AR	502		N		19	Hawkesbury AR	502		N		17
Grenville		VL	N			Grenville		VL	N		
Hawkesbury		T	N			Hawkesbury		T	N		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Joliette AR	456		N		54	Joliette AR	456		N		47
Joliette		V	N			Joliette		V	N		
Notre-Dame-des-Prairies		M	N			Notre-Dame-des-Prairies		P	N		
Saint-Charles-Borromée		M	N			Saint-Charles-Borromée		SD	N		
						Saint-Paul		SD	N		
						Saint-Pierre		VL	N		
Kenora AR	598		N		29	Kenora AR	598		N		26
Jaffray and Melick		T	N			Jaffray and Melick		T	N		
Keeewatin		T	N			Keeewatin		T	N		
Kenora		T	N			Kenora		T	N		
						Kenora 38B		R	N		
Kentville AR	210		N		41	Kentville AR	210		N		39
Kentville		T	N			Kentville		T	N		
Kings, Subd. B		SCM	N			Kings, Subd. B		SCM	N		
Kings, Subd. C		SCM	N			Kings, Subd. C		SCM	N		
						Kirkland Lake AR³	585		N		21
						Kirkland Lake		T	N		
Kitimat AR	960		N		16	Kitimat AR	960		N		15
Kitimat		DM	N			Kitimat		DM	N		
La Tuque AR	446		N		20	La Tuque AR	446		N		18
La Bostonnais		M	N			Haute-Mauricie		SD	N		
La Tuque		V	N			La Bostonnais		SD	N		
Langelier		CT	N			La Tuque		V	N		
Labrador City AR	025		N		15	Labrador City AR	025		N		15
Labrador City		T	N			Labrador City		T	N		
Wabush		T	N			Wabush		T	N		
Lachute AR	468		N		20	Lachute AR	468		N		15
Lachute		V	N			Lachute		V	N		
Leamington AR	557		N		53	Leamington AR	557		N		49
Gosfield South		TP	N			Gosfield South		TP	N		
Kingsville		T	N			Kingsville		T	N		
Leamington		T	N			Leamington		T	N		
Mersea		TP	N			Mersea		TP	N		
Wheatley		VL	N								
Lindsay AR	530		N		38	Lindsay AR	530		N		31
Lindsay		T	N			Lindsay		T	N		
Ops		TP	N			Ops		TP	N		
Lloydminster AR	840		N		40	Lloydminster AR	840		N		40
Lloydminster (partie)		C	N			Lloydminster (partie)		C	N		
Lloydminster (partie)		C	N			Lloydminster (partie)		C	N		
Magog AR	435		N		39	Magog AR	435		N		28
Magog		V	N			Magog		V	N		
Magog		CT	N			Magog		CT	N		
Omerville		VL	N			Omerville		VL	N		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996				1991						
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Matane AR	403		N		29	Matane AR	403		N		22
Matane		V	N			Matane		V	N		
Petit-Matane		M	N								
Saint-Jérôme-de-Matane		P	N			Saint-Jérôme-de-Matane		P	N		
Saint-Luc		P	N			Saint-Luc		P	N		
Saint-Félicité		VL	N								
Saint-Félicité		P	N								
Medicine Hat AR	805		N		101	Medicine Hat AR	805		N		90
Cypress No. 1		MD	N			Cypress No. 1		MD	N		
Irvine		T	N			Irvine		T	N		
Medicine Hat		C	N			Medicine Hat		C	N		
Redcliff		T	N			Redcliff		T	N		
Midland AR	571		N		65	Midland AR	571		N		89
						Christian Island 30		R	N		
						Christian Island 30A		R	N		
Midland		T	N			Midland		T	N		
Penetanguishene		T	N			Penetanguishene		T	N		
						Port McNicoll		VL	N		
Tay		TP	N			Tay		TP	N		
						Tiny		TP	N		
						Victoria Harbour		VL	N		
Moose Jaw AR	715		N		60	Moose Jaw AR	715		N		57
Moose Jaw		C	N			Moose Jaw		C	N		
Moose Jaw No. 161		RM	N			Moose Jaw No. 161		RM	N		
						Nanaimo AR⁴	938		N		126
						Nanaimo		C	N		
						Nanaimo River 2		R	N		
						Nanaimo River 3		R	N		
						Nanaimo River 4		R	N		
						Nanaimo Town 1		R	N		
						Nanaimo, Subd. A		SRD	N		
						Nanoose		R	N		
New Glasgow AR	220		N		56	New Glasgow AR	220		N		55
Fishers Grant 24		R	N			Fishers Grant 24		R	N		
Merigomish Harbour 31		R	N			Merigomish Harbour 31		R	N		
New Glasgow		T	N			New Glasgow		T	N		
Pictou, Subd. B		SCM	N			Pictou, Subd. B		SCM	N		
Pictou, Subd. C		SCM	N			Pictou, Subd. C		SCM	N		
Stellarton		T	N			Stellarton		T	N		
Trenton		T	N			Trenton		T	N		
Westville		T	N			Westville		T	N		
North Battleford AR	735		N		28	North Battleford AR	735		N		29
Battleford		T	N			Battleford		T	N		
North Battleford		C	N			North Battleford		C	N		
Orillia AR	569		N		71	Orillia AR	569		N		50
Orillia		C	N			Orillia		C	N		
						Orillia		TP	N		
Severn		TP	N								

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Owen Sound AR	566		N		52	Owen Sound AR	566		N		46
Derby		TP	N			Derby		TP	N		
Owen Sound		C	N			Owen Sound		C	N		
Sarawak		TP	N			Sarawak		TP	N		
Sydenham		TP	N			Sydenham		TP	N		
Pembroke AR	515		N		41	Pembroke AR	515		N		37
Alice and Fraser		TP	N			Alice and Fraser		TP	N		
L'Isle-aux-Allumettes		CT	N			L'Isle-aux-Allumettes- Partie-Est		CT	N		
Pembroke		TP	N			Pembroke		TP	N		
Pembroke		C	N			Pembroke		C	N		
Stafford		TP	N			Stafford		TP	N		
Penticton AR	913		N		80	Penticton AR	913		N		78
Okanagan-Similkameen, Subd. A		SRD	N			Okanagan-Similkameen, Subd. A		SRD	N		
Penticton		C	N			Penticton		C	N		
Penticton 1		R	N			Penticton 1		R	N		
						Summerland		DM	N		
Port Alberni AR	940		N		49	Port Alberni AR	940		N		44
Ahahswinis 1		R	N			Ahahswinis 1		R	N		
Alberni 2		R	N			Alberni 2		R	N		
Alberni-Clayoquot, Subd. A		SRD	N			Alberni-Clayoquot, Subd. A		SRD	N		
Klehkoot 2		R	N			Klehkoot 2		R	N		
Port Alberni		C	N			Port Alberni		C	N		
Tsahaheh 1		R	N			Tsahaheh 1		R	N		
Port Hope AR	528		N		18	Port Hope AR	528		N		18
Port Hope		T	N			Port Hope		T	N		
Portage la Prairie AR	607		N		36	Portage la Prairie AR	607		N		16
Dakota Plains 6A		R	N								
Dakota Tipi 1		R	N								
Long Plain (partie) 6		R	N								
Portage la Prairie		RM	N								
Portage la Prairie		C	N			Portage la Prairie		C	N		
Powell River AR	945		N		45	Powell River AR	945		N		37
Harwood Island 2		R	N			Harwood Island 2		R	N		
Powell River		DM	N			Powell River		DM	N		
Powell River, Subd. A		SRD	N			Powell River, Subd. A		SRD	N		
Sechelt (partie)		IGD	N			Sechelt (partie)		IGD	N		
Sliammon 1		R	N			Sliammon 1		R	N		
Prince Albert AR	745		N		66	Prince Albert AR	745		N		65
Buckland No. 491		RM	N			Buckland No. 491		RM	N		
Opawakoscikan		R	N			Opawakoscikan		R	N		
Prince Albert		C	N			Prince Albert		C	N		
Prince Albert No. 461		RM	N			Prince Albert No. 461		RM	N		
Wahpaton 94A		R	N			Wahpaton 94A		R	N		
Prince Rupert AR	955		N		25	Prince Rupert AR	955		N		30
Port Edward		DM	N			Port Edward		VL	N		
						Port Simpson 1		R	N		
Prince Rupert		C	N			Prince Rupert		C	N		
						Skeena-Queen Charlotte, Subd. A		SRD	N		
						Tsimpsean 2		R	N		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996				N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	1991				N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR					Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR			
Quesnel AR	952		N		67	Quesnel AR	952		N		61		
Alexandria 1		R	N			Alexandria 1		R	N				
Alexandria 1A		R	N										
Alexandria 3		R	N			Alexandria 3		R	N				
Alexandria 3A		R	N			Alexandria 3A		R	N				
Baezaeko River 25		R	N			Baezaeko River 25		R	N				
Baezaeko River 26		R	N			Baezaeko River 26		R	N				
Cariboo, Subd. A		SRD	N			Cariboo, Subd. A		SRD	N				
Coglistiko River 29		R	N			Coglistiko River 29		R	N				
Euchinico Creek 17		R	N			Euchinico Creek 17		R	N				
Kluskus 1		R	N			Kluskus 1		R	N				
Kushya Creek 7		R	N			Kushya Creek 7		R	N				
Nazco 20		R	N			Nazco 20		R	N				
Quesnel		C	N			Quesnel		C	N				
Quesnel 1		R	N			Quesnel 1		R	N				
Sundayman's Meadow 3		R	N			Sundayman's Meadow 3		R	N				
Tatelkus Lake 28		R	N			Tatelkus Lake 28		R	N				
Trout Lake Alec 16		R	N			Trout Lake Alec 16		R	N				
Rimouski AR	404		N		79	Rimouski AR	404		N		70		
Le Bic		M	N			Le Bic		VL	N				
						Mont-Label		SD	N				
Pointe-au-Père		V	N			Pointe-au-Père		V	N				
Rimouski		V	N			Rimouski		V	N				
Rimouski-Est		VL	N			Rimouski-Est		VL	N				
Saint-Anaclet-de-Lessard		P	N			Saint-Anaclet-de-Lessard		P	N				
Saint-Narcisse-de-Rimouski		P	N			Saint-Narcisse-de-Rimouski		P	N				
						Saint-Valérien		P	N				
Sainte-Blandine		P	N			Sainte-Blandine		P	N				
Sainte-Odile-sur-Rimouski		P	N			Sainte-Odile-sur-Rimouski		P	N				
Rivière-du-Loup AR	405		N		41	Rivière-du-Loup AR	405		N		34		
Notre-Dame-du-Portage		P	N			Notre-Dame-du-Portage		P	N				
Rivière-du-Loup		V	N			Rivière-du-Loup		V	N				
Saint-Antonin		P	N			Saint-Antonin		P	N				
						Saint-Georges-de-Cacouna		VL	N				
						Saint-Georges-de-Cacouna		P	N				
Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup		P	N			Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup		P	N				
Rouyn-Noranda AR	485		N		68	Rouyn-Noranda AR	485		N		54		
Arntfield		M	N										
Beaudry		M	N			Beaudry		SD	N				
Bellecombe		M	N			Bellecombe		SD	N				
Cloutier		M	N										
D'Alembert		M	N			D'Alembert		SD	N				
						Destor		SD	N				
Évain		M	N			Évain		SD	N				
Lac-Dufault		M	N			Lac-Dufault		SD	N				
McWatters		M	N			McWatters		SD	N				
Rouyn-Noranda		V	N			Rouyn-Noranda		V	N				
Saint-Guillaume-de-Granada		M	N			Saint-Guillaume-de-Granada		SD	N				
						Saint-Joseph-de-Cléricy		SD	N				

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Saint-George AR	428		N		42	Saint-George AR	428		N		39
Aubert-Gallion		M	N								
Saint-Georges		V	N			Saint-Georges		V	N		
Saint-Georges-Est		P	N			Saint-Georges-Est		P	N		
Saint-Jean-de-la-Lande		P	N			Saint-René		P	N		
Saint-Hyacinthe AR	452		N		78	Saint-Hyacinthe AR	452		N		72
						Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe		P	N		
Saint-Hyacinthe		V	N			Saint-Hyacinthe		V	N		
Saint-Hyacinthe-le-Confesseur		P	N			Saint-Hyacinthe-le-Confesseur		P	N		
Saint-Thomas-d'Aquin		P	N			Saint-Thomas-d'Aquin		P	N		
Sainte-Rosalie		VL	N			Sainte-Rosalie		VL	N		
Sainte-Rosalie		P	N			Sainte-Rosalie		P	N		
						Saint-Jean-sur-Richelieu AR⁴	459		N		88
						Iberville		V	N		
						Saint-Athanase		P	N		
						Saint-Jean-sur-Richelieu		V	N		
						Saint-Luc		V	N		
						Saint-Jérôme AR⁵	475		N		70
						Bellefeuille		P	N		
						Lafontaine		VL	N		
						Saint-Antoine		V	N		
						Saint-Jérôme		V	N		
Salaberry-de-Valleyfield AR	465		N		55	Salaberry-de-Valleyfield AR	465		N		51
Grande-Île		M	N			Grande-Île		SD	N		
Saint-Timothée		V	N			Saint-Timothée		SD	N		
Salaberry-de-Valleyfield		V	N			Salaberry-de-Valleyfield		V	N		
						Selkirk AR³	604		N		19
						Selkirk		T	N		
Sept-Îles AR	412		N		48	Sept-Îles AR	412		N		45
						Lac-Walker		UNO	N		
Maliotenam 27A		R	N			Maliotenam 27A		R	N		
Moisie		V	N			Moisie		V	N		
Sept-Îles		V	N			Sept-Îles		V	N		
Uashat		R	N			Sept-Îles 27		R	N		
Shawinigan AR	444		N		93	Shawinigan AR	444		N		80
Baie-de-Shawinigan		VL	N			Baie-de-Shawinigan		VL	N		
Grand-Mère		V	N			Grand-Mère		V	N		
						Hérouxville		P	N		
Lac-à-la-Tortue		M	N			Lac-à-la-Tortue		SD	N		
Saint-Boniface-de-Shawinigan		VL	N			Saint-Boniface-de-Shawinigan		VL	N		
Saint-Georges		VL	N			Saint-Georges		VL	N		
Saint-Gérard-des-Laurentides		P	N			Saint-Gérard-des-Laurentides		P	N		
Saint-Jean-des-Piles		P	N			Saint-Jean-des-Piles		P	N		
Saint-Mathieu		P	N			Saint-Mathieu		P	N		
Shawinigan		V	N			Shawinigan		V	N		
Shawinigan-Sud		V	N			Shawinigan-Sud		V	N		

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Simcoe AR Simcoe	547	T	N		31	Simcoe AR Simcoe	547	T	N		30
Smith Falls AR¹ Montague Smith Falls South Elmsley	508	TP T TP	N N N		34						
Sorel AR Saint-Joseph-de-Sorel Sainte-Anne-de-Sorel Sainte-Victoire-de-Sorel Sorel Tracy	454	V P P V V	N N N N N N		67	Sorel AR Saint-Joseph-de-Sorel Saint-Pierre-de-Sorel Saint-Robert Sainte-Anne-de-Sorel Sainte-Victoire-de-Sorel Sorel Tracy	454	V P P P P V V	N N N N N N N		65
Stratford AR Stratford	553	C	O		37	Stratford AR Stratford	553	C	O		40
Strathroy AR¹ Strathroy	558	T	N		16						
Summerside AR Linkletter Lot 17 Miscouche Summerside	110	COM LOT COM C	N N N N		23	Summerside AR Linkletter Lot 17 Miscouche Sherbrooke St. Eleanors Summerside Wilmot	110	COM LOT COM COM COM T COM	N N N N N N N		21
Swift Current AR Swift Current Swift Current No. 137	720	C RM	N N N		30	Swift Current AR Swift Current	720	C	N N		23
Terrace AR Kitimat-Stikine, Subd. C Kitsumkaylum 1 Kshish 4 and 4A Kulspai 6 Terrace	965	SRD R R R C	N N N N N		34	Terrace AR Kitimat-Stikine, Subd. C Kitsumkaylum 1 Kshish 4 and 4A Kulspai 6 Terrace	965	SRD R R R C	N N N N N		28
Thetford Mines AR Black Lake Pontbriand Robertsonville Thetford Mines Thetford-Partie-Sud	430	V M VL V CT	N N N N N N N		46	Thetford Mines AR Black Lake Pontbriand Rivière-Blanche Robertsonville Saint-Joseph-de-Coleraine Thetford Mines Thetford-Partie-Sud	430	V SD SD VL SD V CT	N N N N N N N		48
Thompson AR Thompson	640	C	N		18	Thompson AR Mystery Lake Thompson	640	LDG C	N N		19
Tillsonburg AR Tillsonburg	546	T	N		21	Tillsonburg AR Tillsonburg	546	T	N		15

Nom de la RMR/AR/SDR	1996					Nom de la RMR/AR/SDR	1991				
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD		Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Timmins AR Timmins	586	C	N		67	Timmins AR Timmins	586	C	N		61
Truro AR Colchester, Subd. B Colchester, Subd. C Millbrook 27 Truro	215	SCM SCM R T	N N N N		83	Truro AR Colchester, Subd. B Colchester, Subd. C Millbrook 27 Stewiacke Truro	215	SCM SCM R T T	N N N N N		82
Val-d'Or AR Dubuisson Sullivan Val-d'Or Val-Senneville Vassan	480	M M V M M	N N N N N		55	Val-d'Or AR Sullivan Val-d'Or Val-Senneville Vassan	480	SD V SD SD	N N N N N		44
Vernon AR Coldstream Lumby North Okanagan, Subd. B Okanagan (partie) 1 Priest's Valley 6 Vernon	918	DM VL SRD R R C	N N N N N N		123	Vernon AR Coldstream Lumby North Okanagan, Subd. B Okanagan (partie) 1 Priest's Valley 6 Vernon	918	DM VL SRD R R C	N N N N N N		99
Victoriaville AR Saint-Christophe- d'Arthabaska Victoriaville	440	P V	N N		58	Victoriaville AR Arthabaska Saint-Albert-de-Warwick Saint-Christophe- d'Arthabaska Sainte-Victoire- d'Arthabaska Victoriaville	440	V P P P V	N N N N N		50
Wetaskiwin AR Wetaskiwin	865	C	N		16	Wetaskiwin AR Wetaskiwin	865	C	N		15
						Weyburn AR³ Weyburn	730	C	N		17
Whitehorse AR Ibex Valley Lake Laberge 1 Mt. Lorne Whitehorse Whitehorse, Unorganized	990	HAM R HAM C UNO	N N N N N		44	Whitehorse AR Whitehorse	990	C	N		31
Williams Lake AR Alkali Lake 1 Canim Lake 1 Canim Lake 2 Canim Lake 4 Cariboo, Subd. B Deep Creek 2 Dog Creek 1 Dog Creek 2 Johny Sticks 2 One Hundred Mile House Sandy Harry 4	950	R R R R SRD R R R R DM R	N N N N N N N N N N N N		96	Williams Lake AR Alkali Lake 1 Canim Lake 1 Canim Lake 2 Canim Lake 4 Canoe Creek 3 Cariboo, Subd. B Deep Creek 2 Dog Creek 1 Dog Creek 2 Johny Sticks 2 One Hundred Mile House Sandy Harry 4	950	R R R R R SRD R R R R VL R	N N N N N N N N N N N N		86

Nom de la RMR/AR/SDR	1996				1991						
	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N ^{bre} de SR	N ^{bre} de SD
Soda Creek 1		R	N			Soda Creek 1		R	N		
Williams Lake		C	N			Williams Lake		C	N		
Williams Lake 1		R	N			Williams Lake 1		R	N		
Windy Mouth 7		R	N			Windy Mouth 7		R	N		
Wood Buffalo AR²	860		N		83	Fort McMurray AR	860		N		126
						Beaver Lake 131		R	N		
Allison Bay 219		R	N								
Charles Lake 225		R	N								
Chipewyan 201		R	N								
Chipewyan 201A		R	N								
Chipewyan 201B		R	N								
Chipewyan 201C		R	N								
Chipewyan 201D		R	N								
Chipewyan 201E		R	N								
Chipewyan 201F		R	N								
Chipewyan 201G		R	N								
Clearwater 175		R	N			Clearwater 175		R	N		
Collin Lake 223		R	N								
Cornwall Lake 224		R	N								
Devil's Gate 220		R	N								
Dog Head 218		R	N								
Fort Mackay		S-E	N								
Fort Mackay 174		R	N								
Grégoire Lake 176		R	N			Fort McMurray		C	N		
Grégoire Lake 176A		R	N			Grégoire Lake 176		R	N		
						Grégoire Lake 176A		R	N		
						Heart Lake 167		R	N		
						Improvement District		ID	N		
						No. 18 (partie)					
Janvier 194		R	N			Janvier 194		R	N		
Namur Lake 174B		R	N			Lac la Biche		T	N		
Namur River 174A		R	N								
Old Fort 217		R	N			Plamondon		VL	N		
Sandy Point 221		R	N								
Wood Buffalo		SM	N								
Woodstock AR	544		O		45	Woodstock AR	544		O		38
Woodstock		C	O			Woodstock		C	O		
Yellowknife AR	995		N		37	Yellowknife AR	995		N		36
Yellowknife		C	N			Yellowknife		C	N		
Yorkton AR	710		N		31	Yorkton AR	710		N		32
Ebenezer		VL	N			Ebenezer		VL	N		
Orkney No. 244		RM	N			Orkney No. 244		RM	N		
Springside		T	N			Springside		T	N		
Willowbrook		VL	N			Willowbrook		VL	N		
Yorkton		C	N			Yorkton		C	N		

¹ Nouvelle région pour le recensement de 1996.

² Changement de nom pour le recensement de 1996.

³ Région supprimée pour le recensement de 1996.

⁴ Nouvelle région divisée en secteurs de recensement pour le recensement de 1996.

⁵ Partie de la RMR de Montréal (462) pour le recensement de 1996.

⁶ Partie de l'AR de Chatham (556) pour le recensement de 1996.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

Annexe O. Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire

Qualité des données

Généralités

Le recensement de 1996 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect des normes élevées tout au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Il faut que les utilisateurs des données du recensement sachent que ces erreurs existent et qu'ils aient une idée générale de ses principales composantes afin d'être en mesure de déterminer si les données produites peuvent leur être utiles et d'évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation des documents jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent plus ou moins au hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas des erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un «biais» dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreur sont les suivants :

- les **erreurs de couverture** qui se produisent lorsqu'on oublie des logements et/ou des personnes, qu'on les englobe à tort ou qu'on les compte deux fois;
- les **erreurs dues à la non-réponse** qui surviennent lorsque l'on n'a pu obtenir de réponses d'un petit nombre de ménages et/ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison;
- les **erreurs de réponse** qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse;
- les **erreurs de traitement** qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment au **codage**, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; à la **saisie des données**, lorsque les préposés à l'entrée des données transfèrent sur bandes pour ordinateur les réponses figurant au questionnaire du recensement; à l'**imputation**, lorsqu'une réponse «valide», mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou «invalidé» («valide» et «invalidé» renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);
- les **erreurs d'échantillonnage** qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages; elles résultent du fait que les réponses à ces questions, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des résultats que l'on aurait obtenus si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur découlant du fait que des personnes ou des logements ont été oubliés, englobés à tort dans le recensement ou comptés deux fois.

L'oubli de logements ou de personnes se traduit par un **sous-dénombrement**. Des logements peuvent être oubliés en raison d'une mauvaise interprétation des limites du secteur de dénombrement (SD), ou du fait que ces logements n'ont pas l'apparence de logements ou semblent inhabitables. Des personnes peuvent être oubliées parce que leur logement est oublié ou classé comme inoccupé, ou quand certains membres du ménage sont omis sur le questionnaire parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure. Enfin, certaines personnes peuvent être oubliées parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

Le dénombrement à tort ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un **surdénombrement**. Il peut y avoir surdénombrement des logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements ou lorsque des unités d'habitation ne répondant pas à la définition du logement retenue pour les fins du recensement sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un logement plus grand. Il peut y avoir double compte des logements lorsqu'il existe une certaine ambiguïté au sujet des limites des SD. Les personnes peuvent être comptées deux fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers de la population du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

En 1996, trois études permettent de mesurer l'erreur de couverture. Dans le contexte de la vérification des logements inoccupés, on a de nouveau visité un échantillon de logements classés comme inoccupés afin de vérifier s'ils étaient réellement inoccupés le jour du recensement. Les chiffres définitifs du recensement ont ensuite été corrigés pour tenir compte des personnes ou des ménages oubliés du fait que leur logement avait été classé par erreur comme inoccupé. En dépit de ces ajustements, les chiffres définitifs peuvent tout de même être entachés d'un certain sous-dénombrement. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes de sexe masculin et les personnes récemment immigrées. La contre-vérification des dossiers permet de mesurer le sous-dénombrement résiduel pour le Canada, de même que pour chaque province et chaque territoire. L'étude du surdénombrement a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de la contre-vérification des dossiers et de l'étude du surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

Autres erreurs non dues à l'échantillonnage

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, d'autres erreurs influent sur les caractéristiques de ces unités.

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire a été livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y manque des données à certaines questions ou pour certaines personnes. Des efforts considérables sont déployés afin d'obtenir une réponse la plus complète possible. Les recenseurs contrôlent les questionnaires et assurent un suivi à l'égard de l'information manquante. Le travail du recenseur est ensuite vérifié tant par un surveillant que par un technicien du contrôle qualitatif. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte. Bien que les entrées manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chaque valeur manquante par la valeur correspondante figurant dans un enregistrement «similaire», il est possible que certaines **erreurs de non-réponse** s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure se traduira par l'introduction d'un **biais de non-réponse**.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Ces erreurs sont désignées sous le nom **d'erreurs de réponse**. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire du fait que les répondants aient fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs en remplissant certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou au moment du rappel effectué pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du questionnaire du recensement nécessitent une réponse en lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des **erreurs de codage** se produisent lorsque la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire, ou lorsque la liste des codes est longue (p. ex., principal domaine d'études, lieu de travail). L'étape formelle du contrôle qualitatif (CQ) permet de cerner et de rectifier les erreurs de codage et d'en réduire le nombre. À l'intérieur de chaque unité de travail, un échantillon des réponses est codé indépendamment une deuxième fois. La résolution des incohérences entre les premier et deuxième codages détermine la nécessité, s'il y a lieu, de coder à nouveau l'unité de travail. Exception faite pour le codage des variables de l'industrie et de la profession, la plupart des tâches de codage du recensement sont maintenant automatisées, en partie pour tenter de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont introduits sur clavier dans un fichier informatique. Deux méthodes de résolution ordonnée sont utilisées pour limiter le nombre **d'erreurs à la saisie des données**. Dans un premier temps, certains contrôles (comme des vérifications d'étendue) sont effectués à mesure que les données sont entrées. Dans un second temps, on introduit de nouveau sur clavier un échantillon tiré de chaque lot de documents, puis on compare les entrées résultantes aux entrées initiales. Le travail non satisfaisant est ainsi circonscrit et corrigé et, si cela est nécessaire, le reste du lot est de nouveau introduit au clavier.

Une fois saisies, les données font l'objet de vérifications qui consistent à les soumettre à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. À l'étape de l'imputation, on substitue à ces dernières des réponses déduites à partir des autres données de l'enregistrement ou des réponses tirées d'un enregistrement donneur similaire. L'imputation permet d'obtenir une base de données complète dont les données correspondent aux chiffres du recensement et facilitent les analyses multidimensionnelles. Même si des erreurs peuvent être introduites à **l'étape de l'imputation**, les méthodes utilisées ont fait l'objet de tests rigoureux visant à réduire au minimum les erreurs systématiques.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du recensement de 1996. Ainsi, on a calculé les taux de réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel d'erreur de non-réponse et d'autre type d'erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du recensement de 1996 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques «stables» (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle, le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du recensement de 1996 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du recensement de 1991.

Erreurs d'échantillonnage

Les estimations obtenues en pondérant les réponses recueillies auprès d'un échantillon sont susceptibles d'être entachées d'erreurs en raison de la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon, qui n'est généralement pas identique à la répartition correspondante au sein de la population dans laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique étudiée au sein de la population. Lorsque la valeur contenue dans la case est élevée, cette erreur sera relativement faible proportionnellement à cette valeur. Lorsque la valeur contenue dans la case est faible, cette erreur sera relativement importante proportionnellement à cette valeur.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage est d'ordinaire exprimée sous forme d'«erreur type». Il s'agit de la racine carrée de la moyenne, calculée pour l'ensemble des échantillons de même taille prélevés selon le même plan d'échantillonnage, des carrés de l'écart de l'estimation obtenue à partir de l'échantillon par rapport à la valeur pour l'ensemble de la population.

Le tableau ci-dessous fournit des mesures approximatives de l'erreur type due à l'échantillonnage. Ces mesures sont données uniquement à titre indicatif.

Tableau: Erreur type approximative due à l'échantillonnage pour les données-échantillon du recensement de 1996

Valeur contenue dans la case	Erreur type approximative
50 ou moins	15
100	20
200	30
500	45
1 000	65
2 000	90
5 000	140
10 000	200
20 000	280
50 000	450
100 000	630
500 000	1 400

Les utilisateurs souhaitant déterminer l'erreur d'échantillonnage approximative pour une case de données dont la valeur a été obtenue à partir de l'échantillon de 20 % doivent choisir l'erreur type correspondant à l'entrée dans la colonne «Valeur contenue dans la case» ci-dessus qui se rapproche le plus de celle qui figure dans la case de données de la totalisation en cause. En utilisant la valeur ainsi obtenue pour l'erreur type, l'utilisateur peut, en général et à juste titre, être certain que la valeur réelle pour la population dénombrée (ne tenant pas compte des formes d'erreur autres que l'erreur d'échantillonnage) ne s'écarte pas de la valeur contenue dans la case dans une proportion supérieure ou inférieure à trois fois l'erreur type (p. ex., si la valeur contenue dans la case est 1 000, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la valeur réelle serait de $1\ 000 \pm (3 \times 65)$ ou de $1\ 000 \pm 195$).

Les erreurs types données dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas aux totaux ou aux totaux partiels relatifs à la population ou aux univers (personnes, ménages, logements ou familles) pour la région géographique étudiée (voir Échantillonnage et pondération). On peut déterminer l'effet de l'échantillonnage pour ces valeurs en les comparant à celles des publications correspondantes contenant des données intégrales.

Il est à noter que l'effet du plan d'échantillonnage et de la méthode de pondération utilisés dans le cadre du recensement de 1996 variera d'une caractéristique à l'autre et d'une région géographique à l'autre. Il est donc possible que les valeurs de l'erreur type données dans le tableau ci-dessus sous-estiment ou surestiment l'erreur attribuable à l'échantillonnage.

Échantillonnage et pondération

Les données du recensement de 1996 sont soit des données intégrales (c.-à-d. recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon (c.-à-d. recueillies auprès d'un échantillon aléatoire comprenant un ménage sur cinq) que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données du présent rapport ont été recueillies auprès d'un échantillon de 20 % et pondérées pour compenser pour l'échantillonnage. Tous les en-têtes de tableaux sont annotés en conséquence. On notera que, dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Il est possible que, pour une région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de la population, des ménages, des logements ou des familles diffère du chiffre correspondant figurant dans les publications contenant des données intégrales. Ces variations (en plus de l'effet de l'arrondissement aléatoire) sont attribuables à l'échantillonnage.

Confidentialité et arrondissement aléatoire

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un **arrondissement aléatoire** qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de «5» et, dans certains cas, de «10». Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Les utilisateurs doivent savoir que les totaux et les marges sont arrondis séparément et qu'ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100 %. Les répartitions en pourcentage et les taux sont dans la plupart des cas basés sur des données arrondies, alors que les variations en pourcentage et les moyennes sont basées sur des données non arrondies. La distorsion importante pouvant résulter de l'arrondissement aléatoire dans le cas des cases de faible valeur mérite aussi d'être signalée. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté la technique de la **suppression des régions**, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

Dans le cadre de la **suppression des régions**, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales, les données sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 40 personnes;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon, les données sont supprimées si la population totale de la région, excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels, est inférieure à 40 personnes, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon.

Il y a quelques exceptions à ces règles :

- les données renfermant une répartition du revenu et les statistiques connexes sont supprimées si la population excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels de la région est inférieure à 250 personnes, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales et se réfèrent aux codes postaux à six caractères, les données sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 100 personnes;
- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon et se réfèrent aux codes postaux à six caractères, les données sont supprimées si la population totale de la région excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon est inférieure à 100 personnes.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

La technique de suppression est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c.-à-d. la série des Profils, les tableaux sommaires de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

Dans le cas de la **suppression des cases**, il faut préciser une valeur minimale acceptable. Toutes les cases dont la valeur est inférieure au seuil établi sont supprimées et remplacées par des zéros. Les données sont toutefois incluses dans les totaux, partiels ou non, du niveau d'agrégation supérieur approprié.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, communiquer avec la Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6, ou en composant le (613) 951-6934.

Annexe P. Formule 2B de 1996, Questionnaire sur la population

This questionnaire is available in English ☎ 800 670-3388

RÉSERVÉAU BUREAU		Prov.	CÉ-n °	SDn °	NV	DDR	2B	1.			
Ménagen °	Type de formule	Nombre de personnes		Questionnaire n °		TL	M	LC	RT	Gdl.	2.
	4										

Formules 3

2 4

1 3 5



Un message sur le recensement

Depuis plus de 300 ans, le recensement trace le portrait de notre population et de l'endroit où nous vivons. Les renseignements recueillis le 14 mai 1996 nous aideront tous à mieux nous préparer pour l'avenir. Le recensement fournit l'information dont ont besoin les groupes communautaires, les entreprises et les divers échelons de gouvernement pour développer des projets en matière d'éducation et de formation, de nouveaux produits et services, de logements pour les personnes âgées, de services de santé et de plusieurs autres programmes qui sont importants pour nous tous.

En vertu de la loi, Statistique Canada doit mener un recensement à tous les cinq ans, et chaque ménage doit remplir un questionnaire du recensement. Et, en vertu de la loi, personne, à l'exception du personnel de Statistique Canada, ne peut voir les renseignements que vous lui fournissez.

Veuillez remplir votre questionnaire du recensement et le retourner par la poste le 14 mai 1996.

Je vous remercie de votre collaboration.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, L.R.C. (1985), ch. S-19. La loi vous oblige à les fournir.

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI



Commencez ici en inscrivant votre adresse en majuscules

ÉTAPE 1

N° et rue ou lot et concession

N° d'app.

Ville, village, réserve indienne

Province/territoire

Code postal

Ind. rég.

N° de téléphone

 -

Peut-on vous aider?

Voyez le Guide

ou appelez-nous
sans frais au :

1 800 670-3388



Pour ATME – composez :
1 800 303-9633

Nota : Pour alléger le questionnaire, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.



ÉTAPE 2

Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le 14 mai 1996, vivent habituellement ici, même si elles sont temporairement absentes en raison d'un voyage d'affaires, d'études ou de vacances.

N'oubliez pas de vous inscrire!






- **Commencez par inscrire** les nom et prénom d'un adulte puis, s'il y a lieu, ceux du conjoint de cette personne et de leurs enfants.
- Inscrivez ensuite les nom et prénom de toutes les autres personnes qui vivent habituellement ici. Les enfants devraient être inscrits à la suite de leurs parents.

	Nom de famille	Prénom
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utilisez la section réservée aux observations à la page 6.

ASSUREZ-VOUS D'INSCRIRE

- **toutes les personnes qui vivent habituellement ici**, y compris les nouveau-nés, les colocataires, les chambreurs et les employés résidents;
- **les fils ou les filles qui demeurent ailleurs pendant leurs études**, mais qui reviennent vivre ici une partie de l'année;
- **les enfants en garde partagée** qui demeurent ici la majeure partie du temps (s'ils passent autant de temps avec chaque parent, les inscrire s'ils demeurent ici le 14 mai 1996);
- les personnes d'un autre pays qui demeurent au Canada et qui ont **un permis de travail, un permis de séjour pour étudiant ou un permis ministériel, ou les personnes qui réclament le statut de réfugié**, et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes qui vivent habituellement ici, mais qui se trouvent depuis **moins de six mois** dans un **établissement institutionnel** (comme un foyer pour personnes âgées, un hôpital ou une prison);
- les personnes qui demeurent ici le 14 mai 1996 et qui **n'ont pas de domicile habituel ailleurs**.

 <p>ÉTAPE 3</p>	<p>Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 2 parce que vous n'étiez pas certain qu'il fallait les compter?</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • d'autres personnes apparentées vivant ici; • un étudiant absent à cause de ses études; • un chambreur qui a un autre domicile; • une personne qui a déménagé récemment; • un membre du ménage qui se trouve dans un établissement institutionnel. 	<p>00.</p> <p><input type="radio"/> Non</p> <p>01 <input type="radio"/> Oui → Inscrivez (en majuscules) le nom de chacune d'elles et la raison de l'omission.</p> <table border="1" data-bbox="824 432 1268 558"> <tr><td>Nom</td></tr> <tr><td>Raison</td></tr> </table> <table border="1" data-bbox="824 585 1268 711"> <tr><td>Nom</td></tr> <tr><td>Raison</td></tr> </table> <p>Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utilisez la section réservée aux observations à la page 6.</p>	Nom	Raison	Nom	Raison
Nom						
Raison						
Nom						
Raison						
 <p>ÉTAPE 4</p>	<p>Est-ce que TOUTES LES PERSONNES de ce ménage sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des représentants du gouvernement d'un autre pays et leur famille; <p>OU • des membres des Forces armées d'un autre pays et leur famille;</p> <p>OU • des résidents d'un autre pays en visite au Canada, par exemple en voyage d'affaires ou en vacances?</p>	<p><input type="radio"/> Non → Continuez à l'étape 5</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui → Ne remplissez pas le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.</p>				
 <p>ÉTAPE 5</p>	<p>Si TOUTES LES PERSONNES de ce ménage demeurent ici temporairement et ont un domicile habituel ailleurs au Canada, indiquez le nombre total de personnes dans cette case</p>	<p>03 <input type="text"/> → Ne remplissez pas le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.</p>				
 <p>ÉTAPE 6</p>	<p>Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui EXPLOITE une exploitation agricole?</p> <p><i>Une exploitation agricole comprend : un ranch, une ferme, un parc d'engraissement, une ferme de plaisance, une serre, une champignonnière, une pépinière, une plantation d'arbres de Noël, une ferme d'animaux à fourrure, une ferme chevaline, une ferme à gibier, une exploitation apicole</i></p>	<p>04 <input type="radio"/> Non</p> <p>05 <input type="radio"/> Oui</p>				
 <p>ÉTAPE 7</p>	<p>À la question 1 à la page suivante, transcrivez les noms figurant à l'étape 2.</p>	<p>MÉNAGES COMPTANT PLUS DE SIX PERSONNES</p> <p>Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez les six premières sur ce questionnaire et les autres sur un deuxième questionnaire. Si vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section réservée aux observations à la page 6. Un représentant de Statistique Canada communiquera avec vous.</p>				

<p>1. N O M</p> <p>Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à Étape 2 .</p> <p>Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.</p>	<p style="text-align: center;">PERSONNE 1</p> <p>Nom de famille</p> <hr/> <p>Prénom</p>	<p style="text-align: center;">PERSONNE 2</p> <p>Nom de famille</p> <hr/> <p>Prénom</p>																			
<p>2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1</p> <p>Pour chaque personne vivant habituellement ici, indiquez le lien avec la Personne 1.</p> <p><i>Cochez ou précisez une seule réponse.</i></p> <p><i>Les enfants d'une autre union, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme des fils et des filles.</i></p> <p><i>Si aucune des réponses fournies ne s'applique, utilisez la case «Autre» pour indiquer le lien avec la Personne 1.</i></p> <p><i>Exemples d'«autres» liens avec la Personne 1 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>cousin ou cousine</i> • <i>nièce ou neveu</i> • <i>partenaire en union libre du fils (bru de fait)</i> • <i>époux ou épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse</i> • <i>fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse</i> • <i>fille ou fils du ou de la colocataire</i> • <i>employé ou employée</i> 	<p>01.</p> <p>01 <input checked="" type="radio"/> PERSONNE 1</p>	<p>02.</p> <p>02 <input type="radio"/> Époux ou épouse de la Personne 1</p> <p>03 <input type="radio"/> Partenaire en union libre de la Personne 1</p> <p>04 <input type="radio"/> Fils ou fille de la Personne 1</p> <p>05 <input type="radio"/> Gendre ou bru de la Personne 1</p> <p>06 <input type="radio"/> Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1</p> <p>07 <input type="radio"/> Père ou mère de la Personne 1</p> <p>08 <input type="radio"/> Beau-père ou belle-mère de la Personne 1</p> <p>09 <input type="radio"/> Grand-père ou grand-mère de la Personne 1</p> <p>10 <input type="radio"/> Frère ou soeur de la Personne 1</p> <p>11 <input type="radio"/> Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1</p> <p>12 <input type="radio"/> Chambreur ou chambreuse</p> <p>13 <input type="radio"/> Colocataire</p> <p style="text-align: center;">Autre — Précisez</p> <p>14 <input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/></p>																			
<p>3. DATE DE NAISSANCE</p> <p>Inscrivez le jour , le mois et l'année .</p> <p><i>Exemple :</i> <i>Si cette personne est née le 23 février 1954, inscrivez</i> <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">23</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">02</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">1954</td></tr></table></p> <p><i>Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.</i></p>	23	02	1954	<p>Date de naissance</p> <table style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td></td> <td>Jour</td> <td>Mois</td> <td>Année</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td><input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/></td> <td><input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/></td> <td><input style="width: 20px; height: 20px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text" value="1"/></td> </tr> </table>		Jour	Mois	Année	15	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px; height: 20px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text" value="1"/>	<p>Date de naissance</p> <table style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td></td> <td>Jour</td> <td>Mois</td> <td>Année</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td><input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/></td> <td><input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/></td> <td><input style="width: 20px; height: 20px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text" value="1"/></td> </tr> </table>		Jour	Mois	Année	15	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px; height: 20px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text" value="1"/>
23	02	1954																			
	Jour	Mois	Année																		
15	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px; height: 20px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text" value="1"/>																		
	Jour	Mois	Année																		
15	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 20px; height: 20px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text" value="1"/>																		
<p>4. S E X E</p>	<p>16 <input type="radio"/> Masculin 17 <input type="radio"/> Féminin</p>	<p>16 <input type="radio"/> Masculin 17 <input type="radio"/> Féminin</p>																			
<p>5. É T A T M A T R I M O N I A L</p> <p><i>Cochez un seul cercle.</i></p>	<p>18 <input type="radio"/> Légalement marié (et non séparé)</p> <p>19 <input type="radio"/> Séparé, mais toujours légalement marié</p> <p>20 <input type="radio"/> Divorcé</p> <p>21 <input type="radio"/> Veuf ou veuve</p> <p>22 <input type="radio"/> Célibataire (jamais marié)</p>	<p>18 <input type="radio"/> Légalement marié (et non séparé)</p> <p>19 <input type="radio"/> Séparé, mais toujours légalement marié</p> <p>20 <input type="radio"/> Divorcé</p> <p>21 <input type="radio"/> Veuf ou veuve</p> <p>22 <input type="radio"/> Célibataire (jamais marié)</p>																			
<p>6. Cette personne vit-elle avec un partenaire en union libre?</p> <p><i>Par union libre, on entend deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme sans être légalement mariées l'une à l'autre.</i></p>	<p>23 <input type="radio"/> O u i</p> <p>24 <input type="radio"/> N o n</p>	<p>23 <input type="radio"/> O u i</p> <p>24 <input type="radio"/> N o n</p>																			

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

<p>03.</p> <p>02 <input type="radio"/> Époux ou épouse de la Personne 1</p> <p>03 <input type="radio"/> Partenaire en union libre de la Personne 1</p> <p>04 <input type="radio"/> Fils ou fille de la Personne 1</p> <p>05 <input type="radio"/> Gendre ou bru de la Personne 1</p> <p>06 <input type="radio"/> Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1</p> <p>07 <input type="radio"/> Père ou mère de la Personne 1</p> <p>08 <input type="radio"/> Beau-père ou belle-mère de la Personne 1</p> <p>09 <input type="radio"/> Grand-père ou grand-mère de la Personne 1</p> <p>10 <input type="radio"/> Frère ou soeur de la Personne 1</p> <p>11 <input type="radio"/> Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1</p> <p>12 <input type="radio"/> Chambreur ou chambreuse</p> <p>13 <input type="radio"/> Colocataire</p> <p>Autre — Précisez</p> <p>14 <input type="text"/></p>	<p>04.</p> <p>02 <input type="radio"/> Époux ou épouse de la Personne 1</p> <p>03 <input type="radio"/> Partenaire en union libre de la Personne 1</p> <p>04 <input type="radio"/> Fils ou fille de la Personne 1</p> <p>05 <input type="radio"/> Gendre ou bru de la Personne 1</p> <p>06 <input type="radio"/> Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1</p> <p>07 <input type="radio"/> Père ou mère de la Personne 1</p> <p>08 <input type="radio"/> Beau-père ou belle-mère de la Personne 1</p> <p>09 <input type="radio"/> Grand-père ou grand-mère de la Personne 1</p> <p>10 <input type="radio"/> Frère ou soeur de la Personne 1</p> <p>11 <input type="radio"/> Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1</p> <p>12 <input type="radio"/> Chambreur ou chambreuse</p> <p>13 <input type="radio"/> Colocataire</p> <p>Autre — Précisez</p> <p>14 <input type="text"/></p>	<p>05.</p> <p>02 <input type="radio"/> Époux ou épouse de la Personne 1</p> <p>03 <input type="radio"/> Partenaire en union libre de la Personne 1</p> <p>04 <input type="radio"/> Fils ou fille de la Personne 1</p> <p>05 <input type="radio"/> Gendre ou bru de la Personne 1</p> <p>06 <input type="radio"/> Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1</p> <p>07 <input type="radio"/> Père ou mère de la Personne 1</p> <p>08 <input type="radio"/> Beau-père ou belle-mère de la Personne 1</p> <p>09 <input type="radio"/> Grand-père ou grand-mère de la Personne 1</p> <p>10 <input type="radio"/> Frère ou soeur de la Personne 1</p> <p>11 <input type="radio"/> Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1</p> <p>12 <input type="radio"/> Chambreur ou chambreuse</p> <p>13 <input type="radio"/> Colocataire</p> <p>Autre — Précisez</p> <p>14 <input type="text"/></p>	<p>06.</p> <p>02 <input type="radio"/> Époux ou épouse de la Personne 1</p> <p>03 <input type="radio"/> Partenaire en union libre de la Personne 1</p> <p>04 <input type="radio"/> Fils ou fille de la Personne 1</p> <p>05 <input type="radio"/> Gendre ou bru de la Personne 1</p> <p>06 <input type="radio"/> Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1</p> <p>07 <input type="radio"/> Père ou mère de la Personne 1</p> <p>08 <input type="radio"/> Beau-père ou belle-mère de la Personne 1</p> <p>09 <input type="radio"/> Grand-père ou grand-mère de la Personne 1</p> <p>10 <input type="radio"/> Frère ou soeur de la Personne 1</p> <p>11 <input type="radio"/> Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1</p> <p>12 <input type="radio"/> Chambreur ou chambreuse</p> <p>13 <input type="radio"/> Colocataire</p> <p>Autre — Précisez</p> <p>14 <input type="text"/></p>
<p>Date de naissance</p> <p>Jour Mois Année</p> <p>15 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>Date de naissance</p> <p>Jour Mois Année</p> <p>15 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>Date de naissance</p> <p>Jour Mois Année</p> <p>15 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>Date de naissance</p> <p>Jour Mois Année</p> <p>15 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>
<p>16 <input type="radio"/> Masculin 17 <input type="radio"/> Féminin</p>	<p>16 <input type="radio"/> Masculin 17 <input type="radio"/> Féminin</p>	<p>16 <input type="radio"/> Masculin 17 <input type="radio"/> Féminin</p>	<p>16 <input type="radio"/> Masculin 17 <input type="radio"/> Féminin</p>
<p>18 <input type="radio"/> Légalement marié (et non séparé)</p> <p>19 <input type="radio"/> Séparé, mais toujours légalement marié</p> <p>20 <input type="radio"/> Divorcé</p> <p>21 <input type="radio"/> Veuf ou veuve</p> <p>22 <input type="radio"/> Célibataire (jamais marié)</p>	<p>18 <input type="radio"/> Légalement marié (et non séparé)</p> <p>19 <input type="radio"/> Séparé, mais toujours légalement marié</p> <p>20 <input type="radio"/> Divorcé</p> <p>21 <input type="radio"/> Veuf ou veuve</p> <p>22 <input type="radio"/> Célibataire (jamais marié)</p>	<p>18 <input type="radio"/> Légalement marié (et non séparé)</p> <p>19 <input type="radio"/> Séparé, mais toujours légalement marié</p> <p>20 <input type="radio"/> Divorcé</p> <p>21 <input type="radio"/> Veuf ou veuve</p> <p>22 <input type="radio"/> Célibataire (jamais marié)</p>	<p>18 <input type="radio"/> Légalement marié (et non séparé)</p> <p>19 <input type="radio"/> Séparé, mais toujours légalement marié</p> <p>20 <input type="radio"/> Divorcé</p> <p>21 <input type="radio"/> Veuf ou veuve</p> <p>22 <input type="radio"/> Célibataire (jamais marié)</p>
<p>23 <input type="radio"/> O u i</p> <p>24 <input type="radio"/> N o n</p>	<p>23 <input type="radio"/> O u i</p> <p>24 <input type="radio"/> N o n</p>	<p>23 <input type="radio"/> O u i</p> <p>24 <input type="radio"/> N o n</p>	<p>23 <input type="radio"/> O u i</p> <p>24 <input type="radio"/> N o n</p>

1. N O M	PERSONNE 1	PERSONNE 2
Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
L I M I T A T I O N S D ' A C T I V I T É	07.	08.
7. Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique : a) à la maison? _____	01 <input type="radio"/> Non, pas limitée 02 <input type="radio"/> Oui, limitée	01 <input type="radio"/> Non, pas limitée 02 <input type="radio"/> Oui, limitée
b) à l'école ou au travail? _____	03 <input type="radio"/> Non, pas limitée 04 <input type="radio"/> Oui, limitée 05 <input type="radio"/> Sans objet	03 <input type="radio"/> Non, pas limitée 04 <input type="radio"/> Oui, limitée 05 <input type="radio"/> Sans objet
c) dans d'autres activités, par exemple, dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?	06 <input type="radio"/> Non, pas limitée 07 <input type="radio"/> Oui, limitée	06 <input type="radio"/> Non, pas limitée 07 <input type="radio"/> Oui, limitée
8. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de longue durée ?	08 <input type="radio"/> Non 09 <input type="radio"/> Oui	08 <input type="radio"/> Non 09 <input type="radio"/> Oui
L A N G U E		
9. Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? <i>Cochez un seul cercle.</i>	10 <input type="radio"/> Anglais seulement 11 <input type="radio"/> Français seulement 12 <input type="radio"/> Anglais et français 13 <input type="radio"/> Ni anglais ni français	10 <input type="radio"/> Anglais seulement 11 <input type="radio"/> Français seulement 12 <input type="radio"/> Anglais et français 13 <input type="radio"/> Ni anglais ni français
10. Quelle(s) langue(s), autre(s) que l'anglais ou le français , cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?	14 <input type="radio"/> Aucune OU <i>Précisez laquelle ou lesquelles</i> 15 <input type="text"/> 16 <input type="text"/> 17 <input type="text"/>	14 <input type="radio"/> Aucune OU <i>Précisez laquelle ou lesquelles</i> 15 <input type="text"/> 16 <input type="text"/> 17 <input type="text"/>
11. Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison?	18 <input type="radio"/> Anglais 19 <input type="radio"/> Français <i>Autre – Précisez</i> 20 <input type="text"/>	18 <input type="radio"/> Anglais 19 <input type="radio"/> Français <i>Autre – Précisez</i> 20 <input type="text"/>
12. Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore ? <i>Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.</i>	21 <input type="radio"/> Anglais 22 <input type="radio"/> Français <i>Autre – Précisez</i> 23 <input type="text"/>	21 <input type="radio"/> Anglais 22 <input type="radio"/> Français <i>Autre – Précisez</i> 23 <input type="text"/>

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
▼	▼	▼	▼
09.	10.	11.	12.
01 <input type="radio"/> Non, pas limitée 02 <input type="radio"/> Oui, limitée	01 <input type="radio"/> Non, pas limitée 02 <input type="radio"/> Oui, limitée	01 <input type="radio"/> Non, pas limitée 02 <input type="radio"/> Oui, limitée	01 <input type="radio"/> Non, pas limitée 02 <input type="radio"/> Oui, limitée
03 <input type="radio"/> Non, pas limitée 04 <input type="radio"/> Oui, limitée 05 <input type="radio"/> Sans objet	03 <input type="radio"/> Non, pas limitée 04 <input type="radio"/> Oui, limitée 05 <input type="radio"/> Sans objet	03 <input type="radio"/> Non, pas limitée 04 <input type="radio"/> Oui, limitée 05 <input type="radio"/> Sans objet	03 <input type="radio"/> Non, pas limitée 04 <input type="radio"/> Oui, limitée 05 <input type="radio"/> Sans objet
06 <input type="radio"/> Non, pas limitée 07 <input type="radio"/> Oui, limitée	06 <input type="radio"/> Non, pas limitée 07 <input type="radio"/> Oui, limitée	06 <input type="radio"/> Non, pas limitée 07 <input type="radio"/> Oui, limitée	06 <input type="radio"/> Non, pas limitée 07 <input type="radio"/> Oui, limitée
08 <input type="radio"/> Non 09 <input type="radio"/> Oui	08 <input type="radio"/> Non 09 <input type="radio"/> Oui	08 <input type="radio"/> Non 09 <input type="radio"/> Oui	08 <input type="radio"/> Non 09 <input type="radio"/> Oui
10 <input type="radio"/> Anglais seulement 11 <input type="radio"/> Français seulement 12 <input type="radio"/> Anglais et français 13 <input type="radio"/> Ni anglais ni français	10 <input type="radio"/> Anglais seulement 11 <input type="radio"/> Français seulement 12 <input type="radio"/> Anglais et français 13 <input type="radio"/> Ni anglais ni français	10 <input type="radio"/> Anglais seulement 11 <input type="radio"/> Français seulement 12 <input type="radio"/> Anglais et français 13 <input type="radio"/> Ni anglais ni français	10 <input type="radio"/> Anglais seulement 11 <input type="radio"/> Français seulement 12 <input type="radio"/> Anglais et français 13 <input type="radio"/> Ni anglais ni français
14 <input type="radio"/> Aucune OU Précisez laquelle ou lesquelles	14 <input type="radio"/> Aucune OU Précisez laquelle ou lesquelles	14 <input type="radio"/> Aucune OU Précisez laquelle ou lesquelles	14 <input type="radio"/> Aucune OU Précisez laquelle ou lesquelles
15 <input type="text"/>	15 <input type="text"/>	15 <input type="text"/>	15 <input type="text"/>
16 <input type="text"/>	16 <input type="text"/>	16 <input type="text"/>	16 <input type="text"/>
17 <input type="text"/>	17 <input type="text"/>	17 <input type="text"/>	17 <input type="text"/>
18 <input type="radio"/> Anglais 19 <input type="radio"/> Français Autre – Précisez	18 <input type="radio"/> Anglais 19 <input type="radio"/> Français Autre – Précisez	18 <input type="radio"/> Anglais 19 <input type="radio"/> Français Autre – Précisez	18 <input type="radio"/> Anglais 19 <input type="radio"/> Français Autre – Précisez
20 <input type="text"/>	20 <input type="text"/>	20 <input type="text"/>	20 <input type="text"/>
21 <input type="radio"/> Anglais 22 <input type="radio"/> Français Autre – Précisez	21 <input type="radio"/> Anglais 22 <input type="radio"/> Français Autre – Précisez	21 <input type="radio"/> Anglais 22 <input type="radio"/> Français Autre – Précisez	21 <input type="radio"/> Anglais 22 <input type="radio"/> Français Autre – Précisez
23 <input type="text"/>	23 <input type="text"/>	23 <input type="text"/>	23 <input type="text"/>

1. N O M	PERSONNE 1	PERSONNE 2
Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
RENSEIGNEMENTS SOCIO-CULTURELS 13. Où cette personne est-elle née? <input type="checkbox"/> <i>Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.</i> 14. De quel pays cette personne est-elle un citoyen? <input type="checkbox"/> <i>Indiquez plus d'une citoyenneté, s'il y a lieu.</i> 15. Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, un immigrant reçu ? <input type="checkbox"/> <i>Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.</i> 16. En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois? <i>Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.</i> 17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? <input type="checkbox"/> <i>Par exemple, Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïcain, Vietnamiens, Libanais, Chilien, Somalien, etc.</i>	13. Née au Canada 01 <input type="checkbox"/> T.-N. 07 <input type="checkbox"/> Man. 02 <input type="checkbox"/> Î.-P.-É. 08 <input type="checkbox"/> Sask. 03 <input type="checkbox"/> N.-É. 09 <input type="checkbox"/> Alb. 04 <input type="checkbox"/> N.-B. 10 <input type="checkbox"/> C.-B. 05 <input type="checkbox"/> Qué. 11 <input type="checkbox"/> Yukon 06 <input type="checkbox"/> Ont. 12 <input type="checkbox"/> T.N.-O. Née en dehors du Canada Pays – Précisez 13 <input type="text"/> 14 <input type="checkbox"/> Du Canada, par naissance 15 <input type="checkbox"/> Du Canada, par naturalisation Autre pays – Précisez 16 <input type="text"/> 17 <input type="checkbox"/> Non → Passez à la question 17 18 <input type="checkbox"/> Oui Année 20 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Précisez tous les groupes qui s'appliquent 21 <input type="text"/> 22 <input type="text"/> 23 <input type="text"/> 24 <input type="text"/>	14. Née au Canada 01 <input type="checkbox"/> T.-N. 07 <input type="checkbox"/> Man. 02 <input type="checkbox"/> Î.-P.-É. 08 <input type="checkbox"/> Sask. 03 <input type="checkbox"/> N.-É. 09 <input type="checkbox"/> Alb. 04 <input type="checkbox"/> N.-B. 10 <input type="checkbox"/> C.-B. 05 <input type="checkbox"/> Qué. 11 <input type="checkbox"/> Yukon 06 <input type="checkbox"/> Ont. 12 <input type="checkbox"/> T.N.-O. Née en dehors du Canada Pays – Précisez 13 <input type="text"/> 14 <input type="checkbox"/> Du Canada, par naissance 15 <input type="checkbox"/> Du Canada, par naturalisation Autre pays – Précisez 16 <input type="text"/> 17 <input type="checkbox"/> Non → Passez à la question 17 18 <input type="checkbox"/> Oui Année 20 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Précisez tous les groupes qui s'appliquent 21 <input type="text"/> 22 <input type="text"/> 23 <input type="text"/> 24 <input type="text"/>

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

<p>15.</p> <p>Née au Canada</p> <p>01 <input type="radio"/> T.-N. 07 <input type="radio"/> Man. 02 <input type="radio"/> Î.-P.-É. 08 <input type="radio"/> Sask. 03 <input type="radio"/> N.-É. 09 <input type="radio"/> Alb. 04 <input type="radio"/> N.-B. 10 <input type="radio"/> C.-B. 05 <input type="radio"/> Qué. 11 <input type="radio"/> Yukon 06 <input type="radio"/> Ont. 12 <input type="radio"/> T.N.-O.</p> <p>Née en dehors du Canada</p> <p>Pays – Précisez</p> <p>13 <input type="text"/></p> <p>14 <input type="radio"/> Du Canada, par naissance 15 <input type="radio"/> Du Canada, par naturalisation</p> <p>Autre pays – Précisez</p> <p>16 <input type="text"/></p> <p>17 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 17 18 <input type="radio"/> Oui</p> <p>Année</p> <p>20 <input type="text"/> 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</p> <p>21 <input type="text"/> 22 <input type="text"/> 23 <input type="text"/> 24 <input type="text"/></p>	<p>16.</p> <p>Née au Canada</p> <p>01 <input type="radio"/> T.-N. 07 <input type="radio"/> Man. 02 <input type="radio"/> Î.-P.-É. 08 <input type="radio"/> Sask. 03 <input type="radio"/> N.-É. 09 <input type="radio"/> Alb. 04 <input type="radio"/> N.-B. 10 <input type="radio"/> C.-B. 05 <input type="radio"/> Qué. 11 <input type="radio"/> Yukon 06 <input type="radio"/> Ont. 12 <input type="radio"/> T.N.-O.</p> <p>Née en dehors du Canada</p> <p>Pays – Précisez</p> <p>13 <input type="text"/></p> <p>14 <input type="radio"/> Du Canada, par naissance 15 <input type="radio"/> Du Canada, par naturalisation</p> <p>Autre pays – Précisez</p> <p>16 <input type="text"/></p> <p>17 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 17 18 <input type="radio"/> Oui</p> <p>Année</p> <p>20 <input type="text"/> 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</p> <p>21 <input type="text"/> 22 <input type="text"/> 23 <input type="text"/> 24 <input type="text"/></p>	<p>17.</p> <p>Née au Canada</p> <p>01 <input type="radio"/> T.-N. 07 <input type="radio"/> Man. 02 <input type="radio"/> Î.-P.-É. 08 <input type="radio"/> Sask. 03 <input type="radio"/> N.-É. 09 <input type="radio"/> Alb. 04 <input type="radio"/> N.-B. 10 <input type="radio"/> C.-B. 05 <input type="radio"/> Qué. 11 <input type="radio"/> Yukon 06 <input type="radio"/> Ont. 12 <input type="radio"/> T.N.-O.</p> <p>Née en dehors du Canada</p> <p>Pays – Précisez</p> <p>13 <input type="text"/></p> <p>14 <input type="radio"/> Du Canada, par naissance 15 <input type="radio"/> Du Canada, par naturalisation</p> <p>Autre pays – Précisez</p> <p>16 <input type="text"/></p> <p>17 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 17 18 <input type="radio"/> Oui</p> <p>Année</p> <p>20 <input type="text"/> 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</p> <p>21 <input type="text"/> 22 <input type="text"/> 23 <input type="text"/> 24 <input type="text"/></p>	<p>18.</p> <p>Née au Canada</p> <p>01 <input type="radio"/> T.-N. 07 <input type="radio"/> Man. 02 <input type="radio"/> Î.-P.-É. 08 <input type="radio"/> Sask. 03 <input type="radio"/> N.-É. 09 <input type="radio"/> Alb. 04 <input type="radio"/> N.-B. 10 <input type="radio"/> C.-B. 05 <input type="radio"/> Qué. 11 <input type="radio"/> Yukon 06 <input type="radio"/> Ont. 12 <input type="radio"/> T.N.-O.</p> <p>Née en dehors du Canada</p> <p>Pays – Précisez</p> <p>13 <input type="text"/></p> <p>14 <input type="radio"/> Du Canada, par naissance 15 <input type="radio"/> Du Canada, par naturalisation</p> <p>Autre pays – Précisez</p> <p>16 <input type="text"/></p> <p>17 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 17 18 <input type="radio"/> Oui</p> <p>Année</p> <p>20 <input type="text"/> 1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</p> <p>21 <input type="text"/> 22 <input type="text"/> 23 <input type="text"/> 24 <input type="text"/></p>
--	--	--	--

1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
18. Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)? <i>Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i>	19. 01 <input type="radio"/> Non 02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord 03 <input type="radio"/> Oui, Métis 04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau) Passez à la question 20	20. 01 <input type="radio"/> Non 02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord 03 <input type="radio"/> Oui, Métis 04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau) Passez à la question 20
19. Cette personne est-elle un : ■ <i>Cochez plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.</i> Nota : <i>Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.</i>	05 <input type="radio"/> Blanc 06 <input type="radio"/> Chinois 07 <input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais) 08 <input type="radio"/> Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien) 09 <input type="radio"/> Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain) 10 <input type="radio"/> Philippin 11 <input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien) 12 <input type="radio"/> Latino-Américain 13 <input type="radio"/> Japonais 14 <input type="radio"/> Coréen Autre – Précisez 15 <input type="text"/>	05 <input type="radio"/> Blanc 06 <input type="radio"/> Chinois 07 <input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais) 08 <input type="radio"/> Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien) 09 <input type="radio"/> Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain) 10 <input type="radio"/> Philippin 11 <input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien) 12 <input type="radio"/> Latino-Américain 13 <input type="radio"/> Japonais 14 <input type="radio"/> Coréen Autre – Précisez 15 <input type="text"/>
20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?	16 <input type="radio"/> Non 17 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation <i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</i> 18 <input type="text"/>	16 <input type="radio"/> Non 17 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation <i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</i> 18 <input type="text"/>
21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada?	19 <input type="radio"/> Non 20 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit	19 <input type="radio"/> Non 20 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
▼	▼	▼	▼
<p>21.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p> <p style="text-align: right;">Passez à la question 20</p>	<p>22.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p> <p style="text-align: right;">Passez à la question 20</p>	<p>23.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p> <p style="text-align: right;">Passez à la question 20</p>	<p>24.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p>04 <input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p> <p style="text-align: right;">Passez à la question 20</p>
<p>05 <input type="radio"/> Blanc</p> <p>06 <input type="radio"/> Chinois</p> <p>07 <input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)</p> <p>08 <input type="radio"/> Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)</p> <p>09 <input type="radio"/> Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)</p> <p>10 <input type="radio"/> Philippin</p> <p>11 <input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)</p> <p>12 <input type="radio"/> Latino-Américain</p> <p>13 <input type="radio"/> Japonais</p> <p>14 <input type="radio"/> Coréen</p> <p style="text-align: center;">Autre – Précisez</p> <p>15 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>05 <input type="radio"/> Blanc</p> <p>06 <input type="radio"/> Chinois</p> <p>07 <input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)</p> <p>08 <input type="radio"/> Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)</p> <p>09 <input type="radio"/> Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)</p> <p>10 <input type="radio"/> Philippin</p> <p>11 <input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)</p> <p>12 <input type="radio"/> Latino-Américain</p> <p>13 <input type="radio"/> Japonais</p> <p>14 <input type="radio"/> Coréen</p> <p style="text-align: center;">Autre – Précisez</p> <p>15 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>05 <input type="radio"/> Blanc</p> <p>06 <input type="radio"/> Chinois</p> <p>07 <input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)</p> <p>08 <input type="radio"/> Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)</p> <p>09 <input type="radio"/> Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)</p> <p>10 <input type="radio"/> Philippin</p> <p>11 <input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)</p> <p>12 <input type="radio"/> Latino-Américain</p> <p>13 <input type="radio"/> Japonais</p> <p>14 <input type="radio"/> Coréen</p> <p style="text-align: center;">Autre – Précisez</p> <p>15 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>05 <input type="radio"/> Blanc</p> <p>06 <input type="radio"/> Chinois</p> <p>07 <input type="radio"/> Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)</p> <p>08 <input type="radio"/> Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)</p> <p>09 <input type="radio"/> Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)</p> <p>10 <input type="radio"/> Philippin</p> <p>11 <input type="radio"/> Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)</p> <p>12 <input type="radio"/> Latino-Américain</p> <p>13 <input type="radio"/> Japonais</p> <p>14 <input type="radio"/> Coréen</p> <p style="text-align: center;">Autre – Précisez</p> <p>15 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
<p>16 <input type="radio"/> Non</p> <p>17 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p style="text-align: center;">Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</p> <p>18 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>16 <input type="radio"/> Non</p> <p>17 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p style="text-align: center;">Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</p> <p>18 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>16 <input type="radio"/> Non</p> <p>17 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p style="text-align: center;">Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</p> <p>18 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>16 <input type="radio"/> Non</p> <p>17 <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p style="text-align: center;">Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</p> <p>18 <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
<p>19 <input type="radio"/> Non</p> <p>20 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>	<p>19 <input type="radio"/> Non</p> <p>20 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>	<p>19 <input type="radio"/> Non</p> <p>20 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>	<p>19 <input type="radio"/> Non</p> <p>20 <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>

1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Répondez aux questions 22 à 47 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.

M O B I L I T É	25.	26.
22. Où cette personne habitait-elle il y a 1 an , c'est-à-dire le 14 mai 1995? <i>Cochez un seul cercle.</i> Nota : <i>Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.</i>	01 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle 02 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 03 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada <i>Précisez ci-dessous</i> Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 04 <input type="text"/> Province / territoire 05 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada <i>Précisez le nom du pays</i> 06 <input type="text"/>	01 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle 02 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 03 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada <i>Précisez ci-dessous</i> Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 04 <input type="text"/> Province / territoire 05 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada <i>Précisez le nom du pays</i> 06 <input type="text"/>
23. Où cette personne habitait-elle il y a 5 ans , c'est-à-dire le 14 mai 1991? <i>Cochez un seul cercle.</i> Nota : <i>Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.</i>	07 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle 08 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 09 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada <i>Précisez ci-dessous</i> Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 10 <input type="text"/> Province / territoire 11 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada <i>Précisez le nom du pays</i> 12 <input type="text"/>	07 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle 08 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 09 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada <i>Précisez ci-dessous</i> Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 10 <input type="text"/> Province / territoire 11 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada <i>Précisez le nom du pays</i> 12 <input type="text"/>

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Répondez aux questions 22 à 47 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.

<p>27.</p> <p>01 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>02 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>03 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>04 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>05 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>06 → <input type="text"/></p>	<p>28.</p> <p>01 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>02 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>03 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>04 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>05 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>06 → <input type="text"/></p>	<p>29.</p> <p>01 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>02 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>03 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>04 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>05 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>06 → <input type="text"/></p>	<p>30.</p> <p>01 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>02 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>03 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>04 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>05 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>06 → <input type="text"/></p>
<p>07 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>08 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>09 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>10 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>11 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>12 → <input type="text"/></p>	<p>07 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>08 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>09 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>10 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>11 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>12 → <input type="text"/></p>	<p>07 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>08 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>09 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>10 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>11 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>12 → <input type="text"/></p>	<p>07 <input type="radio"/> Habite à l'adresse actuelle</p> <p>08 <input type="radio"/> Habite à une autre adresse dans le ou la même ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>09 <input type="radio"/> Habite un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada</p> <p><i>Précisez ci-dessous</i></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>10 → <input type="text"/></p> <p>Province / territoire</p> <p>→ <input type="text"/></p> <p>11 <input type="radio"/> Habite en dehors du Canada</p> <p><i>Précisez le nom du pays</i></p> <p>12 → <input type="text"/></p>

1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

SCOLARITÉ	31.	32.
24. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) cette personne a-t-elle fréquenté l'école secondaire ou primaire ? <i>Inscrivez le plus haut niveau (1^{re} à 13^e année), excluant l'école maternelle.</i>	01 <input type="text"/> ◀ Le plus haut niveau (1 à 13 année), à l'école secondaire ou primaire OU 02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	01 <input type="text"/> ◀ Le plus haut niveau (1 à 13 année), à l'école secondaire ou primaire OU 02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
25. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à l'université ?	03 <input type="radio"/> Aucune 04 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés) 05 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées à l'université	03 <input type="radio"/> Aucune 04 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés) 05 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées à l'université
26. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement autre qu' une université ou une école secondaire ou primaire? <i>Comptez les années d'études dans les collèges communautaires, les instituts techniques, les cégeps (enseignement général et professionnel), les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés, les écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.</i>	06 <input type="radio"/> Aucune 07 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés) 08 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps , etc.	06 <input type="radio"/> Aucune 07 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés) 08 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps , etc.
27. Au cours des huit derniers mois (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université? <i>Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.</i> <i>Cochez un seul cercle.</i>	09 <input type="radio"/> Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois 10 <input type="radio"/> Oui, à plein temps 11 <input type="radio"/> Oui, à temps partiel, le jour ou le soir	09 <input type="radio"/> Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois 10 <input type="radio"/> Oui, à plein temps 11 <input type="radio"/> Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>33.</p> <p>01 <input type="text"/> ◀ Le plus haut niveau (1^{er} à 13^e année), à l'école secondaire ou primaire</p> <p>OU</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle</p>	<p>34.</p> <p>01 <input type="text"/> ◀ Le plus haut niveau (1^{er} à 13^e année), à l'école secondaire ou primaire</p> <p>OU</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle</p>	<p>35.</p> <p>01 <input type="text"/> ◀ Le plus haut niveau (1^{er} à 13^e année), à l'école secondaire ou primaire</p> <p>OU</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle</p>	<p>36.</p> <p>01 <input type="text"/> ◀ Le plus haut niveau (1^{er} à 13^e année), à l'école secondaire ou primaire</p> <p>OU</p> <p>02 <input type="radio"/> Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle</p>
<p>03 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>04 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>05 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées à l'université</p>	<p>03 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>04 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>05 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées à l'université</p>	<p>03 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>04 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>05 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées à l'université</p>	<p>03 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>04 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>05 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées à l'université</p>
<p>06 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>07 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>08 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.</p>	<p>06 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>07 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>08 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.</p>	<p>06 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>07 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>08 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.</p>	<p>06 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>07 <input type="radio"/> Moins de une année (de cours terminés)</p> <p>08 <input type="text"/> ◀ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les cégeps, etc.</p>
<p>09 <input type="radio"/> Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois</p> <p>10 <input type="radio"/> Oui, à plein temps</p> <p>11 <input type="radio"/> Oui, à temps partiel, le jour ou le soir</p>	<p>09 <input type="radio"/> Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois</p> <p>10 <input type="radio"/> Oui, à plein temps</p> <p>11 <input type="radio"/> Oui, à temps partiel, le jour ou le soir</p>	<p>09 <input type="radio"/> Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois</p> <p>10 <input type="radio"/> Oui, à plein temps</p> <p>11 <input type="radio"/> Oui, à temps partiel, le jour ou le soir</p>	<p>09 <input type="radio"/> Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois</p> <p>10 <input type="radio"/> Oui, à plein temps</p> <p>11 <input type="radio"/> Oui, à temps partiel, le jour ou le soir</p>

1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

28. Quels certificats, diplômes ou grades cette personne détient-elle? ■ <i>Inscrivez tous les titres de compétence acquis par la fréquentation d'écoles secondaires ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.</i> <i>Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.</i>	37.	38.
	01 <input type="radio"/> Aucun → Passez à la question 30 02 <input type="radio"/> Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 03 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme d'une école de métiers 04 <input type="radio"/> Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 05 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat 06 <input type="radio"/> Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 07 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat 08 <input type="radio"/> Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.) 09 <input type="radio"/> Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.) 10 <input type="radio"/> Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)	01 <input type="radio"/> Aucun → Passez à la question 30 02 <input type="radio"/> Certificat d'études secondaires ou l'équivalent 03 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme d'une école de métiers 04 <input type="radio"/> Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.) 05 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat 06 <input type="radio"/> Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.) 07 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat 08 <input type="radio"/> Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.) 09 <input type="radio"/> Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.) 10 <input type="radio"/> Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)
29. Quel était le principal domaine d'études ou de formation du plus haut grade, certificat ou diplôme de cette personne (sans compter les certificats d'études secondaires)? <i>Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure.</i>	Principal domaine d'études ou de formation 11 <input type="text"/> OU 12 <input type="radio"/> Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires	Principal domaine d'études ou de formation 11 <input type="text"/> OU 12 <input type="radio"/> Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>39.</p> <p><input type="radio"/> Aucun → Passez à la question 30</p> <p>02 <input type="radio"/> Certificat d'études secondaires ou l'équivalent</p> <p>03 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme d'une école de métiers</p> <p>04 <input type="radio"/> Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)</p> <p>05 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat</p> <p>06 <input type="radio"/> Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)</p> <p>07 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat</p> <p>08 <input type="radio"/> Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.)</p> <p>09 <input type="radio"/> Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)</p> <p>10 <input type="radio"/> Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)</p>	<p>40.</p> <p><input type="radio"/> Aucun → Passez à la question 30</p> <p>02 <input type="radio"/> Certificat d'études secondaires ou l'équivalent</p> <p>03 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme d'une école de métiers</p> <p>04 <input type="radio"/> Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)</p> <p>05 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat</p> <p>06 <input type="radio"/> Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)</p> <p>07 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat</p> <p>08 <input type="radio"/> Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.)</p> <p>09 <input type="radio"/> Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)</p> <p>10 <input type="radio"/> Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)</p>	<p>41.</p> <p><input type="radio"/> Aucun → Passez à la question 30</p> <p>02 <input type="radio"/> Certificat d'études secondaires ou l'équivalent</p> <p>03 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme d'une école de métiers</p> <p>04 <input type="radio"/> Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)</p> <p>05 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat</p> <p>06 <input type="radio"/> Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)</p> <p>07 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat</p> <p>08 <input type="radio"/> Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.)</p> <p>09 <input type="radio"/> Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)</p> <p>10 <input type="radio"/> Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)</p>	<p>42.</p> <p><input type="radio"/> Aucun → Passez à la question 30</p> <p>02 <input type="radio"/> Certificat d'études secondaires ou l'équivalent</p> <p>03 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme d'une école de métiers</p> <p>04 <input type="radio"/> Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)</p> <p>05 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat</p> <p>06 <input type="radio"/> Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)</p> <p>07 <input type="radio"/> Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat</p> <p>08 <input type="radio"/> Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Ed.)</p> <p>09 <input type="radio"/> Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)</p> <p>10 <input type="radio"/> Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Ed.)</p>
<p>Principal domaine d'études ou de formation</p> <p>11</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	<p>Principal domaine d'études ou de formation</p> <p>11</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	<p>Principal domaine d'études ou de formation</p> <p>11</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	<p>Principal domaine d'études ou de formation</p> <p>11</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
<p>OU</p> <p>12 <input type="radio"/> Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires</p>	<p>OU</p> <p>12 <input type="radio"/> Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires</p>	<p>OU</p> <p>12 <input type="radio"/> Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires</p>	<p>OU</p> <p>12 <input type="radio"/> Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires</p>

1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

ACTIVITÉS À LA MAISON	43.	44.
<p>Nota : <i>Par semaine dernière, on entend du dimanche 5 mai au samedi 11 mai 1996.</i></p> <p>À la question 30, dans les cas où les activités se déroulent en même temps, inscrivez la durée commune qui leur est consacrée dans plus d'une section.</p> <p>30. La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes :</p> <p>■ a-t-elle consacrées aux activités suivantes :</p> <p>a) aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin pour les membres du ménage ou pour d'autres personnes, sans rémunération?</p> <p><i>Par exemple, préparer les repas, faire la lessive, faire la comptabilité, effectuer des courses ou tondre le gazon.</i></p>	<p>01 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>02 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>03 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>04 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>05 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>06 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>01 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>02 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>03 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>04 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>05 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>06 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>
<p>b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans rémunération?</p> <p><i>Par exemple, donner le bain à de jeunes enfants ou jouer avec eux, conduire les enfants à leurs activités sportives, les aider à faire leurs devoirs, parler avec les adolescents de leurs problèmes.</i></p>	<p>07 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>08 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>09 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>10 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>11 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>12 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>07 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>08 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>09 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures</p> <p>10 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures</p> <p>11 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures</p> <p>12 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>
<p>c) à offrir des soins ou de l'aide à une ou à plusieurs personnes âgées, sans rémunération?</p> <p><i>Par exemple, donner des soins personnels à une personne âgée faisant partie de la famille, visiter des personnes âgées, leur parler au téléphone, les aider à effectuer leurs emplettes, leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments.</i></p>	<p>13 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>14 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>15 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures</p> <p>16 <input type="radio"/> 10 heures et plus</p>	<p>13 <input type="radio"/> Aucune</p> <p>14 <input type="radio"/> Moins de 5 heures</p> <p>15 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures</p> <p>16 <input type="radio"/> 10 heures et plus</p>
ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	17	17
<p>31. La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé à un emploi rémunéré ou à son compte?</p> <p>Considérez comme travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> le travail se rapportant directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération (p. ex., aider à ensemer, à tenir les comptes); le travail à son compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association; le travail pour lequel elle a reçu une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions). 	<p>17 <input type="radio"/> Aucune → Continuez à la question suivante</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>18 <input type="text"/> ← Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p style="text-align: right;">→ Passez à la question 37</p>	<p>17 <input type="radio"/> Aucune → Continuez à la question suivante</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>18 <input type="text"/> ← Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p style="text-align: right;">→ Passez à la question 37</p>

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>45.</p> <p>01 <input type="radio"/> Aucune 02 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 03 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures 04 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures 05 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures 06 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>46.</p> <p>01 <input type="radio"/> Aucune 02 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 03 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures 04 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures 05 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures 06 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>47.</p> <p>01 <input type="radio"/> Aucune 02 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 03 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures 04 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures 05 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures 06 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>48.</p> <p>01 <input type="radio"/> Aucune 02 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 03 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures 04 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures 05 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures 06 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>
<p>07 <input type="radio"/> Aucune 08 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 09 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures 10 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures 11 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures 12 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>07 <input type="radio"/> Aucune 08 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 09 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures 10 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures 11 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures 12 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>07 <input type="radio"/> Aucune 08 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 09 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures 10 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures 11 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures 12 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>	<p>07 <input type="radio"/> Aucune 08 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 09 <input type="radio"/> De 5 à 14 heures 10 <input type="radio"/> De 15 à 29 heures 11 <input type="radio"/> De 30 à 59 heures 12 <input type="radio"/> 60 heures et plus</p>
<p>13 <input type="radio"/> Aucune 14 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 15 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures 16 <input type="radio"/> 10 heures et plus</p>	<p>13 <input type="radio"/> Aucune 14 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 15 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures 16 <input type="radio"/> 10 heures et plus</p>	<p>13 <input type="radio"/> Aucune 14 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 15 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures 16 <input type="radio"/> 10 heures et plus</p>	<p>13 <input type="radio"/> Aucune 14 <input type="radio"/> Moins de 5 heures 15 <input type="radio"/> De 5 à 9 heures 16 <input type="radio"/> 10 heures et plus</p>
<p>17 <input type="radio"/> Aucune → Continuez à la question suivante</p> <p>OU</p> <p>18 <input type="text"/> ← Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p>→ Passez à la question 37</p>	<p>17 <input type="radio"/> Aucune → Continuez à la question suivante</p> <p>OU</p> <p>18 <input type="text"/> ← Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p>→ Passez à la question 37</p>	<p>17 <input type="radio"/> Aucune → Continuez à la question suivante</p> <p>OU</p> <p>18 <input type="text"/> ← Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p>→ Passez à la question 37</p>	<p>17 <input type="radio"/> Aucune → Continuez à la question suivante</p> <p>OU</p> <p>18 <input type="text"/> ← Nombre d'heures (à l'heure près)</p> <p>→ Passez à la question 37</p>

1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
32. La semaine dernière , cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou de son entreprise? <i>Cochez un seul cercle.</i>	49. 01 <input type="radio"/> Non 02 <input type="radio"/> Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 03 <input type="radio"/> Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	50. 01 <input type="radio"/> Non 02 <input type="radio"/> Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 03 <input type="radio"/> Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
33. La semaine dernière , existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?	04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Oui	04 <input type="radio"/> Non 05 <input type="radio"/> Oui
34. Cette personne a-t-elle cherché un emploi rémunéré au cours des quatre dernières semaines? <i>Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en plaçant une annonce dans un journal ou en répondant à une annonce.</i> <i>Cochez un seul cercle.</i>	06 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 36 07 <input type="radio"/> Oui, un emploi à plein temps 08 <input type="radio"/> Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	06 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 36 07 <input type="radio"/> Oui, un emploi à plein temps 08 <input type="radio"/> Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
35. Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible? <i>Cochez un seul cercle.</i>	09 <input type="radio"/> Oui, était prête à accepter du travail 10 <input type="radio"/> Non, avait déjà un emploi 11 <input type="radio"/> Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 12 <input type="radio"/> Non, pour des raisons personnelles ou familiales 13 <input type="radio"/> Non allait à l'école 14 <input type="radio"/> Non, pour d'autres raisons	09 <input type="radio"/> Oui, était prête à accepter du travail 10 <input type="radio"/> Non, avait déjà un emploi 11 <input type="radio"/> Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 12 <input type="radio"/> Non, pour des raisons personnelles ou familiales 13 <input type="radio"/> Non allait à l'école 14 <input type="radio"/> Non, pour d'autres raisons
36. Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois à un emploi rémunéré ou à son compte, ne serait-ce que quelques jours? <i>Cochez un seul cercle.</i>	15 <input type="radio"/> En 1996 → Continuez à la question suivante 16 <input type="radio"/> En 1995 → Continuez à la question suivante 17 <input type="radio"/> Avant 1995 → Passez à la question 47 18 <input type="radio"/> Jamais → Passez à la question 47	15 <input type="radio"/> En 1996 → Continuez à la question suivante 16 <input type="radio"/> En 1995 → Continuez à la question suivante 17 <input type="radio"/> Avant 1995 → Passez à la question 47 18 <input type="radio"/> Jamais → Passez à la question 47

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>51.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, mise à pied temporaire d'un emploi auquel elle compte retourner</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons</p>	<p>52.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, mise à pied temporaire d'un emploi auquel elle compte retourner</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons</p>	<p>53.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, mise à pied temporaire d'un emploi auquel elle compte retourner</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons</p>	<p>54.</p> <p>01 <input type="radio"/> Non</p> <p>02 <input type="radio"/> Oui, mise à pied temporaire d'un emploi auquel elle compte retourner</p> <p>03 <input type="radio"/> Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons</p>
<p>04 <input type="radio"/> Non</p> <p>05 <input type="radio"/> Oui</p>	<p>04 <input type="radio"/> Non</p> <p>05 <input type="radio"/> Oui</p>	<p>04 <input type="radio"/> Non</p> <p>05 <input type="radio"/> Oui</p>	<p>04 <input type="radio"/> Non</p> <p>05 <input type="radio"/> Oui</p>
<p>06 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 36</p> <p>07 <input type="radio"/> Oui, un emploi à plein temps</p> <p>08 <input type="radio"/> Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>	<p>06 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 36</p> <p>07 <input type="radio"/> Oui, un emploi à plein temps</p> <p>08 <input type="radio"/> Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>	<p>06 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 36</p> <p>07 <input type="radio"/> Oui, un emploi à plein temps</p> <p>08 <input type="radio"/> Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>	<p>06 <input type="radio"/> Non → Passez à la question 36</p> <p>07 <input type="radio"/> Oui, un emploi à plein temps</p> <p>08 <input type="radio"/> Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>
<p>09 <input type="radio"/> Oui, était prête à accepter du travail</p> <p>10 <input type="radio"/> Non, avait déjà un emploi</p> <p>11 <input type="radio"/> Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité</p> <p>12 <input type="radio"/> Non, pour des raisons personnelles ou familiales</p> <p>13 <input type="radio"/> Non allait à l'école</p> <p>14 <input type="radio"/> Non, pour d'autres raisons</p>	<p>09 <input type="radio"/> Oui, était prête à accepter du travail</p> <p>10 <input type="radio"/> Non, avait déjà un emploi</p> <p>11 <input type="radio"/> Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité</p> <p>12 <input type="radio"/> Non, pour des raisons personnelles ou familiales</p> <p>13 <input type="radio"/> Non allait à l'école</p> <p>14 <input type="radio"/> Non, pour d'autres raisons</p>	<p>09 <input type="radio"/> Oui, était prête à accepter du travail</p> <p>10 <input type="radio"/> Non, avait déjà un emploi</p> <p>11 <input type="radio"/> Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité</p> <p>12 <input type="radio"/> Non, pour des raisons personnelles ou familiales</p> <p>13 <input type="radio"/> Non allait à l'école</p> <p>14 <input type="radio"/> Non, pour d'autres raisons</p>	<p>09 <input type="radio"/> Oui, était prête à accepter du travail</p> <p>10 <input type="radio"/> Non, avait déjà un emploi</p> <p>11 <input type="radio"/> Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité</p> <p>12 <input type="radio"/> Non, pour des raisons personnelles ou familiales</p> <p>13 <input type="radio"/> Non allait à l'école</p> <p>14 <input type="radio"/> Non, pour d'autres raisons</p>
<p>15 <input type="radio"/> En 1996 → Continuez à la question suivante</p> <p>16 <input type="radio"/> En 1995 → Continuez à la question suivante</p> <p>17 <input type="radio"/> Avant 1995 → Passez à la question 47</p> <p>18 <input type="radio"/> Jamais → Passez à la question 47</p>	<p>15 <input type="radio"/> En 1996 → Continuez à la question suivante</p> <p>16 <input type="radio"/> En 1995 → Continuez à la question suivante</p> <p>17 <input type="radio"/> Avant 1995 → Passez à la question 47</p> <p>18 <input type="radio"/> Jamais → Passez à la question 47</p>	<p>15 <input type="radio"/> En 1996 → Continuez à la question suivante</p> <p>16 <input type="radio"/> En 1995 → Continuez à la question suivante</p> <p>17 <input type="radio"/> Avant 1995 → Passez à la question 47</p> <p>18 <input type="radio"/> Jamais → Passez à la question 47</p>	<p>15 <input type="radio"/> En 1996 → Continuez à la question suivante</p> <p>16 <input type="radio"/> En 1995 → Continuez à la question suivante</p> <p>17 <input type="radio"/> Avant 1995 → Passez à la question 47</p> <p>18 <input type="radio"/> Jamais → Passez à la question 47</p>

1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>Nota : Les questions 37 à 44 portent sur l'emploi ou l'entreprise de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 1995. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.</p> <p>37. Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?</p>	55.	56.
	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.
	01 <input type="text"/>	01 <input type="text"/>
	Section, usine, service, ministère, direction ou division	Section, usine, service, ministère, direction ou division
	02 <input type="text"/>	02 <input type="text"/>
<p>38. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?</p> <p><i>Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.</i></p>	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service
	03 <input type="text"/>	03 <input type="text"/>
	04 <input type="text"/>	04 <input type="text"/>
<p>39. Quel genre de travail cette personne faisait-elle?</p> <p><i>Par exemple, concierge, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, guide d'expéditions de pêche. (Si elle était dans les Forces armées, indiquez son grade.)</i></p>	Genre de travail	Genre de travail
	05 <input type="text"/>	05 <input type="text"/>
<p>40. Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou les activités les plus importantes de cette personne?</p> <p><i>Par exemple, voir à l'entretien des immeubles, analyser des échantillons sanguins, vérifier des factures, coordonner des projets de génie civil, enseigner les mathématiques, organiser des horaires de travail et contrôler des systèmes d'entrée des données, guider des expéditions de pêche.</i></p>	Fonctions ou activités les plus importantes	Fonctions ou activités les plus importantes
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	06 <input type="text"/>	06 <input type="text"/>

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>57.</p> <p>Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.</p> <p>01</p> <p>Section, usine, service, ministère, direction ou division</p> <p>02</p> <p>Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service</p> <p>03</p> <p>04</p> <p>Genre de travail</p> <p>05</p> <p>Fonctions ou activités les plus importantes</p> <p>06</p>	<p>58.</p> <p>Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.</p> <p>01</p> <p>Section, usine, service, ministère, direction ou division</p> <p>02</p> <p>Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service</p> <p>03</p> <p>04</p> <p>Genre de travail</p> <p>05</p> <p>Fonctions ou activités les plus importantes</p> <p>06</p>	<p>59.</p> <p>Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.</p> <p>01</p> <p>Section, usine, service, ministère, direction ou division</p> <p>02</p> <p>Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service</p> <p>03</p> <p>04</p> <p>Genre de travail</p> <p>05</p> <p>Fonctions ou activités les plus importantes</p> <p>06</p>	<p>60.</p> <p>Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.</p> <p>01</p> <p>Section, usine, service, ministère, direction ou division</p> <p>02</p> <p>Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service</p> <p>03</p> <p>04</p> <p>Genre de travail</p> <p>05</p> <p>Fonctions ou activités les plus importantes</p> <p>06</p>
---	---	---	---

<p>1. N O M</p> <p>Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 .</p> <p>Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.</p>	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>41. Dans cet emploi ou cette entreprise, cette personne travaillait-elle principalement :</p> <p><i>Cochez un seul cercle.</i></p>	<p>61.</p> <p>01 <input type="radio"/> pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → Passez à la question 43</p> <p>02 <input type="radio"/> Sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → Passez à la question 43</p> <p>03 <input type="radio"/> à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>04 <input type="radio"/> à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?</p>	<p>62.</p> <p>01 <input type="radio"/> pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → Passez à la question 43</p> <p>02 <input type="radio"/> Sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → Passez à la question 43</p> <p>03 <input type="radio"/> à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>04 <input type="radio"/> à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?</p>
<p>42. Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?</p>	<p>05 <input type="radio"/> Non</p> <p>06 <input type="radio"/> Oui</p>	<p>05 <input type="radio"/> Non</p> <p>06 <input type="radio"/> Oui</p>
<p>43. À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement?</p> <p><i>Exemple : 365, avenue Laurier ouest</i></p> <p>Numéro _____</p> <p>Genre _____</p> <p>Nom _____</p> <p>Direction _____</p> <p><i>Si la direction fait partie du nom de la rue (p. ex., nord, sud, est ou ouest), veuillez préciser.</i></p> <p><i>Si l'adresse du lieu de travail n'est pas connue, précisez le nom du bâtiment ou de l'intersection le plus proche.</i></p> <p>Nota : <i>Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.</i></p>	<p>07 <input type="radio"/> À domicile (y compris à la ferme) Passez à la question 45</p> <p>08 <input type="radio"/> En dehors du Canada Passez à la question 45</p> <p>09 <input type="radio"/> Sans adresse de travail fixe Passez à la question 44</p> <p>10 <input type="radio"/> À l'adresse précisée ci-dessous : Précisez l'adresse au complet</p> <p>N° et rue (voir l'exemple)</p> <p>11 → <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>12 → <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Province/territoire</p> <p>→ <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Code postal</p> <p>13 → <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/></p>	<p>07 <input type="radio"/> À domicile (y compris à la ferme) Passez à la question 45</p> <p>08 <input type="radio"/> En dehors du Canada Passez à la question 45</p> <p>09 <input type="radio"/> Sans adresse de travail fixe Passez à la question 44</p> <p>10 <input type="radio"/> À l'adresse précisée ci-dessous : Précisez l'adresse au complet</p> <p>N° et rue (voir l'exemple)</p> <p>11 → <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>12 → <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Province/territoire</p> <p>→ <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Code postal</p> <p>13 → <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/></p>

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>62.</p> <p>01 <input type="radio"/> pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → Passez à la question 43</p> <p>02 <input type="radio"/> Sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → Passez à la question 43</p> <p>03 <input type="radio"/> à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>04 <input type="radio"/> à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>05 <input type="radio"/> Non</p> <p>06 <input type="radio"/> Oui</p>	<p>63.</p> <p>01 <input type="radio"/> pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → Passez à la question 43</p> <p>02 <input type="radio"/> Sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → Passez à la question 43</p> <p>03 <input type="radio"/> à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>04 <input type="radio"/> à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>05 <input type="radio"/> Non</p> <p>06 <input type="radio"/> Oui</p>	<p>64.</p> <p>01 <input type="radio"/> pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → Passez à la question 43</p> <p>02 <input type="radio"/> Sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → Passez à la question 43</p> <p>03 <input type="radio"/> à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>04 <input type="radio"/> à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>05 <input type="radio"/> Non</p> <p>06 <input type="radio"/> Oui</p>	<p>65.</p> <p>01 <input type="radio"/> pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → Passez à la question 43</p> <p>02 <input type="radio"/> Sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → Passez à la question 43</p> <p>03 <input type="radio"/> à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>04 <input type="radio"/> à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?</p> <p>05 <input type="radio"/> Non</p> <p>06 <input type="radio"/> Oui</p>
<p>07 <input type="radio"/> À domicile (y compris à la ferme) Passez à la question 45</p> <p>08 <input type="radio"/> En dehors du Canada Passez à la question 45</p> <p>09 <input type="radio"/> Sans adresse de travail fixe Passez à la question 44</p> <p>10 <input type="radio"/> À l'adresse précisée ci-dessous : Précisez l'adresse au complet</p> <p>N° et rue (voir l'exemple)</p> <p>11 <input type="text"/></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>12 <input type="text"/></p> <p>Province/territoire</p> <p><input type="text"/></p> <p>Code postal</p> <p>13 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>07 <input type="radio"/> À domicile (y compris à la ferme) Passez à la question 45</p> <p>08 <input type="radio"/> En dehors du Canada Passez à la question 45</p> <p>09 <input type="radio"/> Sans adresse de travail fixe Passez à la question 44</p> <p>10 <input type="radio"/> À l'adresse précisée ci-dessous : Précisez l'adresse au complet</p> <p>N° et rue (voir l'exemple)</p> <p>11 <input type="text"/></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>12 <input type="text"/></p> <p>Province/territoire</p> <p><input type="text"/></p> <p>Code postal</p> <p>13 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>07 <input type="radio"/> À domicile (y compris à la ferme) Passez à la question 45</p> <p>08 <input type="radio"/> En dehors du Canada Passez à la question 45</p> <p>09 <input type="radio"/> Sans adresse de travail fixe Passez à la question 44</p> <p>10 <input type="radio"/> À l'adresse précisée ci-dessous : Précisez l'adresse au complet</p> <p>N° et rue (voir l'exemple)</p> <p>11 <input type="text"/></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>12 <input type="text"/></p> <p>Province/territoire</p> <p><input type="text"/></p> <p>Code postal</p> <p>13 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>07 <input type="radio"/> À domicile (y compris à la ferme) Passez à la question 45</p> <p>08 <input type="radio"/> En dehors du Canada Passez à la question 45</p> <p>09 <input type="radio"/> Sans adresse de travail fixe Passez à la question 44</p> <p>10 <input type="radio"/> À l'adresse précisée ci-dessous : Précisez l'adresse au complet</p> <p>N° et rue (voir l'exemple)</p> <p>11 <input type="text"/></p> <p>Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne</p> <p>12 <input type="text"/></p> <p>Province/territoire</p> <p><input type="text"/></p> <p>Code postal</p> <p>13 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>

1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.		
44. Comment cette personne se rendait-elle habituellement au travail? <i>Si cette personne utilisait plus d'un moyen de transport, cochez celui qui a servi à la plus grande partie du trajet.</i>	67. 01 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur 02 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager 03 <input type="radio"/> Transport en commun (p.ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier) 04 <input type="radio"/> À pied 05 <input type="radio"/> Bicyclette 06 <input type="radio"/> Motocyclette 07 <input type="radio"/> Taxi 08 <input type="radio"/> Autre moyen	68. 01 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur 02 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager 03 <input type="radio"/> Transport en commun (p.ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier) 04 <input type="radio"/> À pied 05 <input type="radio"/> Bicyclette 06 <input type="radio"/> Motocyclette 07 <input type="radio"/> Taxi 08 <input type="radio"/> Autre moyen
45. Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 1995? <i>Comptez toutes les semaines au cours desquelles :</i> <ul style="list-style-type: none"> • elle était en vacances ou en congé de maladie payé; • elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel; • elle a travaillé pour une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions); • elle a travaillé à son compte; • elle a travaillé directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération. 	09 <input type="radio"/> Aucune → Passez à la question 47 <p style="text-align: center;">OU</p> 10 <input type="text"/> ◀ Nombre de semaines	09 <input type="radio"/> Aucune → Passez à la question 47 <p style="text-align: center;">OU</p> 10 <input type="text"/> ◀ Nombre de semaines
46. Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle travaillé à plein temps ou à temps partiel ? <i>Cochez un seul cercle.</i>	11 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 12 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	11 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 12 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

<p>69.</p> <p>01 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur</p> <p>02 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager</p> <p>03 <input type="radio"/> Transport en commun (p.ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)</p> <p>04 <input type="radio"/> À pied</p> <p>05 <input type="radio"/> Bicyclette</p> <p>06 <input type="radio"/> Motocyclette</p> <p>07 <input type="radio"/> Taxi</p> <p>08 <input type="radio"/> Autre moyen</p>	<p>70.</p> <p>01 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur</p> <p>02 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager</p> <p>03 <input type="radio"/> Transport en commun (p.ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)</p> <p>04 <input type="radio"/> À pied</p> <p>05 <input type="radio"/> Bicyclette</p> <p>06 <input type="radio"/> Motocyclette</p> <p>07 <input type="radio"/> Taxi</p> <p>08 <input type="radio"/> Autre moyen</p>	<p>71.</p> <p>01 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur</p> <p>02 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager</p> <p>03 <input type="radio"/> Transport en commun (p.ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)</p> <p>04 <input type="radio"/> À pied</p> <p>05 <input type="radio"/> Bicyclette</p> <p>06 <input type="radio"/> Motocyclette</p> <p>07 <input type="radio"/> Taxi</p> <p>08 <input type="radio"/> Autre moyen</p>	<p>72.</p> <p>01 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que conducteur</p> <p>02 <input type="radio"/> Automobile, camion ou fourgonnette – en tant que passager</p> <p>03 <input type="radio"/> Transport en commun (p.ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)</p> <p>04 <input type="radio"/> À pied</p> <p>05 <input type="radio"/> Bicyclette</p> <p>06 <input type="radio"/> Motocyclette</p> <p>07 <input type="radio"/> Taxi</p> <p>08 <input type="radio"/> Autre moyen</p>
<p>09 <input type="radio"/> Aucune → Passez à la question 47</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>10 <input type="text"/> ◀ Nombre de semaines</p>	<p>09 <input type="radio"/> Aucune → Passez à la question 47</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>10 <input type="text"/> ◀ Nombre de semaines</p>	<p>09 <input type="radio"/> Aucune → Passez à la question 47</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>10 <input type="text"/> ◀ Nombre de semaines</p>	<p>09 <input type="radio"/> Aucune → Passez à la question 47</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>10 <input type="text"/> ◀ Nombre de semaines</p>
<p>11 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine)</p> <p>12 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>	<p>11 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine)</p> <p>12 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>	<p>11 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine)</p> <p>12 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>	<p>11 <input type="radio"/> À plein temps (30 heures ou plus par semaine)</p> <p>12 <input type="radio"/> À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)</p>


1. N O M Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à étape 2 . Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

REVENU EN 1995	Attention!	
47. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1995, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque des sources énumérées ci-dessous? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondez «Oui» ou «Non» à toutes les sources. • Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte». • N'incluez pas la prestation fiscale pour enfants. 	73.	74.
TRAVAIL RÉMUNÉRÉ : a) Total des salaires et traitements , y compris les commissions, les gratifications, les pourboires, etc., avant les déductions	01 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 02 <input type="radio"/> Non	01 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 02 <input type="radio"/> Non
TRAVAIL AUTONOME : b) Revenu net dans une entreprise agricole (recettes brutes moins dépenses), y compris les subventions des programmes de soutien aux entreprises agricoles, les paiements reçus d'offices de mise en marché, le produit brut d'une assurance c) Revenu net non agricole dans une entreprise non constituée en société dans l'exercice d'une profession, etc. (recettes brutes moins dépenses)	03 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 04 <input type="radio"/> Perte 05 <input type="radio"/> Non 06 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 07 <input type="radio"/> Perte 08 <input type="radio"/> Non	03 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 04 <input type="radio"/> Perte 05 <input type="radio"/> Non 06 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 07 <input type="radio"/> Perte 08 <input type="radio"/> Non
REVENU PROVENANT DU GOUVERNEMENT : d) Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g)) e) Prestations du Régime de pension du Canada au du Régime de rentes du Québec f) Prestations d' assurance-chômage (prestations totales avant la déduction d'impôt) g) Autre revenu provenant de sources publiques , telles que les subventions et les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux, les remboursements de la TPS, les crédits d'impôt provinciaux, les indemnités des accidentés du travail, les pensions des anciens combattants, les prestations de bien-être social (N'incluez pas la prestation fiscale pour enfants.)	09 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 10 <input type="radio"/> Non 11 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 12 <input type="radio"/> Non 13 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 14 <input type="radio"/> Non 15 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 16 <input type="radio"/> Non	09 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 10 <input type="radio"/> Non 11 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 12 <input type="radio"/> Non 13 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 14 <input type="radio"/> Non 15 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 16 <input type="radio"/> Non
AUTRE REVENU : h) Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements , tels que loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques i) Pensions de retraite et rentes , y compris les versements provenant des REER et des FERR j) Autre revenu en espèces , tel qu'une pension alimentaire, allocation de soutien des enfants, des bourses d'études	17 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 18 <input type="radio"/> Perte 19 <input type="radio"/> Non 20 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 21 <input type="radio"/> Non 22 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 23 <input type="radio"/> Non 24 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 25 <input type="radio"/> Perte 26 <input type="radio"/> Non	17 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 18 <input type="radio"/> Perte 19 <input type="radio"/> Non 20 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 21 <input type="radio"/> Non 22 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 23 <input type="radio"/> Non 24 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 25 <input type="radio"/> Perte 26 <input type="radio"/> Non
REVENU TOTAL PROVENANT DE TOUTES LES SOURCES PRÉCÉDENTES	24 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 25 <input type="radio"/> Perte 26 <input type="radio"/> Non	24 <input type="radio"/> Oui ► Dollars Cents 25 <input type="radio"/> Perte 26 <input type="radio"/> Non

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Cette question s'adresse aux personnes âgées de 15 ans et plus.

75.	76.	77.	78.
01 <input type="radio"/> Oui ▶ Dollars Cents	01 <input type="radio"/> Oui ▶ Dollars Cents	01 <input type="radio"/> Oui ▶ Dollars Cents	01 <input type="radio"/> Oui ▶ Dollars Cents
02 <input type="radio"/> Non	02 <input type="radio"/> Non	02 <input type="radio"/> Non	02 <input type="radio"/> Non
03 <input type="radio"/> Oui ▶	03 <input type="radio"/> Oui ▶	03 <input type="radio"/> Oui ▶	03 <input type="radio"/> Oui ▶
05 <input type="radio"/> Non 04 <input type="radio"/> Perte	05 <input type="radio"/> Non 04 <input type="radio"/> Perte	05 <input type="radio"/> Non 04 <input type="radio"/> Perte	05 <input type="radio"/> Non 04 <input type="radio"/> Perte
06 <input type="radio"/> Oui ▶	06 <input type="radio"/> Oui ▶	06 <input type="radio"/> Oui ▶	06 <input type="radio"/> Oui ▶
08 <input type="radio"/> Non 07 <input type="radio"/> Perte	08 <input type="radio"/> Non 07 <input type="radio"/> Perte	08 <input type="radio"/> Non 07 <input type="radio"/> Perte	08 <input type="radio"/> Non 07 <input type="radio"/> Perte
09 <input type="radio"/> Oui ▶	09 <input type="radio"/> Oui ▶	09 <input type="radio"/> Oui ▶	09 <input type="radio"/> Oui ▶
10 <input type="radio"/> Non	10 <input type="radio"/> Non	10 <input type="radio"/> Non	10 <input type="radio"/> Non
11 <input type="radio"/> Oui ▶	11 <input type="radio"/> Oui ▶	11 <input type="radio"/> Oui ▶	11 <input type="radio"/> Oui ▶
12 <input type="radio"/> Non	12 <input type="radio"/> Non	12 <input type="radio"/> Non	12 <input type="radio"/> Non
13 <input type="radio"/> Oui ▶	13 <input type="radio"/> Oui ▶	13 <input type="radio"/> Oui ▶	13 <input type="radio"/> Oui ▶
14 <input type="radio"/> Non	14 <input type="radio"/> Non	14 <input type="radio"/> Non	14 <input type="radio"/> Non
15 <input type="radio"/> Oui ▶	15 <input type="radio"/> Oui ▶	15 <input type="radio"/> Oui ▶	15 <input type="radio"/> Oui ▶
16 <input type="radio"/> Non	16 <input type="radio"/> Non	16 <input type="radio"/> Non	16 <input type="radio"/> Non
17 <input type="radio"/> Oui ▶	17 <input type="radio"/> Oui ▶	17 <input type="radio"/> Oui ▶	17 <input type="radio"/> Oui ▶
19 <input type="radio"/> Non 18 <input type="radio"/> Perte	19 <input type="radio"/> Non 18 <input type="radio"/> Perte	19 <input type="radio"/> Non 18 <input type="radio"/> Perte	19 <input type="radio"/> Non 18 <input type="radio"/> Perte
20 <input type="radio"/> Oui ▶	20 <input type="radio"/> Oui ▶	20 <input type="radio"/> Oui ▶	20 <input type="radio"/> Oui ▶
21 <input type="radio"/> Non	21 <input type="radio"/> Non	21 <input type="radio"/> Non	21 <input type="radio"/> Non
22 <input type="radio"/> Oui ▶	22 <input type="radio"/> Oui ▶	22 <input type="radio"/> Oui ▶	22 <input type="radio"/> Oui ▶
23 <input type="radio"/> Non	23 <input type="radio"/> Non	23 <input type="radio"/> Non	23 <input type="radio"/> Non
24 <input type="radio"/> Oui ▶	24 <input type="radio"/> Oui ▶	24 <input type="radio"/> Oui ▶	24 <input type="radio"/> Oui ▶
26 <input type="radio"/> Non 25 <input type="radio"/> Perte	26 <input type="radio"/> Non 25 <input type="radio"/> Perte	26 <input type="radio"/> Non 25 <input type="radio"/> Perte	26 <input type="radio"/> Non 25 <input type="radio"/> Perte

		Répondez aux questions H1 à H8 portant sur le logement.	
ÉTAPE 8		<p><i>Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.</i></p>	
H1. Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?	79.	01 <input type="radio"/> Personne 1 02 <input type="radio"/> Personne 2 03 <input type="radio"/> Personne 3 04 <input type="radio"/> Personne 4 05 <input type="radio"/> Personne 5 06 <input type="radio"/> Personne 6 07 <input type="radio"/> Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement 08 <input type="radio"/> Une personne qui ne demeure pas ici	<p><i>Si plus d'une personne effectue de tels paiements, cochez tous les cercles qui s'appliquent.</i></p>
H2. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :		10 <input type="radio"/> propriétaire de ce logement ou en train de le payer? 11 <input type="radio"/> locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?	<p><i>Cochez un seul cercle.</i></p>
H3. a) Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?	12 <input type="text"/>	◀ Nombre de pièces	<p><i>Comptez la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc.</i></p> <p><i>Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.</i></p>
b) De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?	13 <input type="text"/>	◀ Nombre de chambres à coucher	
H4. Quand ce logement a-t-il été originellement construit?	14 <input type="radio"/> 1920 ou avant 15 <input type="radio"/> 1921-1945 16 <input type="radio"/> 1946-1960 17 <input type="radio"/> 1961-1970 18 <input type="radio"/> 1971-1980	19 <input type="radio"/> 1981-1985 20 <input type="radio"/> 1986-1990 21 <input type="radio"/> 1991-1995 22 <input type="radio"/> 1996	<p><i>Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez la meilleure estimation possible.</i></p>
H5. Ce logement nécessite-t-il des réparations?	23 <input type="radio"/> Non, seulement un entretien régulier (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.) 24 <input type="radio"/> Oui, des réparations mineures (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.) 25 <input type="radio"/> Oui, des réparations majeures (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)		<p><i>Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.</i></p>

Vos réponses aux questions **H6 à H8** s'appliquent uniquement au logement que vous **occupez maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez la meilleure estimation possible. **80.**

Nota : Si vous êtes un exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous exploitez **cochez ici** 01 et passez à l'étape 9.

H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour :

a) l'électricité? 02 Rien
03 Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 04 Dollars Cents par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible? 05 Rien
06 Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 07 Dollars Cents par année

c) l'eau et les autres services municipaux? 08 Rien
09 Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 10 Dollars Cents par année

H7. Pour les LOCATAIRES seulement :

Quel est le **loyer mensuel** payé pour ce logement? 11 Aucun loyer en argent **OU** 12 Dollars Cents par mois

H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) à f) :

a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement? 13 Aucun **Passez à la partie c)** **OU** 14 Dollars Cents par mois


b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)? 15 Oui → **Passez à la partie d)**
16 Non

c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement? 17 Aucun **OU** 18 Dollars Cents par année

d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer? 19 Dollars

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré? 20 Oui → **Continuez à la partie f)**
21 Non → **Passez à l'étape 9**

f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium? 22 Aucuns **OU** 23 Dollars Cents par mois

 **Vous avez maintenant rempli votre questionnaire. Veuillez le mettre à la poste dès aujourd'hui.**
Nous vous remercions de votre collaboration

ÉTAPE 9 Si vous avez des observations, veuillez utiliser l'espace prévu à cette fin sur la couverture arrière.

Annexe Q. Formule 6 de 1996, Questionnaire sur l'agriculture

ÉTAPE 1

Veillez répondre aux questions suivantes sur la forme juridique de cette exploitation en 1996.

1. Nom de l'exploitation en lettres moulées (s'il y a lieu).

2. Cette exploitation est-elle une corporation (compagnie)?

1 Non 2 Oui

(a) Si elle est une corporation, est-elle devenue une corporation? 1 Non 2 Oui

(b) Est-ce une corporation familiale? 3 Non 4 Oui

(c) Inscrivez le nom de la corporation (s'il diffère de celui de l'exploitation).

3. Cette exploitation est-elle une société de personnes?

5 Non 6 Oui

(a) Si oui, cette société de personnes a-t-elle un contrat écrit? 7 Non 8 Oui

4. Cette exploitation est-elle une ferme individuelle (à propriétaire unique)?

1 Non 2 Oui

5. Indiquez si cette exploitation est d'un autre type, tel que :

- un établissement institutionnel 3
- un établissement de recherche, ferme universitaire, ferme d'une prison, etc.) 4
- un pâturage communautaire, un pâturage en association coopérative ou une réserve de pacage 5
- autre (colonie horticole, fiduciaire ou succession, etc.) 5

Précisez : _____

Si l'ÉTAPE 1 ne décrit pas complètement la forme juridique de cette exploitation, veuillez utiliser l'espace réservé aux commentaires ci-dessous pour toute clarification. Remplir un questionnaire pour chaque exploitation agricole. Si vous avez besoin de questionnaires supplémentaires ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent formulaire, veuillez composer sans frais le 1-800-216-2299.

COMMENTAIRES

008

Page 2

FORMULE 6

Confidentiel - une fois rempli

Statistique Canada

AGRICULTURE

RECENSEMENT

Qui devrait remplir ce questionnaire?

Toute personne responsable d'une exploitation agricole et qui produit dans l'intention de vendre au moins un des articles suivants :

- Cultures**
 - grandes cultures
 - fruits ou noix
 - petits fruits ou raisin
 - asperges
 - graines de semence
- Produits d'origine animale**
 - lait ou crème
 - saumon
 - saumon
 - saumon
 - viande
- Bétail**
 - bovins
 - porcs
 - moutons
 - chèvres
 - gibier à poil
 - autres animaux
- Autres produits agricoles**
 - produits de serre ou de serre
 - arrosage de Noël
 - champignons
 - gazon
- Vétille**
 - poules
 - poules
 - dindons, dindes
 - canards
 - gibier à plumes
 - autres volailles

A Comment remplir ce questionnaire

Répondre aux questions :

le code de l'exploitation (à inscrire dans la case réponse) : 05

le nom de l'exploitation (à inscrire dans la case réponse) : all

B Des questions? Composez sans frais le 1-800-216-2299

(Ce service est offert de 9 h à 21 h du lundi 9 mai au vendredi 17 mai.)

C Une fois le questionnaire rempli

Veillez le retourner dans l'enveloppe de retour ci-jointe.

Merci de nous aider à assurer le succès du Recensement de l'Agriculture de 1996.

Important : Veillez remplir un questionnaire pour chaque exploitation agricole dont la bonne marche est assurée par un ou plusieurs membres de ce ménage. Si vous avez besoin d'un questionnaire supplémentaire, veuillez composer sans frais le 1-800-216-2299.

Préservez au bureau

001

Préservez au recensement

1002 Préf. 1003 CEF N° 1004 ID N° 1005 NY 1006 DCR

1007 Message N° 1008 Formas 6 N° 1009

L'emplacement principal de cette exploitation est situé dans le SD de la case numéro 0007?

1 Non 2 Oui

011

Canada

Statistique Canada

Exploitant(e) 1

13. Veuillez répondre aux questions suivantes sur chacun(e) des exploitant(e)s de cette exploitation agricole en date du 14 mai 1995.

- Les exploitant(e)s sont les personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole.
- S'il y a plus de trois exploitant(e)s, veuillez inscrire leurs noms et adresses dans la section «Commentaires» à la page 2 ou joindre une feuille supplémentaire.

Nom de famille (en lettres moulées)		Sexe	
Prénoms (en lettres moulées)		1 <input type="radio"/> Masculin 2 <input type="radio"/> Féminin	
Date de naissance	Adresse	Route rurale	
Jour	1	Case postale	Numéro, rue ou chemin
Mois		Village, ville	Province
Année		Code postal	Ind. rég. N° de téléphone

14. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation agricole à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois?

01 Non 02 Oui

15. En 1995, combien de temps cette personne a-t-elle consacré à la bonne marche de cette exploitation agricole? (Cochez un seul cercle.)

03 Plus de 40 heures par semaine en moyenne

04 Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne

05 Moins de 20 heures par semaine en moyenne

16. En 1995, cette personne a-t-elle travaillé à forfait (plantation, récolte, camionnage, déneigement, etc.)?

06 Non 07 Oui

17. En 1995, cette personne a-t-elle reçu un salaire quelconque pour un emploi à l'extérieur de cette exploitation agricole? (Ne pas inclure le travail à forfait.)

08 Non 09 Oui

10 Plus de 40 heures par semaine en moyenne

11 Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne

12 Moins de 20 heures par semaine en moyenne

18. En 1995, cette personne exploitait-elle une autre entreprise (à part cette exploitation agricole)?

13 Non 14 Oui

15 Vente (immobilier, produits de consommation, etc.)

16 Services (réparation de machinerie, comptabilité, chambres d'hôtes, etc.)

17 Construction

18 Fabrication

19 Autre (Précisez)

19. En 1995, cette personne a-t-elle subi des blessures (fractures, coupures ayant exigé des points de suture, commotions cérébrales, etc.) ayant nécessité des soins médicaux par un professionnel de la santé à la suite d'activités liées à la bonne marche de cette exploitation agricole?

20 Non 21 Oui

22 Si oui, précisez le type de blessure :

Exploitant(e) 2

Nom de famille (en lettres moulées)		Sexe	
Prénoms (en lettres moulées)		1 <input type="radio"/> Masculin 2 <input type="radio"/> Féminin	
Date de naissance	Adresse	Route rurale	
Jour	1	Case postale	Numéro, rue ou chemin
Mois		Village, ville	Province
Année		Code postal	Ind. rég. N° de téléphone

14. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation agricole à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois?

01 Non 02 Oui

15. En 1995, combien de temps cette personne a-t-elle consacré à la bonne marche de cette exploitation agricole? (Cochez un seul cercle.)

03 Plus de 40 heures par semaine en moyenne

04 Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne

05 Moins de 20 heures par semaine en moyenne

16. En 1995, cette personne a-t-elle travaillé à forfait (plantation, récolte, camionnage, déneigement, etc.)?

06 Non 07 Oui

17. En 1995, cette personne a-t-elle reçu un salaire quelconque pour un emploi à l'extérieur de cette exploitation agricole? (Ne pas inclure le travail à forfait.)

08 Non 09 Oui

10 Plus de 40 heures par semaine en moyenne

11 Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne

12 Moins de 20 heures par semaine en moyenne

18. En 1995, cette personne exploitait-elle une autre entreprise (à part cette exploitation agricole)?

13 Non 14 Oui

15 Vente (immobilier, produits de consommation, etc.)

16 Services (réparation de machinerie, comptabilité, chambres d'hôtes, etc.)

17 Construction

18 Fabrication

19 Autre (Précisez)

19. En 1995, cette personne a-t-elle subi des blessures (fractures, coupures ayant exigé des points de suture, commotions cérébrales, etc.) ayant nécessité des soins médicaux par un professionnel de la santé à la suite d'activités liées à la bonne marche de cette exploitation agricole?

20 Non 21 Oui

22 Si oui, précisez le type de blessure :

ÉTAPE 10

Y a-t-il des arbres de Noël cultivés pour la vente dans cette exploitation?
 1 Non – Passez à l'ÉTAPE 11
 2 Oui ► Inclure toutes les superficies en culture, peuplements naturels ou plantés, quel qu'en soit le stade de croissance.

105. Superficie TOTALE en arbres de Noël cultivés pour la vente Superficie 332
 Nombre 333

106. Nombre d'arbres de Noël récoltés en 1995 Superficie 334
 Nombre 333

ÉTAPE 11

Veillez répondre aux questions suivantes sur l'utilisation des terres de cette exploitation en 1995.

107. Somme des superficies inscrites en grandes cultures, arbres fruitiers et arbres à noix, légumes, fleurs, gazon, et autres de Noël (Total des questions 88, 89, 101, 103, 104 et 105) Superficie 340
 341
 342
 343
 344
 345

108. Jachère (inscrivez les terres en friche à la question 111)
 109. Pâturages artificiels ou ensemencés (Terres ayant été cultivées et ensemencées ou drainées, irriguées, fertilisées, désherbées ou débroussaillées de quelque manière. Ne pas inclure les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou la semence)
 110. Terres naturelles pour le pâturage (inclure les pâturages ou pacages naturels, les grandes prairies, les pâturages grossiers, etc.)
 111. Autres terres (inclure les terres où se trouvent les bâtiments et la cour de ferme, les chemins, les jardins, les serres et les champignons; les terres inexploitées; les terres en friche, les boisés; les érablières; les bris-vent; les terrains marécageux; etc.)
 112. Superficie TOTALE (Total des questions 107 à 111) (Ce total devrait correspondre à la superficie totale des terres de l'exploitation agricole inscrite à la question 31, page 6.) Superficie 346

ÉTAPE 12

Y a-t-il des produits de serre cultivés pour la vente dans cette exploitation?
 3 Non – Passez à l'ÉTAPE 13
 4 Oui

113. La superficie sera-t-elle donnée en pieds carrés ou en mètres carrés? 5 pieds carrés OU 6 mètres carrés Superficie 354

114. Superficie TOTALE sous verre, plastique ou autres couvertures
 Veuillez répartir cette superficie totale entre chacun des produits suivants au 14 mai 1996 :
 115. Fleurs (fleurs à couper, plantes de plate-bande et en pots, etc.) Superficie 355
 116. Légumes de serre 356
 117. Autres produits de serre (jeunes plants (arbres) etc.) 357
 Précisez :

ÉTAPE 13

Y a-t-il des produits de champignonnière cultivés pour la vente dans cette exploitation?
 1 Non – Passez à l'ÉTAPE 14
 2 Oui

118. La superficie sera-t-elle donnée en pieds carrés ou en mètres carrés? 3 pieds carrés OU 4 mètres carrés Superficie 364

119. Superficie TOTALE pour la culture des champignons le 14 mai 1996 Superficie 364

ÉTAPE 14

Est-ce que cette exploitation possède des colonies d'abeilles pour la production de miel?
 1 Non – Passez à l'ÉTAPE 15
 2 Oui ► Inclure toutes les colonies possédées indépendamment de leur emplacement.

120. Combien de colonies d'abeilles servaient à la récolte du miel en 1996? Nombre de colonies 372

ÉTAPE 15

Veillez répondre aux questions suivantes sur les pratiques de gestion des terres de cette exploitation.

121. En 1995, quelle était la superficie des terres sur lesquelles il y a eu application de chacun des produits suivants :
 Eau d'irrigation (arrosage) Superficie en 1995 380
 Engrais chimiques 381
 Herbicides 382
 Insecticides Superficie en 1995 383
 Fongicides 384

122. Y a-t-il eu épandage de fumier sur des terres de cette exploitation en 1995?
 3 Non 4 Oui ► Si oui, inscrivez la superficie pour chacune des méthodes d'épandage suivantes :
 Épandage de fumier solide Superficie en 1995 387
 Irrigation (épandage de fumier à l'aide d'un système d'irrigation) 388
 Épandage de fumier liquide - en surface 389
 Épandage de fumier liquide - par injection 390

123. En 1996, lesquelles des mesures suivantes ont été utilisées? (Cochez plus d'un carreau, s'il y a lieu.)
 1 Rotation de cultures 4 Culture en travers de la pente
 2 Couverture d'herbe permanente 5 Culture en bandes alternées
 3 Culture de couverture d'hiver pour enfouissement au printemps 6 Voies d'eau gazonnées
 7 Bris-vent ou coupe-vent

124. Quelle est la superficie des terres préparées ou devant être préparées pour les semis en 1996 en utilisant les pratiques suivantes?
 • Inclure la superficie des terres préparées l'automne précédent ou ce printemps.
 Travail du sol qui comporte l'enfouissement de la plupart des résidus de récolte (inclure un travail du sol réduit au minimum) Superficie en 1996 398
 Sans travail du sol préalable (inclure les semis directs sur charrue ou gazon et les labours en billons) 399
 400

125. Si une superficie de terres en jachère a été inscrite à la question 108, page 9, donnez la superficie pour chacune des formes de désherbage suivantes qui seront utilisées en 1996.
 Produits chimiques seulement Superficie en 1996 401
 Sarclage seulement 402
 Sarclage et produits chimiques sur les mêmes terres (Ne pas inclure les superficies déjà inscrites comme «Produits chimiques seulement» ou «Sarclage seulement») 403

Y a-t-il de la volaille dans cette exploitation le 14 mai 1996?
 1 Non - Passez à l'ÉTAPE 17
 2 Oui

ÉTAPE 16

Poules et poullets

126. Poulets à griller, poullets à rôti et Cornouailles **Nombre d'oiseaux** 412

127. Poullettes et poussins de moins de 19 semaines, destinées à la ponte 413

128. Poules ponduses de 19 semaines et plus 414

129. **TOTAL des poules et poullets** (Total des questions 126 à 128) 415

130. Parmi les poules ponduses déclarées à la question 128, combien seront gardées pour produire des œufs fécondés pour un couvoir (coupeau d'approvisionnement de couvoir)? 416

Autres volailles

131. Dindons et dindes (tous âges) **Nombre d'oiseaux** 417

132. Autres volailles (coqs, oies, canards, autruches, gibier à plumes, oiseaux exotiques, etc.) 418

Précisez : 419

Y a-t-il eu production de poullets, dindons ou dindes dans cette exploitation en 1995?
 3 Non - Passez à l'ÉTAPE 18
 4 Oui

ÉTAPE 17

133. L'unité de poids sera telle donnée en kilogrammes ou en livres? 5 Kilogrammes OU 6 livres

134. En 1995, quelle a été la production totale de :
 Poullets à griller, poullets à rôti et Cornouailles **Production en 1995 (poids)** 424
 Dindons et dindes 425

Y a-t-il un couvoir commercial dans cette exploitation en 1995?
 7 Non - Passez à l'ÉTAPE 19
 8 Oui

ÉTAPE 18

135. Combien de poussins ou autres volailles ont éclos en 1995? **Nombre de poussins éclos en 1995** 442

Y a-t-il du bétail dans cette exploitation le 14 mai 1996?
 1 Non - Passez à l'ÉTAPE 20
 2 Oui

ÉTAPE 19

Inscrivez tous les animaux qui se trouvent dans cette exploitation, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux en pension, engraisés à forfait ou élevés sous contrat.
 • Inclure tous les animaux qui sont gardés par cette exploitation, quel qu'en soit le propriétaire, et qui sont en pâturage dans un pâturage communautaire ou public ou dans un pâturage en association coopérative.
 • Ne pas inclure les animaux qui appartiennent à cette exploitation et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

136. BOVINS OU VEAUX
 3 Non - Passez à la question 143
 4 Oui

137. Taureaux d'un an et plus **Nombre** 454

138. Vaches (y compris les génisses et laures ayant vêlé) :
 - principalement pour la production laitière 455
 - principalement pour la boucherie 456

139. Génisses et laures d'un an et plus 457

140. Bouvillons d'un an et plus 458

141. Veaux de moins d'un an 459

142. **TOTAL des bovins et veaux** (Total des questions 137 à 141) 460

143. PORCS
 5 Non - Passez à la question 146
 6 Oui

144. Verrats de 6 mois et plus **Nombre** 463

145. Truies de reproduction et jeunes truies pleines 464

146. **Tous les autres porcs** :
 - moins de 45 livres (20 kg) (y compris les porcelets non sevés) 465
 - 45 livres (20 kg) et plus 466

147. **TOTAL des porcs** (Total des questions 144 à 146) 467

148. MOUTONS OU AGNEAUX
 7 Non - Passez à la question 153
 8 Oui

149. Bœliers non-castrés d'un an et plus **Nombre** 470

150. Bœbles et bœliers castrés d'un an et plus 471

151. Agneaux de moins d'un an 472

152. **TOTAL des moutons et agneaux** (Total des questions 149 à 151) 473

153. AUTRES ANIMAUX
 1 Non - Passez à l'ÉTAPE 20
 2 Oui

154. Chevaux et poneys (tous âges) **Nombre** 476

155. Chèvres 477

156. Lapins 478

157. Visons 479

158. Renards 480

159. Biétons 481

160. Chevreuils 482

161. Lamas 483

162. Autres animaux (beefalo, chinchillas, etc.)
 Précisez : 484

163. Quelle est la valeur marchande actuelle estimée des terres
 et des bâtiments qui sont :
 - possédés **Valeur marchande actuelle (dollars seulement)** 480
 - loués d'autrui ou des gouvernements 481

ÉTAPE 20

Veillez répondre aux questions suivantes sur la valeur marchande des terres et des bâtiments de cette exploitation.
 • Inclure la valeur de toutes les maisons faisant partie de cette exploitation.
 • Inclure la valeur de tous les équipements fixes se trouvant dans les bâtiments appartenant à cette exploitation.
 • Ne pas inclure la valeur des terrains et bâtiments que vous louez à autrui.

ÉTAPE 23

Veillez répondre à la question suivante sur les revenus agricoles totaux bruts de cette exploitation agricole en 1995 (année civile) ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé.

- **Ne pas déclarer le revenu net.**
- **Inclure :**
 - tous les revenus de la vente de produits agricoles
 - les paiements reçus d'offices de mise en marché
 - les paiements reçus de programmes et les remises
 - les remboursements reçus pour la TPS
 - les dividendes reçus des coopératives
 - les revenus de la vente de produits agricoles
 - les revenus du travail à forfait et tous les autres revenus agricoles
- **Ne pas inclure :**
 - les revenus de la vente de biens immobilisés (p. ex. les quotas, les terres, les bâtiments, la machinerie)
 - les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail
 - les revenus de produits forestiers (bois de chauffage, bois à pâte, billes, poteaux de clôture, piquets, bois debout, etc.) à l'ÉTAPE 26.

	Montant (dollars seulement)
570	,00

192. Quels étaient les revenus agricoles TOTAUX bruts de cette exploitation en 1995 ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé?

ÉTAPE 24

En 1995, ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé, cette exploitation a-t-elle construit des bâtiments de ferme ou effectué des réparations importantes aux bâtiments de ferme, acheté des véhicules, de la machinerie ou du matériel neuf ou usagé, entrepris des travaux importants d'amélioration des terres ou acheté des biens immobilisés comme des terrains ou des quotas?

1 Non - Passez à l'ÉTAPE 25
2 Oui

- Inclure le prix d'achat total (comprenant les subventions s'il y a lieu), autre exploitation agricole, toutefois, ne déclarer que la part des dépenses engagée par cette exploitation.
- Ne pas inclure :
 - les dépenses pour la maison
 - les dépenses de réparation et d'entretien
 - la TPS

193. En 1995, combien avez-vous dépensé au total pour :

- la construction ou la rénovation des bâtiments de ferme et clôtures (granges, silos, hangars, corrales, etc.)
- l'achat de terres
- l'amélioration des terres (creusage de fossés de drainage ou de canaux d'irrigation, pose de tuyaux, de drainage, nivelage, etc.)
- des automobiles et autres véhicules neufs servant au transport des passagers qui sont utilisés dans l'exploitation agricole
- des camions de ferme y compris des camionnettes (pick-up), fourgonnettes de chargement et autres camions de ferme neufs
- de la machinerie, du matériel et de l'équipement agricoles neufs
- des véhicules de ferme, de la machinerie et du matériel usagés

	Montant (dollars seulement)
582	,00
583	,00
584	,00
585	,00
586	,00
587	,00
588	,00
589	,00

ÉTAPE 25

194. Y a-t-il un micro-ordinateur utilisé pour la gestion de cette exploitation?

1 Non - Passez à l'ÉTAPE 26
2 Oui

ÉTAPE 26

Y a-t-il eu la vente de produits forestiers de cette exploitation en 1995 ou des arbres entaillés en 1996?

1 Non - Passez à l'ÉTAPE 27
2 Oui

195. Ventes de produits forestiers de cette exploitation en 1995 (inclure le bois de chauffage, le bois à pâte, les billes, les poteaux de clôture, les piquets, le bois debout, etc. Inscrire les ventes de produits de la sève d'érable et d'autres de Noël à la question 192 à la page 15.)

	Montant (dollars seulement)
612	,00

196. Nombre d'entraîlés, d'entraîlés faites au printemps de 1996

	Nombre
613	613

ÉTAPE 27

Est-ce que des salariés ont été inscrits pour des membres de la famille ou d'autres personnes de 15 ans et plus à la question 176, page 14?

7 Non
8 Oui

- Calculer et inscrire le nombre total de semaines de travail rémunéré en 1995. Par exemple, le nombre total de semaines de travail de 5 personnes ayant travaillé chacune une semaine sera de 5 semaines.

197. En 1995, quel était le nombre total de semaines de travail rémunéré effectué :

- par une main-d'œuvre travaillant sur une base annuelle
- par une main-d'œuvre travaillant sur une base saisonnière ou temporaire

	Nombre total de semaines
622	622
623	623

Raisons pour lesquelles les questions vous sont posées

L'étape 1 se rapporte à votre ferme en tant qu'entreprise. Elle nous renseigne sur l'organisation et sur les droits de propriété (la structure juridique) des fermes canadiennes.

L'étape 2 s'applique aux exploitants agricoles. Il est important de connaître les noms et adresses des exploitant(e)s pour s'assurer que toutes les fermes sont recensées et qu'aucune n'est comptée plus d'une fois.

L'étape 3 nous indique quelle unité de mesure vous utilisez aux étapes suivantes pour déclarer la superficie des terres.

Les étapes 4 à 15 et 26 nous renseignent sur les terres que vous exploitez. Ces informations indiquent quelles terres ont été utilisées pour la production de produits agricoles et les méthodes de gestion des terres. Elles nous indiquent aussi dans quelle mesure les fermiers et fermières mettent en pratique les diverses méthodes de gestion.

Les étapes 16 à 19 permettent de répertorier le bétail et les volailles dans votre exploitation agricole. Ces renseignements nous fournissent une estimation approximative des stocks et de la production qui sont disponibles pour le marché intérieur et les exportations.

Les étapes 20 et 21 nous renseignent sur la valeur marchande de votre ferme et de la machinerie que vous utilisez.

L'étape 24 fournit des renseignements sur les derniers travaux de construction et de rénovation que vous avez effectués. Ces renseignements servent à surveiller l'évolution des investissements en ce qui a trait aux exploitations agricoles.

L'étape 25 nous renseigne sur l'utilisation des ordinateurs. Cette question nous permettra de déterminer de quelle façon les agriculteurs pourront recevoir des renseignements et des services gouvernementaux à l'avenir.

L'étape 27 se rapporte à la main-d'œuvre que vous employez. Ces informations servent à planifier et à élaborer des programmes de formation pour les travailleurs agricoles.

La loi protège les renseignements que vous nous donnez

Vous pouvez demander à voir l'information que vous avez fournie au Recensement de l'agriculture en 1996. Le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 1996 après novembre 1996. Pour ce faire, écrivez au Coordonnateur de la protection de la vie privée, Statistique Canada, 25^e étage, Immeuble R-H-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6.

Si vous avez des questions concernant le Recensement de l'agriculture, appelez-nous sans frais, au 1-800-216-2299.

Postez votre questionnaire aujourd'hui.

Merci de votre collaboration.

Page 16

INDEX

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement

AINC*INAC*

Voir
Affaires indiennes et du Nord Canada

AR*CA*

Voir
Agglomération de recensement (AR)

ARP*PCA*

Voir
Agglomération de recensement primaire (ARP)

Abri*Shelter*

Voir
Besoins humains fondamentaux
Logement

Absentéisme, 21*Absenteeism*

absence rémunérée, 7, 30-31
mise à pied temporaire ou absence du travail ou de
l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20-21
population et composantes de l'activité (figure 2), 9

Actions d'entreprises*Corporate stocks*

dividendes de, 99

Activité, 7-10*Labour force activity*

comparabilité des données sur l'activité avec celles des
recensements antérieurs et de l'EPA (annexe D), 291-294
différences dans la détermination de la situation vis-à-vis de
l', 293
graphique sur la classification de la variable Activité
(annexe C), 289-290
population et composantes de l'activité (figure 2), 9
taux d', 31-32

Activités à la maison, 5-7*Household activities*

heures consacrées
aux soins des enfants, sans rémunération, 5
aux soins ou à aider les personnes âgées, sans
rémunération, 5
aux travaux ménagers, sans rémunération, 6
population de 15 ans et plus, à l'exclusion des
pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
travailleurs familiaux non rémunérés, 11-12

Activités autonomes*Freelance activities*

Voir
Pigistes

Activités sur le marché du travail, 7-33*Labour market activities*

activité (variable dérivée), 7-10
catégorie de travailleurs, 10-12
chômeurs, 12-14
date du dernier travail contre rémunération ou à son
compte, 14
début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines
à plein temps ou à temps partiel, 29-30
suivant la semaine de référence, 15
forme juridique, 15-16
heures travaillées contre rémunération ou à son compte,
16-17
inactifs, 17-18
industrie (selon la Classification type des professions
de 1980), 18-20
mise à pied temporaire ou absence du travail ou de
l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20-21
personnes occupées, 21-22
population active
expérimentée, 22-23
inexpérimentée, 23
totale (pendant la semaine de référence), 24
population de 15 ans et plus, à l'exclusion des
pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
présence d'enfants (variable dérivée), 24-25
profession (selon la Classification type des professions
de 1991), 25-27
raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au
cours de la semaine de référence), 27-28
rapport emploi-population, 28-29
recherche d'un emploi rémunéré (à plein temps ou à temps
partiel) au cours des quatre dernières semaines, 29-30
semaines travaillées
à plein temps ou à temps partiel en 1995, 30
contre rémunération ou à son compte, 21
en 1995, 31-33
taux d'activité, 31-32
taux de chômage, 32
travail en 1995 (variable dérivée), 33

Adoption, 133*Adoption*

lien avec la personne repère (Personne 1), 60
prestations, 101

Adresse*Address*

code postal, 195
fichiers du réseau routier (FRR), 205

- lieu habituel de résidence, 319
point représentatif de côté d'îlot, 206, 220
sans adresse de travail fixe, 40, 295
- Adresses postales**
Street addresses
- renseignements sur les attributs des FRR, 205-206
- Aéroports, 242, 278**
Airports
- Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), 252-253**
Indian and Northern Affairs Canada (INAC)
- Âge, 34**
Age
- Voir aussi
Date de naissance
Population
- groupe d'âge des enfants à la maison, 24
pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97
population totale, 4
- Âge à l'immigration, 48-49**
Age at immigration
- population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
- Agglomération de recensement (AR), 226-240**
Census agglomeration (CA)
- Voir aussi
Statut migratoire
- annexion ou dissolution, 233
AR unifiée, 227
banlieue rurale, 241
cartes de référence, 191
champ d'observation des FRR, 351
changements apportés aux règles de délimitation des RMR et des AR, 236
code géographique, 351
emplacement du lieu de travail, 42
comparaison statistique, 234
courants migratoires, 68, 83
couverture des fichiers du réseau routier (FRR), 205
de résidence actuelle, 65
de résidence 1 an auparavant, **74-78**
de résidence 5 ans auparavant, **78-90**
de travail, 239
définition, 240
densité de la population, 240
divisée en secteurs de recensement, 248
comparabilité historique, 233
fichiers du réseau routier (FRR), 205
fusion, 238
- genre de DR, 351
hiérarchie
des unités géographiques (figure 20), 189
métropolitaine, 272-273
intégration économique et sociale, 226
limites, 237-238
secteurs de recensement, 246
migrants
inter-RMR/AR, 75, 88
intra-RMR/AR, 75, 88
modifications des
limites municipales, 233
noms, 248
municipalités, 248
nombre de
navetteurs, 227
SR et de SD, 351
noms (détermination des), 235-236
nouvelles, 237
noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 218-220, 243
population, 218, 227
programme de SR, 243
qualité des données, 238-239
règles de délimitation, 228-233
modifications, 236
retrait de l', 227
RMR, 236
SDR composantes, 351
selon la province et le territoire, 188
structure du codage, 236-37
superficie des terres, 255
supprimée, 238
- Agglomération de recensement de résidence actuelle, 65**
Census agglomeration of current residence
- Agglomération de recensement primaire (ARP), 226-240**
Primary census agglomeration (PCA)
- cartes de référence, 191
code géographique, 237
comparaison statistique, 234
définition, 226
densité de la population, 241
hiérarchie
des unités géographiques (figure 20), 189
métropolitaine, 272-273
intégration économique et sociale, 226
limites des SR, 247
nouvelle, 238
noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 218-220
règles de délimitation, 235
retirée, 227
RMR/AR composantes, 237
selon la province et le territoire, 190
structure de codage, 236-237
superficie des terres, 255
supprimée, 238

Agglomération de recensement unifiée, 226-240*Consolidated census agglomeration*

- comparabilité historique, 235
- définition, 240
- densité de la population, 241
- hiérarchie
 - des unités géographiques (figure 20), 189
 - métropolitaine, 272-273
- intégration économique et sociale, 226
- noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 218-220
- règles de délimitation, 235

Agriculture*Agriculture*

- écoumène agricole, 203-204
- fichiers numériques cartographiques (FNC), 207-208
- fichiers numériques des limites (FNL), 210
- régions agricoles de recensement (RAR), 224-225, 271
- subdivisions de recensement unifiées (SRU), 255, 271

Aide sociale*Social assistance*

- autre revenu provenant de sources publiques, 99

Algorithmes, 222*Algorithms***Aliments***Food*

Voir

- Besoins humains fondamentaux

Allocations*Allowances*

Voir aussi

- Allocations familiales
- Prestations
- Salaires et traitements
- Vétérans

- conjoints, 103

Allocations familiales, 105, 110-112*Family allowances*

Voir aussi

- Revenu

Analyse*Analysis*

- données spéciales, 271
- économie régionale, 224, 272
- géographique, 221
- longitude, 193, 202, 255
- population active, 25

- spatiale, 200
- statistique, 234
- tendancielle, 193

Ancêtres*Ancestors*

- origines, 91-97

Anciens combattants*Veterans*

- allocations aux, 99
- pensions, 99
 - aux veuves des, 99
- personnes à charge des, 99

Année de naissance, 48*Year of birth*

Voir

- Date de naissance

Année d'immigration, 48, 49*Year of immigration*

- période d'immigration, 50
- population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4

Années de scolarité, 120-121*Years of schooling***Annulation***Annulment*

- jamais mariés (célibataires), 44-45

Appariement des données, 208, 210*Data linkage***Appartements***Apartments*

- immeuble de
 - cinq étages ou plus, 182
 - moins de cinq étages, 182
- immeubles formant un SD, 197, 244
- ou plain-pied dans un duplex non attenant, 182

Apprentissage d'un métier*Apprenticeship*

Voir aussi

- Scolarité
- certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires, 116
- plus haut grade, certificat ou diplôme, 121

Arbres de Noël, 45, 205*Christmas trees***Arpentage***Surveying*

fichiers du réseau routier (FRR), 206
 fichiers numériques cartographiques (FNC), 208
 fichiers numériques des limites (FNL), 210

Arrondissement aléatoire*Random rounding*

confidentialité et, 383-384
 et suppression de données sur des régions, 275-276

Arrondissement scolaire*School district*

géocodage, 211

Association, 106*Partnership*

Voir aussi

Revenu

revenu agricole net, 106
 travail autonome, 11

Assurance-chômage, 113*Unemployment insurance*

Voir aussi

Prestations d'assurance-chômage

Autochtones*Aboriginal peoples**Native peoples*

Voir aussi

Indiens de l'Amérique du Nord
 Indiens des traités
 Indiens inscrits
 Inuit
 Métis
 Réserves indiennes

autodéclaration de l'ascendance, **34**
 enquête (EAPA), 34
 établissements, 252
 groupes, 34
 Indiens inscrits ou Indiens des traités, **35**
 langues, 56-59
 origines, 91, 95-96
 multiples, 97
 personne appartenant à une bande indienne ou à une
 première nation, 35-36

population
 à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement
 institutionnel, 4
 autochtone, **36-37**

Autodéclaration de l'ascendance autochtone, 34*Aboriginal self-reporting***Autoroutes***Highways*

Voir

Routes

Autre famille avec soutien*Other maintaining family*

famille de recensement, 135
 famille économique, 136

Autre famille économique, 147*Other economic family***Autre revenu en espèces**, 99*Other money income*

composantes du revenu (figure 12), **101**
 contenu et couverture du revenu des recensements du
 Canada (figure 13), **112**
 revenu total, 110

Autre revenu provenant de sources publiques, 99-100*Other income from government sources*

composantes du revenu (figure 12), **101**
 contenu et couverture du revenu des recensements du
 Canada (figure 13), **112**
 revenu total, 110
 transferts gouvernementaux, 113

Autres personnes*Additional persons*

Voir aussi

Composition de la famille de recensement

définition, 132

Avances en espèces, 106*Cash advances***Aveugles***Blind*

paiement de transfert, 99

Baccalauréat*Bachelor's degrees*

Voir aussi

Grades

Scolarité

certificat universitaire supérieur au, 114-115

Bande indienne*Indian Band*

Voir

Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation

Banlieue rurale*Rural fringe*

Voir

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Banlieue urbaine*Urban fringe*

Voir

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Banques*Banks*

intérêts de dépôts, 102

Besoins humains fondamentaux*Basic human needs*loyer brut, **155**

nécessités de base, 143

principales dépenses de propriété, **162-163****Bétail, 45, 205***Livestock***Bois, huile (mazout), gaz, charbon ou autres combustibles***Wood, oil, gas, coal or other fuels*

Voir

Services publics

Borough*Borough*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Bourses d'études*Scholarships*

non remboursables, 99

Bureaux de poste*Post offices*

nom de localité, 218

CÉF*FED*

Voir

Circonscription électorale fédérale (CÉF)

CGT*SGC*

Voir

Classification géographique type (CGT)

C & I*E & I*

Voir

Contrôle et imputation (C & I)

CMA/CA parts*Parties de RMR/AR*

Voir

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

CNP*NOC*

Voir

Classification nationale des professions (CNP)

CP*OCM*

Voir

Manuel de classification des professions (CP)

CPCNG*CPCGN*

Voir

Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)

CTI*SIC*

Voir

Classification type des industries (CTI)

CTP*SOC*

Voir

Classification type des professions (CTP)

Cadastre*Cadastral applications*

fichiers du réseau routier (FRR), 206

fichiers numériques cartographiques (FNC), 208

fichiers numériques des limites (FNL), 210

Cadre d'interviews*Canvassing*

Voir

Recenseurs

Cadre géographique*Geographic framework*

Voir aussi

Date de référence géographique

changement, 199

Caisses de crédit mutuel*Credit unions*

intérêts de dépôts, 102

Caisses populaires*Caisses populaires*

intérêts de dépôts, 102

Campements de cirque et de fête foraine, 175*Carnival and circus camps***Camps de chantier***Work camps*

logements collectifs, 174

taille des SD distincts, 245

Camps militaires*Military camps*

logements collectifs, 175

taille des SD distincts, 245

Canton*Township*

Voir aussi

Township

hiérarchie nationale des unités géographiques, 271

Canton (municipalité de)*Canton (municipalité de)*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Cantons unis (municipalité de)*Cantons unis (municipalité de)*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Caractéristiques démographiques et ethnoculturelles, 3*Demographic and ethnocultural characteristics***Cartes***Maps*

choroplèthes, 204

de la collecte, 192, 206

échelles, 222, 255

écoumène, 204

emplacement et superficie des SD, 244

FNC et FNL (figure 22), **209**

fond de carte, 192

géocodage, 211

masses d'eau, 207, 209, 222, 255

point représentatif du SD, 221

points et choroplèthe, 204

précision absolue de localisation, 206

projection cartographique, **222**référence, **191-192**système de coordonnées, **256-257****Cartes de référence, 191-192***Reference maps*

Voir aussi

Cartes

Cartographie

soutien des fichiers du réseau routier, 206

Cartes thématiques*Thematic map*

Voir aussi

Cartes

Cartographie

applications, 210

écoumène, 203-204

fichiers numériques cartographiques (FNC), 208

Cartes topographiques, 221, 257*Topographic maps***CARTLIB (Bibliothèque cartographique)***CARTLIB (Cartographic Library)*

Voir

Fichiers numériques cartographiques (FNC)

Cartographie*Cartography*

Voir aussi

Cartes

écoumène, 204

fichiers numériques, 205-210

généralisation, 203

logiciels de, 222

thématique, 208

Cartographie du recensement*Census cartography*

- cartes de référence, 191-192
- projection cartographique, 222-223
- système de coordonnées, 256-257

Casernes*Communal quarters*

- logements collectifs, 173

Catégorie de lieu de travail, 39-40*Place of work status***Catégorie de revenu, 137-138***Income status***Catégorie de travailleurs, 10-12***Class of worker*

- date du dernier travail, 14
- forme juridique, 15-16
- population active
 - expérimentée, 23
 - inexpérimentée, 23
- produits du recensement, 12

Cégep, 116, 118-119, 121*CEGEP*

- Voir aussi
- Collèges communautaires

Célibataire (jamais marié), 44-45*Single (never married)***Centres d'accueil***Missions*

- logements collectifs, 174
- taille des SD distincts, 245

Centres d'emploi*Employment centres*

- certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires, 116

Centres de traitement et établissements pour handicapés physiques*Treatment centres and institutions for the physically handicapped*

- logements collectifs, 175
- pensionnaire d'un établissement institutionnel, 98
- taille des SD distincts, 245

Centroïde*Centroid*

- Voir
- Points représentatifs

Certificat d'études secondaires, 114*Secondary school graduation certificate***Certificat universitaire supérieur au baccalauréat, 114***University certificate above bachelor level***Certificats***Certificates*

- certificat
 - d'études secondaires, 114
 - universitaire supérieur au baccalauréat, 114
- certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires, 115-116
- de compagnon, 116, 121
- nombre d'études universitaires, 119-120
- plus haut grade, certificat ou diplôme, 121-122
- principal domaine d'étude (PDÉ), 124-125

Certificats de dépôts, 102*Deposit certificates***Certificats d'épargne, 102***Savings certificates***Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires, 115-116***Trades and other non-university certificates***Chalets de pourvoyeurs, 175***Outfitter camps***Chalets non hivérisés***Non-winterized cottages*

- Voir
- Logement marginal

Chambre des communes*House of Commons*

- député, 193

Chambres à coucher, 172*Bedrooms***Chambreurs, 144***Roomers*

- autre revenu en espèces, 99
- enfants en foyer nourricier ou en tutelle, 144
- lien avec la personne repère (Personne 1), 60, 63
- pupilles non apparentés, 144

- Champignons**, 45, 205
Mushrooms
- Charbon, bois, gaz, huile (mazout) ou autres combustibles**
Coal, wood, gas, oil or other fuels
Voir
Services publics
- Chartered community**, 252
Chartered community

genre de SDR selon la province et le territoire, 251
- Chasseurs et trappeurs**, 11, 22
Hunters and trappers

revenu net, 109
- Chef de ménage**, 63, 136-137
Head of household
Voir aussi
Composition du ménage
- Chemins de fer**
Railroads
Railways

abandon, 248
caractéristiques des fichiers du réseau routier (FRR), 206
cartes de référence, 191
côtés d'îlot, 197
gares de triage, 242
- Chiffres ajustés, 192-193**
Adjusted counts
- Chiffres de population et des logements**
Population and dwelling counts

chiffres ajustés, **192-193**
circonscriptions électorales fédérales (CÉF), 194
côtés d'îlot, 198
erreurs de couverture, 379-380
- Chômage**
Unemployment

activités sur le marché du travail, 7-9
chômeurs, 12-14
fréquentation scolaire à plein temps, 13
inactifs, 17-18
mise à pied temporaire, 20
population active totale (pendant la semaine de référence),
24
population et composantes de l'activité (figure 2), **9**
prestations, 104

raisons de l'impossibilité de commencer à travailler
(pendant la semaine de référence), 27-28
taux de, 32
- Chômeurs**, 7-8, **12-14**
Unemployed

comparabilité avec les recensements antérieurs et l'EPA
(annexe D), **291-292**
population active
expérimentée, 22
inexpérimentée, 23
population et composantes de l'activité (figure 2), **9**
- Cimetières**, 242
Cemeteries
- Circonscription électorale fédérale (CÉF), 193-194**
Federal electoral district (FED)

cartes de référence, 191
code géographique, 193
emplacement du lieu de travail, 42
densité de la population, 241
fichiers numériques cartographiques (FNC), 297
fichiers numériques des limites, 210
géocodage, 211
hiérarchie
des unités géographiques (figure 20), **189**
nationale des unités géographiques, 271
limites, 194
légales, 194
selon la province et le territoire, 190
- Circonscriptions électorales**
Electoral districts

fédérales, 193-194
municipales, 211
provinciales, 211
- Cité**
City

genre de SDR selon la province et le territoire, 251
- Citoyens canadiens**, 3
Canadian citizens

de naissance, 38, 48, 50-51
par naturalisation, 38, 50

Citoyenneté, 38-39*Citizenship*

- canadienne
 - de naissance, 38, 48, 50-52
 - par naturalisation, 38, 50
- classification des pays (annexe I), 317-319
- double, 38-39
- groupe de population, 47
- immigration, 50
- multiple, 38-39
- origine ethnique, 97
- pays de citoyenneté, 38-39
- population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
- résidents permanents et non permanents (figure 4B), **54**

Civil*Civilian*

- absence du travail ou de l'entreprise pendant la semaine de référence, 53, 55
- travaillé pendant la semaine de référence, 53, 55

Class IV Area, 216*Class IV Area***Classification de la variable Activité (annexe C), 289-290***Labour force activity variable classification***Classification des professions (CP), 27***Occupational Classification Manual (OCM)*

Voir aussi

Classification type des professions (CTP)

Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant, 65-66*Rural/urban classification of place of residence 1 year ago***Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant, 78-79***Rural/urban classification of place of residence 5 years ago***Classification géographique type (CGT), 194, 223, 252***Standard Geographical Classification (SGC)*

- constitution des, 246-247
- division de recensement de résidence 1 an auparavant, **65-66**
- division de recensement de résidence 5 ans auparavant, **80-81**
- nom de localité, **218**
- province ou territoire de résidence 1 an auparavant, **74-75**
- province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, **86-87**
- région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant, **75-76**

- région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant, **87-88**
- subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, **76-77**
- subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, **88-89**

Classification nationale des professions (CNP), 26*National Occupational Classification (NOC)***Classification type des industries (CTI), 18-20***Standard Industrial Classification (SIC)***Classification type des professions (CTP) de 1991, 25-27***1991 Standard Occupational Classification (SOC)***Code postal, 195-196, 295***Postal code*

- emplacement du lieu de travail, 43
- fichier de conversion des codes postaux, 274
- géocodage, 211
- hiérarchie, 270
 - des unités géographiques (figure 20), **189**
- points représentatifs, 211, 221
- selon la province et le territoire, 190
- suppression des régions, 383
- système, 273-274

Codes*Codes*

- agglomération de recensement primaire et région
 - métropolitaine de recensement primaire, 236-237
- cartes de référence, 191
- circonscription électorale fédérale, 193
- classification géographique type, 194-195
- code de référence, 255
- code géographique sur les
 - fichiers numériques cartographiques (FNC), 208
 - fichiers numériques des limites (FNL), 210
- code postal, 196-197
- division de recensement, 67, 81, 200-201
- emplacement du lieu de travail, 41
- erreurs de codage (transcription des réponses écrites), 381
- géocodage, 211
- industrie, 19
- lieu de travail, 41-42
- liste des établissements, 19
- localité désignée, 216
- logements collectifs, 245
- modifications intercentrales des subdivisions de recensement (résumés), 252
- numérotation et désignation, 274
- processus d'attribution, 211
- profession, 26-27
- province et territoire, 223-224
- région agricole de recensement, 225

- région économique, 225-226
 région urbaine, 242-243
 région métropolitaine de recensement et agglomération de
 recensement, 236-237
 secteur de dénombrement, 246
 secteur de recensement, 248
 subdivision de recensement, 250
 type de logement, 244-245
- Collecte des données**, 199
Data collection
 - cartes, 192, 206
 - code de référence géographique, 211
 - erreurs non dues à l'échantillonnage, 380
 - exigences de la collecte des données (SD), 244
 - méthodologie, 217
 - opération de collecte sur le terrain, 269-270
 - secteur de dénombrement, 244
 - unité de base de la mesure, 214
- Collectivités**
Communes
 - nom de localité, 218
- Collèges**
Colleges
 - Voir
 - Collèges communautaires
- Collèges communautaires**
Community colleges
 - certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires, 115, 120
 - études scolaires et recherches, 249
 - fréquentation scolaire, 116-117
 - nombre d'années
 - d'autres études non universitaires, 117-118
 - d'études universitaires, 118-119
 - nombre total d'années de scolarité, 119
 - plus haut grade, certificat ou diplôme, 120-121
 - plus haut niveau atteint, 121-122
 - principal domaine d'études (PDÉ), 124
- Colocataires**, 60, 63, 144
Room-mates
- Colonies huttérites**
Hutterite colonies
 - lien avec la personne de référence (Personne 1), 63
 - logements collectifs, 175
- revenu, 111
 taille des SD distincts, 245
- Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)**, 218
Canadian Permanent Committee on Geographical Names (CPCGN)
- Commerces**
Businesses
 - Voir
 - Entreprises
- Commission**
Commission
 - Voir
 - Salaires et traitements
- Communautés non religieuses**, 175
Non-religious communes
- Communautés urbaines**, 202
Communities urbaines
 - genre de DR, 201
 - selon la province et le territoire, 190
- Community**
Community
 - genre de SDR selon la province et le territoire, 251
 - localité désignée, 215-216
 - nom de localité, 218
- Comparabilité des données**
Data comparability
 - Voir
 - Comparabilité historique
- Comparabilité historique**
Historical comparability
 - activité et Enquête sur la population active (annexe D), **291-292**
 - déplacement domicile-travail (annexe E), **295-296**
 - données sur la superficie des terres, 255-256
 - familles de recensement, 154
 - fréquentation scolaire, 117
 - groupe de population, 47
 - industrie, 19-20
 - mobilité, 70, 82, 322-325
 - origines ethniques, 96-97
 - présence d'enfants, 25
 - profession, 27
 - questions du recensement depuis la Confédération (annexe A), **261-267**
 - régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement unifiées, 235-236

- secteur de recensement, 248
travailleurs
 autonomes, 11
 familiaux non rémunérés, 12
- Composantes de migration (interne et externe)**
Composition of migration (in- and out-)
- mobilité 1, 66
 mobilité 5, 79
- Composition de la famille**
Family composition
 Voir
 Famille de recensement
- Composition de la famille de recensement, 131-132**
Census family composition
- Composition du ménage**
Household composition
- chef du ménage, 134
 famille de recensement (autres personnes), 132
 lien avec la personne repère (Personne 1), 60, 63
 Personne 1, 135
 structure de la famille économique, 147
- Composition du ménage avec famille de recensement, 132**
Census family household composition
- Composition du revenu, 100-101**
Composition of income
- Comtés**
Counties
 Voir aussi
 Division de recensement
- division de recensement, 200
 genre de, 201
 hiérarchie nationale des unités géographiques, 271
 municipalité, 202
 région économique, 226
- Comtés unis**
United counties
- genre de DR selon la province et le territoire, 190
 selon la province et le territoire, 190
- Conditions de vie, 247**
Living conditions
- régions rurales, 241
- Condominiums, 179**
Condominiums
- frais, 153, 163
 mode d'occupation, **158-159**
- Confidentialité, 242**
Confidentiality
- bande indienne ou première nation, 36
 citoyenneté, 39
 diffusion des données au niveau des côtés d'îlot, 196
 et arrondissement aléatoire, 383-384
 mobilité, 70, 81
 origine ethnique, 94
- Conflits de travail**
Labour disputes
- absence du travail ou de l'entreprise à cause de, 21-22
- Congé de maladie**
Sick leave
- absence du travail ou de l'entreprise à cause de, 21-22
 prestations de, 104
- Congé de maternité**
Maternity leave
- absence du travail ou de l'entreprise à cause d'un, 22
 mise à pied temporaire ou absence du travail ou de
 l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20
 prestations de, 104
- Congé de paternité**
Paternity leave
- prestations de, 104
- Conjoints**
Spouses
- allocations, 103
 déduction à titre de dépenses du salaire versé au conjoint,
 11
 définition, 145
 famille, 132-133
 lien avec la personne repère (Personne 1), 60, 63
- Connaissance des langues non officielles, 56**
Knowledge of non-official languages
- classification de 1996 et de 1991 (annexe F), 297-301
 population, à l'exclusion des pensionnaires d'un
 établissement institutionnel, 4
- Connaissance des langues officielles, 56-57**
Knowledge of official languages

- population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
première langue apprise, 59-60
- Contre-vérification des dossiers**, 380
Reverse record check
- Contrôle et imputation (C & I)**
Edit and imputation (E & I)
- déplacement travail-domicile, 296
erreurs de traitement, 379
- Coopératives**
Cooperatives
- Voir aussi
Logement collectif
- dividendes reçues des, 106
intérêts de dépôts, 102
logement privé non agricole occupé par un locataire, 180
mode d'occupation, 158
- Coordonnées**, 208, 222
Coordinates
- géographiques, 257
points représentatifs des côtés d'îlot, 221
points représentatifs des SD, 221
système de, **256-257**
- Copropriété divisée**
Condominium
- Voir
Condominiums
- Corps militaire**
Military personnel
- ménages à l'extérieur du Canada, 156
pensions de retraite, 103
salaires et allocations, 113
- Côté d'îlot**, **197-199**, 270
Block-face
- Voir aussi
Coordonnées
- chiffres de population et des logements, 198
emplacement du lieu de travail, 41-42
exemples de (figure 21), **198**
fichiers de données, 206
fichiers du réseau routier (FRR), 206
géocodage, 211, 213
hiérarchie des unités géographiques (figure 20), 189
point représentatif, 197-198, 220-222, 270
- définition, 220
méthode de calcul, 220-221
selon la province et le territoire, 190
- County (Municipality)**
County (Municipality)
- genre de SDR selon la province et le territoire, 251
- Couples**
Couples
- Voir
État matrimonial légal
Partenaires en union libre
- Couples mariés**
Married couples
- Voir
État matrimonial
État matrimonial légal
- Courants migratoires**, 68, 79
Migration streams
- définition, 71, 83
- Crédits d'impôt**
Tax credits
- Voir aussi
Revenu
- crédits
d'impôt remboursables par les provinces, 99
pour la taxe sur les produits et services, 99
prestations fiscales fédérales pour enfants, 105, 111-112
- Critères de délimitation**
Delineation criteria
- écoumènes, 202-203
processus du SD, 244-246
- Croissement de la banlieue**, 248
Suburban growth
- Cultivateurs**
Farm workers
- Voir
Travailleurs agricoles
- Cultures**
Crops
- Voir aussi
Région agricole de recensement (RAR)
- districts agricoles, 224
ventes de, 45, 205

DR

CD

Voir

Division de recensement (DR)

Date de naissance, 39*Date of birth*

familles de recensement, 133

familles économiques, 135

population totale, 4

Date de référence géographique, 199*Geographic reference date*

CÉF, 194

Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence, 15*New job to start in four weeks or less (from reference week)*

population et composantes de l'activité (figure 2), 9

Démographie de jour et démographie de nuit, 276*Day-time versus night-time***Densité de la population, 200***Population density*

écoumène, 203

région rurale, 241

région urbaine, 241-243

superficie des terres, 256

Dépenses*Spending*

dépenses des familles, 136-137, 143

Dépenses du logement, 136*Shelter expenses***Déplacement domicile-travail***Journey to work*

Voir aussi

Lieu de travail

catégorie de lieu de travail, 39-41

changements

conceptuels, 295

dans le dépouillement, 295-296

comparabilité historique des données (annexe E), 295-296

démographie de jour et de nuit, 276

distance de navettage, 41

calcul, 296

emplacement du lieu de travail, 41-42, 295-296

mode de transport, 42-43

population de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4 touchant la structure géographique, 296

Détenus*Inmates*

Voir

Pensionnaire d'un établissement institutionnel

Diffusion de l'information, 199*Information dissemination*

confidentialité et arrondissement aléatoire, 383-84

erreurs non dues à l'échantillonnage, 380

extraction des données en utilisant des limites

personnalisées (figure 23), 212

unité de base, 214, 223

Diplomates*Diplomats*

ménages à l'extérieur du Canada, 156, 294

travaillé à l'extérieur du Canada, 40

Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, 116-117*Degree in medicine, dentistry, veterinary medicine or optometry***Diplômes***Diplomas*

certificat universitaire supérieur au baccalauréat, 114-115

certificats d'une école de métiers et autres certificats non

universitaires, 115-116

nombre d'années d'études universitaires, 119-120

plus haut grade, certificat ou diplôme, 121-122

principal domaine d'études (PDÉ), 124-125

Distance de navettage, 41*Commuting distance*

Voir aussi

Déplacement domicile-travail

calcul de la, 41, 296

Distributeurs secondaires, 278*Secondary distributors***Distribution directe, 11, 22, 109***Direct distributorship***District***District*

genre de SD, 201

selon la province et le territoire, 190

District municipality*District municipality*

genre de division de recensement, 201
 hiérarchie nationale des unités géographiques, 271
 selon la province et le territoire, 190
 subdivision de recensement selon la province et le territoire,
 251

Districts agricoles, 224*Crop districts***Districts municipaux***Municipal districts*

géocodage, 211

Districts régionaux, 200*Regional districts***Districts scolaires***School districts*

Voir

Arrondissement scolaire

Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements, 102*Dividends, interest on bonds, deposits and savings certificates, and other investment income*

composantes du revenu (figure 12), 101
 contenu et couverture du revenu des recensements du
 Canada (figure 13), 112
 revenu total, 110

Division de recensement (DR), 200-203*Census division (CD)*

Voir aussi

Statut migratoire

ajouts, 202
 cartes de référence, 191-192
 changements, 202
 classification géographique type, 194
 code géographique, 201-202
 emplacement du lieu de travail, 42
 de résidence actuelle, 65
 de résidence 1 an auparavant, **65-66**
 de résidence 5 ans auparavant, **80-81**
 densité de la population, 241
 écroumène, 203-204
 fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
 fichiers numériques des limites (FNL), 210
 genre de, 201
 hiérarchie
 des unités géographiques (figure 20), 189
 nationale des unités géographiques, 271
 limites, 202

municipalités régionales de comté, 201, 202-203, 255
 région agricole du recensement, 224
 région économique, 225
 selon la province et le territoire, 190
 superficie des terres, 255

Division de recensement de résidence actuelle, 65*Census division of current residence***Division de recensement de résidence 1 an auparavant, 67***Census division of residence 1 year ago***Division de recensement de résidence 5 ans auparavant, 80***Census division of residence 5 years ago***Divorce, 44***Divorce***Doctorat, 116***Doctorate degree***Domaine de spécialisation***Field of specialization*

Voir

Principal domaine d'études (PDÉ)

Domicile*Place of residence*

Voir

Lieu de résidence

Domicile habituel*Usual place of residence*

Voir

Lieu de résidence

Données du recensement*Census data*

Voir

Collecte des données

Duplex*Duplex*

Voir

Logement

EAPA*APS*

Voir

Enquête auprès des peuples autochtones

EPA*LFS*

Voir

Enquête sur la population active (EPA)

ESLA*HALS*

Voir

Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)

Eau*Water*

Voir aussi

Besoins humains fondamentaux

Services publics

cours d'eau, 205

masses d'eau sur les cartes, 207, 209, 222, 255

paiement annuel au titre de l'eau et d'autres services municipaux, 160

principales dépenses de propriété, 163

Échantillonnage et pondération, 382-383*Sampling and weighting*

erreurs d'échantillonnage, 379

quantification de, 381

erreurs non dues à l'échantillonnage, 379-81

Échelle de carte, 224, 255*Map scale***Écoles de métiers***Trade schools*

certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires, 115

fréquentation scolaire, 117

plus haut grade, certificat ou diplôme, 120

plus haut niveau atteint, 122

principal domaine d'études (PDÉ), 124

Écoles secondaires*High schools*

Voir aussi

Scolarité

études scolaires et recherche, 249

Écoumène, 203-204*Ecumene*

agricole, 203-204

fichiers numériques cartographiques (FNC), 207

détermination, 200

industriel, 203

national, 203-204

population, 203-204, 208

urbain, 204

zone, 203-204

Éducation*Education*

Voir aussi

Scolarité

études scolaires, 249

plus haut grade atteint, 122-123

qualifications, 121

Électricité, services publics d'*Electric utilities*

Voir aussi

Services publics

loyer brut, 155

ménage

paiements du, 135-136

soutiens du, 166

paiement annuel au titre de l'électricité, 155

paiement mensuel moyen au titre de l'électricité, 155

principales dépenses de propriété, 163

Émigrants*Emigrants*

définition, 70, 82

internes, 70, 82

Émigration interne*Out-migration*

définition, 70, 82

Emplacement du lieu de travail, 41-42, 46, 204-205, 296*Workplace location*

codage du lieu de travail, 295-296

démographie de jour et de nuit, 276

distance de navettage, 41, 296

Emploi*Employment*

Voir aussi

Travail

activité, 9

arrangements pour se présenter à un nouvel emploi, 15

date du dernier travail, 14

deux emplois ou plus, 10, 18, 25

emplacement du lieu de travail, 41, 46, 204

heures travaillées pendant la semaine de référence, 16-17

inactifs, 17-18

industrie, 18

lieu de travail, 39

permis, 48-52

personnes qui ne sont pas prêtes à travailler, 13, 18, 27-28

population active

occupée, 21-22

totale (pendant la semaine de référence), 24
 population et composantes de l'activité (figure 2), 9
 raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence), 27-28
 rapport emploi-population, 28-29
 revenu, 106-107
 semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995, 30
 semaines travaillées en 1995, 30-31
 travail en 1995, 33
 type d'emploi, 25

Emploi à temps partiel*Part-time employment*

Voir

Activités sur le marché du travail
 Emploi

Emploi professionnel*Professional occupations*

Voir aussi

Revenu net
 Travail

a travaillé sans rémunération dans une entreprise appartenant à un parent du même ménage ou exploitée par celui-ci, 10
 autonome, 11, 21
 heures travaillées, 16-17
 revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession, 109

Emploi rémunéré, 21, 28*Paid employment***Employés, 60, 63, 144***Employees***Employeurs, 18***Employers***Enclave-noyau, 228***Core hole***Enfant d'un autre lit (beau-fils ou belle-fille)***Step children*

Voir

Filles
 Fils

Enfant en foyer nourricier, 144*Foster child***Enfant en tutelle, 144***Guardianship child***Enfants***Children*

Voir aussi

Filles
 Fils

connaissance des langues
 non officielles, 56
 officielles, 57

en foyer nourricier, 144

en tutelle, 144

garde d'enfants, 22, 109

langue

maternelle, 58

parlée à la maison, 59

nés au Canada de parents immigrants, 51

nombre et/ou groupes d'âge des enfants à la maison, 24, 131

présence d'enfants, 24-25

prestations fiscales fédérales pour enfants, 105

pupilles, 144

situation des particuliers dans le ménage, 146

soins aux enfants, sans rémunération, 5-6

Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA), 34*Aboriginal Peoples Survey (APS)***Enquête sur la population active (EPA), 15, 21, 28-29***Labour Force Survey (LFS)*

catégorie de travailleurs, 12

comparabilité avec les données du recensement sur

l'activité (annexe D), 291-295

couverture, 294

différences vis-à-vis de l'activité, 293

industrie, 19

régions économiques, 225

Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), 55*Health and Activity Limitation Survey (HALS)*

Voir aussi

Incapacité

Enseignement professionnel*Vocational education*

Voir

Écoles de métiers

Études secondaires

Entreprise constituée en société, 10-12*Incorporated business*

Voir aussi

Société, constituée en

forme juridique, 15

Entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession, 109

Non-farm unincorporated business and/or professional practice

revenu d'emploi, 106

Entreprise non constituée en société, 10-12

Unincorporated business

forme juridique, 15
revenu net non agricole, 109

Entreprises, 10-12

Businesses

a travaillé sans rémunération pour une, 10
forme juridique, 15-16
genre d'entreprise, d'industrie ou de service, 18-19
heures travaillées, 16-17
mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20-21
nature générale de l', 19
non familiales, 11
personnes occupées, 21-22
revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession, 101, 109-110, 112
travaillant à leur compte, 21

Entreprises familiales, 10-12, 14

Family-owned businesses

Entreprises non familiales, 11

Non-family businesses

Entretien de la maison

Home maintenance

non rémunéré, 6

Entretien du jardin

Yard work

sans rémunération, 6

Équité en matière d'emploi

Employment equity

groupe de population, 46-48
loi, 46
minorités visibles, 96

Erreur type du revenu moyen, 102, 108-109, 141, 165

Standard error of average income

Erreurs

Errors

données sur la superficie des terres, 256
erreur type, 379-380
du revenu moyen, **102**
erreurs
de codage, 381
de couverture, 379-380
de réponse, 380-381
de traitement, 380
d'échantillonnage, 379
dues à la non-réponse, 379
non dues à l'échantillonnage, 379
erreurs types de revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement, 141
familles économiques et des personnes hors famille économique, 142
qualité des données, 379-382

Esquimau

Eskimo

Voir

Inuit

Établissement indien

Indian settlement

définition, 252
genre de SDR selon la province et le territoire, 251
hiérarchie nationale des unités géographiques, 271
logement de bande, 157-159, 163
subdivision de recensement, 249

Établissements de correction

Correctional institutions

Voir

Prisons

Établissements pénitentiaires

Penal institutions

Voir

Prisons

Établissements pour les handicapés physiques

Institutions for the physically handicapped

logements collectifs, 175
pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97
taille des SD distincts, 245

Établissements psychiatriques

Psychiatric institutions

logements collectifs, 175
pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97
taille des SD distincts, 245

Établissements religieux*Religious establishments*

logements collectifs, 174
taille des SD distincts, 245

État du logement, 172*Condition of dwelling***État matrimonial, 43-44***Marital status***État matrimonial légal, 44-45***Legal marital status*

Voir aussi

Annulation
Femmes mariées
Hommes mariés
Partenaires en union libre
Union libre
Veufs
Veuves

couples actuellement mariés, 132-133, 146-147
familles de couples actuellement mariés, 133
familles de recensement, 133, 146-147
familles économiques de couples actuellement mariés, 135
familles époux-épouse, 133
genre de ménage, 153
pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97
population totale, 4

Étude de surdénombrement, 380*Overcoverage Study***Études de marché***Market research*

applications des secteurs de recensement, 249
régions métropolitaines de recensement et agglomérations
de recensement, 239

Études non universitaires*Non-university education*

certificats d'une école de métiers et autres certificats non
universitaires, 115-116
explications des titres scolaires, 121
nombre d'années d', 118-119
nombre total d'années de scolarité, 120
plus haut niveau atteint, 122-123

Études primaires*Elementary education*

Voir aussi

Éducation
Scolarité

fréquentation scolaire, 117
nombre total d'années de scolarité, 120
plus haut niveau atteint, 122-123
à l'école primaire ou secondaire, 124

Études secondaires*Secondary education*

Voir aussi

Scolarité

certificat d'études secondaires, 114
certificats d'une école de métiers et autres certificats non
universitaires, 115-116
explication des titres scolaires, 121
fréquentation scolaire, 117-118
nombre total d'années de scolarité, 120
plus haut niveau atteint, 122-123
plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire,
124

Études universitaires*University education*

Voir aussi

Scolarité

certificat d'études secondaires, 114
certificat universitaire supérieur au baccalauréat, 114-115
diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine
vétérinaire ou en optométrie, 116-117
explication des titres scolaires, 121
fréquentation scolaire, 117-118
nombre total d'années de scolarité, 120
plus haut niveau atteint, 122-123

Étudiants, 291*Students*

inactifs, 18
non disponibles pour le travail, 57
permis de séjour pour, 48-52

Exploitants agricoles, 45*Farm operators*

définition, 45, 98
logement privé non agricole occupé par
son propriétaire, 163, 179
un locataire, 163, 179-180
population rurale agricole, 98

Exploitations agricoles, 45, 205*Agricultural holdings**Farms*

Voir aussi

Ferme de recensement

forme juridique, 15-16

revenu
 net agricole, 106
 net non agricole, 106
 travailleurs autonomes, 11, 21-22

Extraction de l'information

Information retrieval

extraction des données en utilisant des limites
 personnalisées (figure 23), 212
 géocodage, 215
 localités désignées, 216

Extraction des données

Data retrieval

Voir
 Extraction de l'information

FCCP

PCCF

Voir
 Fichier de conversion des codes postaux (FCCP)

FPR

AMF

Voir
 Fichiers principaux de région (FPR)

Famille

Family

Voir aussi
 Famille de recensement
 Famille économique

autres familles de soutien, 135-136
 échantillonnage et pondération, 382
 famille de soutien principal, 135-136
 famille sans soutien, 135-136
 fréquence des unités à faible revenu, 138-139
 lien avec la personne repère du ménage (Personne 1), 60, 64
 lieu de résidence 1 an auparavant, 69
 lieu de résidence 5 ans auparavant, 81
 ménages
 familiaux, 145
 non familiaux, 145
 personnes hors famille de recensement, 69, 81
 revenu médian des familles de recensement et des personnes
 hors famille de recensement de 15 ans et plus, **139-140**
 revenu médian des familles économiques et des personnes
 hors famille économique de 15 ans et plus, **140**
 revenu moyen des familles de recensement et des personnes
 hors famille de recensement de 15 ans et plus, **140-141**
 revenu moyen des familles économiques et des personnes
 hors famille économique de 15 ans et plus, **141-142**
 travailleur familial non rémunéré, 11-12, 22
 univers, 127-147

Famille avec soutien

Maintaining family

autre, 135-136

Famille de recensement, 132-133

Census family

aperçu des variables (figure 16), **134**
 appartenance aux familles économiques et aux familles de
 recensement et situation des particuliers dans ces familles
 (figure 15), **130**
 catégorie de revenu, 138
 composition, **131-132**
 comparabilité historique, 131
 du ménage (personnes additionnelles), 132
 nombre et/ou groupe d'âge des enfants à la maison,
 131
 selon le groupe d'âge des fils et/ou des filles
 jamais mariés à la maison, 131
 selon le nombre de fils et/ou de filles jamais mariés
 à la maison, 131
 définition, 132
 familles
 époux-épouse, 133, 141, 147
 monoparentales, 146
 formation, 133
 fréquence des unités à faible revenu, 139
 genre de, **135-136**
 autre famille avec soutien, 135
 famille du chef du ménage, 136
 famille sans soutien, 135
 familles principales, 136
 de soutien principal, 135
 familles secondaires, 136
 paiements du ménage, membre de la famille qui
 s'occupe de faire, 135
 ménage
 familial, 145, 153, 156
 multifamilial, 153
 unifamilial, 153
 parent seul, 132
 présence d'enfants, **24-25**
 revenu médian des familles de recensement et des personnes
 hors famille de recensement de 15 ans et plus, **139-140**
 revenu moyen des familles de recensement et des personnes
 hors famille de recensement de 15 ans et plus, **140-141**
 revenu total, **142**
 situation des particuliers dans la famille de recensement,
 145-146
 situation des particuliers dans le ménage, **145-146**
 structure, **146-147**
 univers et sous-univers (figure 14), **129**

Famille de soutien principal

Primary maintaining family

famille de recensement, 135
 famille économique, 136

Famille économique, 133, 135*Economic family*

- appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles (figure 15), **130**
- catégorie de revenu, 137-138
- époux-épouse, 147
- formation, 133
- fréquence des unités à faible revenu, 138-139
- genre de, **136-137**
 - autre famille économique avec soutien, 136
 - famille économique de soutien principal, 136
 - famille économique du chef de ménage, 137
 - famille économique sans soutien, 136
 - famille économique secondaire, 137
- membres d'une, 145
- revenu médian des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus, **140**
- revenu moyen des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus, **141-142**
- revenu total, **143-144**
- seuils de faible revenu, 143
- situation des particuliers dans la, 145
- structure, **147**
 - autres familles économiques, 147
 - couples actuellement mariés, 147
 - couples vivant en union libre, 147
- univers et sous-univers (figure 14), **129**

Famille sans soutien*Non-maintaining family*

- famille de recensement, 135
- famille économique, 136

Familles monoparentales*Lone-parent families
Single-parent families*

- autre famille économique, 147
- définition, 132
- famille de recensement, 132, 146
- genre de ménage, 153
- selon le sexe du parent, 146

Femmes au foyer*Homemakers*

Voir

- Personnes au foyer

Femmes mariées, 43-45*Married women*

- familles époux-épouse, 133
- lieu habituel de résidence, 214-215

Ferme de recensement, 205*Census farm*

Voir aussi

Exploitations agricoles

- définition, 45
- population rurale agricole, 98
- rapport des superficies des terres, 203

Ferme ou entreprise familiale*Family farm or business*

- a travaillé sans rémunération, 10, 21, 31
- date du dernier travail, 14
- heures travaillées, 16
- travailleurs familiaux non rémunérés, 12

Fichiers des limites des régions géographiques*Geographic Area Boundary Files*

- fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
- fichiers numériques des limites (FNL), 209

Fichiers du réseau routier (FRR), 205-207*Street network files (SNFs)*

- coordonnées de longitude et de latitude, 257
- champ d'observation des RMR et des AR (annexe M), **349**
- côtés d'îlot, 213
- distance de navettage, 41
- emplacement du lieu de travail, 42
- exactitude des positions, 206
- fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
- géocodage, 211
- points représentatifs des côtés d'îlot, 220, 295
- points représentatifs des SD, 221, 295
- raisons du changement des limites des SD, 246-247
- selon la province et le territoire, 190

Fichiers informatiques*Computer files*

- cartes de référence, 192
- fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
- fichiers numériques des limites (FNL), 209

Fichiers numériques*Digital files*

- fichiers du réseau routier (FRR), 205
- fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
- fichiers numériques des limites (FNL), 209

Fichiers numériques cartographiques (FNC), 207-209*Digital cartographic files (DCFs)*

- CARTLIB, 208
- contribution des fichiers du réseau routier (FRR), 206

coordonnées de longitude et de latitude, 208
 création de, 207
 différences avec les FNL, 209-210
 exemples de cartes (figure 22), **209**
 formats disponibles, 208
 projection cartographique, 222

Fichiers numériques des limites (FNL), 205, **209-211**

Digital boundary files (DBFs)

contribution des fichiers du réseau routier (FRR), 206
 coordonnées de la longitude et de la latitude, 210, 257
 exemples de carte (figure 22), 209
 différences avec les fichiers numériques cartographiques (FNC), 209-210
 formats disponibles, 210
 projection cartographique, 222

Fichiers principaux de région (FPR)

Area Master Files (AMF)

Voir

Fichiers du réseau routier (FRR)

Filles, 25

Daughters

familles selon le
 groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés
 à la maison, 131
 nombre de fils et/ou de filles jamais mariés à la
 maison, 131
 fils et/ou filles jamais mariés (définition), 144
 lien avec la personne repère (Personne 1), 60, 63
 lieu habituel de résidence, 214

Fils, 25

Sons

familles selon le
 groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés
 à la maison, 131
 nombre de fils et/ou de filles jamais mariés à la
 maison, 131
 fils et/ou filles jamais mariés (définition), 144
 lien avec la personne repère (Personne 1), 60, 63
 lieu habituel de résidence, 214

Fonctionnaires

Civil servants

Government personnel

ménage à l'extérieur du Canada, 156
 pensions de retraite, 103

Fonctions

Duties

Voir

Travail

Fonds des rentes du gouvernement canadien

Canadian Government Annuities Fund

pensions de retraite, 103

Fonds en fiducie

Trust funds

revenu provenant des, 102

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Registered Retirement Income Fund (RRIF)

pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR
 et de FERR, 103-104

Fonds mutuels

Mutual funds

dividendes de, 102

Forces armées, 7, 9

Armed Forces

absence du travail ou de l'entreprise pendant la semaine de
 référence, 20-21
 camps militaires, 175
 exclues de l'Enquête sur la population active, 294
 ménages à l'extérieur du Canada, 156
 pensions, 103
 personnes occupées, 22
 soldes et indemnités militaires, 113
 travaillé en dehors du Canada, 40
 travaillé pendant la semaine de référence, 20-21
 vaisseaux, 176
 taille des SD distincts, 245

Formation de journalier

Journeyman's training

certificats d'une école de métiers et autres certificats non
 universitaires, 116
 plus haut grade, certificat ou diplôme, 121

Formation professionnelle, 116, 118, 121

Vocational training

Forme juridique, 15-16

Incorporation status

division de recensement, 201

Foyers collectifs*Group homes*

logements collectifs, 173
pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97

Foyers collectifs pour enfants (orphelinats)*Children's group homes (orphanages)*

logements collectifs, 174
pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97
taille des SD distincts, 245

Foyers pour personnes âgées*Residences for senior citizens*

lieu habituel de résidence, 215
logements collectifs, 174
pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97
taille des SD distincts, 245

Frais de condominium, 153, 163*Condominium fees***Fréquence des unités à faible revenu, 138-139***Incidence of low income***Fréquentation scolaire, 117-118***School attendance*

chômeurs, 13
raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence), 27

Frères*Brothers*

famille économique, 135

GRC*RCMP*

Voir
Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Gains ou pertes en capital, 111*Capital gains or losses***Garde d'enfants, 22***Baby-sitting*

revenu net, 109
salariés, 22

Gaz, huile (mazout), charbon, bois ou autres combustibles*Gas, oil, coal, wood or other fuels*

Voir
Services publics

Gazon, 45, 205*Sod***Gendarmerie royale du Canada (GRC)***Royal Canadian Mounted Police (RCMP)*

pensions de retraite, 103

Genre de famille*Family type*

Voir
Famille de recensement
Famille économique

Genre de famille de recensement, 135-136*Census family type***Genre de famille économique, 136-137***Economic family type***Genre de ménage, 153-154***Household type***Genre de subdivision de recensement, 252***Census subdivision type*

Voir aussi
Subdivision de recensement

nouvelle subdivision de recensement, 252-253

sans désignation, 252

selon la province et le territoire, 251

Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, 68-69*Census subdivision type of residence 1 year ago***Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, 81***Census subdivision type of residence 5 years ago***Genre de travail, 25***Kind of work***Genre d'entreprise, d'industrie ou de service, 18***Kind of business, industry or service***Géocodage, 211-213***Geocoding*

point représentatif, 197, 221

Géographie, 185-257*Geography*

agglomération de recensement (AR), 226-240

primaire (ARP), 226-240

unifiée, 226-240

cartes de référence, **191-192**
 cartographie du recensement, 187-188
 changements, 187-188
 chiffres ajustés, **192-193**
 circonscription électorale fédérale (CÉF), **193-194**
 classification géographique type (CGT), **194-195**
 code
 géographique, **195**
 postal, **196-197**
 concepts, 187
 côté d'îlot, **197-199**
 date de référence géographique, **199**
 densité de la population, **200**
 division de recensement (DR), **200-203**
 écoumène, **203-204**
 emplacement du lieu de travail, **204-205**
 ferme de recensement, **205**
 fichier géographique, 257
 fichiers du réseau routier (FRR), **205-207**
 fichiers numériques cartographiques (FNC), **207-209**
 fichiers numériques des limites (FNL), **209-211**
 géocodage, **211-213**
 géographie du recensement, 269
 groupe de taille de la population urbaine, **213-214**
 guide de la géographie du recensement et sur les applications (annexe B), **268-288**
 hiérarchie
 géographique, 189
 nationale de la géographie, 270-272
 lieu habituel de résidence, **214-215**
 localité désignée (LD), **215-217**
 localité non constituée (LNC), **217**
 nom de localité, **218**
 noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, **218-220**
 numérotation et désignation, 274
 point représentatif, **220-222**
 produits et services, 187-188
 projection cartographique, **222-223**
 province/territoire, **223-224**
 région agricole de recensement (RAR), **224-225**
 région économique (RÉ), **225-226**
 région métropolitaine de recensement (RMR), **226-240**
 primaire (RMRP), **226-240**
 unifiée, **226-240**
 région rurale, **240-241**
 région urbaine (RU), **241-244**
 secteur de dénombrement (SD), **244-247**
 secteur de recensement (SR), **247-249**
 subdivision de recensement (SDR), **249-253**
 unifiée (SRU), **254-255**
 superficie des terres, **255-256**
 système de coordonnées, **256-257**

Grades

Degrees

Voir aussi

Baccalauréat

Doctorat

Maîtrise

Scolarité

en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, 116-117

nombre d'années d'études universitaires, 119-120

plus haut grade, certificat ou diplôme, 121-122

premier grade professionnel, 114-115

principal domaine d'études (PDÉ), 124-125

universitaire, 122-123

Grades universitaires

University degrees

Voir

Diplômes

Granges ou garages non convertis

Unconverted barns or garages

Voir

Logement marginal

Graphique sur la classification de la variable Activité (annexe C), 289-290

Labour force activity classification chart (Appendix F)

Gratifications

Cash bonuses

Voir

Salaires et traitements

Grèves

Strikes

mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20

Groupe de population, 46-48

Population group

minorités visibles, 96

population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4

Groupe de taille de la population urbaine, 213-214

Urban population size group

Groupes culturels

Cultural groups

Voir

Groupes ethniques

Origine ethnique

Groupes ethniques

Ethnic groups

origines, 91-97

asiatiques, arabes, africaines et des îles du Pacifique (figure 10), **94**

autochtones (figure 11), **95**
 britanniques, françaises et européennes (figure 9),
91
 de l'Amérique latine, des Caraïbes, autochtones et
 autres (figure 11), **95**
 de l'Europe occidentale (figure 9C), **93**
 du Maghrebi (figure 10A), **94**
 Europe septentrionale (figure 9A), **93**
 indochinoises (figure 10B), **94**
 multiples, 97
 sud-européennes (figure 9B), **93**
 uniques, 96

**Guide sur la géographie du recensement et sur les applications
 (annexe B), 269-288**

A guide to census geography and applications (Appendix B)

Habitation mobile, 182

Mobile home

Hameau

Hamlet

mobilité et migration, 68

Hamlet

Hamlet

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Handicapé

Disabled

Voir aussi

Incapacité

centres de traitements et établissements pour, 175
 paiements de transfert, 99
 pensionnaire d'un établissement institutionnel (handicapé
 physique), 98

Héritage, 111

Money inherited

Heures consacrées

Hours spent

à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans
 rémunération, **6**
 aux soins des enfants, sans rémunération, **5**
 aux travaux ménagers, sans rémunération, **6**

Heures de travail, 16

Hours of work

Voir aussi

Activités sur le marché du travail

Emploi

Heures travaillées contre rémunération ou à son compte, 16-17

Hours worked for pay or in self-employment

Heures travaillées pendant la semaine de référence, 16, 30-31

Hours worked in reference week

**Hierarchie des unités géographiques nationale, métropolitaine
 et code postal (figure 20), 189**

*Hierarchy of national, metropolitan and postal code
 geographic units (Figure 20)*

Hommes au foyer

Homemakers

Voir

Personnes au foyer

Hommes mariés, 43-44

Married men

familles époux-épouse, 133
 lieu habituel de résidence, 214-215

Hôpitaux, 173

Hospitals

établissement institutionnel
 pensionnaires, 98
 utilisation des terres, 203
 lieu habituel de résidence, 215
 logements collectifs, 173
 maladies chroniques, 174
 psychiatriques, 175
 taille des SD distincts, 245

Hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques

Chronic care hospitals

logements collectifs, 174
 pensionnaire d'un établissement institutionnel, 98
 taille des SD distincts, 245

Hôtels

Hotels

logements collectifs, 173
 taille des SD distincts, 245

Huile (mazout), gaz, charbon, bois ou autres combustibles

Oil, gas, coal, wood or other fuels

Voir

Services publics

Hydrographie*Hydrography*

- caractéristiques
 - des fichiers du réseau routier (FRR), 205
 - hydrographiques, 207
- noms, 205

Hypothèques, 179*Mortgages*

- impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires, 154
- ménage
 - paiements, 135-136
 - soutien(s), 166
- mode d'occupation, 158
- paiements hypothécaires mensuels, 161-162
- principales dépenses de propriété, 163
- revenu de placements, 102

Identificateurs géographiques, 211*Geographic identifiers*

- Voir aussi
- Codes

Identité autochtone, 34*Aboriginal identity***Identité culturelle***Cultural identity*

- Voir
- Origine ethnique

Îles, 205, 207*Islands*

- Voir
- Superficie des terres

Immigrant reçu, 3, 49-50*Landed immigrant status*

- Voir aussi
- Immigration
- Résident permanent
 - définition, 48-49, 51
 - population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
 - résident non permanent, 52
 - statut, 48-51

Immigrants*Immigrants*

- définition, 70, 83
- internes, 70, 83
- population, 51
- récents

- date du dernier travail, 14
- travaillant à l'extérieur du Canada, 40

Immigration*Immigration*

- Voir aussi
- Population
 - âge à l'immigration, **48-49**
 - population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
 - année d'immigration, **49**
 - population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
 - immigrant reçu, **49-50**
 - période d'immigration, **50-51**
 - population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
 - population des
 - immigrants, **51**
 - non-immigrants, **51-52**
 - résident
 - non permanent, 48-51, **52-54**
 - permanent, 53-54, 276
 - revendicateur du statut de réfugié, 48-52
 - titulaires d'un
 - permis de séjour pour étudiants, 48-52
 - permis de travail, 48-52
 - permis ministériel, 48-52

Impôt foncier, 163*Property taxes*

- annuel, 159
- compris dans les paiements hypothécaires, 154
- remboursements, 111

Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires, 154*Property taxes included in mortgage payments***Impôt sur le revenu, 113***Income tax*

- déduction à titre de dépenses du salaire au conjoint, 11
- remboursements, 111

Impôts*Taxes*

- Voir aussi
- Taxes
 - amélioration locale, 160
 - crédits, 99
 - impôts fonciers annuels, 160
 - paiements du ménage, 135-136
 - principales dépenses de propriété, 163
 - soutien(s) du ménage, 166

Improvement district*Improvement district*

genre de SDR selon la province et le territoire, 151

Imputation*Imputation*

Voir

Contrôle et imputation (C & I)

lieu de résidence, 70, 80

Inactifs, 7-8, 17-18*Not in labour force*

activité, 8

comparabilité avec les recensements antérieurs et l'EPA
(annexe D), 291-295

population et composantes de l'activité (figure 2), 9

Incapacité, 27, 55-56*Disability*

Voir aussi

Handicapé

absence du travail ou de l'entreprise à cause d'une, 13, 22
chômeurs, 13Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA),
55

inactifs, 18

limité à la maison, à l'école, au travail ou dans d'autres
activités, 55

pensions, 104

population, à l'exclusion des pensionnaires d'un
établissement institutionnel, 4raisons de l'impossibilité de commencer à travailler
(pendant la semaine de référence), 27

revenu, 99

sans incapacité ni handicaps de longue durée, 55

Indemnisation des accidentés du travail, 99*Workers' compensation*

Voir aussi

Autre revenu provenant de sources publiques

Indemnité de cessation d'emploi*Severance pay*

autre revenu en espèces, 99

Indemnité de grève*Strike pay*

autre revenu en espèces, 99

Indépendants*Freelancer activities*

Voir

Pigistes

Indian government district*Indian government district*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Indice des prix à la consommation, 107, 143*Consumer price index***Indiens de l'Amérique du Nord***Indians of North America**North American Indians*

Voir aussi

Autochtones

Réserves indiennes

établissements, 252

groupes autochtones, 34, 36

origines multiples, 37

origines uniques, 37, 96

Indiens inscrits ou Indiens des traités, 35*Registered Indians or Treaty Indians***Industrie***Industry*

Voir aussi

Activités sur le marché du travail

classification type des industries (1970), 20

date du dernier travail, 14

données disponibles, 9, 14

écoumène industriel, 203

population active

expérimentée, 23

inexpérimentée, 23

Industrie (selon la Classification type des industries de 1980), 18-20*Industry (based on 1980 Standard Industrial Classification)*

comparaisons entre les données, 19

Ingénierie*Engineering*

fichiers du réseau routier (FRR), 206

fichiers numériques cartographiques, 208

fichiers numériques des limites, 210

Invalidité*Disability*

Voir

Incapacité

Intérêts*Interest*

dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements, 102

Intersections, 197, 221*Intersections***Inuit***Inuit*

groupes autochtones, 34, 36

origines

multiples, 37

uniques, 37, 96

Investissements*Investment*

Voir

Placements

Island Trust, 216*Island Trust***Jamais mariés, 44-45***Never married***Jeux de hasard, 111***Gambling***LNC***UP*

Voir

Localité non constituée (LNC)

Lacs, 209*Lakes*

Voir aussi

Eau

cartes de référence, 191

fichiers du réseau routier (FRR), 205

fichiers numériques cartographiques (FNC), 207

Langage gestuel, 56-59*Sign language*

Voir aussi

Surdité

Langue maternelle, 57-58*Mother tongue*classification de 1996, 1991 et 1986 (annexe G), **303-308**

pensionnaire d'un établissement institutionnel, 98

population totale, 4

Langue parlée à la maison, 58-59*Home language*

Voir aussi

Langues

classification de 1996, 1991 et 1986 (annexe G), **303-308**

population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4

Langues, 56-60*Languages*

Voir aussi

Langage gestuel

autochtones, 61-62

austro-asiatiques, 61

baltes, 61

celtiques, 61

connaissance des langues non officielles, **56**connaissance des langues officielles, **56-57**

deuxième langue, 61

dravidiennes, 61

figures 5 et 6, **61-62**

finno-ougriennes, 61

germaniques, 61-62

groupe de population, 47

indo-iraniennes, 61

langue maternelle, **57-58**langue parlée à la maison, **58-59**

latines, 61

malayo-polynésiennes, 61

nigéro-congolaises, 61-62

origines ethniques, 97

première langue officielle parlée, **59-60**

romaines, 61

sémitiques, 61

sino-tibétaines, 61

sourds et muets, 56-59

slaves, 61

taïes, 61

turques, 61

Langues non officielles*Non-official language*

Voir

Connaissance des langues non officielles

Langues officielles*Official languages*

Voir

Connaissance des langues officielles

Latitude*Latitude*

fichiers numériques cartographiques (FNC), 208

fichiers numériques des limites (FNL), 210
système de coordonnées, 256-257

Licences

Licences

Voir

Permis

Lien avec la personne repère (Personne 1), 60, 63, 133, 135

Relationship to household reference person (Person 1)

population totale, 4

Lieu de naissance, 64

Place of birth

citoyenneté, 38-39
classification des pays de citoyenneté de 1996 (annexe I),
317-319
comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1996,
1991 et 1986 (annexe H), **309-315**
groupe de population, 47
population, à l'exclusion des pensionnaires d'un
établissement institutionnel, 4
résidents permanents et non permanents (figure 4A), **53**

Lieu de résidence

Place of residence

Voir aussi

Lieu habituel de résidence

à l'extérieur du Canada, 215
aucun lieu habituel de résidence, 157, 215
classification rurale/urbaine
1 an auparavant, **64-65**
5 ans auparavant, **78-79**
démographie de jour et de nuit, 276
distance de navettage, 41
emplacement du lieu de travail, 46, 205
habituel, 71, 83
mobilité
1 an auparavant, 64-65, **69-73**
5 ans auparavant, 76-77, **80-83**, 321
personnes dans les établissements institutionnels, 215
plus d'une résidence, 215-216

Lieu de résidence 1 an auparavant, 68-73

Place of residence 1 year ago

Lieu de résidence 5 ans auparavant, 81-84

Place of residence 5 years ago

Lieu de travail

Place of work

Voir aussi

Déplacement domicile-travail
Emplacement du lieu de travail

agglomérations de recensement de travail, 229-230

catégorie de, 39-40
changements aux questions, 295
à la structure, 296
codage, 295-296
comparabilité des données, 321-224
contrôle et imputation, 296
démographie de jour et de nuit, 276
distance de navettage, **41**
données courantes du navettage, 228-235
écoumène, 203
erreurs de codage, 381
mode de transport, **42-43**
régions métropolitaines de recensement de travail, 229-230
sans adresse de travail fixe, 40, 43, 295
subdivision de recensement de travail, 229-230
travail
à domicile, 40, 42
à l'adresse précisée, 40, 42-43
en dehors du Canada, 40

Lieu habituel de résidence, 46, 65, 78, 214-215

Usual place of residence

Voir aussi

Lieu de résidence

distance de navettage, 41
écoumène, 203
mode de transport au lieu de travail, 42-43
pays de résidence, 74, 85

Ligne à haute tension, 198

Power transmission lines

Limites, 276-277

Boundaries

Voir aussi

Superficie des terres

cartes de référence, 191
changements, 193, 233
des SDR entre les recensements (résumé), 252
de propriété, 247
extraction des données en utilisant des limites
personnalisées (figure 23), 212
fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
fichiers numériques des limites (FNL), 209
lieu de naissance, 64
lieu de résidence actuelle, 70, 81
lieu habituel de résidence
1 an auparavant, **70**
5 ans auparavant, **81**
limites
agglomérations de recensement, 218
primaires, 218
circonscriptions électorales fédérales, 194
de propriété (secteur de recensement), 247
divisions de recensement, 202
géographiques actuelles du pays déclaré, 69, 80

modifications, 246-248, 255, 275
 municipales, 233, 247
 provinciales, 237, 243, 247, 252
 régions géographiques du recensement, 199, 246
 régions urbaines, 241, 243
 régions métropolitaines de recensement, 218
 primaires, 218
 secteurs de dénombrement, 242, 244-246
 secteurs de recensement, 246-248
 subdivisions de recensement, 242
 unifiées, 255
 localités désignées, 216, 242
 personnalisées, 212
 révision des limites de SR, 246

Liste des établissements, 19

List of Establishments

Voir aussi

Classification type des industries (CTI)

Littoraux

Coastlines

cartes de référence, 191
 fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
 fichiers numériques des limites (FNL), 209

Local government district

Local government district

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Local Service Board, 216

Local Service Board

Local Service District, 216

Local Service District

Localisation

Location

spécifications des, 256

Localité désignée, 215-217

Designated place (DPL)

code géographique, 216
 délimitation des régions urbaines, 241-242
 densité de la population, 242
 fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
 fichiers numériques des limites (FNL), 210
 hiérarchie
 des unités géographiques (figure 20), 189
 nationale des unités géographiques, 272
 selon la province et le territoire, 190
 superficie des terres, 242, 255

Localité non constituée (LNC), 217

Unincorporated place (UP)

localité désignée, 215
 nom de localité, 218
 noms et limites, 266
 travailleurs autonomes, 11

Locataires

Tenants

Voir

Loyer

Ménage

Location géographique du lieu de travail, 41

Geographic location of the workplace

Lock-out

Lock-out

mise à pied temporaire ou absence du travail ou de
 l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20

Logement, 173

Dwelling

Housing

appartement

dans un immeuble de cinq étages ou plus, 182
 dans un immeuble de moins de cinq étages, 182
 ou logement multiple, 183
 ou plain-pied dans un duplex non attenant, 182

augmentation du nombre de, 246

autre, 183

logement mobile, 183

maison individuelle attenante, 182

chambres à coucher, **172**

chiffres de, 192-193

codes postaux, 197

collectif, 173-176, 244

institutionnel, 215

concentration de, 220

condominium, 153

coûts d'habitation, 155

définition, 173

dépenses du, 136-137

duplex, 183

échantillonnage et pondération, 381

en construction, en cours de rénovation ou de
 transformation, **176**

erreurs

de couverture, 377-378

dues à la non-réponse, 378

état du, **172**

garçonnières, 172

grands immeubles d'appartements, 244

habitation mobile, 182

impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires,
154

- inoccupé, 178-179
 lieu habituel de résidence, 214
 localité non constituée, 217
 logement de bande dans les réserves indiennes, 157-159
 logements
 dans les réserves, 157-158
 qui ne se trouvent pas dans des réserves, 184
 loué, 157-158
 maison
 attenant à des immeubles à logements multiples
 ou à vocations multiples, 183
 attenant à une construction non résidentielle, 183
 double, 183
 en bande, 182
 en rangée, 182, 244
 individuelle, 183
 jardin, 182
 jumelée, 182
 ou maison double, 183
 non attenant, 182-183
 siamoise, 183
 marginal, **177**
 mobile, 183
 mode d'occupation – condominium (copropriété divisée),
 158-159
 multiple, 158
 nombre de, par SD, 243
 non agricole, 179-180
 occupé par le propriétaire, 163
 occupé par un locataire
 non agricole, 163
 privé, non agricole, 179-180
 ordinaire, **177**
 parc immobilier, 179
 période de construction, **181**
 pièces, **181**
 population rurale agricole, avant le recensement de 1981,
 99
 possédé, 157-158
 possédé occupé
 non agricole, 163
 privé, non agricole, 179
 principales dépenses de propriété, 162
 privé, **177-178**
 inoccupé, 178-179
 occupé, 157, 180
 occupé par des résidents étrangers et/ou
 temporaires, 180-181
 réparations, 172
 saisonnier/marginal, 176-177
 secteur de dénombrement, 246-247
 type, 182-183
 de construction résidentielle, **182-184**
 une pièce, 172
 unité de mesure de base, 269
 univers, 169-184
 figure 19, **171**
 valeur du logement, **184**
- Logement collectif, 173-176**
Dwelling, collective
Collectives
 Voir aussi
 Coopératives
 Logement

 code du type, 245
 formant un SD, 244-246
 logements collectifs institutionnels, 97-98
 et non institutionnels, 245
 membres hors famille du recensement résidant dans un
 logement collectif, 69, 80
 ménages collectifs, 157
 pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97-98
 taille du, 245
- Logement de bande, 157-159, 163**
Band housing
- Logement en construction, en cours de rénovation ou de transformation, 176, 178**
Dwelling under construction, renovation or conversion
- Logement individuel non attenant, 183**
Single-detached house
- Logement inoccupé**
Unoccupied dwelling
Vacant dwelling
 Voir aussi
 Logement privé inoccupé

 vérification des, 380
- Logement marginal, 177, 178**
Dwelling, marginal
- Logement ordinaire, 177, 178**
Dwelling, regular
- Logement privé, 177-178**
Dwelling, private
- Logement privé inoccupé, 177, 178-179**
Dwelling, unoccupied private
- Logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou temporaires, 177-178, 180-181**
Dwelling, private, occupied by foreign and/or temporary residents
- Logement privé non agricole occupé par le propriétaire, 163, 179**
Dwelling, owner-occupied private, non-farm

Logement privé non agricole occupé par un locataire, 163, 179-180*Dwelling, tenant-occupied private, non-farm***Logement privé occupé, 157, 177-178, 180***Dwelling, occupied private*

point représentatif des SD, 221

Logements mobiles, 183*Movable dwellings***Logements non agricoles, 163, 179-180***Non-farm dwellings***Logiciels***Software*

Arc/Info, 208, 210

MapInfo, 208, 210

Longitude*Longitude*

analyse, 201, 255

fichiers numériques cartographiques (FNC), 208

fichiers numériques des limites (FNL), 210

système de coordonnées, 254-257

Loterie, 110*Lottery***Loyer***Rent*

brut, 155

frais de stationnement, 156

logement privé non agricole occupé par un locataire, 180

mensuel en argent, **155-156**

mode d'occupation, 158

paiements du ménage, 135-136

principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme

de pourcentage du revenu du ménage, 163-164

soutien(s) du ménage, 166

Loyer brut, 155*Gross rent***Loyer mensuel en argent, 155-156***Rent, monthly cash***MRC***MRC*

Voir

Municipalité régionale de comté (MRC)

Maison en bande, 182*Town house***Maison individuelle attenante, 182-183***Single-attached house***Maison individuelle non attenante, 182-183***Single-detached house***Maison-jardin, 182***Garden home***Maison jumelée, 182-183***Semi-detached house***Maison mobile, 182***Mobile home***Maisons de chambres***Rooming houses*

logements collectifs, 173

Maisons de chambres pour touristes*Tourist homes*

logements collectifs, 173

taille des SD distincts, 245

Maisons en rangée, 182*Row houses*

communautés formant un SD, 244

Maisons de repos*Nursing homes*

logements collectifs, 174

pensionnaire d'un établissement institutionnel, 98

taille des SD distincts, 245

Maisons siamoises, 183*Linked home***Maîtrise, 114, 116-117***Masters' degrees***Maladies***Illness*absent du travail ou de l'entreprise à cause de, 13
chroniques, 18mise à pied temporaire ou absent du travail ou de
l'entreprise (durant la semaine de référence), 20raisons de l'incapacité de commencer un travail (durant la
semaine de référence), 27-28

temporaire (en chômage), 13

Manuel canadien des secteurs de recensement de 1996, 246*1996 Canadian Census Tract Manual*

Maris*Husbands*

Voir

Hommes mariés

Matrice origine-destination*Origin-destination matrix*

Voir

Migration

Ménage, 156*Household*

à l'étranger, 156

à l'extérieur du Canada, **156-157**

agricole

revenu total, 111

code postal, 196-197

collectif, **157**

définition, 156

échantillonnage et pondération, 383

erreurs

de couverture, 379-380

dues à la non-réponse, 379

exploitants agricoles, 98

familial, 145, 153

famille multiple, 153

fichiers du réseau routier (FRR), 206

frais de condominium, **153**genre, **153-154**

comparaison historique, 154

géocodage, 211

impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires, **154**

lien avec la personne repère (Personne 1), 60, 63

locataire, 155

loyer brut, **153**loyer mensuel en argent, **155-156**mode d'occupation, **157-158**condominium (copropriété divise), **158-159**montant annuel de l'impôt foncier, **159**

nombre de

soutiens dans le ménage, **159-160**personnes par pièce, **159**

non familial, 145, 153

paiement annuel au titre de

l'eau et des autres services municipaux, **160**l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, **161**l'électricité, **160-161**paiement hypothécaire mensuel, **161-162**

paiement mensuel moyen au titre de

l'eau et des autres services municipaux, 155

l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, 155

l'électricité, 155

paiements, 135-136

autre famille avec soutien, 135

autre famille économique avec soutien, 136

famille de soutien principal, 135-136

famille du chef du ménage, 136

famille économique de soutien principal, 136

famille économique sans soutien, 136

famille économique secondaire, 137

famille sans soutien, 135

personnes additionnelles, 132

point représentatif, 221

principal soutien du ménage, **162**principales dépenses de propriété, **162-163**ou loyer brut sous forme de pourcentage du revenu du ménage, **163-164**

privé, 157

revenu, 163

médian des, **164-165**moyen des, **165**total du, **166**

situation des particuliers dans le, 145-146

sous-univers (figure 18), **151**soutien(s) du, **166**taille du, **167**

unifamilial, 153

univers, 149-168

figure 17, **151****Ménage à l'extérieur du Canada, 156-157***Household outside Canada***Ménage privé, 157***Household, private*

nombre total de personnes, 167

présence d'enfants, 24

Ménagère*Homemakers*

Voir

Personnes au foyer

Ménages collectifs*Collective households*

Voir aussi

Ménage

revenu total, 111

Ménages familiaux*Family households*

Voir aussi

Ménages

définition, 153

Ménages multifamiliaux*Multiple-family households*

Voir aussi

Ménage

définition, 153

- Ménages non familiaux**
Non-family households
 Voir aussi
 Ménage
 définition, 153
- Ménages unifamiliaux**
One-family households
 Voir
 Ménage
 définition, 153
- Métis**
Métis
 groupes autochtones, 34, 36
 origines
 multiples, 37
 uniques, 37, 96
 settlement, 216
- Metropolitan municipality**
Metropolitan municipality
 genre de DR, 201
 selon la province et le territoire, 190
- Miel**, 45, 205
Honey
- Migrants**
Migrants
 Voir aussi
 Statut migratoire
 concept, 71, 83
 définition, 68, 79
- Migrants infraprovinciaux**
Intraprovincial migrants
 Voir
 Statut migratoire
- Migrants interprovinciaux**
Interprovincial migrants
 Voir
 Statut migratoire
- Migration**, 68, 79
Migration
 Voir aussi
 Migration interne
 Mobilité
 classifications, 65-66, 81-84
 courants migratoires, 68, 81
 définition des termes, 68-70, 81-82
 émigration interne, 71, 83
 immigration interne, 71, 83
 matrice origine-destination, 71, 83
 mobilité/migration (population), 4
 province/territoire, 74
- Migration externe**, 71, 79
External migration
- Migration interne**
In-migration
Internal migration
 Voir aussi
 Migration
 Mobilité
 définition, 68, 79
- Mineurs**
Minors
 foyers pour jeunes contrevenants, 176
- Minorités visibles**
Visible minorities
 Voir
 Groupe de population
- Mises à pied**
Job lay-offs
 chômeurs, 12-13
 temporaires, 21
 ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la
 semaine de référence), 20-21
 population et composantes de l'activité
 (figure 2), 9
- Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise
 (pendant la semaine de référence), 20-21**
*On temporary lay-off or absent from job or business (in
 reference week)*
 chômeurs, 12-13
- Mobilité**
Mobility
Mobility status
 Voir aussi
 Migration
 Migration interne
 Statut migratoire
 agglomération de recensement de résidence actuelle, 65
 changements conceptuels, 321-323
 comparabilité des données avec les recensements antérieurs
 (annexe J), 321-324

- division de recensement de résidence actuelle, 65
 lieu de résidence 1 an auparavant, **69-73**
 lieu de résidence 5 ans auparavant, **81-83**
 lieu habituel de résidence, 71, 74, 76, 78, 83
- Mobilité 1**
 cadre théorique, 72
 classification du lieu de résidence (milieu rural/urbain) 1 an auparavant, **65**
 composantes de migration (interne et externe), **66**
 division de recensement de résidence 1 an auparavant, **67**
 genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, **68**
 mobilité – lieu de résidence 1 an auparavant, **68-70**
 pays de résidence 1 an auparavant, **74**
 province ou territoire de résidence 1 an auparavant, **74**
 région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant, **75**
 subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, **76**
 taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, **77**
 taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, **77**
- Mobilité 5**
 cadre théorique, 84
 classification du lieu de résidence (milieu rural/urbain) 5 ans auparavant, **78-79**
 composantes de migration (interne et externe), **66**
 division de recensement de résidence 5 ans auparavant, **80-81**
 genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, **81-82**
 mobilité – lieu de résidence 5 ans auparavant, **81-84**
 pays de résidence 5 ans auparavant, **86**
 province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, **86-87**
 région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant, **87-88**
 subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, **88-89**
 taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, **90**
 taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, **89-90**
- mobilité/migration (population), 4
 pays actuel de résidence, 74, 86
 personnes ayant déménagé, 68, 81
 personnes n'ayant pas déménagé, 65-66, 68, 79-81
 population de 1 an ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
 population de 5 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
 province ou territoire de recensement de résidence actuelle, 65
 région métropolitaine de recensement de résidence actuelle, 65
 subdivision de recensement de résidence actuelle, 65
 variables (figure 6), **69**
- Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant, 68-73**
Mobility status – Place of residence 1 year ago
- Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant, 81-84**
Mobility status – Place of residence 5 years ago
- Mode de transport, 42-43**
Mode of transportation
 Voir
 Déplacement domicile-travail
- Mode d'occupation, 157-158**
Tenure
- Mode d'occupation – Condominium (copropriété divisé), 158-159**
Tenure – Condominium
- Montant annuel de l'impôt foncier, 159, 163**
Annual property taxes
- Motels**
Motels
 logements collectifs, 173
 taille des SD distincts, 245
- Mort**
Death
 prestations de décès sous forme forfaitaire, 103-104
- Moyenne**
Average
 erreur type du revenu moyen, 102, 108-109, 141, 165
 moyenne de la population (SR), 247
 paiement mensuel au titre de l'électricité, 155
 total des paiements mensuels moyens (ménage), 135-136
- Municipal district**
Municipal district
 genre de SDR selon la province et le territoire, 251
- Municipalité**
Municipality
 genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Municipalité de canton*Municipalité de canton*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Municipalité de cantons unis*Municipalité de cantons unis*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Municipalité de paroisse*Municipalité de paroisse*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Municipalité régionale de comté (MRC)*Municipalité régionale de comté (MRC)*

changements, 202-203

genre de DR, 201, 255

selon la province et le territoire, 190

Municipalités, 65, 78*Municipalities*

Voir aussi

Mobilité

Région urbaine

Subdivision de recensement (SDR)

annexions de, 199, 248

classification du lieu de résidence (milieu rural/urbain) 1 an auparavant, **64-65**classification du lieu de résidence (milieu rural/urbain) 5 ans auparavant, **78-79**

côtés d'îlot, 197

diminutions du nombre de, 252

dissolution, 252

divisions de recensement (régions géographiques intermédiaires), 200

équivalents, 249

fichiers du réseau routier (FRR), 206-207

fusions de, 199, 252

genre de DR, 201

groupe de taille de municipalité, 214

hiérarchie

municipale, 272-273

nationale des unités géographiques, 271

limites, 252

province ou territoire de résidence 1 an auparavant, **74-75**province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, **86**

régionales, 252

subdivision de recensement, **249-256**

sans désignation, 252

taille de la population

SDR de résidence 1 an auparavant, **76**SDR de résidence 5 ans auparavant, **88**SDR actuelle de résidence, **77, 89-90****Municipalités régionales, 200, 252***Regional municipalities*

genre de DR, 201

hiérarchie nationale des unités géographiques, 271
selon la province et le territoire, 190**Nationalité, 47, 97***Nationality***Navettage***Commuting*

comparabilité historique, 232-233

déplacement, 234

distance de, **41**

calcul, 296

mode de transport, 42-43

règle du navettage

à contresens, 230-232

dans le sens normal, 229-232

Navetteurs*Commuters*

insuffisants, 231

nombre de, 139, 227, 229-235

Navires*Ships**Vessels*

logements collectifs, 176

taille des SD distincts, 245-246

Navires marchands*Merchant vessels*

logements collectifs, 176

taille des SD distincts, 245

Niveau de scolarité, 121-122*Educational attainment***Nom de localité, 218***Place name*

non officiel, 276-277

région urbaine, 242

Nombre d'années d'autres études non universitaires, 118-119*Years of other non-university education***Nombre d'années d'études universitaires, 119-120***Years of university***Nombre de personnes par pièce, 159***Number of persons per room*

Nombre de soutiens dans le ménage, 159-160*Number of household maintainers***Nombre total d'années de scolarité, 120***Total years of schooling***Noms***Names*

Voir aussi

Nom de localité

cartes de référence, 191

changements des SDR entre les recensements (résumés),
252

convention d'attribution des noms, 242-243

géographiques, 199, 208, 210

noms des CÉF, 194

numérotation et désignation, 274

régions économiques, 226

secteurs de recensement, 248

Noms de rues*Street names*renseignements sur les attributs des fichiers du réseau
routier (FRR), 205**Noms géographiques, 199***Geographic names*

Voir aussi

Noms

Non-immigrants*Non-immigrants*

Voir

Population

Non-migrants, 66-67, 70, 73, 78-83, 86, 89-90*Non-migrants*

Voir aussi

Statut migratoire

définition, 68, 81

Non organisé*Unorganized*genre de SDR selon la province et le territoire, 251
territoire, 215**Northern community, 216***Northern community***Northern hamlet***Northern hamlet*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Northern town*Northern town*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Northern type*Northern type*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Northern village*Northern village*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 218-220*Urban core, urban fringe and rural fringe*

cartes de référence, 192

croissance de la banlieue, 248

densité de la population, 241, 243

hiérarchie

des unités géographiques (figure 20), **189**
métropolitaine, 273régions métropolitaines de recensement unifiées, par
(figure 24), **219**

règle, 228-229

reste, 220

ville principale, 220

Noyau urbanisé, 220*Urban core***Obligations d'épargne, 102***Savings bonds***Oléoducs***Pipelines*

caractéristiques des fichiers du réseau routier (FRR), 205

Opérations agricoles, 205*Agricultural operations*

Voir aussi

Ferme de recensement

Ordonnance de représentation*Representation Order*

1996, 190, 193-194

1987, 190-191, 193-194

Organized hamlet, 216*Organized hamlet*

Origine ethnique, 34, 91-97*Ethnic origin*

- comparabilité des données, 96-97
- comparaison des origines ethniques répertoriées en 1996, 1991 et 1986 (annexe K), **325-338**
- groupe de population, 47, 96
- identité culturelle, 97
- multiple, 97
- population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
- population autochtone, 38

Orphelinats*Orphanages*

- logements collectifs, 174
- pensionnaire d'un établissement institutionnel, 98
- taille des SD distincts, 245

PDÉ*MFS*

Voir

- Principal domaine d'études (PDÉ)

PSV*OAS*

Voir

- Pension de sécurité de la vieillesse (PSV)

Paiement annuel au titre de l'eau et des autres services municipaux, 160, 163*Annual payment for water and other municipal services***Paiement annuel au titre de l'électricité, 160-161, 163***Annual payment for electricity***Paiement annuel au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, 161, 163***Annual payment for oil, gas, coal, wood or other fuels***Paiement d'assurance-automobile***Automobile insurance plans payments*

Voir

- Autre revenu provenant de sources publiques

Paiement hypothécaire mensuel, 154, 161-162, 163*Monthly mortgage payment***Paiements de soutien aux entreprises agricoles, 105***Farm-support payments***Paiements du PARPMN***NCARP payments*

Voir

- Autre revenu provenant de sources publiques

Parcs, 242*Parks*

- immobiliers, 179
- industriels, 278
- logements collectifs, 174
- taille des SD distincts, 245

Parent seul, 132*Lone parent*

- définition, 145
- genre de ménage, **153**
- structure de la famille de recensement, 147

Parish*Parish*

- genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Paroisse (municipalité de)*Paroisse (municipalité de)*

- genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Partenaires en union libre, 126*Common-law partners*

- définition, 144
- familles de couples en union libre, 132-133, 146-147
- familles de recensement, 133, 146
- familles économiques, 135, 147
- genre de ménage, 153
- lien avec la personne de référence (Personne 1), 60, 63
- lieu de résidence habituel, 214-215
- union libre, 43-44

Particuliers*Individuals*

Voir aussi

- Personnes
- Population

revenu

médian des, **107-108**moyen des, **108-109**

situation dans

la famille de recensement, 144-145

la famille économique, 145

le ménage, 145-146

Parties de RMR/AR, 218*CMA/CA parts*

Voir aussi

- Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Patients*Patients*

hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, 174
 pensionnaire d'un établissement institutionnel, 98

Pays de citoyenneté, 38*Country of citizenship*

classification de 1996 (annexe I), **317-318**

Pays de naissance, 38, 64*Country of birth*

comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1996, 1991 et 1986 (annexe H), **309-315**

Pays de résidence 1 an auparavant, 74*Country of residence 1 year ago***Pays de résidence 5 ans auparavant, 86***Country of residence 5 years ago***Pêcheurs, 11***Fishermen*

prestations pour les, 99, 104
 revenu net provenant d'un travail autonome, 109

Pension alimentaire*Alimony*

autre revenu en espèces, 99

Pension de sécurité de la vieillesse (PSV), 103, 105*Old Age Security (OAS)***Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti, 103***Old age security pension and guaranteed income supplement***Pensionnaire d'un établissement institutionnel, 97-98***Institutional resident*

Voir aussi

Foyers collectifs
 Hôpitaux
 Maisons de repos
 Patients
 Personnes âgées
 Prisons

date du dernier travail, 14
 début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines ou moins (suivant la semaine de référence), 15
 exclu de l'Enquête sur la population active, 294
 inactifs, 17-18
 lien avec la personne repère (Personne 1), 63

lieu habituel de résidence, 215

population, 4

population et composantes de l'activité (figure 2), **9**
 recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines (à plein temps ou à temps partiel), 29

revenu total, 111

taux d'activité, 32

Pensionnaire d'un établissement non institutionnel*Non-institutional resident*

emplacement du lieu de travail, 46, 204

Pensionnaires*Boarders*

autre revenu en espèces, 99

Pensions, 113*Pensions*

Voir aussi

Anciens combattants

Fonctionnaires

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Prestations

Prestations de retraite

Revenu

d'invalidité, 104

pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti, 103

pensions

aux personnes dépendantes des anciens combattants, 99

de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR, 103-104

des anciens combattants, 99

remboursements des cotisations à un régime, 111

retraits d'un régime de pension, 103

Pensions*Lodging houses*

logements collectifs, 173

Pensions de retraite, 104*Superannuation***Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR, 103-104***Retirement pensions, superannuation and annuities, including those from RRSPs and RRIFs*

composantes du revenu (figure 12), **101**

contenu et couverture du revenu des recensements du Canada (figure 13), **111**

revenu total, 110

Période de construction, 181*Period of construction***Période d'immigration, 50-51***Period of immigration*

population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4

Permis*Licences**Permits*

de séjour pour étudiants, 48-52

de travail, 48-52

ministériel, 48-52

Personne 1, 60, 63, 144, 166*Person 1*

Voir aussi

Composition du ménage

Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation, 35-36*Member of an Indian Band or First Nation***Personne ayant une incapacité***Disabled*

Voir

Handicapé

Personne repère*Reference person*

lien avec la personne repère (Personne 1), 60, 63

structure de la famille économique, 147

Personnel domestique, 11*Cleaners***Personnes***Persons*

Voir aussi

Particuliers

Population

additionnelles, 132

dans les établissements institutionnels, 215

densité de la population, 200

échantillonnage et pondération, 382

économiques, 133

en dehors du Canada, 215

erreurs de réponse, 379-381

erreurs dues à la non-réponse, 379

hors famille

de recensement, 144

économique, 145

inactifs, 17-18

lieu de résidence, 214-215

nombre par pièce, **159**

situation conjugale, 43

légale, 44-45

travaillant en dehors du Canada, 40

travailleurs autonomes, 11, 22

vivant en couple, **98**

vivant seules, 59, 145, 153, 156

Personnes âgées*Elderly**Older adults**Senior citizens*

définition, 4

lieu habituel de résidence, 215-216

maisons de repos (logements collectifs), 174

pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu

garanti, 103

résidences, 98

soin ou aide, sans rémunération, 5

supplément de revenu, 99

Personnes au foyer*Homemakers*

inactifs, 18

Personnes ayant déménagé*Movers*

Voir aussi

Mobilité

Statut migratoire

définition, 145

Personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps, 33*Full-year full-time workers***Personnes faisant partie d'une famille économique***Economic family persons*

définition, 145

Personnes hors famille de recensement, 70, 82, 132, 153, 156*Non-family persons*

catégorie de revenu, 138

définition, 144

fréquence des unités à faible revenu, 139

revenu médian, 139-140

revenu moyen, 140-141

seuil de faible revenu, 138

situation des particuliers dans le ménage, 145

Personnes hors famille économique, 137*Unattached individuals*

Voir aussi

- Vie solitaire
- catégorie de revenu, 137-138
 - définition, 145
 - fréquence des unités à faible revenu, 138-139
 - revenu médian des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus, **140**
 - revenu moyen des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus, **141-142**
 - seuils de faible revenu des familles économiques et des personnes hors famille économique, 137-138
- Personnes membres d'une famille**
Family persons
- Voir aussi
 - Situation des particuliers dans la famille de recensement
 - définition, 144-145
 - personnes hors famille de recensement, 144
 - personnes hors famille économique, 145
- Personnes n'ayant pas déménagé**, 66, 75, 76-79, 87, 89-90
Non-movers
- Voir
 - Statut migratoire
 - définition, 68, 81
- Personnes occupées**, 21-22
Employed
- Voir aussi
 - Emploi
 - activité, 7, 9
 - comparabilité avec les recensements précédents et l'EPA (annexe D), **291-295**
 - données sur les industries, 19
 - population active totale, 24
 - population et composantes de l'activité (figure 2), **9**
 - profession, 26
 - rapport emploi-population, 28-29
- Pièces**, **181**
Rooms
- nombre de
 - personnes par pièce, 159
 - pièces dans le logement, 181
- Pigistes**
Freelancer activities
- revenu net des artistes, écrivains, professeurs de musique, coiffeurs, couturières, etc., 109
 - travailleurs autonomes, 11, 22
- Placements**
Investments
- autre revenu de, 102
 - composantes de (figure 12), **101**
 - principales sources de revenu, 106
- Planification urbaine**, 249
Urban planning
- régionale, 202, 239
- Planimètre**
Planimeter
- Voir aussi
 - Superficie des terres
 - digital, 255
- Plates-formes pétrolières**
Oil rigs
- Voir
 - Navires
- Plus haut grade, certificat ou diplôme**, **121-122**
Highest degree, certificate or diploma
- Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire**, **124**
Highest grade of elementary or secondary
- Plus haut niveau de scolarité atteint**, **122-123**
Highest level of schooling
- Points représentatifs**, **220-222**
Representative points
- codage du lieu de travail, 295-296
 - côté d'ilot, 197-198, 206, 270, 295
 - emplacement du lieu de travail, 41
 - géocodage, 211
 - secteur de dénombrement, 207, 270, 295
 - subdivision de recensement, 296
- Polices d'assurance**
Insurance policies
- produits bruts des, 106
 - règlements monétaires forfaitaires, 111
 - rentes, 103
 - revenu provenant des, 102
- Pondération**
Weighting
- Voir
 - Échantillonnage et pondération

Population*Population*

âge, 34
 à l'immigration, **48-49**
 agglomération de recensement, 227
 année d'immigration, **49**
 aucune, 278
 autochtone, **36-37**
 chiffres de, 192-194, 216-217
 circonscription électorale fédérale, 194
 citoyenneté, **38-39**
 civile, 7, 9
 comparabilité des données sur la population active, 291
 concentration, 241
 connaissance des langues non officielles, **56**
 connaissance des langues officielles, **56-57**
 date de naissance, **39**
 démographie de jour et de nuit, 276
 densité de la, **200**
 données sur l'industrie, 19
 échantillon, 380-381
 écroumène, **203-204**, 208
 erreurs
 de couverture, 379-380
 de réponse, 380-381
 d'échantillonnage, 379
 dues à la non-réponse, 380
 et composantes de l'activité (figure 2), **9**
 état matrimonial, **43-45**
 fichiers du réseau routier (FRR), **207**
 fichiers numériques cartographiques (FNC), 207-208
 fichiers numériques des limites (FNL), **209-211**
 fréquentation scolaire, **117-118**
 groupe, **46-48**
 de taille de la population urbaine, **213-214**
 inactifs, **17-18**
 incapacité, **55-56**
 langue maternelle, **57-58**
 langue parlée à la maison, **58-59**
 localité désignée, **216**
 localité non constituée, **217**
 lien avec la personne repère (Personne 1), **60, 63**
 lieu de naissance, **64**
 lieu habituel de résidence, **214-215**
 localités habitées, 241
 noyau urbain, 218,
 origine ethnique, **91-97**
 période d'immigration, **50-51**
 population des immigrants, **51**
 population des non-immigrants, **51-52**
 rapport emploi-population, **28-29**
 région métropolitaine de recensement, 226
 revenu, 99-113
 rurale agricole, 98-99
 rurale/urbaine, 65, 78
 secteur de recensement, 247
 sexe, **125-126**

situation des particuliers dans la famille de recensement,
 144-145
 subdivision de recensement, 242
 suppression des régions, 383-384
 taille
 de la SDR actuelle de résidence, **77, 89-90**
 de la SDR de résidence 1 an auparavant, **77**
 de la SDR de résidence 5 ans auparavant, **90**
 taux de chômage, **32**
 totale, 243
 univers, 1-126

Population active*Labour force*

Voir aussi

Chômage

agglomération de recensement
 occupée, travaillant dans la SDR, 229, 234
 occupée, vivant dans la petite AR ou RMR, 227,
 234
 occupée, vivant dans la SDR, 234
 chômeurs, 12-14
 comparabilité (1971-1996) (annexe D), **291-295**
 en chômage (absence du travail ou de l'entreprise pendant
 la semaine de référence), 12-13
 mise à pied temporaire ou absent du travail ou de
 l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20-21
 occupée (a travaillé pendant la semaine de référence), 21-22

Population active expérimentée, 22-23*Experienced labour force*

Voir aussi

Travail

cherchait un emploi, 8
 début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines, 8
 données sur l'industrie, 19
 mise à jour temporaire, 8
 population et composantes de l'activité (figure 2), **9**
 profession, 26

Population active in expérimentée, 23*Inexperienced labour force*

Voir aussi

Travail

activité, 8
 population et composantes de l'activité (figure 2), **9**

Population active totale (pendant la semaine de référence), 22, 24*Total labour force (in reference week)*

population et composantes de l'activité (figure 2), **9**
 taux
 d'activité, **31-32**
 de chômage, **32**

Population autochtone, 36-38*Aboriginal population*

population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
totale (figure 3), **37**

Population des immigrants, 51*Immigrant population***Population des non-immigrants, 51-52***Non-immigrant population***Population rurale agricole, 98-99***Rural farm population*

Voir aussi

Région rurale

Pourboires, 113*Gratuities**Tips*

Voir aussi

Salaires et traitements

travaille principalement pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission, 11

Précision de localisation*Positional accuracy*

fichiers du réseau routier (FRR), 206
fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
fichiers numériques des limites (FNL), 210

Première langue officielle parlée, 59-60*First official language spoken*

population, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4

Première nation*First Nation*

Voir

Personnes appartenant à une bande indienne ou à une première nation

Présence d'enfants, 24-25*Presence of children***Prestations***Benefits*

Voir aussi

Pensions
Prestations de retraite
Revenu

allocations et avantages imposables, 113
assurance-salaire, 99

d'assurance-chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé et de recyclage, 104

impôt fédéral pour enfants, 105

pêcheurs travaillant à leur compte, 104

régime de rentes du Québec ou du régime de pensions du Canada, 104-105

Prestations de survivants, 104*Survivors' benefits***Prestations d'assurance-chômage, 104***Benefits from Unemployment Insurance*composantes du revenu (figure 12), **101**

contenu et couverture du revenu des recensements du Canada (figure 13), **112**

revenu total, 110

transferts gouvernementaux, 113

Prestations de retraite*Retirement benefits*

pensions de retraite, 103

et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR, 103-104

Prestations fiscales fédérales pour enfants, 105*Federal child tax benefits*

Voir aussi

Crédits d'impôt

composantes du revenu (figure 12), **101**

contenu et couverture du revenu des recensements du Canada (figure 13), **112**

revenu total, 110-111

transferts gouvernementaux, 113

Prestations d'impôt pour enfants*Child tax benefits*

Voir

Crédits d'impôt

Prestations d'assurance-salaire*Wage-loss replacement benefits*

autre revenu en espèces, 99

Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, 104-105*Benefits from Canada or Quebec Pension Plan*

composantes du revenu (figure 12), 101

contenu et couverture du revenu des recensements du Canada (figure 13), **112**

revenu total, 110

transferts gouvernementaux, 113

Prestations supplémentaires*Supplementary benefits*

autre revenu provenant de sources publiques, 99

Prêt à travailler, 18*Availability for work*

chômeurs, 12-13

Enquête sur la population active, 291-292

Prêts*Loan*

intérêts des, 102

remboursements, 111

Principal domaine d'études (PDÉ), 117, 124-125*Major field of study (MFS)*

erreurs de codage, 381

spécialisation, 125

structure de la classification finale (annexe L), 331-343

Principal soutien du ménage, 135, 162*Primary household maintainer***Principale source de revenu, 105-106***Major source of income***Principales dépenses de propriété, 162-163***Owner's major payments***Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage, 163-164***Owner's major payments or gross rent as a percentage of household income***Prisons***Jails**Prisons*

établissements institutionnels

pensionnaire, 98

utilisation des terres, 203

lieu habituel de résidence, 215

logements collectifs, 175

taille des SD distincts, 245

Prix gagnés à la loterie, 111*Lottery prizes***Produits agricoles***Agricultural products**Farm produce*

revenu

en nature, 111

provenant de la vente, 106

ventes de, 45, 205

Produits d'origine animale, 45, 205*Animal products***Produits de la serre, 45, 205***Greenhouse products***Produits de la pépinière, 45, 205***Nursery products***Produits de la sève d'érable, 45, 205***Maple syrup products***Profession (selon la Classification des professions de 1971), 27***Occupation (based on 1971 Occupational Classification Manual)***Profession (selon la Classification type des professions de 1991), 25-26***Occupation (based on 1991 Standard Occupational Classification)***Profession (selon la Classification type des professions de 1980), 27***Occupation (based on 1980 Standard Occupational Classification)***Professions***Occupations*

aperçu de la classification, 27

code, 27

date du dernier travail, 14

données disponibles, 9, 14

population active

expérimentée, 23

inexpérimentée, 23

selon la Classification type des professions de 1991, 25-27

selon la Classification type des professions de 1980, 27

selon le Manuel de classification des professions de 1971, 27

tâches, fonctions et responsabilités, 26

Programmes de formation*Training programs*

mise à pied temporaire ou absence du travail ou de

l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20-21

payés, 20

transferts, 99

Projection cartographique, 222-223*Map projection***Projection conique conforme de Lambert, 222***Lambert Conformal Conic Projection*

- Voir aussi
Projection cartographique
- Propriété**
Property
- limites de, 246
location d'une, 102
produit de la vente de, 111
- Province, 223-224**
Province
- Voir aussi
Mobilité
- classification géographique type (CGT), 194
code de province ou de territoire, 223-224
code géographique, 195
 emplacement du lieu de travail, 42
code postal, 196
densité de la population, **200**
division de recensement de résidence 1 an auparavant,
 65-66
division de recensement de résidence 5 ans auparavant,
 79-80
divisions de recensement (régions géographiques
 intermédiaires), 200
et territoire, **223-224**
fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
fichiers numériques des limites (FNL), 210
hiérarchie
 des unités géographiques (figure 20), **189**
 nationale des unités géographiques, 270-271
localité désignée, 215-217
lieu de naissance, 64
régions géographiques de recensement selon la province et
 le territoire, 190
superficie des terres, **255**
- Province ou territoire de naissance, 64**
Province or territory of birth
- Province ou territoire de résidence actuelle, 65**
Province or territory of current residence
- Province ou territoire de résidence 1 an auparavant, 74-75**
Province/territory of residence 1 year ago
- Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, 86-87**
Province/territory of residence 5 years ago
- Pupilles, 145**
Wards
- Quadrillages (cartographie)**
Grids (cartography)
- Voir
Codes géographiques de location
- Coordonnées
Points représentatifs
- Qualité des données**
Data quality
- bandes indiennes, 36
échantillonnage et pondération, confidentialité et
 arrondissement aléatoire (annexe O), **277-282**
fichiers numériques cartographiques (FNC), 207-208
fichiers numériques des limites (FNL), 210
origine ethnique, 97
régions métropolitaines de recensement et agglomérations
 de recensement, 238-239
travailleurs familiaux non rémunérés, 12
- Quartiers, 218, 273**
Neighbourhoods
- Voir aussi
Secteur de recensement (SR)
- Questionnaires**
Questionnaires
- agriculture (annexe Q), **417-424**
livraison et dénombrement (SD), 244
population (annexe P), **385-416**
questionnaire du recensement de 1996, formule 2B
 (annexe P), **385-416**
questionnaire du recensement de 1996, formule 6
 (annexe Q), **417-424**
- Questions du recensement depuis la Confédération (annexe A),
261-267**
Census questions since Confederation (Appendix A)
- REÉR**
RRSP
- Voir
Régime enregistré d'épargne de retraite (REÉR)
- RI**
SPR
- Voir
Région infraprovinciale (RI)
- RMR**
CMA
- Voir
Région métropolitaine de recensement (RMR)
- RMRP**
PCMA
- Voir
Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)
- RPC**
CPP

- Voir
Régime de pensions du Canada (RPC)
- RRQ**
QPP
Voir
Régime de rentes du Québec (RRQ)
- RTA**
FSA
Voir
Région de tri d'acheminement (RTA)
- RU**
UA
Voir
Région urbaine (RU)
- Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence), 27-28**
Reasons unable to start a job (in reference week)
chômeurs, 13
- Ranches, 205**
Ranches
Voir aussi
Ferme de recensement
- Rapport emploi-population, 28-29**
Employment-population ratio
- Réadaptation**
Rehabilitation
établissements de correction et établissements pénitentiaires, 175
- Réaménagement urbain, 248**
Urban renewal
- Recensement de l'agriculture**
Census of Agriculture
Voir
Agriculture
- Recensement de la population**
Census of Population
Voir
Population
- Recenseurs**
Census representatives
Census enumerators
besoins de la collecte des données (SD), 244-245
liste des LNC, 217
- Recherche, 8**
Research
projets de, 249
- Recherche d'emploi**
Job hunting
a travaillé au cours des quatre dernières semaines (à plein temps ou à temps partiel), 29-30
chômeurs, 12-13
- Recherche d'un emploi rémunéré (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines, 29-30**
Looked for paid work in past four weeks (full- or part-time work)
chômeurs, 12-13
population et composantes de l'activité (figure 2), 9
- Recherche en urbanisme**
Urban research
Voir
Région urbaine
- Retraining**
Recyclage
prestations de, 104
- Redevances**
Royalties
Voir
Autre revenu en espèces
- Refuges**
Hostels
logements collectifs, 174
taille des SD distincts, 245
- Réfugiés, 3**
Refugees
Voir aussi
Résident non permanent
- Régime de pensions du Canada (RPC), 103-104**
Canada Pension Plan (CPP)
Voir aussi
Prestations
composantes du revenu (figure 12), 101
contenu et couverture du revenu des recensements du Canada (figure 13), 112
revenu total, 110
transferts gouvernementaux, 113

Régime de rentes du Québec (RRQ), 104-105*Quebec Pension Plan (QPP)*

Voir aussi

Prestations

composantes du revenu (figure 12), **102**
 contenu et couverture du revenu des recensements du
 Canada (figure 13), **111**
 revenu total, 110
 transferts gouvernementaux, 113

Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR)*Registered Retirement Savings Plan (RRSP)*

pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR
 et de FERR, 103-104

Région*Region*

genre de DR, 201
 selon la province et le territoire, 190

Région agricole du recensement (RAR), 224-225*Census agricultural region (CAR)*

code géographique, 225
 densité de la population, 200
 ferme de recensement, 205
 hiérarchie
 des unités géographiques (figure 20), **189**
 nationale des unités géographiques, 271
 selon la province et le territoire, 190

Région de tri d'acheminement (RTA), 189, 196*Forward Sortation Area (FSA)*

fichiers numériques cartographiques (FNC), 208
 selon la province et le territoire, 190
 système de codes postaux, 273-274

Région économique (RÉ), 225-226*Economic region (ER)*

cartes de référence, 192
 code géographique, 225
 densité de la population, 200
 hiérarchie
 des unités géographiques (figure 20), **189**
 nationale des unités géographiques, 272
 selon la province et le territoire, 190
 superficie des terres, 255

Région infraprovinciale (RI)*Subprovincial region (SPR)*

Voir

Région économique (RÉ)

Région métropolitaine, 189, 226*Metropolitan area***Région métropolitaine de recensement (RMR), 226-240***Census metropolitan area (CMA)*

Voir aussi

Statut migratoire

annexion ou dissolution, 238
 cartes de référence, 10
 champ d'observation des fichiers du réseau routier (FRR),
 349
 changements
 aux règles de délimitation des RMR/AR, 236
 des limites municipales, 233
 code géographique, 349
 emplacement du lieu de travail, 42
 comparaison statistique, 234
 courants migratoires, 71, 83
 couverture des fichiers du réseau routier (FRR), 206
 de résidence 1 an auparavant, 65
 de résidence 5 ans auparavant, 65
 de résidence actuelle, 65
 définition, 226-227
 densité de la population, 241
 fichiers du réseau routier (FRR), 206
 fusion, 238
 genre de SDR, 349
 hiérarchie
 des unités géographiques (figure 20), **189**
 métropolitaine, 272-273
 intégration économique et sociale, 226
 limites, 238-239
 secteur de recensement, 246
 migrants
 inter-RMR/AR, 75, 88
 intra-RMR/AR, 75, 88
 municipalités, 206
 nombre de SR et de SD, 349
 noms de la, 236, 238
 noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 218-220,
 226, 243
 population, 218, 226
 primaire, 228, 234
 programme de SR, 243
 qualité des données, 238-239
 règles de délimitation, 228-233
 modifications, 236
 RMR divisées en secteurs de recensement, 247
 comparabilité historique, 232
 fichiers du réseau routier (FRR), 206
 RMR et AR selon la couverture des fichiers du réseau
 routier (annexe M), **347**
 SDR composantes, 349
 selon la province et le territoire, 190
 structure du codage, 236-237
 superficie des terres, 255
 unifiée à des AR, 226-227, 234, 236

Région métropolitaine de recensement de résidence actuelle, 65*Census metropolitan area of current residence***Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant, 75-76***Census metropolitan area or census agglomeration of residence 1 year ago***Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant, 87-88***Census metropolitan area or census agglomeration of residence 5 years ago***Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), 226-240***Primary census metropolitan area (PCMA)*

- cartes de référence, 192
- code géographique, 237
- comparaisons statistiques, 234
- définition, 228
- densité de la population, 200
- hiérarchie
 - des unités géographiques (figure 20), **189**
 - métropolitaine, 272-273
- intégration économique et primaire, 226
- limites des SR, 247
- noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 218-220
- règles de délimitation, 234
- RMR/AR composantes, 235
- selon la province et le territoire, 190
- structure du codage, 236-237
- superficie des terres, 255

Région métropolitaine de recensement unifiée, 226-240*Consolidated census metropolitan area*

- comparabilité historique, 235
- définition, 227
- densité de la population, 200
- hiérarchie
 - des unités géographiques (figure 20), **189**
 - municipale, 272-273
- intégration économique et sociale, 227
- par noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale (figure 24), 219
- règles de délimitation, 234-235

Région non métropolitaine, 189, 226*Non-metropolitan area***Région rurale, 240-241***Rural area*

- agglomérations de recensement, 227
- classification du lieu de résidence (milieu rural/urbain) 1 an auparavant, **65**

- classification du lieu de résidence (milieu rural/urbain) 5 ans auparavant, **78**
- densité de la population, 241
- hiérarchie des unités géographiques (figure 20), **189**
- intégration économique et sociale, 226
- localité non constituée, 217
- nombre de logements dans le SD, 244
- noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 218-220
- population agricole, 93-99
- région métropolitaine de recensement, 226

Région urbaine, 241-244*Urban area*

- agglomérations de recensement, 227
- classification du lieu de résidence (milieu rural/urbain) 1 an auparavant, **65**
- classification du lieu de résidence (milieu rural/urbain) 5 ans auparavant, **78**
- code géographique, 242-243
- concentration démographique, 241
- convention d'attribution des noms, 242-243
- côtés d'îlot, 197, 213
- délimitation, 241-243
- densité de la population, 241-243
- écoumène, 203
- fichiers du réseau routier (FRR), 197, 205-207
- fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
- fichiers numériques des limites (FNL), 210
- groupe de taille de
 - la population, 213
 - municipalité, 215
- hiérarchie
 - des unités géographiques (figure 20), **189**
 - métropolitaine, 270
- intégration économique et sociale, 226
- limites, 243
- localité non constituée, 217
- nombre de logements dans le SD, 244
- noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 218-220, 243
- population agricole, 98-99
- région métropolitaine de recensement, 226
- SDR principales, 242
- secteur de dénombrement, 213
- selon la province et le territoire, 190
- terres peu peuplées à l'extérieur de la, 272
- villes, 242
- unité de distribution locale (UDL), 273

Regional district*Regional district*

- genre de DR, 201
- selon la province et le territoire, 190

Regional municipality, 252*Regional municipality*

Voir aussi

- Municipalités régionales
- genre de DR, 201
- genre de SDR selon la province et le territoire, 251
- Régions administratives**
Régions administratives
 Voir
 Région économique (RÉ)
- Régions agricoles**
Agricultural regions
 Voir
 Région agricole du recensement (RAR)
- Régions éloignées**, 241, 278
Remote areas
- échantillonnage et pondération, 382
- Régions géographiques**, 187
Geographic areas
- arrondissement aléatoire et suppression des données sur des régions, 275-276
- classification, 194
- code géographique, 195, 208, 210
- codes postaux, 196-197
- constitution des régions normalisées, 246
- coordonnées, 256
- définies par l'utilisateur, 42
- densité de la population, 200
- fichiers du réseau routier, (FRR), 206
- fichiers numériques cartographiques (FNC), 207
- fichiers numériques des limites (FNL), 209
- hiérarchie des unités géographiques (figure 20), **189**
- inframunicipales, 215, 272-273
- infraprovinciales, 195, 224-226, 271
- limites, 246-247
- noms, 208, 210
- non normalisées, 42, 211
- normalisées, 195, 244-246
- personnalisées, 188, 199
- régions administratives
- circonscription électorale fédérale, **193-194**
 - code postal, **196-197**
 - division de recensement, **200-203**
 - localité désignée, **214-215**
 - provinces et territoires, **223-224**
 - subdivision de recensement, **249-253**
- sans population, 278
- secteur de dénombrement, 244-247
- statistiques
- agglomération de recensement, **226-240**
 - primaire, 226-240
 - unifiée, 226-240
 - noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, **218-220**
- région agricole de recensement, **224-225**
- région économique, **225-226**
- région métropolitaine de recensement, **226-240**
- primaire, 226-240
 - unifiée, 226-240
- région rurale, **240-241**
- région urbaine, **241-244**
- secteur de dénombrement, **244-247**
- secteur de recensement, **247-249**
- subdivision de recensement, **253-255**
- superficie des terres, 255-256
- suppression des régions, 275-276
- Régions géographiques administratives**
Administrative geographic areas
- circonscription électorale fédérale, **193-194**
- codes postaux, **196-197**
- division de recensement, **200-203**
- localité désignée, **215-217**
- provinces et territoires, **223-224**
- subdivision de recensement, **249-253**
- Régions géographiques normalisées**
Standard geographic areas
 Voir
 Régions géographiques
- Régions inframunicipales**, 215, 272-273
Submunicipal areas
- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement de 1996 et de 1991 selon les SDR composantes, par code de la RMR/AR, genre de SDR, champ d'observation des FRR, nombre de secteurs de recensement et nombre de secteurs de dénombrement (annexe N), 351-377**
1996 and 1991 census metropolitan areas and census agglomerations by census subdivision components, showing CMA/CA code, CSD type, SNF coverage, number of census tracts and number of enumeration areas (Appendix N)
- Régions statistiques géographiques**, 187
Statistical geographic areas
- Règle de la comparabilité historique**, 232-233
Historical comparability rule
- Règle de la contiguïté spatiale**, 231-232
Spatial contiguity rule
- Règle de navettage à contresens**, 230-231
Reverse commuting flow rule
- Règle de navettage dans le sens normal**, 229-230
Forward commuting flow rule
- Règle du noyau urbain**, 228
Urban core rule

Règles de délimitation*Delineation rules*

régions métropolitaines de recensement et agglomérations
de recensement, 228-233
unifiées, 234-235
secteurs de dénombrement, 194, 244

Remboursements de dettes, 154, 161*Debt payments***Rentes***Annuities*

Fonds des rentes du gouvernement canadien, 103
pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR
et de FERR, 103-104

Réparations*Repairs*

état du logement, 172

Réserves indiennes*Indian reserves*

ajouts, 253
courants migratoires, 71, 81
définition, 252
données sur la mobilité, 71, 81
échantillonnage et pondération, 382
exclues de l'Enquête sur la population active, 294
hiérarchie nationale des unités géographiques, 271
logement de bande sur les, 157-158, 163
mobilité et migration, 71, 81
nombre de, 252-253
subdivision de recensement, 249
genre selon la province et le territoire, 251
terres réservées, 251

Réserves naturelles, 241*Wilderness areas***Résidence***Residence*

Voir

Logement
Mobilité

Résidences de personnel*Staff residences*

logements collectifs, 173

Résidences scolaires*Dormitories**School residences*

logements collectifs, 174
résidences de centres de formation, 174, 245
taille des SD distincts, 245

Résidences de centres de formation*Residence for training centres*

logements collectifs, 174
taille des SD distincts, 245

Résidences pour personnes âgées*Residence for senior citizens*

logements collectifs, 174
pensionnaire d'un établissement institutionnel, 98
taille des SD distincts, 245

Résident étranger, 3, 173, 180*Foreign resident***Résident habituel, 173***Usual resident*

lieu habituel de résidence, 214-215

Résident non permanent, 48, 52-54*Non-permanent resident*

Voir aussi

Immigration

revenu total, 111

Résident permanent, 54-55, 276*Permanent resident status*

Voir aussi

Immigrant reçu

Immigration

Résident temporaire, 173, 180*Temporary resident***Resort village***Resort village*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Responsabilités familiales*Family responsibilities*

Voir

Responsabilités personnelles

Responsabilités personnelles, 27*Personal responsibilities*

chômeurs, 13

mise à pied temporaire ou absence du travail ou de
l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20, 22

raisons de l'impossibilité de commencer un emploi
(pendant la semaine de référence), 27-28

Retraités

Retired workers

inactifs, 18

Revendicateurs du statut de réfugié

Refugee claimants

Voir

Résident non permanent

Revenu

Income

Voir aussi

Bourses d'études

Intérêts

Pension alimentaire

Pensions

Prestations

Soutien d'un enfant

Transferts gouvernementaux

activités autonomes, 109

allocations aux épouses, 103

allocations familiales, 110-111

assurance-automobile, 99

assurance-salaire, 99

autre revenu, 106

en espèces, 99

provenant de sources publiques, 99-100

bourses d'études non remboursables, 99

catégorie de, 137-138

champ d'observation, 111

colonies huttérites, 111

composantes du (figure 12), 101

composition du revenu, 100-101

concept, 110-111

contenu et couverture du revenu des recensements du

Canada (figure 13), 112

dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats

d'épargne et autre revenu de placements, 102

en nature, 16, 22, 106, 111

erreur type du revenu moyen, 102, 108-109, 141, 165

fréquence des unités à faible revenu, 138-139

garde d'enfants, 109

indemnités de

cessation d'emploi, 99

grèves, 99

ménage, 163

méthodologie, 111

pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu

garanti, 103

pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR

et de FERR, 103-104

période de référence, 111

population de 15 ans et plus, à l'exclusion des
pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
prestations

d'assurance-chômage, 114

du Régime de rentes du Québec et de pensions du
Canada, 104-105

fiscales fédérales pour enfants, 105

principale source de revenu, 105-106

principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme
de pourcentage du revenu du ménage, 163-164

reçu de l'étranger, 99

revenu

agricole net, 106

d'emploi, 106-107

en dollars constants, 107

en espèces, 99

net provenant de chambreurs et de pensionnaires,
99

non agricole net dans une entreprise non constituée
en société et/ou dans l'exercice d'une profession,
109

revenu médian des

familles de recensement et des personnes hors
famille de recensement de 15 ans et plus,

139-140

familles économiques et personnes hors famille
économique de 15 ans et plus, 140

ménages, 164-165

particuliers, 107-108

revenu moyen des

familles de recensement et des personnes hors
famille de recensement de 15 ans et plus,

140-141

familles économiques et des personnes hors famille
économique de 15 ans et plus, 141-142

ménages, 165

revenu total, 110-112

de la famille économique, 142-143

de la famille de recensement, 142

du ménage, 160

salaires et traitements, 113

seuils de faible revenu (SFR), 143

soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie
du ménage, 99

taille de l'échantillon, 112

transferts gouvernementaux, 113

travail autonome, 112

Revenu agricole

Farm income

Voir aussi

Revenu

composantes du revenu (figure 12), 101

contenu et couverture du revenu des recensements du

Canada (figure 13), 112

net, 106

revenu total, 110

Revenu de la famille*Family income*

Voir

Revenu

Revenu d'emploi, 106-107*Employment income***Revenu en dollars constants, 107***Constant dollars income***Revenu en espèces***Cash income*

autre revenu en espèces, 99

Revenu en nature, 16, 22, 106, 111*In-kind income***Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus, 139-140***Median income of census families and non-family persons 15 years of age and over***Revenu médian des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus, 140***Median income of economic families and unattached individuals 15 years of age and over***Revenu médian des ménages, 164-165***Median income of households***Revenu médian des particuliers, 107-108***Median income of individuals***Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus, 141***Average income of census families and non-family persons 15 years of age and over***Revenu moyen des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus, 141-142***Average income of economic families and unattached individuals 15 years of age and over***Revenu moyen des ménages, 165***Average income of households***Revenu moyen des particuliers, 108-109***Average income of individuals***Revenu net***Net income*

agricole, 106

non agricole dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession, 109

Revenu non agricole net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession, 109*Net income from non-farm unincorporated business and/or professional practice*

composantes du revenu (figure 12), 101

contenu et couverture du revenu des recensements du

Canada (figure 13), 112

revenu total, 110

Revenu net provenant d'un travail agricole*Net farm income*

composantes du revenu (figure 12), 101

contenu et couverture du revenu des recensements du

Canada (figure 13), 112

revenu total, 110

Revenu reçu de l'étranger*Income from abroad*

Voir

Revenu

Revenu temporaire*Casual earnings*

Voir

Salaires et traitements

Revenu total, 110-111*Total income*

composantes du revenu (figure 12), 101

famille de recensement, 142

famille économique, 143

ménage, 166

Revenu total de la famille de recensement, 142*Census family total income***Revenu total de la famille économique, 142-143***Economic family total income***Revenu total du ménage, 166***Household total income***Rives***Shorelines*

Voir

Littoraux

Rivières, 209*Rivers*

Voir aussi

Eau

cartes de référence, 191

côtés d'îlot, 197

limites des SD, 244

Routes*Roads*

cartes de référence, 191
 construction, 248

Rues, 205*Streets*

cul-de-sac, 197
 intersections, 197, 220
 limites des SD, 244
 points représentatifs des côtés d'îlot, 220-221
 points représentatifs des SD, 221
 prolongements de, 247

Rural community, 252*Rural community*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Rural municipality*Rural municipality*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

SD*EA*

Voir
 Secteur de dénombrement (SD)

SDR*CSD*

Voir
 Subdivision de recensement (SDR)

SFR*LICOs*

Voir
 Seuils de faible revenu (SFR)

SIAN*NAIS*

Voir
 Service d'information de l'Atlas national (SIAN)

SIG*GIS*

Voir
 Système d'information géographique (SIG)

SR*CT*

Voir
 Secteur de recensement (SR)

SRP*PCT*

Voir

Secteur de recensement primaire (SRP)

SRU*CCS*

Voir
 Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Salaires et traitements, 14, 113*Wages and salaries*

Voir

Revenu

Travail

commissions, 10-11, 16, 22, 113
 composantes du revenu (figure 12), **101**
 contenu et couverture du revenu des recensements du Canada (figure 13), **112**
 déduction à titre de dépenses du salaire au conjoint, 11
 gratifications, 113
 heures travaillées en vue d'un, 16-17, 30-31
 personnes occupées, 21-22
 pourboires, 11, 16, 22, 113
 principale source de revenu, 106
 rémunération en nature, 11, 16, 22, 113
 revenu d'emploi, 106
 revenu total, 110
 salariés, 10-11
 sans rémunération dans une entreprise ou une ferme
 familiale, 10, 31
 taux à la pièce, 11, 16, 22
 travail en 1995, 33
 travaillait principalement pour un salaire, un traitement ou à
 commission ou contre rémunération en nature, 10, 16, 22
 travailleurs rémunérés, 31

Salariés, 10-11, 21*Wage-earners***Scolarité, 114-126***Schooling*

certificat
 d'études secondaires, **114**
 universitaire supérieur au baccalauréat, **114-115**
 certificats d'une école de métiers et autres études non
 universitaires, **115-116**
 diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine
 vétérinaire ou en optométrie, **116-117**
 études postsecondaires, 124-125
 études scolaires et recherche, 249
 formation professionnelle, 116, 118, 121
 fréquentation scolaire, **117-118**
 comparabilité historique, 117
 maîtrise, 114
 niveau de scolarité, 122-123
 nombre d'années d'autres études non universitaires,
 118-119

nombre d'années d'études universitaires, **119-120**
 nombre total d'années de scolarité, **120**
 plus haut
 grade atteint, 121-122
 grade, certificat ou diplôme, **121-122**
 niveau atteint, **122-123**
 niveau atteint à l'école primaire ou secondaire, **124**
 population de 15 ans et plus, à l'exclusion des
 pensionnaires d'un établissement institutionnel, 4
 premier grade professionnel, 114
 principal domaine d'études (PDÉ), **124-125**
 scolarité depuis le secondaire, 124-125

Secteur de dénombrement (SD), 244-247

Enumeration area (EA)

Voir aussi

Coordonnées
 Points représentatifs

cartes

de référence, 191
 pour la collecte, 192, 206

code géographique, 246
 emplacement du lieu de travail, 41-42

collectif, 244-246, 277

côtés d'îlot, 197, 213

délimitation, 194, 223, 244
 automatisée, 246-247
 région urbaine, 241-242

densité de la population, 242

écoumène
 agricole, 203-204
 population, 203-204

exigences

limites, 244
 logements, 244

fichiers numériques cartographiques (FNC), 207

fichiers numériques des limites (FNL), 210

géocodage, 211

hiérarchie

des unités géographiques (figure 20), **189**
 nationale des unités géographiques, 270

hors FRR, 206, 211, 221

limites, 209, 244

localités désignées, 216

localités non constituées, 217

nombre de logements dans un SD, 244

point représentatif, 220-222
 définition, 220
 méthode de calcul, 221

raisons pour le changement des limites du SD, 246-247

selon la province et le territoire, 190

superficie des terres, 244

unité de base, 269

Secteur de recensement (SR), 247-249

Census tract (CT)

ajouts, modifications et suppression, 248

applications, 249

attention à l'utilisation à des fins non statistiques, 249

attribution des noms, 248

cartes de référence, 192

code des noms, 248

code géographique de l'emplacement du lieu de travail, 42

côtés d'îlot, 197

densité de population, 200

écoumène, 203

emplacement du lieu de travail, 296

fichiers du réseau routier (FRR), 206

fichiers numériques cartographiques (FNC), 207

fichiers numériques des limites (FNL), 210

hiérarchie

des unités géographiques (figure 20), 189
 métropolitaine, 273

Manuel canadien des secteurs de recensement de 1996, 248

population, 247

RMR/AR subdivisées en SR, 226-227

règles de délimitation, 247-248

révision des limites, 248

selon la province et le territoire, 200

superficie des terres, 255

tableau de conversion, 249

Secteur de recensement provincial (SRP), 249

Provincial census tract (PCT)

Secteur du centre des affaires

Central business district

secteur de recensement, 247

Secteurs demandés personnalisés

User-defined query areas

Voir

Secteur de recensement (SR)

Secteurs sociaux

Social areas

Voir

Secteur de recensement (SR)

Semaine de référence, 25

Reference week

chômeurs, 12-14

début d'un nouvel emploi dans les quatre dernières
 semaines (suivant la semaine de référence), 15

heures travaillées pendant la, 16, 30-31

mise à pied temporaire ou absence d'un emploi ou de
 l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20-21

personnes occupées (définition), 21-22

population active totale (pendant la semaine de référence),
24

raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au
 cours de la semaine de référence), 27-28

taux de chômage, 32

Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995, 30*Full-time or part-time weeks worked in 1995*

Voir aussi

Emploi
Travail

travail en 1995, 33

Séparation*Separation*

légalement mariés et séparés, 43

Service d'information de l'Atlas national (SIAN), 207*National Atlas Information Service (NAIS)***Services municipaux***Municipal services*

Voir

Services publics

Services publics*Utilities*

langues officielles, 60

loyer brut, 155

paiement annuel au titre de

l'eau et d'autres services municipaux, 160

l'électricité, 160-161

l'huile (mazout), du charbon, du bois et de tout
autre combustible, 161paiement annuel moyen pour le mazout, le charbon, le bois
et le kérosène, 161

paiement mensuel au titre de

l'eau, 155

l'électricité, 155

du gaz, de l'huile (mazout), du charbon, du bois et
de tout autre combustible, 155

principales dépenses de propriété, 163

servitudes pour les, 247

Settlement, 217*Settlement*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Seuils de faible revenu (SFR), 143-144*Low income cut-offs (LICOs)*

catégorie de revenu, 137-138

fréquence des unités à faible revenu, 138

Sexe, 125-126*Sex*

famille de recensement, 133

famille économique, 135

pensionnaire d'un établissement institutionnel, 98
population totale, 4**Situation des particuliers dans le ménage, 145-146***Census family living arrangements***Situation des particuliers dans la famille de recensement, 130, 144-145***Census family status***Situation des particuliers dans la famille économique, 130, 145***Economic family status***Société, constituée en,***Incorporation*

forme juridique, 15-16

salariés, 10-11

travailleurs autonomes, 11-12

Société en nom collectif, 15*Partnership***Sociétés de fiducie***Trust companies*

intérêts de dépôts, 102

Soeurs*Sisters*

famille économique, 135

Solde migratoire interne*Net internal migration*

définition, 71, 83

Sous-univers*Subuniverse*

famille, 129

ménage, 152

mobilité (1 an auparavant), 65-78

mobilité (5 ans auparavant), 78-90

population, 4

Soutien d'un enfant*Child support*

autre revenu en espèces, 99

Soutien(s) du ménage, 162, 166*Household maintainer(s)*

nombre de, 159-160

Special area*Special area*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Spécialisation*Specialization*

Voir

Principal domaine d'études (PDÉ)

Specialized municipality*Specialized municipality*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Statut*Status*

d'immigrant reçu, 48-51

d'Indien inscrit, 35

Stratégie de recherche d'emploi*Job search strategy*

Voir

Recherche d'emploi

Statut migratoire*Migration status*

migrants

externes, 69, 79

internes, 66, 69, 81-82

intra-RMR/AR, 75, 88

Structure de la famille de recensement, 146-147*Census family structure***Structure de la famille économique, 147***Economic family structure***Succès scolaire***Academic achievement*

plus haut grade, certificat ou diplôme, 121-122

Succession*Estate*

domaines fonciers, 244

revenu provenant de la, 102

Subdivision de recensement (SDR), 249-253*Census subdivision (CSD)*

Voir aussi

Genre de SDR

Indiens de l'Amérique du Nord

Mobilité

Municipalités**Réserves indiennes****Territoire**

cartes de référence, 191

changements, 202, 238

intercensitaires (résumé), 252

classification du lieu de résidence (milieu rural et urbain) 1 an auparavant, **65-66**

classification du lieu de résidence (milieu rural et urbain) 5 ans auparavant, **81-84**

classification géographique type (CGT), 194

code géographique, 250

emplacement du lieu de travail, 41-42

composantes et couverture des FRR, 349

composition de la, 252

de résidence actuelle, 65

de résidence 1 an auparavant, **76**

de résidence 5 ans auparavant, **88-89**

densité de population, 200

détachée, 231

emplacement du lieu de travail, 296

enclave-noyau, 228

enclavée, 232

équivalents, 250

fichiers du réseau routier (FRR), 206

fichiers numériques cartographiques (FNC), 207

fichiers numériques des limites (FNL), 210

genre de résidence 1 an auparavant, 66, 68

genre de résidence 5 ans auparavant, 81-82

genre selon la province et le territoire, 250-251

hiérarchie

des unités géographiques (figure 20), **189**

métropolitaine, 272-273

nationale des unités géographiques, 271

inclusion ou exclusion des AR, 248-249

limites, 68, 78, 238-239

migration

externe, 71, 81

interne, 71, 81

municipalités régionales de comté, 190, 201-203, 255

noms, 218

nouveaux genres, 252-254

noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale, 228-229

règle du noyau urbain (figure 25), **229**

point représentatif, 41-42

principale, 242

programme de SR, 147-149

région urbaine, 241

règles de délimitation pour les RMR et les AR, 228-233

selon la province et le territoire, 190

statut municipal, 66, 69, 81-82

superficie des terres, 242, 253

taille de la population du SDR

1 an auparavant, **77**

5 ans auparavant, **90**

actuelle de résidence, **77, 89-90**

Subdivision de recensement de résidence actuelle, 65*Census subdivision of current residence***Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, 76-77***Census subdivision of residence 1 year ago***Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, 88-89***Census subdivision of residence 5 years ago***Subdivision de recensement unifiée (SRU), 253-255***Census consolidated subdivision (CCS)*

code géographique, 254

densité de la population, 200

exemple de (figure 31), **254**

fichiers numériques cartographiques (FNC), 207

fichiers numériques des limites (FNL), 210

hiérarchie

des unités géographiques (figure 20), **189**

nationale des unités géographiques, 271

nom de la, 253

régions agricoles du recensement, 224

règles de délimitation, 253

selon la province et le territoire, 190

superficie des terres, 255

Subdivision of county municipality*Subdivision of county municipality*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Subdivision of regional district*Subdivision of regional district*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Subdivision of unorganized*Subdivision of unorganized*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Summer village*Summer village*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Superficie des terres, 200, 242, 255-256*Land area*

écoumène, 203

excluant les masses d'eau, 211

incluant les masses d'eau, 210

mesures non officielles de la superficie, 256

nette, 256

point représentatif des SD, 221

subdivision de recensement unifiée, 253

Supplément de revenu garanti (SRG)*Guaranteed income supplement (GIS)*

Voir aussi

Revenu

composantes du revenu (figure 12), **101**

pension de sécurité de la vieillesse, 103, 105

transferts gouvernementaux, 113

Suppression de données sur des régions, 275-276*Area suppression***Surdit , 56-59***Deafness***Surface habit e***Inhabited land*

Voir

 coum ne

Syst me de coordonn es, 256-257*Coordinate system*

projection cartographique, 222

Syst me de r f rence g od sique*Datum*

d finition, 257

Syst me d'information g ographique (SIG), 255*Geographic information system (GIS)***Syst me universel transverse de Mercator (UTM)***Universal Transverse Mercator (UTM)*

Voir aussi

Projection cartographique

syst me de coordonn es, 222, 256-257

Taille de la population de la subdivision de recensement de r sidence 1 an auparavant, 77-78*Population size of census subdivision of residence 1 year ago***Taille de la population de la subdivision de recensement de r sidence 5 ans auparavant, 90***Population size of census subdivision of residence 5 years ago***Taille de la population de la subdivision de recensement de r sidence actuelle, 77, 89-90***Population size of current census subdivision of residence***Taille du m nage, 167***Household size***Taux   la pi ce, 11, 16, 22***Piece-rate*

Taux d'activité, 31-32*Participation rate***Taux de chômage, 32***Unemployment rate***Taxes municipales, 135-136, 154, 159, 163, 166***Municipal taxes***Taxes scolaires, 154, 159, 163, 166***School taxes***Télétravailleurs***Teleworkers*

Voir

Lieu de travail

Terrains de camping*Campgrounds*

logements collectifs, 174

taille des SD distincts, 245

Terre inuite, 252*Terre inuite*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Terres agricoles, 241*Agricultural lands***Terres réservées***Terres réservées*

genre de SDR selon la province et le territoire, 241

Territoire, 223-224*Territory*

Voir aussi

Mobilité

classification géographique type (CGT), 194

code

de la province et du territoire, 223-224

géographique, 195

postal, 196

densité de la population, 200

division de recensement de résidence 1 an auparavant, 67

division de recensement de résidence 5 ans auparavant,

80-81

fichiers numériques cartographiques (FNC), 207

fichiers numériques des limites (FNL), 210

genre de DR selon la province et le territoire, 201

hiérarchie

des unités géographiques (figure 20), 189

nationale des unités géographiques, 270-271

lieu de naissance, 64

nouveau, 223

peu peuplé, 238

province ou territoire de résidence 1 an auparavant, 74

province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, 86-87

provinces et territoires, 223-224

régions géographiques selon la province et le territoire, 190

superficie des terres, 255

Territoire conventionné, 202*Territoire conventionné***Territoires non organisés, 249***Unorganized territories*

hiérarchie nationale des unités géographiques, 271

régions inframunicipales, 215

Titre de l'emploi*Job title*

Voir

Professions

Topologie*Topology*

Voir

Précision de localisation

Tourbière, 45, 205*Sod***Town***Town*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Township*Township*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Township and Royalty*Township and Royalty*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Transferts gouvernementaux, 113*Government transfer payments*

Voir aussi

Revenu

composantes du revenu (figure 12), 101

principales sources de revenu, 106

Transport*Transportation*

mode de, 42-43

servitudes, 247

Trappeurs*Trappers*

Voir

Chasseurs et trappeurs

Travail*Job*

Voir

Emploi

Salaires et traitements

à contrat, 11, 22

absence du, 20-21

autonome, 106, 112

date du dernier travail, 14

deux emplois ou plus, 10, 18, 25

distance de navettage, 41

emplacement du lieu de travail, 41-42, 204-205

emploi de plus longue durée, 25

genre de, 25

inactifs, 17-18

mise à pied temporaire ou absence du travail ou de
l'entreprise, 20-21

mode de transport, 42-43

non disponible pour le, 27-28

occasionnel, 22

permis de, 48-52

raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au
cours de la semaine de référence), 27-28

semaines travaillées en 1995, 30-31

tâches les plus importantes, 25

taux à la pièce, 11, 16, 22

Travail bénévole, 5-7*Voluntary work***Travail en 1995, 33***Work activity in 1995***Travail non rémunéré***Unpaid employment*

catégorie de travailleurs, 10

heures consacrées

aux soins des enfants, sans rémunération, 5

aux soins ménagers, sans rémunération, 6

aux soins ou à aider les personnes âgées, sans
rémunération, 5travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une
ferme familiale appartenant à un parent du même ménage
ou exploitée par celui-ci, 10

travailleurs familiaux, 10-12

Travail partagé*Work sharing*

prestations de, 104

Travailleurs à la retraite*Retired workers*

inactifs, 18

Travailleurs agricoles, 291*Farm workers*

heures travaillées, 16-17

lieu de travail, 40

travailleurs familiaux non rémunérés, 11-12

Travailleurs autonomes*Self-employed*

Voir

Travailleurs indépendants

Travailleurs indépendants*Independent workers**Self-employed*

Voir aussi

Revenu

catégorie de travailleurs, 10-11

changements affectant la comparabilité, 11

date du dernier travail, 14

forme juridique, 15-16

heures travaillées, 16

personnes occupées, 21

revenu

agricole net, 106

d'emploi, 106

non agricole net d'une entreprise non constituée en
société et/ou de l'exercice d'une profession, 109

semaines travaillées en 1995, 30-31

travail en 1995, 33

Travailleurs itinérants*Migrant workers*

travailleurs saisonniers inactifs, 18

Travailleurs religieux, 11, 22*Religious workers***Travailleurs rémunérés, 12-13***Paid workers*

Voir aussi

Personnes occupées

Société, constituée en

Travailleurs saisonniers*Seasonal workers*

inactifs, 18

Travaux ménagers*Housework*

sans rémunération, 6-7

Type de construction résidentielle, 182-184*Structural type of dwelling*

appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, 182
 appartement dans un immeuble de moins de cinq étages, 182
 appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant, 182
 autre logement mobile, 183
 autre maison individuelle attenante, 182
 duplex, 182
 garçonnières, 172
 habitation mobile, 182
 maison en rangée, 182
 maison individuelle non attenante, 182
 maison jumelée, 182
 maison semi-détachée, 182

Type de logement*Type of dwelling*

Voir

Type de construction résidentielle

UDL*LDU*

Voir

Unité de distribution locale (UDL)

Unincorporated place, 216*Unincorporated place***Union libre, 126***Common-law status*

Voir aussi

Partenaires en union libre

état matrimonial, 43-44
 famille de recensement, 133
 famille économique, 135
 population totale, 4

Unité de base*Building block*

Voir aussi

Secteur de dénombrement

subdivisions de recensement, 228
 unifiées, 254

Unité de distribution locale (UDL), 189, 196*Local Delivery Unit (LDU)*

système des codes postaux, 273-274

Unité géographique, 241, 247*Geographic unit*

géocodage, 211
 hiérarchie
 des unités géographiques (figure 20), **189**
 nationale, 270-272
 modifications des limites, 275
 selon la province et le territoire, 190
 subdivision de recensement, 247-249
 unifiée, 253-254
 superficie des terres, 255-256

United counties*United counties*

Voir aussi

Comtés unis

genre de DR, 201

Univers*Universe*

famille, 128-148
 logement, 169-184
 ménage, 149-167
 population, 1-126

Universités*Universities*

certificat universitaire supérieur au baccalauréat, 114-115
 études non universitaires, 119
 études scolaires et recherche, 249
 fréquentation scolaire, 117-118
 nombre d'années d'études universitaires, 119-120
 nombre total d'années de scolarité, 120
 plus haut niveau de scolarité, 113-123

Utilisation du sol*Land use*

agricole, 203-204
 cartographie, 222
 écumène, 203-204
 établissement institutionnel, 203
 terres non bâties, 241
 terres sur lesquelles il est impossible de bâtir, 241
 zones commerciales et industrielles, 242, 247

Vacances*Vacations*

absence du travail ou de l'entreprise à cause de, 21-22
 mise à pied temporaire ou absence du travail ou de
 l'entreprise (pendant la semaine de référence), 20
 rémunérées, 30-31

Valeur du logement, 184*Value of dwelling***Valeur du terrain, 184***Land value***Ventes***Sales*

produits agricoles, 45, 106, 205
propriété, 111

Vérification des logements inoccupés, 378*Vacancy check***Vêtements***Clothing*

Voir

Besoins humains fondamentaux

Veufs*Widowers*

pensions aux, 103
veuves, 44-45

Veuves*Widows*

pensions aux, 103
anciens combattants, 99
veufs, 44-45

Vie solitaire, 59, 145, 153, 156*Living alone***Village***Village*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251
régions rurales, 241
régions urbaines, 242

Village cri*Village cri*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Village naskapi*Village naskapi*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Village nordique*Village nordique*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Ville*Ville*

genre de SDR selon la province et le territoire, 251

Villes, 218*Cities**Town*

Voir aussi

Région urbaine (RU)

genre de SDR selon la province et le territoire, 251
régions rurales, 241
régions urbaines, 242

Visas*Visas*

Voir

Résident non permanent

Voies ferrées*Railroads**Railways*

Voir

Chemins de fer

Volaille, 45, 205*Poultry***YM/YWCA***YM/YWCA*

logements collectifs, 174
taille des SD distincts, 245

Zones commerciales*Commercial zones*

Voir

Utilisation du sol

Zones d'aménagement local*Local planning areas*

géocodage, 211

Zones de circulation, 42, 296*Traffic zones***Zones de villégiature, 276***Cottage areas***Zones industrielles***Industrial zones*

Voir

Utilisation du sol

Zones résidentielles*Residential zones*

Voir

Utilisation du sol